



Introduction

La promotion des exploitations paysannes est une mission essentielle aux yeux de la Confédération. Si les tâches qu'elles accomplissent sont diverses et variées, les familles paysannes partagent le même style de vie particulier, caractérisé par le mélange du privé et du professionnel, l'indépendance, le travail en plein air et avec des animaux : ce sont ces familles qui façonnent l'agriculture. C'est pourquoi la situation des **familles paysannes** est un aspect essentiel du présent rapport. Ainsi, le sondage trimestriel réalisé pour le compte de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) indique que la famille et la santé constituent des facteurs déterminants pour assurer une qualité de vie élevée. Selon une enquête menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), les conditions de vie et de travail des agriculteurs se caractérisent par la longueur des journées de travail et un temps de présence élevé à la ferme, notamment chez les éleveurs. Une étude d'Agroscope montre en outre que la préservation de bonnes relations au sein de la famille permet de prévenir le burn-out dans l'agriculture. Le président du « Bäuerliches Sorgentelefon », la ligne d'aide destinée spécifiquement aux paysans, explique, pour sa part, comment son association assiste depuis 20 ans les personnes qui n'arrivent pas à faire face aux mutations. Une étude des hautes écoles spécialisées bernoises a montré par ailleurs que la plupart des exploitations agricoles se trouvent dans une situation stable et que les fiduciaires recèlent un potentiel important dans la détection des familles paysannes surchargées. Enfin, l'OFS et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ont évalué la situation en matière de couverture sociale.

Nombreuses et diverses sont les attentes de la société à l'égard de l'agriculture et de l'industrie alimentaire. On peut citer, à cet égard, les denrées alimentaires de qualité, la diversité paysagère, le bien-être des animaux ou encore la réduction de la charge environnementale. En conséquence, le rapport s'intéresse également au regard que la **société** porte sur l'agriculture et l'économie alimentaire. Un sondage représentatif a été réalisé en ligne auprès des consommateurs sur le thème du comportement d'achat. Il en ressort que la préférence pour des produits suisses est marquée notamment pour les produits d'origine animale.



Qualité de vie

En vertu de la loi sur l'agriculture ([art. 185](#)), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est chargé de présenter régulièrement la situation économique et écologique de l'agriculture, ainsi que sa situation sociale. L'étude sur la qualité de vie fait partie de ce monitoring.

Sur mandat de l'OFAG, l'Institut d'économie rurale de l'EPF de Zurich (IER) a développé en 1999 le concept de qualité de vie : il y a qualité de vie si, en fonction de ses objectifs et du degré d'atteinte de ceux-ci, une personne donne une appréciation positive de ses conditions de vie ou des différents domaines de la vie objectivement mesurables. Des enquêtes représentatives menées auprès de la population constituent la base de la mise en œuvre de ce concept.

Enquête du printemps 2017

Depuis 2001, gfs-zürich est chargé par l'OFAG de procéder à une enquête téléphonique tous les quatre ans. La dernière a eu lieu en 2017 et se référait à nouveau aux résultats des enquêtes précédentes. Elle avait pour but de comparer la qualité de vie de la population paysanne avec celle du reste de la population (référence), résidant soit en agglomération, soit dans une commune rurale.

Outre le degré de satisfaction et l'importance accordée aux 12 sphères de la vie (activité professionnelle, formation, perfectionnement, revenu, niveau de vie général, famille, contexte social, cadre stable, loisirs, santé, temps disponible, offre culturelle), les appréciations recueillies portaient aussi sur la situation financière, les conditions de travail, l'intégration sociale ainsi que les atouts et les inconvénients du métier d'agriculteur. À l'exception de ce dernier aspect, les réponses à choix étaient définies d'avance. Pour les questions portant sur l'appréciation du métier d'agriculteur, la population de référence ne devait pas évaluer sa situation personnelle, à la différence des autres questions, mais donner sa propre vision et sa perception du métier d'agriculteur. En 2017, une nouvelle question a été posée pour la première fois, à savoir si des changements ou des innovations avaient été réalisés au cours des six dernières années ou étaient prévus dans un proche avenir. Autre nouveauté, on a identifié en 2017 les facteurs ou les appréciations qui ont une incidence positive ou négative sur la qualité de vie.

gfs-zürich a mené son enquête entre fin janvier et mi-février 2017. S'agissant de la population agricole, un échantillon représentatif de 250 agriculteurs et 251 agricultrices a été tiré de la liste des exploitations ayant droit aux paiements directs. Quant à la population de référence, on a également constitué, à partir d'un échantillon aléatoire tiré de l'annuaire téléphonique électronique, un groupe représentatif du point de vue de la région, de l'activité professionnelle et de la classe d'âge, constitué de 250 hommes et 250 femmes.

Comme les résultats ne font pas état de différences spécifiques au sexe, les groupes Agriculture et Référence sont représentés sans autre subdivision sur les graphiques.

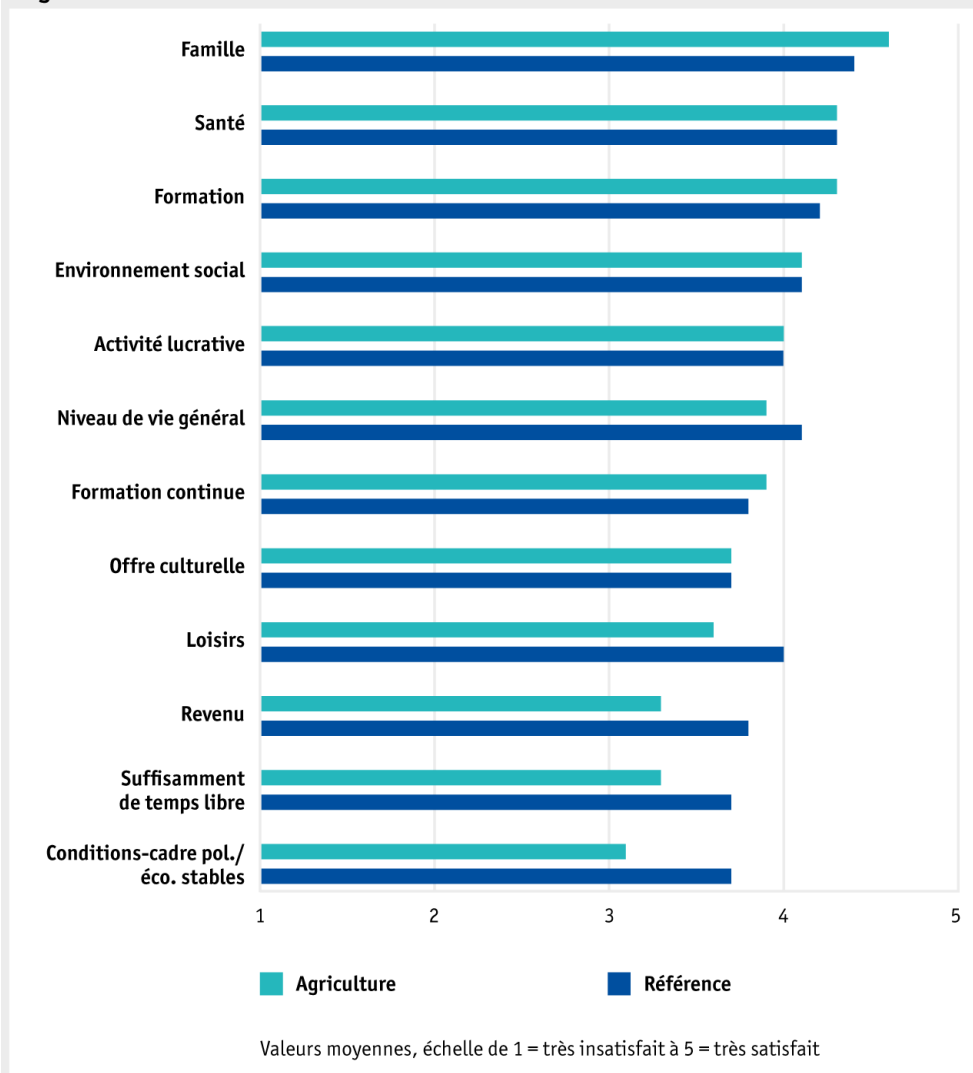
Satisfaction généralement constante dans l'agriculture

Il est ressorti des réponses aux questions portant sur douze aspects de la vie que le taux de satisfaction le plus élevé en 2017 concerne les domaines de la famille, de la santé et de la formation aussi bien pour les agriculteurs que pour le reste de la population. Les deux groupes sont le plus insatisfaits des aspects « conditions économiques et politiques stables » et « disposer de temps en suffisance ». Cette insatisfaction est encore plus marquée dans les milieux paysans. Tandis que la population paysanne se montre également insatisfaite du revenu, la population de référence l'est de l'offre culturelle. La population paysanne note sur une échelle plus large (de 3,1 à 4,6) que le groupe de référence (de 3,7 à 4,4).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Degré de satisfaction 2017



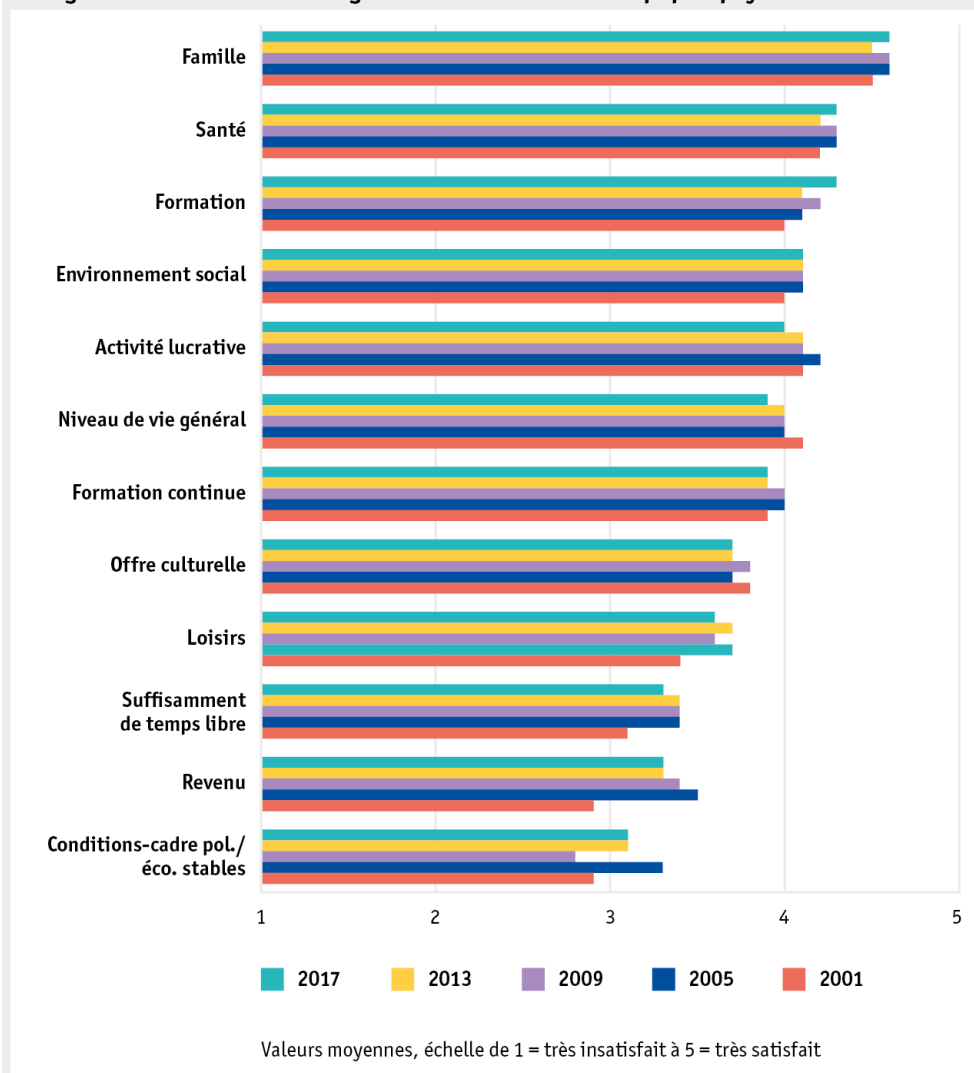
Source : gfs-zürich

Le classement du degré de satisfaction dans les différents domaines de vie est généralement resté stable au cours des seize dernières années, les appréciations étant stables pour la plupart (max. +/-0,3 points). On note des différences plus marquées entre 2001 et 2017 pour ce qui concerne le « revenu » (0,6) et les « conditions économiques et politiques stables » (0,5).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Changements en matière de degré de satisfaction dans la popul. paysanne 2001 – 2017

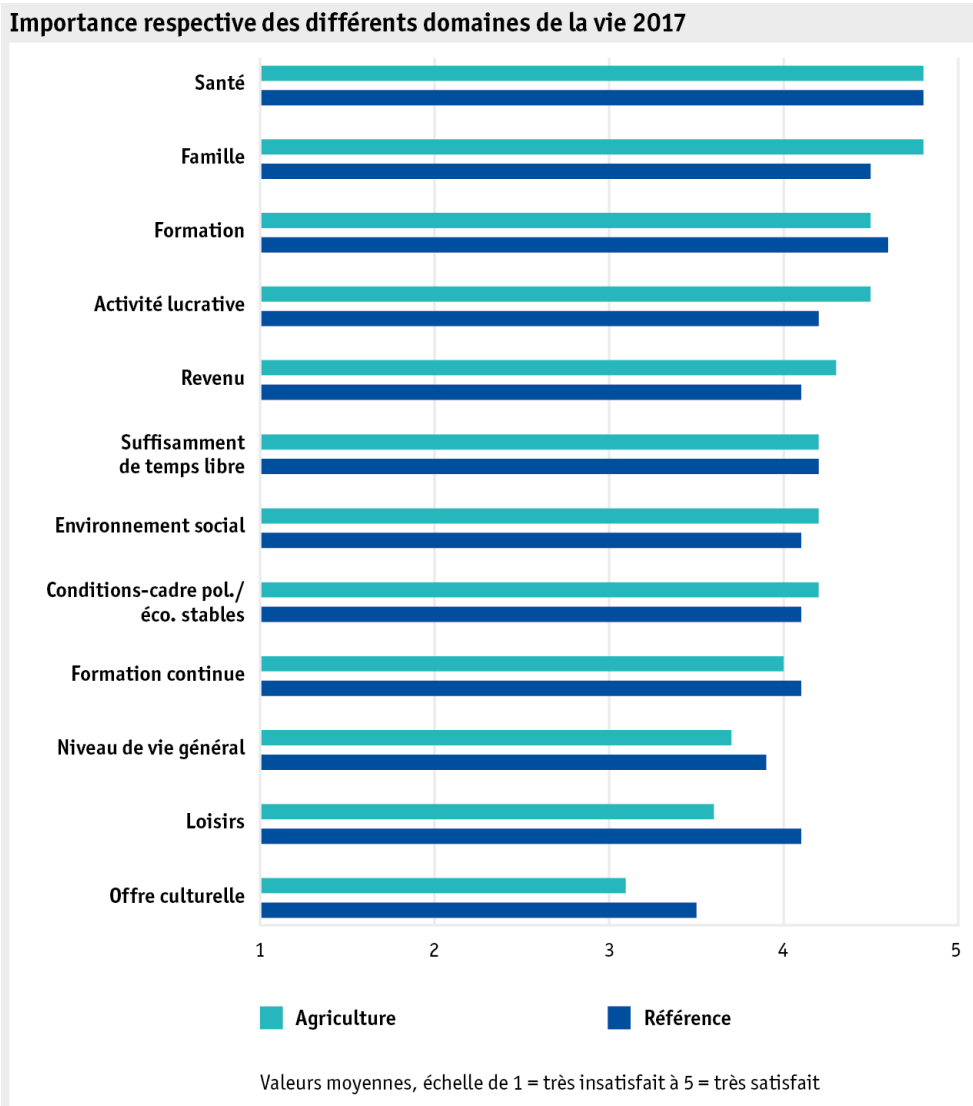


Source : gfs-zürich

La santé est toujours considérée comme la chose la plus importante

Concernant l'importance respective des 12 sphères de vie, les deux groupes de population ont des priorités similaires, la population paysanne marquant davantage les différences. Sa première priorité est accordée à la santé et à la famille. Puis suivent la formation et l'activité professionnelle. Le groupe de référence place également la santé en premier, suivie par la formation, la famille et l'activité professionnelle. Dans les deux groupes, c'est à l'offre culturelle qu'est accordée la plus faible priorité. Enfin, les milieux paysans classent le niveau de vie général et les loisirs en dernier dans leur liste de priorités.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



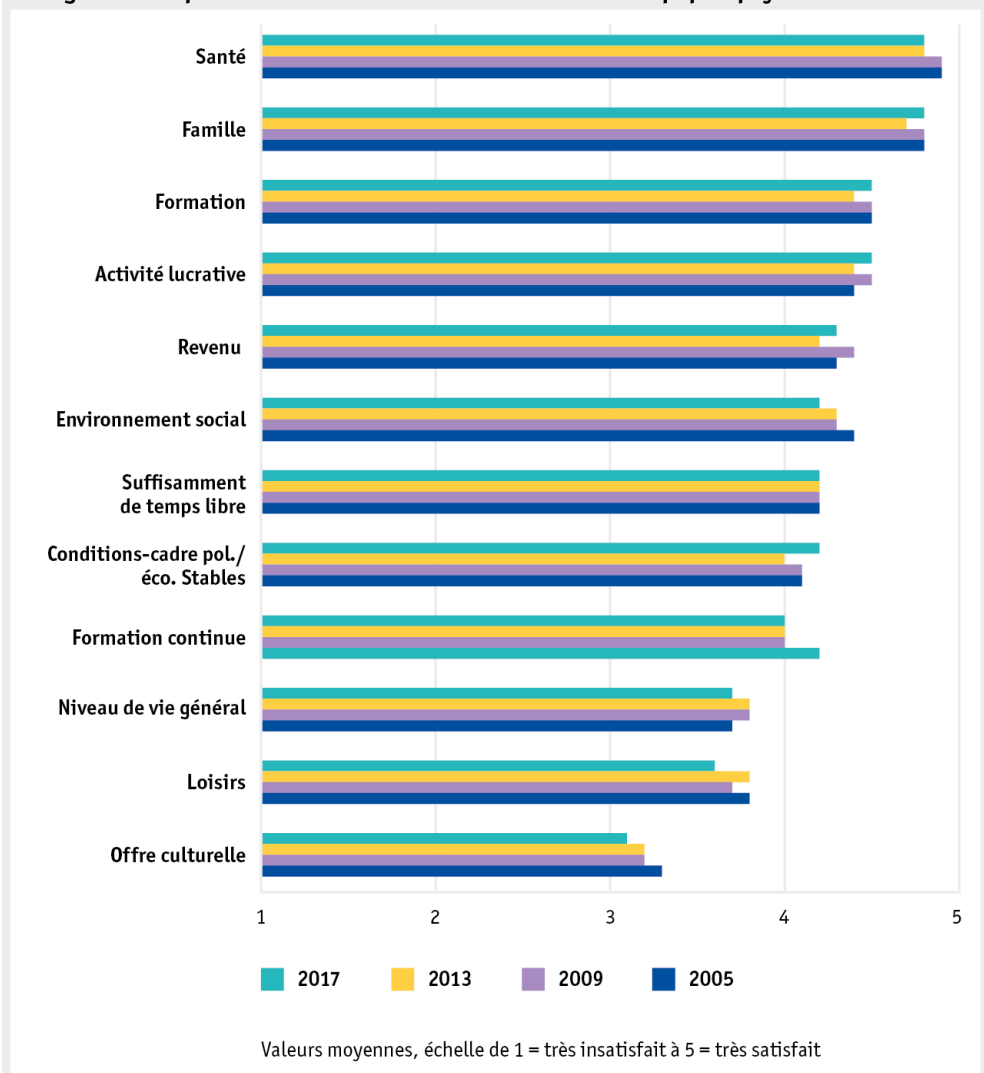
Source : gfs-zürich

Par rapport à 2013, 2009 et 2005, année où la question a été posée pour la première fois, l'appréciation de l'importance respective des sphères de vie n'a guère changé en 2017, autant pour la population paysanne que pour le reste de la population (au total max. +/-0,2 points).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Changement de priorités en matière de satisfaction dans la popul. paysanne 2005 – 2017



Source : gfs-zürich

Appréciation de la qualité de vie de la population de référence et de la population agricole

Afin de pouvoir représenter schématiquement l'appréciation subjective de la qualité de la vie, la méthode appliquée dans l'étude précitée de l'EPF consiste à corrélér les avis concernant l'importance respective des sphères de vie avec le degré de satisfaction qui leur est attribué, et à établir sur cette base un indice de qualité de vie. À cette fin, les échelles d'appréciation ont été modifiées ; elles s'étendent de 0,2 à 1

(« sans aucune importance » à « très important ») et de -3 à +3 (« très insatisfait » à « très satisfait »). L'indice de la qualité de la vie est la somme des produits obtenus par la multiplication du facteur de l'importance par celui de la satisfaction pour les douze domaines de la vie. Compte tenu de l'échelle appliquée, l'indice peut fluctuer entre -36 et +36.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Calcul de l'indice de qualité de vie

Échelle modifiée Importance		Échelle modifiée Satisfaction	
sans aucune importance	0,2	très insatisfait	-3
sans importance	0,4	insatisfait	-1,5
indéterminé	0,6	indéterminé	0
important	0,8	satisfait	+1,5
très important	1	très satisfait	+3

L'indice de la qualité de vie correspond à la somme des produits calculés pour les 12 sphères de la vie. On l'obtient en multipliant tout d'abord, pour chaque sphère, le facteur de l'importance par celui de la satisfaction, et en additionnant ensuite les 12 produits.

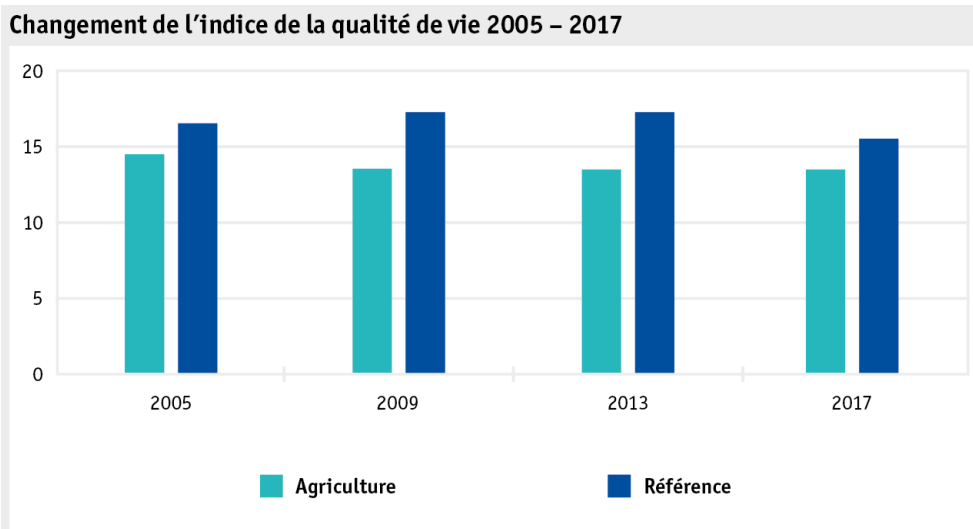
L'indice s'élève à 36 points, lorsque les 12 sphères sont qualifiées de « très important » et « très satisfait » ou, à l'inverse, à -36 points lorsqu'elles sont qualifiées de « très important » et « très insatisfait ». Si l'appréciation de la satisfaction est « indéterminé » dans les 12 sphères, il en résulte un indice 0.

En 2017, l'indice de la qualité de vie de la population agricole se situait en moyenne à 13,4. La population paysanne de Suisse alémanique avait une appréciation nettement plus positive (14,1) de sa qualité de vie que celle de Suisse romande (10,8 ; Tessin : 13,2). Les femmes (14,7 ; hommes : 12,2) et les personnes de moins de 40 ans (14,5 ; plus de 40 ans : 12,6) apprécient également leur qualité de vie plus positivement. Seuls 4 % des personnes interrogées (21) du milieu agricole étaient insatisfaites de leur qualité de vie et présentaient un indice négatif.

L'indice de qualité de vie du groupe de référence était en 2017 plus élevé que celui de la population agricole. La valeur moyenne se montait à 15,5, les personnes de plus de 40 ans étant plus satisfaites que celles de moins de 40 ans (16,5 ; moins de 40 ans : 14,2).

Calculé depuis 2005, l'indice de la qualité de vie de la population agricole n'a cessé de reculer au cours des douze dernières années, passant de 14,6 en 2005 à 13,4 en 2017. L'indice de la population de référence, après avoir augmenté en passant de 16,5 (en 2005) à 17,3 (en 2009 et en 2013), a marqué un fléchissement relativement important cette année (15,5). Ainsi, les deux groupes de population se rapprochent à nouveau pour la première fois depuis 2005.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE

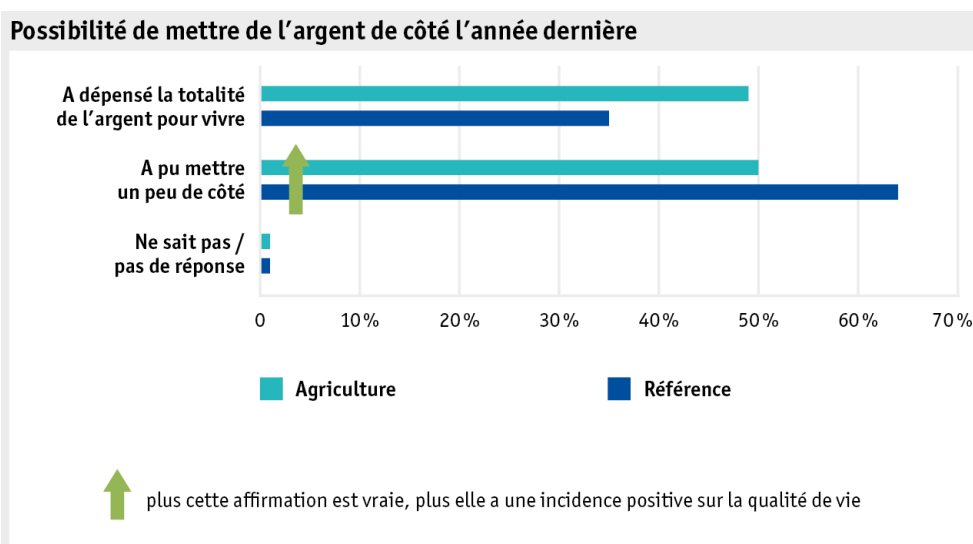


Source : gfs-zürich

La population de référence porte une appréciation plus positive sur sa situation financière que la population agricole

En 2017, la situation financière des milieux paysans était moins bonne que celle de la population de référence. Si plus de la moitié des personnes interrogées ont certes pu mettre de l'argent de côté l'année dernière, la situation de la population de référence est encore meilleure. L'évaluation de la situation financière n'a guère changé depuis seize ans.

Une évaluation spéciale a permis d'examiner quelles déclarations ont une influence directe sur le niveau de la qualité de vie. Par rapport à la situation financière, cette analyse montre que plus on a pu mettre de l'argent de côté, plus cela s'est répercuté de façon positive sur l'indice de la qualité de vie.



Source : gfs-zürich

Les conditions de travail sont plus difficiles dans l'agriculture

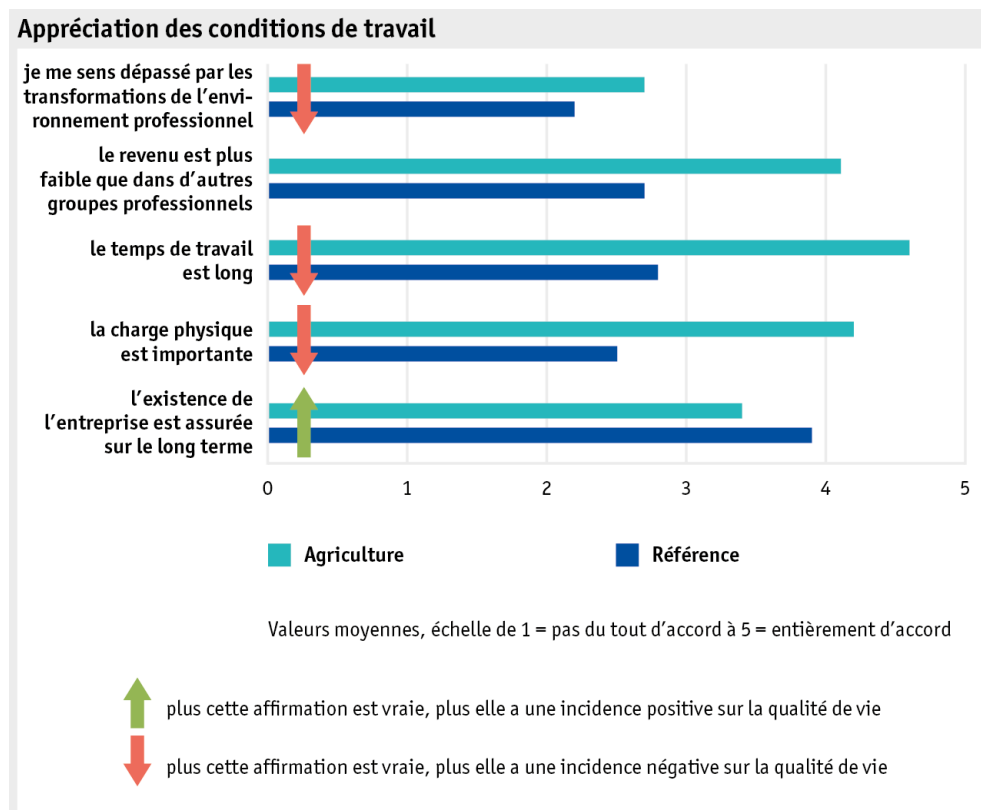
La population paysanne a jugé ses conditions de travail plus difficiles que le groupe de référence : ainsi, pas moins d'un tiers de la population agricole se sent dépassée par les transfor-

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



mations de l'environnement professionnel (groupe de référence : 18 %) et neuf personnes sur dix ressentent les temps de travail comme longs (groupe de référence : 32 %). L'estimation des conditions de travail n'ont guère changé depuis seize ans.

Les affirmations « je me sens dépassé par les transformations de l'environnement professionnel », « le temps de travail est long » et « la charge physique est importante » ont une incidence négative sur l'indice de qualité de vie. Si en revanche l'« existence de l'entreprise est assuré sur le long terme », cela contribue de manière positive à l'indice de la qualité de vie.



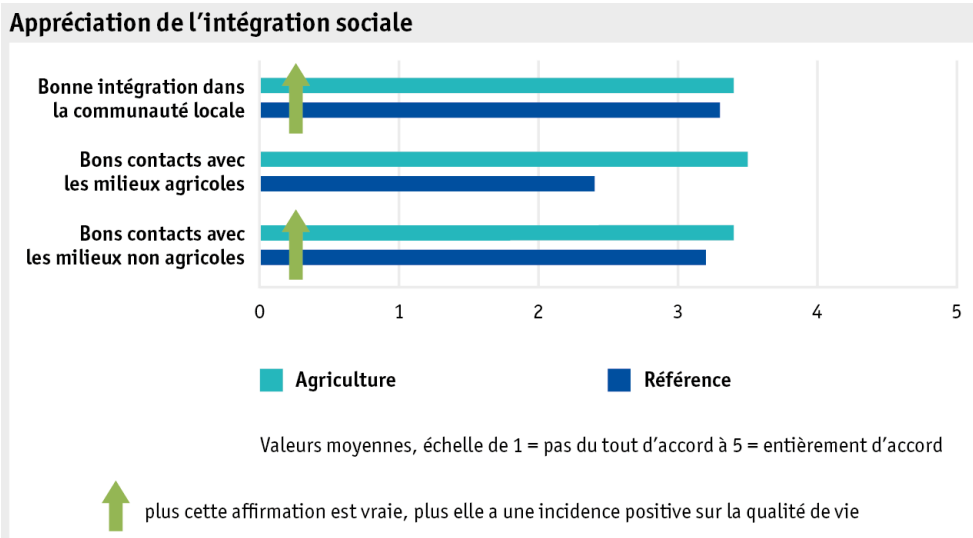
Source : gfs-zürich

Meilleure intégration sociale de l'agriculture

En 2017, la population agricole a, sans surprise, eu de meilleurs contacts avec les milieux agricoles que la population de référence. Les deux groupes interrogés se sentent bien intégrés dans la communauté locale et ont noué de bons contacts avec les milieux non agricoles.

L'intégration croissante de la population agricole dans la communauté locale ou dans les milieux non agricoles fait aussi augmenter l'indice de la qualité de vie.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



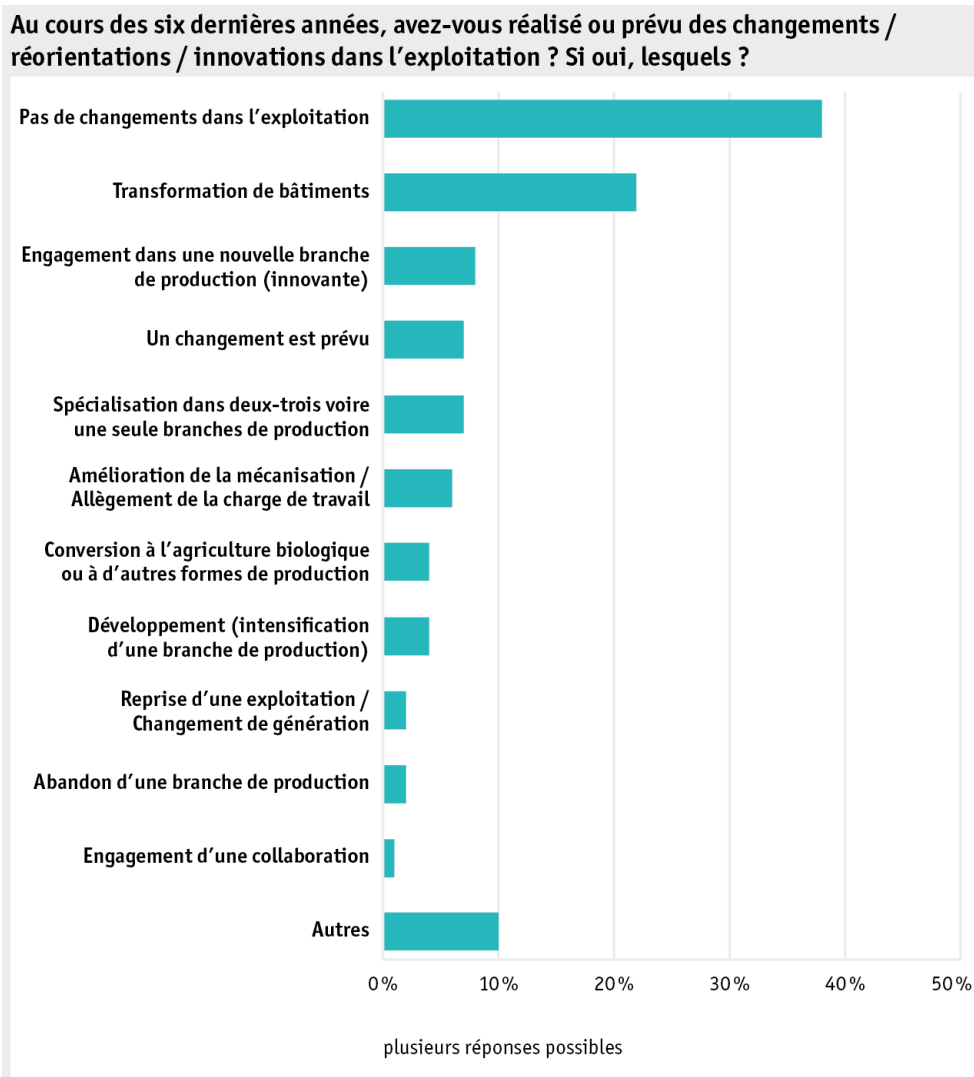
Source : gfs-zürich

Avant tout des transformations de bâtiments dans l'agriculture

En 2017, une nouvelle question, adressée exclusivement à la population agricole, a été introduite concernant les changements, les réorientations ou les innovations dans l'exploitation.

Plus d'un tiers des ménages agricoles n'ont procédé à aucun changement dans l'exploitation et n'en prévoient pas. Plus d'un cinquième des agriculteurs et paysannes interrogés ont réalisé ou planifié des transformations de bâtiments au cours des six dernières années. Viennent ensuite les aspects : « nouvelle branche d'activité (innovante) » (8 %), « changements d'ordre général » (7 %) et « spécialisation » (7 %).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE

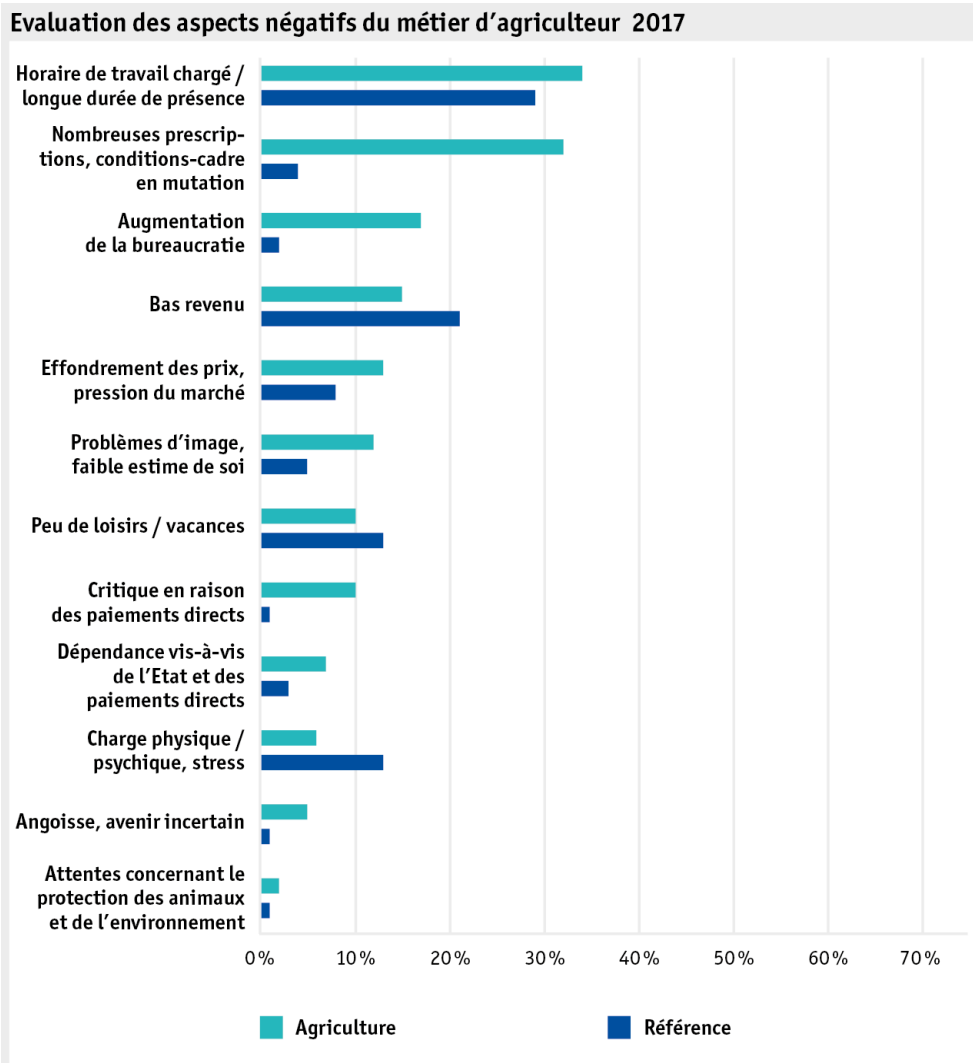


Source : gfs-zürich

Plus d'avantages que d'inconvénients dans le métier d'agriculteur

La longueur des journées de travail est l'aspect négatif le plus souvent cité. Le nombre important de prescriptions, les fréquentes modifications des conditions-cadres, mais aussi la bureaucratie croissante sont considérés comme des points négatifs surtout par les milieux agricoles. Le stress physique et psychique, le manque de loisirs et la faiblesse des revenus préoccupent davantage la population de référence que les agriculteurs.

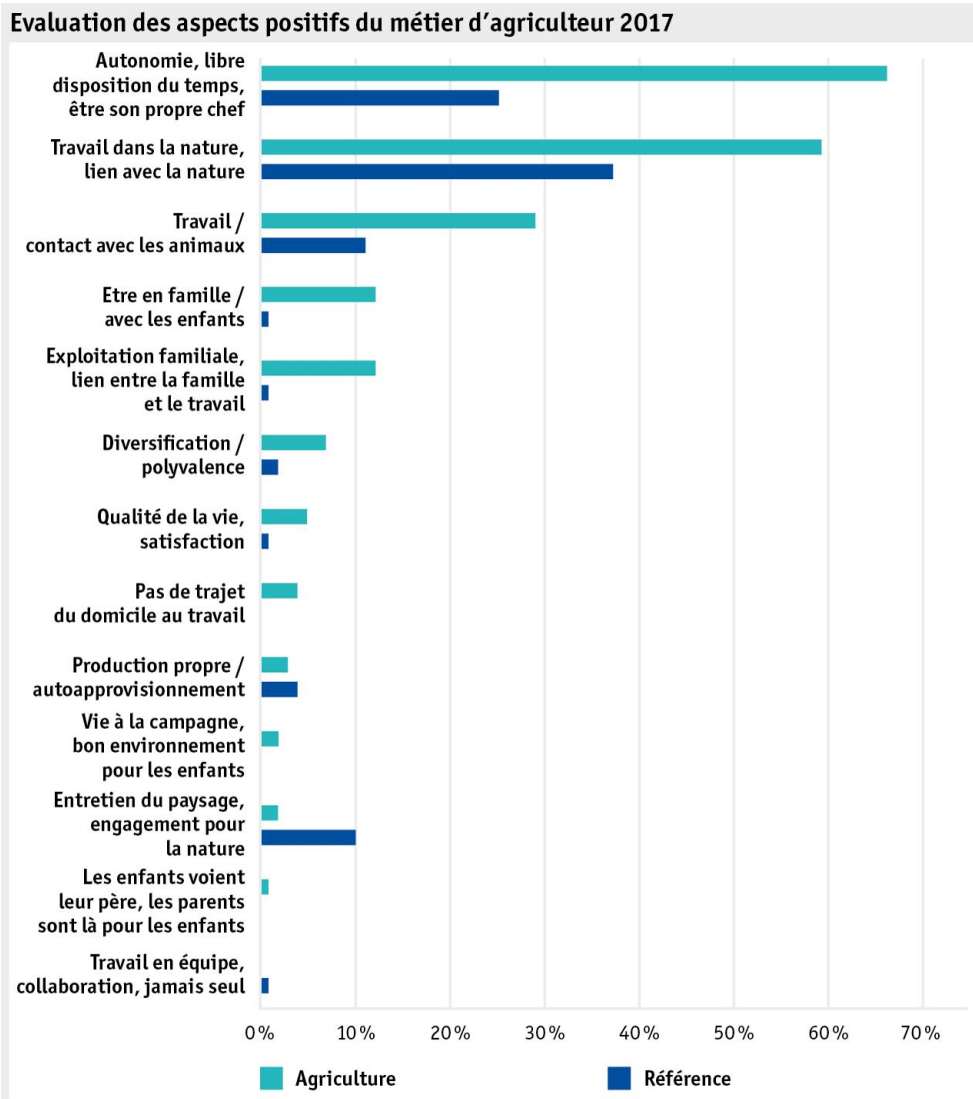
L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : gfs-zürich

Comme dans les enquêtes précédentes, l'indépendance et le travail dans la nature sont les aspects particulièrement positifs de la profession d'agriculteur que relèvent les deux groupes. La population agricole met ces avantages plus en avant que le groupe de référence, lequel met plutôt l'accent sur l'entretien du paysage.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : gfs-zürich

[Rapport agricole 2001](#)

[Rapport agricole 2005](#)

[Rapport agricole 2009](#)

[Rapport agricole 2013](#)

Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Recherche, Innovation, Évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Conditions de travail et de vie (ESPA)

Enquête suisse sur la population active

» [Fiche signalétique de l'Enquête suisse sur la population active \(ESPA\)](#)

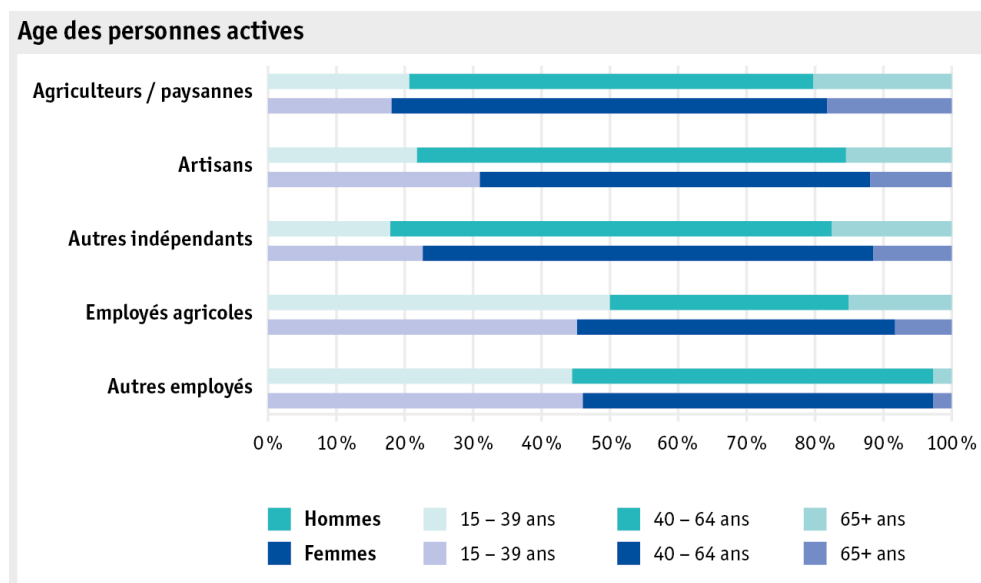
L'essentiel des résultats de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), analysés spécialement pour représenter la situation de l'agriculture, est décrit sous les rubriques consacrées d'une part à l'âge et à la taille des ménages, d'autre part à la formation et aux conditions de travail. Les données sont tirées de l'enquête annuelle 2016 et permettent de comparer la situation de cinq catégories d'actifs formant l'échantillon :

- les agriculteurs et paysannes (491 hommes et 287 femmes) ;
- les artisans (1213 hommes et 209 femmes) ;
- les autres indépendants (1933 hommes et 2092 femmes) ;
- les employés agricoles (110 hommes et 55 femmes) ;
- les autres employés (16 364 hommes et 16 472 femmes).

Le groupe des « agriculteurs et paysannes » inclut les agriculteurs et les paysannes indépendants ainsi que les membres de leur famille qui travaillent dans l'exploitation. À noter que compte tenu de la taille très réduite de l'échantillon, les données recueillies dans la catégorie des employés agricoles ne sont que partiellement fiables statistiquement. Toute comparaison avec d'autres catégories ne doit être faite qu'avec prudence.

Âge des actifs et nombre de personnes par ménage

Les agriculteurs et les paysannes interrogés sont âgés de près de 51 ans en moyenne ; la situation est similaire dans la catégorie « autres indépendants ». Dans les autres catégories, les personnes interrogées ont en moyenne dix ans de moins.

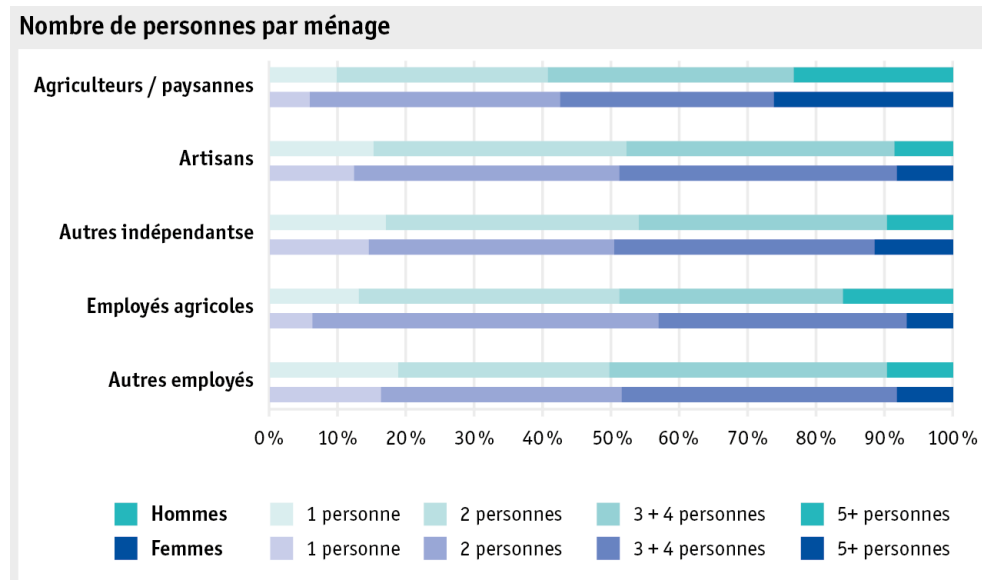


Source : OFS (ESPA 2016, données annuelles)

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Le ménage paysan compte en moyenne 3,2 personnes ; il reste donc plus grand que les autres ménages interrogés (entre 2,7 et 2,8). Plus d'un cinquième des familles paysannes sont même composées de cinq personnes ou plus vivant sous le même toit. Par ailleurs, 10 % des agriculteurs vivent seuls.

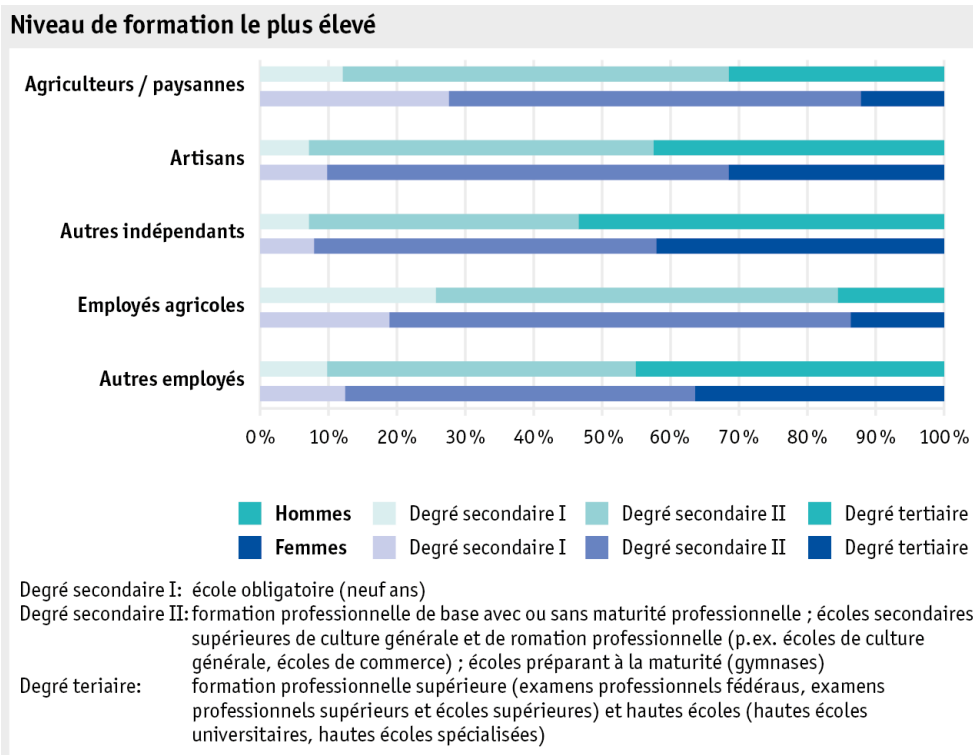


Source : OFS (ESPA 2016, données annuelles)

Formation et conditions de travail

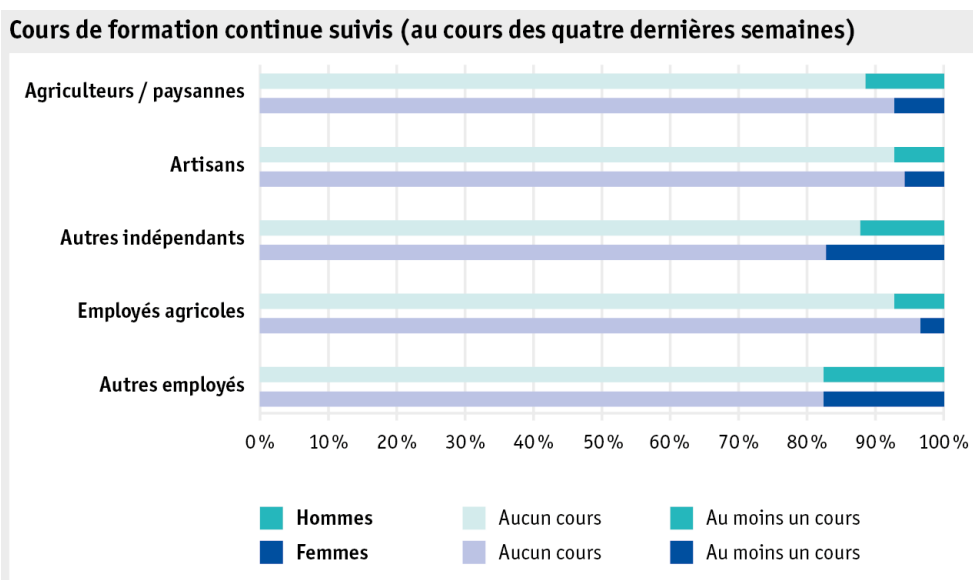
Les femmes des groupes étudiés ont un niveau de formation moins élevé que les hommes, tout particulièrement les femmes du secteur agricole : plus d'un quart d'entre elles n'ont pas de diplôme professionnel, même si certaines ont suivi les cours d'écoles ménagères paysannes. Les hommes de la catégorie « autres indépendants » présentent le plus haut niveau de formation, puisque 53 % d'entre eux justifient d'une formation professionnelle supérieure.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : OFS (ESPA 2016, données annuelles)

Les cours de formation continue désignent ici uniquement les formes de perfectionnement professionnel. Tandis que 18 % des hommes et des femmes de la catégorie autres employés ont suivi au moins un cours de ce type, ils sont entre 6 % et 17 % chez les indépendants.



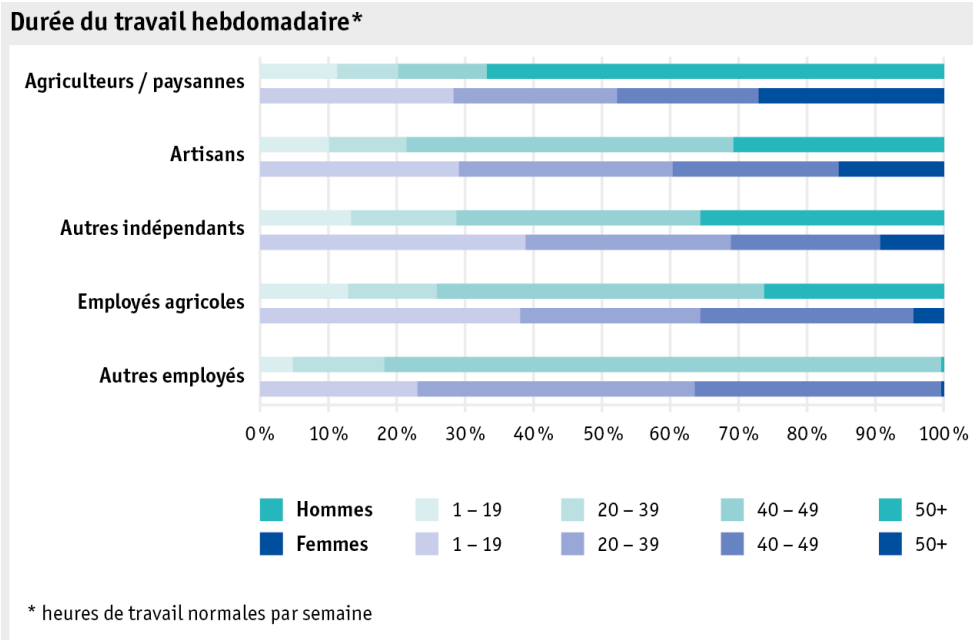
Source : OFS (ESPA 2016, données annuelles)

La durée du travail hebdomadaire ne comprend que les heures de travail réalisées au titre de l'activité professionnelle principale (au cas où il y en aurait plusieurs) ; les tâches ménagères n'en font pas partie. Si les agriculteurs et les paysannes travaillent respectivement 54 heures et

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



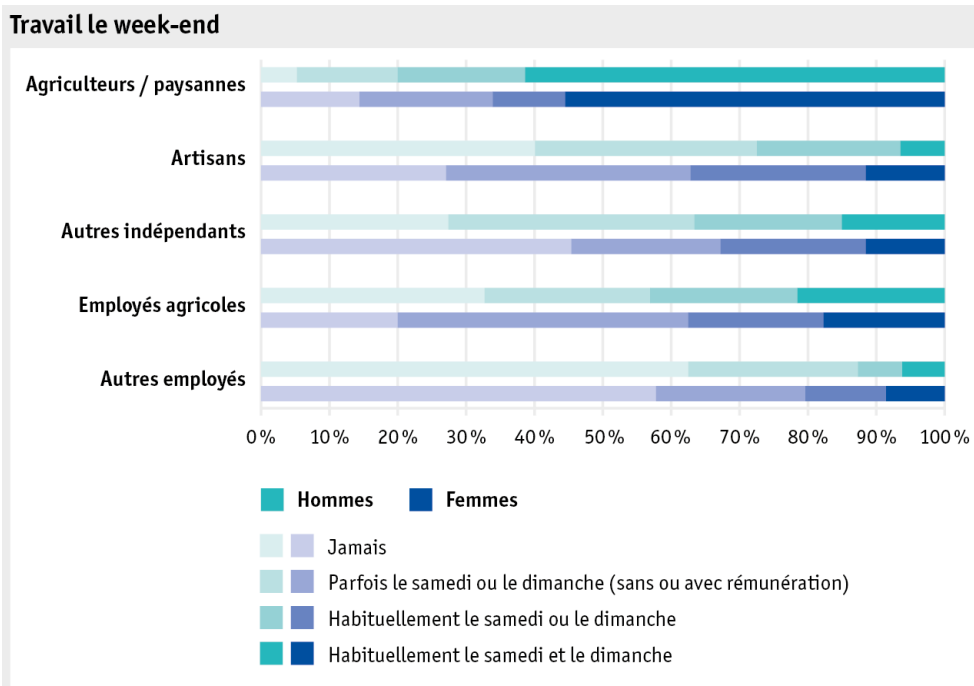
36 heures par semaine en moyenne, deux tiers des agriculteurs interrogés travaillent 50 heures par semaine ou plus.



Source : OFS (ESPA 2016, données annuelles)

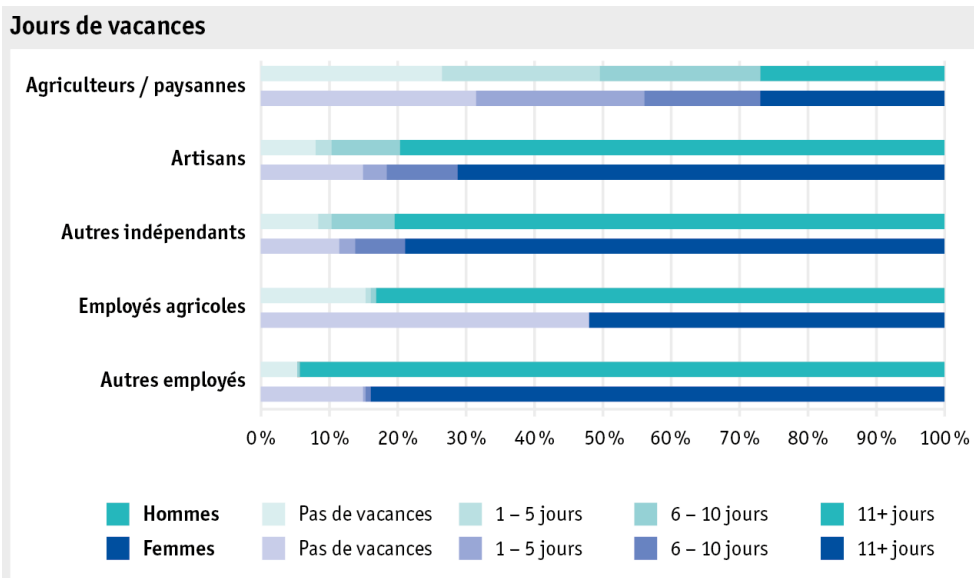
En 2016, seuls 5 % des hommes et 14 % des femmes de la catégorie des agriculteurs et des paysannes n'ont jamais travaillé le week-end. Il est probable que ces personnes n'élèvent pas d'animaux ou n'en ont pas la responsabilité. Plus de 60 % des agriculteurs travaillent ordinairement le week-end, c'est-à-dire le samedi et le dimanche.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : OFS (ESPA 2016, données annuelles)

En 2016, les agriculteurs et les paysannes interrogés sont partis en vacances pour dix et huit jours de vacances respectivement. Quitter temporairement l'exploitation entraîne des complications pour les familles paysannes, en particulier pour les éleveurs, ce qui n'est pas le cas des autres indépendants. Près d'un tiers des agriculteurs et un quart des paysannes n'ont pas eu de vacances en 2016.



Source : OFS (ESPA 2016, données annuelles)

[Rapport agricole 2011, 1.2.1.2 Travail et formation, p. 50](#)

[Rapport agricole 2015 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie](#)

[Rapport agricole 2016 L'homme / Famille paysanne / Conditions de travail et de vie \(ESPA\)](#)

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Le burnout dans l'agriculture suisse

Connu depuis une cinquantaine d'années, le syndrome du burn-out est de plus en plus fréquent. Il est lié à un stress chronique et à la dépression. Il se caractérise par un manque d'énergie de la personne concernée, un sentiment de détresse, une faible motivation, une baisse de l'engagement professionnel ainsi qu'une attitude négative vis-à-vis de soi-même, du travail et des autres (Aronson 1983). Un autre élément important du burn-out est qu'il touche des personnes en bonne santé n'ayant pas souffert d'une maladie psychique par le passé (Hallsten 1993). On apparente souvent le burn-out à une spirale qui se développe insidieusement sans que l'individu en ait conscience. En général, la personne concernée souffre d'abord d'un stress important et de troubles du sommeil, puis ressent différents maux physiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres maladies psychiques. Les relations sociales en pâtissent – surtout la vie de couple – et ne peuvent plus servir de facteur de protection. Pour résumer, le burn-out est un épuisement total et durable qui, faute de traitement, peut avoir des conséquences graves pour la personne, son environnement et son exploitation, voire conduire au suicide dans les cas les plus dramatiques. La prévention n'en est donc que plus importante. À un stade précoce, nombreux sont les traitements disponibles. Durant cette phase, c'est à l'environnement qu'il appartient principalement d'alerter l'individu. Du fait de sa structure, l'agriculture suisse est confrontée en l'occurrence à un facteur de risque : dans les exploitations familiales, les agriculteurs et agricultrices travaillent parfois seuls et ne peuvent compter que sur la famille pour les mettre en garde. Dans le contexte agricole, le burn-out signifie en outre que d'autres personnes, principalement la famille, doivent reprendre les activités du malade, quitte à être atteintes à leur tour.

Taux de burn-out comparable en Suisse et en Allemagne

En 2014, le taux de burn-out se situait entre 4 et 6 % dans la population suisse (Igic 2015, Grebner 2016), les disparités s'expliquant par les différentes outils de mesure ou les questions abordées. On relève un taux similaire en Allemagne (6 %).

Ces dernières années, la presse agricole s'est souvent fait l'écho de la problématique du burn-out, en rapportant pour l'essentiel des cas individuels. Faute d'études empiriques sur cette population, la fréquence et les conditions d'installation du burn-out dans l'agriculture suisse sont toutefois longtemps restées incertaines.

Enquête sur le burn-out dans l'agriculture

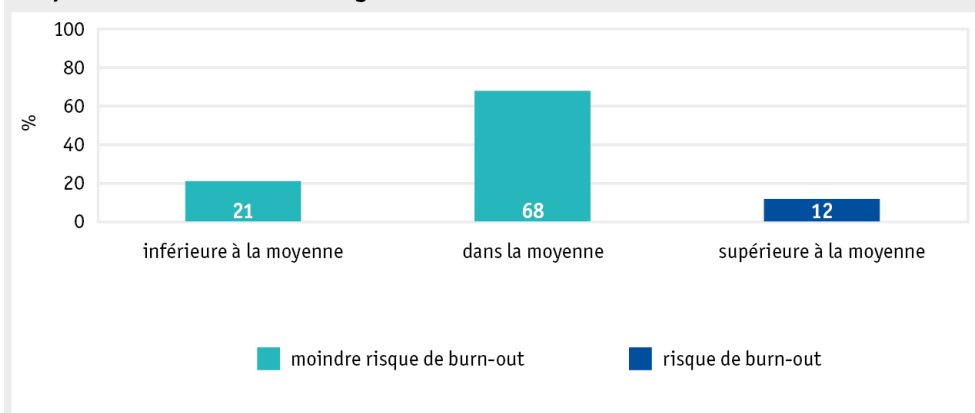
Pour lever ces inconnues, Agroscope a envoyé un questionnaire par écrit à 4000 agriculteurs et agricultrices en mai et juin 2016. Au total, 1358 exploitant-e-s ou leur compagne/compagnon y ont répondu en ligne ou par écrit. Ils sont très représentatifs des structures de l'agriculture suisse. Les participants ont rempli d'une part un questionnaire standard sur le burn-out, le Copenhagen Burnout Inventory (CBI), (Nübling 2013) et répondu d'autre part à des questions très diverses sur les possibles causes extrinsèques du burn-out. Ont en outre été saisies des données sur la structure de l'exploitation, la structure du ménage et les variables sociodémographiques.

Risque tendanciellement plus élevé dans l'agriculture

Le diagramme ci-après indique la fréquence du burn-out dans l'agriculture (mesuré à l'aide du CBI). Comme il s'agit d'un questionnaire d'auto-évaluation et non d'un diagnostic clinique, il est préférable de parler de « risque de burn-out ». On sépare ainsi le panel en un groupe présentant un risque moindre (N=1168 ; 21 % « inférieur à la moyenne » 21 % et « dans la moyenne » 68 %) et un groupe à risque (« supérieur à la moyenne » 12 %). Il convient d'ajouter que la recherche sur le burn-out ne dispose pas encore de systèmes de mesure extrêmement précis et que les chiffres doivent être interprétés comme une tendance et non en valeur absolue.



Fréquence du burn-out dans l'agriculture suisse



Source : Agroscope 2017

De bonnes relations comme facteur de protection

Plusieurs facteurs jouent un rôle dans l'apparition d'un burn-out. Outre les caractéristiques personnelles et le parcours de la personne, la survenue de ce syndrome est influencée par des facteurs et des contraintes externes. Les enquêtes d'Agroscope ont mis en évidence des origines multifactorielles aussi dans l'agriculture. Tendanciellement les caractéristiques de l'exploitation et du ménage (taille, orientation, composition, etc.) ne jouent qu'un rôle relativement secondaire. La situation financière, l'état de santé général, l'absence de temps libre, la pression du temps ainsi que l'imbrication du travail et de la famille, avec les conflits que cela entraîne, semblent être les facteurs les plus déterminants. La qualité des relations, les compétences sociales, un bon contrôle de soi et la faculté de décision font office, en revanche, de facteurs de protection.

Conclusions

L'étude montre que le burn-out existe dans l'agriculture suisse : en moyenne, les paysans sont tendanciellement plus touchés que le reste de la population. Les résultats suggèrent, en outre, que plusieurs facteurs concourent à l'apparition de ce syndrome. La forme et l'orientation de l'exploitation semblent jouer un rôle secondaire. Même si d'autres facteurs, tels qu'une situation financière difficile et des conflits liés à l'enchevêtrement du travail et de la famille sont plus déterminants, la survenue d'un burn-out est toujours très individuelle. Il importe donc que les agriculteurs évaluent leur propre situation et apportent les correctifs nécessaires, tels une réduction de la surcharge de travail et du stress ou la résolution de conflits. À la veille de nouveaux choix, il convient en outre de s'interroger sur sa propre capacité à supporter une charge élevée, d'autant plus que les décisions se répercutent souvent sur de longues années dans l'agriculture.

Les facteurs influant sur l'apparition d'un burn-out font l'objet d'une analyse plus poussée. D'autres enquêtes ont, par ailleurs, recensé plus en détail les facteurs de protection, afin de renforcer la prévention dans le monde agricole.

Bibliographie

Aronson E., Pines A. M. & Kafry D., 1983. Ausgebrannt : vom Überdruss zur Selbstentfaltung. Stuttgart : Klett-Cotta, 269 S.

Grebner S., I. B., Alvarado V., Cassina M., 2010. Étude sur le stress 2010 : Le stress chez les personnes actives occupées en Suisse – Liens entre conditions de travail, caractéristiques personnelles, bien-être et santé, Berne, SECO.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Hallsten L., 1993. Burning out : A framework. In : In Professional burnout : Recent developments in theory and research. 95 – 113 (Ed. Schaufeli W., Maslach, C. and Marek, T.), Taylor and Francis, Washington, D.C., 311 – 346.

Igic I. K., A. ; Brunner, B. ; Wieser, S. ; Elfering, A. ; Semmer, N., 2015. Job Stress Index 2015 : Indicateurs relatifs au stress chez les personnes actives en Suisse, Berne.

Nübling D. M., Vomstein M., Haug A. & Lincke D. H.-J. 2013 : COPSQ als Instrument zur Messung psychosozialer Faktoren am Arbeitsplatz – Gefährdungsbeurteilung psychische Belastungen. FFAS : Freiburger Forschungsstelle Arbeits- und Sozialmedizin, Freiburg.

Stöbel-Richter Y., Daig I., Brähler E. & Zenger M., 2013. Prävalenz von psychischer und physischer Erschöpfung in der deutschen Bevölkerung und deren Zusammenhang mit weiteren psychischen und somatischen Beschwerden. Psychother Psych Med 63, 109 – 114.

Linda Reissig, Agroscope ; linda.reissig@agroscope.ch



Les 20 ans du « Sorgentelefon »

La ligne d'aide destinée spécifiquement aux paysans germanophones (« Bäuerliches Sorgentelefon ») célèbre son 20^e anniversaire en 2017. Depuis sa création, elle constitue un relais et un appui essentiels pour la population agricole. Les personnes qui ne savent plus à qui s'adresser peuvent ainsi se confier à cette main tendue. Le correspondant écoute attentivement les doléances et apporte son aide à la personne. En cas d'urgence, chacun sait désormais que le numéro à composer est le 041 820 02 15. Le nombre d'appels a certes oscillé entre un maximum de 163 en 2000 et un minimum de 84 en 2003, mais on ne constate pas de tendance à la baisse. Il s'est ainsi chiffré à 153 en 2015 et à 123 en 2016.

L'agriculture n'échappe pas aux mutations en cours. Les changements en termes économiques, techniques et de politique agricole obligent les paysans à s'adapter et à se réorienter. Or, tous ne sont pas capables d'affronter le rythme et les exigences du changement. Si on y ajoute des contraintes personnelles, familiales ou psychiques, les personnes concernées peuvent arriver à saturation. La ligne d'appel est là pour elles : lors d'un entretien à bâtons rompus et confidentiel, les agriculteurs peuvent vider leur sac, alléger la pression, démêler les problèmes, reprendre courage et regarder à nouveau vers l'avenir. Par chance, il existe de nombreux autres services d'aide spécialisés vers lesquels orienter les appelants.

Les débuts



Le premier logo

Comment en est-on venu à créer cette main tendue agricole ? Deux facteurs y ont concouru, à savoir des personnes motivées et une initiative de la Confédération.

À l'occasion de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, en 1996, le Département de l'intérieur avait institué un fonds et lancé un concours. Daniela Clemenzen, collaboratrice à l'époque de l'ASCA (Association suisse pour le conseil en agriculture de Lindau, intégrée désormais dans AGRIDEA), avait remis un projet visant à créer une ligne d'aide pour les paysans. Elle a cherché et su trouver des personnes motivées, issues des églises et de l'agriculture, disposées à soutenir le projet. La Communauté protestante suisse de travail Église et Agriculture a donné son feu vert à la création de l'association Bäuerliches Sorgentelefon lors de son assemblée annuelle, le 23 novembre 1996 à Grafenried (BE). Parmi les autres membres fondateurs figuraient l'ASCA, l'Union des paysannes catholiques, l'Union des paysannes suisses (aujourd'hui USPF) et la « Schweizerische katholische Bauernvereinigung (SKBV) ». Les quatre organismes continuent aujourd'hui encore à assumer la responsabilité du « Sorgentelefon ». Pour récompenser cette initiative, le projet s'était vu remettre une aide de lancement de 5000 francs, prélevé sur le fonds de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. De nombreuses autres institutions religieuses, agricoles et sociales ont accordé

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



une aide de lancement, sans oublier les dons individuels des agriculteurs. Le service d'appel a définitivement pris son envol le 23 décembre de la même année, après avoir trouvé des locaux pour accueillir le central téléphonique, au « Seminar- und Bildungszentrum Mattli » de Morschach. Durant les six premiers mois de fonctionnement, il avait déjà enregistré plus de 100 appels.

Le mode de travail aujourd'hui

Le logo actuel

Les inquiétudes et les problèmes rapportés sont très variés depuis le début : droit d'habiter à la ferme lors d'une cohabitation conflictuelle entre les générations, conflits entre les époux s'accusant d'une infidélité réelle ou supposée, affrontements avec les autorités en raison de normes ou de contestations, problèmes de santé liés à une surcharge de travail ou à des exigences excessives, difficultés financières, etc. La détresse et les inquiétudes couvrent donc un très large éventail et les problèmes tendent à se complexifier ces derniers temps.

Les répondants – des volontaires – se recrutent parmi les paysans, actifs ou à la retraite. Ils suivent trois formations continues par an pour pouvoir répondre aux nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés et fournir des conseils aussi professionnels que possible. D'une part, les participants discutent de cas difficiles aussi bien entre eux qu'avec des experts. D'autre part, des spécialistes externes sont invités à transmettre leurs compétences sur des thèmes d'actualité spécifiques et à donner des conseils aux répondants. Le service d'appel a ainsi pu garantir dès le début que les conseils donnés au téléphone soient aussi utiles que possible.

Ces appels anonymes sont une forme particulière de conseil. L'échange n'a lieu que par la parole et l'écoute ; les intervenants ne sont pas assis l'un face à l'autre, ne se voient pas, ne se regardent pas dans les yeux et ne peuvent donc deviner les expressions sur le visage de l'interlocuteur. C'est à la fois un défi énorme et une chance. L'attention et la qualité de l'écoute se révèlent d'un grand secours. Savoir écouter, démêler des problèmes souvent multifactoriels, réfléchir à des solutions concrètes et donner du courage sont autant d'approches qui aident la personne concernée à surmonter une phase aiguë de désespoir.

Les bénévoles effectuent ce travail exigeant avec beaucoup d'engagement et de sérieux durant plusieurs années en général. C'est eux qu'il convient de féliciter en premier lieu pour les 20 ans de bons et loyaux services.

Prêt pour demain

Le « Sorgentelefon » fait l'objet d'une reconnaissance régulière à travers le temps. En 2001, la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne (SEUP) a remis à l'association la médaille d'argent du mérite pour les projets d'utilité publique et, en 2015, la ligne d'aide a reçu le Prix Agrisano, doté de 20 000 francs. L'appui constant et déterminant des églises doit ce faisant être particulièrement souligné. Nombre de paroisses catholiques et réformées ainsi que d'églises cantonales apportent une contribution ou organisent des collectes depuis des années, et assurent ainsi la pérennité de cette main tendue. Faute d'un tel soutien et de dons individuels, l'offre ne pourrait en effet pas survivre. Si le financement est assuré à moyen terme, les mesures d'économie qui s'annoncent un peu partout dans les églises et les organisations

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



agricoles font du combat pour l'existence d'une ligne d'aide une mission permanente. Le comité directeur du « Sorgentelefon » s'y emploiera pleinement.

Ce service continuera ainsi à soutenir au mieux les personnes qui, pour une raison ou une autre, sont dépassées par les changements.

Lukas Schwyn, président du Bäuerliches Sorgentelefon, lukas.schwyn@bluewin.ch



Agro-fiduciaires et détection précoce

Par fierté, les familles paysannes préfèrent souvent faire face seules aux difficultés qu'elles traversent et attendent en général très longtemps avant de solliciter une aide extérieure. Elles ont beaucoup de mal à surmonter leur répugnance à se faire aider. Tel est le constat de plusieurs études (p. ex. Fluder et al., 2009). Il est très difficile, dans la plupart des cas, de trouver des solutions lorsque ces personnes s'adressent tardivement aux organismes susceptibles de leur apporter un soutien (Imoberdorf, S., 2012, p. 26). Il est donc primordial de détecter suffisamment tôt les situations qui prennent un tour défavorable pour pouvoir y remédier à temps. Cet objectif est plus facile à atteindre lorsque les difficultés sont abordées par des personnes extérieures, comme le vétérinaire, le médecin ou un expert fiduciaire.

Les agro-fiduciaires sont apparues dans les années 90 à la suite de l'introduction de l'obligation fiscale de tenir une comptabilité dans les secteurs agricole et sylvicole. Les experts fiduciaires fournissent une assistance technique aux chefs d'exploitation pour les questions fiduciaires, financières, fiscales et relatives à la gestion. Certaines sociétés fiduciaires conseillent également sur d'autres sujets, comme la protection sociale, le droit successoral ou la cession d'une exploitation.

Différentes études ont déjà été menées sur la capacité des fiduciaires agricoles à détecter suffisamment tôt les problèmes des familles paysannes suisses (Berger et al., 2000, p. 45) ; (Contzen et al. 2015, p. 68) ; (Imoberdorf, S., 2014, p. 79) ; (Brandstetter et al. 2015, p. 5). Dans ces études, les agro-fiduciaires apparaissent clairement comme une interface importante, mais on ignore encore dans quelle mesure elles assument cette fonction. C'est pour cette raison qu'Imoberdorf (2014) et Contzen et al. (2015) ont décrit succinctement la nécessité de définir dans une étude préliminaire le rôle actuel et potentiel des fiduciaires agricoles et, éventuellement, de formuler des recommandations sur cette base.

Sondage en ligne et entretiens

L'étude préliminaire a été réalisée entre 2016 et 2017 à la Haute école spécialisée bernoise avec le concours du département « Travail social » et de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires. Cette étude a abouti à des résultats et à des conclusions, dont certains sont exposés ci-après.

Un questionnaire en ligne a été soumis à des experts-comptables chargés de mandats fiduciaires agricoles dans le but de connaître les problèmes observés et abordés par ces professionnels et de savoir si les cas sont transmis aux organismes d'aide compétents. Des entretiens exploratoires ont en outre été menés avec des responsables de fiduciaires agricoles.

Situation stable dans la majeure partie du secteur agricole

Les entretiens ont confirmé que la situation économique et sociale de la majeure partie des clients était stable. Seul un petit pourcentage est confronté à des difficultés aiguës ou chroniques. Le sondage en ligne indique dans quelle mesure les experts fiduciaires détectent ces problèmes et en parlent.

C'est le comportement des clients et les résultats comptables qui permettent aux experts fiduciaires de déceler suffisamment tôt des difficultés administratives, financières ou économiques. En principe, ces professionnels abordent les aspects problématiques qui concernent directement la comptabilité. Par contre, il leur est plus difficile d'identifier et d'évoquer les problèmes touchant à la situation familiale ou à l'état de santé, dont parlent pourtant près de la moitié des personnes interrogées. Le sondage révèle que les experts fiduciaires qui ont franchi le pas ont généralement fait des expériences positives.



Rôle important des agro-fiduciaires dans la détection des cas de surmenage

Lorsque les experts fiduciaires s'abstiennent de faire part de leurs observations, c'est souvent par respect de la sphère privée de leurs clients. Comme on pouvait s'y attendre, les personnes sondées trouvent plus facile de discuter des difficultés constatées lorsque leurs clients en parlent d'eux-mêmes. Mais ils atteignent leurs limites lorsque les familles concernées refusent de se faire conseiller ou dans les cas de conflits conjugaux, intergénérationnels ou professionnels.

L'étude révèle que les experts fiduciaires jouent d'ores et déjà un rôle important dans le constat de cas de surmenage et dans l'écoute, même si ce n'est pas systématique. L'étude a néanmoins aussi montré les limites de cette détection précoce : les experts fiduciaires ne sont pas mandatés pour les situations problématiques, ils ne maîtrisent pas toutes les techniques d'entretien requises à cet effet et ne connaissent pas suffisamment les organismes d'aide qui pourraient être sollicités, sans oublier les coûts supplémentaires que génèrent les activités de conseil, lorsque les cas de surmenage sont traités.

Nécessité de régler les questions de délimitation et de définir les rôles

Le décalage entre le mandat, les compétences professionnelles, les connaissances et les intérêts des experts fiduciaires et le rôle attendu et en partie assumé dans la détection précoce des cas de surmenage dans les familles paysannes représente un véritable défi et appelle des éclaircissements : quel rôle doivent jouer les agro-fiduciaires dans la détection précoce, c'est-à-dire à quels niveaux faut-il agir ? Quand faut-il faire appel à d'autres services et qui doit s'en charger ? Et qui évalue objectivement la nécessité de fournir une assistance ou enregistre la demande d'aide subjective des familles paysannes en difficulté (indispensable à une aide adéquate) ? La définition des rôles suppose un réexamen du mandat professionnel et des coûts découlant des prestations qui ne relèvent pas du mandat. Or, cette démarche nécessite la coopération des agro-fiduciaires, qui aideront à formuler des attentes réalistes par rapport à leurs experts et à créer les conditions permettant d'aider ceux-ci dans leur mission d'observation et d'intervention, qu'ils accomplissent par ailleurs déjà.

Les auteurs de l'étude, qui préconisent une révision du mandat professionnel, recommandent aussi une adaptation de l'offre de formations proposée afin que les personnes intéressées puissent acquérir les compétences méthodologiques dont elles ont besoin pour aborder les problèmes de clients ou pour mener des entretiens délicats. Les employés des fiduciaires et des services de conseil sociaux et agricoles pourront également mieux connaître leurs systèmes mutuels grâce à des séances d'information et à des journées thématiques. En outre, une plateforme en ligne pourrait notamment faciliter la communication avec les services compétents. Enfin, l'instauration d'un cadre institutionnel, comme des discussions de cas en interne, aiderait les experts fiduciaires, qui pourraient ainsi échanger leurs vues sur la manière de gérer les situations de conseil difficiles.

En conclusion, il convient de retenir que les sociétés agro-fiduciaires ont la possibilité de détecter suffisamment tôt les cas de surmenage, mais qu'il faut régler les problèmes existants pour pouvoir exploiter ce potentiel.

Bibliographie

Brandstetter, J., Jurt, C., Kuchen, S., Prosdocimo, L., Straub, U., & Thoma, M. (2015). Synergien zwischen land-, hauswirtschaftlicher Beratung und sozialer Beratung nutzen. Schlussbericht. Berne : OFAG.

Bieri, J., & Ganzfried, R. (2008). Working Buur. Schweizer Bauernbetriebe in prekären finanziellen Situationen. Eine Standortbestimmung. Berne : Edition Soziothek.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Contzen, S., Crettaz, E. & Forney, J. (2015). Conditions de vie et stratégie d'adaptation des ménages agricoles en situation difficile. Zollikofen/Genève : BFH/HETS.

Fluder, R., Contzen, S., Neukomm, S., & Genoni, M. (2009). Bauernhaushalte unter dem Existenzminimum. Rapport final de l'étude conceptuelle. Berne : BFH.

Geier, C., & Fankhauser, S. (2007). Sozialhilfepraxis mit Landwirten. Travail de diplôme. Berne : BFH, Travail social.

Imoberdorf, S. (2012). Bauernfamilien unter Druck. Entstehung und Bewältigung von Stress im bäuerlichen Alltag und die Bedeutung von professioneller Hilfe im Coping-Prozess. Mémoire de bachelor. Berne : Edition Soziothek.

Imoberdorf, S. (2014). Wie die Hilfe zum Bauer kommt. Untersuchung zum Zusammenhang der Bewältigung betrieblicher und sozialer Anforderungen in Bauernfamilien und der eigenen (Land-) Wirtschaftspraxis. Thèse de master. Berne : Edition Soziothek.

Imoberdorf, S., Contzen, S. & Luchsinger, L. (2017). Überlastung in der Landwirtschaft. Die aktuelle und potenziell mögliche Rolle von Agrotreuhandstellen bei der Früherkennung. Berne : BFH.

Kusemann, M. (2003). Bewältigung von Existenzgefährdung in landwirtschaftlichen Familienbetrieben. Weikersheim (Allemagne) : Margraf Publisher.

Sonja Imoberdorf, office@sonjaimoberdorf.com, Sandra Contzen (HAFL), sandra.contzen@bfh.ch



Assurances sociales

Les œuvres sociales publiques, les assurances de personnes, les assurances de choses et les institutions privées font partie du filet de sécurité formel pour la population agricole tout comme pour le reste de la population. Les assurances sociales telles que l'AVS, l'AI, l'assurance maladie et l'assurance accidents offrent une protection étendue contre les risques dont les conséquences financières excèdent les capacités de l'individu.

» Assurances sociales

Il n'est pas possible de procéder à une évaluation par catégorie de profession dans la plupart des assurances sociales. L'étude ci-après se limite donc au revenu de l'AVS, aux allocations familiales du secteur agricole et à l'aide sociale.

L'assurance-vieillesse et survivants

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est l'un des dispositifs principaux de la prévoyance en Suisse pour ce qui concerne les retraités ainsi que les conjoints et les enfants survivants. Elle doit couvrir les besoins vitaux des assurés en cas de perte de revenu due à l'âge ou au décès de la personne subvenant aux besoins de la famille. Instituée en 1948, la rente AVS dépend du revenu soumis à cotisation durant la vie active ainsi que, le cas échéant, des bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.

» AVS

Les statistiques sur le revenu AVS comprennent tous les revenus soumis à l'AVS pendant une année de cotisation, indépendamment de la durée de l'activité.

La statistique la plus récente date de 2013 : on y recense quelque 5,5 millions de cotisants (personnes actives ou non actives). Sur les 5 millions de cotisants actifs âgés de 18 à 63 ou 64 ans (excepté les personnes vivant exclusivement d'un revenu de remplacement tel que les indemnités journalières AI), 51 800 sont des agriculteurs et agricultrices ou paysannes indépendants. Le revenu AVS provenant de l'activité agricole constituait la part la plus élevée du revenu AVS total pour 34 500 agriculteurs (75 %) et 4700 agricultrices ou paysannes (78 %). Près de la moitié des cotisants indépendants du secteur agricole exerçaient une autre activité lucrative en dehors de l'exploitation.

Revenu annuel soumis à l'AVS des indépendants travaillant dans l'agriculture 1 (Personnes âgées de 18 à 63/64 ans) 2

Revenu AVS 2013	Nombre	Total du revenu AVS moyen (moyenne arithmétique)	Part provenant de l'agriculture	Part provenant d'une autre activité lucrative ³	Age moyen
		Francs	Francs	Francs	Ans
Hommes	45 700	68 300	49 300	19 000	48,2
Femmes	6 000	37 700	26 400	11 300	48,0
Total ou valeur moyenne	51 800	64 700	46 600	18 100	48,1

¹ Évaluation spécifique

² Il n'est pas tenu compte des personnes actives l'année où elles ont atteint l'âge de l'AVS (64 ou 65 ans) et après l'âge de l'AVS (65+ ou 66+ ans).

³ Personnes sans autre activité lucrative : le montant de 0 franc est utilisé pour calculer la valeur moyenne.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Sources : comptes individuels de l'AVS, Centrale de compensation (CdC) – Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ; état avril 2017

Les revenus inscrits dans les comptes AVS individuels sont transmis chaque année par les caisses de compensation à la Centrale de compensation (CdC). Cette transmission varie selon les types de cotisations. Ainsi, les indépendants du secteur agricole sont enregistrés sous un type de cotisation séparé (genre de cotisation 9). Un revenu (2013 : 9333 francs) est inscrit dans le compte individuel des indépendants qui ne versent que la cotisation AVS minimale sans indiquer de revenu. C'est le cas de 17 % des agriculteurs, soit de 7200 hommes et de 1830 femmes.

En 2013, les femmes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture étaient presque deux fois plus nombreuses qu'en 2000 (2000 : 4300, 2013 : 6000). Le revenu provenant de cette activité indépendante a augmenté de 10 000 francs entre 2000 et 2013 (2000 : 16 400 francs ; 2013 : 26 400 francs).

Allocations familiales

Les allocations familiales sont, avec les allègements fiscaux, le principal moyen de compenser les charges familiales. Contrairement aux prestations des autres assurances sociales, elles sont destinées non pas à remplacer un revenu mais à le compléter.

» [Allocations familiales dans l'agriculture](#)

Les allocations familiales dans l'agriculture sont destinées exclusivement aux agriculteurs, aux exploitants d'alpages et aux pêcheurs professionnels indépendants ainsi qu'aux travailleurs agricoles.

Les allocations familiales des travailleurs agricoles sont partiellement financées par les employeurs agricoles. La part restante et le coût des allocations familiales des agriculteurs sont couverts aux deux tiers par la Confédération et à un tiers par les cantons. Les allocations familiales de tous les autres indépendants sont financées par les contributions des indépendants.

Montants des allocations familiales dans l'agriculture

Type d'allocation familiale	Montant (en fr.)
Allocation pour enfant ¹ (de moins de 16 ans)	200
Allocation de formation professionnelle ¹ (enfant de 16 à 25 ans)	250
Allocation de ménage	100

¹ Montant majoré de 20 francs dans les régions de montagne
Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Le montant des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle dans le secteur agricole correspond aux montants minimaux fixés dans la loi sur les allocations familiales (LAFam). Ces montants sont majorés de 20 francs dans la région de montagne. Les travailleurs agricoles reçoivent en plus une allocation de ménage mensuelle de 100 francs. Certains cantons ont introduit d'autres allocations.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Allocations familiales versées à l'agriculture en 2016 selon LFA

	Bénéficiaires	Allocations annuelles	Allocations moyennes (par an)
	Nombre	Millions de francs	Francs
Employés agricoles	7 874		
Allocations pour enfant	8 474	15,425	1 821
Allocation de formation professionnelle	2 352	4,646	1 976
Allocation de ménage	7 753	7,117	918
Agriculteurs et agricultrices	13 303		
Allocations pour enfant	21 536	53,175	2 470
Allocation de formation professionnelle	8 783	24,614	2 803
Total	21 177	104,977	4 958

Sans les exploitants d'alpages et les pêcheurs professionnels
Source : OFAS

Les moyens financiers affectés à l'agriculture sous forme d'allocations familiales ont enregistré un net recul ces dernières années. Deux facteurs ont pour effet une baisse du nombre de bénéficiaires et, en conséquence, une diminution des coûts. Le premier est l'évolution structurelle dans l'agriculture. Le second est une modification législative qui fait que les familles paysannes sont de plus en plus nombreuses à percevoir des allocations en vertu de la loi sur les allocations familiales (LAFam) plutôt que de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA). En 2009, les allocations familiales versées dans le secteur agricole s'élevaient encore à 150 millions de francs, tandis qu'en 2016, elles n'étaient plus que de 105 millions de francs.

Aide sociale

La Constitution fédérale garantit à toute personne séjournant en Suisse le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse. Les cantons accordent des prestations d'aide sociale aux personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins ou à ceux de leur famille. La compétence et l'exécution des dispositions sur l'aide sociale sont organisées d'une manière qui varie selon le canton ou la commune.

» [Aide sociale](#)

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Personnes actives bénéficiaires de l'aide sociale dans l'agriculture en 2015¹

	Dossiers	Personnes assistées (adultes et enfants)	Total des aides allouées	Montant par dossiers
	Nombre	Nombre	En mio. de fr.	Fr.
Indépendants	46	79	0,641	13 942
Salariés réguliers	149	325	2,349	15 765
Autres personnes actives dans les ménages privés	247	450	3,720	15 186
Personnes actives dans des établissements stationnaires ou dans des formes d'habitation particulières	19	20	0,374	19 709
Totalité des actifs	461	874	7,085	15 436

¹ Évaluation conduite visant spécifiquement l'agriculture : nombre de cas d'aide sociale et montant moyen de l'aide sociale en fonction de la condition

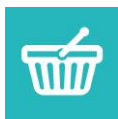
Unité considérée : dossiers d'aide sociale dans lequel le demandeur est actif professionnellement dans l'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche) et dont l'âge se situe entre 15 et 64 ans.

Source : Office fédéral de la statistique (OFS) ; depuis 2009, les résultats de la statistique de l'aide sociale suisse sont basés sur un recensement complet dans tous les cantons.

En 2015, un total d'environ 7,1 millions de francs d'aide sociale a été versé à 461 dossiers du milieu de l'agriculture (première évaluation spéciale 2013 : 490 dossiers), ce qui représente 15 436 francs par dossier. Toutes catégories professionnelles confondues, la moyenne de l'aide sociale se monte à 15 900 francs par dossier.

Comme il faut prouver le besoin pour avoir droit à des prestations sociales, la situation financière du ménage et de l'exploitation ainsi que des informations d'ordre privé doivent être communiquées aux services publics concernés. Or, cette démarche va à l'encontre des valeurs profondément ancrées dans la mentalité des familles paysannes, comme l'autonomie, l'indépendance et le libre arbitre. En outre, le lien étroit existant entre l'exploitation et le ménage génère une grande dépendance entre le travail investi et les finances. C'est aussi pour cette raison que les paysannes et les agriculteurs demandent rarement l'aide sociale. Ils préfèrent se serrer la ceinture pendant les périodes difficiles et vivre sur leurs réserves.

Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



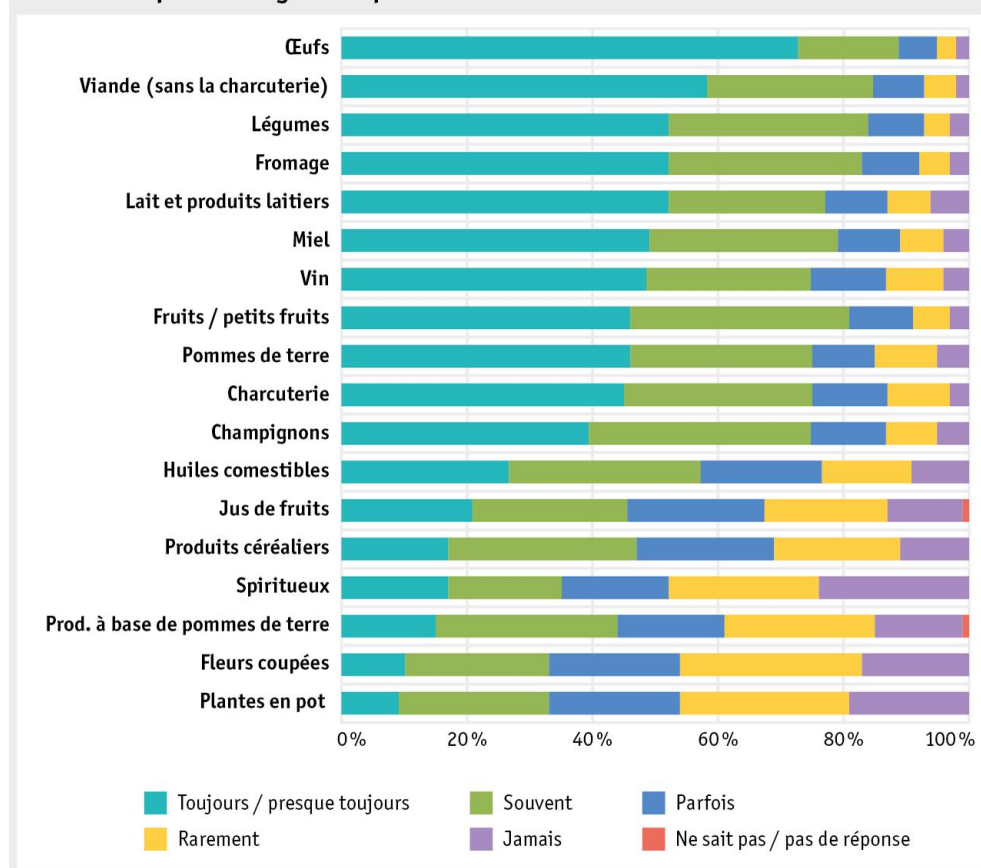
Comportement d'achat

Mandaté par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'institut d'études de marché Demoscope a réalisé en janvier 2017 un sondage représentatif en ligne auprès de 1052 personnes sur le thème du comportement d'achat. L'objectif était de mieux connaître le comportement des consommateurs en matière de choix et d'achat de denrées alimentaires.

Pour cette enquête, une liste comportant divers produits a été présentée aux participants. Ces derniers devaient indiquer lesquels ils avaient achetés au cours des douze derniers mois, pour lesquels de ces produits ils avaient tenu compte de l'origine et dans quels cas ils avaient donné la préférence à un produit suisse. Il leur a en outre été demandé quels étaient, à leur avis, les avantages des produits suisses et quelles qualités ils attribuaient à l'agriculture suisse.

La préférence pour des produits suisses est marquée, en particulier, pour les produits d'origine animale. En ce qui concerne les œufs, par exemple, 72 % des personnes interrogées ont déclaré tenir compte « toujours/presque toujours » du lieu de production. Par rapport aux données de 2015, on constate pour tous les produits un recul de la mention « toujours/presque toujours ». La plus forte baisse est relevée pour les fruits et les petits fruits, où elle atteint 9 %.

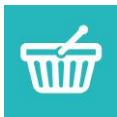
Prise en compte de l'origine des produits 2017



Source : Demoscope

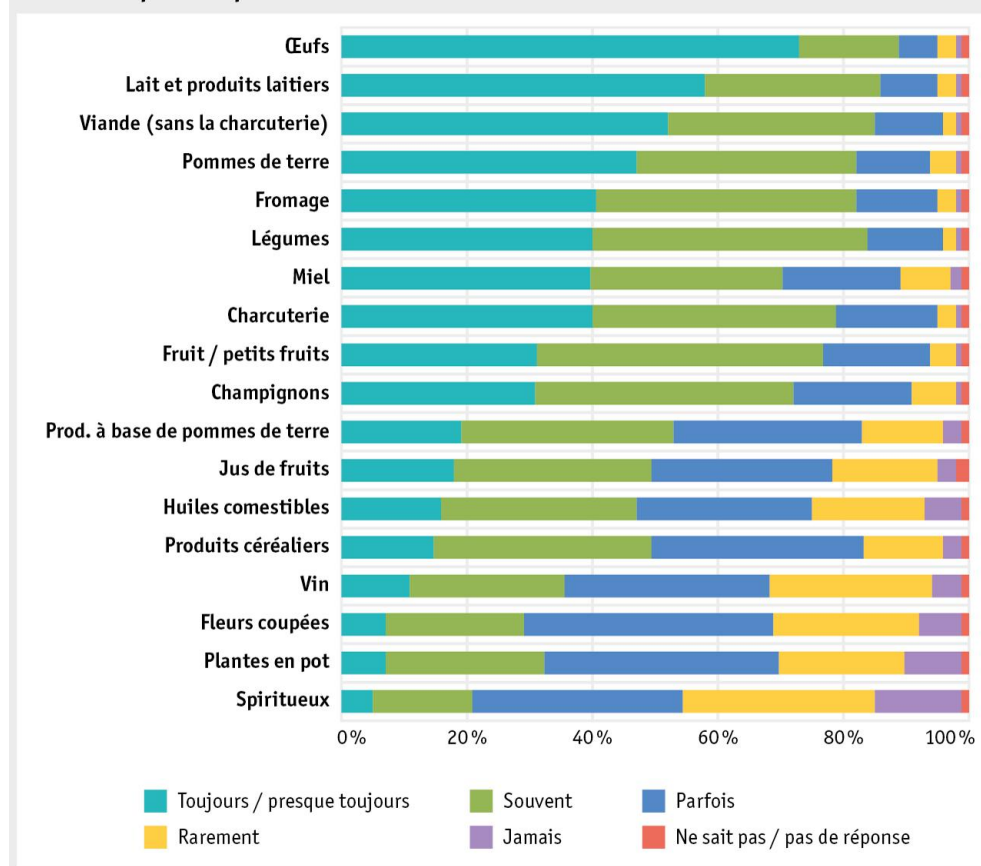
La préférence pour des produits suisses est, elle aussi, plus marquée pour les produits d'origine animale. Elle s'observe en particulier pour les œufs (73 %), ainsi que pour le lait et les produits laitiers frais (58 %). Par rapport aux résultats de 2015, la réponse « toujours/presque toujours » marque également un recul dans toutes les catégories de produits, sauf les huiles comestibles

L'HOMME > SOCIÉTÉ



et le vin (+1 point dans les deux cas) ainsi que les fleurs coupées et les spiritueux (les deux inchangés).

Préférence pour les produits suisses 2017



Source : Demoscope

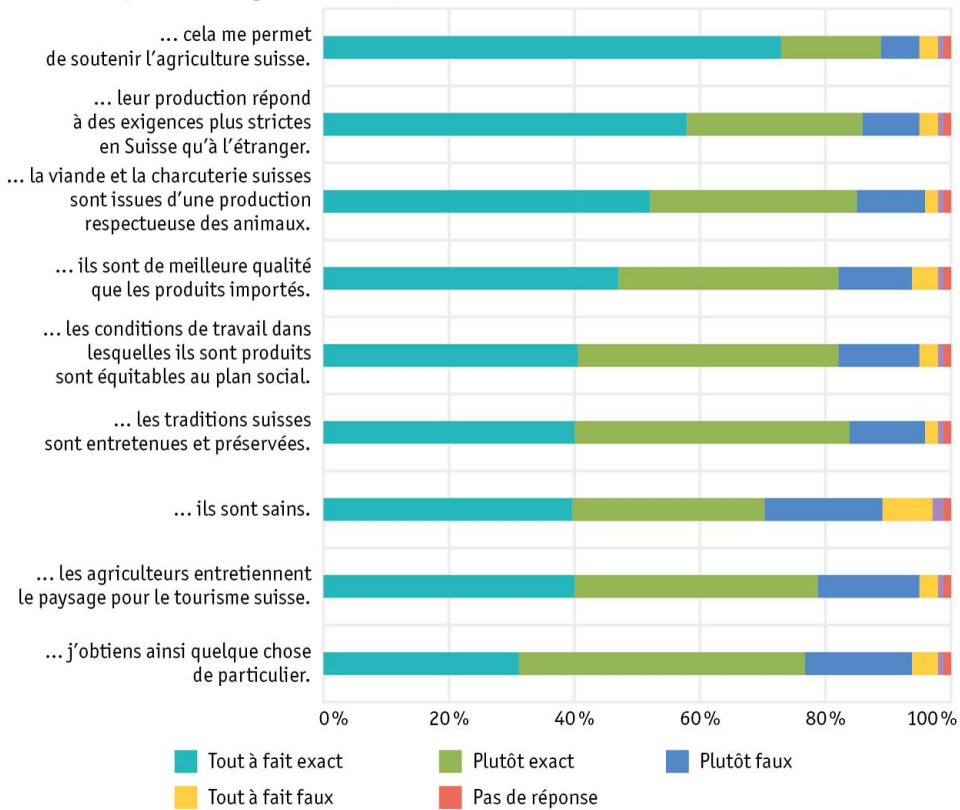
Concernant les « Atouts des produits agricoles suisses », une liste d'affirmations a été proposée à l'appréciation des personnes interrogées. La proposition qui a reçu le plus d'approbations en 2017 est « J'achète des produits de l'agriculture suisse parce que cela me permet de soutenir l'agriculture suisse » (64 % : tout à fait exact). Par contre, seulement 22 % des personnes interrogées sont d'avis qu'un produit suisse leur apporte quelque chose de particulier. Par rapport à 2015, on relève un léger recul de la réponse « tout à fait exact » (-3 points au maximum) pour les affirmations « répond à des exigences plus strictes », « production respectueuse des animaux » et « quelque chose de particulier » et une légère augmentation (+3 points au maximum) pour les affirmations « équitables au plan social », « meilleure qualité que les produits importés », « traditions suisses » et « tourisme suisse ». Dans les autres catégories, l'appréciation n'a pas changé (« soutenir l'agriculture suisse », « sains »).

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Atouts des produits suisses 2017

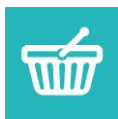
J'achète des produits de l'agriculture suisse, car...



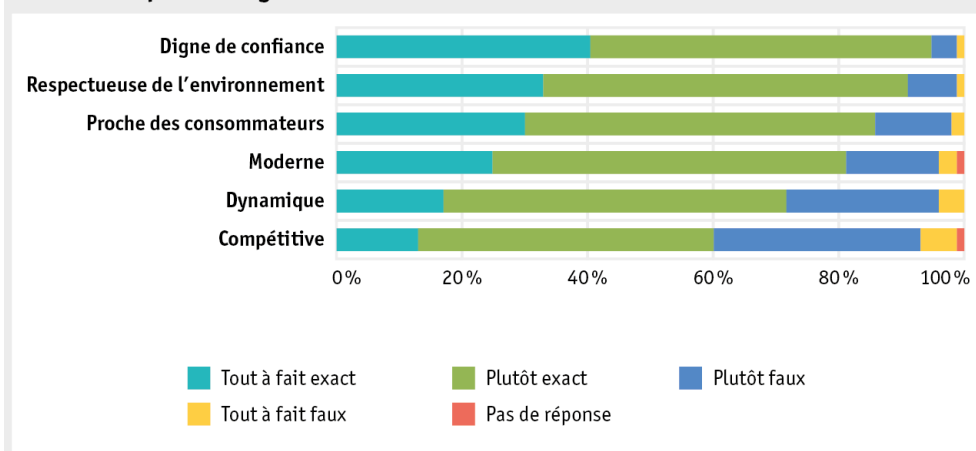
Source : Demoscope

En 2017, 40 % des personnes interrogées ont considéré l'agriculture suisse comme « digne de confiance », 33 % comme « respectueuse de l'environnement » et 30 % comme « proche des consommateurs ». Le critère « compétitive » (13 %) est celui qui a recueilli le moins de suffrages. Par rapport aux résultats de l'enquête 2015, la réponse « tout à fait exact » enregistre une légère diminution (-2 points au maximum) pour les qualités « digne de confiance » et « proche des consommateurs » ainsi qu'une légère augmentation (+2 points au maximum) pour les qualités « respectueuse de l'environnement », « moderne » « dynamique » et « compétitive ».

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Caractéristiques de l'agriculture suisse 2017



Source : Demoscope

[Articles dans le Rapport agricole 2013, p. 76](#)

[Article dans le Rapport agricole 2015](#)

Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, esther.grossenbacher@blw.admin.ch



Introduction

Cette rubrique aborde l'évolution des structures et la situation économique du secteur agricole et des exploitations. L'accent est mis à cet égard sur le nombre d'exploitations et sur leur taille, sur le nombre de personnes qu'elles emploient, sur la surface agricole utile et sur le cheptel.

En 2016, la Suisse comptait 52 263 exploitations agricoles, soit 1,9 % de moins que l'année précédente. Cette évolution constante reflète les mutations qui marquent les structures agricoles.

La rubrique présente aussi la situation économique de l'agriculture, tant au plan de l'ensemble du secteur qu'à celui des exploitations. Le secteur a réalisé un revenu net d'entreprise de 3,073 milliards de francs, en augmentation de 215 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, et chaque exploitation a réalisé en moyenne un revenu de 64 300 francs, soit 4,7 % de plus que l'année précédente.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Exploitations

En 2016, la Suisse comptait un total de 52 263 exploitations, soit 1,9 % de moins que l'année précédente.

» [Relevé des structures agricoles 2016](#)

Évolution du nombre d'exploitations par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
0 – 3 ha	8 371	5 586	5 451	-2,6	-2,4
3 – 10 ha	18 542	10 154	9 717	-4,0	-4,3
10 – 20 ha	24 984	16 216	15 724	-2,9	-3,0
20 – 30 ha	11 674	11 011	10 884	-0,4	-1,1
30 – 50 ha	5 759	7 734	7 807	1,9	0,9
> 50 ha	1 207	2 552	2 680	5,1	5,0
Total	70 537	53 253	52 263	-1,9	-1,9

Source : OFS

Durant les 16 premières années du nouveau millénaire, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 18 274 unités au total, soit de 1,9 % par année. Le recul absolu le plus important au cours de cette période concerne les exploitations de la classe de grandeur 3 à 10 ha. En revanche, le nombre d'exploitations d'une taille plus grande que 30 hectares a augmenté.

Évolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Nombre d'exploitations dirigées par une femme	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
0 – 3 ha	654	561	597	-0,6	6,4
3 – 10 ha	1 116	1 010	1 043	-0,4	3,2
10 – 20 ha	418	763	814	4,3	6,7
20 – 30 ha	95	321	324	8,0	0,9
30 – 50 ha	52	169	170	7,7	0,6
> 50 ha	11	28	34	7,3	21,4
Total	2 346	2 852	2 982	1,5	4,6

Source : OFS

En 2016, on comptait 2982 exploitations dirigées par une femme, ce qui représente 5,7 % de l'ensemble des exploitations. Entre 2000 et 2016, le nombre d'exploitations agricoles dirigées par une femme a augmenté de 636 unités, soit de 1,5 % par an.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Par rapport à l'ensemble des exploitations, les exploitations dirigées par une femme sont sur-représentées dans la classe de grandeur jusqu'à 10 ha, et au contraire sous-représentées dans les classes de grandeur à partir de 10 ha. Cela signifie que les exploitations dirigées par une femme ont tendance à être plus petites que la moyenne. On observe toutefois une nette évolution vers les classes de grandeur aux surfaces plus grandes.

Évolution du nombre d'exploitations par région

Région	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
Région de plaine	31 612	23 665	23 230	-1,9	-1,8
Région des collines	18 957	14 770	14 508	-1,7	-1,8
Région de montagne	19 968	14 818	14 525	-2,0	-2,0
Total	70 537	53 253	52 263	-1,9	-1,9

Source : OFS

Dans les différentes régions, le taux de diminution annuel le plus élevé entre 2000 et 2016 concerne la région de montagne (-2 %). L'année sous rapport, ce taux était également le plus élevé dans la région de montagne, avec -2 %.

Évolution du nombre d'exploitations dirigées par une femme, par région

Région	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
Région de plaine	924	1 149	1 210	-1,7	5,3
Région des collines	580	724	782	-1,9	8,0
Région de montagne	824	979	990	1,0	1,1
Total	2 346	2 852	2 982	1,5	4,6

Source : OFS

En 2016, la répartition de ces exploitations par région était semblable à celle des autres exploitations. Dans la région de plaine et des collines, la part était un peu moins élevée que pour l'ensemble des exploitations (41 % contre 44 % et 26 % contre 28 %, respectivement) ; dans la région de montagne, cette part était légèrement plus élevée (33 % contre 28 %).

EXPLOITATION > STRUCTURES



Évolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel, par région

Caractéristiques	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	23 536	17 701	17 300	-1,9	-2,3
Région des collines	13 793	10 464	10 271	-1,8	-1,8
Région de montagne	11 910	9 879	9 754	-1,2	-1,3
Total	49 239	38 044	37 325	-1,7	-1,9
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	8 076	5 964	5 930	-1,9	-0,6
Région des collines	5 164	4 306	4 237	-1,2	-1,6
Région de montagne	8 058	4 939	4 771	-3,2	-3,4
Total	21 298	15 209	14 938	-2,2	-1,8

Source : OFS

Atteignant 1,7 % par an, le taux de diminution des exploitations à plein temps entre 2000 et 2016 a été dans l'ensemble un peu moins élevé que celui des exploitations à temps partiel, qui s'est élevé à 2,2 % par an. On constate cependant d'importantes différences entre les régions. La diminution des exploitations à plein temps dans les régions de plaine et des collines, respectivement de 1,9 % et de 1,8 %, est plus marquée que dans la région de montagne (-1,2 %). Il en va différemment pour les exploitations à temps partiel : le recul de 3,2 % observé dans la région de montagne est de loin le plus élevé, suivi par la région de plaine (1,9 %) et la région des collines (1,2 %). Entre 2015 et 2016, les taux de diminution les plus élevés concernaient les exploitations à temps plein dans la région de plaine (-2,3 %) et les exploitations à temps partiel dans la région de montagne (-3,4 %).

EXPLOITATION > STRUCTURES



Évolution du nombre d'exploitations à plein temps et à temps partiel dirigées par une femme, par région

Caractéristiques	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
Exploitations à plein temps					
Région de plaine	331	615	664	4,4	8,0
Région des collines	175	338	371	4,8	9,8
Région de montagne	211	432	425	4,5	-1,6
Total	717	1 385	1 460	4,5	5,4
Exploitations à temps partiel					
Région de plaine	593	534	546	-0,5	2,2
Région des collines	405	386	411	0,1	6,5
Région de montagne	631	547	565	-0,7	3,3
Total	1 629	1 467	1 522	-0,4	3,7

Source : OFS

Dans le cas des exploitations dirigées par une femme, la répartition entre exploitations à plein temps et exploitations à temps partiel ne suit pas la tendance générale. Si plus de 71 % des exploitations totales sont gérées à plein temps, seulement près de la moitié des exploitations dirigées par une femme le sont. Entre 2000 et 2016, la tendance a toutefois évolué clairement en faveur des exploitations à plein temps. Contrairement aux exploitations prises dans leur ensemble, les exploitations à temps partiel dirigées par une femme ont de nouveau augmenté dans les trois régions entre 2015 et 2016.

Mauro Ryser, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Evolution des exploitations agricoles

Classes de grandeur ha	Exploitations		
	2000 nombre	2015 nombre	2016 nombre
0 – 1	3 609	2 247	2 205
1 – 3	4 762	3 339	3 246
3 – 5	5 393	2 719	2 606
5 – 10	13 149	7 435	7 111
10 – 15	13 812	8 342	8 057
15 – 20	11 172	7 874	7 667
20 – 25	7 244	6 295	6 201
25 – 30	4 430	4 716	4 683
30 – 40	4 168	5 322	5 360
40 – 50	1 591	2 412	2 447
50 – 70	921	1 794	1 880
70 – 100	209	572	601
> 100	77	186	199
Total	70 537	53 253	52 263

Source : OFS



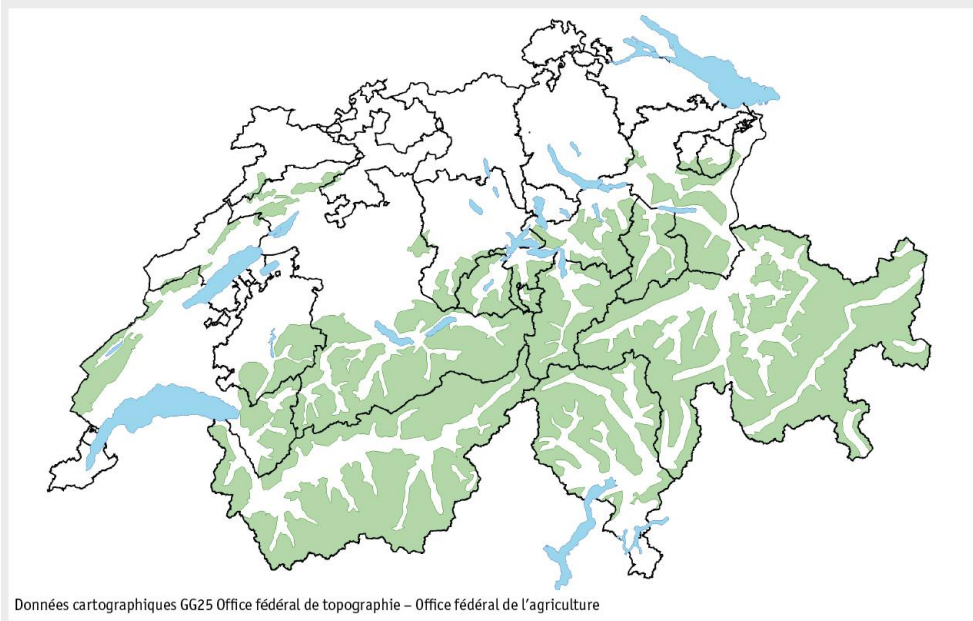
Exploitations d'estivage

Pour entretenir les vastes alpages suisses, il faut les exploiter. Le paysage cultivé a été façonné par le pacage. Or, cette pratique reste indispensable pour que la région d'estivage puisse conserver le rôle déterminant qu'elle joue aux plans de la sécurité alimentaire, de l'écologie et de la société. Car les alpages retournent à l'état de forêt s'ils ne sont pas entretenus.

Caractères distinctifs des exploitations d'estivage

Les exploitations d'estivage sont utilisées durant la saison d'alpage et servent à la mise à l'alpage de ruminants. Le caractère saisonnier de l'estivage constitue la principale différence avec les exploitations à l'année. Autre caractéristique : l'utilisation exclusive de surfaces herbagères, qui sont adaptées au site et exploitées de manière échelonnée. La région d'estivage couvre la surface traditionnellement dédiée à l'économie alpestre. Les pâturages d'alpage se situent en général à une haute altitude mais, comme l'activité traditionnelle est déterminante, ils peuvent aussi se situer à une altitude plus basse. À l'étage inférieur, la région d'estivage est délimitée par rapport à la surface agricole utile ; par contre, à l'étage supérieur elle ne l'est pas par rapport aux surfaces improductives (pierriers, glaciers, rochers, etc.).

Région d'estivage



Source : OFAG

Maintien d'alpages ouverts

Le maintien d'alpages ouverts est un objectif majeur de la politique agricole 2014 – 2017. Il ne peut être atteint que si des animaux consommant des fourrages grossiers sont estivés. Il a été décidé de relever la contribution d'estivage à partir de 2014 pour garantir l'exploitation et l'entretien de ces précieuses surfaces. Une contribution de mise à l'alpage a également été introduite pour inciter les exploitations principales à estiver leurs animaux. La combinaison de ces deux mesures sert à garantir une charge en bétail suffisante pour éviter que les alpages soient à long terme envahis par les buissons et les arbres.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Utilisation durable de la région d'estivage

Les alpages doivent être exploités durablement. Ce principe est appliqué concrètement comme suit :

- Les exploitations d'estivage doivent être exploitées de façon appropriée et respectueuse de l'environnement, sans utilisation trop intensive ou trop extensive. Il faut utiliser les surfaces relevant de la protection de la nature conformément aux prescriptions.
- La fumure des surfaces pâturables doit en principe être effectuée avec des engrais produits sur l'alpage (fumier, lisier). Il est interdit d'utiliser des engrais minéraux azotés et des engrais liquides ne provenant pas de l'alpage. L'apport d'autres engrais requiert une autorisation (phosphore ou chaux, etc.).
- Les animaux sont affouragés avec de l'herbe provenant de l'alpage. Un apport de fourrage limité est autorisé pour pallier des situations exceptionnelles dues aux conditions météorologiques ainsi que pour nourrir le cheptel laitier.
- Il faut protéger les pâturages contre l'embroussaillage et l'abandon à la friche. Il convient de lutter contre les plantes posant problème. Pour plus d'informations, il suffit de consulter sur le site Internet d'Agriidea un [Guide pour l'évaluation des surfaces](#).

Évolution des exploitations d'estivage

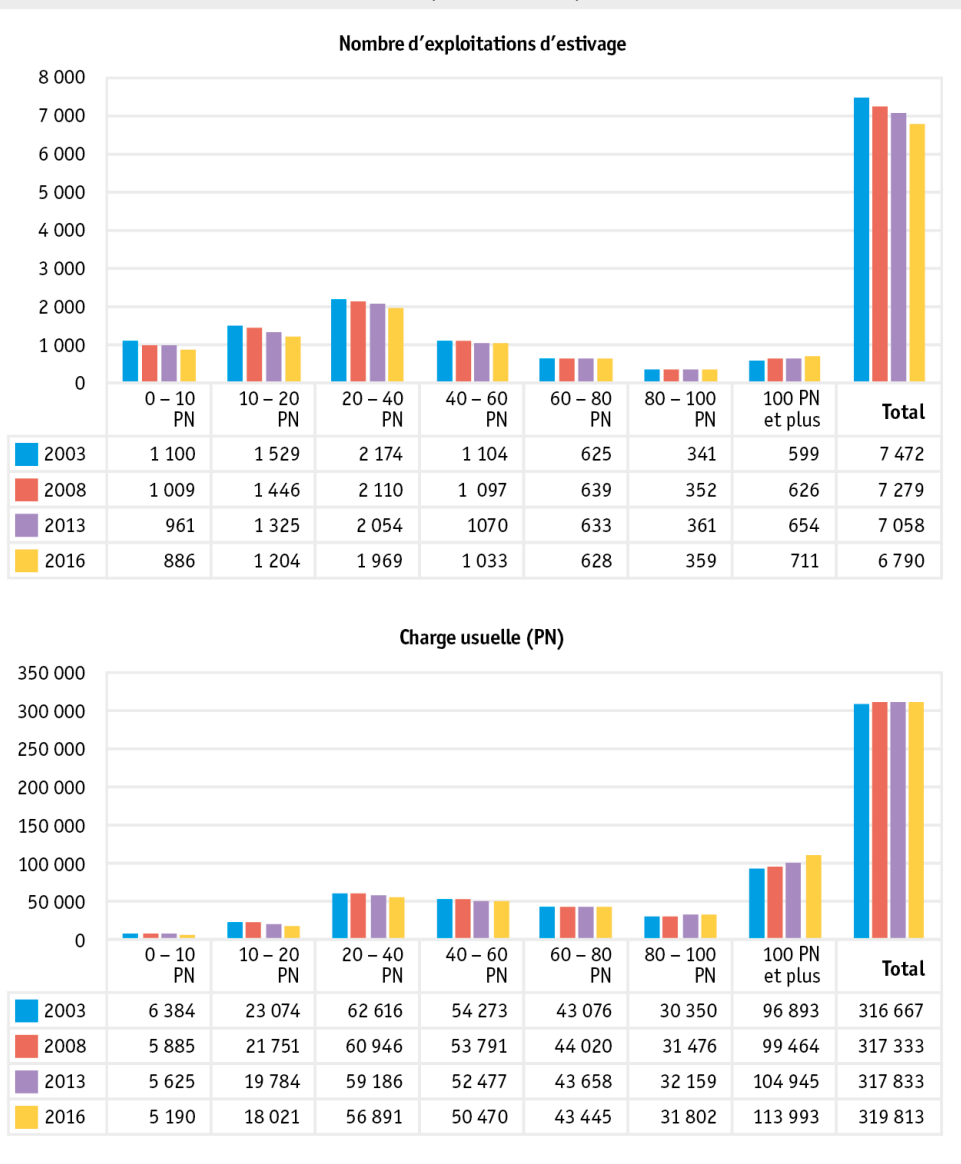
La taille d'une exploitation d'estivage est calculée en pâquiers normaux. Un pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers pendant cent jours, soit la quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache pendant cette durée. La pousse de l'herbe et les besoins en fourrage des animaux doivent être aussi équilibrés que possible sur un alpage. C'est dans ce but qu'une charge usuelle en bétail a été fixée pour chaque exploitation d'estivage.

Le nombre d'exploitations d'estivage a diminué entre 2003 et 2016, passant de 7472 à 6790 exploitations. La charge usuelle en bétail totale est restée stable pendant cette même période. Elle a augmenté d'environ 2000 pâquiers normaux entre 2013 et 2016. Cela s'explique par l'adaptation de la charge usuelle des alpages de vaches mères en 2015, suite au relèvement du coefficient UGB applicable aux vaches mères, qui est passé de 0,8 à 1,0 UGB par vache. Avec le temps, la taille des exploitations d'estivage a eu tendance à augmenter en raison de leur fusion ou de leur reprise par d'autres exploitations voisines.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Evolution des exploitations d'estivage (2003 – 2016)

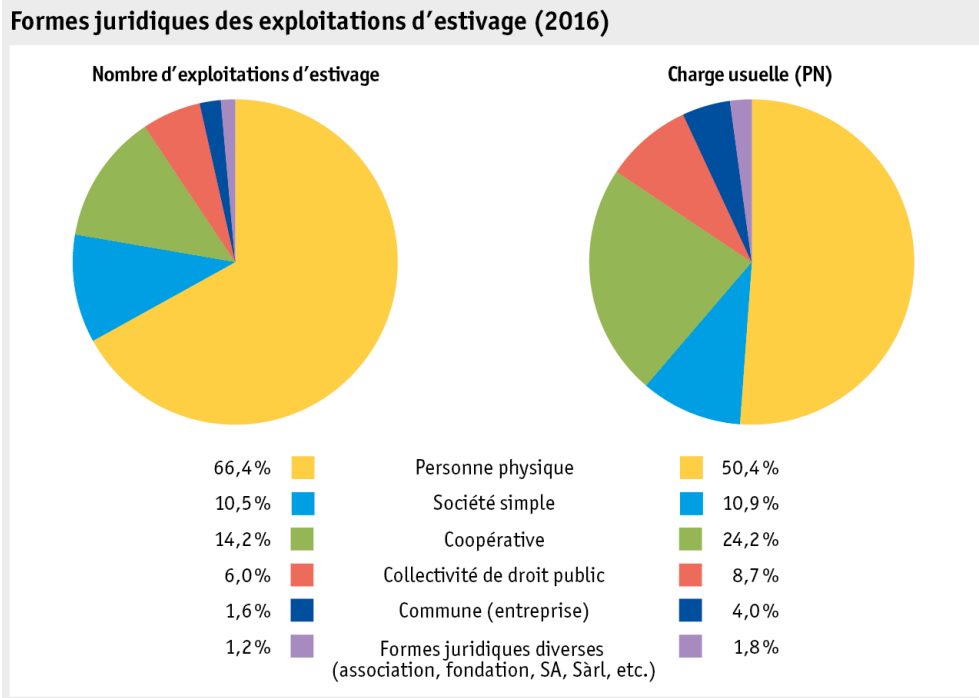


Source : OFAG

Conditions d'exploitation

Les exploitations d'estivage sont la plupart du temps dirigées par des personnes physiques et des sociétés simples (société de frères et sœurs ou société plurigénération, etc.). Ces formes juridiques sont également courantes dans les exploitations à l'année. Mais l'autre particularité de l'estivage réside dans le fait que cette pratique revêt souvent d'autres formes juridiques, comme les coopératives ou les collectivités de droit public, qui tirent leurs origines de la tradition, mais aussi de la rentabilité. La gestion collective présente en effet des avantages économiques, notamment dans le cas d'une utilisation assez extensive.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Source : OFAG

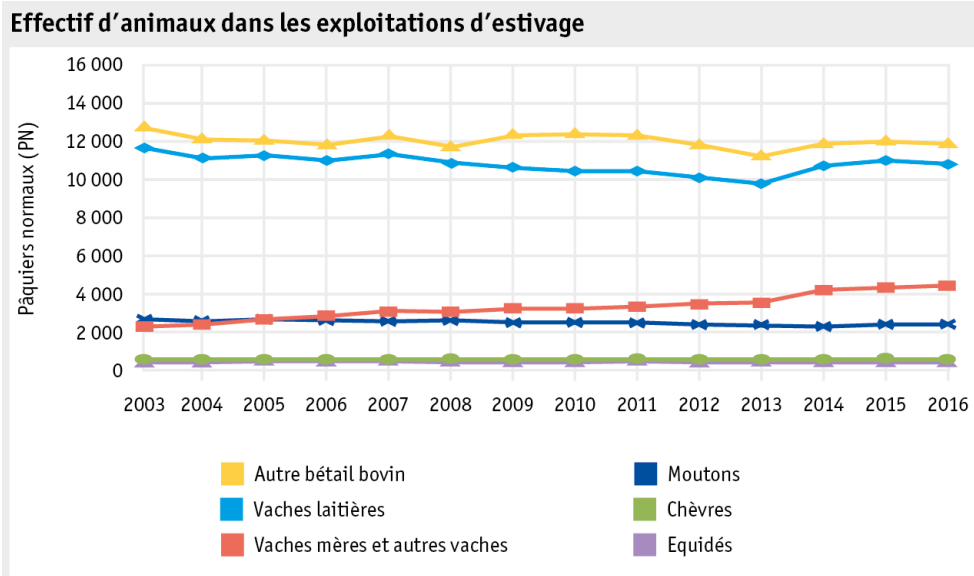
Évolution du cheptel dans la région d'estivage

Dans l'ensemble, les effectifs d'animaux ont légèrement diminué dans les alpages suisses entre 2000 et 2016, avec des fluctuations annuelles liées aux conditions météorologiques. Le nombre de vaches laitières et de génisses (catégorie « Autre bétail bovin ») a eu tendance à un peu régresser au fil des années. En revanche, l'effectif de vaches mères n'a cessé de croître.

L'effectif d'animaux a augmenté depuis 2014. Les facteurs suivants ont eu une influence sur cette évolution :

- En 2014, la contribution de mise à l'alpage a été introduite et la contribution d'estivage augmentée.
- Le coefficient UGB des vaches mères est passé de 0,8 à 1,0.
- La méthode de relevé des bovins dans les exploitations d'estivage a changé. Auparavant, les données concernant les bovins étaient relevées au moyen d'un formulaire ; depuis 2014, elles sont reprises de la banque de données sur le trafic des animaux.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Source : OFAG

Évolution de l'estivage de moutons

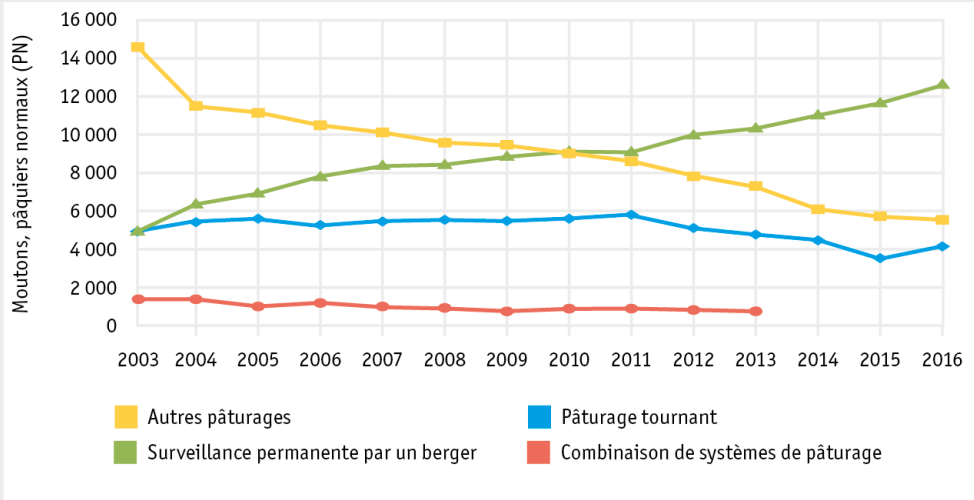
Depuis 2003, des contributions d'estivage différenciées sont allouées pour les moutons (brebis laitières exceptées) en fonction du système de pâturage utilisé. L'octroi de montants plus élevés permet, d'une part, de rétribuer les frais plus importants occasionnés par la surveillance permanente par un berger et les pâturages tournants, et, d'autre part, d'inciter davantage les agriculteurs à pratiquer un estivage durable des moutons. La surveillance permanente des moutons signifie que le troupeau est gardé par un berger ou une bergère accompagné(e) de chiens et conduit chaque jour à un pâturage choisi par leurs gardiens. On entend par pâturage tournant le pacage des animaux alternativement dans différents parcs clôturés ou clairement délimités, pendant toute la période d'estivage.

Avec la présence de grands prédateurs carnassiers, l'incitation à instaurer un estivage durable des moutons augmente. Cela a joué un rôle déterminant dans l'évolution de l'estivage des moutons ces dernières années. Ainsi, le nombre des moutons gardés dans d'autres pâturages a nettement diminué, alors que celui des moutons sous surveillance permanente a augmenté en conséquence pendant la même période. Cette tendance s'est poursuivie en 2016.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Estivage des moutons selon le système de pâturage



Source : OFAG

Et l'avenir ?

Le maintien d'alpages ouverts représente un défi pour le futur, en particulier sur les surfaces où les conditions d'exploitation sont pénibles.

Denis Morand, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, denis.morand@blw.admin.ch

EXPLOITATION > STRUCTURES



Personnes actives

En 2016, 153 359 personnes étaient actives dans l'agriculture, soit 1,3 % de moins qu'un an auparavant.

Évolution du nombre de personnes actives

Caractéristiques		Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
		2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
Main-d'œuvre familiale	Hommes	101 685	76 850	75 492	-1,8	-1,8
	Femmes	64 292	46 775	45 693	-2,1	-2,3
	Total	165 977	123 625	121 185	-1,9	-2,0
dont:						
Chef d'exploitation	Hommes	74 724	50 401	49 281	-2,6	-2,2
	Femmes	2 346	2 852	2 982	1,5	4,6
	Total	77 070	53 253	52 263	-2,4	-1,9
Main-d'œuvre familiale	Hommes	27 476	21 941	22 218	-1,3	1,3
	Femmes	10 340	9 738	9 956	-0,2	2,2
	Total	37 816	31 679	32 174	-1,0	1,6
Personnes actives	Total	203 793	155 304	153 359	-1,8	-1,3

Source : OFS

Au total, le nombre de personnes actives a reculé d'environ 50400 personnes entre 2000 et 2016. S'établissant à 1,8 %, la diminution annuelle s'est avérée quelque peu inférieure à celle du nombre des exploitations. La proportion est plus élevée pour la main-d'œuvre familiale que pour la main-d'œuvre externe, soit respectivement près de 44800 et 5600 personnes en moins. Depuis l'an 2000, le nombre de cheffes d'exploitation ne cesse d'augmenter parmi la main-d'œuvre familiale. L'année sous rapport, la main-d'œuvre externe a de nouveau augmenté, aussi bien en ce qui concerne les hommes que les femmes.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Évolution du nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel

Caractéristiques	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
Activité à plein temps					
Hommes	76 985	57 507	56 294	-1,9	-2,1
Femmes	19 010	12 232	12 338	-2,7	0,9
Total	95 995	69 739	68 632	-2,1	-1,6
Activité à temps partiel					
Hommes	52 176	41 284	41 416	-1,4	0,3
Femmes	55 622	44 281	43 311	-1,6	-2,2
Total	107 798	85 565	84 727	-1,5	-1,0

Source : OFS

Au cours des 16 dernières années, le nombre de personnes actives à plein temps ou à temps partiel a diminué respectivement de 2,1 % et de 1,5 % par an. Le recul est plus net pour l'activité à plein temps (-27300 personnes), que pour l'activité à temps partiel (-23000 personnes). On ne constate pratiquement pas de différence entre les sexes en ce qui concerne l'activité à temps partiel, tandis que la diminution est nettement plus marquée chez les femmes en ce qui concerne l'activité à plein temps. L'année sous rapport, le nombre des femmes actives à plein temps et des hommes actifs à temps partiel a légèrement augmenté.

Évolution du nombre de personnes actives par région

Région	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Nombre de personnes actives	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
Région de plaine	102 950	78 331	77 160	-1,8	-1,5
Région des collines	51 108	39 679	39 069	-1,7	-1,5
Région de montagne	49 735	37 294	37 130	-1,8	-0,4
Total	203 793	155 304	153 359	-1,8	-1,3

Source : OFS

Depuis l'an 2000, le recul du nombre de personnes actives est pratiquement identique dans toutes les régions. En revanche, par rapport à l'an précédent, on constate une baisse plus importante dans la région de plaine (-1,5 %) et la région des collines (-1,5 %) que dans la région de montagne (-0,4 %).

Mauro Ryser, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Personnes occupées dans l'agriculture

Catégorie		Employés à plein temps			Employés à temps partiel			Total		
		2000	2015	2016	2000	2015	2016	2000	2015	2016
Chefs d'exploitation	Hommes	49 339	34 302	33 572	25 385	16 081	15 709	74 724	50 383	49 281
	Femmes	524	1 083	1 163	1 822	1 766	1 819	2 346	2 849	2 982
Autre main-d'œuvre familiale	Hommes	8 749	8 403	8 029	18 212	18 042	18 182	26 961	26 445	26 211
	Femmes	14 281	7 536	7 465	47 665	36 381	35 246	61 946	43 917	42 711
Main-d'œuvre familiale total		72 893	51 324	50 229	93 084	72 270	70 956	165 977	123 594	121 185
Main-d'œuvre non familiale suisse étrangère	Hommes	10 836	7 782	7 601	5 125	3 640	3 619	15 961	11 422	11 220
	Femmes	2 592	1 663	1 651	4 194	3 414	3 450	6 786	5 077	5 101
Main-d'œuvre non familiale total	Hommes	8 061	6 943	7 092	3 454	3 499	3 906	11 515	10 442	10 998
	Femmes	1 613	1 939	2 059	1 941	2 710	2 796	3 554	4 649	4 855
Personnes occupées total		95 995	69 651	68 632	107 798	85 533	84 727	203 793	155 184	153 359

Source: OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



Surface agricole utile

En 2016, la surface agricole utile (SAU) a baissé de 653 hectares par rapport à 2015 et s'est montée à 1,049 million d'hectares.

Évolution de la surface agricole utile (SAU) par classe de grandeur

Classe de grandeur	SAU en ha		SAU en ha	Variation annuelle en %	
	2000	2015		2000 – 2016	2015 – 2016
0 – 3 ha	10 196	6 823	6 635	-2,6	-2,8
3 – 10 ha	120 404	66 916	64 050	-3,9	-4,3
10 – 20 ha	365 673	241 381	234 310	-2,7	-2,9
20 – 30 ha	282 316	269 945	266 988	-0,3	-1,1
30 – 50 ha	212 766	289 659	292 676	2,0	1,0
> 50 ha	81 136	175 000	184 412	5,3	5,4
Total	1 072 492	1 049 724	1 049 071	-0,1	-0,1

Source : OFS

Depuis l'an 2000, la surface agricole utile a diminué d'environ 23400 hectares ou 0,1 % par an. Pendant cette période, les exploitations de plus de 30 hectares ont agrandi leurs surfaces exploitées d'environ 183000 hectares, soit une augmentation de 62 %. En 2016, ces exploitations, qui représentent 20,1 % des exploitations totales, ont exploité près de 477000 hectares, ce qui correspond à 45,5 % de la surface agricole utile totale.

Évolution de la surface agricole utile par région

Région	SAU en ha		SAU en ha	Variation annuelle en %	
	2000	2015		2000 – 2016	2015 – 2016
Région de plaine	510 392	493 404	492 829	-0,2	-0,1
Région des collines	277 214	271 424	271 149	-0,1	-0,1
Région de montagne	284 886	284 896	285 093	0,0	0,1
Total	1 072 492	1 049 724	1 049 071	-0,1	-0,1

Source : OFS

La légère réduction de la surface agricole utile entre 2000 et 2016 a concerné essentiellement les régions de plaine et des collines. C'est dans la région de plaine que cette diminution a eu le plus d'ampleur, en valeur absolue comme en pourcentage.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Évolution de la surface agricole utile par mode d'exploitation

Mode d'exploitation	SAU en ha	SAU en ha	SAU en ha	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
Terres ouvertes	292 548	272 855	272 697	-0,4	
Prairies artificielles	115 490	125 544	125 998	0,5	
Prairies permanentes	629 416	612 959	611 572	-0,2	
Cultures pérennes	23 750	23 929	24 075	0,1	
Autres SAU	11 287	14 437	14 729	1,7	
Total	1 072 492	1 049 724	1 049 071	-0,1	

Source : OFS

La surface agricole utile consiste essentiellement en surfaces herbagères (70,3 %) et en cultures céréalières (13,8 %). Cette répartition a peu changé depuis 2000. Entre 2000 et 2016, les terres ouvertes et les prairies permanentes ont enregistré un recul d'environ 37700 hectares, tandis que les prairies artificielles ont augmenté de près de 10500 hectares. Les surfaces herbagères ont donc reculé de très peu (-7300 hectares) au cours de cette période.

Mauro Ryser, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Evolution de la surface agricole utile

Classes de grandeur ha	Surface agricole utile		
	2000 ha	2015 ha	2016 ha
0 – 1	1 336	734	708
1 – 3	8 861	6 090	5 927
3 – 5	21 348	10 850	10 442
5 – 10	99 056	56 065	53 609
10 – 15	171 817	104 156	100 638
15 – 20	193 856	137 225	133 672
20 – 25	161 311	140 762	138 632
25 – 30	121 005	129 183	128 356
30 – 40	142 266	182 582	183 983
40 – 50	70 501	107 077	108 693
50 – 70	52 672	103 502	108 654
70 – 100	17 021	46 032	48 415
> 100	11 444	25 466	27 342
Total	1 072 492	1 049 724	1 049 071

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



Animaux

En 2016, l'effectif des animaux s'est monté à 1,315 million d'unités de gros bétail, soit 0,4 % de moins qu'en 2015.

Évolution des unités gros bétail (UGB) par classe de grandeur

Classe de grandeur	Nombre d'UGB			Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016		
0 – 3 ha	75 827	66 367	65 592	-0,9	-1,2
3 – 10 ha	159 508	85 011	81 939	-4,2	-3,6
10 – 20 ha	492 432	325 003	315 255	-2,8	-3,0
20 – 30 ha	332 084	343 410	339 702	0,1	-1,1
30 – 50 ha	210 956	329 928	333 738	2,8	1,2
> 50 ha	65 911	170 764	179 017	6,4	4,8
Total	1 336 719	1 320 483	1 315 243	-0,2	-0,4

Source : OFS

Le nombre d'unités de gros bétail a diminué de 34476 unités (-2,5 %) au cours des 16 dernières années. Comme les surfaces, les animaux sont de plus en plus concentrés au sein de grandes exploitations. Les exploitations de plus de 30 hectares (20,1 % de toutes les exploitations) détiennent 40 % des unités de gros bétail.

Entre 2015 et 2016, le nombre des unités de gros bétail a légèrement baissé (-0,4 %).

Évolution des unités gros bétail (UGB) par région

Région	Nombre d'UGB			Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
	2000	2015	2016		
Région de plaine	620 098	614 499	609 417	-0,1	-0,8
Région des collines	397 984	400 493	399 106	-0,1	-0,3
Région de montagne	318 636	305 491	306 720	-0,3	0,4
Total	1 336 719	1 320 483	1 315 243	-0,2	-0,4

Source : OFS

Depuis 2000, la légère diminution des effectifs d'animaux a eu lieu en majeure partie dans les régions de plaine et de montagne. Les unités de gros bétail ont davantage diminué dans la région de montagne, en valeur absolue (-17 460 UGB) et surtout en pourcentage (-5,4 %), que dans la région de plaine (-13798 UGB ou -2,2 %). Cependant, l'année sous rapport, le nombre des unités de gros bétail dans la région de montagne a de nouveau augmenté (+0,4 %), alors

EXPLOITATION > STRUCTURES



que la diminution des UGB dans la région de plaine était supérieure à la moyenne de la période 2000 – 2016 (-0,8 % ou -5 082 UGB).

Évolution des unités gros bétail (UGB) par catégorie

Catégorie	Nombre d'UGB			Variation annuelle en %	
	2000	2015	2016	2000 – 2016	2015 – 2016
Bétail bovin	1 025 990	967 341	963 804	-0,4	-0,4
Porcs	194 417	193 064	188 550	-0,2	-2,3
Volailles	42 887	60 917	63 320	205,0	4,0
Ovins	40 426	40 151	40 169	0,0	0,0
Caprins	8678	11 372	11 523	1,8	1,3
Équidés	35 667	43 979	44 237	1,4	0,6
Autres animaux consommant des fourrages grossiers	934	2 513	2 519	6,4	0,2
Autres animaux	948	1 146	1 121	1,1	-2,2
Total	1 349 947	1 320 483	1 315 243	-0,2	-0,4

Source : OFS

Le recul des effectifs d'animaux entre 2000 et 2016 est dû presque entièrement à la catégorie du bétail bovin et des porcs. Les effectifs de moutons restent inchangés. On enregistre une augmentation de toutes les autres catégories, particulièrement marquée chez la volaille, les chèvres et les équidés.

Mauro Ryser, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Evolution des unités de gros bétail

Classes de grandeur ha	Unités de gros bétail		
	2000 nombre	2015 nombre	2016 nombre
0 – 1	61 209	55 001	53 841
1 – 3	14 842	11 366	11 752
3 – 5	28 698	13 928	13 744
5 – 10	133 059	71 083	68 194
10 – 15	240 173	140 371	134 700
15 – 20	257 511	184 632	180 555
20 – 25	199 032	182 271	180 222
25 – 30	136 205	161 139	159 480
30 – 40	148 511	215 048	217 116
40 – 50	64 382	114 880	116 622
50 – 70	44 518	105 724	110 768
70 – 100	13 641	42 433	44 506
> 100	8 168	22 607	23 743
Total	1 349 947	1 320 483	1 315 243

Source : OFS

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Comptes économiques de l'agriculture

Conformément à l'art. 5 LAgr (RS 910.1), les mesures de politique agricole ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques d'une même région.

La situation économique est évaluée en application des art. 3 à 7 de l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture, sur la base de deux systèmes d'indicateurs : l'évaluation sectorielle, qui se fonde sur les Comptes économiques de l'agriculture (CEA), qui sont établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec le concours du Secrétariat de l'Union Suisse des Paysans (USP).

» [Comptes économiques de l'agriculture](#)

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE

Résultats des comptes économiques de l'agriculture suisse En prix courants, en millions de francs

	2000/02	2013	2014	2015 ¹	2016 ²	2017 ³
Production du secteur agricole	10 694	10 312	10 691	10 213	10 286	10 323
- Consommations intermédiaires	6 174	6 310	6 457	6 372	6 277	6 290
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 520	4 002	4 233	3 841	4 009	4 033
- Amortissements	1 983	2 075	2 075	2 024	1 977	1 962
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 537	1 927	2 158	1 817	2 032	2 071
- Autres impôts sur la production	99	147	143	161	144	147
+ Autres subventions (découplées)	2 407	2 923	2 944	2 932	2 937	2 948
Revenu des facteurs	4 845	4 703	4 958	4 588	4 825	4 872
- Rémunération des salariés	1 134	1 242	1 276	1 274	1 296	1 274
Excédent net d'entreprise / Revenu de l'activité indépendante	3 711	3 461	3 683	3 314	3 528	3 598
- (fermages et intérêts à payer + intérêts perçus)	504	461	457	457	456	458
Revenu net d'entreprise⁴	3 206	2 999	3 226	2 858	3 073	3 140

¹ Résultats semi-définitifs, état au 8.09.2017

² Chiffres provisoires, état au 8.09.2017

³ Estimation, état au 8.09.2017

⁴ Est désigné comme revenu net d'entreprise dans les ouvrages spécialisés et dans la méthodologie Eurostat. Les chiffres sont arrondis au montant supérieur ou inférieur, si bien que la somme des composants peut diverger du total ou du solde.

Source : OFS

Le revenu net d'entreprise réalisé par le secteur agricole s'est élevé en 2016 à 3,073 milliards de francs, après avoir augmenté de 215 millions de francs par rapport à 2015. En effet, le produit de l'activité réalisé sur le marché s'est accru tant dans la production végétale (+18 millions de francs) que dans la production animale (+43 millions de francs). Par contre, les consommations

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



intermédiaires ont baissé de 96 millions de francs. Le produit des services agricoles est resté stable et celui de l'activité non agricole a progressé de 13 millions de francs.

La production du secteur agricole est estimée pour 2017 à 10,323 milliards de francs, une valeur inférieure de 0,7 % à celle de la moyenne des années 2014 à 2016. L'année 2017 a été chaude, marquée par des températures supérieures à la moyenne et par des précipitations relativement faibles, ainsi que par de nombreux et violents orages régionaux accompagnés de grêle. Des gelées nocturnes ont eu lieu la seconde quinzaine d'avril et il a même neigé jusqu'en plaine. Ce retour inopiné du froid a donné un coup de frein à la végétation et affaibli les rendements, surtout dans l'arboriculture fruitière et la viticulture. La production animale a atteint des valeurs proches de celles de l'an dernier.

Résultat de la production du secteur agricole, en prix de production courants

Comptes de l'agriculture, en prix courants

D'après les estimations, la production végétale (4,171 milliards de francs, production horticole incluse) accusera pour 2017 une baisse de 0,4 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes.

La production animale devrait (5,007 milliards de francs) subir une baisse de 1,2 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes.

Dans le domaine des services agricoles, les estimations (724 millions de francs) font état d'un accroissement de 1,1 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes.

Le produit des activités secondaires non agricoles et non séparables devrait diminuer de 0,3 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes pour s'inscrire à 422 millions de francs. Par rapport à l'an dernier, la baisse concerne en particulier la transformation des produits tels que les fruits à cidre, la viande et le lait.

Les consommations intermédiaires devraient s'établir à 6,29 milliards de francs en 2017, en recul de 1,2 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Les dépenses de fourrage devraient se situer au-dessous de celles de l'année précédente.

Il en résulte un revenu net d'entreprise qui s'établit à 3,14 milliards de francs, soit 2,9 % de plus que la moyenne des années 2014 à 2016. Par rapport à l'an dernier, le revenu du secteur agricole devrait augmenter de 67 millions de francs (+2,2 %) d'après les estimations.

Mauro Ryser, OFAG, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Production de la branche agricole aux prix de base courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2014	2015 ¹	2016 ²	2000/02 – 2014/16 %	2017 ³	2014/16 – 2017 %
Production de biens agricoles	9 811 479	9 550 751	9 081 039	9 142 191	-5.6 %	9 177 520	-0.9 %
Production végétale	4 662 264	4 251 690	4 148 868	4 166 740	-10.1 %	4 170 848	-0.4 %
Céréales (semences comprises)	536 551	367 365	369 913	298 718	-35.6 %	396 083	14.7 %
Blé	296 542	240 960	244 486	187 007	-24.4 %	252 472	12.6 %
Orge	111 233	63 092	59 893	49 938	-48.2 %	67 225	16.6 %
Maïs-grain	77 169	40 891	43 870	45 618	-43.7 %	52 800	21.5 %
Autres céréales	51 607	22 422	21 664	16 155	-61.1 %	23 584	17.5 %
Plantes industrielles	261 299	282 574	247 874	220 582	-4.2 %	255 217	1.9 %
Oléagineux et fruits oléagineux (semences comprises)	71 607	98 942	91 984	84 798	28.4 %	91 814	-0.1 %
Plantes protéagineuses (semences comprises)	9 913	9 314	11 204	9 079	-0.5 %	12 287	24.5 %
Tabac brut	20 386	15 719	16 185	16 158	-21.4 %	17 490	9.2 %
Betteraves sucrières	154 982	153 311	123 087	104 624	-18.1 %	127 589	0.5 %
Autres plantes industrielles	4 411	5 287	5 414	5 924	25.6 %	6 037	8.9 %
Plantes fourragères	1 325 733	914 503	973 052	976 735	-28.0 %	970 369	1.6 %
Maïs fourrager	170 136	154 811	129 084	143 401	-16.3 %	146 606	2.9 %
Plantes sarclées fourragères	16 352	3 715	3 110	3 071	-79.8 %	2 962	-10.2 %
Autres plantes fourragères	1 139 245	755 976	840 859	830 262	-29.0 %	820 802	1.5 %
Produits maraîchers et horticoles	1 303 693	1 447 708	1 401 512	1 388 503	8.4 %	1 397 816	-1.0 %
Légumes frais	480 734	736 320	720 643	717 246	50.8 %	711 530	-1.8 %
Plantes et fleurs	822 959	711 388	680 869	671 257	-16.4 %	686 286	-0.2 %
Pommes de terre (plants compris)	195 487	176 716	163 122	161 406	-14.5 %	172 745	3.4 %
Fruits	577 213	579 728	523 481	570 020	-3.4 %	459 715	-17.6 %
Fruits frais	323 199	382 897	336 547	334 514	8.7 %	264 797	-24.6 %
Raisins	254 014	196 830	186 934	235 506	-18.7 %	194 918	-5.6 %
Vin	438 193	406 327	391 269	470 266	-3.6 %	434 485	2.8 %
Autres produits végétaux	24 095	76 770	78 644	80 510	226.4 %	84 418	7.3 %
Production animale	5 149 215	5 299 061	4 932 171	4 975 451	-1.6 %	5 006 672	-1.2 %
Bovins	1 054 310	1 317 820	1 358 115	1 399 028	28.8 %	1 393 218	2.6 %
Porcins	1 071 629	1 001 867	821 305	894 713	-15.5 %	893 576	-1.4 %
Equidés	6 525	1 038	1 179	1 836	-79.3 %	1 678	24.2 %
Ovins et caprins	57 927	42 469	43 334	48 244	-22.9 %	48 926	9.5 %
Volailles	190 394	298 072	305 806	313 898	60.7 %	321 254	5.0 %
Autres animaux (cerfs, lapins, abeilles)	13 028	12 714	10 090	9 097	-18.4 %	9 108	-14.3 %
Lait	2 565 090	2 377 502	2 120 435	2 044 486	-15.0 %	2 066 580	-5.2 %
Oeufs	182 442	238 080	251 630	252 218	35.6 %	256 964	3.9 %
Autres produits animaux	7 871	9 499	20 277	11 931	76.6 %	15 369	10.6 %
Production de services agricoles	560 057	705 624	721 207	720 347	27.8 %	723 719	1.1 %
Prestations de services agricoles	525 676	705 624	721 207	720 347	36.2 %	723 719	1.1 %
Location de contingents laitiers	34 382	0	0	0	...	0	...
Production agricole	10 371 536	10 256 375	9 802 247	9 862 538	-3.8 %	9 901 238	-0.7 %
Activités accessoires non agricoles non séparables	322 947	434 280	410 703	423 361	30.9 %	421 563	-0.3 %
Transformation de produits agricoles	182 811	187 884	184 620	189 059	2.4 %	185 163	-1.1 %
Autres activités accessoires non séparables (biens et services)	140 136	246 396	226 083	234 301	68.1 %	236 399	0.3 %
Production de la branche agricole	10 694 483	10 690 655	10 212 949	10 285 899	-2.8 %	10 322 801	-0.7 %

1 Semi-définitif, état au 08.09.2017

2 Provisoire, état au 08.09.2017

3 Estimation, état au 08.09.2017

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes.

Source : OFS

Comptes économiques de l'agriculture, à prix courants, en 1 000 fr.

	2000/02	2014	2015 ¹	2016 ²	2000/02 – 2014/16 %	2017 ³	2014/16 – 2017 %
Production de la branche agricole	10 694 483	10 690 655	10 212 949	10 285 899	-2.8 %	10 322 801	-0.7 %
Consommations intermédiaires, total	6 174 463	6 457 289	6 372 042	6 276 522	3.1 %	6 289 763	-1.2 %
Semences et plants	316 707	295 866	296 956	300 667	-6.0 %	299 254	0.5 %
Energie, lubrifiants	391 485	510 761	489 914	448 232	23.4 %	476 837	-1.3 %
Engrais et produits d'amendement du sol	146 749	202 604	194 431	183 243	31.8 %	187 722	-2.9 %
Produits de traitement des plantes et pesticides	134 183	134 129	136 223	132 751	0.1 %	128 954	-4.0 %
Vétérinaire et médicaments	161 433	197 602	194 282	193 334	20.8 %	192 578	-1.3 %
Aliments	2 842 333	2 477 335	2 412 993	2 382 305	-14.7 %	2 363 327	-2.5 %
Entretien du matériel	398 566	533 346	541 358	535 861	34.7 %	532 307	-0.8 %
Entretien des bâtiments	144 341	260 254	260 960	259 111	80.2 %	259 873	-0.1 %
Services agricoles	560 057	705 624	721 207	720 347	27.8 %	723 719	1.1 %
Autres biens et services	989 199	1 090 771	1 076 159	1 074 416	9.2 %	1 076 868	-0.3 %
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés	89 411	48 997	47 559	46 255	-46.8 %	48 324	1.5 %
Valeur ajoutée brute aux prix de base	4 520 020	4 233 366	3 840 907	4 009 377	-10.9 %	4 033 038	0.1 %
Consommation de capital fixe	1 983 065	2 074 986	2 023 931	1 977 470	2.1 %	1 962 099	-3.1 %
Biens d'équipement	1 012 648	1 095 543	1 081 143	1 033 792	5.7 %	1 031 868	-3.6 %
Constructions	856 729	845 171	813 881	817 019	-3.7 %	801 731	-2.9 %
Plantations	98 704	109 101	107 367	106 513	9.1 %	108 063	0.4 %
Autres	14 984	25 172	21 539	20 146	48.7 %	20 437	-8.3 %
Valeur ajoutée nette aux prix de base	2 536 954	2 158 380	1 816 976	2 031 906	-21.1 %	2 070 939	3.4 %
Autres impôts sur la production	99 039	143 315	160 926	144 271	51.0 %	147 416	-1.4 %
Autres subventions sur la production (non liées aux produits)	2 407 335	2 943 600	2 932 163	2 937 044	22.0 %	2 948 365	0.4 %
Revenu des facteurs	4 845 250	4 958 665	4 588 213	4 824 680	-1.1 %	4 871 888	1.7 %
Rémunération des salariés	1 133 942	1 275 616	1 274 408	1 296 244	13.1 %	1 273 770	-0.6 %
Excédent net d'exploitation / revenu mixte net	3 711 308	3 683 050	3 313 805	3 528 436	-5.5 %	3 598 119	2.6 %
Fermages à payer	219 155	243 920	249 721	255 790	14.0 %	258 745	3.6 %
Intérêts de la dette à payer	314 282	221 323	213 505	206 737	-32.0 %	206 427	-3.5 %
Intérêts à recevoir	28 549	7 744	7 362	7 107	-74.1 %	7 204	-2.7 %
Revenu net d'entreprise	3 206 420	3 225 550	2 857 941	3 073 017	-4.8 %	3 140 152	2.9 %

¹ Semi-définitif, état au 08.09.2017

² Provisoire, état au 08.09.2017

³ Estimation, état au 08.09.2017

Les chiffres sont arrondis à la valeur supérieure ou inférieure, ce qui peut avoir comme conséquence que la somme des composantes diffère des totaux ou soldes

Source: OFS



Exploitations individuelles

L'évaluation de la situation économique des exploitations s'appuie sur les résultats de l'analyse centralisée des données comptables, effectuée par l'Institut des sciences en durabilité agromatique (IDU) d'Agroscope. Ces données fournissent divers éléments du revenu, mais aussi des indicateurs, par exemple sur la stabilité financière, révélateurs de la situation économique des exploitations agricoles.

» Dépouillement centralisé des données comptables

Pour obtenir une estimation plus précise du revenu des exploitations agricoles suisses, l'IDU a procédé par sondage en comparant un échantillon défini aléatoirement avec les données de l'exercice comptable 2015.

Les exploitations agricoles qui le désirent peuvent communiquer leurs données comptables sous une forme anonymisée à des fins d'analyse statistique. Cette possibilité est ouverte aux exploitations répondant aux principales formes d'entreprise et aux principales personnalités juridiques, mais non aux exploitations de très petite taille ni, pour le moment, aux personnes morales. Ce mode d'échantillonnage améliore considérablement la représentativité du sondage par rapport celui, non aléatoire, employé précédemment.

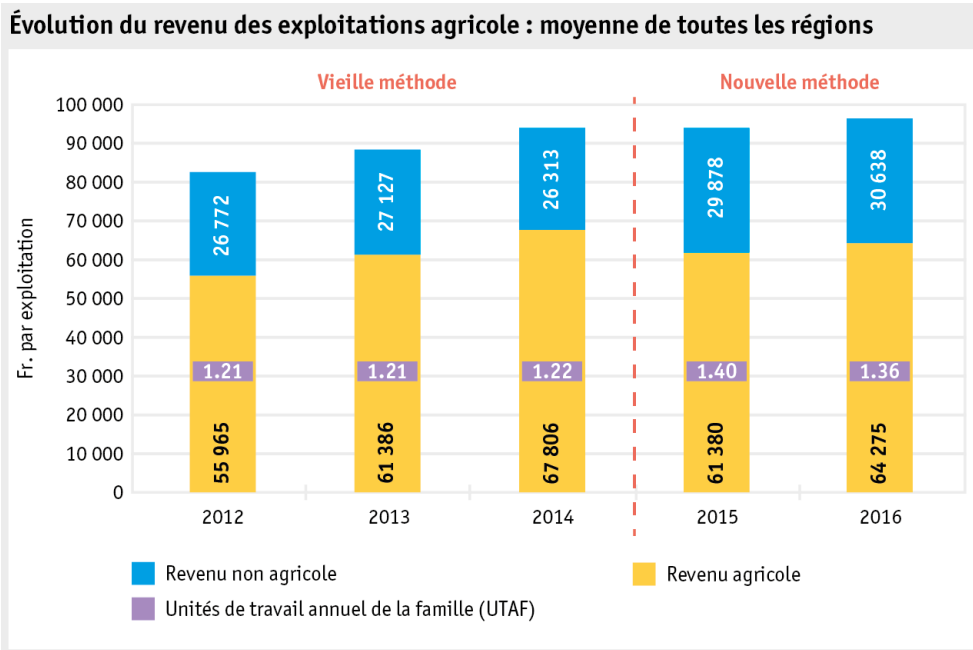
Les données de la comptabilité financière sont communiquées par le responsable de l'exploitation ou par la fiduciaire ; l'IDU contrôle leur vraisemblance et les harmonise afin d'obtenir des résultats de même nature et comparables. Parallèlement, les données SIPA de l'OFAG, relatives à ces entreprises, peuvent aussi être exploitées. L'estimation des données économiques des exploitations (par exemple le revenu agricole) tient également compte des exploitations individuelles, mais aussi, à présent, des communautés d'exploitation. Par contre, les données concernant les ménages (telles que le revenu total) ne reposent que sur celles fournies par les exploitations individuelles.

Les données des exploitations individuelles sont pondérées lors de l'évaluation, de telle sorte que la statistique reflète autant que possible la réalité du revenu agricole suisse.

Revenu

Le revenu de l'activité agricole a progressé de 4,7 % en 2016 pour atteindre 64 300 francs par exploitation en moyenne. Une amélioration qui s'explique principalement par la hausse des prix de la viande de porc, la qualité de la vendange et par le tassement qui a marqué l'accroissement des charges. Cette amélioration conjoncturelle a compensé quelque peu la faiblesse des récoltes et la difficulté de la situation sur le marché du lait. Le revenu non agricole a augmenté de 2,5 % et le revenu total s'est élevé de 4,2 %.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Source : Agroscope

Revenu des exploitations agricoles par région (en francs, communautés d'exploitation incluses, ensemble de l'échantillon)

Revenu par région	2015	2016	Évolution 2015 - 2016 en %
Suisse	61 380	64 275	4,7
Région de plaine	74 734	79 923	6,9
Région des collines	53 628	54 684	2
Région de montagne	49 759	51 155	2,8

De 2015 à 2016, le revenu agricole a augmenté comme suit : de 6,9 % dans les régions de plaine (pour atteindre 79 900 francs) ; de 2 % dans les régions des collines (54 700 francs) et 2,8 % dans les régions de montagne (51 100 francs). Dans les régions de montagne, étant donné la part importante des paiements directs dans le revenu agricole, les recettes subissent moins qu'ailleurs les variations entraînées par les conditions atmosphériques et les fluctuations du marché.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Revenu des exploitations agricoles par région (en francs, sans les communautés d'exploitation)

Revenu par région	2015	2016	Évolution 2015 – 2016 en %
Suisse			
Revenu agricole	58 468	61 519	5,2
Revenu réalisé hors de l'agriculture	29 878	30 638	2,5
Revenu total	88 347	92 015	4,2
Région de plaine			
Revenu agricole	70 562	76 407	8,3
Revenu réalisé hors de l'agriculture	30 331	31 206	
Revenu total	100 892	107 554	6,6
Région des collines			
Revenu agricole	51 627	51 996	0,7
Revenu réalisé hors de l'agriculture	33 045	33 089	0,1
Revenu total	84 672	84 979	0,4
Région de montagne			
Revenu agricole	47 980	49 549	3,3
Revenu réalisé hors de l'agriculture	26 397	27 655	4,8
Revenu total	74 377	76 912	3,4

Source : Agroscope, IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

Le revenu total dont les familles paysannes disposent pour consommer et augmenter leur capital se compose du revenu agricole et du revenu d'activités hors de l'agriculture. Ce dernier, qui est relevé non dans les communautés d'exploitations, mais uniquement dans les exploitations individuelles, se montait en 2016 à 30 600 francs en moyenne par exploitation, ce qui représente 2,5 % de plus que l'année précédente. Le revenu total des entreprises agricoles se montait à 92 000 francs, soit 4,2 % de plus qu'en 2015.

Résultats d'exploitation, toutes régions confondues

Résultats d'exploitation dans les régions de plaine

Résultats d'exploitation dans les régions des collines

Résultats d'exploitation dans les régions de montagne

Revenu du travail

Le revenu du travail correspond au revenu agricole, déduction faite des intérêts calculés des fonds propres investis dans l'entreprise. Le poste « revenu du travail de la main-d'œuvre familiale, par individu » donne une idée de la rémunération de la main-d'œuvre familiale dans l'entreprise.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Revenu du travail dans l'exploitation familiale en 2015/2016, par région et par quartile

Revenu du travail en fr. par UTAF ¹				
Région	Moyennes	Moyennes	Moyennes	Moyennes
	1 ^{er} quartile (0 – 25 %)	2 ^e quartile (25 – 50 %)	3 ^e quartile (50 – 75 %)	4 ^e quartile (75 – 100 %)
Région de plaine	17 823	41 709	64 639	115 051
Région des collines	11 989	30 044	44 637	75 991
Région de montagne	12 845	27 490	38 412	67 140
Total	14 088	32 611	49 876	92 793

¹ Intérêts calculés des fonds propres investis dans l'entreprise, sur la base du taux moyen des obligations de la Confédération : en 2010 : 1,65 % ; en 2011 : 1,48 % ; en 2012 : 0,66 % ; en 2013 : 0,94 % ; en 2014 : 0,73 % ; en 2015 : 0% ; en 2016 : 0 %.

² Unités de travail annuel de la famille, sur une base de 280 jours de travail par an.
Source : Agroscope IDU, dépouillement centralisé des données comptables

En 2016, le revenu du travail dans l'exploitation familiale a augmenté un peu plus que le revenu agricole, vu le léger recul des unités de travail annuel de la famille, passant à 47 200 francs (+5,9 %). Ce revenu s'est monté à 60 100 francs dans la région de plaine, à 40 500 francs dans la région des collines et à 36 100 francs dans la région de montagne.

État comparatif des salaires 2015/2016 par région

Région	Revenu du travail par UTAF ¹	Salaire de référence ²
	Francs par an	Francs par an
Région de plaine	52 038	74 300
Région des collines	36 879	69 300
Région de montagne	31 980	66 500

¹ UTAF : unités de travail annuel de la famille, revenu médian

² Salaire annuel brut médian des travailleurs du secteur secondaire et du secteur tertiaire
Source : OFS et Agroscope, IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

Le revenu moyen des personnes travaillant dans l'exploitation familiale est généralement inférieur à celui des travailleurs de l'industrie et des services. En 2016, le revenu médian de ces personnes représentait 70 % du salaire de référence dans la région de plaine, 53 % dans la région des collines, et 48 % dans la région de montagne. Cependant, il faut savoir que les données disponibles ne permettent de considérer que la durée de deux ans.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE

Revenu des exploitations en 2016 par types de production (communautés d'exploitation non incluses)

Type d'exploitation	Surface agricole utile	Main-d'œuvre familiale	Revenu agricole (du travail)	Revenu hors agriculture	Revenu total
	ha	UTAF	Fr.	Fr.	Fr.
Moyenne de tous les types	25,3	1,36	61 519	30 638	92 000
Grandes cultures	35,26	1,09	69 536	40 694	110 062
Cultures spéciales	16,24	1,33	94 529	32 608	126 959
Vaches laitières	23,31	1,43	53 635	27 660	81 193
Vaches mères	27,10	1,33	47 500	39 838	87 335
Divers bovins	26,27	1,41	46 489	29 646	75 704
Chevaux/moutons/chèvres	21,22	1,29	46 809	25 868	72 494
Transformation	16,22	1,24	85 045	28 817	113 312
Combinaison vaches laitières et grandes cultures	31,92	1,43	62 336	20 886	83 178
Combinaison vaches mères	33,16	1,22	56 818	46 214	103 032
Combinaison transformation	24,75	1,36	74 347	26 417	100 764
Autres combinaisons	30,49	1,33	60 216	36 719	96 810

Source : Agroscope, IDU, Dépouillement centralisé des données comptables

Le revenu du travail de la main-d'œuvre familiale (revenu agricole : UTAF) dépend beaucoup du type de production. Sur les onze types d'exploitation considérés, quatre se caractérisent par un revenu nettement supérieur à la moyenne, parfois même supérieur de 40 % à la moyenne suisse. Appartiennent à ces quatre types les cultures spéciales, les grandes cultures, la transformation (élevage des porcs ou des volailles), ainsi que la combinaison transformation. Par contre, l'élevage des vaches laitières, celui des vaches mères, celui de divers bovins (c'est-à-dire de bovins comprenant une petite part de vaches laitières) ainsi que l'élevage de chevaux, de moutons et de chèvres génèrent un revenu de 15 à 20 % inférieur à la moyenne suisse.

Résultat d'exploitation dans les grandes cultures
Résultat d'exploitation dans les cultures spéciales
Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches laitières
Résultat d'exploitation dans l'élevage de vaches mères

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



Résultat d'exploitation dans l'élevage de divers bovins

Résultat d'exploitation dans l'élevage de chevaux, de moutons et de chèvres

Résultat d'exploitation dans la transformation

Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches laitières et grandes cultures

Résultat d'exploitation dans la combinaison vaches mères

Résultat d'exploitation dans la combinaison transformation

Résultat d'exploitation dans les autres combinaisons

Mauro Ryser, OFAG, Secteur Politique agricole, mauro.ryser@blw.admin.ch

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : toutes régions confondues 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016	2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		2 198	2 094	465	460	536	633
Exploitations représentées		36 743	36 051	9 015	9 027	9 010	8 999
Structure des exploitations							
Ferme du domaine	%	6.6	12.5				
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.9	1.7	1.8	1.9	2.1
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	24.9	25.3	19.6	22.9	27.9	31.1
dont terres assolées ouvertes	ha	6.3	6.5	3.63	4.22	6.79	11.35
dont prairies	ha	17.7	17.9	15.39	17.96	20.27	18.1
dont cultures pérennes	ha	0.5	0.5	0.26	0.25	0.4	1.21
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	32.8	33.3	24.4	29.4	36.8	42.7
dont bovins	UGB	25.1	25.5	20.6	24.2	29.2	28.0
dont petits ruminants	UGB	0.9	0.8	0.9	1.0	1.0	0.4
dont porcs	UGB	4.5	4.8	1.9	3.2	4.3	9.6
dont volaille	UGB	1.7	1.7	0.5	0.7	1.7	3.9
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.4
Bilan de clôture de l'entreprise							
Actifs	Fr.	958 207	978 773	809 906	891 130	1 018 474	1 196 126
Actifs circulants	Fr.	217 114	225 037	156 913	191 676	244 696	307 073
Immobilisations	Fr.	741 093	753 735	652 993	699 454	773 778	889 053
Passifs	Fr.	958 207	978 773	809 906	891 130	1 018 474	1 196 126
Capital étranger	Fr.	469 607	480 078	439 171	438 079	492 722	550 534
Capital propre	Fr.	488 600	498 695	370 735	453 051	525 752	645 592
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	16 860	15 800	7 202	11 259	11 136	33 640
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	506	502	390	500	548	541
Degré de financement étranger	%	49	49	54	49	48	46
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	116	112	114	116	120
Compte de résultat							
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	294 028	298 456	177 539	229 507	324 536	462 654
dont produits des végétaux	Fr.	49 509	48 189	21 553	23 571	45 056	102 707
dont produits des animaux	Fr.	144 663	146 384	85 786	115 027	167 394	217 516
dont produits de produits transformés	Fr.	11 868	14 002	2 400	8 232	12 400	33 020
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 572	15 473	8 699	10 150	18 770	24 297
dont paiements directs	Fr.	69 537	70 763	56 119	68 347	77 088	81 523
- Charges de matières, march. et services	Fr.	106 820	107 074	62 168	81 443	121 145	163 686
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	17 974	17 638	9 265	10 842	17 208	33 276
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	71 568	71 909	42 344	58 445	83 374	103 558
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	187 209	191 382	115 371	148 064	203 391	298 967
- Charges de personnel	Fr.	33 130	34 852	19 090	21 104	35 152	64 135
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	53 862	54 629	41 964	45 060	58 413	73 127
dont locations et charges de fermage	Fr.	11 131	11 380	6 934	7 979	12 372	18 255
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	100 216	101 902	54 317	81 900	109 826	161 705
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	59 342	61 611	20 859	45 340	68 574	111 788
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	37 550	38 176	28 673	33 535	39 488	51 040
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 076	5 791	5 473	5 280	6 069	6 343
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail							
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	57 699	60 205	18 123	44 355	67 445	111 016
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	627	758	442	636	732	1 224
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 054	3 312	1 155	2 292	3 783	6 026
= Revenu agricole	Fr.	61 380	64 275	19 720	47 283	71 960	118 265
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	61 380	64 275	19 720	47 283	71 960	118 265
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	44 554	47 204	14 274	32 872	51 178	96 918
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 35 402	- 31 979	- 76 745	- 53 146	- 27 595	29 714
Rentabilité du capital propre	%	- 7	- 6	- 21	- 12	- 5	5
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)							
Revenu du ménage / total	Fr.	88 347	92 015	62 429	74 084	93 273	138 841
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	58 469	61 519	19 084	46 033	68 811	112 732
Revenu extra-agricole	Fr.	29 878	30 638	43 612	28 203	24 479	26 247

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de plaine* 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016	2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		975	919	218	232	224	245
Exploitations représentées		15 542	15 236	3 811	3 808	3 811	3 806
Structure des exploitations							
Fermeage du domaine	%	7.0	13.8				
Main-d'œuvre	UTA	2.2	2.2	2.0	2.2	2.2	2.3
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.4	1.4	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	27.1	27.5	22.7	27.2	28.9	31.3
dont terres assolées ouvertes	ha	12.3	12.6	9.68	11.34	14.2	15.26
dont prairies	ha	13.5	13.5	12.07	14.76	13.59	13.61
dont cultures pérennes	ha	1.1	1.1	0.67	0.82	0.82	2.12
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	35.8	36.4	27.4	37.0	38.1	43.3
dont bovins	UGB	25.9	26.1	22.4	29.4	28.7	24.0
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4
dont porcs	UGB	6.0	6.8	3.5	5.3	5.7	12.8
dont volaille	UGB	2.7	2.4	0.6	1.3	2.5	5.4
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.2	1.4	1.3	1.4
Bilan de clôture de l'entreprise							
Actifs	Fr.	1 138 466	1 178 489	1 021 945	1 184 091	1 152 703	1 355 471
Actifs circulants	Fr.	264 525	277 159	202 152	257 851	297 952	350 765
Immobilisations	Fr.	873 942	901 331	819 793	926 239	854 751	1 004 706
Passifs	Fr.	1 138 466	1 178 489	1 021 945	1 184 091	1 152 703	1 355 471
Capital étranger	Fr.	550 679	574 105	549 472	619 279	495 229	632 563
Capital propre	Fr.	587 787	604 384	472 473	564 812	657 474	722 908
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	17 450	16 476	6 556	7 641	7 928	43 812
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	484	471	386	415	548	515
Degré de financement étranger	%	48	49	54	52	43	47
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	117	117	113	114	119	122
Compte de résultat							
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	392 412	400 732	239 833	370 782	435 086	557 419
dont produits des végétaux	Fr.	102 278	99 675	55 384	85 245	98 559	159 586
dont produits des animaux	Fr.	181 192	182 957	110 688	173 754	215 349	232 094
dont produits de produits transformés	Fr.	22 236	26 887	7 570	24 474	21 111	54 432
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	20 301	22 936	12 245	19 188	27 704	32 617
dont paiements directs	Fr.	63 475	64 592	51 194	63 522	68 340	75 327
- Charges de matières, march. et services	Fr.	153 148	154 661	92 116	153 077	172 304	201 206
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	35 045	34 387	22 343	31 366	36 327	47 528
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	91 383	91 565	52 707	88 531	109 997	115 051
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	239 263	246 071	147 717	217 705	262 781	356 213
- Charges de personnel	Fr.	52 133	55 565	33 598	46 272	57 026	85 399
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	66 849	68 775	53 306	69 216	69 775	82 824
dont locations et charges de fermeage	Fr.	15 556	15 752	9 828	16 115	17 231	19 838
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	120 281	121 731	60 813	102 218	135 981	187 990
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	71 312	75 759	24 033	57 748	87 186	134 136
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	43 623	43 991	31 010	39 846	48 478	56 645
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 184	6 911	6 799	7 633	5 758	7 456
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail							
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	70 110	74 603	21 937	56 759	86 756	133 029
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	890	1 173	1 464	548	968	1 713
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 734	4 146	1 464	3 134	4 869	7 122
= Revenu agricole	Fr.	74 734	79 923	24 865	60 441	92 593	141 864
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	74 734	79 923	24 865	60 441	92 593	141 864
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	54 658	60 142	17 959	43 123	66 923	123 825
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 26 462	- 19 116	- 78 322	- 44 017	- 10 520	56 480
Rentabilité du capital propre	%	- 5	- 3	- 17	- 8	- 2	8
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)							
Revenu du ménage/total	Fr.	100 899	107 554	69 472	84 016	109 657	165 699
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	70 562	76 407	24 614	58 172	86 491	135 332
Revenu extra-agricole	Fr.	30 337	31 206	44 998	25 844	23 167	30 460

* Région de plaine: zone de plaine

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région des collines* 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016	2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		657	630	137	148	144	201
Exploitations représentées		10 031	9 824	2 470	2 484	2 424	2 445
Structure des exploitations							
Ferme du domaine	%	6.2	12.4				
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.6	1.7	1.7	1.8
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.3	1.5	1.4	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.0	23.4	17.6	21.5	24.3	30.0
dont terres assolées ouvertes	ha	3.9	4.0	2.81	3.81	3.66	5.68
dont prairies	ha	18.6	18.9	14.44	17.26	20.21	23.72
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.2	0.19	0.12	0.13	0.16
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	35.6	36.2	26.2	32.3	37.5	49.1
dont bovins	UGB	26.9	27.9	21.4	25.4	29.3	35.5
dont petits ruminants	UGB	1.0	0.9	0.9	1.0	1.1	0.4
dont porcs	UGB	5.8	5.3	2.4	4.5	5.7	8.6
dont volaille	UGB	1.5	1.8	1.1	0.9	1.0	4.2
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.6
Bilan de clôture de l'entreprise							
Actifs	Fr.	900 217	917 454	857 402	847 313	854 389	1 111 892
Actifs circulants	Fr.	205 276	206 375	170 784	179 541	213 168	262 854
Immobilisations	Fr.	694 941	711 079	686 618	667 772	641 221	849 037
Passifs	Fr.	900 217	917 454	857 402	847 313	854 389	1 111 892
Capital étranger	Fr.	462 888	475 309	468 686	451 432	423 501	557 616
Capital propre	Fr.	437 330	442 145	388 716	395 882	430 888	554 276
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	17 044	15 472	9 189	4 654	20 250	28 073
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	553	493	449	348	649	563
Degré de financement étranger	%	51	52	55	53	50	50
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	114	113	111	117	115
Compte de résultat							
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	251 769	254 740	166 858	231 156	253 535	368 674
dont produits des végétaux	Fr.	16 334	15 560	11 810	12 733	13 845	23 918
dont produits des animaux	Fr.	151 717	153 230	93 957	131 552	152 872	235 488
dont produits de produits transformés	Fr.	4 819	5 070	2 959	11 930	1 773	3 503
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	11 011	11 321	6 503	10 139	13 073	15 652
dont paiements directs	Fr.	65 179	66 133	48 666	60 750	68 799	86 602
- Charges de matières, march. et services	Fr.	92 532	93 137	59 798	92 402	88 117	132 540
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	8 841	8 477	6 174	8 150	7 725	11 880
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	72 439	72 791	45 965	68 666	70 197	106 655
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	159 237	161 603	107 059	138 754	165 419	236 134
- Charges de personnel	Fr.	21 593	21 591	14 197	16 515	20 120	35 674
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	47 890	47 874	38 795	44 209	47 774	60 868
dont locations et charges de fermage	Fr.	9 200	9 647	5 625	7 573	10 449	15 021
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	89 754	92 139	54 067	78 029	97 525	139 592
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	52 679	52 938	17 804	42 786	60 146	91 599
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	35 006	36 442	29 106	33 443	36 518	46 826
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 899	5 790	6 145	5 575	5 652	5 785
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail							
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	50 260	51 158	14 682	41 223	58 609	90 710
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	631	676	60	134	810	1 715
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 737	2 851	947	2 315	3 095	5 078
= Revenu agricole	Fr.	53 628	54 684	15 690	43 671	62 515	97 503
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	53 628	54 684	15 690	43 671	62 515	97 503
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	39 663	40 533	12 033	29 915	45 609	77 317
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 39 714	- 39 103	- 74 951	- 57 810	- 32 770	9 837
Rentabilité du capital propre	%	- 9	- 9	- 19	- 15	- 8	2
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)							
Revenu du ménage / total	Fr.	84 677	84 979	68 889	73 061	83 945	115 155
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	51 627	51 996	14 567	43 637	59 475	92 102
Revenu extra-agricole	Fr.	33 050	33 089	54 465	29 424	24 547	23 258

* Région des collines : zone des collines et zone de montagne I

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : région de montagne* 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016	2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	25 – 50%	50 – 75%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		566	545	128	103	126	188
Exploitations représentées		11 170	10 991	2 757	2 770	2 743	2 722
Structure des exploitations							
Fermage du domaine	%	6.5	10.6				
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.6	1.7	1.8	1.7
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	23.6	24.1	18.7	20.1	25.1	32.6
dont terres assolées ouvertes	ha	0.2	0.3	0.11	0.08	0.23	0.58
dont prairies	ha	22.7	23.2	18.27	19.27	24.17	31.2
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.05	0.02	0.06	0.11
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	25.9	26.4	21.3	22.4	27.0	35.1
dont bovins	UGB	22.4	22.6	18.6	20.0	22.7	29.0
dont petits ruminants	UGB	1.2	1.4	1.4	1.1	1.7	1.5
dont porcs	UGB	1.4	1.4	0.7	0.7	1.5	2.9
dont volaille	UGB	0.5	0.5	0.1	0.3	0.7	1.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise							
Actifs	Fr.	759 470	756 728	656 525	695 348	766 419	910 917
Actifs circulants	Fr.	161 777	169 466	124 231	152 145	177 681	224 628
Immobilisations	Fr.	597 693	587 263	532 294	543 202	588 738	686 289
Passifs	Fr.	759 470	756 728	656 525	695 348	766 419	910 917
Capital étranger	Fr.	362 838	353 998	349 712	294 338	347 565	425 540
Capital propre	Fr.	396 632	402 730	306 814	401 010	418 854	485 377
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 875	15 156	4 791	9 507	22 007	24 499
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	514	620	347	896	652	714
Degré de financement étranger	%	48	47	53	42	45	47
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	115	110	115	116	117
Compte de résultat							
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	195 088	195 753	141 089	159 843	206 826	276 507
dont produits des végétaux	Fr.	5 876	5 982	3 049	2 446	7 572	10 950
dont produits des animaux	Fr.	87 502	89 566	60 555	72 166	94 938	131 247
dont produits de produits transformés	Fr.	3 770	4 125	731	4 550	2 331	8 936
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	13 087	8 837	8 209	5 209	8 128	13 880
dont paiements directs	Fr.	81 887	83 454	65 667	71 907	89 067	107 564
- Charges de matières, march. et services	Fr.	55 188	53 565	42 635	41 720	57 000	73 229
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	2 422	2 609	1 742	1 125	2 282	5 326
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	43 214	43 874	31 843	35 688	48 958	59 269
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	139 900	142 188	98 454	118 122	149 826	203 278
- Charges de personnel	Fr.	17 051	17 992	10 328	13 598	18 092	30 127
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	41 155	41 056	35 933	34 709	41 986	51 766
dont locations et charges de fermage	Fr.	6 708	6 870	4 379	5 997	7 594	9 553
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	81 694	83 140	52 193	69 815	89 748	121 385
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	48 671	49 750	19 639	38 955	57 243	83 681
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	31 385	31 665	28 179	29 453	30 538	38 584
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 694	4 239	4 356	3 622	3 893	5 098
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail							
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	47 111	48 331	16 761	38 331	56 299	82 455
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	257	256	5	476	284	258
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 392	2 568	991	1 827	2 828	4 658
= Revenu agricole	Fr.	49 760	51 155	17 756	40 634	59 411	87 370
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	49 760	51 155	17 756	40 634	59 411	87 370
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	35 166	36 070	12 840	27 722	39 037	67 149
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 43 968	- 43 443	- 74 482	- 57 136	- 42 105	581
Rentabilité du capital propre	%	- 11	- 11	- 24	- 14	- 10	0
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)							
Revenu du ménage / total	Fr.	74 377	76 912	53 340	66 184	77 368	111 460
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	47 980	49 549	18 353	39 876	56 050	85 072
Revenu extra-agricole	Fr.	26 398	27 655	35 520	26 595	21 468	26 574

* Région de montagne : zone de montagne II à IV
Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : grandes cultures 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		102	89	22	24
Exploitations représentées		1 781	1 709	439	414
Structure des exploitations					
Fermage du domaine (bâtiments et terres)	%	4.4	14.8		
Main-d'œuvre	UTA	1.4	1.4	1.5	1.3
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.1	1.1	1.2	0.9
Surface agricole utile (SAU)	ha	34.0	35.3	28.9	42.3
dont terres assolées ouvertes	ha	27.6	28.9	22.28	35.9
dont prairies	ha	5.9	5.9	6.24	5.59
dont cultures pérennes	ha	0.3	0.3	0.19	0.5
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	9.6	9.2	8.0	10.5
dont bovins	UGB	6.9	7.3	7.5	6.5
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.4	0.2	0.5
dont porcs	UGB	0.6	0.4	0.1	1.0
dont volaille	UGB	1.3	0.8	0.1	2.3
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.3	0.3	0.3	0.2
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	938 739	900 708	741 847	1 040 874
Actifs circulants	Fr.	206 753	210 293	155 268	267 814
Immobilisations	Fr.	731 987	690 415	586 579	773 060
Passifs	Fr.	938 739	900 708	741 847	1 040 874
Capital étranger	Fr.	332 389	371 482	366 298	430 252
Capital propre	Fr.	606 350	529 226	375 549	610 622
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	14 654	8 668	1 974	20 173
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	735	787	433	803
Degré de financement étranger	%	35	41	49	41
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	122	123	119	127
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	272 138	272 073	178 742	352 973
dont produits des végétaux	Fr.	110 009	101 608	79 893	124 068
dont produits des animaux	Fr.	59 613	63 132	23 817	89 580
dont produits de produits transformés	Fr.	1 248	1 880	2 933	4 356
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	24 397	24 298	6 008	34 817
dont paiements directs	Fr.	74 667	78 903	64 060	97 728
- Charges de matières, march. et services	Fr.	92 865	95 444	61 380	117 507
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	41 494	40 959	35 638	47 757
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	34 292	36 746	9 490	52 949
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	179 273	176 629	117 362	235 466
- Charges de personnel	Fr.	22 568	22 924	13 449	32 092
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	60 766	58 956	53 046	67 139
dont locations et charges de fermage	Fr.	15 344	15 287	13 021	16 734
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	95 939	94 750	50 866	136 235
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	62 834	66 833	24 771	106 637
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	29 142	29 208	16 667	35 244
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 431	4 609	5 899	6 216
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	61 853	65 763	24 559	106 107
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 789	1 995	4 589	0
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 607	3 785	1 728	5 561
= Revenu agricole	Fr.	67 249	71 543	30 876	111 667
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	67 249	71 543	30 876	111 667
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	58 943	65 877	25 476	121 783
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 17 084	- 9 308	- 59 353	43 463
Rentabilité du capital propre	%	- 3	- 2	- 16	7
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	102 884	110 062	83 670	151 070
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	64 880	69 536	29 864	111 045
Revenu extra-agricole	Fr.	38 004	40 694	53 806	40 712

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : cultures spéciales 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile 2015/2016 0 – 25%	4 ^e quartile 2015/2016 75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		241	229	64	52
Exploitations représentées		3 066	3 047	766	759
Structure des exploitations					
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	11.0	15.6		
Main-d'œuvre	UTA	3.4	3.4	3.1	3.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.3	1.3
Surface agricole utile (SAU)	ha	17.0	16.2	12.1	18.1
dont terres assolées ouvertes	ha	9.0	8.0	4.57	8.45
dont prairies	ha	3.2	3.1	3.5	1.93
dont cultures pérennes	ha	4.6	4.9	3.9	7.6
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	2.3	2.5	2.7	0.5
dont bovins	UGB	1.6	1.7	1.9	0.0
dont petits ruminants	UGB	0.2	0.2	0.4	0.2
dont porcs	UGB	0.0	0.0	0	0.0
dont volaille	UGB	0.1	0.2	0.2	0.2
Charge en bétail	UGB/ha SAU	0.1	0.2	0.2	0.0
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	998 547	1 089 374	927 313	1 140 948
Actifs circulants	Fr.	252 805	303 154	186 490	425 342
Immobilisations	Fr.	745 742	786 220	740 824	715 605
Passifs	Fr.	998 547	1 089 374	927 313	1 140 948
Capital étranger	Fr.	484 312	513 552	486 751	381 399
Capital propre	Fr.	514 235	575 822	440 563	759 549
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	14 214	21 746	- 1 459	48 253
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	423	412	376	647
Degré de financement étranger	%	49	47	53	33
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	127	131	120	152
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	490 950	506 089	260 316	732 424
dont produits des végétaux	Fr.	307 364	295 344	144 533	436 175
dont produits des animaux	Fr.	9 680	9 573	8 416	577
dont produits de produits transformés	Fr.	102 224	123 810	46 788	199 736
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	32 807	38 288	29 748	50 557
dont paiements directs	Fr.	37 170	35 845	29 119	39 513
- Charges de matières, march. et services	Fr.	145 190	148 010	66 841	186 151
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	80 379	74 534	35 249	94 157
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	5 200	5 236	3 976	678
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	345 760	358 079	193 475	546 273
- Charges de personnel	Fr.	131 547	136 926	91 810	195 491
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	82 178	82 337	56 047	107 365
dont locations et charges de fermage	Fr.	18 901	18 069	9 656	29 305
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	132 035	138 815	45 618	243 418
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	83 159	96 778	20 443	196 964
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	44 349	38 847	23 076	48 282
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 026	6 577	6 866	4 854
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	82 814	96 131	17 243	196 821
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	988	532	219	1 079
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	4 576	5 479	1 621	10 751
= Revenu agricole	Fr.	88 377	102 142	19 082	208 650
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	88 377	102 142	19 082	208 650
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	63 717	76 583	15 277	166 293
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 13 688	3 463	- 72 853	115 410
Rentabilité du capital propre	%	- 3	1	- 17	15
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	107 970	126 959	69 040	220 853
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	79 021	94 529	18 844	186 518
Revenu extra-agricole	Fr.	28 949	32 608	50 212	34 467

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : vaches laitières 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile		4 ^e quartile	
				2015/2016		2015/2016	
				0 – 25%	75 – 100%		
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		433	400	94	121		
Exploitations représentées		11 739	11 632	2 930	2 881		
Structure des exploitations							
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	6.3	12.7				
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.7	1.8		
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.3		
Surface agricole utile (SAU)	ha	22.9	23.3	17.7	30.9		
dont terres assolées ouvertes	ha	1.1	1.1	0.63	1.62		
dont prairies	ha	21.1	21.7	16.73	28.55		
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.0	0.04	0.07		
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	29.6	30.2	23.6	40.1		
dont bovins	UGB	28.2	28.9	22.1	38.7		
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.3	0.4	0.2		
dont porcs	UGB	0.7	0.7	0.6	0.8		
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1		
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.3	1.3	1.3		
Bilan de clôture de l'entreprise							
Actifs	Fr.	832 625	862 213	747 027	1 057 978		
Actifs circulants	Fr.	183 776	187 262	146 431	245 962		
Immobilisations	Fr.	648 849	674 951	600 596	812 015		
Passifs	Fr.	832 625	862 213	747 027	1 057 978		
Capital étranger	Fr.	397 573	419 115	397 651	479 267		
Capital propre	Fr.	435 052	443 098	349 376	578 710		
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	14 108	17 256	8 529	27 224		
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	600	614	384	720		
Degré de financement étranger	%	48	49	53	45		
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	114	113	111	115		
Compte de résultat							
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	206 729	213 337	156 352	302 168		
dont produits des végétaux	Fr.	6 423	7 355	4 551	13 206		
dont produits des animaux	Fr.	119 362	121 391	84 198	179 703		
dont produits de produits transformés	Fr.	1 504	1 793	429	3 070		
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	8 406	8 896	8 224	13 221		
dont paiements directs	Fr.	68 223	70 300	55 379	89 531		
- Charges de matières, march. et services	Fr.	60 119	61 307	49 362	79 110		
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	4 478	4 201	2 606	6 709		
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	48 877	49 784	37 227	64 451		
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	146 610	152 029	106 990	223 058		
- Charges de personnel	Fr.	17 874	18 757	12 812	32 714		
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	44 055	44 734	37 995	57 963		
dont locations et charges de fermage	Fr.	9 119	9 053	5 528	13 819		
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	84 682	88 538	56 183	132 381		
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	51 609	53 615	21 324	91 584		
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	31 266	33 715	28 931	42 784		
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 804	4 923	5 118	5 196		
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail							
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	50 137	52 549	19 908	90 547		
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	133	421	65	900		
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 608	2 862	1 075	5 137		
= Revenu agricole	Fr.	52 878	55 832	21 048	96 584		
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	52 878	55 832	21 048	96 584		
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	37 599	39 097	14 631	72 608		
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 43 599	- 42 700	- 77 466	3 826		
Rentabilité du capital propre	%	- 10	- 10	- 22	1		
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)							
Revenu du ménage / total	Fr.	79 410	81 193	62 049	116 172		
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	51 038	53 635	20 704	92 240		
Revenu extra-agricole	Fr.	28 372	27 660	41 448	23 968		

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : vaches-mères 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		132	135	26	49
Exploitations représentées		1 771	1 818	465	444
Structure des exploitations					
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	10.4	11.2		
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.6	1.4	1.4
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.3	1.2	1.1
Surface agricole utile (SAU)	ha	28.8	27.1	19.8	34.0
dont terres assolées ouvertes	ha	1.8	1.6	0.87	1.68
dont prairies	ha	26.4	24.8	18.49	31.56
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.11	0.09
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	33.5	32.0	26.3	37.0
dont bovins	UGB	31.9	30.8	25.2	35.8
dont petits ruminants	UGB	0.6	0.5	0.2	0.6
dont porcs	UGB	0.3	0.2	0.5	0.1
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0	0.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.3	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	898 987	989 724	1 072 093	1 172 645
Actifs circulants	Fr.	192 877	205 273	177 332	257 861
Immobilisations	Fr.	706 110	784 450	894 761	914 784
Passifs	Fr.	898 987	989 724	1 072 093	1 172 645
Capital étranger	Fr.	467 122	519 631	658 836	546 601
Capital propre	Fr.	431 865	470 092	413 257	626 044
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	27 325	22 956	14 456	39 237
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	476	624	549	733
Degré de financement étranger	%	52	53	62	47
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	112	112	110	115
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	201 023	199 023	140 715	241 237
dont produits des végétaux	Fr.	12 003	11 133	8 026	10 591
dont produits des animaux	Fr.	71 101	69 685	54 671	76 785
dont produits de produits transformés	Fr.	5 394	7 233	1 889	4 735
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	13 481	15 158	4 799	28 601
dont paiements directs	Fr.	96 709	92 145	67 166	117 937
- Charges de matières, march. et services	Fr.	49 265	53 003	38 054	51 024
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	6 995	6 404	4 131	5 407
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	29 270	32 247	25 741	30 384
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	151 758	146 021	102 661	190 213
- Charges de personnel	Fr.	16 466	15 893	10 465	21 337
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	45 381	43 450	33 803	49 658
dont locations et charges de ferme	Fr.	8 162	6 772	3 439	7 478
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	89 911	86 678	58 393	119 219
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	47 622	49 910	13 825	83 326
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 769	39 424	36 836	52 357
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 089	5 964	8 006	5 138
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	45 121	45 056	5 134	79 398
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	1 990	532	45	0
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 338	2 363	897	3 936
= Revenu agricole	Fr.	49 448	47 952	6 077	83 334
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	49 448	47 952	6 077	83 334
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	36 794	36 156	5 040	73 867
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-42 401	-43 293	-76 388	6 241
Rentabilité du capital propre	%	-10	-9	-19	1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	81 842	87 335	68 128	119 693
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	48 906	47 500	6 077	83 334
Revenu extra-agricole	Fr.	32 937	39 838	62 051	36 359

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : bovins mixtes 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile 4 ^e quartile	
				2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		230	172	43	54
Exploitations représentées		4 047	3 751	947	930
Structure des exploitations					
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	7.6	9.5		
Main-d'œuvre	UTA	1.7	1.7	1.5	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.3	1.4
Surface agricole utile (SAU)	ha	25.3	26.3	18.7	39.5
dont terres assolées ouvertes	ha	0.8	0.8	0.53	1.94
dont prairies	ha	23.9	24.9	17.92	36.71
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.0	0.03	0.02
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	26.7	28.0	22.0	41.5
dont bovins	UGB	25.7	27.0	21.2	40.4
dont petits ruminants	UGB	0.4	0.4	0.4	0.1
dont porcs	UGB	0.2	0.2	0.2	0.4
dont volaille	UGB	0.1	0.2	0	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.1	1.2	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	784 413	772 396	709 641	1 020 207
Actifs circulants	Fr.	162 714	176 691	125 598	270 161
Immobilisations	Fr.	621 699	595 705	584 043	750 046
Passifs	Fr.	784 413	772 396	709 641	1 020 207
Capital étranger	Fr.	396 967	357 497	379 654	479 584
Capital propre	Fr.	387 447	414 899	329 987	540 623
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	18 095	12 319	7 313	17 837
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	381	619	399	758
Degré de financement étranger	%	51	46	54	47
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	112	114	110	118
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	206 222	199 308	137 924	301 887
dont produits des végétaux	Fr.	4 520	5 137	3 734	10 860
dont produits des animaux	Fr.	90 454	92 290	67 741	147 514
dont produits de produits transformés	Fr.	3 768	3 965	22	1 434
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	19 587	6 785	3 901	11 471
dont paiements directs	Fr.	84 698	86 876	60 076	124 899
- Charges de matières, march. et services	Fr.	63 100	57 454	48 226	82 429
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	3 565	4 064	3 068	8 693
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	43 803	45 152	40 745	65 171
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	143 122	141 853	89 698	219 459
- Charges de personnel	Fr.	16 051	17 524	10 710	32 587
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	44 274	42 061	34 618	59 865
dont locations et charges de ferme	Fr.	7 190	7 469	4 332	11 548
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	82 797	82 269	44 370	127 007
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	48 141	47 109	16 467	83 241
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	33 277	31 624	24 091	46 332
Intérêts des dettes (total)	Fr.	5 433	4 039	4 454	5 220
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	47 198	45 870	12 948	83 215
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	55	134	81	182
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 299	2 349	851	4 515
= Revenu agricole	Fr.	49 551	48 354	13 879	87 912
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	49 551	48 354	13 879	87 912
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	35 647	34 218	10 846	63 105
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 43 641	- 47 172	-72 994	-6 376
Rentabilité du capital propre	%	- 11	- 11	- 22	- 1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	74 492	75 704	54 819	112 754
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	47 257	46 489	14 027	84 832
Revenu extra-agricole	Fr.	27 235	29 215	40 792	27 922

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : chevaux/ovins/caprins 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile 2015/2016	4 ^e quartile 2015/2016
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		78	95	22	26
Exploitations représentées		895	924	236	226
Structure des exploitations					
Fermeage du domaine (bâtiments et terres)	%	4.6	11.8		
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.7	1.3	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.2	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	20.6	21.2	15.0	25.3
dont terres assolées ouvertes	ha	0.7	0.6	0.28	0.95
dont prairies	ha	19.4	20.1	14.26	23.42
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.2	0.35	0.3
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	26.9	24.5	18.9	30.5
dont bovins	UGB	3.2	2.8	2	2.2
dont petits ruminants	UGB	17.5	16.4	14.3	19.2
dont porcs	UGB	0.1	0.4	0	0.8
dont volaille	UGB	0.0	0.0	0	0.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.2	1.3	1.2
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	732 089	707 738	584 879	839 666
Actifs circulants	Fr.	123 269	111 812	73 611	146 764
Immobilisations	Fr.	608 820	595 925	511 268	692 902
Passifs	Fr.	732 089	707 738	584 879	839 666
Capital étranger	Fr.	394 456	390 654	368 974	446 985
Capital propre	Fr.	337 633	317 084	215 905	392 681
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	13 731	15 320	- 5 808	33 511
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	468	345	310	455
Degré de financement étranger	%	54	55	63	53
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	111	110	107	112
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	195 038	185 718	107 554	252 079
dont produits des végétaux	Fr.	7 849	6 058	2 787	11 657
dont produits des animaux	Fr.	96 552	80 773	42 183	113 628
dont produits de produits transformés	Fr.	8 211	10 589	1 238	19 837
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	12 674	13 236	3 907	23 961
dont paiements directs	Fr.	66 783	71 217	55 369	80 076
- Charges de matières, march. et services	Fr.	50 844	45 470	39 098	56 113
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	3 411	2 823	2 091	3 583
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	33 796	28 826	27 077	34 123
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	144 194	140 248	68 455	195 967
- Charges de personnel	Fr.	26 245	24 809	8 461	42 964
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	40 897	39 519	31 396	45 923
dont locations et charges de fermeage	Fr.	6 829	6 562	5 594	8 293
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	77 052	75 920	28 598	107 080
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	46 490	45 190	14 664	73 316
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	34 948	29 034	19 286	32 925
Intérêts des dettes (total)	Fr.	4 104	4 449	5 284	5 076
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	44 472	44 151	14 235	72 519
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	168	364	0	1 492
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 474	2 314	1 120	3 824
= Revenu agricole	Fr.	47 114	46 829	15 355	77 835
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	47 114	46 829	15 355	77 835
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	34 705	36 180	12 744	65 342
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 46 223	- 41 333	- 66 392	- 4 699
Rentabilité du capital propre	%	- 14	- 13	- 31	- 1
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage/total	Fr.	73 077	72 494	46 746	105 749
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	48 206	46 809	15 214	78 683
Revenu extra-agricole	Fr.	24 871	25 868	32 103	27 100

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : transformation 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		159	172	48	39
Exploitations représentées		1 179	1 186	303	291
Structure des exploitations					
Fermeage du domaine (bâtiments et terres)	%	2.9	1.7		
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.7	1.6	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.2	1.3	1.1
Surface agricole utile (SAU)	ha	17.2	16.2	12.6	16.8
dont terres assolées ouvertes	ha	1.2	1.2	0.89	1.44
dont prairies	ha	15.7	14.8	11.41	15.11
dont cultures pérennes	ha	0.0	0.1	0.17	0.06
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	69.5	71.1	44.8	104.6
dont bovins	UGB	20.2	19.8	15.5	19.9
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.4	0.3	0.6
dont porcs	UGB	36.9	38.6	19.5	67.4
dont volaille	UGB	11.7	12.1	9.3	16.3
Charge en bétail	UGB/ha SAU	4.0	4.4	3.6	6.2
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 121 319	1 119 613	912 252	1 270 423
Actifs circulants	Fr.	268 838	279 609	223 793	316 757
Immobilisations	Fr.	852 482	840 004	688 459	953 665
Passifs	Fr.	1 121 319	1 119 613	912 252	1 270 423
Capital étranger	Fr.	618 028	636 010	624 280	661 960
Capital propre	Fr.	503 291	483 603	287 972	608 462
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	20 993	11 535	5 944	22 191
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	471	416	298	351
Degré de financement étranger	%	55	57	68	52
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	115	116	116	114
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	473 832	500 530	290 871	803 497
dont produits des végétaux	Fr.	10 368	10 722	9 794	9 724
dont produits des animaux	Fr.	389 084	411 984	223 796	697 946
dont produits de produits transformés	Fr.	4 971	6 071	2 203	19 503
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	10 864	17 353	12 679	16 739
dont paiements directs	Fr.	56 235	51 643	38 664	55 392
- Charges de matières, march. et services	Fr.	262 469	264 659	152 872	430 720
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	5 328	5 179	5 687	5 158
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	243 441	245 590	135 130	403 632
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	211 363	235 872	137 999	372 777
- Charges de personnel	Fr.	33 009	39 227	19 488	67 962
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	53 358	56 047	42 318	79 323
dont locations et charges de fermeage	Fr.	11 212	12 176	5 877	19 925
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	124 995	140 598	76 193	225 492
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	74 303	82 436	31 991	146 782
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	46 551	50 510	34 159	70 318
Intérêts des dettes (total)	Fr.	8 681	8 029	7 790	7 326
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	72 832	81 613	32 102	144 587
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	2 572	2 060	629	3 645
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 954	4 470	1 441	7 293
= Revenu agricole	Fr.	79 359	88 143	34 173	155 525
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	79 359	88 143	34 173	155 525
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	58 572	70 912	25 445	141 163
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 15 479	- 106	-60 185	75 691
Rentabilité du capital propre	%	- 3	0	- 21	12
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	105 873	113 312	77 547	176 121
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	77 518	85 045	34 173	154 609
Revenu extra-agricole	Fr.	28 355	28 817	44 588	22 236

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches laitières/grandes cultures 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		125	119	29	30
Exploitations représentées		2 249	2 159	547	528
Structure des exploitations					
Fermeage du domaine (bâtiments et terres)	%	7.1	7.2		
Main-d'œuvre	UTA	2.1	2.0	2.1	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.6	1.1
Surface agricole utile (SAU)	ha	32.0	31.9	22.9	36.7
dont terres assolées ouvertes	ha	16.3	16.9	12.54	19.8
dont prairies	ha	15.4	14.8	10.13	16.6
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.1	0.07
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	38.0	38.4	24.9	48.7
dont bovins	UGB	37.2	37.4	24	47.6
dont petits ruminants	UGB	0.1	0.1	0.2	0.2
dont porcs	UGB	0.3	0.5	0.5	0.5
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.2	1.2	1.1	1.3
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 050 125	1 043 896	892 855	1 166 484
Actifs circulants	Fr.	281 008	266 126	206 787	284 189
Immobilisations	Fr.	769 117	777 770	686 068	882 294
Passifs	Fr.	1 050 125	1 043 896	892 855	1 166 484
Capital étranger	Fr.	516 526	512 598	470 554	587 842
Capital propre	Fr.	533 599	531 298	422 301	578 642
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	27 002	221	- 18 452	44 200
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	638	490	469	486
Degré de financement étranger	%	49	49	53	50
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	120	117	117	115
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	323 510	324 728	231 321	402 735
dont produits des végétaux	Fr.	61 418	57 808	57 348	67 432
dont produits des animaux	Fr.	168 928	170 446	111 003	219 328
dont produits de produits transformés	Fr.	3 940	3 587	5 627	1 257
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 531	18 657	8 526	20 772
dont paiements directs	Fr.	71 114	69 937	45 700	88 679
- Charges de matières, march. et services	Fr.	114 177	119 134	100 615	130 372
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	29 043	29 808	31 230	33 362
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	65 691	69 460	53 483	74 630
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	209 333	205 594	130 706	272 364
- Charges de personnel	Fr.	34 979	34 572	23 862	47 862
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	68 361	69 749	55 085	74 860
dont locations et charges de fermeage	Fr.	15 639	15 870	8 824	17 442
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	105 993	101 273	51 758	149 642
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	66 722	61 629	27 670	95 909
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 391	39 642	31 495	56 478
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 666	5 993	5 461	6 634
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	64 909	60 504	25 101	95 135
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	691	1 285	1 480	1 485
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 540	3 320	1 445	4 976
= Revenu agricole	Fr.	69 140	65 109	28 026	101 597
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	69 140	65 109	28 026	101 597
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	48 561	45 625	17 839	89 047
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-35 450	-40 773	-88 347	16 995
Rentabilité du capital propre	%	- 7	- 8	- 21	3
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	90 372	83 178	52 025	119 952
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	65 496	62 336	28 813	97 352
Revenu extra-agricole	Fr.	24 875	20 886	23 212	22 766

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné vaches-mères 2015

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		76	68	15	17
Exploitations représentées		822	842	214	203
Structure des exploitations					
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	6.3	21.9		
Main-d'œuvre	UTA	1.8	1.8	1.5	1.7
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.3	1.2	1.2	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	31.0	33.2	29.7	44.0
dont terres assolées ouvertes	ha	13.6	13.3	11.04	18.94
dont prairies	ha	16.5	18.7	17.95	24.14
dont cultures pérennes	ha	0.6	0.8	0.54	0.32
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	35.6	39.3	38.4	48.8
dont bovins	UGB	34.7	38.4	37.7	47.1
dont petits ruminants	UGB	0.1	0.1	0.1	0.3
dont porcs	UGB	0.5	0.2	0.1	0.4
dont volaille	UGB	0.1	0.1	0	0.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.1	1.2	1.3	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 045 592	1 118 907	1 144 060	1 220 301
Actifs circulants	Fr.	235 970	247 232	187 305	283 311
Immobilisations	Fr.	809 622	871 675	956 754	936 990
Passifs	Fr.	1 045 592	1 118 907	1 144 060	1 220 301
Capital étranger	Fr.	526 081	516 452	642 764	471 313
Capital propre	Fr.	519 512	602 455	501 295	748 988
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	25 503	7 760	- 10 404	14 983
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	392	462	106	725
Degré de financement étranger	%	50	46	56	39
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	113	104	115
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	290 018	280 882	203 252	358 352
dont produits des végétaux	Fr.	63 972	50 183	33 930	65 765
dont produits des animaux	Fr.	93 531	93 457	84 405	128 154
dont produits de produits transformés	Fr.	22 990	22 829	284	16 895
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	19 757	19 639	6 183	11 808
dont paiements directs	Fr.	85 811	91 256	78 642	130 940
- Charges de matières, march. et services	Fr.	105 184	92 930	84 308	105 868
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	25 474	21 732	14 927	28 252
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	51 157	41 654	46 426	46 795
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	184 833	187 952	118 943	252 485
- Charges de personnel	Fr.	29 941	33 449	15 751	36 278
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	59 612	52 741	47 434	62 980
dont locations et charges de ferme	Fr.	12 913	12 126	8 384	22 871
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	95 280	101 762	55 759	153 227
Bénéf./pertes annuels (résultat. entrep. CoFi)	Fr.	56 777	54 897	4 628	106 247
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	38 323	42 163	36 269	48 892
Intérêts des dettes (total)	Fr.	7 613	6 479	7 905	5 215
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	53 751	54 025	4 266	105 090
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	0	983	2 331	0
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 725	2 651	1 242	5 273
= Revenu agricole	Fr.	56 476	57 660	7 839	110 363
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	56 476	57 660	7 839	110 363
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	43 805	47 173	6 444	95 063
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	-37 982	-32 519	-82 216	24 736
Rentabilité du capital propre	%	- 7	- 5	- 16	3
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	97 822	103 032	83 474	147 810
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	53 368	56 818	7 839	109 257
Revenu extra-agricole	Fr.	44 454	46 214	75 635	38 553

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné transformation 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		367	348	86	88
Exploitations représentées		4 372	4 297	1 078	1 066
Structure des exploitations					
Fermeage du domaine (bâtiments et terres)	%	4.8	11.3		
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.9	1.8	2.0
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.4	1.4	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	24.3	24.8	19.8	29.5
dont terres assolées ouvertes	ha	8.0	8.9	6.21	13.2
dont prairies	ha	15.9	15.4	13.26	15.64
dont cultures pérennes	ha	0.1	0.1	0.01	0.28
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	61.7	62.4	49.6	80.7
dont bovins	UGB	26.7	26.2	23.9	27.1
dont petits ruminants	UGB	0.5	0.4	0.3	0.1
dont porcs	UGB	24.3	25.7	20.8	36.0
dont volaille	UGB	9.9	9.6	4.2	17.0
Charge en bétail	UGB/ha SAU	2.5	2.5	2.5	2.7
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 234 449	1 225 837	1 102 931	1 470 315
Actifs circulants	Fr.	261 162	265 377	209 152	315 773
Immobilisations	Fr.	973 288	960 461	893 779	1 154 542
Passifs	Fr.	1 234 449	1 225 837	1 102 931	1 470 315
Capital étranger	Fr.	627 097	637 261	635 266	747 176
Capital propre	Fr.	607 352	588 576	467 665	723 138
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 364	13 418	356	37 086
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	402	396	312	441
Degré de financement étranger	%	51	52	58	51
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	113	113	110	114
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	437 293	448 487	301 588	610 571
dont produits des végétaux	Fr.	35 392	36 973	19 421	58 388
dont produits des animaux	Fr.	312 854	318 829	210 104	441 135
dont produits de produits transformés	Fr.	2 427	4 678	528	9 057
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	15 159	16 010	14 525	19 909
dont paiements directs	Fr.	68 857	68 056	53 905	78 556
- Charges de matières, march. et services	Fr.	213 063	214 020	146 204	280 523
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	16 278	17 373	10 784	24 803
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	181 629	181 220	123 731	238 442
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	224 229	234 467	155 385	330 048
- Charges de personnel	Fr.	35 253	37 784	22 130	59 551
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	59 405	62 706	53 189	71 535
dont locations et charges de fermeage	Fr.	12 104	13 792	7 901	15 790
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	129 571	133 977	80 066	198 961
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	69 640	74 022	28 604	123 205
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	50 360	53 294	42 500	69 629
Intérêts des dettes (total)	Fr.	8 503	7 986	8 266	9 460
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	67 402	72 321	25 132	122 564
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	732	1 450	260	2 367
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	3 730	4 104	1 530	6 789
= Revenu agricole	Fr.	71 864	77 875	26 923	131 720
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	71 864	77 875	26 923	131 720
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	51 656	57 149	19 589	111 668
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 26 932	- 19 910	- 70 321	45 462
Rentabilité du capital propre	%	- 4	- 3	- 15	6
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	98 163	100 764	67 195	150 707
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	69 079	74 347	25 932	127 807
Revenu extra-agricole	Fr.	29 085	26 417	41 263	22 900

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé

Résultats d'exploitation selon les revenus du travail : combiné autres 2016

Paramètre	Unité	2015	2016	1 ^{er} quartile	4 ^e quartile
				2015/2016	2015/2016
				0 – 25%	75 – 100%
Nombre d'exploitations (échantillon situation des revenus)		255	267	68	65
Exploitations représentées		4 822	4 686	1 182	1 144
Structure des exploitations					
Ferme du domaine (bâtiments et terres)	%	5.8	16.5		
Main-d'œuvre	UTA	1.9	1.8	1.6	1.9
dont unités de main-d'œuvre familiale	UTA	1.4	1.3	1.3	1.2
Surface agricole utile (SAU)	ha	28.7	30.5	22.8	38.6
dont terres assolées ouvertes	ha	10.5	11.5	8.08	15.48
dont prairies	ha	17.5	18.4	14.43	21.99
dont cultures pérennes	ha	0.4	0.3	0.08	0.68
Cheptel moyen total (animaux présents)	UGB	36.3	36.8	25.1	43.4
dont bovins	UGB	33.0	33.5	21.9	39.9
dont petits ruminants	UGB	0.9	0.8	0.7	0.1
dont porcs	UGB	1.0	0.9	1	1.3
dont volaille	UGB	0.2	0.2	0.1	0.1
Charge en bétail	UGB/ha SAU	1.3	1.2	1.1	1.1
Bilan de clôture de l'entreprise					
Actifs	Fr.	1 106 941	1 121 671	886 190	1 406 485
Actifs circulants	Fr.	265 784	268 361	182 483	360 538
Immobilisations	Fr.	841 156	853 310	703 707	1 045 947
Passifs	Fr.	1 106 941	1 121 671	886 190	1 406 485
Capital étranger	Fr.	551 537	544 537	459 033	683 352
Capital propre	Fr.	555 404	577 133	427 157	723 133
dont variation du capital propre CoFi	Fr.	15 899	22 912	23 836	47 882
Degré de liquidité 2 (quick ratio)	%	592	498	569	736
Degré de financement étranger	%	50	49	52	49
Deg. couv. immob. 2 (capit. empr. à lg terme)	%	116	116	115	119
Compte de résultat					
+ Produits de l'exploitation agricole	Fr.	328 733	326 864	189 217	446 658
dont produits des végétaux	Fr.	41 716	41 482	25 138	69 231
dont produits des animaux	Fr.	190 086	186 813	97 611	245 298
dont produits de produits transformés	Fr.	5 470	2 436	2 387	2 398
dont autres produits (p. ex. location de machines)	Fr.	17 566	18 076	6 634	33 773
dont paiements directs	Fr.	69 590	74 382	54 738	92 096
- Charges de matières, march. et services	Fr.	131 949	130 179	69 582	161 744
dont charges spécifiques des végétaux	Fr.	19 479	20 690	12 696	27 149
dont charges spécif. animaux et achats anim.	Fr.	93 027	90 680	42 948	106 969
= Résultat brut de l'exploitation	Fr.	196 784	196 685	119 636	284 914
- Charges de personnel	Fr.	31 116	32 575	17 761	48 263
- Autr. charges expl. (sans amort. & charg. fin.)	Fr.	58 106	62 577	45 789	78 834
dont locations et charges de ferme	Fr.	11 422	12 637	8 048	16 486
= EBITDA (résultat av. int., impôts, amort.)	Fr.	107 561	101 533	56 086	157 817
Bénéf./pertes annuels (résult. entrep. CoFi)	Fr.	61 828	60 617	18 605	107 539
Amortissements et ajustements (total)	Fr.	40 917	40 273	33 849	58 016
Intérêts des dettes (total)	Fr.	6 707	6 669	5 581	7 326
Calcul harmonisé revenu agr. et revenu du travail					
+ Résultat de l'agriculture, CoFi	Fr.	59 307	58 781	15 621	105 295
+ Résultat de l'agriculture hors CoFi	Fr.	741	706	909	667
+ Charges de personnel Pilier 1&2 (harmo. pour RA)	Fr.	2 968	3 282	1 132	5 804
= Revenu agricole	Fr.	63 015	62 769	17 662	111 765
Revenu du travail de la MO familiale	Fr.	63 015	62 769	17 662	111 765
Revenu du travail par UTA familiale	Fr./UTA	45 604	47 361	13 390	93 931
Bénéfices/pertes calculés	Fr.	- 36 611	- 33 272	- 77 446	24 313
Rentabilité du capital propre	%	- 7	- 6	- 18	3
Famille et ménage (sans communautés d'expl. CPE)					
Revenu du ménage / total	Fr.	93 611	96 810	69 938	135 449
Revenu agricole (sans CPE)	Fr.	59 899	60 216	17 314	106 366
Revenu extra-agricole	Fr.	33 712	36 719	52 968	29 083

Source : Agroscope IDU, Dépouillement centralisé



Introduction

Moyens de production

La production agricole a besoin d'engrais, d'aliments pour animaux, de semences, de plants et de produits phytosanitaires pour les raisons suivantes :

- les engrais servent à la nutrition des plantes, dont ils favorisent la croissance, accroissent le rendement ou améliorent la qualité ;
- les aliments destinés aux animaux de rente et aux animaux de compagnie permettent de garantir les performances des animaux de rente agricoles ainsi que la qualité des produits d'origine animale ;
- des substances de nature chimique ou biologique sont employées sous forme de produits phytosanitaires pour protéger les plantes cultivées d'organismes nuisibles et obtenir ainsi une récolte abondante ;
- un matériel végétal de multiplication de haute qualité (semences, plants de pommes de terre, greffons, porte-greffes et jeunes plants de variétés de fruits et de vignes) contribue largement à la durabilité de la production en Suisse.

Si les moyens de production aident l'agriculture à accroître considérablement son rendement et la qualité de ses produits, ils sont aussi susceptibles d'avoir des effets indésirables sur la santé de l'être humain et de l'animal ainsi que sur l'environnement. C'est pourquoi il faut en réglementer la commercialisation et l'utilisation. Différentes dispositions légales définissent à cette fin les conditions d'homologation et les exigences auxquelles doivent satisfaire ces produits et leur production, ainsi que l'étiquetage, les modes d'utilisation, les obligations de déclarer, les indications sur les plantes agricoles dans le catalogue des variétés et la certification des semences.

Production végétale et production animale

Les plantes cultivées et les animaux de rente agricoles sont à la base de la production de matières premières et de denrées alimentaires. La culture et l'élevage dépendent dans une large mesure du sol utilisé pour la production et de sa fertilité ainsi que de l'eau nécessaire pour couvrir les besoins qui découlent de ces activités agricoles. La Confédération encourage à recourir à ces facteurs de production conformément aux principes du développement durable ainsi qu'à préserver la santé et la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux de rente.

Sécurité de la production

La production primaire, premier maillon de la chaîne alimentaire « de la fourche à la fourchette », est confrontée à de nombreux défis. Les systèmes de production modernes, très pointus, qui suivent l'évolution du contexte économique, climatique et sociétal, requièrent une bonne maîtrise des risques liés à la production de denrées alimentaires. L'Office fédéral de l'agriculture s'occupe à la fois de la gestion des risques découlant de la production primaire et de la coordination des contrôles nécessaires. Il travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), qui est responsable de la sécurité des denrées alimentaires jusqu'à leur destination finale, à savoir le consommateur. L'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), codirigée par l'OFAG et l'OSAV, est un partenaire essentiel dans la mesure où cette unité est chargée de l'élaboration, sur la base d'ordonnances des deux offices, du plan de contrôle national dans la chaîne alimentaire et du rapport annuel s'y référant ainsi que de la supervision des contrôles effectués par les cantons.

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Des OGM dans les aliments pour animaux importés

Depuis 2008, les aliments pour animaux importés en Suisse pour la production d'aliments d'origine animale sont exempts d'OGM. Diverses interventions parlementaires déposées par Géraldine Savary (06.3600), Maya Graf (08.1029) et Laurent Favre (09.3864) visaient à garantir la liberté de choix des consommateurs concernant la présence d'OGM dans les aliments destinés aux animaux de rente. Les auteurs de ces interventions proposaient que cela se fasse au moyen d'un étiquetage positif (produit avec recours aux OGM) ou d'un étiquetage négatif (produit sans recours aux OGM) apposé sur le produit final (p. ex. le lait) selon que les aliments utilisés pour nourrir les animaux de rente sont exempts ou non d'OGM. Faute d'un consensus des différents acteurs concernés de la filière alimentaire, les interventions parlementaires n'ont pas été mises en œuvre et ont été classées. La motion de Jacques Bourgeois (15.4114) relative à l'allégation « Denrée alimentaire produite sans recours au génie génétique » a par contre été acceptée par les deux chambres du Parlement. Une adaptation du droit alimentaire concerné permettra à l'industrie suisse des denrées alimentaires de bénéficier à l'avenir des mêmes possibilités que les pays voisins en ce qui concerne l'étiquetage dit « négatif » des produits d'origine animale et de mieux communiquer la plus-value d'une alimentation exempte d'OGM des animaux dont sont issus les produits d'origine animale.

Importations d'aliments pour animaux contenant des OGM ayant fait l'objet d'une déclaration douanière

Année	Volume	Aliments pour animaux	Aliments pour animaux
		contenant des OGM déclarés	contenant des OGM déclarés
	En t	En t	En %
2011	491 419	0	0
2012	436 099	0	0
2013	445 381	13	0,003
2014	477 813	0	0
2015	493 491	0	0
2016	521 497	0	0

Sources : OFAG, DGD

Analyses portant sur les aliments pour animaux de rente quant à leur teneur en OGM effectuées par la douane lors de l'importation ou par Agroscope sur le marché

Année	Échantillons prélevés par la douane	Indications erronées	Échantillons prélevés sur le marché	Indications erronées
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2011	59	0	239	4
2012	41	0	284	1
2013	62	0	311	1
2014	64	0	327	0
2015	60	0	340	1
2016	60	0	312	0

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION

**Analyses portant sur les aliments pour animaux de compagnie quant à leur teneur en OGM effectuées par Agroscope**

Année	Aliments pour animaux de compagnie contrôlés	Indications erronées
	Nombre	Nombre
2011	106	2
2012	14	1
2013	0	0
2014	9	0
2015	0	0
2016	4	0

Source : Agroscope

Markus Hardegger, OFAG, Secteur Ressources génétiques et technologies, markus.hardegger@blw.admin.ch



OGM dans les semences importées

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) examine selon les critères de l'ordonnance sur le matériel de multiplication (RS 916.151) les lots de semences importées quant à la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM). La culture de plantes génétiquement modifiées (PGM) a été temporairement interdite par le Parlement jusqu'en 2021. Aussi, les lots de semences contenant des impuretés OGM ne peuvent pas être mis en circulation en Suisse. Les importateurs sont soumis au devoir d'assurance qualité et le contrôle de l'exécution revient à l'OFAG. Ci-après, nous dressons le bilan de quinze ans d'activité de contrôle menée par l'État et tentons de présenter les perspectives d'avenir.

Numérisation des annonces d'importation

Les importateurs de semences et de matériel de multiplication ont l'obligation d'annoncer les quantités, l'origine des lots et la variété importées pour les quatre espèces végétales testées : maïs, soja, colza et betterave. Depuis 2016, un système d'annonce digital permet une traçabilité parfaite et facilite le processus de contrôle, ce qui le rend plus rapide et mieux ciblé. Une meilleure traçabilité est un gage essentiel de qualité pour la stratégie de contrôle de l'OFAG.

Méthodes de détection

Les contrôles de semences effectués par l'OFAG visent à appliquer les dispositions de l'ordonnance sur le matériel végétal de multiplication (916.151). Ces dispositions sont harmonisées avec les standards internationaux en vigueur et mis en œuvre dans un laboratoire accrédité. Concrètement, la présence éventuelle d'OGM est testée au niveau moléculaire en deux étapes par réaction en chaîne par polymérase quantitative (qPCR). Un premier criblage utilisant les éléments les plus présents dans les OGM est effectué (promoteur 35S, terminateur nos, gènes de résistances au glyphosate CP4-ESPS et au glufosinate (bar/pat)). En cas de résultat positif, un second test quantitatif spécifique à l'évènement recherché est effectué. Si le résultat identifie une contamination, ce lot doit être éliminé.

Suivant l'espèce, pour les semences de maïs, colza, betterave et soja, des éléments spécifiques sont également analysés afin de couvrir de façon exhaustive la liste des OGM autorisés à l'importation en Europe tel que les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Cette liste est un standard, en termes de suivi de l'évolution de l'utilisation des OGM en Europe (principalement comme importation fourragères sauf pour le MON810) et ne cesse de s'étoffer (cf. [Commission européenne](#)). En collaboration avec le laboratoire Feedbio d'Agroscope Posieux, l'OFAG met régulièrement à jour les tests nécessaires afin d'effectuer un criblage exhaustif de cette liste pour toutes les espèces testées.

De plus, l'OFAG se tient informé des dernières avancées technologiques. Des stratégies alternatives à la qPCR sont à l'étude (digital PCR et séquençage à haut débit), afin de pouvoir répondre, à l'avenir, à l'accroissement du nombre d'évènements issus de biotechnologies vertes.

Depuis quinze ans, les semences importées sont contrôlées en fonction des risques

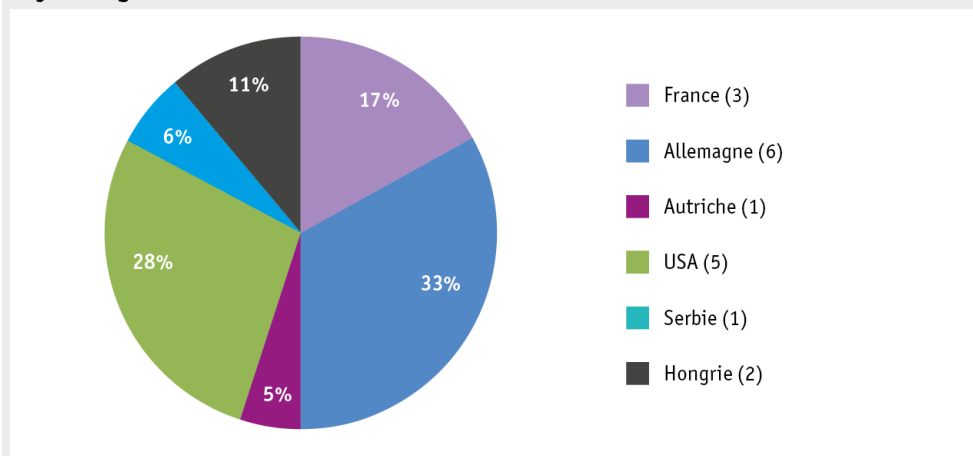
Les semences importées sont contrôlées depuis 1999 quant à la présence d'OGM. Les statistiques correspondantes sont établies depuis 2001. Durant toute cette période, des impuretés OGM n'ont été détectées que dans le maïs. Jusqu'ici, il n'a jamais été possible d'identifier des impuretés OGM dans du soja, dans des betteraves sucrières, ni dans des betteraves fourragères. Les semences de soja, de colza et de betteraves proviennent exclusivement d'Europe où ces plantes ne sont pas cultivées sous la forme génétiquement modifiée.

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Le plan de contrôle est fondé sur les risques (cf. diagramme en camembert). Autrement dit, les lots provenant des États-Unis, où les PGM sont largement cultivées, sont toujours contrôlés. Les lots en provenance des pays où des semences contaminées avec des OGM ont déjà été trouvées sont très souvent contrôlés. Les lots provenant de pays qui ne cultivent pas de PGM et/ou de pays où on n'a jamais détecté d'OGM dans les lots de semences sont contrôlés par sondage.

Pays d'origines des lots contrôlés 2016



Source : OFAG

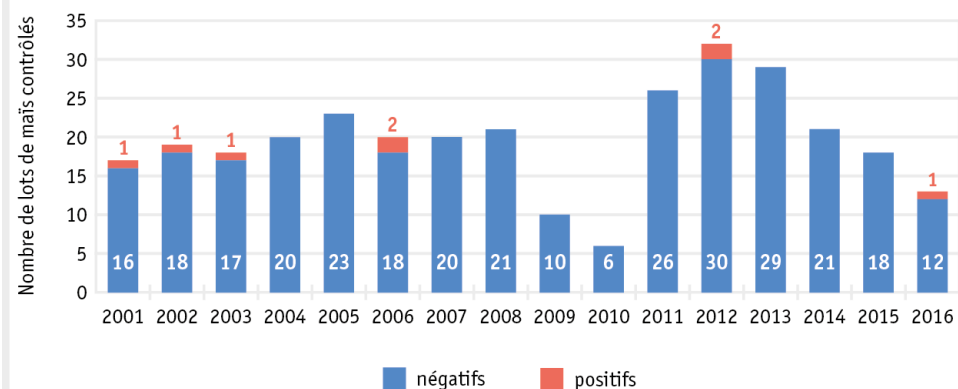
Le pays d'origine est un facteur déterminant dans le processus d'évaluation des risques.

Au cours de ces quinze ans de contrôle des semences, huit lots de semences de maïs ont été testés positifs sur les plus de 8000 lots importés (cf. diagramme en colonnes). Le nombre peu élevé de lots contaminés montre que l'assurance qualité interne des semenciers agissant à l'échelle mondiale fonctionne à 99,9 %. Cependant, le fait qu'on a trouvé des lots positifs seulement dans le cas du maïs indique aussi que dans ce cas la sélection et la multiplication des semences sont encore plus organisées au plan mondial que dans le cas des autres plantes cultivées. La séparation des flux des marchandises à l'échelle mondiale constitue un défi redoutable. Un grand nombre d'acteurs très différents (producteur, transporteur, conditionneur, etc.) participent à la chaîne de flux de produits.

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Historique des contrôles de semences de maïs importées en Suisse pour la période 2001 – 2016



Source : OFAG

Résumé de la campagne de contrôle 2016

Les semences importées par plus de dix entreprises Suisse sont en très grande majorité en provenance de l'UE et surtout d'Allemagne et de France, qui ne cultivent pas de PGM. Le choix des lots à contrôler se fait suivant les informations données par l'importateur, qui a bien souvent déjà réalisé des contrôles OGM internes avant l'importation. La large majorité des lots importés sont du maïs. Le prélèvement d'échantillon a été effectuée suivant les standards de l'ISTA (International Seed Testing Association) et les analyses par le laboratoire agréé Feedbio.

Résumé des contrôles de l'année 2016

	Maïs	Colza	Soja	Betterave
Volumes importés (tonnes)	1 330	258	119	67
Nombre de lots notifiés	458	38	22	20
Nombre de lots contrôlés	13	2	1	3
Nombre de lots positifs	1	0	0	0

Sources : OFAG, SwissImpex

Un seul échantillon positif de maïs a été détecté et aucun autre lot positif n'a été détecté pour le colza, le soja et la betterave (alors que le nombre de lots importés sont bien moins importants que pour le maïs).

Étude pilote : monitoring d'autres espèces végétales

Au vu de la récente évolution et multiplication des autorisations de mise sur le marché d'OGM de plusieurs espèces différentes, l'OFAG et Agroscope, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) mettront en place pour l'année 2017 une étude pilote sur le contrôle des semences de la luzerne (*Medicago sp.*) importées des USA et du Canada. La pertinence d'un contrôle systématique pour les matériels de multiplication issus de ces espèces reste à prouver. L'objectif principal est de permettre une meilleure analyse des risques dans le domaine des plantes fourragères.

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



OFAG, Secteur Ressources génétiques et Technologies, genres@blw.admin.ch



Plan d'action sur les produits phytosanitaires

Les cultures et les récoltes doivent être protégées contre les maladies, les ravageurs et la concurrence des adventices. À cet effet, la Suisse a adopté progressivement la protection végétale intégrée au cours des dernières décennies. Celle-ci repose sur le principe selon lequel la lutte chimique n'entre en jeu que si les mesures préventives et non chimiques se révèlent insuffisantes pour assurer une protection suffisante des cultures contre les organismes nuisibles. De nouveaux ravageurs et la pression élevée qu'exercent ces organismes nuisibles ne permettent pas pour le moment de renoncer aux produits phytosanitaires (PPh). Ceux-ci contribuent pour une part importante à garantir le rendement et la qualité des récoltes. Mais les substances bioactives que contiennent ces produits peuvent avoir des effets indésirables sur l'être humain, qu'il s'agit de limiter. La protection intégrée doit, en outre, être renforcée pour réduire davantage encore l'utilisation de produits phytosanitaires. À cet effet, le Conseil fédéral a adopté le [plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires](#) le 6 septembre 2017.

Le plan d'action a pour objectif de diminuer de moitié les risques que présentent les PPh. Il définit des objectifs à long terme pour protéger la santé humaine, l'environnement et les cultures agricoles. La protection des consommateurs et des utilisateurs de ces produits doit être maintenue, voire améliorée. Les eaux superficielles et les eaux souterraines ainsi que les organismes non-cibles et la fertilité des sols doivent être protégés contre les effets négatifs de ces produits. Des mesures efficaces de protection des végétaux devraient, en outre, permettre aux exploitations agricoles de produire en préservant les ressources, de développer leur potentiel entrepreneurial et de répondre aux attentes des marchés. Ces buts à long terme seront concrétisés par des objectifs clairs et ambitieux pour les dix ans à venir. Le nombre de dépassements des concentrations de PPh dans les eaux de surface doit ainsi être divisé par deux et les émissions dans les habitats et milieux proches de l'état naturel seront réduites de 75 %. Il est prévu aussi de réduire de moitié les applications de PPh persistants dans l'environnement et d'abaisser de 30 % l'utilisation de PPh présentant un potentiel de risque particulier.



Les trois domaines de mesures du plan d'action : application, risques spécifiques et instruments d'accompagnement



Source : OFAG

Aujourd'hui, de nombreuses mesures sont déjà mises en œuvre afin de réduire les risques induits par les PPh et leur utilisation. Toutefois, d'autres mesures sont nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux du plan. En matière de protection des eaux, des prescriptions d'application plus strictes permettront d'éviter le lessivage des PPh. En outre, l'emploi de pulvérisateurs modernes et la lutte mécanique pour un traitement des cultures ciblé et à faibles émissions feront l'objet d'un encouragement. Les utilisateurs pourront se tenir régulièrement au courant des nouvelles connaissances et de l'emploi correct des PPh grâce à des cours de formation continue et à la vulgarisation. Il faut améliorer l'information des utilisateurs et de la population sur l'utilité et les risques des PPh. Les consommateurs peuvent, quant à eux, participer à l'effort de réduction du recours aux PPh en se montrant plus tolérants sur la qualité ou l'esthétique des produits et en veillant à acheter des variétés de fruits résistantes aux maladies et de vins issus de telles variétés.

Le plan d'action sera adapté en fonction des nouvelles connaissances. La recherche de possibilités de protection phytosanitaire alternatives et de techniques d'application précises sera intensifiée, ce qui devrait permettre une réduction supplémentaire des risques à moyen et à long terme. Les résultats des divers programmes d'observation de l'environnement permettront de témoigner de l'efficacité des mesures mises en œuvre. Dans six ans, un premier rapport tirera le bilan des progrès accomplis et définira les adaptations à apporter aux mesures.

Jan Wäspe, OFAG, secteur Protection durable des végétaux, jan.waespe@blw.admin.ch



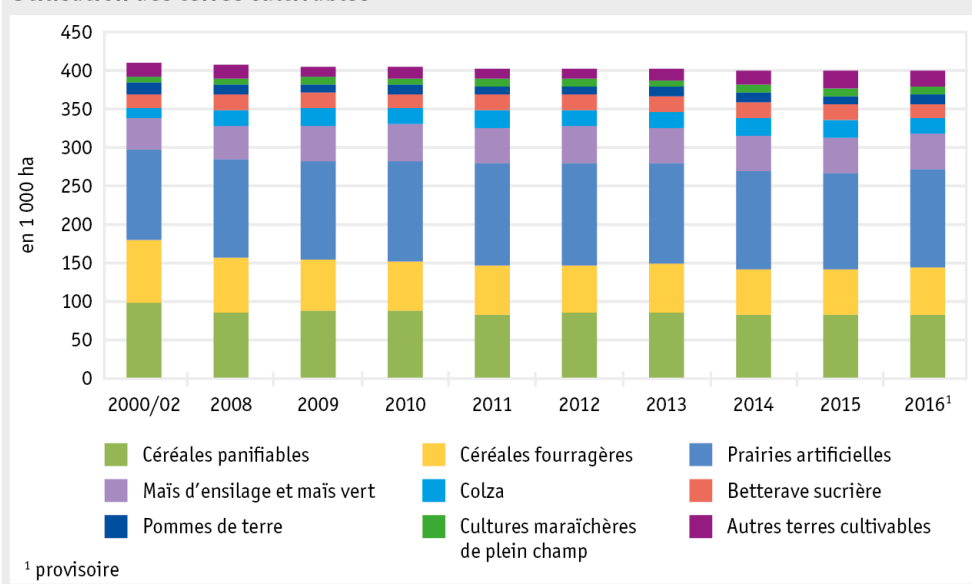
Utilisation de la surface

La surface agricole utile comprend les grandes cultures, les cultures pérennes, les prairies naturelles et les pâturages ainsi que les surfaces affectées à d'autres utilisations, telles les prairies à litière et les tourbières. Par rapport à 2015, elle a diminué de 0,04 %, soit d'environ 400 ha. La tendance à long terme se poursuit : il s'agit d'une baisse de 2 % par rapport à la moyenne des années 2000 à 2002.

Grandes cultures

La superficie des terres ouvertes a légèrement baissé au cours de l'année sous revue par rapport à l'année précédente (-0,04 %) ; par contre, la superficie totale des grandes cultures a légèrement augmenté (+0,09 %). Cela s'explique par une augmentation des prairies artificielles d'environ 500 ha. Les cultures fourragères ont pour la première fois nettement progressé, à hauteur de 3,5 % ou 2100 ha par rapport à l'année précédente. Les cultures de céréales panifiables ont augmenté de 1,5 %. La tendance à long terme se poursuit pour les cultures maraîchères de plein champ, qui connaissent une croissance de 5,3 % ou 570 ha par rapport à l'année précédente. Les cultures de légumineuses sont également en hausse. Par contre, les cultures de colza ont reculé de 10,5 % ou 2500 ha par rapport à l'année précédente, après des années de croissance. Les cultures de betteraves sucrières ont continué de baisser, de 3,4 % ou 700 ha par rapport à l'année précédente.

Utilisation des terres cultivables



Source : USP

Cultures pérennes

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a relevé dans la banque de données obst.ch une surface totale de vergers à hautes tiges de 6318 hectares en 2016 (cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole OTerm). Ce chiffre correspond à une hausse de 22 hectares par rapport à l'année précédente, qui concerne essentiellement la culture de fruits à noyau (+1,4 %). La culture de fruits à pépins est restée pratiquement la même en termes de surface.

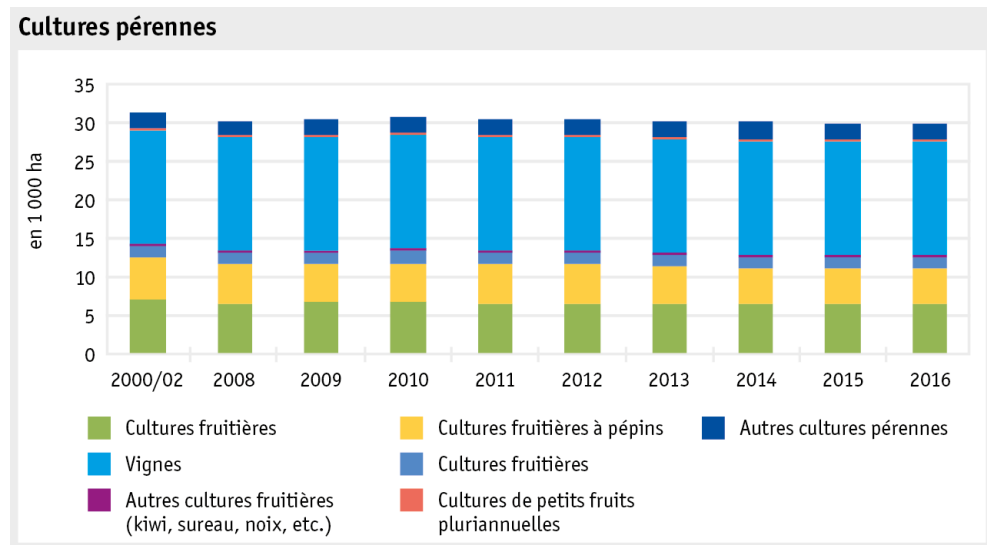
L'année sous rapport, la culture de petits fruits pluriannuels couvrait 367 hectares, ce qui correspond à une hausse de 41 hectares (+12,6 %) par rapport à 2015.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



La surface viticole de la Suisse s’est élevée à 14 780 hectares en 2016, une superficie légèrement inférieure au niveau de 2015 (-12 ha). La répartition des cépages, 43 % de cépages blancs et 57 % de rouges, a légèrement penché en faveur des cépages blancs.

Les autres cultures pérennes englobent notamment les plants de pépinières et les plantes ornementales, les sapins de Noël, les cultures maraîchères pérennes, les matières premières renouvelables, telles que le roseau de Chine ainsi que les plantes aromatiques et médicinales pérennes.



Sources : OFAG/USP

Liens accessibles depuis la page d'accueil de l'OFAG

[Production durable : Fruits – Statistiques fruits](#)

[Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole](#)

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 052	141 417	144 721	-20.3
Céréales panifiables	96 527	82 227	81 827	83 062	-14.7
Blé	91 045	76 707	75 931	76 312	-16.2
Epeautre	1 878	3 541	3 907	4 607	113.9
Amidonier, engrain	46	50	67	134	81.9
Seigle	3 518	1 899	1 890	1 985	-45.3
Méteil de céréales panifiable	39	30	32	24	-26.5
Céréales fourragères	82 049	58 825	59 590	61 659	-26.8
Blé	-	6 430	6 381	7 408	-
Orge	42 916	26 818	27 986	28 641	-35.2
Avoine	4 342	1 494	1 556	1 684	-63.7
Méteil de céréales fourragères	311	182	192	221	-36.2
Mais grain	22 280	15 713	15 322	14 912	-31.3
Triticale	12 201	8 130	8 090	8 721	-31.9
Millet	-	58	63	72	-
Légumineuses	3 514	4 329	5 016	5 314	39.1
Pois protéagineux	3 165	3 759	4 355	4 553	33.4
Féveroles	294	493	556	646	92.0
Lupins	55	77	105	115	80.0
Cultures sarclées	34 229	32 965	31 180	30 594	-7.7
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 341	10 891	10 995	-19.7
Betteraves sucrières	17 886	21 040	19 759	19 095	11.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	584	530	504	-78.8
Oléagineux	18 535	28 686	29 769	27 687	54.9
Colza	13 126	23 184	23 432	20 979	71.7
Tournesol	4 389	3 957	4 568	4 885	1.8
Soja	989	1 496	1 719	1 765	67.9
Courges à huile	32	49	50	58	65.3
Matières premières renouvelables	1 304	6	21	21	-98.8
Colza	1 137	0	0	0	-100.0
Tournesol	35	0	0	0	-100.0
Autres (kénaif, chanvre, etc.)	132	6	21	21	-87.9
Légumes de plein champ	8 489	10 432	10 865	11 435	28.5
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 399	45 904	46 259	13.6
Jachères vertes et florales	3 392	2 657	3 014	3 113	-13.7
Autres terres ouvertes	1 770	4 948	5 630	3 554	166.1
Terres ouvertes	290 462	271 474	272 816	272 698	-6.2
Prairies artificielles	117 671	127 953	125 060	125 561	7.1
Autres	2 427	800	477	436	-76.5
Terres arables total	410 560	400 227	398 353	398 695	-2.8
Cultures fruitières	6 913	6 306	6 280	6 301	-8.9
Vigne	15 053	14 835	14 793	14 780	-1.7
Roseaux de Chine	257	178	142	119	-43.1
Prairies naturelles, pâturages	627 938	613 155	612 901	611 573	-2.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	16 482	17 009	17 604	63.6
Surface agricole utile	1 071 131	1 051 183	1 049 478	1 049 072	-2.0

¹ provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces/obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Nombre d'éleveurs et cheptel

Il y avait en 2016 encore 36 100 éleveurs de bovins, soit 1,7 % de moins que l'année précédente. Quant aux éleveurs de moutons et aux éleveurs de chevaux, leur nombre marque un faible recul (-1,7 %), tandis que l'on a compté en 2016 6634 éleveurs de porcs, après une diminution 3,3 %. Seuls les aviculteurs (+2,8 %) et les éleveurs de chèvres ont été légèrement plus nombreux.

Evolution du nombre des détenteurs d'animaux de rente

	2000/02	2014	2015	2016	2000/02- 2013/15
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Éleveurs de bétail	58 602	45 711	44 789	44 162	-23,4
Éleveurs de bovins	49 598	37 742	36 738	36 131	-25,7
Éleveurs de chevaux	10 564	8 528	8 483	8 461	-19,6
Éleveurs de porcs	14 656	7 045	6 865	6 634	-53,3
Éleveurs de moutons	12 158	8 700	8 414	8 364	-30,1
Éleveurs de chèvres	6 977	6 333	6 313	6 350	-9,2
Aviculteurs	19 943	11 953	12 065	12 399	-39,1

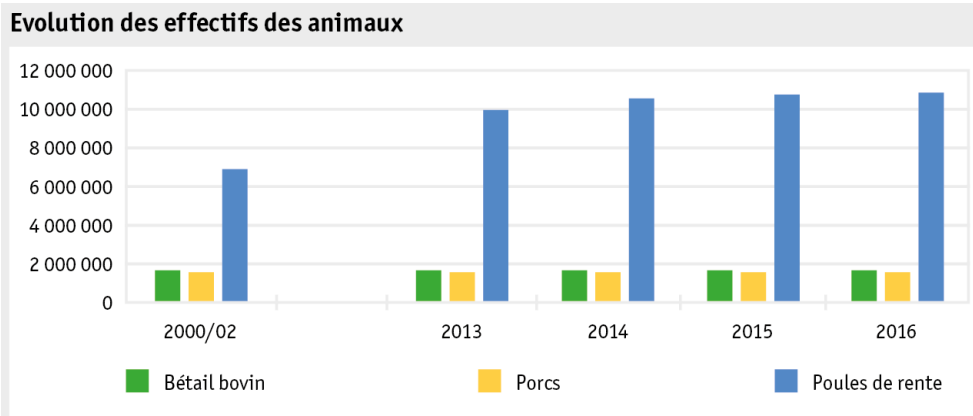
Source : OFS

À partir de 2015, le jour de référence (jusqu'alors début mai) est avancé au 1^{er} janvier.

Si l'on compare le nombre d'éleveurs d'animaux de rente l'année sous revue avec le nombre relevé en 2000/02, ce sont surtout celui des éleveurs de porcs et celui des aviculteurs qui attirent l'attention. Ils ont diminué respectivement de plus de 50 % et de près de 40 %. Le nombre des éleveurs de bovins et celui des éleveurs de moutons a lui aussi baissé, respectivement de 26 % et de 30 %, pendant cette période. Par contre, le nombre d'animaux de rente, toutes espèces confondues, n'a guère diminué en 2016 par rapport aux années 2000/02, sauf en ce qui concerne les moutons, et la population des volailles a même augmenté de plus de 55 %. Cette évolution prouve que le changement des structures se poursuit, de même que le mouvement de concentration vers des exploitations d'élevage de plus grande capacité en moyenne.

En 2016, les agriculteurs ont élevé environ 1,55 million de bovins. La population des vaches (vaches laitières et vaches allaitantes) a diminué d'environ 4600 têtes par rapport à l'année précédente.

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Source : OFS

La population des porcs a diminué de près de 3 % par rapport à 2015 pour atteindre 1,45 million d'individus.

Grâce à la situation favorable sur le marché de la viande de volaille et celui des œufs, la population totale des volailles a de nouveau augmenté en 2016 pour atteindre 10,89 millions d'animaux ; ce sont les poules pondeuses et poules d'élevage qui contribuent le plus à cette hausse (+8 %).

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Détenteurs d'animaux de rente et effectifs d'animaux de rente

	2000/02	2014	2015	2016	2000/02– 2014/16
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Détenteur d'animaux					
Détenteurs de bétail	58 602	45 711	44 789		-22.0
Détenteurs de bovins	49 598	37 742	36 738		-24.0
Détenteurs de chevaux	10 564	8 528	8 483		-19.0
Détenteurs de porcs	14 656	7 045	6 865		-51.8
Détenteurs de moutons	12 158	8 700	8 414		-28.7
Détenteurs de chèvres ¹⁾	6 977	6 333	6 313		-8.7
Détenteurs de poules de rente	19 943	11 953	12 065		-39.8
Effectifs					
Bétail bovin	1 597 684	1 562 801	1 554 319		-2.5
dont vaches	716 784	705 371	701 172		-1.9
Chevaux	50 566	57 200	55 479		12.0
Porcs	1 534 217	1 498 321	1 495 737		-2.7
Moutons	423 413	402 772	347 025		-8.7
Chèvres	63 828	87 817	74 269		30.6
Poules de rente	6 934 609	10 644 412	10 752 686		50.9
dont poules pondeuses et poules d'élevage	2 124 632	2 665 143	2 821 943		26.7

¹⁾ Y compris les (détenteurs de) chèvres naines

Source: OFS, bétail bovin: dès 2009 données de la banque de données sur le trafic des animaux.

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE

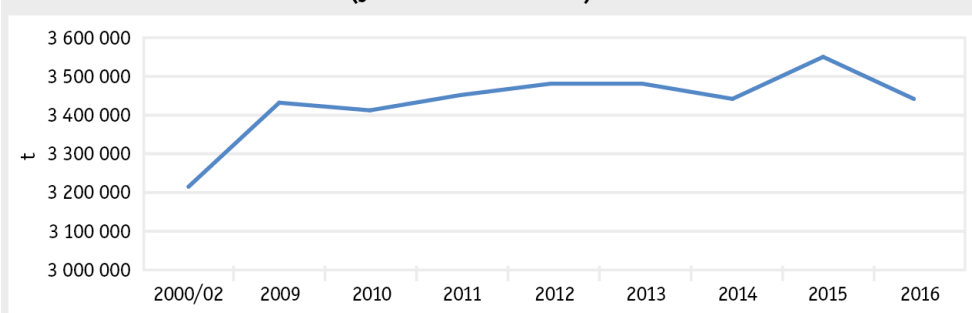


Production laitière

L'économie laitière, qui représente près de 20 % de la production agricole totale, est le secteur le plus important de l'agriculture suisse.

Pendant l'année sous revue, la production totale de lait s'est élevée à environ 4 millions de tonnes. Les livraisons de lait, comprenant celles de la zone franche genevoise et de la Principauté de Liechtenstein, ont reculé de 1,5 % pour atteindre 3,43 millions de tonnes. En 2016, la Suisse comptait encore 21 090 producteurs de lait, dont 9906 dans la région de montagne et 11 184 dans région de plaine.

Evolution des livraisons de lait (y c. lait de zone et FL)



Source : TSM

Selon les données de l'interprofession du lait (IP Lait, 2016), la quantité de lait commercialisée s'est répartie de la manière suivante entre les différents segments : 83,0 % dans le segment A, 14,5 % dans le segment B et 2,5 % dans le segment C. Le lait du segment A est porteur de la plus grande plus-value, puisqu'il est destiné au marché protégé ou qu'il bénéficie d'aides étatiques.

En 2016, le prix moyen payé aux producteurs pour l'ensemble du lait suisse s'est établi à 60.64 ct./kg, soit une diminution de 2 % par rapport à l'année précédente. D'après les analyses de marché de l'OFAG, le prix du lait à la production a non seulement baissé de 2 % en Suisse en 2016 par rapport à l'année précédente, mais aussi dans l'UE, et plus fortement (-9,1 %). La majeure partie des exportations de fromage étant destinées au marché européen, les faibles prix du lait de l'UE exercent une pression à la baisse sur le prix suisse. À cela s'ajoute un nouveau recul des prix des produits laitiers sur les marchés mondiaux.

La baisse des prix du lait s'est également traduite par une diminution des effectifs de vaches laitières.

» [Lait et produits laitiers](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Production de viande et d'œufs

En 2016, le cheptel bovin a compté 1,55 million d'animaux. Le nombre des vaches (vaches laitières et vaches allaitantes) s'est réduit de 4600 individus par rapport à l'année précédente.

Le cheptel porcin a diminué de 3 % par rapport à 2015 et a atteint 1,45 million de têtes.

Grâce à la situation toujours florissante du marché des volailles et des œufs et à l'augmentation continue de la demande s'agissant de la viande de volaille et des œufs suisses, la population totale des volailles a de nouveau augmenté pour s'établir à 10,89 millions d'animaux pendant l'année sous revue. Les poules pondeuses et les poules d'élevage, en hausse de presque 8 %, sont les principales responsables de cette augmentation.

Après le recul de l'année précédente, la production a repris pour tous les types de viande ; l'augmentation a été de 2300 t et la production de 348 057 t (marchandise prête à la vente) en 2016. La production de viande de volaille s'est redressée également (+2500 t environ), celle de viande de porc enregistre un recul de 2000 t, tandis que la production de viande de bœuf a progressé d'à peu près autant. Le recul de la production se chiffre à -2 % pour la viande de veau, à -5 % pour la viande de cheval, mais la production de viande de mouton a augmenté de 6 %. La production de viande de chèvre a reculé de 13 % en 2016, mais ce recul ne pèse que 56 t en chiffres absolus, car ce marché, comme celui de la viande de cheval, est d'une importance relativement modeste.

En 2016, la part indigène de la viande de bœuf prête à la vente a augmenté de 1,4 % pour s'établir à 82 %. La viande de vache accuse une nouvelle diminution par rapport à l'année précédente avec 161 209 abattages, mais l'amélioration du poids moyen à l'abattage (304,4 kg) fait s'élever un peu le volume d'abattage total (48 859 t), ce qui a permis de pallier la légère pénurie de viande destinée à la transformation. L'augmentation de la production de viande concerne également les taureaux, les bœufs et les génisses, aussi bien en nombre d'abattages qu'en volume.

En 2016, le marché de la viande de porc a été assez équilibré jusqu'au milieu de l'année. Ensuite, à partir de la mi-août, il s'est trouvé déséquilibré par une élévation de l'offre, malgré les efforts des détaillants et des négociants en gros. La part du porc indigène a donc légèrement reculé pour se fixer à 95,8 %.

Sur le marché de la viande de volaille, la demande, soutenue, a de nouveau entraîné un développement de la production nationale, qui a augmenté de 4,4 % pour atteindre 58 000 t (marchandise prête à la vente). La part de la production indigène a de nouveau augmenté en 2016, s'établissant à 57 %.

La production de viande d'agneau a légèrement augmenté pendant l'année sous revue et se chiffre à 5000 t (poids à l'abattage), et la production indigène représente 36,8 %, en légère hausse.

La production de viande de veau a subi un nouveau recul (-520 t) en 2016, et s'est chiffrée à 28 580 t. L'une des raisons de ce recul tient au fait que les races à viande gagnent du terrain et que les veaux nourris au lait sont plus souvent destinés à l'engraissement. En outre, la consommation de viande de veau continue de diminuer (-2,1 %) : elle pèse 2,71 kg par personne et par an.

La production d'œufs indigènes a gagné 2 % en 2016 pour atteindre 906 millions d'unités. La production nationale s'est bien écoulee, un phénomène qui s'explique plus par la croissance démographique que par une augmentation de la consommation individuelle (176,6 œufs par personne, dont 107 œufs suisses). Les œufs suisses représentent 77,8 % des œufs vendus pour

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



la consommation, et 61 % des œufs et des ovoproduits consommés, si l'on inclut ces derniers dans le calcul.

» [Viande et œufs](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



Les défis pour la sécurité de la production primaire

Environ 60 % des denrées alimentaires consommées en Suisse proviennent de la production agricole indigène. L'agriculture représente ainsi un maillon important de la chaîne alimentaire. Le concept européen « de la fourche à la fourchette » décrit de manière imagée cette réalité. Les risques liés à la production agricole (cf. tableau) font l'objet d'une attention particulière afin de mettre en place les mesures adéquates pour la fourniture de denrées alimentaires sans danger pour les consommatrices et les consommateurs.



Les contaminants comme les mycotoxines, les microorganismes pathogènes, les résidus de produits phytosanitaires ou les métaux lourds font partie des principaux risques directement liés à la santé humaine dans la production végétale. L'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires ainsi que les méthodes de préparation du sol ont aussi une influence sur la qualité des eaux, de la terre et de l'air.

Dans le domaine de la production animale, la garde, l'alimentation et le traitement des animaux de rente doivent répondre à des critères toujours plus exigeants en matière d'optimisation des performances et de gestion de la santé du cheptel, sans oublier le bien-être animal, pour garantir des denrées alimentaires d'origine animale sans danger pour la santé et conformes aux attentes de la population. Même si la santé des animaux ne peut pas dans tous les cas être mise en relation avec la sécurité sanitaire des denrées alimentaires pour les consommatrices et consommateurs, elle peut avoir un impact sur la propagation de la résistance aux antibiotiques lorsque ces derniers sont utilisés de manière inappropriée. Enfin, les déjections représentent une charge en ammoniac, en métaux lourds et en phosphore pour l'environnement qui peut nuire indirectement à la santé de la population.

L'application des bonnes pratiques agricoles permet la maîtrise de ces risques. Elle contribue au respect des valeurs maximales fixées par la législation sur une base scientifique. L'évolution des méthodes de culture, des intrants utilisés pour la production végétale ou animale et des méthodes de garde des animaux demande une attention soutenue et une adaptation constante. C'est pourquoi l'OFAG suit ces développements et veille à ce que les intervenants dans la production agricole les intègrent dans le processus de production.

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION PRIMAIRE



Les activités spécifiques de l'OFAG dans l'optique de la maîtrise des risques sanitaires liés à la production primaire concernent aujourd'hui en particulier la prévention de résidus de PCB dans les produits animaux, le contrôle des produits phytosanitaires, le suivi de la législation sur l'hygiène dans la production primaire et de son application ainsi que la présence de toxines ou microorganismes pathogènes dans les fourrages ou les denrées alimentaires. Dans le cadre de la stratégie StAR (Stratégie Antibiorésistance), l'OFAG travaille sur des mesures spécifiques à la production primaire animale pour diminuer les risques. Ces dossiers sont traités en étroite collaboration avec les spécialistes de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et les affaires vétérinaires (OSAV) et de l'Unité fédérale pour la chaîne alimentaire (UFAL) ainsi qu'avec les services de l'agriculture, du contrôle des denrées alimentaires ou des affaires vétérinaires des cantons.

Exemples de dangers et risques sanitaires liés à la production agricole

Activité agricole, intrants, facteurs externes	Dangers	Risques
Produits phytosanitaires (PPh)	Résidus sur les produits agricoles, Fuites dans l'environnement, Développement de résistances aux PPh	Qualité des denrées alimentaires, Pollution des eaux, Manque de moyens pour lutter contre des organismes phytopathogènes et ravageurs
Eau d'irrigation ou d'abreuvement des animaux, Engrais organiques, Hygiène du personnel	Microorganismes pathogènes sur les plantes et les animaux utilisés dans la production de denrées alimentaires	Qualité microbiologique des denrées alimentaires végétales, développement de maladies chez les animaux et les hommes
Techniques culturales, stockage et/ou conditions climatiques	Développement de champignons produisant des mycotoxines (fusarium, aspergillus, claviceps ...), présence d'aflatoxine dans les aliments pour animaux, Présence de plantes toxiques dans les cultures ou les fourrages	Contamination des denrées alimentaires (p. ex. farine) par l'ergot ou les mycotoxines, contamination des aliments pour animaux (p. ex. maïs) par l'aflatoxine B1 qui est transférée dans le lait, Contamination par des substances toxiques (p. ex. alcaloïdes pyrrolizidiniques)
Contamination du sol ou des intrants	Polluants organiques persistants (POP) comme dioxines et PCB (Polychlorobiphényles), Métaux lourds comme le plomb, le cadmium ou le mercure	Résidus de POP dans les denrées alimentaires, transfert depuis les fourrages dans les produits alimentaires d'origine animale (ex. PCB dans la graisse bovine), Contamination des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux par des métaux lourds nuisibles à la santé humaine ou animale
Garde des animaux de rente, production animale	Utilisation d'antibiotiques	Développement de résistances aux antibiotiques

Louis Tamborini, OFAG, Secteur Sécurité de la production et alimentation animale, louis.tamborini@blw.admin.ch



Introduction

D'un point de vue climatique, 2016 peut être considérée comme l'année de tous les extrêmes. Le début de l'année a ainsi été marqué par une douceur record. Certaines régions du versant nord des Alpes ont enregistré le premier semestre le plus arrosé depuis le début des mesures. L'été n'est arrivé qu'en juillet, mais s'est ensuite montré exceptionnellement chaud jusque tard en septembre. La persistance d'un temps anticyclonique et une sécheresse record ont, par ailleurs, marqué la fin de l'année.

L'hiver 2015/2016 a été très doux dans l'ensemble avec une température excédentaire de 2,5 °C par rapport à la normale 1981 – 2010. Il se classe deuxième dans le palmarès des hivers les plus doux jamais mesurés. Le printemps a été très pluvieux sur l'ensemble du territoire. Seul mars a été sec, sauf au sud des Alpes. En avril et surtout en mai, les précipitations ont dépassé largement les moyennes. Durant ce dernier mois, elles ont représenté 180 % à 250 % des valeurs normales. Juin a globalement été gris et pluvieux, marqué par des orages violents et des précipitations abondantes, qui ont provoqué localement des dommages et des inondations. En revanche, juillet et août ont été chauds, avec par endroits des records pour une fin août, à Genève et à Bâle (33,5 et 33,7 °C respectivement). La persistance d'un temps anticyclonique durant la première moitié de septembre a valu à ce mois d'être par endroits, sur le versant sud des Alpes, en Valais et en Suisse romande, le plus chaud depuis le début des mesures en 1864. Nettement trop froid, octobre a mis fin à l'arrière-été exceptionnellement chaud de 2016. Des chutes de neige jusqu'à moyenne altitude et plusieurs gels au sol ont donné une coloration hivernale à ce mois. La première moitié de novembre s'est caractérisée par un temps hivernal. La persistance d'un temps anticyclonique s'est traduite sur le versant nord des Alpes et dans les Alpes par le mois de décembre le plus sec depuis le début des mesures en 1864. Certains sites du Valais et de la moitié ouest du Plateau n'ont même enregistré aucune précipitation ce mois-là. Le nord-ouest de la Suisse, les hauteurs du Jura et les Alpes ont vécu leur mois de décembre le plus ensoleillé depuis le début des séries de mesures en 1959.

Produits végétaux

L'abondance des précipitations, les températures basses et le faible ensoleillement d'avril à juin et, au contraire, l'ensoleillement important relevé de juillet à septembre ont influé sur la production végétale en 2016. Les sols secs ont permis de semer et de planter plus tôt au printemps les légumes, betteraves sucrières, céréales, oléagineux et pommes de terre. Les sols largement saturés d'eau et le froid ont par contre ralenti la croissance des plantes au début de l'été. L'année a été globalement très mauvaise pour les céréales panifiables et les céréales fourragères, en termes de rendement comme de qualité. Les sols saturés d'eau au début de l'été ont débouché pour les betteraves sucrières et les pommes de terre, sur une très faible production de sucre et une très faible quantité commercialisée de pommes de terre suisses. S'agissant de la production herbagère, les bonnes conditions de croissance jusqu'en septembre ont compensé les rendements et la qualité médiocres jusqu'en juillet.

Dans l'ensemble, on peut tirer un bilan positif de l'année fruitière et viticole. La drosophile du cerisier a causé des dommages importants dans les cultures d'abricotiers et de cerisiers. Pour les fruits à pépins, les pruneaux et la vigne, la persistance de températures estivales jusqu'en septembre a en grande partie compensé les difficiles conditions de croissance du début de l'été. Les fruits ont mûri dans de bonnes conditions à partir de juillet et l'infestation par la drosophile du cerisier est restée limitée. La vinification s'est établie légèrement au-dessus de la moyenne pluriannuelle.

MARCHÉ > INTRODUCTION

**Produits animaux**

Durant l'année sous revue, la Suisse a accru sa production de viande de 0,8 % par rapport à 2015 et réduit ses importations de 1,8 %. La part indigène à la consommation a donc légèrement augmenté pour se chiffrer à 80,6 %.

Les effectifs bovins ont continué à diminuer, ce qui s'est répercuté sur l'approvisionnement interne. Comme notamment la demande en animaux destinés à la transformation est élevée, des importations ont été nécessaires. La production de viande d'étable a poursuivi sa hausse, une évolution qui s'explique par la nouvelle augmentation des inséminations avec des profils génétiques de races à viande. La part indigène à la consommation de viande de bœuf s'est élevée à près de 82 %.

La production suisse de viande de porc a légèrement diminué (-1,1 %) alors que celle de viande de volaille s'est accrue de 4,4 % par rapport en 2015, en dépit des grandes différences de prix avec les produits importés.

La pression baissière sur le prix du lait à la production s'est maintenue en 2016. Ainsi, le prix moyen à la production de l'ensemble du lait suisse a baissé de 2 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 60.64 ct./kg. En 2016, le prix du lait de centrale conventionnel a été le plus bas et a subi la plus forte baisse (-4,5 % à 54.51 ct./kg). L'évolution de la situation du marché laitier européen a donc une incidence sur le prix de la matière première lait en Suisse. Cela signifie que le prix payé aux producteurs suisses de lait est influencé par l'évolution des prix au sein de l'UE et sur le marché mondial. On s'attend à davantage de fluctuations des prix à l'échelle internationale et donc à une volatilité tendanciellement plus élevée du prix du lait suisse.

Tendances du marché

La valeur ajoutée brute du secteur primaire a évolué positivement par rapport à 2015 ; le commerce des produits agricoles a également légèrement augmenté (source : OFS). L'indice des prix à la production a présenté en 2016 une tendance à la baisse pour les produits agricoles et l'indice des prix à la consommation a lui aussi reculé pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées. Mais quelle est dès lors l'évolution des prix aux différents stades de la commercialisation ? Vous le saurez en lisant les articles de la sous-rubrique consacrée aux tendances du marché.



Valeur ajoutée brute

En 2016, l'économie suisse a créé une valeur ajoutée brute de 639 milliards de francs, soit près de 6 milliards de francs de plus que l'année précédente. La part revenant au secteur primaire était de 0,7 %.

Évolution de la valeur ajoutée brute dans les trois secteurs économiques

Secteur	2000	2015 ¹	2016 ¹	Part 2016
	mio. de fr.	mio. de fr.	mio. de fr.	%
Secteur primaire	5 300	4 255	4 301	0,7
Secteur secondaire	116 880	163 890	164 809	25,8
Secteur tertiaire	316 518	464 632	469 872	73,5
Total	438 698	632 777	638 981	100,0

Remarque : en raison de la révision totale des Comptes nationaux de 2014 (adaptation au Système européen des comptes 2010), les séries temporelles des agrégats du présent tableau ont toutes été modifiées.

¹ provisoire

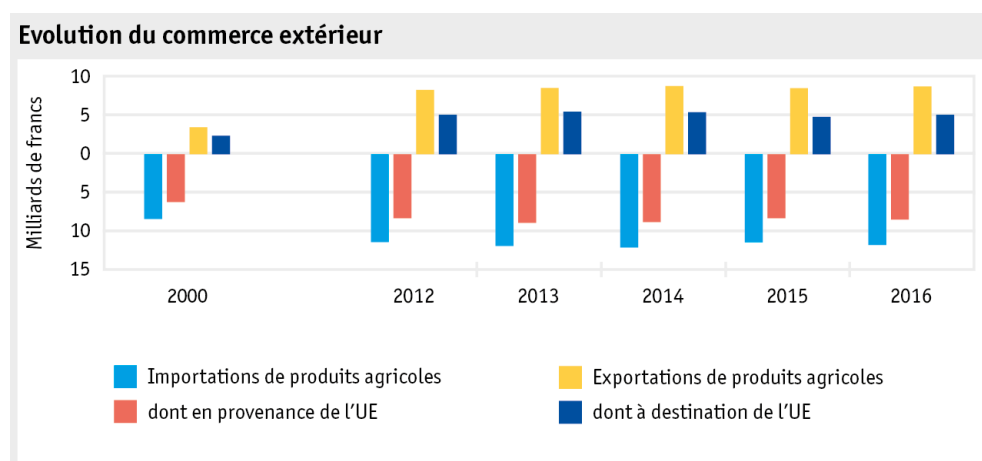
Source : OFS

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



Commerce extérieur

Après un recul l'année précédente, le commerce extérieur suisse est reparti à la hausse en 2016. Par rapport à 2015, les importations et les exportations ont crû respectivement de 173,5 et 210,6 milliards de francs (soit +4,3 % et +3,8 %). La balance commerciale affichait en 2016 un excédent d'exportation de 37,1 milliards de francs, soit un demi-milliard de plus qu'en 2015.

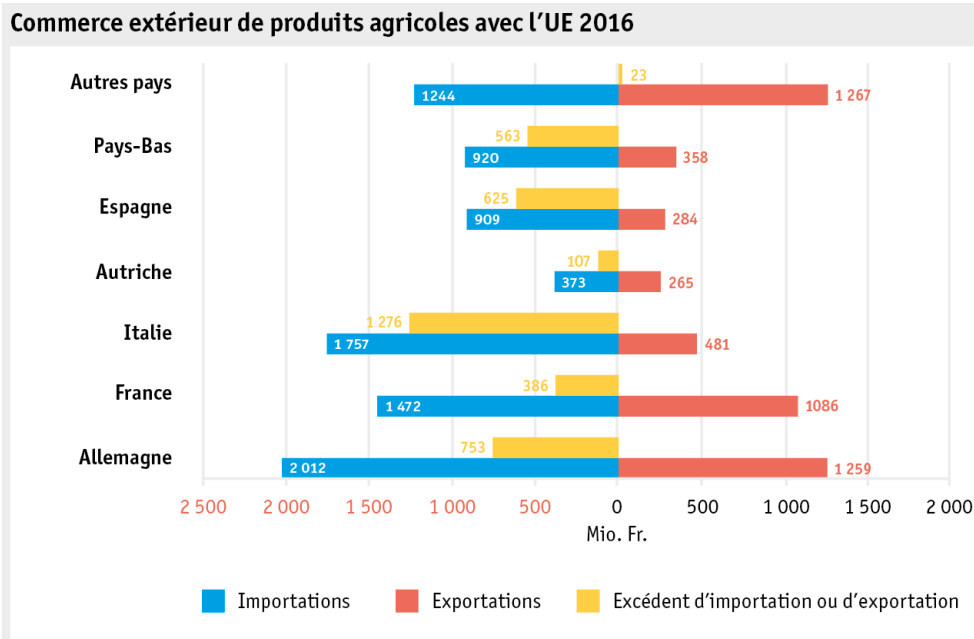


Source : Administration fédérale des douanes

Le commerce des produits agricoles a connu une évolution dynamique au cours de l'année sous revue. Les importations ont augmenté en termes de valeur à 11,9 milliards de francs (+0,4 milliard par rapport à 2015) et les exportations à 8,7 milliards de francs (+0,2 milliard). La balance commerciale des produits agricoles affichait en 2016 un excédent d'importation de 3,2 milliards de francs, supérieur de 0,2 milliard de francs à celui de 2015.

Durant l'année sous revue, 74,5 % des produits agricoles importés provenaient de l'UE. 60 % des exportations étaient destinées à l'espace européen. Par rapport à 2015, les importations en provenance de l'UE ont augmenté de 0,4 milliard de francs, pour s'établir à 8,7 milliards de francs, et les exportations vers l'espace européen ont atteint 5 milliards de francs (+0,1 milliard). La balance commerciale avec l'UE a affiché en 2016 un déficit de 3,7 milliards de francs.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Source : Administration fédérale des douanes

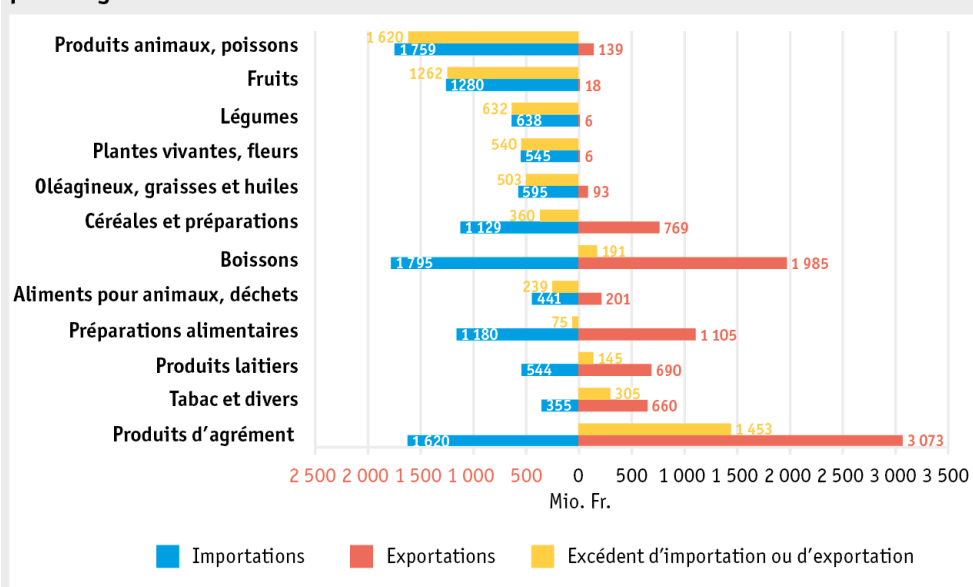
Durant l'exercice écoulé, la Suisse a – en termes de valeur – importé des produits agricoles principalement d'Allemagne, mais aussi de France et d'Italie. Près de 60 % des importations depuis l'UE provenaient de ces trois pays. Et 57 % environ des exportations vers l'UE étaient destinées en 2016 à l'Allemagne, à la France et à l'Italie.

En 2016, la balance commerciale avec les pays voisins de l'UE, ainsi qu'avec l'Espagne et les Pays-Bas, s'est clôturée par des excédents d'importation. La Suisse a obtenu les plus mauvais résultats avec l'Italie. La balance commerciale avec l'Autriche est un peu plus équilibrée. En 2016 toujours, le solde commercial de la Suisse avec les autres pays membres de l'UE affichait un excédent d'exportation de 23 millions de francs.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Importations et exportations de produits agricoles et produits transformés par catégorie 2016



Source : Administration fédérale des douanes

Durant l'année sous revue, la Suisse a surtout importé des boissons, des produits d'origine animale (poissons compris), des produits d'agrément (café, thé, épices), ainsi que des fruits. En valeur, les importations de boissons se composent d'environ 60 % de vin, 20 % d'eau minérale et près de 15 % de spiritueux. Parmi les importations figurant dans la catégorie « Produits d'origine animale et poissons », 40 % environ concernaient la viande, un peu plus de 30 % les poissons et le pourcentage restant les préparations à base de viande et les conserves.

Comme durant les années précédentes, les produits d'agrément et les boissons ont figuré en tête des exportations, suivis par les préparations alimentaires, les céréales et préparations ainsi que par les produits laitiers. Les produits d'agrément comprenaient surtout du café, avec 2015 millions de francs (2015 : 1943 millions) ainsi que du chocolat et d'autres préparations alimentaires contenant du cacao, avec 785 millions de francs (2015 : 786 millions). Les préparations alimentaires, les extraits de café, les soupes et les sauces constituaient la majeure partie des denrées alimentaires exportées.

Durant l'année sous revue, la balance commerciale par catégorie de produits a affiché un excédent d'importation, notamment pour les produits d'origine animale, poissons compris (-1620 millions de francs) et pour les fruits (-1262 millions de francs). En 2016, des excédents d'exportation ont été enregistrés pour les produits d'agrément, les produits de la catégorie « Tabac et divers », les boissons et les produits laitiers.

Plus d'informations sur le commerce extérieur agricole suisse sont disponibles sous le point [Statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux](#) ainsi que sous le présent point « Marché » pour des produits spécifiques.

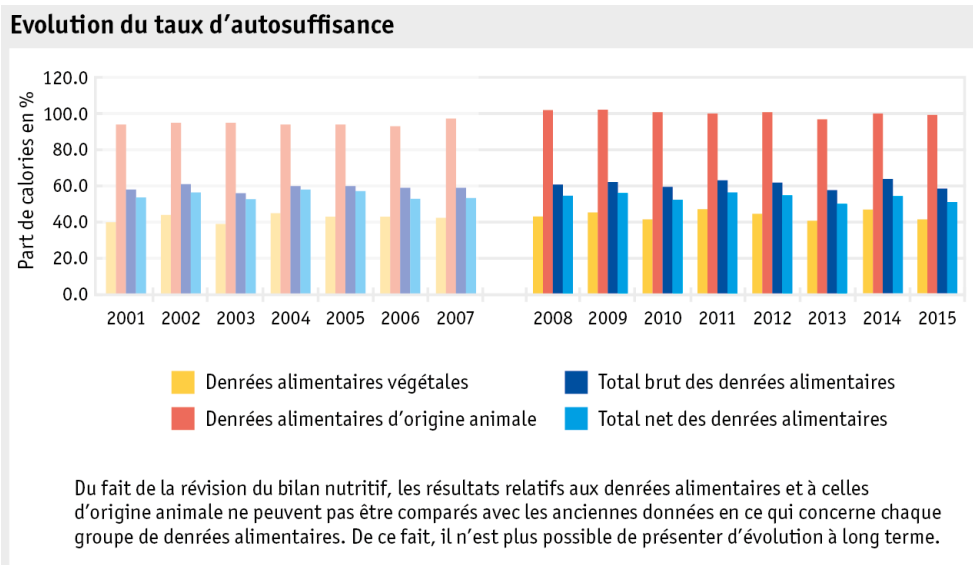
Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Taux d'autosuffisance

Le taux d'auto-approvisionnement représente le rapport entre la production indigène et la consommation totale de denrées alimentaires en Suisse. Une distinction est établie entre le taux brut et le taux net, cette différence s'expliquant par le fait qu'une partie de la production indigène repose sur l'importation d'aliments pour animaux. Par conséquent, pour obtenir le taux net d'auto-approvisionnement, on déduit de la production animale indigène la part produite avec des aliments importés.



Source : Agristat

La production animale est le pilier principal de l'agriculture suisse, ce qui explique le taux d'auto-approvisionnement plutôt élevé dans ce domaine. En 2015, la part indigène de produits d'origine animale était de 99 %, soit environ un point de moins qu'en 2014 (100 %). La diminution de la production de lait, de viande de bœuf et de viande de porc explique principalement cette baisse. La part des produits végétaux (42 %) a, quant à elle, reflué de cinq points par rapport à 2014. Ce recul s'explique notamment par une moindre récolte de betteraves sucrières. Au total, le taux d'auto-approvisionnement brut a atteint 59 % en 2015, soit quatre points de moins que l'année précédente (63 %). Le taux d'auto-approvisionnement net est, pour sa part, passé de 55 % à 51 %.

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch

Taux d'autosuffisance

Produit	2000/02	2008 ^r	2009 ^r	2010 ^r	2011	2012	2013	2014	2015*	2000/02-2013/15
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Part en termes de volume:										
Total céréales ¹		53	54	49	52	50	46	53	48	
Céréales fourragères ²		60	62	56	56	52	48	59	52	
Part énergétique selon le bilan alimentaire³:										
Céréales total (y c. le riz)		58	55	56	55	57	59	52	54	
Céréales panifiables ⁴		85	81	80	83	81	82	76	77	
Pommes de terre de table		89	92	88	95	89	76	95	71	
Sucre		71	83	70	94	81	64	93	70	
Graisses végétales, huiles		20	21	20	21	21	21	26	25	
Fruits à pépins et à noyau⁵										
Légumes		51	50	47	54	50	48	52	49	
Lait de consommation										
Beurre		109	114	113	111	114	101	109	107	
Fromage		119	117	116	116	119	117	117	117	
Total lait et produits laitiers		120	120	118	117	117	112	116	114	
Viande de veau										
Viande de bœuf		82	88	88	88	90	85	86	86	
Viande de porc		89	93	94	94	96	93	95	96	
Viande de mouton		47	48	48	47	45	44	43	40	
Volaille		46	47	48	49	49	51	52	53	
Viande, poissons et crustacés⁶		75	79	79	79	80	77	79	79	
Œufs et conserves d'œufs										
		45	46	47	49	49	50	52	53	
Denrées alimentaires végétales										
Denrées alimentaires animales, brut		101	102	101	100	101	97	100	99	
Denrées alimentaires animales, net ⁷		80	81	77	77	78	72	76	74	
Total denrées alimentaires, brut⁸		62	61	62	60	63	62	58	63	-3.3
Total denrées alimentaires, net⁷		56	54	56	52	56	50	55	51	-7.0

1 Bilan céréalier : céréales panifiables et fourragères, y compris le blé dur, sans riz

2 Bilan fourrager : produits de meneurie et blé germé sur pied compris, sans les tourteaux

3 En fonction de l'énergie assimilable, selon le bilan alimentaire

4 Froment tendre, épeautre, amidonnier, engrain et seigle; sans amidon de froment

5 Pommes, poires, cerises, pruneaux et prunes, abricots et pêches

6 Viande chevaline et caprine, lapins, gibier, poissons, crustacés et mollusques compris

7 Sans les produits animaux à base d'aliments pour animaux importés

8 En fonction de l'énergie assimilable, boissons alcoolisées comprises, selon le bilan alimentaire

r Valeurs revues avec le « Bilan alimentaire 08 ». Toutes les valeurs des années suivantes sont calculées exclusivement à l'aide de cette méthode.

Toute la série du BA08 à compter de 2007 est recalculée jusqu'en 2007.

Source : Agristat

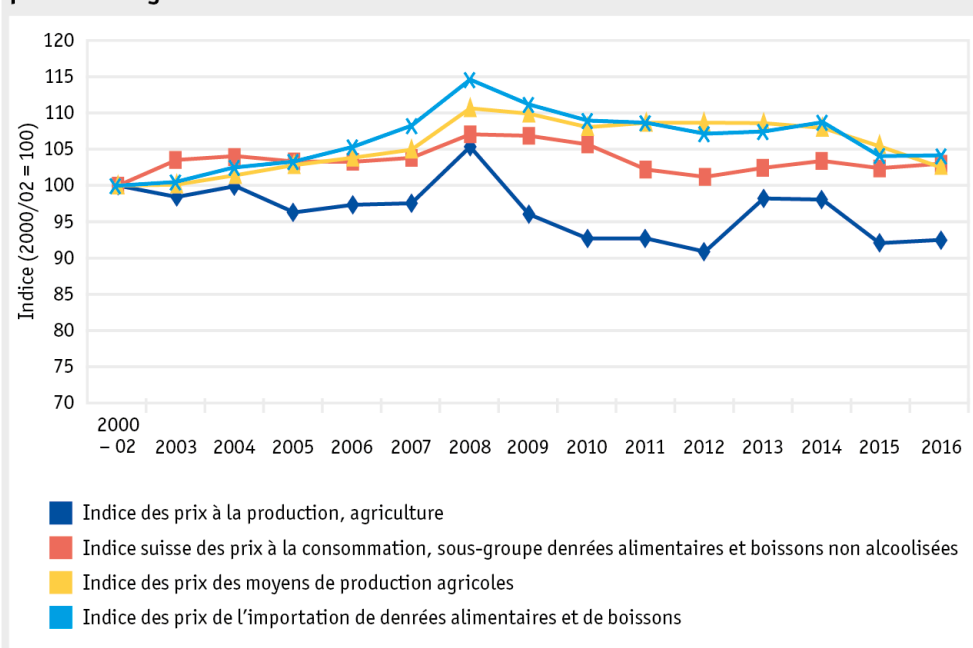


Indices des prix

L'indice des prix à la production des produits agricoles a légèrement fléchi entre 2000/02 et 2007. Après une brève remontée en 2008, où il a atteint 105,3%, il a de nouveau nettement baissé jusqu'en 2012. En 2013 et 2014, il est remonté à un peu plus de 98 %, avant de perdre presque six points de pourcentage durant l'année sous revue et de s'établir à 92,2 %. L'indice des prix à la production des produits agricoles se situe ainsi approximativement à son niveau de l'année 2010.

Au contraire de l'indice des prix à la production, les autres indices ont été plus élevés en 2015 que durant les années 2000/02. L'indice suisse des prix à la consommation pour le sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées » a grimpé de 7,0 points de pourcentage durant les années 2000/02 à 2008, avant de redescendre et s'établir à 101,2% en 2012. Après une légère hausse en 2013 (102,4 %) et en 2014 (103,4 %), l'indice a de légèrement nouveau baissé à 102,6 %.

Evolution de l'indice des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les produits alimentaires et les boissons, ainsi que de l'indice des prix des moyens de production agricoles



Sources : OFS, USP Agristat

L'indice des prix des moyens de production agricoles a augmenté jusqu'en 2008, pour atteindre 110,6 %. Après un léger recul en 2010 (108,0 %), l'indice s'est stabilisé à 108,5 % entre 2011 et 2013. En recul depuis 2014, l'indice atteignait 105,5 % en 2015. L'indice des prix des moyens de production agricoles peut être subdivisé en un indice des moyens de production d'origine agricole (semences, aliments pour animaux) et un indice pour les autres moyens de production. En 2015, le premier a baissé de 2,1 points de pourcentage et le second de 2,3 points de pourcentage.

L'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires et de boissons a progressé jusqu'en 2008, atteignant 114,5 %. Il a ensuite régressé jusqu'en 2012 pour s'établir à 107,1 points.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Après des hausses en 2013 (107,4 %) et en 2014 (108,7 %), l'indice a reculé de 4,7 points de pourcentage en 2015 pour s'établir à 104,0 %.

Alessandro Rossi, OFAG, Secteur Communication et services linguistiques, alessandro.rossi@blw.admin.ch



Prix à différents stades de commercialisation

Introduction

Le Message concernant l'évolution future de la [Politique agricole dans les années 2014 à 2017](#) souligne l'importance d'une transparence adéquate qui soit assurée par des observateurs indépendants sur un marché des denrées alimentaires de plus en plus libéralisé et volatil. L'OFAG observe depuis des années les principaux marchés agricoles à différents stades de commercialisation. L'organe exécutif chargé de [l'observation du marché](#) s'appuie à cet effet sur la base légale que constitue [l'art. 27, al. 1, L'Agr.](#) À cet égard, l'accent est mis en particulier sur les secteurs de la viande, du lait, des œufs, des produits des champs et de leurs produits dérivés, que le présent chapitre traite plus en profondeur.

Les chapitres qui suivent présentent l'évolution des prix des produits bio et des produits non bio aux stades de la production, du commerce de gros pour le canal de distribution de la restauration ainsi que du commerce de détail et de la consommation. À noter toutefois qu'il est difficile de comparer les prix et l'évolution des divers groupes de produits et stades de commercialisation en raison du caractère hétérogène de la définition des prix aux divers stades (différence de composition de labels ou de degré de transformation, etc.).

Prix à la production

L'année 2016 a été marquée par la baisse des **prix du lait à la production**. En moyenne, ce prix a diminué de 2 % par rapport à l'année précédente pour tomber à 60,64 centimes par kilo de lait, parallèlement à l'évolution observée à l'étranger. Entre 2014 et 2016, le **prix du lait** a chuté de 19,7 % par rapport à l'an 2000. Les prix du lait de fromagerie et du lait de production biologique ont aussi subi une forte baisse, mais celle-ci a été moins importante (-13,6 % et -12,5 %). Ce phénomène a des origines diverses, mais il est aussi déterminé par l'évolution des marchés internationaux (pour de plus amples informations, voir le rapport intitulé [Marché laitier. Perspectives](#)).

En 2016, les prix sur le **marché du bétail de boucherie** sont restés stables à un niveau élevé, s'agissant en particulier du bétail bovin et de la viande de production biologique (taureaux AQ : 9.09 fr./kg PM). Les vaches de boucherie se négocient à un prix qui reste élevé, étant donné que la diminution de la population de ces animaux rend l'offre peu abondante. Ce phénomène est particulièrement évident si l'on compare les prix sur une longue période (entre 2000/2002 et 2014/2016). Le porc de boucherie AQ a repris quelque peu, à 3.78 fr./kg PM, mais considérés sur le long terme, les prix se situent nettement au-dessous de ceux de la période 2000/2002.

Les **prix des œufs** sont restés relativement constants et prévisibles ces dernières années, un phénomène dû notamment à la planification de la production et à la gestion des quantités découlant de l'intégration verticale qui caractérise ce marché. Les prix étaient d'une manière générale légèrement plus élevés en 2000/2004 par rapport à 2014/2016 (une situation qui s'explique en partie par un meilleur relevé des prix à la production dans les centres de collecte).

Un léger renchérissement des **céréales** indigènes a été observé en 2016 par rapport à 2015, tandis que le prix des céréales destinées à l'alimentation animale a subi une légère baisse. La baisse des prix entre 2000/2002 et 2014/2016 est due, entre autres, au changement des conditions générales sur les marchés, telles que la diminution des prix-seuils.

Les conditions météorologiques ont considérablement influencé les prix à la production des **cultures sarclées**. En 2016, les prix des pommes de terre étaient nettement plus élevés que l'année précédente, principalement en raison des pertes de récoltes dues à l'humidité survenue après la plantation et à une chaleur défavorable en juin et en juillet.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



En ce qui concerne les **fruits** observés, les prix des pommes ont diminué par rapport à l'année précédente, celui des autres fruits ont plus ou moins fortement augmenté. En ce qui concerne les cerises de table, il faut noter que l'augmentation en 2016 (+10,5 %) est due à la médiocre récolte faite cette année, mais aussi aux modifications du calibre et à la culture de nouvelles variétés (fruits plus gros qu'auparavant). Les fraises ont renchéri de 4,2 % ; mais si la récolte a été plus abondante que l'année précédente, cette récolte a été mieux répartie dans la saison, raison pour laquelle il y a eu moins de pics de production, donc moins de creux dans la courbe des prix.

Les prix des **légumes** de production conventionnelle, tels qu'ils sont fixés à titre indicatif dans la grande distribution, ont évolué d'une façon non homogène. Par exemple, ceux des carottes ont diminué de 15,1 % pour atteindre 1.07 fr./kg, tandis que ceux des oignons ont augmenté de 21,2 % pour atteindre 0.80 fr./kg (en 2016). L'explication tient peut-être au fait qu'en 2016, les stocks de carottes étaient beaucoup plus importants qu'en 2015, alors qu'il s'est produit une évolution inverse en ce qui concerne les oignons.

Les prix dans le libre-service de gros

Le libre-service de gros permet aux restaurateurs et aux particuliers munis d'une carte d'achat d'accéder à un large éventail de denrées alimentaires dans des unités de conditionnement généralement plus grandes. C'est pourquoi les prix au stade du libre-service de gros sont étudiés depuis 2013.

Les **produits laitiers** les plus écoulés sont le lait entier UHT standardisé (1.17 fr./l), la crème entière (5.61 fr./l), le yogourt (3.64 fr./l), la mozzarella (7.74 fr./kg) et le beurre (12.44 fr./kg). En comparaison avec l'année précédente, les prix des produits observés ont majoritairement baissé en 2016.

Les viandes les plus vendues en 2016 dans le **segment de la viande fraîche** sont surtout le bœuf (32,6 %) et le porc (34,8 %). La part des importations dans tout le segment est de 16,4 %. Alors que l'on a observé une tendance baissière dans la viande de bœuf, certains morceaux de porc, comme les côtelettes, ont augmenté (12.18 fr./kg). La part de la viande bio (0,3 %) a été considérée comme négligeable.

La part des **œufs** importés dans le commerce de gros (supérieure à 50 %) est nettement plus élevée que dans le commerce de détail. Cette situation est due principalement à leurs prix plus modiques. Les prix sont restés stables par rapport à 2015, toutes catégories confondues.

En ce qui concerne les **pommes de terre**, la part des variétés à chair ferme et de pommes de terre de table supportant les hautes températures, particulièrement adaptées à la grillade et à la friture, est la plus importante. Les prix ont d'une manière générale augmenté par rapport à 2015 en ce qui concerne les tubercules issus de tous les modes de production (biologique ou non). L'augmentation se chiffre à un peu plus de 10 % dans toutes les catégories, conséquence des faibles stocks restant de la récolte 2015 et de la médiocrité des récoltes 2016.

Les prix des **légumes frais** observés ont évolué diversement depuis 2015. Dans la production conventionnelle, les plus grosses différences concernent les carottes (-3,7 %) et le chou-fleur (+7,7 %). La production biologique affiche parfois une évolution nettement divergente (par exemple -6 % pour le chou-fleur), mais par rapport au commerce de détail, la production biologique n'est que peu présente dans le libre-service de gros. Parmi les **légumes frais** observés (y compris les pommes de terre et les champignons), ce sont les carottes et les tomates qui enregistrent les ventes les plus élevées. Elles y détiennent cependant une part plus faible (respectivement 4 % et 3 %) que dans le commerce de détail, ce qui prouve que, par rapport au

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



commerce de détail, d'autres légumes jouent un rôle plus considérable dans le libre-service de gros.

Les prix à la consommation

Les prix des **produits laitiers** (produits bio non compris) ont, à quelques exceptions près, nettement baissé, comme les prix à la production. Le fromage, comme la mozzarella (-36,4 % entre 2000/02 et 2014/2016), sont tendanciellement devenus plus avantageux, et les prix des produits de la ligne « blanche », comme le lait entier UHT standardisé, 35 g (-16,8 %), ont également accusé un net recul. L'évolution à court terme des prix de la plupart des produits laitiers montre une baisse en 2016 par rapport à l'année précédente. Ce n'est que dans le domaine du fromage que certains prix ont augmenté. Quant aux produits bio, leurs prix sont restés stables.

Les prix à la consommation de la **viande** ont généralement augmenté en 2016 par rapport à l'année précédente, à peu d'exceptions près (par exemple la viande de veau), suivant l'évolution des prix à la production. La comparaison sur le long terme, entre 2000/2002 et 2014/2016 fait apparaître le renchérissement intervenu pendant ce temps, sauf en ce qui concerne la viande de porc et certains produits à base de viande de porc comme la saucisse de Vienne. Il faut relever à cet égard que le rapport entre l'offre et la demande de viande de porc a exercé, au même titre que la tendance à consommer de la viande plus maigre, une forte influence sur le prix, ce que reflète le cycle de la production de porcs.

Les prix des **œufs suisses** à la consommation sont restés stables en 2016. Les œufs d'importation ont été meilleur marché. Sur le long terme, les œufs frais (sauf les œufs d'importation) restent stables, tandis que les œufs cuits (sauf les œufs d'importation) sont devenus nettement et durablement plus chers.

S'agissant des **pommes de terre**, les prix dépendent de l'offre et de la demande. La récolte 2016 a été faible, comme celle de 2015 ; il en a résulté une nouvelle hausse des prix aussi bien dans la production biologique que dans la production conventionnelle. La tendance observée entre 2005/2007 et 2014/2016 était à la baisse pour les pommes de terre conventionnelles, sauf en ce qui concerne les variétés pour raclette, dont les prix ont augmenté.

Le **sucre cristallisé** est devenu nettement meilleur marché entre 2000/02 et 2013/15 (-20,7 % avec 1.04 fr./kg en 2015). Cette évolution a suivi l'effondrement des prix dans l'UE.

Les prix des **fruits** de production conventionnelle, d'origine suisse ou étrangère, ont augmenté dans le commerce de détail par rapport à l'année précédente. Cela concerne les pommes (Golden delicious), les poires (Conférence), les abricots, les pruneaux et les cerises. Par contre, les fraises se sont vendues meilleur marché. On constate, sur une longue durée, que les prix des pommes Golden delicious ont baissé entre 2000/2003 et 2013/2016 (-6,8 %), alors que l'on assiste à un renchérissement des abricots, des fraises (entre 2000/2002 et 2014/2016), des cerises et des pruneaux, un renchérissement qui atteint parfois 25,1 %.

Tout comme les fruits, les **légumes** suisses ou étrangers issus de la production conventionnelle ont évolué différemment par rapport à l'année dernière. Alors que le céleri-rave est devenu meilleur marché, le prix des tomates et celui des carottes sont restés stables, et les prix des autres légumes ont augmenté. Sur le long terme, les prix des légumes observés (carottes, oignons et céleri-rave) ainsi que celui des tomates marquent une hausse entre 2000/2003 et 2013/2016, mais la laitue pommée, le chou-fleur et surtout le concombre à salade sont devenus moins chers pendant cette période. La majeure partie des légumes bio ont renchéri pendant ce temps, sauf le concombre à salade, dont le prix s'est allégé.

Cornel Herrmann, OFAG, Secteur Observation du marché, cornel.herrmann@blw.admin.ch

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016	2000/02- 2014/16 %
Lait						
CH total	ct./kg	79.19	68.23	61.87	60.64	-19.7
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	72.32	67.46	65.31	-13.6
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.37	7.74	7.71	44.9
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	7.73	8.18	8.15	31.3
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	8.41	9.04	9.09	15.6
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	8.41	9.04	9.07	16.0
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	8.39	9.05	9.04	19.3
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	13.74	13.86	13.77	11.4
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	4.15	3.45	3.78	-13.8
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	11.65	11.71	12.06	-4.3
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	22.59	22.11	21.69	-2.7
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	24.08	23.21	22.15	-9.1
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	50.50	49.64	51.45	-16.1
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	49.00	48.11	49.12	-15.1
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.50	36.04	36.06	-19.9
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	40.40	39.62	39.56	-9.9
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.50	34.05	33.82	-20.0
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	30.00	29.30	28.97	-25.4
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.20	37.56	37.30	-18.3
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	43.61	50.73	54.26	9.8
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	40.67	45.64	49.68	7.1
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	38.42	43.01	43.56	0.9
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	72.94	80.84	99.63	6.4
Betteraves sucrières	fr./100 kg	12.21	7.47	7.05	6.00	-40.6
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	80.30	74.96	78.14	-6.5
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	91.90	86.37	86.92	4.5
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.00	1.02	1.06	0.95	3.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.13	1.02	1.01	0.98	-10.6
Poires: Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.15	1.35	1.40	21.8
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	2.52	2.55	2.66	-0.1
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.18	6.02	6.65	62.3
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.20	2.30	2.31	4.3
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.36	6.41	6.68	15.6
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.23	1.26	1.07	8.9
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.77	0.66	0.80	-25.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.59	2.59	2.75	51.0
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.22	2.39	2.38	11.5
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	0.97	1.06	1.03	10.9
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.58	2.70	2.62	29.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.11	1.06	0.97	6.8

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TI

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2013/16

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus ; 2013 – 2016 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus ; 2013 – 2016 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix dans le libre-service et la livraison en gros, bio

Produit	Unité	2014	2015	2016	2015/ 2016 en quantité sur l'en- semble du segment (2016) %	Part de marché (2016) %
Viande de bœuf¹						
Entrecôte, en tranches	fr./kg	48.50	47.2	49.4	4.7	>0.1
Viande hachée	fr./kg	17.35	19.2	19.5	1.6	>0.1
Viande de veau¹						
Côtelettes, coupées	fr./kg	42.72	42.0	39.3	-6.4	>0.1
Rôti d'épaule	fr./kg	23.82	21.4	21.3	-0.5	>0.1
Ragoût	fr./kg	28.16	25.8	24.4	-5.7	>0.1
Œufs²						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	59.93	62.6	64.3	2.6	1.2
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	2.26	2.4	2.7	13.1	<0.1
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.72	2.6	3.4	30.9	<0.1
Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)⁴						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.01	2.8	2.8	2.5	<0.1
Oignons (de garde)	fr./kg	4.20	4.1	4.1	0.7	<0.1
Tomates rondes	fr./kg	5.23	5.5	5.0	-9.1	<0.1
Laitues pommées ⁵	fr./kg	2.84	2.9	3.1	4.8	<0.1
Choux-fleurs	fr./kg	6.34	6.5	6.1	-6.0	<0.1
Concombres pour la salade ⁶	fr./kg	3.39	3.1	2.7	-11.1	<0.1

¹ Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Faute de données sur les volumes, la part a été calculée en termes de valeurs pour les légumes. Il s'agit de la part de marché de l'offre de légumes frais (y c. pommes de terre de table crues, herbes aromatiques et champignons) dans le commerce de gros

⁵ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3 kg

⁶ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5 kg

Sources:

Grossopanel AG, Stans

Prix dans le libre-service et la livraison en gros, sans le bio

Produit	Unité	2014	2015	2016	2015/ 2016	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2016)
					%	%
Lait¹ et produits laitiers^{2,3,4,5}						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.45	1.43	1.45	0.7	1.9
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.25	1.23	1.17	-4.4	73.9
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.49	1.44	1.44	-0.5	0.6
Lait écrémé UHT	fr./l	1.16	1.17	1.16	-1.2	1.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.76	17.00	16.06	-5.5	0.1
Gruyère surchoix	fr./kg	19.99	23.34	24.16	3.5	0.0
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.74	13.95	13.81	-1.0	0.7
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	19.04	18.93	18.94	0.0	0.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	18.56	17.58	17.27	-1.8	0.7
Mozzarella	fr./kg	8.45	8.28	7.74	-6.6	25.0
Beurre de choix	fr./kg	13.35	12.81	12.35	-3.6	35.6
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.91	12.75	12.44	-2.4	37.6
Crème entière, emballée	fr./l	6.11	5.88	5.61	-4.5	55.5
Crème à café, emballée	fr./l	4.02	3.94	3.89	-1.2	32.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.68	3.65	3.64	-0.4	43.4
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	33.71	35.35	33.54	-5.1	3.1
Steak	fr./kg	24.96	25.52	25.24	-1.1	1.2
Rôti d'épaule	fr./kg	16.88	16.46	15.85	-3.7	1.7
Viande hachée	fr./kg	9.84	11.80	11.22	-4.9	2.1
Viande de veau⁶						
Côtelettes	fr./kg	39.57	36.52	37.90	3.8	0.3
Rôti d'épaule	fr./kg	24.99	24.87	25.12	1.0	0.8
Ragoût	fr./kg	19.51	19.42	19.12	-1.5	1.0
Viande de porc⁸						
Entrecôte	fr./kg	11.74	11.36	12.18	7.2	2.3
Steak	fr./kg	18.18	14.33	17.77	24.0	0.8
Rôti d'épaule	fr./kg	11.21	10.32	10.68	3.5	0.7
Ragoût d'épaule	fr./kg	10.50	9.23	9.20	-0.3	0.9
Viande d'agneau suisse, fraîche⁶						
Gigot abec l'os du bassin	fr./kg	19.77	20.78	22.07	6.2	0.2
Côtelettes	fr./kg	48.86	50.97	50.61	-0.7	0.0
Poulets⁵						
suisse, frais	fr./kg	7.21	7.32	7.37	0.7	1.0
Poitrine	fr./kg	18.96	18.92	18.44	-2.5	5.4
Cuisse	fr./kg	8.15	8.65	8.86	2.4	2.6
Œufs⁷						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	40.70	41.26	41.46	0.5	14.6
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	51.24	49.55	48.71	-1.7	5.9
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	43.24	43.67	42.32	-3.1	24.6
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.77	63.12	62.95	-0.3	1.3
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	30.67	28.95	28.95	0.0	39.3
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	42.21	41.38	41.55	0.4	13.2
Pommes de terre⁸						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.25	1.27	1.44	13.4	22.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.06	1.19	1.31	10.1	3.9
Raclette	fr./kg	1.15	1.23	1.43	16.3	7.6
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.31	1.27	1.40	10.2	14.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	1.89	1.81	1.93	6.6	7.1
Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)⁹						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.66	1.62	1.56	-3.7	3.9
Oignons (de garde)	fr./kg	2.36	2.44	2.48	1.6	0.6
Tomates rondes	fr./kg	2.05	2.18	2.16	-0.9	2.8
Laitues pommées ¹⁰	fr./kg	1.44	1.49	1.48	-0.7	0.9
Choux-fleurs	fr./kg	2.56	2.59	2.79	7.7	0.8
Concombres pour la salade ¹¹	fr./kg	1.44	1.46	1.46	0.0	1.9

¹ Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁵ Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁶ Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁷ Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

⁸ Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

⁹ Faute de données sur les volumes, la part a été calculée en termes de valeurs pour les légumes. Il s'agit de la part de marché de l'offre de légumes frais (y c. pommes de terre de table crues, herbes aromatiques et champignons) dans le commerce de gros

¹⁰ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3 kg

¹¹ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5 kg

Sources : Grossopanel AG, Stans

Prix dans le libre-service et la livraison en gros, bio

Produit	Unité	2014	2015	2016	2015/ 2016 en quantité sur l'en- semble du segment (2016) %	Part de marché (2016) %
Viande de bœuf¹						
Entrecôte, en tranches	fr./kg	48.50	47.2	49.4	4.7	>0.1
Viande hachée	fr./kg	17.35	19.2	19.5	1.6	>0.1
Viande de veau¹						
Côtelettes, coupées	fr./kg	42.72	42.0	39.3	-6.4	>0.1
Rôti d'épaule	fr./kg	23.82	21.4	21.3	-0.5	>0.1
Ragoût	fr./kg	28.16	25.8	24.4	-5.7	>0.1
Œufs²						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	59.93	62.6	64.3	2.6	1.2
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	2.26	2.4	2.7	13.1	<0.1
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.72	2.6	3.4	30.9	<0.1
Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)⁴						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.01	2.8	2.8	2.5	<0.1
Oignons (de garde)	fr./kg	4.20	4.1	4.1	0.7	<0.1
Tomates rondes	fr./kg	5.23	5.5	5.0	-9.1	<0.1
Laitues pommées ⁵	fr./kg	2.84	2.9	3.1	4.8	<0.1
Choux-fleurs	fr./kg	6.34	6.5	6.1	-6.0	<0.1
Concombres pour la salade ⁶	fr./kg	3.39	3.1	2.7	-11.1	<0.1

¹ Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Faute de données sur les volumes, la part a été calculée en termes de valeurs pour les légumes. Il s'agit de la part de marché de l'offre de légumes frais (y c. pommes de terre de table crues, herbes aromatiques et champignons) dans le commerce de gros

⁵ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3 kg

⁶ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5 kg

Sources:

Grossopanel AG, Stans

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016	2000/02- 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.49	1.46	1.44	-5.7
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.32	1.29	1.26	-16.8
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.46	1.44	1.43	-6.9
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.53	1.48	1.46	3.7
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	18.61	19.09	19.17	-6.9
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.44	19.39	19.58	-4.9
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.58	16.81	16.59	-5.6
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.38	2.33	2.32	-12.8
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.42	3.40	3.38	-2.8
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.52	1.49	1.47	-36.4
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	3.04	2.99	2.96	-3.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.15	3.03	2.97	1.3
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.34	3.22	3.18	-33.6
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.84	1.79	1.75	-28.7
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.56	0.56	0.55	-19.3
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	67.18	69.14	73.48	40.4
Steak	fr./kg	38.77	45.48	45.68	48.50	20.1
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	31.73	32.00	33.06	20.9
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.10	17.99	18.49	17.6
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	51.44	54.48	55.79	31.8
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	39.02	40.26	39.86	15.3
Ragoût	fr./kg	28.68	37.33	37.73	36.87	30.1
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	19.82	19.23	20.91	-1.6
Steak	fr./kg	26.06	26.25	23.81	25.74	-3.0
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	18.62	17.48	17.94	-5.6
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	18.42	16.98	17.26	-2.6
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	36.01	34.52	34.48	25.7
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	36.16	35.87	36.39	5.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.18	29.83	31.11	7.3
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.07	1.02	1.03	-10.2
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.50	1.43	1.46	-6.5
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.73	1.78	1.89	2.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.92	4.90	4.88	28.2
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	8.81	8.92	9.25	-
Poitrine	fr./kg	-	29.80	29.01	29.27	-
Cuisse	-	-	11.15	11.36	11.81	-
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	45.13	44.30	44.93	-6.2
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	59.87	59.44	60.01	4.8
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	63.24	62.63	61.80	0.9
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	83.74	81.38	81.12	8.9
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	28.89	27.45	26.32	-11.1
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	32.00	32.77	31.63	-19.6
Farine et pain²						
Farine bise	fr./kg	-	1.87	1.93	1.96	-
Farine mi-blanche	fr./kg	-	1.98	2.02	2.03	-
Farine blanche	fr./kg	-	1.76	1.81	1.83	-
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	-	0.89	0.90	0.90	-
Pain bis	fr./kg	-	2.26	2.32	2.34	-
Pain mi-blanc	fr./kg	-	2.35	2.40	2.41	-
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.54	1.56	1.73	-16.5
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.66	1.64	1.79	-9.7
Raclette	fr./kg	1.82	1.60	1.64	1.82	-7.3
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.56	1.62	1.76	-11.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	1.75	1.96	2.27	-12.5
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.18	1.04	1.02	-20.7
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie F ⁵	fr./kg	3.57	3.43	3.25	3.30	-6.8
Poires, Conférence, catégorie F ⁵	fr./kg	3.53	3.73	3.61	3.64	3.7
Abricots, catégorie F ⁵	fr./kg	5.50	7.29	6.55	6.80	25.1
Cerises, catégorie F ⁵	fr./kg	9.27	10.56	11.06	12.20	21.6
Pruneaux, catégorie F ⁵	fr./kg	3.96	4.29	4.25	4.70	11.5
Fraises	fr./kg	10.03	12.74	12.06	11.12	19.4
Légumes⁵						
Carottes (de garde)	fr./kg	2.00	2.49	2.30	2.31	18.4
Oignons (de garde)	fr./kg	2.20	2.42	2.28	2.34	6.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.59	4.94	4.59	4.17	27.2
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.79	3.72	3.72	7.6
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.72	1.52	1.83	-1.7
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	3.89	3.82	4.01	-1.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.42	1.22	1.39	-16.0

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2013/16

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes: OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2014	2015	2016	2002/04– 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	-	1.78	1.78	1.77	-
Lait entier UHT standardisé	1 l	-	1.81	1.80	1.80	-
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	-	1.78	1.78	1.77	-
Emmentaler	1 kg	-	19.34	19.77	19.79	-
Gruyère	1 kg	-	21.73	21.63	21.79	-
Tilsiter	1 kg	-	19.73	19.80	19.78	-
Mozzarella	150 g	-	2.13	2.10	2.10	-
Beurre de choix	200 g	-	3.78	3.79	3.79	-
Crème entière, emballée	2 dl	-	2.63	2.63	2.65	-
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	-	0.74	0.75	0.74	-
Viande de bœuf¹						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	-	78.74	82.38	85.15	-
Steak	fr./kg	-	54.66	54.90	55.33	-
Viande de veau¹						
Steak d'ailoyau	fr./kg	-	84.21	86.29	86.17	-
Steak	fr./kg	-	83.43	83.64	83.48	-
Viande de porc¹						
Tranches, filet	fr./kg	-	45.47	43.87	44.69	-
Côtelettes, coupées	fr./kg	-	26.05	26.61	26.90	-
Steak	fr./kg	-	39.11	38.88	39.15	-
Produit à base de viande¹						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	-	1.80	1.95	2.00	-
Saucisse de veau	fr./100 g	-	5.31	5.30	5.38	-
Salami suisse l, coupé	fr./100 g	-	2.29	2.26	2.30	-
Poulet¹						
suisse, frais	fr./kg	-	18.74	18.81	19.17	-
Poitrine	fr./kg	-	52.99	53.47	53.50	-
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	82.12	81.08	81.45	1.2
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	93.69	95.93	96.67	2.1
Pommes de terre²						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.88	2.90	3.22	3.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.03	2.93	3.28	15.1
Raclette	fr./kg	3.30	3.01	2.89	3.27	-0.9
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	2.93	3.02	2.79	3.24	10.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	3.19	2.97	3.69	25.9
Fruits³						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	5.57	6.31	5.99	6.40	14.9
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	5.64	6.15	6.14	6.50	15.2
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	8.48	9.98	10.60	9.57	12.9
Cerises, catégorie I ⁵	fr./kg	12.40	15.31	14.56	16.42	32.4
Pruneaux, catégorie I ⁵	fr./kg	6.36	9.28	9.90	8.80	38.4
Fraises	fr./kg	16.00	14.50	12.55	13.96	-12.8
Légumes³						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.39	3.85	3.98	4.13	21.8
Oignons (de garde)	fr./kg	5.28	5.77	5.86	6.35	20.3
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	6.16	8.19	8.38	8.62	39.9
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.25	6.59	7.32	16.6
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.91	2.71	3.00	13.2
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.27	6.65	6.89	6.2
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.57	2.39	2.42	-16.0

¹ 2011: sept. à déc.

² Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

³ Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

⁴ Pas de pommes de terre précoces bio dans l'échantillon de l'année 2015

⁵ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2013/16

Sources:

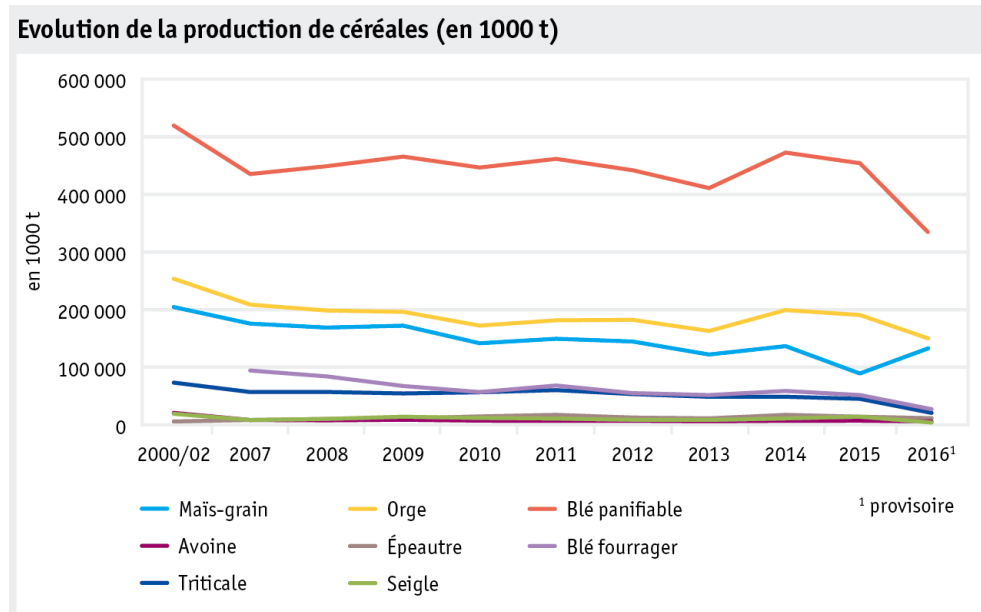
Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Céréales

La superficie totale des terres consacrées à la culture des céréales en 2016 a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, pour atteindre environ 145 000 hectares. On observe un faible accroissement des surfaces consacrées aux céréales panifiables et aux céréales fourragères. S'agissant des céréales à petits grains, la baisse des rendements a entraîné un recul de la production de 20 % et plus. Au total, la production totale de céréales a diminué d'un tiers par rapport à 2015, pour s'établir à 741 000 tonnes.



Source : USP

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

Qualité des céréales

D'avril à juin 2016, le temps pluvieux et frais ainsi que le déficit d'ensoleillement ont altéré la maturation des céréales. Il en a résulté de petits grains, présents en faible nombre par épi et affichant pour certains des taux élevés de mycotoxines. D'après l'interprofession céréalière swiss granum, la récolte de céréales panifiables n'a atteint que 315 000 tonnes, dont 293 000 tonnes de blé. Grâce aux faibles rendements, la teneur en protéines était cependant élevée. Pour des raisons qualitatives, il a fallu déclasser plus de 27 000 tonnes de la récolte de céréales panifiables pour les destiner à l'affouragement.

Détermination des quotas d'importation des céréales panifiables

Les droits de douane relatifs aux importations de céréales panifiables au sein du quota d'importation de 70 000 tonnes sont examinés trimestriellement et reposent sur un prix de référence. Dans un contexte marqué, depuis octobre 2013, par des prix durablement bas sur le marché international des céréales panifiables, le tarif maximal des prélèvements à la frontière (droits de douane et contribution au fonds de garantie) est appliqué, soit 23 francs par quintal. Les faibles quantités de céréales panifiables récoltées ont amené l'interprofession swiss granum à demander, en 2016, une hausse temporaire de 30 000 tonnes du contingent tarifaire. Le Conseil fédéral a accédé à cette demande en faisant passer à 100 000 tonnes le

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



contingent pour 2017, afin d'assurer l'approvisionnement au taux du contingent d'ici à la nouvelle moisson.

Commerce extérieur**Aliments concentrés pour animaux**

La baisse des rendements a entraîné un recul de la production de céréales fourragères en 2016 malgré une superficie accrue affectée aux céréales fourragères. Y compris les céréales non panifiables, ce sont environ 406 000 tonnes de céréales qui étaient disponibles pour l'alimentation du bétail. Celles-ci ont été complétées par les sous-produits de la fabrication de denrées alimentaires, mais aussi par des céréales fourragères importées et par des produits agricoles riches en protéines, également importés.

» [swiss granum](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 052	141 417	144 721	-20.3
Céréales panifiables	96 527	82 227	81 827	83 062	-14.7
Blé	91 045	76 707	75 931	76 312	-16.2
Epeautre	1 878	3 541	3 907	4 607	113.9
Amidonnié, engrain	46	50	67	134	81.9
Seigle	3 518	1 899	1 890	1 985	-45.3
Méteil de céréales panifiable	39	30	32	24	-26.5
Céréales fourragères	82 049	58 825	59 590	61 659	-26.8
Blé	-	6 430	6 381	7 408	-
Orge	42 916	26 818	27 986	28 641	-35.2
Avoine	4 342	1 494	1 556	1 684	-63.7
Méteil de céréales fourragères	311	182	192	221	-36.2
Maïs grain	22 280	15 713	15 322	14 912	-31.3
Triticale	12 201	8 130	8 090	8 721	-31.9
Millet	-	58	63	72	-
Légumineuses	3 514	4 329	5 016	5 314	39.1
Pois protéagineux	3 165	3 759	4 355	4 553	33.4
Féveroles	294	493	556	646	92.0
Lupins	55	77	105	115	80.0
Cultures sarclées	34 229	32 965	31 180	30 594	-7.7
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 341	10 891	10 995	-19.7
Betteraves sucrières	17 886	21 040	19 759	19 095	11.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	584	530	504	-78.8
Oléagineux	18 535	28 686	29 769	27 687	54.9
Colza	13 126	23 184	23 432	20 979	71.7
Tournesol	4 389	3 957	4 568	4 885	1.8
Soja	989	1 496	1 719	1 765	67.9
Courges à huile	32	49	50	58	65.3
Matières premières renouvelables	1 304	6	21	21	-98.8
Colza	1 137	0	0	0	-100.0
Tournesol	35	0	0	0	-100.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	6	21	21	-87.9
Légumes de plein champ	8 489	10 432	10 865	11 435	28.5
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 399	45 904	46 259	13.6
Jachères vertes et florales	3 392	2 657	3 014	3 113	-13.7
Autres terres ouvertes	1 770	4 948	5 630	3 554	166.1
Terres ouvertes	290 462	271 474	272 816	272 698	-6.2
Prairies artificielles	117 671	127 953	125 060	125 561	7.1
Autres	2 427	800	477	436	-76.5
Terres arables total	410 560	400 227	398 353	398 695	-2.8
Cultures fruitières	6 913	6 306	6 280	6 301	-8.9
Vigne	15 053	14 835	14 793	14 780	-1.7
Roseaux de Chine	257	178	142	119	-43.1
Prairies naturelles, pâturages	627 938	613 155	612 901	611 573	-2.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	16 482	17 009	17 604	63.6
Surface agricole utile	1 071 131	1 051 183	1 049 478	1 049 072	-2.0

¹provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces/obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

Production

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	471 527	455 368	451 223	-9.2
Crème	t	68 213	69 080	70 461	68 814	1.8
Beurre	t	40 247	48 436	46 844	47 610	18.3
Poudre de lait	t	47 152	57 009	50 454	49 585	11.0
Fromage	t	166 668	185 331	188 806	184 904	11.8
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 900	112 153	115 170	12.2
Viande de veau	t PM	34 202	30 301	29 103	28 579	-14.3
Viande de porc	t PM	231 645	242 024	241 322	238 614	3.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 940	4 776	5 076	-14.8
Viande de chèvre	t PM	534	466	549	479	-6.8
Viande de cheval	t PM	1 164	691	650	617	-43.9
Volaille	t poids de vente	29 435	54 023	55 647	58 125	90.0
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	837	868	907	27.3
Céréales		1 112 267	963 545	908 538	742 374	-21.6
blé tendre	t	521 667	474 338	456 774	333 054	-19.2
blé fourrager	t	-	60 406	55 703	39 168	-
Seigle	t	20 833	12 939	11 918	8 411	-46.8
Orge	t	255 500	201 091	197 842	159 023	-27.2
Avoine	t	22 533	8 444	7 772	7 106	-65.5
Maïs grain	t	206 333	138 474	113 000	144 406	-36.1
Triticale	t	75 067	50 477	49 911	36 178	-39.4
Autres	t	10 333	17 376	15 618	15 028	54.9
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	504 000	365 000	362 000	-24.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 924 260	1 355 710	1 277 407	17.9
Oléagineux		59 956	107 949	101 180	89 726	66.2
Colza	t	43 684	93 945	87 004	71 900	92.9
Tournesol	t	12 972	9 730	9 789	13 000	-16.4
Autres	t	3 300	4 274	4 387	4 826	36.2
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	117 479	122 761	114 736	16.6 (3)
Poires	t	15 523 (2)	19 843	16 839	14 808	8.3 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	7 490	5 530	5 760	326.7 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	3 412	2 194	1 857	25.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 826	3 147	3 006	37.6 (3)
Fraises	t	5 064	8 725	7 326	7 350	54.0
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	60 940	63 815	67 006	13.2
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 209	39 123	39 256	50.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 885	10 861	11 005	5.4
Tomates (toutes)	t	30 398	48 807	45 728	45 657	53.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	14 429	13 818	13 300	-16.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 263	8 169	7 290	17.0
Concombres (à salade/nostrano)	t	8 823	13 754	14 472	16 019	67.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	489 721	454 443	550 324	-13.2
Vin blanc	hl	613 076	443 928	396 006	526 415	-25.7

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2014		2015		2016		2000/02-2014/16	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 054	22 567	3 752	23 475	3 225	24 781	17 498	3.0
Yoghourts	3 494	148	4 875	10 505	4 905	10 498	4 965	10 486	41	6 992.1
Crème	918	246	1 322	1 422	3 375	1 582	3 104	1 599	183	522.9
Beurre	447	4 960	3 126	207	1 892	191	4 666	54	622	- 97.0
Poudre de lait	11 688	1 076	11 717	489	8 642	630	15 147	1 053	1	- 32.7
Fromage et séché	52 295	31 087	63 677	53 845	64 231	55 432	66 015	58 200	24	79.6
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 638	23 200	4 246	22 563	4 751	21 953	419	187.6
Viande de veau	0	1 115	36	632	56	661	17	685	-	- 40.8
Viande de porc	249	9 753	2 404	13 630	2 326	9 174	2 151	10 114	821	12.5
Viande de mouton	0	6 940	1	6 161	1	6 739	2	6 612	-	- 6.3
Viande de chèvre	0	359	0	270	0	264	0	235	-	- 28.5
Viande de cheval	0	4 117	0	3 448	0	3 241	0	2 971	-	- 21.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 389	46 266	905	46 872	1 416	45 237	273	7.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	19 264	17 494	18 707	16 558	20 165	18 348	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	636	0	597	0	589	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	700	71 931	512	73 344	293	74 404	502.0	110.7
Céréales										
Blé	74	284 629	908	419 905	1 551	397 284	6 490	484 789	3920.1	52.5
Seigle	1	7 250	0	5 856	4	4 976	0	2 780	35.6	-37.4
Orge	11	52 079	503	91 129	371	68 988	437	34 153	3884.3	24.3
Avoine	5 540	50 469	10	44 934	7	48 581	8 120	50 128	-51.0	-5.1
Maïs grain	196	26 496	153	140 922	173	131 495	180	165 869	-13.9	451.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 821	40 161	4 395	37 810	5 245	104 284	35.4	97.8
Sucre	152 572	188 008	156 607	145 490	113 822	95 458	104 264	96 248	-18.1	-40.2
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	542	41 110	3 081	36 802	1 018	46 067	121.4	-60.9
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 581	126 150	1 736	124 150	1 296	123 490	-79.0	30.1
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 882	6 826	1 168	6 361	1 219	11 059	3.4	3.1
Poires ^{1,2}	125	8 786	245	9 082	58	7 260	45	10 382	-12.6	9.4
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 621	62	9 421	7	8 693	119.3	-8.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	137	3 772	13	3 064	1	3 289	502.6	3.0
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	69	5 746	34	6 422	39	8 036	265.5	32.1
Fraises	23	11 424	13	13 022	38	14 421	4	14 904	-21.6	23.6
Raisins	60	38 447	118	31 970	39	34 018	112	33 777	49.2	-13.5
Agrumes	107	124 102	231	133 525	205	143 983	163	145 984	87.3	13.7
Bananes	3	73 363	7	85 412	0	88 619	12	91 310	151.5	20.6
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	5 951	1	10 002	0	4 177	-97.3	-0.4
Oignons (tous)	51	6 432	42	2 724	151	2 777	31	6 976	47.3	-35.3
Céleris-raves	0	287	1	496	0	255	0	407	-	34.6
Tomates (toutes)	25	42 449	169	36 885	67	39 064	96	38 411	347.8	-10.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	2	3 797	0	3 305	1	3 745	-69.9	42.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	13	8 923	18	8 762	56	8 686	2791.2	-3.1
Concombres (à salade/ nostrano)	21	17 046	4	16 444	14	16 608	14	19 335	-48.0	2.4
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	12.7	-12.0
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 189	336 613	5 094	353 013	3 916	352 125	-15.5	62.0

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2013/16

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Oléagineux

Production et rendements

La production suisse d'oléagineux s'effectue sur la base de contrats-cadre convenus entre la production et la transformation (huileries). L'écoulement des quantités déterminées dans le cadre de cette convention est garanti car elles correspondent aux besoins du marché. Ce système permet en outre d'offrir aux producteurs les meilleurs prix possibles. La prise en charge par les huileries des éventuelles quantités excédentaires (non contractées) n'est pas garantie.

Ces contrats-cadre sont gérés par le « Pool de production oléagineux » de la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales (FSPC), qui est financé aux deux-tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries. Le soutien particulier aux cultures de tournesol et de soja améliore leur rentabilité et contribue à maintenir une diversité dans la production et la transformation des oléagineux en Suisse.

Production de graines et d'huile 2016

	Contrat-cadre (graines)	Quantités attribuées	Production de graines	Production d'huile	Taux d'auto- approvisionnement
	t	t	t	t	%
Colza	82 000	74 009	71 900	26 603	87
Tournesol	18 000	15 649	13 007	4 422	8
Soja	5 000 ¹	4 411	4 500	585	22

¹ 3500 tonnes vont dans le secteur fourrager

Sources : swiss granum/SwissOlio/FSPC

Une augmentation continue des attributions depuis 2014 (12 700 t puis 14 700 t en 2015 et 15 600 t en 2016 pour un contrat-cadre stable de 18 000 t sur ces années) a permis d'augmenter la production de tournesol, qui atteint 70 % du contrat-cadre. Il en va tout autrement pour le colza : après la récolte exceptionnelle de 2014, la récolte 2015 a de nouveau été très élevée. Les stocks importants (10 000 t) résultants des récoltes 2014 et 2015 ont conduit la branche à réduire de manière drastique les attributions pour la campagne 2016 (74 000 t attribuées pour un contrat cadre 2016 de 82 000 t). Les stocks à fin 2016 se montaient encore à 3000 tonnes. Une situation équilibrée est attendue pour 2017. À noter qu'en tant que variable d'ajustement du marché, les attributions pour l'année suivante sont effectuées au printemps, soit avant que la récolte de l'année ne soit connue, d'où la difficulté pour la branche d'agir immédiatement sur la production.

Surface agricole utile

Production

Parts de marché et importations

Avec une part de marché de 33,7 %, la consommation d'huile de tournesol a baissé par rapport à 2015 (-1,7 %) mais elle demeure toujours la principale huile alimentaire consommée en Suisse. Cette huile est importée pour l'essentiel. La hausse continue de la part de marché de l'huile de colza, qui est passée de 18,9 % en 2006 à 27,3 % en 2015, a marqué un coup d'arrêt pour s'établir à 25,5 % en 2016 (-6,6 %). Avec moins de 1 % de part de marché, l'huile de soja demeure toujours marginale. Pour ce qui est des huiles importées, les huiles de palme et d'olive

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



détiennent des parts de marché importantes avec 15,8 % et 10,5 % respectivement. Si la part de marché de l'huile d'olive a peu évolué en 10 ans, celle de l'huile de palme a reculé de près de 15,5 % depuis 2011, passant de 18,7 % à 15,8 %.

Source : SwissOlio

Commerce extérieur

Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 052	141 417	144 721	-20.3
Céréales panifiables	96 527	82 227	81 827	83 062	-14.7
Blé	91 045	76 707	75 931	76 312	-16.2
Epeautre	1 878	3 541	3 907	4 607	113.9
Amidonnié, engrain	46	50	67	134	81.9
Seigle	3 518	1 899	1 890	1 985	-45.3
Méteil de céréales panifiable	39	30	32	24	-26.5
Céréales fourragères	82 049	58 825	59 590	61 659	-26.8
Blé	-	6 430	6 381	7 408	-
Orge	42 916	26 818	27 986	28 641	-35.2
Avoine	4 342	1 494	1 556	1 684	-63.7
Méteil de céréales fourragères	311	182	192	221	-36.2
Maïs grain	22 280	15 713	15 322	14 912	-31.3
Triticale	12 201	8 130	8 090	8 721	-31.9
Millet	-	58	63	72	-
Légumineuses	3 514	4 329	5 016	5 314	39.1
Pois protéagineux	3 165	3 759	4 355	4 553	33.4
Féveroles	294	493	556	646	92.0
Lupins	55	77	105	115	80.0
Cultures sarclées	34 229	32 965	31 180	30 594	-7.7
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 341	10 891	10 995	-19.7
Betteraves sucrières	17 886	21 040	19 759	19 095	11.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	584	530	504	-78.8
Oléagineux	18 535	28 686	29 769	27 687	54.9
Colza	13 126	23 184	23 432	20 979	71.7
Tournesol	4 389	3 957	4 568	4 885	1.8
Soja	989	1 496	1 719	1 765	67.9
Courges à huile	32	49	50	58	65.3
Matières premières renouvelables	1 304	6	21	21	-98.8
Colza	1 137	0	0	0	-100.0
Tournesol	35	0	0	0	-100.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	6	21	21	-87.9
Légumes de plein champ	8 489	10 432	10 865	11 435	28.5
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 399	45 904	46 259	13.6
Jachères vertes et florales	3 392	2 657	3 014	3 113	-13.7
Autres terres ouvertes	1 770	4 948	5 630	3 554	166.1
Terres ouvertes	290 462	271 474	272 816	272 698	-6.2
Prairies artificielles	117 671	127 953	125 060	125 561	7.1
Autres	2 427	800	477	436	-76.5
Terres arables total	410 560	400 227	398 353	398 695	-2.8
Cultures fruitières	6 913	6 306	6 280	6 301	-8.9
Vigne	15 053	14 835	14 793	14 780	-1.7
Roseaux de Chine	257	178	142	119	-43.1
Prairies naturelles, pâturages	627 938	613 155	612 901	611 573	-2.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	16 482	17 009	17 604	63.6
Surface agricole utile	1 071 131	1 051 183	1 049 478	1 049 072	-2.0

¹provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces/obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

Production

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	471 527	455 368	451 223	-9.2
Crème	t	68 213	69 080	70 461	68 814	1.8
Beurre	t	40 247	48 436	46 844	47 610	18.3
Poudre de lait	t	47 152	57 009	50 454	49 585	11.0
Fromage	t	166 668	185 331	188 806	184 904	11.8
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 900	112 153	115 170	12.2
Viande de veau	t PM	34 202	30 301	29 103	28 579	-14.3
Viande de porc	t PM	231 645	242 024	241 322	238 614	3.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 940	4 776	5 076	-14.8
Viande de chèvre	t PM	534	466	549	479	-6.8
Viande de cheval	t PM	1 164	691	650	617	-43.9
Volaille	t poids de vente	29 435	54 023	55 647	58 125	90.0
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	837	868	907	27.3
Céréales		1 112 267	963 545	908 538	742 374	-21.6
blé tendre	t	521 667	474 338	456 774	333 054	-19.2
blé fourrager	t	-	60 406	55 703	39 168	-
Seigle	t	20 833	12 939	11 918	8 411	-46.8
Orge	t	255 500	201 091	197 842	159 023	-27.2
Avoine	t	22 533	8 444	7 772	7 106	-65.5
Maïs grain	t	206 333	138 474	113 000	144 406	-36.1
Triticale	t	75 067	50 477	49 911	36 178	-39.4
Autres	t	10 333	17 376	15 618	15 028	54.9
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	504 000	365 000	362 000	-24.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 924 260	1 355 710	1 277 407	17.9
Oléagineux		59 956	107 949	101 180	89 726	66.2
Colza	t	43 684	93 945	87 004	71 900	92.9
Tournesol	t	12 972	9 730	9 789	13 000	-16.4
Autres	t	3 300	4 274	4 387	4 826	36.2
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	117 479	122 761	114 736	16.6 (3)
Poires	t	15 523 (2)	19 843	16 839	14 808	8.3 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	7 490	5 530	5 760	326.7 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	3 412	2 194	1 857	25.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 826	3 147	3 006	37.6 (3)
Fraises	t	5 064	8 725	7 326	7 350	54.0
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	60 940	63 815	67 006	13.2
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 209	39 123	39 256	50.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 885	10 861	11 005	5.4
Tomates (toutes)	t	30 398	48 807	45 728	45 657	53.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	14 429	13 818	13 300	-16.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 263	8 169	7 290	17.0
Concombres (à salade/nostrano)	t	8 823	13 754	14 472	16 019	67.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	489 721	454 443	550 324	-13.2
Vin blanc	hl	613 076	443 928	396 006	526 415	-25.7

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2014		2015		2016		2000/02- 2014/16	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 054	22 567	3 752	23 475	3 225	24 781	17 498	3.0
Yoghourts	3 494	148	4 875	10 505	4 905	10 498	4 965	10 486	41	6 992.1
Crème	918	246	1 322	1 422	3 375	1 582	3 104	1 599	183	522.9
Beurre	447	4 960	3 126	207	1 892	191	4 666	54	622	- 97.0
Poudre de lait	11 688	1 076	11 717	489	8 642	630	15 147	1 053	1	- 32.7
Fromage et séché	52 295	31 087	63 677	53 845	64 231	55 432	66 015	58 200	24	79.6
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 638	23 200	4 246	22 563	4 751	21 953	419	187.6
Viande de veau	0	1 115	36	632	56	661	17	685	-	- 40.8
Viande de porc	249	9 753	2 404	13 630	2 326	9 174	2 151	10 114	821	12.5
Viande de mouton	0	6 940	1	6 161	1	6 739	2	6 612	-	- 6.3
Viande de chèvre	0	359	0	270	0	264	0	235	-	- 28.5
Viande de cheval	0	4 117	0	3 448	0	3 241	0	2 971	-	- 21.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 389	46 266	905	46 872	1 416	45 237	273	7.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	19 264	17 494	18 707	16 558	20 165	18 348	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	636	0	597	0	589	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	700	71 931	512	73 344	293	74 404	502.0	110.7
Céréales										
Blé	74	284 629	908	419 905	1 551	397 284	6 490	484 789	3920.1	52.5
Seigle	1	7 250	0	5 856	4	4 976	0	2 780	35.6	-37.4
Orge	11	52 079	503	91 129	371	68 988	437	34 153	3884.3	24.3
Avoine	5 540	50 469	10	44 934	7	48 581	8 120	50 128	-51.0	-5.1
Maïs grain	196	26 496	153	140 922	173	131 495	180	165 869	-13.9	451.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 821	40 161	4 395	37 810	5 245	104 284	35.4	97.8
Sucre	152 572	188 008	156 607	145 490	113 822	95 458	104 264	96 248	-18.1	-40.2
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	542	41 110	3 081	36 802	1 018	46 067	121.4	-60.9
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 581	126 150	1 736	124 150	1 296	123 490	-79.0	30.1
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 882	6 826	1 168	6 361	1 219	11 059	3.4	3.1
Poires ^{1,2}	125	8 786	245	9 082	58	7 260	45	10 382	-12.6	9.4
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 621	62	9 421	7	8 693	119.3	-8.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	137	3 772	13	3 064	1	3 289	502.6	3.0
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	69	5 746	34	6 422	39	8 036	265.5	32.1
Fraises	23	11 424	13	13 022	38	14 421	4	14 904	-21.6	23.6
Raisins	60	38 447	118	31 970	39	34 018	112	33 777	49.2	-13.5
Agrumes	107	124 102	231	133 525	205	143 983	163	145 984	87.3	13.7
Bananes	3	73 363	7	85 412	0	88 619	12	91 310	151.5	20.6
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	5 951	1	10 002	0	4 177	-97.3	-0.4
Oignons (tous)	51	6 432	42	2 724	151	2 777	31	6 976	47.3	-35.3
Céleris-raves	0	287	1	496	0	255	0	407		34.6
Tomates (toutes)	25	42 449	169	36 885	67	39 064	96	38 411	347.8	-10.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	2	3 797	0	3 305	1	3 745	-69.9	42.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	13	8 923	18	8 762	56	8 686	2791.2	-3.1
Concombres (à salade/ nostrano)	21	17 046	4	16 444	14	16 608	14	19 335	-48.0	2.4
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	12.7	-12.0
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 189	336 613	5 094	353 013	3 916	352 125	-15.5	62.0

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2013/16

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande



Pommes de terre

Quantité et qualité

Trop froide et humide, l'année 2016 a été encore plus mauvaise que 2015 – dont la récolte était déjà historiquement basse. La récolte 2016 se monte effectivement à 376 000 tonnes, soit 13 000 tonnes de moins qu'en 2015. Alors que pour les pommes de terre de table et les plants de pommes de terre le niveau de la récolte a été à peu près stable, celle des pommes de terre destinées à la transformation a baissé de 15 % par rapport à 2015. D'une année à l'autre, les rendements sont passés de 357 kg/are à 342 kg/are. La surface totale cultivée a augmenté de 100 hectares à 10 995 hectares. L'érosion du nombre de producteurs se poursuit, avec une baisse de 1 %. Outre la baisse des rendements, la qualité a également été très affectée : proportion importante de petits calibres et défauts de croissance. En 2016, les surfaces dédiées à la culture biologique se sont montées à 572 hectares, soit un recul de 12 hectares par rapport à 2015. La récolte totale s'est ainsi chiffrée à 7318 tonnes (2015 : 11 190 t), le chiffre le plus bas depuis 2009. Il est intéressant de noter que si de 2000 à 2014 le nombre d'exploitations produisant des pommes de terre biologiques s'est réduit de 30 %, la surface dédiée à ce type de production a augmenté dans le même temps de 22 %. Le segment des pommes de terre bio représente environ 12 % du marché total de la pomme de terre en Suisse.

Source : Bioaktuell/swisspatat

Récolte 2016

Pommes de terre destinées à la consommation	152 900 t
Pommes de terre destinées à la transformation	119 300 t
Plants de pomme de terre	19 700 t
Affouragement avec soutien financier privé	9 000 t
Affouragement normal	64 600 t
Exportations	10 500 t

Source : swisspatat

Depuis 2012, seuls les producteurs au bénéfice d'un contrat de prise en charge peuvent profiter du fonds de mise en valeur des excédents de l'interprofession.

Gestion des importations

Les accords de l'OMC requièrent des possibilités d'accès au marché de 22 250 tonnes d'équivalent pommes de terre. Cette quantité se répartit entre le contingent tarifaire partiel no 14.1 (pommes de terre, y compris plants de pommes de terre) d'une quantité de 18 250 tonnes et le contingent tarifaire partiel no 14.2 (produits de pommes de terre) d'une quantité de 4000 tonnes. En 2016, le contingent tarifaire partiel no 14.1 a été augmenté temporairement à huit reprises pour un total de 87 000 tonnes.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

**Répartition du contingent tarifaire partiel n°14.1**

Catégorie de marchandises	Contingent tarifaire partiel	Augmentation temporaire du contingent tarifaire partiel
Plants de pomme de terre	2 500 t	3 500 t
Pommes de terre destinés à la consommation	6 500 t	23 500 t
Pommes de terre destinées à la transformation	9 250 t	60 000 t
Total	18 250 t	87 500 t

Commerce extérieur

Arnaud de Loriol, OFAG, Secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2014		2015		2016		2000/02- 2014/16	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 054	22 567	3 752	23 475	3 225	24 781	17 498	3.0
Yoghourts	3 494	148	4 875	10 505	4 905	10 498	4 965	10 486	41	6 992.1
Crème	918	246	1 322	1 422	3 375	1 582	3 104	1 599	183	522.9
Beurre	447	4 960	3 126	207	1 892	191	4 666	54	622	- 97.0
Poudre de lait	11 688	1 076	11 717	489	8 642	630	15 147	1 053	1	- 32.7
Fromage et séché	52 295	31 087	63 677	53 845	64 231	55 432	66 015	58 200	24	79.6
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 638	23 200	4 246	22 563	4 751	21 953	419	187.6
Viande de veau	0	1 115	36	632	56	661	17	685	-	- 40.8
Viande de porc	249	9 753	2 404	13 630	2 326	9 174	2 151	10 114	821	12.5
Viande de mouton	0	6 940	1	6 161	1	6 739	2	6 612	-	- 6.3
Viande de chèvre	0	359	0	270	0	264	0	235	-	- 28.5
Viande de cheval	0	4 117	0	3 448	0	3 241	0	2 971	-	- 21.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 389	46 266	905	46 872	1 416	45 237	273	7.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	19 264	17 494	18 707	16 558	20 165	18 348	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	636	0	597	0	589	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	700	71 931	512	73 344	293	74 404	502.0	110.7
Céréales										
Blé	74	284 629	908	419 905	1 551	397 284	6 490	484 789	3920.1	52.5
Seigle	1	7 250	0	5 856	4	4 976	0	2 780	35.6	-37.4
Orge	11	52 079	503	91 129	371	68 988	437	34 153	3884.3	24.3
Avoine	5 540	50 469	10	44 934	7	48 581	8 120	50 128	-51.0	-5.1
Maïs grain	196	26 496	153	140 922	173	131 495	180	165 869	-13.9	451.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 821	40 161	4 395	37 810	5 245	104 284	35.4	97.8
Sucre	152 572	188 008	156 607	145 490	113 822	95 458	104 264	96 248	-18.1	-40.2
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	542	41 110	3 081	36 802	1 018	46 067	121.4	-60.9
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 581	126 150	1 736	124 150	1 296	123 490	-79.0	30.1
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 882	6 826	1 168	6 361	1 219	11 059	3.4	3.1
Poires ^{1,2}	125	8 786	245	9 082	58	7 260	45	10 382	-12.6	9.4
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 621	62	9 421	7	8 693	119.3	-8.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	137	3 772	13	3 064	1	3 289	502.6	3.0
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	69	5 746	34	6 422	39	8 036	265.5	32.1
Fraises	23	11 424	13	13 022	38	14 421	4	14 904	-21.6	23.6
Raisins	60	38 447	118	31 970	39	34 018	112	33 777	49.2	-13.5
Agrumes	107	124 102	231	133 525	205	143 983	163	145 984	87.3	13.7
Bananes	3	73 363	7	85 412	0	88 619	12	91 310	151.5	20.6
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	5 951	1	10 002	0	4 177	-97.3	-0.4
Oignons (tous)	51	6 432	42	2 724	151	2 777	31	6 976	47.3	-35.3
Céleris-raves	0	287	1	496	0	255	0	407		34.6
Tomates (toutes)	25	42 449	169	36 885	67	39 064	96	38 411	347.8	-10.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	2	3 797	0	3 305	1	3 745	-69.9	42.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	13	8 923	18	8 762	56	8 686	2791.2	-3.1
Concombres (à salade/ nostrano)	21	17 046	4	16 444	14	16 608	14	19 335	-48.0	2.4
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	12.7	-12.0
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 189	336 613	5 094	353 013	3 916	352 125	-15.5	62.0

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2013/16

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Sucre

La réduction de la surface cultivée, conjuguée à un printemps frais et humide, a conduit à une baisse de la production de betteraves sucrières de 6 % par rapport à 2015, pour s'établir au-dessous de 1,3 million de tonnes. Combiné aux teneurs en sucre, ce recul s'est traduit par une production de sucre en baisse par rapport à l'année précédente, puisqu'elle est passée de 234 000 à 214 000 tonnes.

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

Evolution de la rentabilité de la culture betteravière

Le prix européen pour le sucre est passé d'environ 430 à 480 euros la tonne durant l'année sous revue, poursuivant sa hausse jusqu'à 498 euros la tonne à l'été 2017. Du fait de l'application de la solution dite du double zéro, le niveau des prix européen conjugué au taux de change s'est répercuté sur les prix suisses. Accordée avec l'Union européenne, la solution dite du double zéro prévoit la suppression des mesures de compensation des prix pour le sucre entrant dans la composition des produits transformés. L'économie agroalimentaire en aval doit en effet bénéficier de prix comparables à ceux pratiqués dans l'Union européenne afin de maintenir sa compétitivité sur les marchés européen et suisse. La protection douanière pour le sucre vise, conformément à l'article 5 de l'ordonnance sur les importations agricoles, à ce que les prix du sucre importé, majorés des droits de douane et de la contribution au fonds de garantie, correspondent aux prix du marché dans l'Union européenne. L'OFAG réexamine la protection douanière tous les mois.

Pour contrer la perte de rentabilité des cultures de betteraves sucrières liée à la baisse des prix, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter la contribution à des cultures particulières accordée à la culture de betteraves sucrières, en la faisant passer de 1600 à 1800 francs par hectare avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. Le budget a permis cette hausse des contributions car l'évolution des surfaces aménagées en cultures soutenues au moyen de contributions à des cultures particulières et que le besoin financier pour la valorisation des fruits ont été plus modestes que ce qui était attendu.

Commerce extérieur

Durant l'année sous revue, 96 000 tonnes de sucre ont été importées et 104 000 tonnes exportées, en grande partie sous forme de sucre contenu dans des produits agricoles transformés. Les exportations ont donc baissé en 2016 par rapport à l'année précédente.

La Commission européenne publie le prix moyen du sucre dans l'UE avec un décalage de deux mois. En revanche, les valeurs douanières des importations en Suisse sont déclarées à chaque dédouanement. Les contenus des contrats de livraison tels que le moment de la conclusion des contrats, la quantité annuelle livrée ou la qualité des marchandises ne sont pas saisis lors du dédouanement.

Si l'on exclut mensuellement de la statistique du commerce extérieur les prix pondérés des quantités de sucre importées (numéro du tarif 1701.9999) et qu'on les compare au prix du marché européen, il ressort que le prix moyen dédouané se situe toujours au-dessus du prix du marché de l'UE depuis 2015. Le prix moyen comprend aussi des qualités de marchandises spéciales, telle que le sucre bio, avec un prix plus élevé à la clé. Lorsque le sucre à prix élevé occupe une part importante des quantités importées mensuellement, cela se traduit par un prix moyen également plus haut.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



En comparant mensuellement le prix importé le plus bas au prix du marché de l'UE en fonction du pays d'origine, on s'aperçoit que le sucre importé de l'UE qui n'a pas été produit sous quota se situe – non dédouané – largement au-dessus du prix du marché européen (sucre produit sous quota). Après dédouanement, ces prix du sucre dépassaient généralement le prix moyen européen. En décembre 2016 et en janvier 2017, la marchandise importée au prix le plus bas a représenté moins de 5 % du total mensuel, alors que les parts ont dépassé 40 % en novembre 2016 et de février à mai 2017.

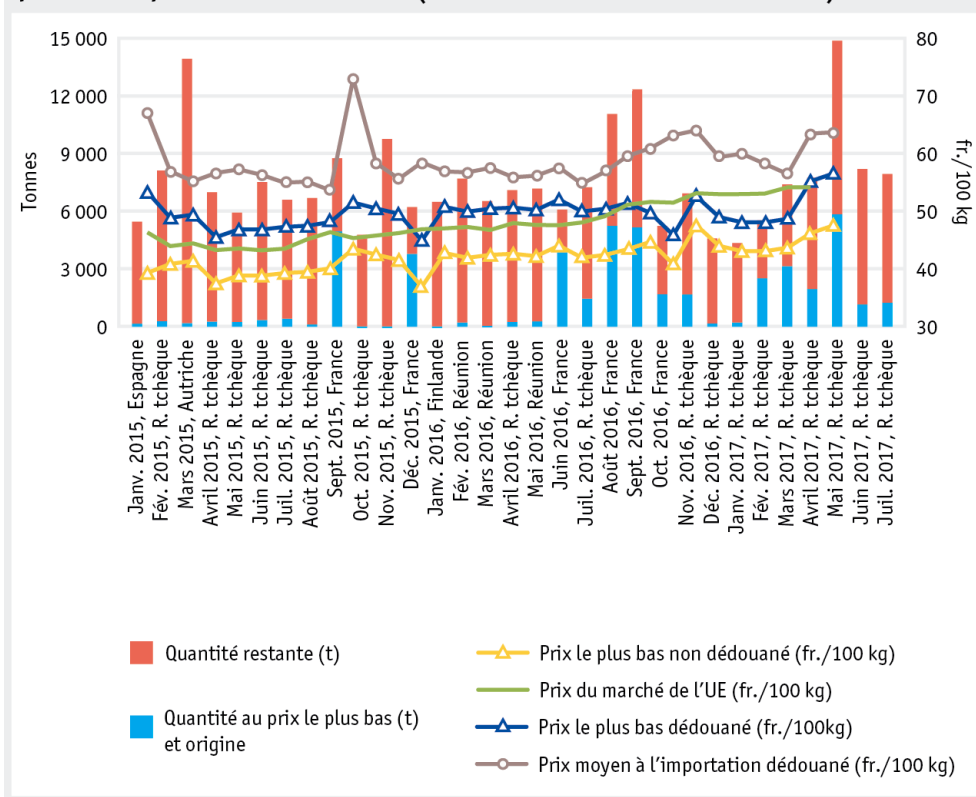
Ces importations ont eu lieu à une période où la cotation du sucre à la bourse de Londres, déterminante en la matière, se situait au niveau du prix du marché européen, également en hausse, et où la protection douanière suivant la méthode de calcul de 5 francs par 100 kg ne s'appliquait plus. Le calcul tient compte de relevés effectués à trois reprises et inclut les notifications des négociants pour déterminer le prix sur le marché mondial. Si la protection douanière n'était fixée que sur la base d'une observation mensuelle et de la cotation en bourse, elle aurait pu temporairement tomber à zéro, comme cela c'était déjà produit en 2011.

Il apparaît dès lors que la fixation de la protection douanière se trouve toujours à la croisée d'intérêts divergents de la production et de la transformation indigène du sucre, d'une part, et des contrats à court et plus long terme, de l'autre. Bien qu'il faille s'attendre à une plus grande volatilité des prix dans le contexte de la suppression des quotas de sucre par l'UE, l'industrie de transformation en aval doit pouvoir se procurer du sucre au prix du marché européen. Dans le cas contraire, elle risque de perdre des parts de marché dans l'Union européenne et en Suisse, avec à la clé un recul de la demande et des suppressions d'emplois aussi bien dans la production que la transformation de denrées alimentaires en aval. C'est d'autant plus vrai qu'environ 80 % du sucre produit en Suisse est transformé : la demande de l'industrie de transformation indigène se répercute directement sur la bonne santé des deux sucreries réunies sous l'égide de la société Sucre Suisse SA.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Sucre, prix moyen du marché dans l'UE, prix à l'importation moyen et le plus bas et quantités importées mensuellement (numéro du tarif douanier 1701.9999)



Sources : Commission européenne, BNS, AFD/réservesuisse, Compte d'Etat

Commerce extérieur

» [Sucre Suisse SA](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 052	141 417	144 721	-20.3
Céréales panifiables	96 527	82 227	81 827	83 062	-14.7
Blé	91 045	76 707	75 931	76 312	-16.2
Epeautre	1 878	3 541	3 907	4 607	113.9
Amidonnié, engrain	46	50	67	134	81.9
Seigle	3 518	1 899	1 890	1 985	-45.3
Méteil de céréales panifiable	39	30	32	24	-26.5
Céréales fourragères	82 049	58 825	59 590	61 659	-26.8
Blé	-	6 430	6 381	7 408	-
Orge	42 916	26 818	27 986	28 641	-35.2
Avoine	4 342	1 494	1 556	1 684	-63.7
Méteil de céréales fourragères	311	182	192	221	-36.2
Maïs grain	22 280	15 713	15 322	14 912	-31.3
Triticale	12 201	8 130	8 090	8 721	-31.9
Millet	-	58	63	72	-
Légumineuses	3 514	4 329	5 016	5 314	39.1
Pois protéagineux	3 165	3 759	4 355	4 553	33.4
Féveroles	294	493	556	646	92.0
Lupins	55	77	105	115	80.0
Cultures sarclées	34 229	32 965	31 180	30 594	-7.7
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 341	10 891	10 995	-19.7
Betteraves sucrières	17 886	21 040	19 759	19 095	11.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	584	530	504	-78.8
Oléagineux	18 535	28 686	29 769	27 687	54.9
Colza	13 126	23 184	23 432	20 979	71.7
Tournesol	4 389	3 957	4 568	4 885	1.8
Soja	989	1 496	1 719	1 765	67.9
Courges à huile	32	49	50	58	65.3
Matières premières renouvelables	1 304	6	21	21	-98.8
Colza	1 137	0	0	0	-100.0
Tournesol	35	0	0	0	-100.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	6	21	21	-87.9
Légumes de plein champ	8 489	10 432	10 865	11 435	28.5
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 399	45 904	46 259	13.6
Jachères vertes et florales	3 392	2 657	3 014	3 113	-13.7
Autres terres ouvertes	1 770	4 948	5 630	3 554	166.1
Terres ouvertes	290 462	271 474	272 816	272 698	-6.2
Prairies artificielles	117 671	127 953	125 060	125 561	7.1
Autres	2 427	800	477	436	-76.5
Terres arables total	410 560	400 227	398 353	398 695	-2.8
Cultures fruitières	6 913	6 306	6 280	6 301	-8.9
Vigne	15 053	14 835	14 793	14 780	-1.7
Roseaux de Chine	257	178	142	119	-43.1
Prairies naturelles, pâturages	627 938	613 155	612 901	611 573	-2.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	16 482	17 009	17 604	63.6
Surface agricole utile	1 071 131	1 051 183	1 049 478	1 049 072	-2.0

¹provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces/obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

Production

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	471 527	455 368	451 223	-9.2
Crème	t	68 213	69 080	70 461	68 814	1.8
Beurre	t	40 247	48 436	46 844	47 610	18.3
Poudre de lait	t	47 152	57 009	50 454	49 585	11.0
Fromage	t	166 668	185 331	188 806	184 904	11.8
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 900	112 153	115 170	12.2
Viande de veau	t PM	34 202	30 301	29 103	28 579	-14.3
Viande de porc	t PM	231 645	242 024	241 322	238 614	3.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 940	4 776	5 076	-14.8
Viande de chèvre	t PM	534	466	549	479	-6.8
Viande de cheval	t PM	1 164	691	650	617	-43.9
Volaille	t poids de vente	29 435	54 023	55 647	58 125	90.0
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	837	868	907	27.3
Céréales		1 112 267	963 545	908 538	742 374	-21.6
blé tendre	t	521 667	474 338	456 774	333 054	-19.2
blé fourrager	t	-	60 406	55 703	39 168	-
Seigle	t	20 833	12 939	11 918	8 411	-46.8
Orge	t	255 500	201 091	197 842	159 023	-27.2
Avoine	t	22 533	8 444	7 772	7 106	-65.5
Maïs grain	t	206 333	138 474	113 000	144 406	-36.1
Triticale	t	75 067	50 477	49 911	36 178	-39.4
Autres	t	10 333	17 376	15 618	15 028	54.9
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	504 000	365 000	362 000	-24.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 924 260	1 355 710	1 277 407	17.9
Oléagineux		59 956	107 949	101 180	89 726	66.2
Colza	t	43 684	93 945	87 004	71 900	92.9
Tournesol	t	12 972	9 730	9 789	13 000	-16.4
Autres	t	3 300	4 274	4 387	4 826	36.2
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	117 479	122 761	114 736	16.6 (3)
Poires	t	15 523 (2)	19 843	16 839	14 808	8.3 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	7 490	5 530	5 760	326.7 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	3 412	2 194	1 857	25.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 826	3 147	3 006	37.6 (3)
Fraises	t	5 064	8 725	7 326	7 350	54.0
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	60 940	63 815	67 006	13.2
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 209	39 123	39 256	50.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 885	10 861	11 005	5.4
Tomates (toutes)	t	30 398	48 807	45 728	45 657	53.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	14 429	13 818	13 300	-16.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 263	8 169	7 290	17.0
Concombres (à salade/nostrano)	t	8 823	13 754	14 472	16 019	67.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	489 721	454 443	550 324	-13.2
Vin blanc	hl	613 076	443 928	396 006	526 415	-25.7

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2014		2015		2016		2000/02- 2014/16	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 054	22 567	3 752	23 475	3 225	24 781	17 498	3.0
Yoghourts	3 494	148	4 875	10 505	4 905	10 498	4 965	10 486	41	6 992.1
Crème	918	246	1 322	1 422	3 375	1 582	3 104	1 599	183	522.9
Beurre	447	4 960	3 126	207	1 892	191	4 666	54	622	- 97.0
Poudre de lait	11 688	1 076	11 717	489	8 642	630	15 147	1 053	1	- 32.7
Fromage et séché	52 295	31 087	63 677	53 845	64 231	55 432	66 015	58 200	24	79.6
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 638	23 200	4 246	22 563	4 751	21 953	419	187.6
Viande de veau	0	1 115	36	632	56	661	17	685	-	- 40.8
Viande de porc	249	9 753	2 404	13 630	2 326	9 174	2 151	10 114	821	12.5
Viande de mouton	0	6 940	1	6 161	1	6 739	2	6 612	-	- 6.3
Viande de chèvre	0	359	0	270	0	264	0	235	-	- 28.5
Viande de cheval	0	4 117	0	3 448	0	3 241	0	2 971	-	- 21.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 389	46 266	905	46 872	1 416	45 237	273	7.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	19 264	17 494	18 707	16 558	20 165	18 348	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	636	0	597	0	589	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	700	71 931	512	73 344	293	74 404	502.0	110.7
Céréales										
Blé	74	284 629	908	419 905	1 551	397 284	6 490	484 789	3920.1	52.5
Seigle	1	7 250	0	5 856	4	4 976	0	2 780	35.6	-37.4
Orge	11	52 079	503	91 129	371	68 988	437	34 153	3884.3	24.3
Avoine	5 540	50 469	10	44 934	7	48 581	8 120	50 128	-51.0	-5.1
Maïs grain	196	26 496	153	140 922	173	131 495	180	165 869	-13.9	451.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 821	40 161	4 395	37 810	5 245	104 284	35.4	97.8
Sucre	152 572	188 008	156 607	145 490	113 822	95 458	104 264	96 248	-18.1	-40.2
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	542	41 110	3 081	36 802	1 018	46 067	121.4	-60.9
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 581	126 150	1 736	124 150	1 296	123 490	-79.0	30.1
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 882	6 826	1 168	6 361	1 219	11 059	3.4	3.1
Poires ^{1,2}	125	8 786	245	9 082	58	7 260	45	10 382	-12.6	9.4
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 621	62	9 421	7	8 693	119.3	-8.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	137	3 772	13	3 064	1	3 289	502.6	3.0
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	69	5 746	34	6 422	39	8 036	265.5	32.1
Fraises	23	11 424	13	13 022	38	14 421	4	14 904	-21.6	23.6
Raisins	60	38 447	118	31 970	39	34 018	112	33 777	49.2	-13.5
Agrumes	107	124 102	231	133 525	205	143 983	163	145 984	87.3	13.7
Bananes	3	73 363	7	85 412	0	88 619	12	91 310	151.5	20.6
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	5 951	1	10 002	0	4 177	-97.3	-0.4
Oignons (tous)	51	6 432	42	2 724	151	2 777	31	6 976	47.3	-35.3
Céleris-raves	0	287	1	496	0	255	0	407		34.6
Tomates (toutes)	25	42 449	169	36 885	67	39 064	96	38 411	347.8	-10.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	2	3 797	0	3 305	1	3 745	-69.9	42.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	13	8 923	18	8 762	56	8 686	2791.2	-3.1
Concombres (à salade/ nostrano)	21	17 046	4	16 444	14	16 608	14	19 335	-48.0	2.4
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	12.7	-12.0
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 189	336 613	5 094	353 013	3 916	352 125	-15.5	62.0

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2013/16

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

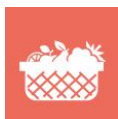
Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Fruits

D'après les relevés de la banque de données de l'Office fédéral de l'agriculture obst.ch, la surface totale des vergers à haute tige (cultures fruitières visées à l'art. 22, al. 2, de l'[ordonnance sur la terminologie agricole](#)) s'élevait en 2016 à 6301 hectares.

Surfaces en 2016

Cultures fruitières

La superficie affectée aux pommiers a de nouveau reculé l'an dernier. Elle a diminué de 9 hectares, soit de 0,2 %, pour atteindre 3854 hectares. Ce phénomène a surtout touché les surfaces dédiées à la culture des variétés Maigold (-22,5 ha, soit -22,5 %), Golden Delicious (-21,6 ha, soit -4,1 %), Idared (-8,7 ha, soit -11,5 %) et Jonagold (-8,6 ha, soit -4,3 %). En revanche, les surfaces plantées de Gala ont fortement augmenté par rapport à 2015 (+54,3 ha, soit +6,3 %). Les surfaces consacrées à la Boskoop (+7,8 ha, soit +6,1 %) et à la Cox Orange (+5,3 %, soit +3,4 ha) ont également progressé. En dépit d'un nouveau recul de la variété La Flamboyante (Mairac®) (-4,9 ha, soit -7,7 %), la surface totale occupée par les variétés « Club » s'est à nouveau accrue l'an dernier. Elle a augmenté de 12,7 ha (+2,1 %) pour s'établir à 626 hectares. La surface des plantations de poiriers s'est accrue de 1 % (+7,7 ha) par rapport à 2015 et s'est élevée à 759 hectares en 2016.

La nouvelle augmentation de la superficie consacrée aux cultures de fruits à noyau (+23,2 ha, soit +1,4 %, pour atteindre un total de 1651 ha) s'explique principalement par la progression de la surface de cerisiers (+15,8 ha à 595 ha, soit +2,7 %) et d'abricotiers (+12,1 ha à 721 ha, soit +1,7 %). Comme en 2015, les surfaces de pruneaux ont reculé l'an dernier, pour totaliser 326 hectares, soit une baisse de 4,6 ha (-1,4 %). Les surfaces affectées à la culture des pêches et des nectarines sont, quant à elles, restées stables autour de 10 hectares.

Parmi les autres cultures fruitières recensées, on a relevé en 2016 une augmentation des surfaces pour le sureau, les coings et les mini-kiwis. À l'inverse, les superficies des cultures de kiwis, noix et nashis ont reculé.

[La statistique des surfaces 2016](#) donne une vue d'ensemble des surfaces en fonction des différentes cultures fruitières et des évolutions par rapport à l'année précédente.

Petits fruits

Après une baisse en 2015, la superficie des cultures de petits fruits (819 ha) a retrouvé – selon les relevés de [Fruit-Union Suisse \(FUS\)](#) – le niveau de 2014 et dépasse de 18 hectares celui de 2015. La surface totale des cultures de petits fruits n'englobe pas le sureau, dont la superficie est prise en compte dans les cultures fruitières. Les surfaces les plus importantes sont consacrées aux fraises. Après un léger reflux entre 2014 et 2015, elles ont augmenté de 18 hectares l'an dernier pour s'établir à 520 hectares. Les surfaces de framboisiers ont par contre poursuivi leur baisse, passant de 158 à 150 hectares (-8,3 ha). Les myrtilles, groseilles rouges et groseilles à maquereau ont progressé alors que les superficies de mûres ont diminué légèrement.

Le [rapport d'activité Fruit-Union Suisse 2016](#) présente l'évolution pluriannuelle des surfaces de petits fruits.

Volumes récoltés en 2016

Fruits de table

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



En 2016, 150 102 tonnes de fruits (petits fruits compris) ont été récoltés pour être vendus à l'état frais, ce qui correspond à une diminution de 6,4 % par rapport à 2015 et de 3,3 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Les volumes récoltés par espèce fruitière sur une période assez longue sont présentés dans le tableau ci-après.

Fruits à cidre

En 2016, 80 097 tonnes de pommes à cidre ont été récoltées, soit 14 890 tonnes de plus que l'année précédente (+22 %). La récolte de poires à cidre s'est quant à elle chiffrée à 4395 tonnes, soit 6610 tonnes de moins (-60 %) qu'en 2015. Durant l'année sous revue, la récolte de pommes à cidre a dépassé de 12 % la moyenne de la période 2012 – 2015 et celle de poires à cidre a été inférieure de 64 % à cette même moyenne.

Les [statistiques de l'OFAG](#) sur les fruits donnent une vue d'ensemble des quantités de fruits à cidre qui ont été transformées dans des cidreries professionnelles au cours de ces dernières années.

Commerce extérieur 2016**Fruits frais (sans les fruits à cidre)**

Les importations de fruits frais, fruits à cidre et raisin exceptés, qui peuvent être cultivés en Suisse, se sont élevées à près de 56 400 tonnes en 2016, soit quelque 9400 tonnes de plus qu'en 2015 et 16 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes. Un peu plus de 1300 tonnes de fruits ont été exportés, soit le même volume qu'en 2015, mais inférieur de 28 % à la moyenne des quatre années précédentes.

Fruits à cidre

Les importations de pommes et de poires à cidre en application du contingent tarifaire OMC « Fruits pour la cidrerie et la distillation » ont été nulles en 2016. Comme l'année précédente, 6 tonnes de pommes ont été importées hors contingent pour des cidreries. Il n'y a pas eu d'importation de poires à cidre hors contingent en 2016.

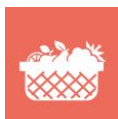
Consommation par habitant en 2016

Selon le volume du marché d'une sélection d'espèces fruitières en 2016 (production indigène de fruits de qualité « de table » plus les importations de fruits frais moins les exportations de fruits frais, sans les fruits à cidre et les fruits tropicaux), la consommation annuelle de fruits frais par habitant s'est élevée à 24,07 kilos l'année dernière, contre 24,43 kilos en 2015. Cette valeur de consommation calculée a été inférieure de 1,3 % à la moyenne des quatre années précédentes.

Les chiffres détaillés relatifs aux quantités produites en Suisse, au commerce extérieur et à la consommation apparente par habitant d'une sélection de fruits figurent dans les tableaux ci-après.

Production**Commerce extérieur**

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Consommation par habitant

Prix en 2016

Les prix à la production et à la consommation d'une sélection de fruits de 2016 et des années précédentes sont présentés dans les tableaux ci-après.

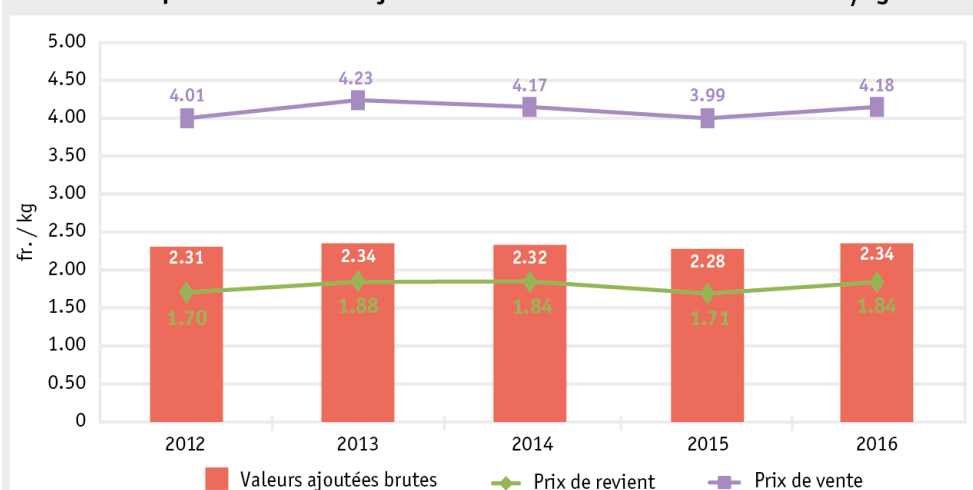
Prix à la production sans le bio

Prix à la consommation sans le bio

Prix à la consommation bio

Aussi bien le prix de revient des fruits sous revue que le prix de vente dans le commerce de détail suisse ont augmenté par rapport à l'année précédente. Ils se retrouvent ainsi au même niveau qu'en 2014. La valeur ajoutée brute s'inscrit également en hausse (+2,8 %) et atteint 2.34 francs le kilo, soit un chiffre légèrement supérieur à la moyenne des quatre années précédentes. Le prix de revient, calculé d'après le prix à la production en Suisse et du prix à l'importation, a représenté 44 % du prix de vente en 2016, soit une augmentation d'un point par rapport à 2015.

Evolution des prix et des valeurs ajoutées brutes des fruits sélectionnés en fr./kg



Fruits, conventionnel. Fruits sélectionnés : pommes, poires, abricots, cerises, nectarines, fraises et oranges. En raison d'adaptations de la méthode, on relève des différences pour les années 2012 - 2015 en comparaison des rapports agricoles antérieurs.

Source : OFAG

Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch
 Christian Kuhlitz, OFAG, Secteur Analyses du marché, christian.kuhlitz@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	471 527	455 368	451 223	-9.2
Crème	t	68 213	69 080	70 461	68 814	1.8
Beurre	t	40 247	48 436	46 844	47 610	18.3
Poudre de lait	t	47 152	57 009	50 454	49 585	11.0
Fromage	t	166 668	185 331	188 806	184 904	11.8
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 900	112 153	115 170	12.2
Viande de veau	t PM	34 202	30 301	29 103	28 579	-14.3
Viande de porc	t PM	231 645	242 024	241 322	238 614	3.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 940	4 776	5 076	-14.8
Viande de chèvre	t PM	534	466	549	479	-6.8
Viande de cheval	t PM	1 164	691	650	617	-43.9
Volaille	t poids de vente	29 435	54 023	55 647	58 125	90.0
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	837	868	907	27.3
Céréales		1 112 267	963 545	908 538	742 374	-21.6
blé tendre	t	521 667	474 338	456 774	333 054	-19.2
blé fourrager	t	-	60 406	55 703	39 168	-
Seigle	t	20 833	12 939	11 918	8 411	-46.8
Orge	t	255 500	201 091	197 842	159 023	-27.2
Avoine	t	22 533	8 444	7 772	7 106	-65.5
Maïs grain	t	206 333	138 474	113 000	144 406	-36.1
Triticale	t	75 067	50 477	49 911	36 178	-39.4
Autres	t	10 333	17 376	15 618	15 028	54.9
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	504 000	365 000	362 000	-24.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 924 260	1 355 710	1 277 407	17.9
Oléagineux		59 956	107 949	101 180	89 726	66.2
Colza	t	43 684	93 945	87 004	71 900	92.9
Tournesol	t	12 972	9 730	9 789	13 000	-16.4
Autres	t	3 300	4 274	4 387	4 826	36.2
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	117 479	122 761	114 736	16.6 (3)
Poires	t	15 523 (2)	19 843	16 839	14 808	8.3 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	7 490	5 530	5 760	326.7 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	3 412	2 194	1 857	25.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 826	3 147	3 006	37.6 (3)
Fraises	t	5 064	8 725	7 326	7 350	54.0
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	60 940	63 815	67 006	13.2
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 209	39 123	39 256	50.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 885	10 861	11 005	5.4
Tomates (toutes)	t	30 398	48 807	45 728	45 657	53.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	14 429	13 818	13 300	-16.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 263	8 169	7 290	17.0
Concombres (à salade/nostrano)	t	8 823	13 754	14 472	16 019	67.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	489 721	454 443	550 324	-13.2
Vin blanc	hl	613 076	443 928	396 006	526 415	-25.7

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendange des cantons

Production

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	471 527	455 368	451 223	-9.2
Crème	t	68 213	69 080	70 461	68 814	1.8
Beurre	t	40 247	48 436	46 844	47 610	18.3
Poudre de lait	t	47 152	57 009	50 454	49 585	11.0
Fromage	t	166 668	185 331	188 806	184 904	11.8
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 900	112 153	115 170	12.2
Viande de veau	t PM	34 202	30 301	29 103	28 579	-14.3
Viande de porc	t PM	231 645	242 024	241 322	238 614	3.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 940	4 776	5 076	-14.8
Viande de chèvre	t PM	534	466	549	479	-6.8
Viande de cheval	t PM	1 164	691	650	617	-43.9
Volaille	t poids de vente	29 435	54 023	55 647	58 125	90.0
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	837	868	907	27.3
Céréales		1 112 267	963 545	908 538	742 374	-21.6
blé tendre	t	521 667	474 338	456 774	333 054	-19.2
blé fourrager	t	-	60 406	55 703	39 168	-
Seigle	t	20 833	12 939	11 918	8 411	-46.8
Orge	t	255 500	201 091	197 842	159 023	-27.2
Avoine	t	22 533	8 444	7 772	7 106	-65.5
Maïs grain	t	206 333	138 474	113 000	144 406	-36.1
Triticale	t	75 067	50 477	49 911	36 178	-39.4
Autres	t	10 333	17 376	15 618	15 028	54.9
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	504 000	365 000	362 000	-24.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 924 260	1 355 710	1 277 407	17.9
Oléagineux		59 956	107 949	101 180	89 726	66.2
Colza	t	43 684	93 945	87 004	71 900	92.9
Tournesol	t	12 972	9 730	9 789	13 000	-16.4
Autres	t	3 300	4 274	4 387	4 826	36.2
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	117 479	122 761	114 736	16.6 (3)
Poires	t	15 523 (2)	19 843	16 839	14 808	8.3 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	7 490	5 530	5 760	326.7 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	3 412	2 194	1 857	25.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 826	3 147	3 006	37.6 (3)
Fraises	t	5 064	8 725	7 326	7 350	54.0
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	60 940	63 815	67 006	13.2
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 209	39 123	39 256	50.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 885	10 861	11 005	5.4
Tomates (toutes)	t	30 398	48 807	45 728	45 657	53.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	14 429	13 818	13 300	-16.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 263	8 169	7 290	17.0
Concombres (à salade/nostrano)	t	8 823	13 754	14 472	16 019	67.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	489 721	454 443	550 324	-13.2
Vin blanc	hl	613 076	443 928	396 006	526 415	-25.7

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2014		2015		2016		2000/02- 2014/16	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 054	22 567	3 752	23 475	3 225	24 781	17 498	3.0
Yoghourts	3 494	148	4 875	10 505	4 905	10 498	4 965	10 486	41	6 992.1
Crème	918	246	1 322	1 422	3 375	1 582	3 104	1 599	183	522.9
Beurre	447	4 960	3 126	207	1 892	191	4 666	54	622	- 97.0
Poudre de lait	11 688	1 076	11 717	489	8 642	630	15 147	1 053	1	- 32.7
Fromage et séché	52 295	31 087	63 677	53 845	64 231	55 432	66 015	58 200	24	79.6
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 638	23 200	4 246	22 563	4 751	21 953	419	187.6
Viande de veau	0	1 115	36	632	56	661	17	685	-	- 40.8
Viande de porc	249	9 753	2 404	13 630	2 326	9 174	2 151	10 114	821	12.5
Viande de mouton	0	6 940	1	6 161	1	6 739	2	6 612	-	- 6.3
Viande de chèvre	0	359	0	270	0	264	0	235	-	- 28.5
Viande de cheval	0	4 117	0	3 448	0	3 241	0	2 971	-	- 21.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 389	46 266	905	46 872	1 416	45 237	273	7.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	19 264	17 494	18 707	16 558	20 165	18 348	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	636	0	597	0	589	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	700	71 931	512	73 344	293	74 404	502.0	110.7
Céréales										
Blé	74	284 629	908	419 905	1 551	397 284	6 490	484 789	3920.1	52.5
Seigle	1	7 250	0	5 856	4	4 976	0	2 780	35.6	-37.4
Orge	11	52 079	503	91 129	371	68 988	437	34 153	3884.3	24.3
Avoine	5 540	50 469	10	44 934	7	48 581	8 120	50 128	-51.0	-5.1
Maïs grain	196	26 496	153	140 922	173	131 495	180	165 869	-13.9	451.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 821	40 161	4 395	37 810	5 245	104 284	35.4	97.8
Sucre	152 572	188 008	156 607	145 490	113 822	95 458	104 264	96 248	-18.1	-40.2
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	542	41 110	3 081	36 802	1 018	46 067	121.4	-60.9
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 581	126 150	1 736	124 150	1 296	123 490	-79.0	30.1
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 882	6 826	1 168	6 361	1 219	11 059	3.4	3.1
Poires ^{1,2}	125	8 786	245	9 082	58	7 260	45	10 382	-12.6	9.4
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 621	62	9 421	7	8 693	119.3	-8.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	137	3 772	13	3 064	1	3 289	502.6	3.0
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	69	5 746	34	6 422	39	8 036	265.5	32.1
Fraises	23	11 424	13	13 022	38	14 421	4	14 904	-21.6	23.6
Raisins	60	38 447	118	31 970	39	34 018	112	33 777	49.2	-13.5
Agrumes	107	124 102	231	133 525	205	143 983	163	145 984	87.3	13.7
Bananes	3	73 363	7	85 412	0	88 619	12	91 310	151.5	20.6
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	5 951	1	10 002	0	4 177	-97.3	-0.4
Oignons (tous)	51	6 432	42	2 724	151	2 777	31	6 976	47.3	-35.3
Céleris-raves	0	287	1	496	0	255	0	407		34.6
Tomates (toutes)	25	42 449	169	36 885	67	39 064	96	38 411	347.8	-10.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	2	3 797	0	3 305	1	3 745	-69.9	42.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	13	8 923	18	8 762	56	8 686	2791.2	-3.1
Concombres (à salade/ nostrano)	21	17 046	4	16 444	14	16 608	14	19 335	-48.0	2.4
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	12.7	-12.0
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 189	336 613	5 094	353 013	3 916	352 125	-15.5	62.0

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2013/16

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation	84.63	62.30	59.10	53.30	⁶
Boissons lactées	3.53	9.40	9.90	9.60	172.6
Yoghourts	16.57	17.50	17.00	16.60	2.8
Beurre	5.93	5.50	5.30	5.20	-10.7
Crème	9.27	8.30	8.20	8.00	-11.9
Fromages et fromages fondus	19.63	21.40	21.50	22.00	10.4
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.47	11.24	11.28	10.9
Viande de veau	3.75	2.92	2.77	2.71	-25.3
Viande de porc	25.39	23.66	22.77	22.49	-9.5
Viande de mouton	1.51	1.19	1.23	1.23	-19.4
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.08	0.07	-28.1
Viande de cheval	0.64	0.46	0.43	0.39	-33.0
Volaille	9.46	11.92	12.08	12.04	27.1
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	178	174	177	-5.7
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.60	51.50	51.50	11.8
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	39.00	39.50	39.50	-2.8
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.90	16.80	16.80	14.6
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	14.86	15.37	14.80	1.7
Poires ³	3.32 (2)	3.48	2.89	2.99	-4.2
Abricots ³	1.46 (2)	1.82	1.79	1.72	21.6
Cerises ³	.71 (2)	0.86	0.63	0.61	-3.0
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.15	1.15	1.31	17.4
Fraises	2.27	2.64	2.61	2.64	15.9
Agrumes	17.09	16.18	17.27	17.32	-0.9
Bananes	10.11	10.37	10.64	10.85	5.1
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.12	8.86	8.46	-2.8
Oignons (tous)	4.49	5.09	5.01	5.49	15.7
Céleris-raves	1.47	1.32	1.31	1.29	-11.1
Tomates (toutes)	10.07	10.38	10.17	9.98	1.1
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.21	2.06	2.02	-20.4
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.96	2.03	1.89	-8.8
Concombres (à salade/nostrano)	2.81	3.51	3.73	3.93	32.3
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	21.65	21.08	20.34	-25.7
Vin blanc (en l)	12.45	10.70	10.56	9.77	-16.9
Vin total (en l)	40.73	32.35	31.64	29.98	-23.1

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente: production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : USP

Sucre : USP

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016	2000/02- 2014/16 %
Lait						
CH total	ct./kg	79.19	68.23	61.87	60.64	-19.7
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	72.32	67.46	65.31	-13.6
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.37	7.74	7.71	44.9
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	7.73	8.18	8.15	31.3
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	8.41	9.04	9.09	15.6
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	8.41	9.04	9.07	16.0
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	8.39	9.05	9.04	19.3
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	13.74	13.86	13.77	11.4
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	4.15	3.45	3.78	-13.8
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	11.65	11.71	12.06	-4.3
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	22.59	22.11	21.69	-2.7
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	24.08	23.21	22.15	-9.1
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	50.50	49.64	51.45	-16.1
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	49.00	48.11	49.12	-15.1
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.50	36.04	36.06	-19.9
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	40.40	39.62	39.56	-9.9
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.50	34.05	33.82	-20.0
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	30.00	29.30	28.97	-25.4
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.20	37.56	37.30	-18.3
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	43.61	50.73	54.26	9.8
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	40.67	45.64	49.68	7.1
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	38.42	43.01	43.56	0.9
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	72.94	80.84	99.63	6.4
Betteraves sucrières	fr./100 kg	12.21	7.47	7.05	6.00	-40.6
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	80.30	74.96	78.14	-6.5
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	91.90	86.37	86.92	4.5
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.00	1.02	1.06	0.95	3.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.13	1.02	1.01	0.98	-10.6
Poires: Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.15	1.35	1.40	21.8
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	2.52	2.55	2.66	-0.1
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.18	6.02	6.65	62.3
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.20	2.30	2.31	4.3
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.36	6.41	6.68	15.6
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.23	1.26	1.07	8.9
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.77	0.66	0.80	-25.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.59	2.59	2.75	51.0
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.22	2.39	2.38	11.5
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	0.97	1.06	1.03	10.9
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.58	2.70	2.62	29.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.11	1.06	0.97	6.8

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la T

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2013/16

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus ; 2013 – 2016 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus ; 2013 – 2016 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016	2000/02- 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.49	1.46	1.44	-5.7
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.32	1.29	1.26	-16.8
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.46	1.44	1.43	-6.9
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.53	1.48	1.46	3.7
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	18.61	19.09	19.17	-6.9
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.44	19.39	19.58	-4.9
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.58	16.81	16.59	-5.6
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.38	2.33	2.32	-12.8
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.42	3.40	3.38	-2.8
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.52	1.49	1.47	-36.4
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	3.04	2.99	2.96	-3.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.15	3.03	2.97	1.3
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.34	3.22	3.18	-33.6
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.84	1.79	1.75	-28.7
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.56	0.56	0.55	-19.3
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	67.18	69.14	73.48	40.4
Steak	fr./kg	38.77	45.48	45.68	48.50	20.1
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	31.73	32.00	33.06	20.9
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.10	17.99	18.49	17.6
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	51.44	54.48	55.79	31.8
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	39.02	40.26	39.86	15.3
Ragoût	fr./kg	28.68	37.33	37.73	36.87	30.1
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	19.82	19.23	20.91	-1.6
Steak	fr./kg	26.06	26.25	23.81	25.74	-3.0
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	18.62	17.48	17.94	-5.6
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	18.42	16.98	17.26	-2.6
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	36.01	34.52	34.48	25.7
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	36.16	35.87	36.39	5.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.18	29.83	31.11	7.3
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.07	1.02	1.03	-10.2
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.50	1.43	1.46	-6.5
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.73	1.78	1.89	2.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.92	4.90	4.88	28.2
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	8.81	8.92	9.25	-
Poitrine	fr./kg	-	29.80	29.01	29.27	-
Cuisse	-	-	11.15	11.36	11.81	-
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	45.13	44.30	44.93	-6.2
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	59.87	59.44	60.01	4.8
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	63.24	62.63	61.80	0.9
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	83.74	81.38	81.12	8.9
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	28.89	27.45	26.32	-11.1
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	32.00	32.77	31.63	-19.6
Farine et pain²						
Farine bise	fr./kg	-	1.87	1.93	1.96	-
Farine mi-blanche	fr./kg	-	1.98	2.02	2.03	-
Farine blanche	fr./kg	-	1.76	1.81	1.83	-
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	-	0.89	0.90	0.90	-
Pain bis	fr./kg	-	2.26	2.32	2.34	-
Pain mi-blanc	fr./kg	-	2.35	2.40	2.41	-
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.54	1.56	1.73	-16.5
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.66	1.64	1.79	-9.7
Raclette	fr./kg	1.82	1.60	1.64	1.82	-7.3
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.56	1.62	1.76	-11.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	1.75	1.96	2.27	-12.5
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.18	1.04	1.02	-20.7
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie F ⁵	fr./kg	3.57	3.43	3.25	3.30	-6.8
Poires, Conférence, catégorie F ⁵	fr./kg	3.53	3.73	3.61	3.64	3.7
Abricots, catégorie F ⁵	fr./kg	5.50	7.29	6.55	6.80	25.1
Cerises, catégorie F ⁵	fr./kg	9.27	10.56	11.06	12.20	21.6
Pruneaux, catégorie F ⁵	fr./kg	3.96	4.29	4.25	4.70	11.5
Fraises	fr./kg	10.03	12.74	12.06	11.12	19.4
Légumes⁵						
Carottes (de garde)	fr./kg	2.00	2.49	2.30	2.31	18.4
Oignons (de garde)	fr./kg	2.20	2.42	2.28	2.34	6.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.59	4.94	4.59	4.17	27.2
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.79	3.72	3.72	7.6
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.72	1.52	1.83	-1.7
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	3.89	3.82	4.01	-1.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.42	1.22	1.39	-16.0

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2013/16

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes: OFAG

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2014	2015	2016	2002/04– 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	-	1.78	1.78	1.77	-
Lait entier UHT standardisé	1 l	-	1.81	1.80	1.80	-
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	-	1.78	1.78	1.77	-
Emmentaler	1 kg	-	19.34	19.77	19.79	-
Gruyère	1 kg	-	21.73	21.63	21.79	-
Tilsiter	1 kg	-	19.73	19.80	19.78	-
Mozzarella	150 g	-	2.13	2.10	2.10	-
Beurre de choix	200 g	-	3.78	3.79	3.79	-
Crème entière, emballée	2 dl	-	2.63	2.63	2.65	-
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	-	0.74	0.75	0.74	-
Viande de bœuf¹						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	-	78.74	82.38	85.15	-
Steak	fr./kg	-	54.66	54.90	55.33	-
Viande de veau¹						
Steak d'ailoyau	fr./kg	-	84.21	86.29	86.17	-
Steak	fr./kg	-	83.43	83.64	83.48	-
Viande de porc¹						
Tranches, filet	fr./kg	-	45.47	43.87	44.69	-
Côtelettes, coupées	fr./kg	-	26.05	26.61	26.90	-
Steak	fr./kg	-	39.11	38.88	39.15	-
Produit à base de viande¹						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	-	1.80	1.95	2.00	-
Saucisse de veau	fr./100 g	-	5.31	5.30	5.38	-
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	-	2.29	2.26	2.30	-
Poulet¹						
suisse, frais	fr./kg	-	18.74	18.81	19.17	-
Poitrine	fr./kg	-	52.99	53.47	53.50	-
Œufs						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	82.12	81.08	81.45	1.2
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	93.69	95.93	96.67	2.1
Pommes de terre²						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.88	2.90	3.22	3.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.03	2.93	3.28	15.1
Raclette	fr./kg	3.30	3.01	2.89	3.27	-0.9
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	2.93	3.02	2.79	3.24	10.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.93	3.19	2.97	3.69	25.9
Fruits³						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	5.57	6.31	5.99	6.40	14.9
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	5.64	6.15	6.14	6.50	15.2
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	8.48	9.98	10.60	9.57	12.9
Cerises, catégorie I ⁵	fr./kg	12.40	15.31	14.56	16.42	32.4
Pruneaux, catégorie I ⁵	fr./kg	6.36	9.28	9.90	8.80	38.4
Fraises	fr./kg	16.00	14.50	12.55	13.96	-12.8
Légumes³						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.39	3.85	3.98	4.13	21.8
Oignons (de garde)	fr./kg	5.28	5.77	5.86	6.35	20.3
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	6.16	8.19	8.38	8.62	39.9
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.25	6.59	7.32	16.6
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.91	2.71	3.00	13.2
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.27	6.65	6.89	6.2
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.57	2.39	2.42	-16.0

¹ 2011: sept. à déc.

² Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

³ Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

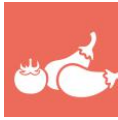
⁴ Pas de pommes de terre précoces bio dans l'échantillon de l'année 2015

⁵ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2013/16

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Légumes

D'après les données publiées par la Centrale Suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales (CCM), la superficie des terres affectées au maraîchage (compte tenu de celles qui produisent plusieurs récoltes par an), à savoir la production de légumes frais (légumes de garde inclus) et de légumes destinés à la transformation, s'est élevée à 15 526 hectares en 2016, soit 676 hectares de plus que la surface moyenne des quatre années précédentes.

Volume et qualité de la production

En 2016, 374 228 tonnes de légumes frais (légumes de garde inclus, mais sans les légumes destinés à la transformation) ont été mis sur le marché, un chiffre en baisse de 1 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes.

Quelque 51 000 tonnes de légumes destinés à la transformation ont été récoltés en 2016, soit 1 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes. Ce chiffre comprend principalement le haricot récolté mécaniquement, le petit pois à battre, la carotte parisienne, l'épinard en branches et l'épinard haché, mais il inclut aussi le chou à choucroute, la rave à compote et le concombre pour la conserve, ainsi que les autres espèces de légumes frais destinés à la transformation.

La récolte 2015 est plus abondante que la récolte moyenne des quatre années précédentes, mais inférieure à celle de 2014 en raison de la sécheresse et des températures élevées qui ont marqué l'été 2015.

Couverture du marché et importations (et exportations)

En 2016, le marché des légumes frais produits en Suisse (qui comprend aussi les légumes frais destinés à la transformation, mais non les légumes typiquement réservés à la transformation) a représenté 623 000 tonnes de produits, un chiffre qui correspond à la production indigène augmentée des importations, déduction faite des exportations (volume net), tel qu'il figure dans la statistique du commerce extérieur de la Suisse. La part des légumes produits en Suisse (zones frontalières et zones franches comprises) se monte à 63 % de ce volume.

Le tableau ci-dessous contient des informations détaillées sur les chiffres du commerce extérieur, pour les différentes espèces de légumes.

Prix

Les prix des légumes frais à différentes étapes de leur commercialisation sont indiqués, pour quelques produits phares, dans les tableaux ci-après (prix franco chez le grossiste, dans le commerce de gros et le libre-service de gros, et dans le commerce de détail, c'est-à-dire les prix à la consommation) :

Prix à la production, bio non compris

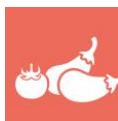
Prix à la production des légumes biologiques

Prix dans le commerce de gros, bio non compris

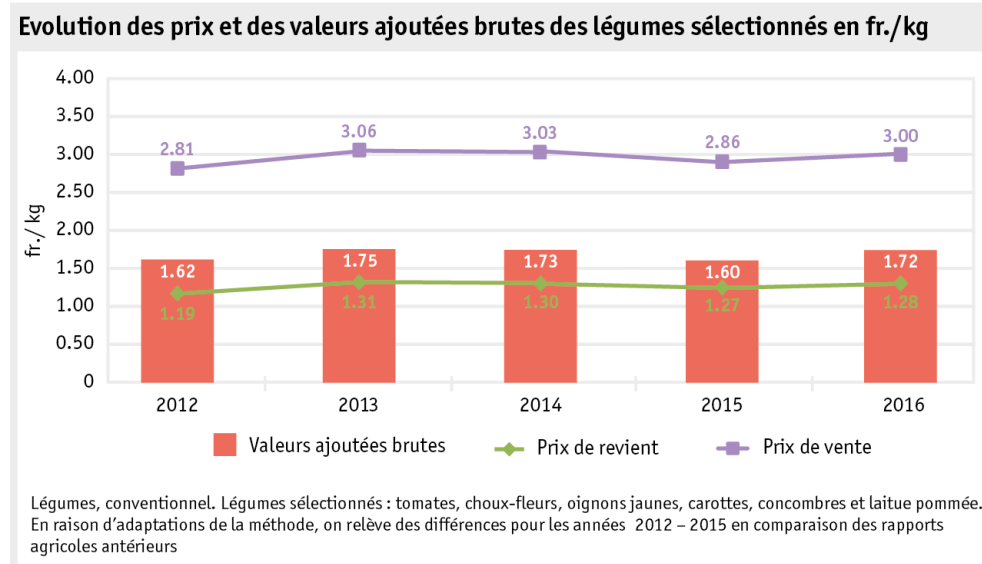
Prix du bio dans le commerce de gros

Prix à la consommation, bio non compris

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Pour les légumes sous revue, la valeur ajoutée brute a augmenté en 2016 et s’est située à 1.72 francs le kilo, soit quasiment le même chiffre qu’en 2014. Cela s’explique par une hausse du prix de vente de 4,7 % dans le commerce de détail alors que le prix de revient n’a augmenté que de 0,7 % durant la même période. En conséquence, la part du prix de revient sur le prix de vente a baissé de 44,3 % (2015) à 42,6 % (2016).



Source : OFAG

Consommation

En 2016, la consommation de légumes s’est élevée à 72 kilos par personne en Suisse. Ce chiffre représente la « consommation apparente par habitant », sur la base de la production indigène de légumes frais (y compris les légumes de garde), augmentée des importations et déduction faite des exportations, tel qu’il figure dans la statistique du commerce extérieur. Il est inférieur d’environ un kilo à celui de 2015.

Le tableau ci-dessous présente les données d’une sélection de produits phares.

» www.szg.ch

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Christian Kuhlitz, OFAG, Secteur Analyses du marché, christian.kuhlitz@blw.admin.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	471 527	455 368	451 223	-9.2
Crème	t	68 213	69 080	70 461	68 814	1.8
Beurre	t	40 247	48 436	46 844	47 610	18.3
Poudre de lait	t	47 152	57 009	50 454	49 585	11.0
Fromage	t	166 668	185 331	188 806	184 904	11.8
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 900	112 153	115 170	12.2
Viande de veau	t PM	34 202	30 301	29 103	28 579	-14.3
Viande de porc	t PM	231 645	242 024	241 322	238 614	3.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 940	4 776	5 076	-14.8
Viande de chèvre	t PM	534	466	549	479	-6.8
Viande de cheval	t PM	1 164	691	650	617	-43.9
Volaille	t poids de vente	29 435	54 023	55 647	58 125	90.0
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	837	868	907	27.3
Céréales		1 112 267	963 545	908 538	742 374	-21.6
blé tendre	t	521 667	474 338	456 774	333 054	-19.2
blé fourrager	t	-	60 406	55 703	39 168	-
Seigle	t	20 833	12 939	11 918	8 411	-46.8
Orge	t	255 500	201 091	197 842	159 023	-27.2
Avoine	t	22 533	8 444	7 772	7 106	-65.5
Maïs grain	t	206 333	138 474	113 000	144 406	-36.1
Triticale	t	75 067	50 477	49 911	36 178	-39.4
Autres	t	10 333	17 376	15 618	15 028	54.9
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	504 000	365 000	362 000	-24.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 924 260	1 355 710	1 277 407	17.9
Oléagineux		59 956	107 949	101 180	89 726	66.2
Colza	t	43 684	93 945	87 004	71 900	92.9
Tournesol	t	12 972	9 730	9 789	13 000	-16.4
Autres	t	3 300	4 274	4 387	4 826	36.2
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	117 479	122 761	114 736	16.6 (3)
Poires	t	15 523 (2)	19 843	16 839	14 808	8.3 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	7 490	5 530	5 760	326.7 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	3 412	2 194	1 857	25.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 826	3 147	3 006	37.6 (3)
Fraises	t	5 064	8 725	7 326	7 350	54.0
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	60 940	63 815	67 006	13.2
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 209	39 123	39 256	50.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 885	10 861	11 005	5.4
Tomates (toutes)	t	30 398	48 807	45 728	45 657	53.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	14 429	13 818	13 300	-16.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 263	8 169	7 290	17.0
Concombres (à salade/nostrano)	t	8 823	13 754	14 472	16 019	67.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	489 721	454 443	550 324	-13.2
Vin blanc	hl	613 076	443 928	396 006	526 415	-25.7

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendange des cantons

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2014	2015	2016	2000/02– 2014/16
	t	t	t	t	%
Pommes de terre	474 300	504 000	389 100	376 000	-10.8
Pommes de terre de table	169 433	175 100	156 300	152 900	-4.7
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	150 900	141 000	119 300	7.5
Semences	28 300	23 100	20 100	19 700	-25.9
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	144 500	61 400	73 600	-34.9
Exportations	6 000	10 400	10 300	10 500	73.3
Pommes et poires à cidre suisses					
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	92 379	73 606	84 343	-46.7 (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	92 379	73 606	84 343	-46.7 (2)
fraîchement pressés	9 376 (1)	5 456	4 955	6 871	-36.8 (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	0	0	19	-98.9 (2)
concentré de jus	140 271 (1)	75 957	67 203	72 742	-49.9 (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	10 964	1 448	4 727	186.8 (2)
Fruits foulés	204 (1)	0	0	0	-100. (2)
Fabrication de spiritueux					
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	8 508	8 821	7 880 (3)	-59.9 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	8 422	7 759	3 753 (3)	-51.1 (2)
Légumes frais suisses destinés à la transformation					
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinard)	28 863	29 338	29 244	27 647	-0.4
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	5 010	4 592	4 187	-28.5
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	20 158	18 959	19 206	55.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2013/16

³ Provisoire, état au 16.05.2017

Sources :

Pommes de terres : swisspatat

Fruits à cidre : OFAG; spiritueux : Régie fédérale des alcools

Légumes destinés à la transformation : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2014		2015		2016		2000/02-2014/16	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 054	22 567	3 752	23 475	3 225	24 781	17 498	3.0
Yoghourts	3 494	148	4 875	10 505	4 905	10 498	4 965	10 486	41	6 992.1
Crème	918	246	1 322	1 422	3 375	1 582	3 104	1 599	183	522.9
Beurre	447	4 960	3 126	207	1 892	191	4 666	54	622	- 97.0
Poudre de lait	11 688	1 076	11 717	489	8 642	630	15 147	1 053	1	- 32.7
Fromage et séché	52 295	31 087	63 677	53 845	64 231	55 432	66 015	58 200	24	79.6
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 638	23 200	4 246	22 563	4 751	21 953	419	187.6
Viande de veau	0	1 115	36	632	56	661	17	685	-	- 40.8
Viande de porc	249	9 753	2 404	13 630	2 326	9 174	2 151	10 114	821	12.5
Viande de mouton	0	6 940	1	6 161	1	6 739	2	6 612	-	- 6.3
Viande de chèvre	0	359	0	270	0	264	0	235	-	- 28.5
Viande de cheval	0	4 117	0	3 448	0	3 241	0	2 971	-	- 21.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 389	46 266	905	46 872	1 416	45 237	273	7.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	19 264	17 494	18 707	16 558	20 165	18 348	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	636	0	597	0	589	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	700	71 931	512	73 344	293	74 404	502.0	110.7
Céréales										
Blé	74	284 629	908	419 905	1 551	397 284	6 490	484 789	3920.1	52.5
Seigle	1	7 250	0	5 856	4	4 976	0	2 780	35.6	-37.4
Orge	11	52 079	503	91 129	371	68 988	437	34 153	3884.3	24.3
Avoine	5 540	50 469	10	44 934	7	48 581	8 120	50 128	-51.0	-5.1
Maïs grain	196	26 496	153	140 922	173	131 495	180	165 869	-13.9	451.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 821	40 161	4 395	37 810	5 245	104 284	35.4	97.8
Sucre	152 572	188 008	156 607	145 490	113 822	95 458	104 264	96 248	-18.1	-40.2
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	542	41 110	3 081	36 802	1 018	46 067	121.4	-60.9
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 581	126 150	1 736	124 150	1 296	123 490	-79.0	30.1
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 882	6 826	1 168	6 361	1 219	11 059	3.4	3.1
Poires ^{1,2}	125	8 786	245	9 082	58	7 260	45	10 382	-12.6	9.4
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 621	62	9 421	7	8 693	119.3	-8.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	137	3 772	13	3 064	1	3 289	502.6	3.0
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	69	5 746	34	6 422	39	8 036	265.5	32.1
Fraises	23	11 424	13	13 022	38	14 421	4	14 904	-21.6	23.6
Raisins	60	38 447	118	31 970	39	34 018	112	33 777	49.2	-13.5
Agrumes	107	124 102	231	133 525	205	143 983	163	145 984	87.3	13.7
Bananes	3	73 363	7	85 412	0	88 619	12	91 310	151.5	20.6
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	5 951	1	10 002	0	4 177	-97.3	-0.4
Oignons (tous)	51	6 432	42	2 724	151	2 777	31	6 976	47.3	-35.3
Céleris-raves	0	287	1	496	0	255	0	407	-	34.6
Tomates (toutes)	25	42 449	169	36 885	67	39 064	96	38 411	347.8	-10.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	2	3 797	0	3 305	1	3 745	-69.9	42.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	13	8 923	18	8 762	56	8 686	2791.2	-3.1
Concombres (à salade/ nostrano)	21	17 046	4	16 444	14	16 608	14	19 335	-48.0	2.4
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	12.7	-12.0
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 189	336 613	5 094	353 013	3 916	352 125	-15.5	62.0

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2013/16

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016	2000/02- 2014/16 %
Lait						
CH total	ct./kg	79.19	68.23	61.87	60.64	-19.7
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	72.32	67.46	65.31	-13.6
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.37	7.74	7.71	44.9
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	7.73	8.18	8.15	31.3
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	8.41	9.04	9.09	15.6
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	8.41	9.04	9.07	16.0
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	8.39	9.05	9.04	19.3
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	13.74	13.86	13.77	11.4
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	4.15	3.45	3.78	-13.8
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	11.65	11.71	12.06	-4.3
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	22.59	22.11	21.69	-2.7
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	24.08	23.21	22.15	-9.1
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	50.50	49.64	51.45	-16.1
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	49.00	48.11	49.12	-15.1
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.50	36.04	36.06	-19.9
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	40.40	39.62	39.56	-9.9
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.50	34.05	33.82	-20.0
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	30.00	29.30	28.97	-25.4
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.20	37.56	37.30	-18.3
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	43.61	50.73	54.26	9.8
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	40.67	45.64	49.68	7.1
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	38.42	43.01	43.56	0.9
Pommes de terre précoces de table ⁶	fr./100 kg	79.37	72.94	80.84	99.63	6.4
Betteraves sucrières	fr./100 kg	12.21	7.47	7.05	6.00	-40.6
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	80.30	74.96	78.14	-6.5
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	91.90	86.37	86.92	4.5
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.00	1.02	1.06	0.95	3.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.13	1.02	1.01	0.98	-10.6
Poires: Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.15	1.35	1.40	21.8
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	2.52	2.55	2.66	-0.1
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.18	6.02	6.65	62.3
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.20	2.30	2.31	4.3
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.36	6.41	6.68	15.6
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.23	1.26	1.07	8.9
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.77	0.66	0.80	-25.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.59	2.59	2.75	51.0
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.22	2.39	2.38	11.5
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	0.97	1.06	1.03	10.9
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.58	2.70	2.62	29.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.11	1.06	0.97	6.8

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² 2000/02: prix conventionnel

³ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la T

⁶ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs définitifs à la production

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Evolution 2000/03 – 2013/16

¹² Agroscope: changement du système de calcul en 2003

¹³ Coûts d'emballage inclus ; 2013 – 2016 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus ; 2013 – 2016 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production Bio

Produit	Unité	2002/04	2014	2015	2016	2002/04– 2014/16 %
Lait						
Lait biologique	ct./kg	89.28	78.57	77.51	78.29	-12.5
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'égal T3	fr./kg PM	8.76	8.73	9.44	9.41	4.9
Bœuf de pâturage bio T3	fr./kg PM	-	10.89	11.14	11.17	-
Bio Natura Beef T3	fr./kg PM	-	11.15	11.65	11.84	-
Veaux d'égal T3	fr./kg PM	13.20	14.85	15.18	14.82	13.3
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.30	7.40	7.58	7.9
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	13.63	14.54	14.16	7.7
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	42.38	42.16	42.21	6.7
Céréales²						
Blé panifiable	fr./100 kg	-	106.30	105.33	107.49	-
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	-	115.10	112.27	114.26	-
Blé, fourrager ³	fr./100 kg	-	84.60	84.95	86.62	-
Orge, fourrager ³	fr./100 kg	-	81.80	81.01	79.41	-
Maïs grain ³	fr./100 kg	-	84.50	85.66	87.81	-
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	89.76	93.66	97.16	9.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	88.78	92.68	97.16	29.1
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	72.20	74.15	78.86	82.39	8.7
Pommes de terre précoces de table ⁵	fr./100 kg	108.57	149.39	148.51	183.94	47.9
Oléagineux²						
Tournesol	fr./100 kg	-	157.70	150.29	141.41	-
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	2.23	2.32	2.38	19.7
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	3.27	3.17	3.60	12.3
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	4.48	4.63	4.78	35.0
Tomates rondes	fr./kg	3.26	3.79	4.20	4.74	30.2
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.51	1.55	1.73	14.0
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	3.83	4.66	4.91	27.3
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.45	1.67	1.70	1.68	16.1

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

² Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

³ Prix bruts à la production, Bio Bourgeon/reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TV

⁵ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

Sources :

Lait, Œufs : OFAG

Bétail de boucherie : Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux : Bio Suisse

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix dans le libre-service et la livraison en gros, sans le bio

Produit	Unité	2014	2015	2016	2015/ 2016	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2016)
					%	%
Lait¹ et produits laitiers^{2,3,4,5}						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.45	1.43	1.45	0.7	1.9
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.25	1.23	1.17	-4.4	73.9
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.49	1.44	1.44	-0.5	0.6
Lait écrémé UHT	fr./l	1.16	1.17	1.16	-1.2	1.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.76	17.00	16.06	-5.5	0.1
Gruyère surchoix	fr./kg	19.99	23.34	24.16	3.5	0.0
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.74	13.95	13.81	-1.0	0.7
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	19.04	18.93	18.94	0.0	0.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	18.56	17.58	17.27	-1.8	0.7
Mozzarella	fr./kg	8.45	8.28	7.74	-6.6	25.0
Beurre de choix	fr./kg	13.35	12.81	12.35	-3.6	35.6
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.91	12.75	12.44	-2.4	37.6
Crème entière, emballée	fr./l	6.11	5.88	5.61	-4.5	55.5
Crème à café, emballée	fr./l	4.02	3.94	3.89	-1.2	32.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.68	3.65	3.64	-0.4	43.4
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	33.71	35.35	33.54	-5.1	3.1
Steak	fr./kg	24.96	25.52	25.24	-1.1	1.2
Rôti d'épaule	fr./kg	16.88	16.46	15.85	-3.7	1.7
Viande hachée	fr./kg	9.84	11.80	11.22	-4.9	2.1
Viande de veau⁶						
Côtelettes	fr./kg	39.57	36.52	37.90	3.8	0.3
Rôti d'épaule	fr./kg	24.99	24.87	25.12	1.0	0.8
Ragoût	fr./kg	19.51	19.42	19.12	-1.5	1.0
Viande de porc⁸						
Entrecôte	fr./kg	11.74	11.36	12.18	7.2	2.3
Steak	fr./kg	18.18	14.33	17.77	24.0	0.8
Rôti d'épaule	fr./kg	11.21	10.32	10.68	3.5	0.7
Ragoût d'épaule	fr./kg	10.50	9.23	9.20	-0.3	0.9
Viande d'agneau suisse, fraîche⁶						
Gigot abec l'os du bassin	fr./kg	19.77	20.78	22.07	6.2	0.2
Côtelettes	fr./kg	48.86	50.97	50.61	-0.7	0.0
Poulets⁵						
suisse, frais	fr./kg	7.21	7.32	7.37	0.7	1.0
Poitrine	fr./kg	18.96	18.92	18.44	-2.5	5.4
Cuisse	fr./kg	8.15	8.65	8.86	2.4	2.6
Œufs⁷						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	40.70	41.26	41.46	0.5	14.6
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	51.24	49.55	48.71	-1.7	5.9
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	43.24	43.67	42.32	-3.1	24.6
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.77	63.12	62.95	-0.3	1.3
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	30.67	28.95	28.95	0.0	39.3
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	42.21	41.38	41.55	0.4	13.2
Pommes de terre⁸						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.25	1.27	1.44	13.4	22.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.06	1.19	1.31	10.1	3.9
Raclette	fr./kg	1.15	1.23	1.43	16.3	7.6
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.31	1.27	1.40	10.2	14.6
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	1.89	1.81	1.93	6.6	7.1
Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)⁹						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.66	1.62	1.56	-3.7	3.9
Oignons (de garde)	fr./kg	2.36	2.44	2.48	1.6	0.6
Tomates rondes	fr./kg	2.05	2.18	2.16	-0.9	2.8
Laitues pommées ¹⁰	fr./kg	1.44	1.49	1.48	-0.7	0.9
Choux-fleurs	fr./kg	2.56	2.59	2.79	7.7	0.8
Concombres pour la salade ¹¹	fr./kg	1.44	1.46	1.46	0.0	1.9

¹ Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁵ Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

⁶ Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le libre-service et la livraison en gros

⁷ Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

⁸ Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

⁹ Faute de données sur les volumes, la part a été calculée en termes de valeurs pour les légumes. Il s'agit de la part de marché de l'offre de légumes frais (y c. pommes de terre de table crues, herbes aromatiques et champignons) dans le commerce de gros

¹⁰ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3 kg

¹¹ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5 kg

Sources : Grossopanel AG, Stans

Prix dans le libre-service et la livraison en gros, bio

Produit	Unité	2014	2015	2016	2015/ 2016 en quantité sur l'en- semble du segment (2016) %	Part de marché (2016) %
Viande de bœuf¹						
Entrecôte, en tranches	fr./kg	48.50	47.2	49.4	4.7	>0.1
Viande hachée	fr./kg	17.35	19.2	19.5	1.6	>0.1
Viande de veau¹						
Côtelettes, coupées	fr./kg	42.72	42.0	39.3	-6.4	>0.1
Rôti d'épaule	fr./kg	23.82	21.4	21.3	-0.5	>0.1
Ragoût	fr./kg	28.16	25.8	24.4	-5.7	>0.1
Œufs²						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	59.93	62.6	64.3	2.6	1.2
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	2.26	2.4	2.7	13.1	<0.1
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.72	2.6	3.4	30.9	<0.1
Légumes (consommation à l'état frais, suisses et étrangers)⁴						
Carottes (de garde)	fr./kg	3.01	2.8	2.8	2.5	<0.1
Oignons (de garde)	fr./kg	4.20	4.1	4.1	0.7	<0.1
Tomates rondes	fr./kg	5.23	5.5	5.0	-9.1	<0.1
Laitues pommées ⁵	fr./kg	2.84	2.9	3.1	4.8	<0.1
Choux-fleurs	fr./kg	6.34	6.5	6.1	-6.0	<0.1
Concombres pour la salade ⁶	fr./kg	3.39	3.1	2.7	-11.1	<0.1

¹ Part de marché calculée pour la viande fraîche vendue dans le libre-service et la livraison en gros

² Part de marché calculée pour les oeufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

³ Part de marché calculée pour les pommes de terre de table crues vendues dans le libre-service et la livraison en gros

⁴ Faute de données sur les volumes, la part a été calculée en termes de valeurs pour les légumes. Il s'agit de la part de marché de l'offre de légumes frais (y c. pommes de terre de table crues, herbes aromatiques et champignons) dans le commerce de gros

⁵ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,3 kg

⁶ Facteur de conversion: 1 pièce = 0,5 kg

Sources:

Grossopanel AG, Stans

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016	2000/02- 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.49	1.46	1.44	-5.7
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.55	1.32	1.29	1.26	-16.8
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.46	1.44	1.43	-6.9
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.53	1.48	1.46	3.7
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	18.61	19.09	19.17	-6.9
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.44	19.39	19.58	-4.9
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.58	16.81	16.59	-5.6
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.38	2.33	2.32	-12.8
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.42	3.40	3.38	-2.8
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.52	1.49	1.47	-36.4
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	3.04	2.99	2.96	-3.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.15	3.03	2.97	1.3
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.34	3.22	3.18	-33.6
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.84	1.79	1.75	-28.7
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.56	0.56	0.55	-19.3
Viande de bœuf						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	67.18	69.14	73.48	40.4
Steak	fr./kg	38.77	45.48	45.68	48.50	20.1
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	31.73	32.00	33.06	20.9
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.10	17.99	18.49	17.6
Viande de veau						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	51.44	54.48	55.79	31.8
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	39.02	40.26	39.86	15.3
Ragoût	fr./kg	28.68	37.33	37.73	36.87	30.1
Viande de porc						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	19.82	19.23	20.91	-1.6
Steak	fr./kg	26.06	26.25	23.81	25.74	-3.0
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	18.62	17.48	17.94	-5.6
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	18.42	16.98	17.26	-2.6
Viande d'agneau suisse, fraîche						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	36.01	34.52	34.48	25.7
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	36.16	35.87	36.39	5.6
Produit à la base de viande						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.18	29.83	31.11	7.3
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.07	1.02	1.03	-10.2
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.50	1.43	1.46	-6.5
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.73	1.78	1.89	2.5
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	3.82	4.92	4.90	4.88	28.2
Poulet						
suisse, frais	fr./kg	8.99	8.81	8.92	9.25	-
Poitrine	fr./kg	-	29.80	29.01	29.27	-
Cuisse	-	-	11.15	11.36	11.81	-
Œufs¹						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	45.13	44.30	44.93	-6.2
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	59.87	59.44	60.01	4.8
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	63.24	62.63	61.80	0.9
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	83.74	81.38	81.12	8.9
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	28.89	27.45	26.32	-11.1
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	32.00	32.77	31.63	-19.6
Farine et pain²						
Farine bise	fr./kg	-	1.87	1.93	1.96	-
Farine mi-blanche	fr./kg	-	1.98	2.02	2.03	-
Farine blanche	fr./kg	-	1.76	1.81	1.83	-
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	-	0.89	0.90	0.90	-
Pain bis	fr./kg	-	2.26	2.32	2.34	-
Pain mi-blanc	fr./kg	-	2.35	2.40	2.41	-
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.54	1.56	1.73	-16.5
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.66	1.64	1.79	-9.7
Raclette	fr./kg	1.82	1.60	1.64	1.82	-7.3
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.56	1.62	1.76	-11.9
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	1.75	1.96	2.27	-12.5
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.18	1.04	1.02	-20.7
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie F ⁵	fr./kg	3.57	3.43	3.25	3.30	-6.8
Poires, Conférence, catégorie F ⁵	fr./kg	3.53	3.73	3.61	3.64	3.7
Abricots, catégorie F ⁵	fr./kg	5.50	7.29	6.55	6.80	25.1
Cerises, catégorie F ⁵	fr./kg	9.27	10.56	11.06	12.20	21.6
Pruneaux, catégorie F ⁵	fr./kg	3.96	4.29	4.25	4.70	11.5
Fraises	fr./kg	10.03	12.74	12.06	11.12	19.4
Légumes⁵						
Carottes (de garde)	fr./kg	2.00	2.49	2.30	2.31	18.4
Oignons (de garde)	fr./kg	2.20	2.42	2.28	2.34	6.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.59	4.94	4.59	4.17	27.2
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.79	3.72	3.72	7.6
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.72	1.52	1.83	-1.7
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	3.89	3.82	4.01	-1.1
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.42	1.22	1.39	-16.0

¹ 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 - 2013/16

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes: OFAG

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation	84.63	62.30	59.10	53.30	⁶
Boissons lactées	3.53	9.40	9.90	9.60	172.6
Yoghourts	16.57	17.50	17.00	16.60	2.8
Beurre	5.93	5.50	5.30	5.20	-10.7
Crème	9.27	8.30	8.20	8.00	-11.9
Fromages et fromages fondus	19.63	21.40	21.50	22.00	10.4
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.47	11.24	11.28	10.9
Viande de veau	3.75	2.92	2.77	2.71	-25.3
Viande de porc	25.39	23.66	22.77	22.49	-9.5
Viande de mouton	1.51	1.19	1.23	1.23	-19.4
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.08	0.07	-28.1
Viande de cheval	0.64	0.46	0.43	0.39	-33.0
Volaille	9.46	11.92	12.08	12.04	27.1
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	178	174	177	-5.7
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.60	51.50	51.50	11.8
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	39.00	39.50	39.50	-2.8
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.90	16.80	16.80	14.6
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	14.86	15.37	14.80	1.7
Poires ³	3.32 (2)	3.48	2.89	2.99	-4.2
Abricots ³	1.46 (2)	1.82	1.79	1.72	21.6
Cerises ³	.71 (2)	0.86	0.63	0.61	-3.0
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.15	1.15	1.31	17.4
Fraises	2.27	2.64	2.61	2.64	15.9
Agrumes	17.09	16.18	17.27	17.32	-0.9
Bananes	10.11	10.37	10.64	10.85	5.1
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.12	8.86	8.46	-2.8
Oignons (tous)	4.49	5.09	5.01	5.49	15.7
Céleris-raves	1.47	1.32	1.31	1.29	-11.1
Tomates (toutes)	10.07	10.38	10.17	9.98	1.1
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.21	2.06	2.02	-20.4
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.96	2.03	1.89	-8.8
Concombres (à salade/nostrano)	2.81	3.51	3.73	3.93	32.3
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	21.65	21.08	20.34	-25.7
Vin blanc (en l)	12.45	10.70	10.56	9.77	-16.9
Vin total (en l)	40.73	32.35	31.64	29.98	-23.1

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente: production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : USP

Sucre : USP

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Vin

Les données de ce chapitre s'appuient sur la statistique viticole de la Confédération, qui est publiée chaque année (cf. [Année viticole 2016](#)) et dont l'édition actuelle concerne la production de raisin (surface viticole et vendange) de l'année 2016. Le document donne aussi les chiffres concernant les stocks au 31 décembre 2016 ainsi que la production, la consommation, les importations et les exportations de vin pendant l'année sous revue.

La viticulture en Suisse en 2016

En 2016, la vigne couvrait en Suisse une surface totale de 14 780 hectares, soit un recul de 13 hectares par rapport à l'année précédente (-0,1 %). Au total, le raisin rouge représentait 8477 hectares de vigne et le raisin blanc 6303 hectares. Comme les années précédentes, les cépages les plus couramment cultivés sont le pinot noir et le chasselas, malgré l'érosion qui marque la consommation de ces deux cépages traditionnels depuis plusieurs années.

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Les vendanges 2016 (108 millions de litres) ont été supérieures à la moyenne des dernières années (+8 millions de litres par rapport à 2005 – 2015) et de plus d'un quart aux volumes de 2015. Dans l'ensemble, il a été possible de récolter des raisins parfaitement mûrs et de belle qualité malgré les gelées au sol d'avril, les abondantes précipitations de juin, qui ont favorisé une importante infestation par le mildiou, et la sécheresse du mois de septembre. Les teneurs naturelles en sucre du moût ont été nettement plus faibles qu'en 2015, mais néanmoins dans la moyenne des dix dernières années.

Production

Production, importation, exportation et consommation

En 2016, la Suisse a produit près de 53 millions de litres de vin blanc et 55 millions de litres de vin rouge. En regard des chiffres de la production, ceux de la consommation avoisinent les 43 millions de litres pour les blancs indigènes (-13,1 %) et à près de 47 millions de litres pour les rouges du pays (-6,3 %). Les stocks de vin indigène ont augmenté pour atteindre 71 millions de litres, pour le blanc, et 88 millions de litres, pour le rouge.

La consommation totale de vin en Suisse s'est chiffrée en 2016 à 253 millions de litres, soit un recul de quelque 10 millions de litres par rapport à 2015, qui s'inscrit dans la tendance à la baisse de ces dernières années. Le recul de la consommation de vin est dû aux trois années consécutives de mauvaises récoltes entre 2013 et 2015. Pendant cette période, les quantités récoltées ont été inférieures aux volumes de vin consommés. Les stocks ne cessant de s'amenuiser, il n'a plus été possible de satisfaire la demande en vins suisses.

Consommation par habitant

Les importations de vins blancs ont diminué (total 39,4 millions de litres ; -776 400 litres), tout comme celles de vins rouges (total 123 millions de litres ; -3,0 millions de litres). Les chiffres relatifs à la consommation se situent, quant à eux, autour des 40 millions de litres pour les blancs étrangers (+1,9 %) et à près de 125 millions de litres pour les rouges étrangers (-0,9 %). Les stocks de vins blancs étrangers ont régressé pour atteindre 11,7 millions de litres, tandis que ceux de vins rouges étrangers ont représenté quelque 42 millions de litres. En 2016, il a été importé quelque 185 millions de litres de vins, de vins mousseux, de vins doux, de vins de liqueur, de mistelles et de moût de raisin, soit 2,76 millions de litres de moins que l'année précédente. Sur ce volume, quelque 157 millions de litres ont été importés dans le contingent fixé (170 millions de litres), qui n'a donc pas été épuisé en 2016. Les exportations, modestes

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



par rapport aux importations, se sont élevées à environ 1,23 million de litres de vin (réexportations de vins étrangers comprises).

Commerce extérieur**Bibliographie**

L'année viticole 2016 – statistique vitivinicole (éditeur OFAG)

Doris Boehlen, OFAG, Secteur Produits végétaux, doris.boehlen@blw.admin.ch

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16
	ha	ha	ha	ha	%
Céréales	178 576	141 052	141 417	144 721	-20.3
Céréales panifiables	96 527	82 227	81 827	83 062	-14.7
Blé	91 045	76 707	75 931	76 312	-16.2
Epeautre	1 878	3 541	3 907	4 607	113.9
Amidonner, engrain	46	50	67	134	81.9
Seigle	3 518	1 899	1 890	1 985	-45.3
Méteil de céréales panifiable	39	30	32	24	-26.5
Céréales fourragères	82 049	58 825	59 590	61 659	-26.8
Blé	-	6 430	6 381	7 408	-
Orge	42 916	26 818	27 986	28 641	-35.2
Avoine	4 342	1 494	1 556	1 684	-63.7
Méteil de céréales fourragères	311	182	192	221	-36.2
Maïs grain	22 280	15 713	15 322	14 912	-31.3
Triticale	12 201	8 130	8 090	8 721	-31.9
Millet	-	58	63	72	-
Légumineuses	3 514	4 329	5 016	5 314	39.1
Pois protéagineux	3 165	3 759	4 355	4 553	33.4
Féveroles	294	493	556	646	92.0
Lupins	55	77	105	115	80.0
Cultures sarclées	34 229	32 965	31 180	30 594	-7.7
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 341	10 891	10 995	-19.7
Betteraves sucrières	17 886	21 040	19 759	19 095	11.6
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	584	530	504	-78.8
Oléagineux	18 535	28 686	29 769	27 687	54.9
Colza	13 126	23 184	23 432	20 979	71.7
Tournesol	4 389	3 957	4 568	4 885	1.8
Soja	989	1 496	1 719	1 765	67.9
Courges à huile	32	49	50	58	65.3
Matières premières renouvelables	1 304	6	21	21	-98.8
Colza	1 137	0	0	0	-100.0
Tournesol	35	0	0	0	-100.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	6	21	21	-87.9
Légumes de plein champ	8 489	10 432	10 865	11 435	28.5
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 399	45 904	46 259	13.6
Jachères vertes et florales	3 392	2 657	3 014	3 113	-13.7
Autres terres ouvertes	1 770	4 948	5 630	3 554	166.1
Terres ouvertes	290 462	271 474	272 816	272 698	-6.2
Prairies artificielles	117 671	127 953	125 060	125 561	7.1
Autres	2 427	800	477	436	-76.5
Terres arables total	410 560	400 227	398 353	398 695	-2.8
Cultures fruitières	6 913	6 306	6 280	6 301	-8.9
Vigne	15 053	14 835	14 793	14 780	-1.7
Roseaux de Chine	257	178	142	119	-43.1
Prairies naturelles, pâturages	627 938	613 155	612 901	611 573	-2.5
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	16 482	17 009	17 604	63.6
Surface agricole utile	1 071 131	1 051 183	1 049 478	1 049 072	-2.0

¹provisoire

Sources : viticulture et cultures fruitières: OFAG (statistique de surfaces/obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS

Production

Produit	Unité	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	471 527	455 368	451 223	-9.2
Crème	t	68 213	69 080	70 461	68 814	1.8
Beurre	t	40 247	48 436	46 844	47 610	18.3
Poudre de lait	t	47 152	57 009	50 454	49 585	11.0
Fromage	t	166 668	185 331	188 806	184 904	11.8
Viande et oeufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	112 900	112 153	115 170	12.2
Viande de veau	t PM	34 202	30 301	29 103	28 579	-14.3
Viande de porc	t PM	231 645	242 024	241 322	238 614	3.9
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 940	4 776	5 076	-14.8
Viande de chèvre	t PM	534	466	549	479	-6.8
Viande de cheval	t PM	1 164	691	650	617	-43.9
Volaille	t poids de vente	29 435	54 023	55 647	58 125	90.0
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	837	868	907	27.3
Céréales		1 112 267	963 545	908 538	742 374	-21.6
blé tendre	t	521 667	474 338	456 774	333 054	-19.2
blé fourrager	t	-	60 406	55 703	39 168	-
Seigle	t	20 833	12 939	11 918	8 411	-46.8
Orge	t	255 500	201 091	197 842	159 023	-27.2
Avoine	t	22 533	8 444	7 772	7 106	-65.5
Maïs grain	t	206 333	138 474	113 000	144 406	-36.1
Triticale	t	75 067	50 477	49 911	36 178	-39.4
Autres	t	10 333	17 376	15 618	15 028	54.9
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	504 000	365 000	362 000	-24.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 924 260	1 355 710	1 277 407	17.9
Oléagineux		59 956	107 949	101 180	89 726	66.2
Colza	t	43 684	93 945	87 004	71 900	92.9
Tournesol	t	12 972	9 730	9 789	13 000	-16.4
Autres	t	3 300	4 274	4 387	4 826	36.2
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	117 479	122 761	114 736	16.6 (3)
Poires	t	15 523 (2)	19 843	16 839	14 808	8.3 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	7 490	5 530	5 760	326.7 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	3 412	2 194	1 857	25.8 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 826	3 147	3 006	37.6 (3)
Fraises	t	5 064	8 725	7 326	7 350	54.0
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴		56 474	60 940	63 815	67 006	13.2
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	39 209	39 123	39 256	50.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	10 885	10 861	11 005	5.4
Tomates (toutes)	t	30 398	48 807	45 728	45 657	53.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	14 429	13 818	13 300	-16.1
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 263	8 169	7 290	17.0
Concombres (à salade/nostrano)	t	8 823	13 754	14 472	16 019	67.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	489 721	454 443	550 324	-13.2
Vin blanc	hl	613 076	443 928	396 006	526 415	-25.7

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources :

Lait et produits laitiers : TSM

Viande : Proviande

Œufs : Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux : USP

Fruits : Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin : Contrôle officiel de la vendange des cantons

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation	84.63	62.30	59.10	53.30	⁶
Boissons lactées	3.53	9.40	9.90	9.60	172.6
Yoghourts	16.57	17.50	17.00	16.60	2.8
Beurre	5.93	5.50	5.30	5.20	-10.7
Crème	9.27	8.30	8.20	8.00	-11.9
Fromages et fromages fondus	19.63	21.40	21.50	22.00	10.4
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.47	11.24	11.28	10.9
Viande de veau	3.75	2.92	2.77	2.71	-25.3
Viande de porc	25.39	23.66	22.77	22.49	-9.5
Viande de mouton	1.51	1.19	1.23	1.23	-19.4
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.08	0.07	-28.1
Viande de cheval	0.64	0.46	0.43	0.39	-33.0
Volaille	9.46	11.92	12.08	12.04	27.1
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	178	174	177	-5.7
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.60	51.50	51.50	11.8
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	39.00	39.50	39.50	-2.8
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.90	16.80	16.80	14.6
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	14.86	15.37	14.80	1.7
Poires ³	3.32 (2)	3.48	2.89	2.99	-4.2
Abricots ³	1.46 (2)	1.82	1.79	1.72	21.6
Cerises ³	.71 (2)	0.86	0.63	0.61	-3.0
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.15	1.15	1.31	17.4
Fraises	2.27	2.64	2.61	2.64	15.9
Agrumes	17.09	16.18	17.27	17.32	-0.9
Bananes	10.11	10.37	10.64	10.85	5.1
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.12	8.86	8.46	-2.8
Oignons (tous)	4.49	5.09	5.01	5.49	15.7
Céleris-raves	1.47	1.32	1.31	1.29	-11.1
Tomates (toutes)	10.07	10.38	10.17	9.98	1.1
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.21	2.06	2.02	-20.4
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.96	2.03	1.89	-8.8
Concombres (à salade/nostrano)	2.81	3.51	3.73	3.93	32.3
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	21.65	21.08	20.34	-25.7
Vin blanc (en l)	12.45	10.70	10.56	9.77	-16.9
Vin total (en l)	40.73	32.35	31.64	29.98	-23.1

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente: production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : USP

Sucre : USP

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2014		2015		2016		2000/02- 2014/16	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 054	22 567	3 752	23 475	3 225	24 781	17 498	3.0
Yoghourts	3 494	148	4 875	10 505	4 905	10 498	4 965	10 486	41	6 992.1
Crème	918	246	1 322	1 422	3 375	1 582	3 104	1 599	183	522.9
Beurre	447	4 960	3 126	207	1 892	191	4 666	54	622	- 97.0
Poudre de lait	11 688	1 076	11 717	489	8 642	630	15 147	1 053	1	- 32.7
Fromage et séché	52 295	31 087	63 677	53 845	64 231	55 432	66 015	58 200	24	79.6
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 638	23 200	4 246	22 563	4 751	21 953	419	187.6
Viande de veau	0	1 115	36	632	56	661	17	685	-	- 40.8
Viande de porc	249	9 753	2 404	13 630	2 326	9 174	2 151	10 114	821	12.5
Viande de mouton	0	6 940	1	6 161	1	6 739	2	6 612	-	- 6.3
Viande de chèvre	0	359	0	270	0	264	0	235	-	- 28.5
Viande de cheval	0	4 117	0	3 448	0	3 241	0	2 971	-	- 21.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 389	46 266	905	46 872	1 416	45 237	273	7.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	19 264	17 494	18 707	16 558	20 165	18 348	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	636	0	597	0	589	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	700	71 931	512	73 344	293	74 404	502.0	110.7
Céréales										
Blé	74	284 629	908	419 905	1 551	397 284	6 490	484 789	3920.1	52.5
Seigle	1	7 250	0	5 856	4	4 976	0	2 780	35.6	-37.4
Orge	11	52 079	503	91 129	371	68 988	437	34 153	3884.3	24.3
Avoine	5 540	50 469	10	44 934	7	48 581	8 120	50 128	-51.0	-5.1
Maïs grain	196	26 496	153	140 922	173	131 495	180	165 869	-13.9	451.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 821	40 161	4 395	37 810	5 245	104 284	35.4	97.8
Sucre	152 572	188 008	156 607	145 490	113 822	95 458	104 264	96 248	-18.1	-40.2
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	542	41 110	3 081	36 802	1 018	46 067	121.4	-60.9
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 581	126 150	1 736	124 150	1 296	123 490	-79.0	30.1
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 882	6 826	1 168	6 361	1 219	11 059	3.4	3.1
Poires ^{1,2}	125	8 786	245	9 082	58	7 260	45	10 382	-12.6	9.4
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 621	62	9 421	7	8 693	119.3	-8.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	137	3 772	13	3 064	1	3 289	502.6	3.0
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	69	5 746	34	6 422	39	8 036	265.5	32.1
Fraises	23	11 424	13	13 022	38	14 421	4	14 904	-21.6	23.6
Raisins	60	38 447	118	31 970	39	34 018	112	33 777	49.2	-13.5
Agrumes	107	124 102	231	133 525	205	143 983	163	145 984	87.3	13.7
Bananes	3	73 363	7	85 412	0	88 619	12	91 310	151.5	20.6
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	5 951	1	10 002	0	4 177	-97.3	-0.4
Oignons (tous)	51	6 432	42	2 724	151	2 777	31	6 976	47.3	-35.3
Céleris-raves	0	287	1	496	0	255	0	407		34.6
Tomates (toutes)	25	42 449	169	36 885	67	39 064	96	38 411	347.8	-10.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	2	3 797	0	3 305	1	3 745	-69.9	42.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	13	8 923	18	8 762	56	8 686	2791.2	-3.1
Concombres (à salade/ nostrano)	21	17 046	4	16 444	14	16 608	14	19 335	-48.0	2.4
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	12.7	-12.0
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 189	336 613	5 094	353 013	3 916	352 125	-15.5	62.0

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2013/16

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



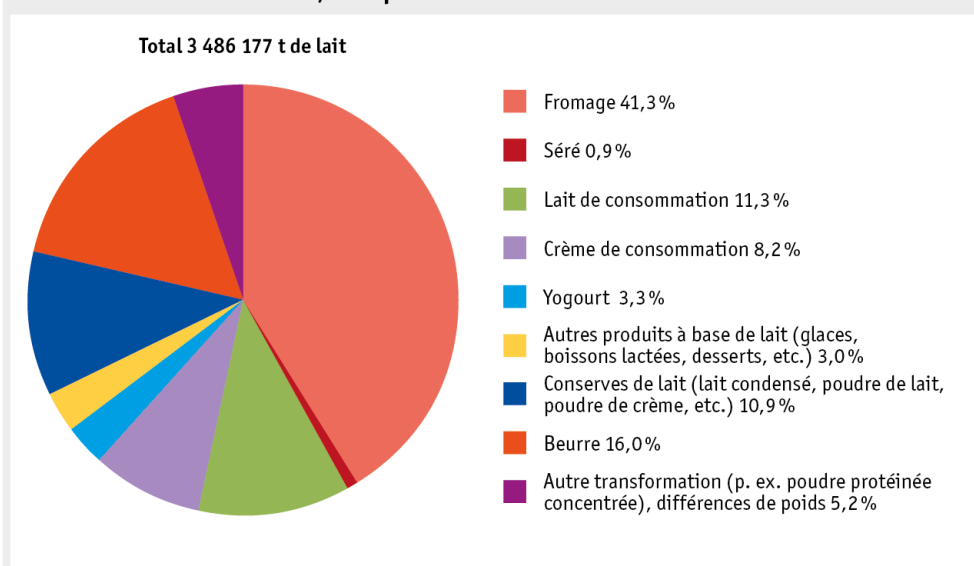
Lait et produits laitiers

Valorisation

La production des divers produits laitiers nécessite des composants du lait dans des proportions différentes. On enlève ou ajoute, par exemple, de la matière grasse au lait en fonction du fromage à produire. C'est pour cette raison que la valorisation du lait commercialisé est indiquée en équivalents de lait (EL) selon les composants du lait utilisés. Un EL correspond à 73 g de protéines et de matières grasses, c.-à-d. à un kilo de lait moyen avec une teneur de 33 g de protéines et de 40 de matière grasse. L'EL sert ainsi de référence pour le calcul de la quantité de lait contenue dans un produit transformé.

Comme les années précédentes, environ 42 % de l'EL ont servi à la production de fromage et de séré, qui restent ainsi les principaux modes de valorisation. La valorisation du fromage a enregistré un recul de près de 3 % pendant l'année sous revue, tout comme celle du séré, qui a diminué de 1,3 % par rapport à la forte hausse de l'année précédente. En 2016, l'utilisation sous forme de lait de consommation a, en revanche, seulement régressé de près de 1 %, soit une faible baisse par rapport à celle de 3,3 % de l'année précédente.

Transformation du lait 2016, en équivalents lait



Source : TSM

Pendant l'année sous revue, la production de fromage a augmenté de 2,1 % par rapport à 2015, pour passer à 184 904 tonnes. C'est la première fois que le fromage à pâte dure n'arrive plus en tête (60 015 t, -7,1 %). Il est en effet devancé par le fromage à pâte mi-dure, qui occupe désormais la première place (64 399 t, +0,8 %).

La production de Gruyère AOP a diminué de 7,8 %, tout comme celle d'Emmentaler AOP, qui a accusé un recul de presque 10 %. Les autres fromages à pâte dure connaissent également une baisse de production ; seul le fromage d'alpage à pâte dure et d'autres fromages maigres ou quart-gras ont pu progresser, bien qu'à un faible niveau en chiffres absolus.

Le fromage à pâte mi-dure voit sa production s'accroître régulièrement depuis plusieurs années, au point de supplanter le fromage à pâte dure en occupant la première place depuis 2016. Cette hausse était en 2015 de 0,8 % (+2369 t) par rapport à 2015 et de plus de 33 % par rapport à la période comprise entre 2000 et 2002. À noter toutefois que la croissance de 2016 est avant

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



tout due à l'augmentation de matières premières destinées à la fabrication de fromage fondu, qui sont de toute façon soumises à de fortes fluctuations annuelles.

La production de fromage frais a quasiment stagné par rapport à l'année précédente, tandis que celle de fromages à pâte molle a légèrement diminué.

Malgré un recul en 2016, le Gruyère AOP reste le fromage le plus produit (26 325 t), suivi par la mozzarella (23 450 t). Le séré (18 936 t) s'est hissé à la troisième place, passant devant l'Emmentaler AOP (17 029 t).

Commerce extérieur

La balance commerciale suisse pour le lait et les produits laitiers affiche un solde légèrement positif pour l'année sous revue, contrairement à 2016 (97 122 t exportées et 96 173 t importées). Les exportations de fromage, de poudre de lait, de beurre et de crème ont augmenté, tout comme les importations de lait et de yoghourts. En termes de valeurs, les exportations ont représenté 682 millions de francs (+2,1 %) et les importations 433,9 millions de francs (+2,4 %), soit un excédent d'exportation de 248,1 millions de francs (Statistique laitière de la Suisse, 2016).

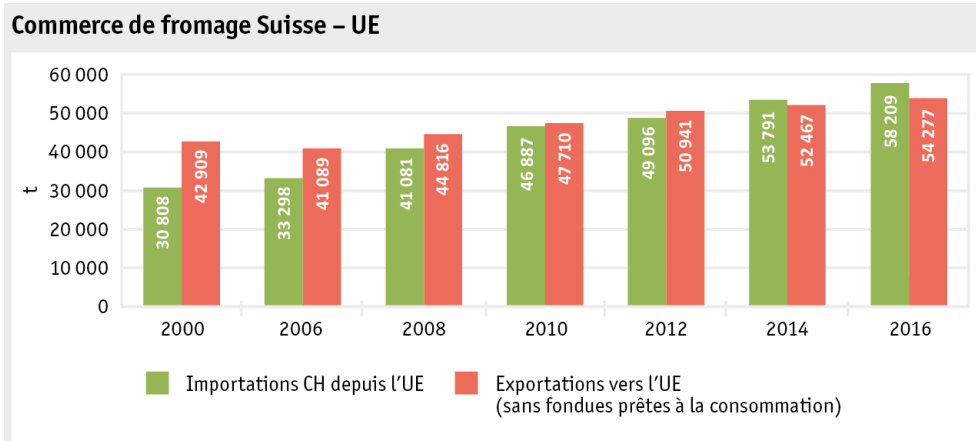
Durant l'année sous revue, les exportations de fromage ont augmenté de 1792 t pour passer à 70 140 tonnes (y c. fondue prête à l'emploi). Les importations se sont élevées à 58 200 t, soit un accroissement de 2760 t. En termes de valeurs, les exportations de fromage ont, en 2016, représenté 578 millions de francs (contre 573 en 2015) et les importations 360 millions de francs (contre 346 en 2015).

En 2016, la Suisse a exporté dans l'UE 4,4 % de plus de fromage (54 277 t) que l'année précédente. Les plus grandes quantités ont été livrées en Allemagne (30 134 t) et en Italie (10 839 t). Il convient toutefois de noter qu'après son exportation dans un pays de l'UE, le fromage est souvent revendu dans d'autres États membres, si bien que les statistiques douanières ne permettent pas de savoir dans quels pays il a effectivement été consommé.

En 2016, le fromage à pâte dure a une fois de plus constitué la plus grande partie de l'ensemble des exportations (34 610 t). L'Emmentaler AOP, dont le volume d'exportation a atteint 12 276 t (12 663 t en 2015), reste le fromage suisse favori des consommateurs étrangers, bien qu'il soit talonné par le Gruyère AOP, dont 12 106 t ont été exportées (11 956 t en 2015).

Les importations de fromage, qui ont atteint 58 200 t en 2016, proviennent presque exclusivement de l'UE. La plus grande partie a été importée d'Italie (20 467 t), de France (14 378 t) et d'Allemagne (14 053 t). Le fromage frais (21 963 t contre 20 972 en 2015) et le fromage à pâte molle (10 072 t contre 9965 en 2015) représentent les plus grandes parts d'importation.

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Source : TSM

Consommation

La consommation de fromage, de 22 kg par personne, a augmenté de 1,9 % en 2016 par rapport à l'année précédente. Par contre, la consommation de boissons lactées par habitant a diminué de 0,3 kg, pour atteindre 9,6 kg, alors que celle de lait de consommation (sans le lait produit par les exploitations agricoles pour leur propre usage) a baissé de 1,8 %, passant à près de 53,3 kg par personne.

La consommation totale de lait et de produits laitiers par habitant ne connaît plus que de très légères fluctuations depuis longtemps. Par contre, le lait de consommation accuse un recul de plus de 25 % par rapport aux années 2000/02, tandis que la consommation de boissons lactées a triplé. Durant la même période, la consommation par habitant de beurre et de crème a chuté respectivement de 10,5 % et de 11,9 %, tandis que celle de fromage a progressé de 10 %.

Comparaison des prix à la consommation entre la Suisse et l'UE

Comme le laissait prévoir le niveau élevé des prix à la production, les consommateurs paient le lait et les produits laitiers plus cher en Suisse qu'en Allemagne, en France et en Autriche. L'écart entre les prix suisses et ceux de ces trois pays oscille entre 25 et 83 %. La plus grande différence est observée dans le prix du beurre (14.80 fr./kg en Suisse contre 4.20 fr./kg en Allemagne en 2016). En Allemagne, un litre de lait entier pasteurisé coûte 0.68 francs, ce qui représente le prix le plus avantageux de ces pays (en Suisse : 1.44 fr./l).

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Utilisation de lait par groupe de produits (équivalents lait ; EL)

Produit	2000/02	2014	2015	2016	2000/02–
	t	t	t	t	2014/16 %
Fromage	1 375 908	1 480 970	1 461 319	1 417 552	5.6
Fromage blanc, séché	19 366	25 947	31 299	30 880	51.7
Lait de consommation	459 605	405 559	392 304	388 647	-14.0
Crème de consommation	258 197	281 120	289 492	282 867	10.2
Yogourt	70 003	115 287	113 880	111 776	62.4
Autres produits laitiers frais (y compris glace)	84 282	106 578	103 551	102 006	23.5
Produits laitiers de longue conservation	331 579	381 021	358 382	374 270	12.0
Beurre	476 737	572 467	559 480	549 093	17.5
Autre transformation	122 375	171 583	176 470	176 884	43.0

1 EL correspond à 1 kg lait dont la part de matière grasse et de protéines est de 7,3 %

Source : TSM

Production produits laitiers

Produit	2000/02	2014	2015	2016	2000/02–
	t	t	t	t	2014/16 %
Total fromage	166 668	185 331	188 806	184 905	11.4
Fromages frais	35 832	47 582	53 110	53 271	35.8
Mozzarella	12 208	22 693	23 551	23 450	85.4
Autres fromages frais	23 624	24 889	29 551	29 821	10.1
Fromages à pâte molle	6 848	6 182	6 013	5 891	-9.6
Tommes	1 229	1 893	1 857	1 864	52.7
Fromages à pâte blanche persillée, mi-gras à gras	2 122	897	871	838	-57.6
Autres fromages à pâte molle	3 497	3 392	3 285	3 189	-2.3
Fromages à pâte mi-dure	47 176	63 259	63 891	64 399	33.4
Appenzeller	8 505	8 831	8 782	8 806	5.4
Tilsit	6 135	3 142	3 182	3 036	-48.6
Fromage à raclette	11 871	12 698	13 629	13 687	10.7
Autres fromages à pâte mi-dure	20 665	38 588	38 298	38 870	82.4
Fromages à pâte dure	76 215	67 153	64 034	60 014	-12.8
Emmentaler	42 171	20 259	18 843	17 029	-50.8
Gruyère	26 072	29 420	28 552	26 325	11.6
Sbrinz	2 940	1 613	1 546	1 488	-44.3
Autres fromages à pâte dure	5 032	15 861	15 093	13 685	197.8
Spécialités¹	663	1 155	1 210	1 330	75.7
Total produits laitiers frais	704 033	739 820	721 607	711 080	4.5
Lait de consommation	505 764	471 527	455 368	451 223	-7.2
Autres	198 270	268 293	266 239	259 857	34.6
Total beurre	40 247	48 436	46 844	47 610	17.5
Total crème	68 213	69 080	70 461	68 814	2.8
Total poudre de lait et lait condensé	47 152	57 009	50 454	49 585	10.0

¹fromages de brebis et de chèvres pures

Source : TSM

Commerce extérieur de fromage ¹

Produit	2000/02	2014	2015	2016	2000/02–
	t	t	t	t	2014/16 %
Importations					
Fromages frais/séré	8 644	20 320	20 970	21 963	143.9
Fromages à pâte molle	7 995	11 225	11 688	11 793	44.7
Fromages à pâte mi-dure	4 498	8 969	9 542	10 818	117.4
Fromages à pâte dure	1 518	3 893	4 813	4 771	195.9
Fromages extra-dur	6 019	5 563	4 516	4 988	-16.6
Fromages fondus	2 413	3 875	3 904	3 867	61.0
Total fromages et séré	31 087	53 845	55 432	58 200	79.6
Exportations					
Fromages frais/séré	54	5 867	5 780	6 017	10 803.7
Fromages à pâte molle	122	806	587	566	435.3
Fromages à pâte mi-dure	7 374	17 799	19 303	19 838	157.4
Fromages à pâte dure	39 131	34 746	33 762	34 610	-12.2
Fromages fondus	5 229	1 275	1 140	1 094	-77.6
Fondue fini	4 567	4 536	4 228	4 183	-5.5
Autre fromage	132	3 116	3 548	3 832	2 550.5
Total fromages et séré	56 610	68 145	68 348	70 140	21.7

¹ Nouvelle répartition des groupes de produits, y compris la fondue prête à l'emploi, prise en compte rétroactivement à partir de l'année 2013

Source : TSM

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2014		2015		2016		2000/02- 2014/16	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 054	22 567	3 752	23 475	3 225	24 781	17 498	3.0
Yoghourts	3 494	148	4 875	10 505	4 905	10 498	4 965	10 486	41	6 992.1
Crème	918	246	1 322	1 422	3 375	1 582	3 104	1 599	183	522.9
Beurre	447	4 960	3 126	207	1 892	191	4 666	54	622	- 97.0
Poudre de lait	11 688	1 076	11 717	489	8 642	630	15 147	1 053	1	- 32.7
Fromage et séché	52 295	31 087	63 677	53 845	64 231	55 432	66 015	58 200	24	79.6
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 638	23 200	4 246	22 563	4 751	21 953	419	187.6
Viande de veau	0	1 115	36	632	56	661	17	685	-	- 40.8
Viande de porc	249	9 753	2 404	13 630	2 326	9 174	2 151	10 114	821	12.5
Viande de mouton	0	6 940	1	6 161	1	6 739	2	6 612	-	- 6.3
Viande de chèvre	0	359	0	270	0	264	0	235	-	- 28.5
Viande de cheval	0	4 117	0	3 448	0	3 241	0	2 971	-	- 21.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 389	46 266	905	46 872	1 416	45 237	273	7.8
Sous-produits d'abattage ³	-	-	19 264	17 494	18 707	16 558	20 165	18 348	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	636	0	597	0	589	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	34 759	700	71 931	512	73 344	293	74 404	502.0	110.7
Céréales										
Blé	74	284 629	908	419 905	1 551	397 284	6 490	484 789	3920.1	52.5
Seigle	1	7 250	0	5 856	4	4 976	0	2 780	35.6	-37.4
Orge	11	52 079	503	91 129	371	68 988	437	34 153	3884.3	24.3
Avoine	5 540	50 469	10	44 934	7	48 581	8 120	50 128	-51.0	-5.1
Maïs grain	196	26 496	153	140 922	173	131 495	180	165 869	-13.9	451.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 821	40 161	4 395	37 810	5 245	104 284	35.4	97.8
Sucre	152 572	188 008	156 607	145 490	113 822	95 458	104 264	96 248	-18.1	-40.2
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	542	41 110	3 081	36 802	1 018	46 067	121.4	-60.9
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 581	126 150	1 736	124 150	1 296	123 490	-79.0	30.1
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 882	6 826	1 168	6 361	1 219	11 059	3.4	3.1
Poires ^{1,2}	125	8 786	245	9 082	58	7 260	45	10 382	-12.6	9.4
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 621	62	9 421	7	8 693	119.3	-8.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	137	3 772	13	3 064	1	3 289	502.6	3.0
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	69	5 746	34	6 422	39	8 036	265.5	32.1
Fraises	23	11 424	13	13 022	38	14 421	4	14 904	-21.6	23.6
Raisins	60	38 447	118	31 970	39	34 018	112	33 777	49.2	-13.5
Agrumes	107	124 102	231	133 525	205	143 983	163	145 984	87.3	13.7
Bananes	3	73 363	7	85 412	0	88 619	12	91 310	151.5	20.6
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	1	5 951	1	10 002	0	4 177	-97.3	-0.4
Oignons (tous)	51	6 432	42	2 724	151	2 777	31	6 976	47.3	-35.3
Céleris-raves	0	287	1	496	0	255	0	407		34.6
Tomates (toutes)	25	42 449	169	36 885	67	39 064	96	38 411	347.8	-10.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	2	3 797	0	3 305	1	3 745	-69.9	42.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	13	8 923	18	8 762	56	8 686	2791.2	-3.1
Concombres (à salade/ nostrano)	21	17 046	4	16 444	14	16 608	14	19 335	-48.0	2.4
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	12.7	-12.0
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 189	336 613	5 094	353 013	3 916	352 125	-15.5	62.0

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2013/16

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2014	2015	2016 ¹	2000/02– 2014/16
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation	84.63	62.30	59.10	53.30	6
Boissons lactées	3.53	9.40	9.90	9.60	172.6
Yoghourts	16.57	17.50	17.00	16.60	2.8
Beurre	5.93	5.50	5.30	5.20	-10.7
Crème	9.27	8.30	8.20	8.00	-11.9
Fromages et fromages fondus	19.63	21.40	21.50	22.00	10.4
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	11.47	11.24	11.28	10.9
Viande de veau	3.75	2.92	2.77	2.71	-25.3
Viande de porc	25.39	23.66	22.77	22.49	-9.5
Viande de mouton	1.51	1.19	1.23	1.23	-19.4
Viande de chèvre	0.11	0.08	0.08	0.07	-28.1
Viande de cheval	0.64	0.46	0.43	0.39	-33.0
Volaille	9.46	11.92	12.08	12.04	27.1
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	178	174	177	-5.7
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.60	51.50	51.50	11.8
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	39.00	39.50	39.50	-2.8
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.90	16.80	16.80	14.6
Fruits (frais)⁵					
Pommes ³	14.66 (2)	14.86	15.37	14.80	1.7
Poires ³	3.32 (2)	3.48	2.89	2.99	-4.2
Abricots ³	1.46 (2)	1.82	1.79	1.72	21.6
Cerises ³	.71 (2)	0.86	0.63	0.61	-3.0
Prunes et pruneaux ³	1.05 (2)	1.15	1.15	1.31	17.4
Fraises	2.27	2.64	2.61	2.64	15.9
Agrumes	17.09	16.18	17.27	17.32	-0.9
Bananes	10.11	10.37	10.64	10.85	5.1
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.12	8.86	8.46	-2.8
Oignons (tous)	4.49	5.09	5.01	5.49	15.7
Céleris-raves	1.47	1.32	1.31	1.29	-11.1
Tomates (toutes)	10.07	10.38	10.17	9.98	1.1
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.21	2.06	2.02	-20.4
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.96	2.03	1.89	-8.8
Concombres (à salade/nostrano)	2.81	3.51	3.73	3.93	32.3
Vin					
Vin rouge (en l)	28.28	21.65	21.08	20.34	-25.7
Vin blanc (en l)	12.45	10.70	10.56	9.77	-16.9
Vin total (en l)	40.73	32.35	31.64	29.98	-23.1

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2013/16

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation apparente: production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : USP

Sucre : USP

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2016

Produits		Ø 2016			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.68	0.89	0.99	1.44
Beurre	fr./kg	4.18	7.36	6.17	14.78
Yogourt nature	fr./kg	1.11	1.47	1.98	2.30
Mozzarella	fr./kg	5.71	-	7.62	9.80
Emmentaler	fr./kg	9.17	9.07	7.91	17.32
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	5.76	-	7.81	20.91
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	7.44	-	7.58	25.74
Viande hachée de bœuf	fr./kg	7.43	-	8.48	18.49
Entrecôte de bœuf	fr./kg	-	26.29	19.52	73.48
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	-	25.95	30.85	70.33
Poulet entier	fr./kg	5.22	-	7.11	9.25
Poitrine de poulet	fr./kg	7.64	-	10.68	29.27
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	13.93	-	24.27	41.31
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.98	-	1.06	1.73
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.77	-	1.26	1.79
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.30	1.56	-	2.27
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.02	2.07	1.46	3.30
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.33	2.51	1.91	3.64
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.10	1.32	1.12	2.31
Laitue pommée	fr./unité	0.98	1.08	0.72	1.83
Concombre à salade	fr./unité	0.70	1.09	0.96	1.39
Oignons	fr./kg	1.22	1.76	1.13	2.34

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2016: 1.00 Euro = 1.09 CHF).

Sources: France (F): FranceAgriMer, Agreste France, Insee; Autriche (A): GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich; Allemagne (D): Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D); Suisse (CH): OFAG Observation du marché

Explications relatives aux données:

Lait et produits laitiers: trad. TVA comprise; D (Mozarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé)

Viande: qualité: Label+AQ (CH), Label+traditionnel (EU); couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F); franco magasin; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (D, A), relevés de prix (F,CH); conditionnement 1-2,5kg (D, CH), 5kg (F), divers (A); diverses variétés; TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



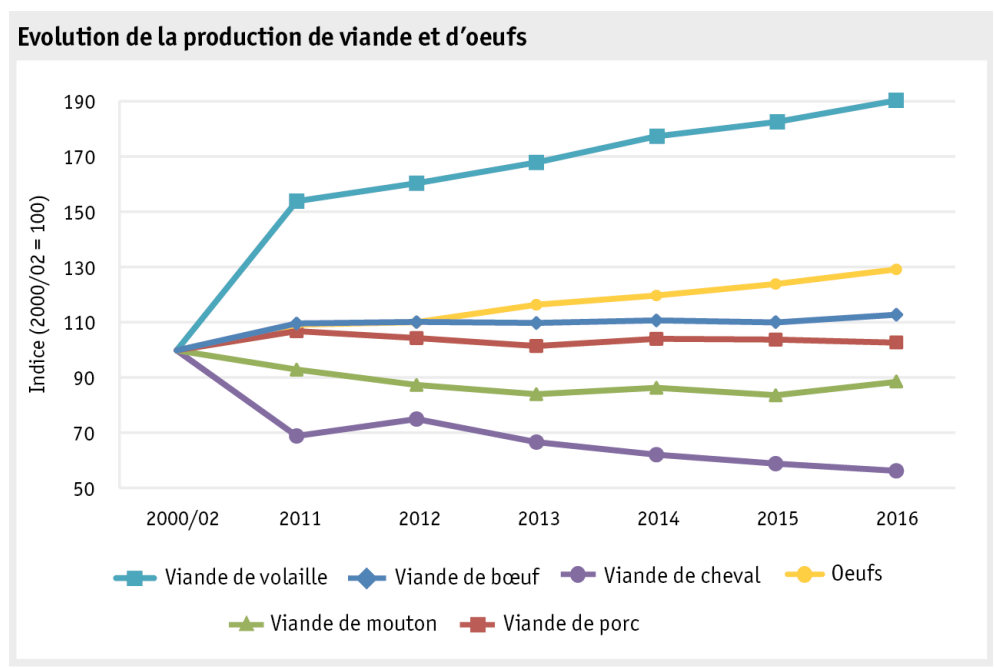
Viande et œufs

Pendant l'année sous revue, la production totale de viande a pesé 483 005 t (poids à l'abattage), un chiffre en augmentation de 0,8 % par rapport à l'année précédente.

Selon les données de l'OFS (2016), la valeur de la production de viande s'est élevée à 2,6 milliards de francs, ce qui représente un peu plus du quart de la valeur de la production agricole totale.

Malgré le recul continu de la consommation de viande depuis plusieurs années, la préférence des Suisses va toujours à la viande de porc, qui entre pour 44 % dans la consommation totale de viande.

En 2016, après un léger recul l'année précédente, la consommation de viande annuelle de la population suisse s'est montée à 50,98 kg par habitant, ce qui correspond à une quantité totale de viande consommée de 431 760 t (sans les poissons et les crustacés).



Commerce extérieur

Pendant l'année sous revue, les exportations de viande destinée à l'alimentation humaine ont augmenté de 10,7 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 8375 t (poids prêt à la vente).

Les exportations de viande de volaille et de viande de bœuf présentent, avec respectivement 56,5 % et 11,8 %, la plus forte croissance à l'exportation, une progression à laquelle la viande séchée contribue significativement (+16 %).

Le volume des exportations de viande de veau a plongé de près de 70 % pour atteindre 17 t (marchandise prête à la vente).

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Les exportations de viande de porc ont de nouveau baissé (de 7,5 %) et se chiffrent à 2151 t pour l'année sous revue.

Exportations de viande, de sous-produits d'abattage et de préparations à base de viande

Désignation		2012	2013	2014	2015	2016
Bovins (veau inclus) Poids net en tonnes	Viande	1 975	1 811	1 936	1 789	2 035
	Sous-produits d'abattage	2 936	2 403	2 350	2 026	2 133
	Préparations à base de viande	50	41	33	19	26
	Total	4 961	4 255	4 320	3 834	4 194
Porc Poids net en tonnes	Viande	3 146	1 334	1 832	1 832	1 713
	Sous-produits d'abattage	17 996	17 452	16 681	16 681	18 032
	Préparations à base de viande	82	107	58	58	47
	Total	21 224	18 894	18 571	18 571	19 792
Volaille Poids net en tonnes	Viande et sous-produits d'abattage	3 415	3 845	4 255	3 438	3 851
	Préparations à base de viande	54	49	81	71	563
	Total	3 468	3 894	4 335	3 509	4 414
	Divers					
Poids net en tonnes	Saucisses	287	326	329	292	320
	Préparations contenant moins de 20 % de viande	20 153	20 384	20 751	19 169	17 225

Sources : AFD, Proviande

Les importations de viande destinée à l'alimentation humaine ont atteint 92 078 tonnes en poids prêt à la vente (sans les poissons, les mollusques ni les crustacés), ce qui représente une diminution de 1,8 % au total, de 2,7 % pour la viande de bœuf, de 1,9 % pour la viande de mouton et de 3,5 % pour la viande de volaille. Seules les importations de viande de porc ont augmenté de quelque 10 %, bien que l'offre ait été parfois surabondante.

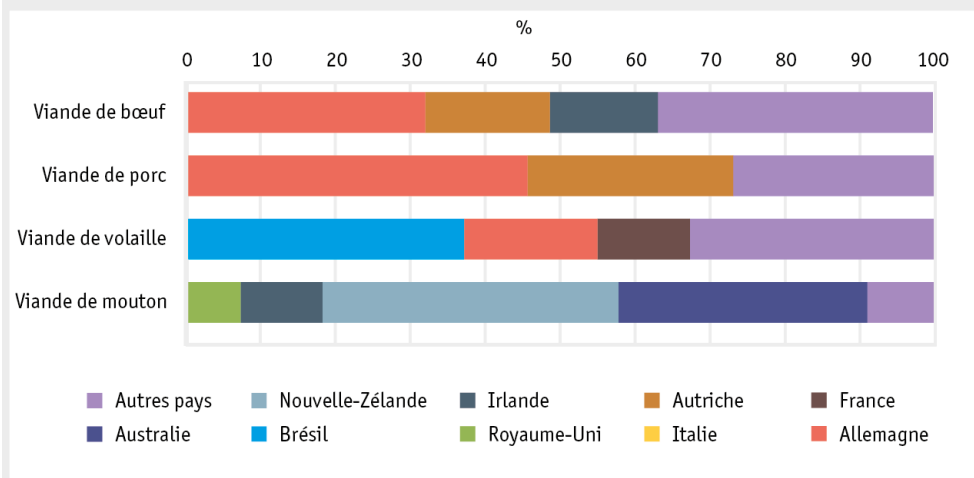
Comme l'année précédente, la demande de morceaux nobles (par exemple l'aloïou de bœuf, d'agneau ou de cheval, le blanc de dinde ou de poulet), n'a pas pu être entièrement satisfaite par la production indigène.

Parmi les importations, on a notamment enregistré 21 953 tonnes de viande de gros bétail, 10 114 tonnes de viande de porc et 45 237 tonnes de viande de volaille.

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Provenance des importations de viande 2016



Source : Proviande

L'Allemagne reste notre plus grand fournisseur de viande de bœuf (6684 t en poids prêt à la vente) et de viande de porc (663 t).

Le Brésil fournit 37 % de la viande de volaille (17 602 t), ce qui en fait notre fournisseur le plus important. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les principaux pays exportateurs de viande de mouton et à eux deux fournissent à la Suisse 73 % de cette viande.

Les importations d'œufs de consommation ont légèrement augmenté de 0,5 %, par rapport à l'année précédente, s'établissant à 237,6 millions de pièces. Les importations d'œufs destinés à la transformation ont nettement diminué, comme les années précédentes (-9,5 % pour atteindre 176,4 millions d'unités). Les principaux fournisseurs d'œufs importés restent les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

Consommation de viande

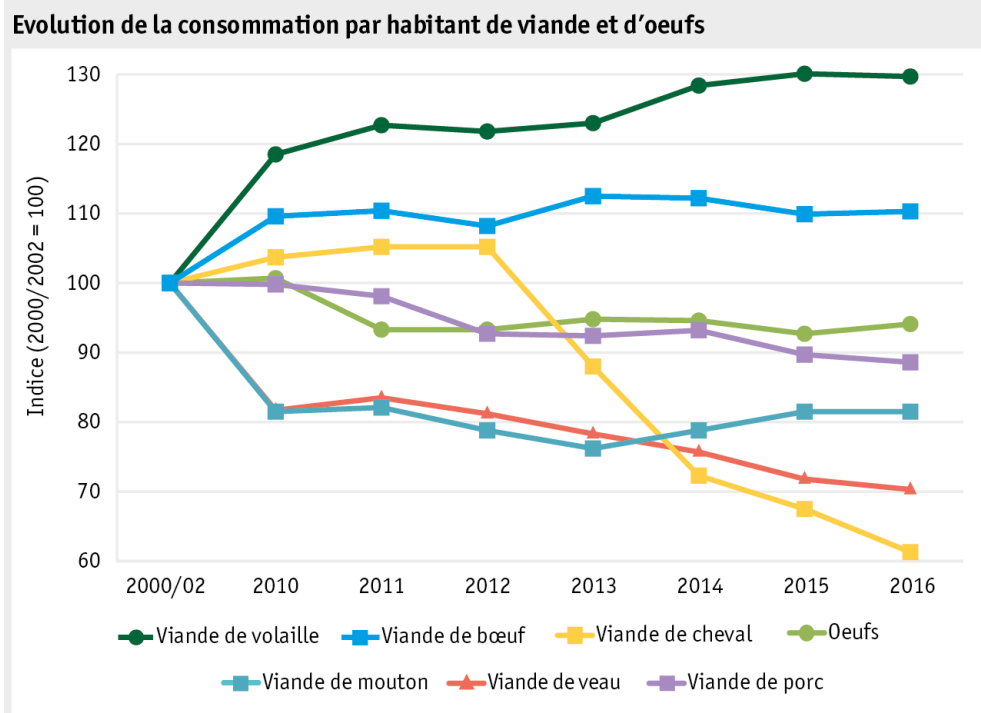
Après le recul de 2 % enregistré il y a un an, la consommation de viande prête à la vente a légèrement baissé (-1 %) par rapport à 2015 pour s'inscrire à 50,98 kg par an et par personne (sans les poissons ni les crustacés, mais avec le lapin et le gibier).

Relevons que le calcul de la consommation de viande par personne ne tient pas compte des achats réalisés dans les pays voisins ; l'importance du recul de la consommation par personne doit donc être relativisée.

En 2016, la population suisse a consommé 431 760 t de viande (poids de la marchandise prête à la vente), une valeur pratiquement égale à celle de l'année précédente. Cette stabilité dans un contexte de recul de la consommation de viande s'explique par la croissance démographique.

Pour une fois, l'accroissement de la consommation de la viande prête à la vente entre 2015 et 2016 (+0,2 %, soit 11,28 kg) ne s'inscrit pas à l'actif de la volaille, mais à celui du bœuf. La consommation de viande de volaille a même légèrement diminué pour passer à 12,04 kg. La volaille garde cependant la deuxième place au palmarès de la consommation de viande, derrière le porc (22,49 kg) et devant le bœuf.

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Source : Proviande / Aviforum

Sur l'échelle des préférences auprès de la population suisse, les viandes de cheval et de veau ont perdu presque un tiers de points depuis 2000/02. À l'inverse, la viande de volaille a gagné à peu près le même nombre de points. Durant la même période, les œufs et la viande de porc ont perdu respectivement 7 % et 10 % sur l'échelle des préférences des consommateurs. En ce qui concerne la viande de bœuf, la consommation par habitant a augmenté de 10 %.

Si l'on considère la consommation de viande et de poisson il y a vingt ans, d'après Proviande (2016), le Suisse moyen en consommait un peu plus qu'à présent, soit 53,6 kg par an. Seul l'ordre des préférences a changé : le porc était déjà nettement en tête, suivi du bœuf, puis de la volaille. Le recul général qui a eu lieu depuis lors s'observe surtout dans la viande de porc et de la viande de veau, tandis que la consommation de viande de volaille a augmenté de plus de 2,8 kg.

Comparaison avec les autres pays

D'après les calculs effectués par Proviande en 2016 sur la base des données de la FAO, la consommation de viande en Suisse par an et par personne se situait en 2013 à 51,98 kg selon les chiffres les plus récents, soit dans le tiers supérieur du classement, lequel va de 2,65 kg en Inde à plus de 110 kg à Hongkong, la moyenne des 180 pays observés s'établissant à 31,06 kg (poids à la vente). Au cours des trente dernières années, la consommation individuelle de viande a augmenté de 36 % dans le monde, alors qu'elle régressait en Suisse, diminuant de 16 % pendant la même période.

En Europe, c'est le Luxembourg qui occupe la première place (70,81 kg par personne, poids prêt à la vente), tandis que la Bosnie-Herzégovine ferme la marche avec 23,15 kg par an et par personne. La Suisse figure au vingt-troisième rang des trente-neuf pays considérés.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2014		2015		2016		2000/02– 2014/16	
	Expor- tations	Impor- tations ^t	Expor- tations	Impor- tations ^t	Expor- tations	Impor- tations ^t	Expor- tations	Impor- tations ^t	Expor- tations	Impor- tations [%]
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	3 054	22 567	3 752	23 475	3 225	24 781	17 498	3.0
Yoghourts	3 494	148	4 875	10 505	4 905	10 498	4 965	10 486	41	6 992.1
Crème	918	246	1 322	1 422	3 375	1 582	3 104	1 599	183	522.9
Beurre	447	4 960	3 126	207	1 892	191	4 666	54	622	- 97.0
Poudre de lait	11 688	1 076	11 717	489	8 642	630	15 147	1 053	1	- 32.7
Fromage et séré	52 295	31 087	63 677	53 845	64 231	55 432	66 015	58 200	24	79.6
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	4 638	23 200	4 246	22 563	4 751	21 953	419	187.6
Viande de veau	0	1 115	36	632	56	661	17	685	-	- 40.8
Viande de porc	249	9 753	2 404	13 630	2 326	9 174	2 151	10 114	821	12.5
Viande de mouton	0	6 940	1	6 161	1	6 739	2	6 612	-	- 6.3
Viande de chèvre	0	359	0	270	0	264	0	235	-	- 28.5
Viande de cheval	0	4 117	0	3 448	0	3 241	0	2 971	-	- 21.8
Volaille ⁴	332	42 770	1 389	46 266	905	46 872	1 416	45 237	273	7.8
Sous-produits d'abatta	-	-	19 264	17 494	18 707	16 558	20 165	18 348	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	636	0	597	0	589	-	-
Poissons, crustacés et	83	34 759	700	71 931	512	73 344	293	74 404	502.0	110.7
Céréales										
Blé	74	284 629	908	419 905	1 551	397 284	6 490	484 789	3920.1	52.5
Seigle	1	7 250	0	5 856	4	4 976	0	2 780	35.6	-37.4
Orge	11	52 079	503	91 129	371	68 988	437	34 153	3884.3	24.3
Avoine	5 540	50 469	10	44 934	7	48 581	8 120	50 128	-51.0	-5.1
Mais grain	196	26 496	153	140 922	173	131 495	180	165 869	-13.9	451.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	3 821	40 161	4 395	37 810	5 245	104 284	35.4	97.8
Sucre	152 572	188 008	156 607	145 490	113 822	95 458	104 264	96 248	-18.1	-40.2
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	542	41 110	3 081	36 802	1 018	46 067	121.4	-60.9
Huiles et graisses	7 327	95 762	1 581	126 150	1 736	124 150	1 296	123 490	-79.0	30.1
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 882	6 826	1 168	6 361	1 219	11 059	3.4	3.1
Poires ^{1,2}	125	8 786	245	9 082	58	7 260	45	10 382	-12.6	9.4
Abricots ^{1,2}	31	9 154	100	7 621	62	9 421	7	8 693	119.3	-8.3
Cerises ^{1,2}	7	3 373	137	3 772	13	3 064	1	3 289	502.6	3.0
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	69	5 746	34	6 422	39	8 036	265.5	32.1
Fraises	23	11 424	13	13 022	38	14 421	4	14 904	-21.6	23.6
Raisins	60	38 447	118	31 970	39	34 018	112	33 777	49.2	-13.5
Agrumes	107	124 102	231	133 525	205	143 983	163	145 984	87.3	13.7
Bananes	3	73 363	7	85 412	0	88 619	12	91 310	151.5	20.6
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaur	26	6 739	1	5 951	1	10 002	0	4 177	-97.3	-0.4
Oignons (tous)	51	6 432	42	2 724	151	2 777	31	6 976	47.3	-35.3
Céleris-raves	0	287	1	496	0	255	0	407		34.6
Tomates (toutes)	25	42 449	169	36 885	67	39 064	96	38 411	347.8	-10.2
Laitues pommées (feuilles de chêne)	3	2 537	2	3 797	0	3 305	1	3 745	-69.9	42.5
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	13	8 923	18	8 762	56	8 686	2791.2	-3.1
Concombres (à salade)	21	17 046	4	16 444	14	16 608	14	19 335	-48.0	2.4
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	8 289	1 267 948	6 908	1 252 993	7 072	1 223 128	12.7	-12.0
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	6 189	336 613	5 094	353 013	3 916	352 125	-15.5	62.0

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03–2013/16

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources:

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201-1207), huiles et graisses végétales (1507-1515), vin: DGD

Fruits et légumes: statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre: réservesuisse

Volaille: Proviande



Introduction

La rubrique « Environnement » du rapport agricole traite des thèmes touchant à la fois l'agriculture et l'environnement (cycles de l'azote et du phosphore, climat, air, énergie, eau, sol et biodiversité). Elle se concentre chaque année sur deux ou trois thèmes choisis suivant un cycle quadriennal. Cette année c'est le thème de la biodiversité qui est à l'honneur. Ce thème avait déjà été traité dans les rapports agricoles de 2005, 2009 et 2013. Un article introductif donne une vision d'ensemble sur l'importance de la biodiversité dans nos agroécosystèmes et rediscute les objectifs environnementaux pour l'agriculture récemment révisé. Un autre article résume les plans d'action de l'OFAG en termes de conservation et utilisation durable de l'agrobiodiversité alors que deux autres articles illustrent comment l'agriculture profite de services écosystémiques découlant de la biodiversité. Un article sur les indicateurs environnementaux donne une vue d'ensemble sur les performances agro-environnementales Suisse et met à disposition toutes les données mises à jours.



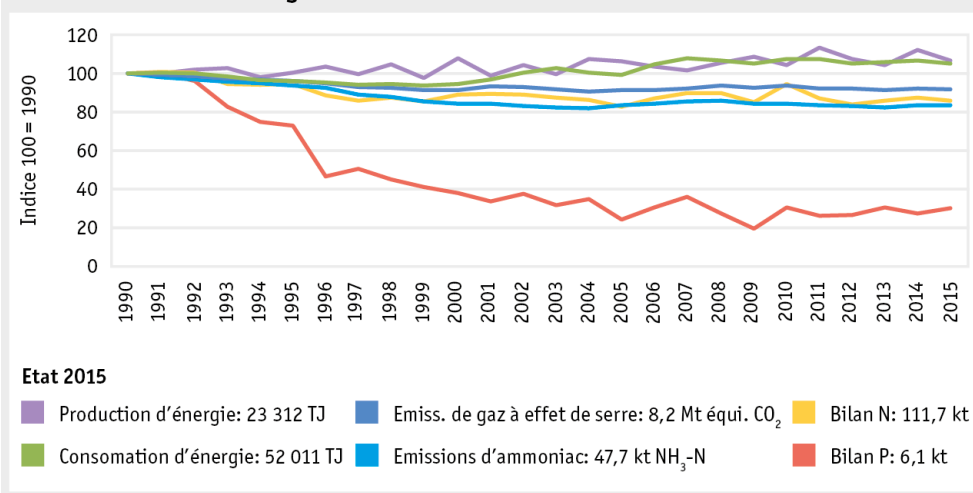
Indicateurs agro-environnementaux (IAE)

Le monitoring agro-environnemental (MAE) de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) fournit un regard agro-environnemental sur l'évolution de l'agriculture suisse. Dans les différentes thématiques concernées (cycles de l'azote et du phosphore, énergie, climat, sol, eau, biodiversité), il a pour objectif d'observer et de mesurer l'influence de l'agriculture sur la qualité environnementale et la manière dont l'environnement évolue en relation avec les pratiques agricoles. La base légale du monitoring est l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture. Cette dernière spécifie que le MAE doit se fonder sur des indicateurs agro-environnementaux (IAE) comparables au niveau international (Eurostat et OCDE) et permettant d'évaluer les effets quantitatifs et qualitatifs de la politique agricole aux niveaux national (statistiques et inventaires nationaux), régional et selon le type d'exploitation (Dépouillement Centralisé des Indicateurs Agro-Environnementaux, DC-IAE).

IAE clés au niveau national

En utilisant une sélection d'IAE clés nationaux tels que la consommation d'énergie, les bilans d'azote et de phosphore, les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre (des IAE comparables au niveau international) on peut facilement dresser un profil agroenvironnemental pour la Suisse depuis 1990. On remarque que de manière générale, les années 1990 – 2000 ont été marquées par des baisses considérables des émissions, des excédents d'azote et de phosphore (Input-Output N et P) et de la consommation d'énergie. Dès le début des années 2000, ces IAE sont restés stables mise à part la consommation d'énergie qui a augmenté entre 2000 et 2007. Ces observations doivent être contre balancées avec une croissance de la production agricole particulièrement marquée dès le début des années 2000. Ainsi l'efficacité de l'azote et du phosphore (output/input N et P) sont en constante et légère augmentation alors que l'efficacité énergétique (énergie produite/énergie consommée) reste stable. Il faut également tenir compte de l'évolution de l'effectif des animaux de rente ([les animaux](#)) et de la surface agricole utile ([SAU](#)).

Evolution d'indicateurs agroenvironnementaux clés 1990 – 2015



Sources : 1 USP, 2 Agroscope et 3 HAFL

Pour plus d'information sur l'évolution des IAE, les rapports agricoles précédents peuvent être consultés selon le thème ([2014](#) : bilan de phosphore, [2015](#) : énergie et émissions de gaz à effet de serre et [2016](#) : bilan d'azote et émissions d'ammoniac).

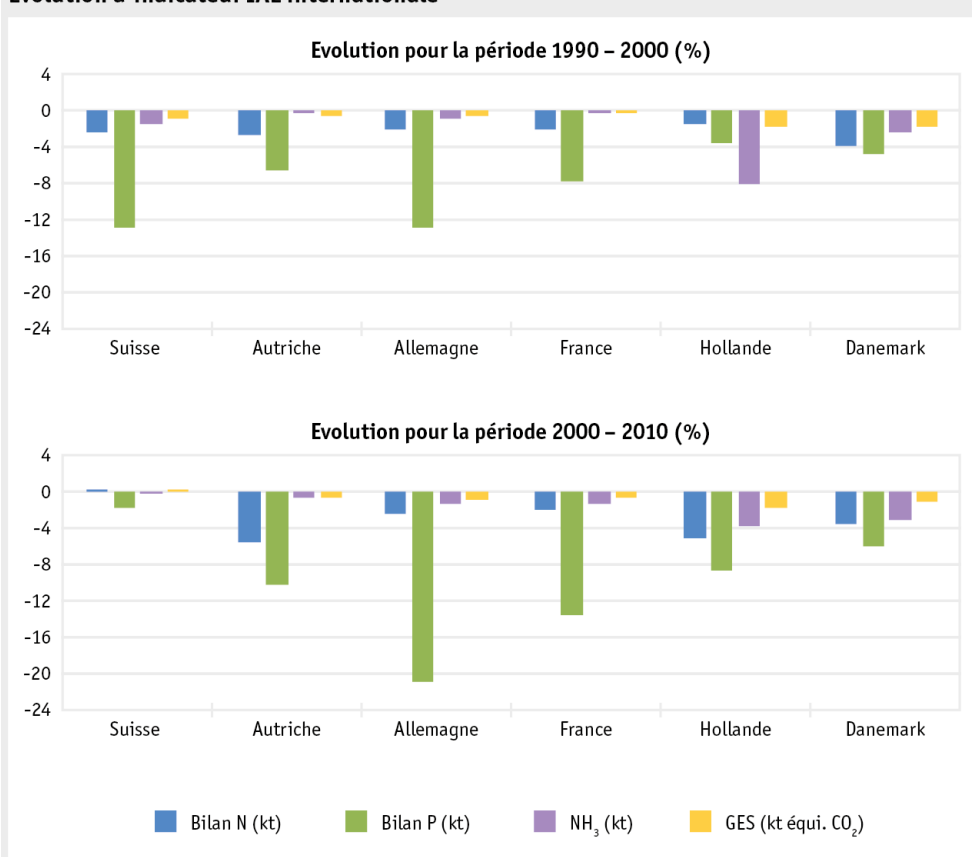
En outre, les données actualisées sur les IAE au niveau national peuvent être consultées dans les Download-Center de la rubrique « Service » à Données et indicateurs agro-environnementaux au niveau national 1990 – 2015.



IAE clés dans le contexte international

En 2013, le groupe de travail mixte agriculture et environnement (GTMAE) de l'organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE, 34 pays membres, OCDE) a publié un rapport rassemblant les IAE principaux pour chaque pays membre pour la période 1990 – 2010 (OCDE 2013). Le rapport a permis une première comparaison standardisée des performances agroenvironnementales entre les différents pays membres tout en soulignant les limites d'interprétation et progrès à réaliser. Si l'on reprend les IAE clés présentés ci-dessus au niveau national et que l'on compare l'évolution de ceux-ci avec d'autres pays, on remarque que la plupart des pays ont continué de réduire leurs émissions ou excédents après les années 2000, alors que la Suisse n'a pas continué sur sa lancée de 1990 à 2000.

Evolution d'indicateur IAE internationale

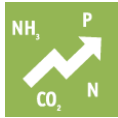


Source : OCDE (2013), Compendium des indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE, Editions OCDE

Evolution d'indicateur IAE majeurs durant les périodes 1990 – 2000 (en haut) et 2000 à 2010 (en bas) pour la Suisse et d'autre pays. Bilan N et P : bilan d'azote et de phosphore (input-output en kilotonnes), NH₃ : émission d'ammoniac en kilotonnes, GES : émissions de gaz à effet de serre (en kilotonnes équivalent CO₂). Données prises dans OCDE (2013), Compendium des indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE, Editions OCDE.

Actuellement, l'OCDE collabore étroitement avec Eurostat pour mettre à jour leurs banques de données respectives de manière coordonnée. D'ici fin 2018, l'intégralité des IAE devraient être actualisée pour la période 1990 – 2015. Pour le moment, le GTMAE a décidé de publier des chapitres thématiques séparés pour chaque IAE mais prévoit aussi la publication d'un rapport analogue à celui de 2013. Certains IAE sont déjà actualisés et disponible via les liens suivants :

- [Indicateurs Agro-Environnementaux de l'OCDE](#)



- [Indicateurs Agro-Environnementaux d'Eurostat](#)

DC-IAE : développements récents et résultats

Le nombre d'exploitations participant au DC-IAE a légèrement augmenté (de 254 à 270 exploitations). Les 3 journées d'information conduites en novembre 2016 pour les agriculteurs ont à nouveau été conduites sur des exploitations qui participent au projet, respectivement à Sulz (AG), Pomy (VD) et Sevelen (SG). Lors de ces journées les agriculteurs ont été informés des actualités politiques, des mises à jour du logiciel de collecte des données et confrontés à des analyses approfondies d'IAE calculés avec les données de l'exploitation visitée. Pour la première fois, les agriculteurs qui ont participé aux journées, ont aussi reçu les bilans N et P de leurs propres exploitations. Les journées ont été appréciées et permis des échanges intéressants entre les agriculteurs et les scientifiques d'Agroscope. D'ici fin 2017, il est prévu que chaque exploitant du DC-IAE reçoive les résultats propres à son exploitation pour la plupart des IAE. Les agriculteurs pourront ainsi mieux appréhender les performances agroenvironnementales de leurs exploitations et les comparer à d'autres exploitations semblables.

Depuis novembre 2016, les données des exploitations IAE ont été valorisées dans le cadre de divers études ou rapports. L'IAE couverture du sol avait déjà fait l'objet d'une publication dans revue scientifique internationale (Büchi et al. 2015). En 2016, l'IAE a aussi été publié dans la revue agronomique Suisse en tenant compte des données les plus récentes (Büchi et al. 2017). Les données IAE ont aussi été utilisées dans le cadre d'une étude d'impact sur l'introduction d'une taxe dissuasive sur les produits phytosanitaires (Finger et al. 2016). Les données du DC-IAE ont aussi été utilisées afin de comparer les bilans écologiques de la production de vin dans différents systèmes de production (Wettstein et al. 2016).

Les données sur les IAE calculés avec les données d'exploitation peuvent être consultées dans les Download-Center de la rubrique « Service » à Tableau Dépouillement centralisé indicateurs agro-environnementaux 2009 – 2015.

Bibliographie

Rapports agricoles [2014](#), [2015](#) et 2016

OECD 2013, OECD Compendium of Agri-environmental Indicators, OECD publishing

Eurostat 2017, Agriculture, forestry and fishery statistics — 2016 edition

Büchi, L., A. Valsangiacomo, E. Burel, R. Charles. 2015. Integrating simulation data from a crop model in the development of an agri-environmental indicator for soil cover in Switzerland. *European Journal of Agronomy*

Wettstein, S., Stucki, M., Schumacher, P., Meier, M. S., Buchli, J. (2016): Ökobilanz von Schweizer Wein aus ÖLN- und biologischer Produktion. Büchi L., Valsangiacomo A., Burel E., Charles R. 2017. Indicateur agro environnemental de la couverture du sol dans les exploitations agricoles *Recherche Agronomique Suisse* 8(2), 48 – 55, 2017

Finger, R., Böcker, T., Möhring, N., Dalhaus, T. (2016). Ökonomische Analyse des Einsatzes von Pflanzenschutzmitteln – Risikoaspekte und Lenkungsabgaben. Bericht zu Händen des Bundesamts für Landwirtschaft. ETH Zürich und Universität Bonn, Oktober 2016.

Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants, jerome.frei@blw.admin.ch



Biodiversité et agriculture

La biodiversité au cœur des agroécosystèmes

En termes de surface, plus d'un tiers des écosystèmes suisses intègrent des activités agricoles, constituant ainsi toute une diversité d'agroécosystèmes. Les agroécosystèmes reflètent la combinaison d'une orientation de production et des conditions de production imposées par le contexte environnemental local (topographie, climat, sol et biodiversité). Des siècles de coévolution entre pratiques agricoles et conditions environnementales ont petit à petit façonné un paysage cultivé riche en habitats naturels et en espèces, tout en favorisant le développement d'une grande agrobiodiversité de plantes cultivées et d'animaux de rente (« [Diversité des ressources génétiques](#) »).

Une des missions importantes des agroécosystèmes est la production de denrées alimentaires. En outre, ils fournissent aussi des services écosystémiques, tels que la régulation de la qualité de l'eau et du sol ou le déploiement de l'agrobiodiversité et de nos valeurs culturelles. À leur tour, les agroécosystèmes sont dépendants de services provenant d'autres écosystèmes, par exemple la pollinisation des cultures par les abeilles ou autres insectes, la régulation biologique des organismes nuisibles par des organismes utiles (« [Bestäuber und Nutzlinge](#) »), les organismes vivants du sol nécessaires à sa formation et au maintien de sa fertilité (« [Bodenbiodiversität](#) »), des ressources en eau de qualité et le bon fonctionnement du cycle des nutriments. Les agroécosystèmes reçoivent aussi des « disservices » qui peuvent réduire leur productivité ou augmenter les coûts de production (exemples : maladies, ravageurs ou espèces invasives). Un travail du sol excessif ou l'utilisation inappropriée de moyens de production peuvent parfois dépasser la capacité (ou portance) environnementale et engendrer des disservices provenant des agroécosystèmes (exemple : des excédents d'azote trop élevés peuvent altérer la biodiversité d'écosystèmes sensibles tels que les forêts, les plans d'eau et les marais (Zhang et al. 2007, Power 2015)).

Comme beaucoup de services/disservices dépendent de la richesse de la biodiversité (Soliveres et al. 2016), il s'agit de gérer celle-ci de manière optimale à tous les niveaux (génétique, des espèces, des habitats et fonctionnelle) pour que l'homme puisse profiter des nombreux services fournis par les agroécosystèmes sans pour autant altérer la capacité d'autres écosystèmes à fournir d'autres services également revendiqués par la société.

Examen et actualisation des objectifs dans le domaine de la biodiversité

Lors de sa séance du 9 décembre 2016 (OFEV et OFAG 2016), le Conseil fédéral a approuvé le rapport établi en réponse au postulat Bertschy ([13.4284](#)) sur les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA). Ce postulat demandait une analyse de la situation par rapport aux OEA qui, sur les bases légales existantes, avaient été conjointement définis par les Offices fédéraux concernés (OFEV et OFAG 2008).



OEA dans le domaine de la biodiversité (OFEV et OFAG 2016)

L'agriculture apporte une contribution essentielle à la conservation et au soutien de la biodiversité, sous trois angles : 1. diversité des espèces et diversité des habitats, 2. diversité génétique à l'intérieur de chaque espèce et 3. biodiversité fonctionnelle.

- 1) L'agriculture assure la conservation et favorise les espèces indigènes (cf. OFEV et OFAG 2008, annexe 1) – en accordant la priorité aux espèces présentes sur les surfaces agricoles et à celles qui dépendent de l'agriculture – ainsi que des habitats (cf. OFEV et OFAG 2008, annexe 2) dans leur aire de répartition naturelle. Les populations des espèces cibles sont conservées et favorisées. Les populations des espèces caractéristiques sont favorisées par la mise à disposition de surfaces suffisantes d'habitats adéquats ayant la qualité requise, bien répartis sur le territoire.
- 2) L'agriculture apporte une contribution essentielle à la conservation et à l'utilisation durable de variétés indigènes de plantes agricoles cultivées et de races suisses. Elle conserve et favorise la diversité génétique des plantes indigènes vivant à l'état sauvage apparentées aux plantes agricoles cultivées, des plantes sauvages indigènes utilisées pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que d'autres espèces indigènes vivant à l'état sauvage, en accordant la priorité aux espèces présentes sur les surfaces agricoles.
- 3) L'agriculture conserve et favorise les services écosystémiques rendus par la biodiversité.

OFEV et OFAG 2016

Par rapport à 2008, l'objectif partiel 1 relatif aux espèces et aux habitats n'a pas été adapté mais il a entretemps été opérationnalisé. Des valeurs cibles quantitatives et qualitatives pour la réalisation des OEA dans les différentes zones agricoles ont été établies (Walter et al. 2013). S'agissant de l'objectif partiel 2 relatif à la diversité, il a été complété et intègre maintenant la nécessité de favoriser la conservation des plantes indigènes sauvages apparentées aux plantes cultivées ou utilisées pour l'alimentation et l'agriculture. Finalement, comme les agroécosystèmes dépendent ou fournissent des services/disservices écosystémiques, l'objectif partiel 3 relatif aux services écosystémiques a été renforcé.

Atteinte des objectifs : situation et perspectives

En se basant sur les conclusions du rapport en réponse au postulat Bertschy (OFEV et OFAG 2016), on peut dresser le bilan suivant par rapport aux 3 objectifs partiels.

Concernant l'objectif partiel 1, un renforcement des mesures agricoles visant à promouvoir la biodiversité a probablement permis de freiner la perte d'espèces indigènes et d'habitats au cours de ces dernières années. Les objectifs d'étape de la politique agricoles 14 – 17 en termes de surfaces de promotion de la biodiversité SPB (SAU en plaine, % mise en réseau et de QII) sont pratiquement atteints (SPB). Selon la qualité écologique requise pour chaque zone agricole et une estimation de l'état 2010 définis dans Walter et al. 2013, les lacunes à combler pour atteindre l'objectif relatif aux SPB de grande qualité écologique restent néanmoins importantes. En se basant sur les SPB annoncées pour des contributions en 2016, on peut faire une estimation de l'état en 2016. Selon cette estimation, la proportion de surface de qualité écologique devrait encore doubler dans les zones de plaine, des collines et de montagne I. Pour les zones de montagne III et IV ainsi que la région d'estivage, la surface est largement sous-estimée car les SPB de QII n'y ont pas toutes été annoncées.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



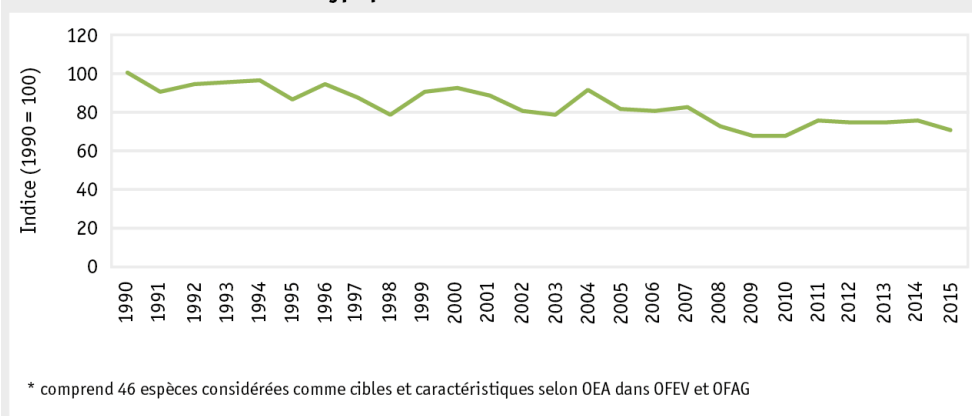
Proportion de surfaces de qualité écologique dans les terres agricoles

Zone	Objectifs (selon Walter et al. 2013)	Etat 2010 (selon Walter et al. 2013)	Etat 2016 (estimation selon contributions SPB 2016)
Plaine	10 (8 – 12)	2,2 – 4,0 %	~ 5 %
Collines	12 (10 – 14)	3,5 – 4,5 %	~ 6 %
Montagne I	13 (12 – 15)	3 – 4,5 %	~ 6 %
Montagne II	17 (15 – 20)	4,8 – 10 %	~ 8 %
Montagne III	30 (20 – 40)	20 – 40 %	~ 14 %
Montagne IV	45 (40 – 50)	40 – 50 %	~ 27 %
Total	16 (12 – 20)	6 – 10 %	~ 7 %
Région d’estivage	(40 – 60)	40 – 60 %	~ 30 %

Estimation de l'état 2016 : Surfaces de promotion de la biodiversité annoncées pour des contributions de QII (arbres fruitiers haute-tige et noyers inclus) + jachères florales, jachères tournantes, bandes culturales extensives, ourlets sur terres assolées et haies, bosquets champêtres et berges boisées (QI). Pour la zone d'estivage : surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage (QII).

L'agriculture exerce encore une pression considérable sur les écosystèmes sensibles. La biodiversité des hauts-marais et des bas-marais, ainsi que des prairies et des pâturages secs est très affectée par les dépôts d'azote engendrés par l'élevage (CFHA 2014, Roth et al. 2013). Il ressort aussi que les populations de quelque 1700 espèces cibles et caractéristiques définies dans les OEA (OFEV et OFAG 2008) affichent toujours une tendance à la baisse. L'objectif partiel 1 n'est par conséquent pas atteint.

Indice des oiseaux nicheurs typiques des terres cultivées*



Source : Station ornithologique de Sempach

Concernant l'objectif partiel 2, l'utilisation des races suisses s'effectue à 100 % in situ par les agriculteurs, donc sur l'exploitation. Le suivi des races est assuré par des organisations de sélection reconnues qui appliquent des mesures telles que l'inscription de la diversité génétique dans les herd-books et l'intégration dans des programmes de sélection appropriés. S'agissant des plantes cultivées, le maintien des mesures existantes dans le cadre du plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAN-RPGAA, voir aussi [diversité des ressources génétiques](#)) permet d'assurer la réalisation de l'objectif. L'objectif partiel n'est pas encore atteint pour les espèces sauvages, notamment celles apparentées à des plantes cultivées. Pour ces der-

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



nières, une première évaluation basée sur le potentiel d'utilisation a conduit à une liste prioritaire pour la Suisse. Il s'agira d'affiner cette priorisation en tenant compte de l'importance aussi bien pour l'agriculture que pour l'environnement. Ensuite, un état des lieux sur le niveau de conservation ex situ et in situ devra être établi. Sur cette base, des mesures éventuelles de conservation ex situ et/ou in situ pourront être discutées.

Concernant l'objectif partiel 3, il n'existe pas jusqu'ici d'indicateur ou de cadre analytique spécifique pour évaluer l'état et l'évolution de l'OEA. Afin de concrétiser l'objectif, il conviendra de s'appuyer sur des exemples provenant de la recherche appliquée démontrant comment on peut promouvoir et conserver la biodiversité de manière ciblée pour promouvoir les services qui en découlent. Parmi les exemples existants, on peut citer les travaux qui mettent en lumière le lien entre la biodiversité du sol et la production agricole (« [Bodenbiodiversität](#) »), ou encore l'importance et les moyens de promotion des pollinisateurs et des organismes utiles afin d'augmenter l'efficacité des agroécosystèmes (« [Bestäuber und Nützlinge](#) »).

Développement ciblé du monitoring de la biodiversité

Le monitoring de la biodiversité suisse (MBD) fournit déjà un certain nombre d'indicateurs sur la biodiversité pertinents pour l'agriculture (exemple : « Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages », « Habitats de grande valeur » qui documente l'évolution des prairies et pâturages secs, ou encore « L'apport excessif d'azote dans des écosystèmes sensibles »). Dans le cadre du monitoring agroenvironnemental, de nombreux indicateurs agro-environnementaux (lien sur l'article des IAE) documentent la pression indirecte exercée sur la biodiversité aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'exploitation (exemples : émissions d'ammoniac, bilan d'azote et de phosphore). La réponse politique peut se mesurer à l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité (lien sur article sur les BFF). Parmi les indicateurs d'état complémentaires au MBD, l'indice des oiseaux nicheurs a été spécialement adapté aux besoins de l'agriculture par la définition d'espèces cibles et caractéristiques (voir figure ci-dessus).

Dans les prochaines années, des lacunes importantes vont être comblées au niveau des indicateurs d'état de la biodiversité sur la surface agricole.

Premièrement, le programme ALL-EMA (« Arten und Lebensräume Landwirtschaft – Espèces et milieux agricoles », www.all-ema.ch) lancé en 2015 viendra renforcer les indicateurs d'état du monitoring agro-environnemental. À partir de 2020, ces relevés, couplés à ceux de programmes de monitoring tels que le MBD et [le suivi des effets de la protection des biotopes en Suisse](#) permettront de tirer des conclusions détaillées sur l'état des espèces et des habitats et sur l'efficacité des surfaces de promotion de la biodiversité. ALL-EMA permettra non seulement de quantifier la biodiversité qui compose nos agroécosystèmes mais aussi d'appréhender son évolution sur le long terme.

Deuxièmement, afin de mieux comprendre l'impact potentiel des activités agricoles sur la biodiversité, un modèle d'impact basé sur les cultures et habitats des exploitations agricoles ainsi que leur mode d'exploitation détaillé a été établi pour onze groupes d'espèces (Jeanneret et al. 2014). Agroscope a validé ce modèle d'impact sur le terrain dans le cadre du projet de recherche européen BioBio (Lüscher et al. 2017). Ce modèle est utilisé au niveau de l'exploitation comme indicateur agro-environnemental (IAE « Effets potentiels des activités agricoles sur la biodiversité ») et évalue les exploitations du dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE, voir lien sur article des IAE). Selon le type d'exploitation et la région, l'IAE

« Effets potentiels des activités agricoles sur la biodiversité » montre peu de fluctuations au cours du temps. Si l'on se concentre sur des régions précises et des exploitations qui participent au projet depuis le début (30 en zone de montagne et 64 en zone de plaine, de 2009 à 2015), on peut néanmoins observer les tendances suivantes :

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Zone de montagne : Une légère amélioration semble se dessiner pour les araignées, les carabes, les papillons diurnes et les orthoptères. Dans les prairies permanentes, la quantité de fumure, le nombre de fauches ainsi que la pâture sont déterminants. En effet, les scores les plus élevés (16 – 17 sur un max. de 19) sont obtenus par des parcelles sans fumure, avec un nombre réduit de fauches par an et sans pâture. Pour les papillons diurnes, les scores les plus élevés (>25 sur un max. de 28) sont obtenus dans les prairies de fauche sans fertilisation. Ces prairies représentaient environ 25 % des prairies permanentes.

Zone de plaine : Dans les grandes cultures, les céréales d'automne obtiennent en moyenne 5,5 points (sur un max. de 7,2). Les champs au-dessus de 7 sont en culture extensive (« Extenso ») avec une fertilisation très réduite. Ces céréales forment environ 14 % des champs de céréales d'automne. Pour les carabes, les scores les plus élevés (>12 sur un max. de 15) sont aussi obtenus par des céréales en mode extensif sans application d'insecticides ni de fongicides et une fertilisation très réduite.

Bibliographie

Commission fédérale de l'hygiène de l'air (CFHA), 2014 : Immissions d'ammoniac et dépôts de composés azotés. Clarifications de la CFHA au sujet des immissions excessives. Commission fédérale de l'hygiène de l'air, Berne.

Jeanneret, P., Baumgartner, D.U., Freiermuth Knuchel, R., Koch, B. & Gaillard, G. (2014) An expert system for integrating biodiversity into agricultural life-cycle assessment. *Ecological Indicators*, 46, 224 – 231.

Lüscher, G., Nemecek, T., Arndorfer, M., Balázs, K., Dennis, P., Fjellstad, W., Friedel, J.K., Gaillard, G., Herzog, F., Sarthou, J.-P., Stoyanova, S., Wolfrum, S. & Jeanneret, P. (2017) Biodiversity assessment in LCA : a validation at field and farm scale in eight European regions. *The International Journal of Life Cycle Assessment*, 1 –10.

OFEV et OFAG 2008 : Objectifs environnementaux pour l'agriculture. À partir de bases légales existantes. Connaissance de l'environnement n° 0820. Office fédéral de l'environnement, Berne.

OFEV et OFAG 2016 : Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Rapport d'état 2016. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n°1633 : 116 S.

Power, A. G. (2010). Ecosystem services and agriculture : tradeoffs and synergies. *Philosophical Transactions of the Royal Society of London B : Biological Sciences*, 365(1554), 2959 – 2971.

Roth T. et al. 2013 : Nitrogen deposition is negatively related to species richness and species composition of vascular plants and bryophytes in Swiss mountain grassland. *Agriculture, Ecosystem and Environment* 178, 121 – 126.

Soliveres S. et al. 2016 : Biodiversity at multiple trophic levels is needed for ecosystem multifunctionality. *Nature*, doi:10.1038/nature19092.

Walter T., Eggenberg S., Gonseth Y., Fivaz F., Hedinger C., Hofer G., Klieber-Kühne A., Richner N., Schneider K., Sze-rencsits E., Wolf S. 2013 : Opérationnalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture. *Domaine espèces cibles et caractéristiques, milieux naturels (OPAL)*. ART-Schriftenreihe 18.

Zhang, W., Ricketts, T. H., Kremen, C., Carney, K., & Swinton, S. M. (2007). Ecosystem services and dis-services to agriculture. *Ecological economics*, 64(2), 253 – 260.

Philippe Jeanneret, Gisela Lüscher und Thomas Walter, domaine de recherche agroécologie et environnement, Agroscope

Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, jerome.frei@blw.admin.ch



Diversité des ressources génétiques

La diversité génétique des plantes cultivées et des animaux de rente est une part importante de la biodiversité qui constitue nos agroécosystèmes. La conservation et l'utilisation durable de nos ressources génétiques est d'autant plus importante si l'on veut conserver le potentiel de développement de nouvelles races ou plantes cultivées plus adaptées aux défis de demain.

Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques (PAN-RPGAA)

C'est en 1997 que le Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques dans l'alimentation et l'agriculture (PAN-RPGAA) a été mis sur pied afin de préserver la diversité des variétés végétales cultivées. Grâce à ce plan financé par des organismes publics et des organisations privées, les anciennes variétés indigènes de plantes cultivées sont recensées et décrites en vue d'être conservées. La phase IV du plan, qui s'est déroulée de 2011 à 2014, a permis de mener à bien la recherche sur la plupart de ces variétés. À ce jour, plus de 5300 d'entre elles ont été jugées dignes de conservation, parce qu'elles sont apparues en Suisse ou qu'il existe un rapport entre elles et le pays. Les trois quarts de ce patrimoine génétique sont déjà conservés de façon durable dans plusieurs banques de gènes (voir lien rapport agricole 2015 article Préserver ressources génétiques). La phase actuellement en cours (Phase V, 2015 à 2018), en plus des activités d'identification, de description et de conservation de la diversité des plantes cultivées, élargit le champ d'action du PAN-RPGAA en soutenant des projets contribuant à une production variée, innovante ou durable sur la base de variétés adaptées aux conditions locales (lien sur l'Ordonnance sur la conservation et l'utilisation durable de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture). Dans ce cadre, l'OFAG soutient déjà une trentaine de projets. Ces projets sont des approches innovantes qui permettent par exemple de promouvoir la diversité des couleurs, des formes et des goûts de fruits ou de légumes afin d'aider à développer des nouveaux marchés de niches profitables pour l'agriculture. D'autres projets s'intéressent au développement de variétés résistantes aux maladies et qui s'adaptent mieux aux conditions locales et climatiques. Il y a aussi des projets de sensibilisation qui utilisent des solutions innovantes pour rapprocher la consommation de l'utilisation de la diversité des ressources phytogénétiques (Vue d'ensemble des projets d'utilisation durable : [Conservation des ressources phyto-génétiques](#)).

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ

**Deux exemples innovants de projets d'utilisation durable des ressources phytogénétiques :****« Utilisation de ressources génétiques pour le développement de lupins blancs tolérants à l'antracnose »**

La culture du lupin blanc, une précieuse plante indigène riche en protéines, est fortement affectée par la maladie de l'antracnose. En collaboration avec une exploitation, le FiBL teste un vaste assortiment de ressources génétiques en procédant à des essais en conditions semi-naturelles et en plein champ, afin d'identifier les tolérances à l'antracnose et de les croiser avec du matériel de sélection moderne. Pour y parvenir, il développe et applique des processus de diagnostic modernes d'ordre moléculaire, microbiologique et biochimique. Ensuite, les plantes issues du croisement et du matériel de sélection provenant de partenaires de coopération sont testées dans des cultures pures et mixtes pour déterminer s'ils sont aptes à être cultivés. Les souches les plus prometteuses sont sélectionnées avec le concours des sélectionneurs de céréales et de l'ensemble de la chaîne de création de valeur, puis, la deuxième étape consiste à achever le travail de sélection pour pouvoir les mettre sur le marché.

« Meinobstgarten.ch » : une solution digitale pour promouvoir l'utilisation durable de ressources phytogénétiques rares

La plate-forme en ligne meinobstgarten.ch rapproche les propriétaires d'arbres fruitiers haute-tige et les consommateurs de variétés de fruits rares. Les propriétaires d'arbres qui n'aiment pas cueillir ou manger tous leurs fruits eux-mêmes auront la possibilité d'inscrire et de décrire leurs arbres haute-tige sur la plate-forme (position géographique, variété, moment de la récolte, utilisation, photos, ...). En plus, ils peuvent définir le type de l'offre (autocueillette, fruits cueillis, produits de fruits, location d'arbres), le prix et le service. Les consommateurs peuvent ensuite faire des requêtes personnalisées (selon la variété, le moment de la récolte, la région, le type d'offre,...). Quand des offres appropriées sont disponibles, les consommateurs potentiels sont informés par email ou SMS. La plate-forme a pour but la commercialisation immédiate des fruits mûrs et savoureux issus de vergers à haute-tige. L'idée est de rendre possible l'auto-cueillette des fruits de variétés rares. Ainsi, la conservation de ces variétés rares est renforcée par la promotion de leur utilisation ([Video: Mein Obstgarten](#)).

Plan d'action national pour les ressources zoogénétiques

L'ordonnance sur l'élevage en vigueur depuis 1999 permet de soutenir des races suisses menacées ou en danger par des mesures de conservation supplémentaires en plus des mesures d'élevage générales. Ces programmes ont permis de stabiliser, voire d'augmenter les effectifs de races menacées et d'améliorer leur base génétique. En 2016, l'OFAG a soutenu et accompagné onze projets de conservation portant sur des races de bovins, de chevaux, de chèvres, de poules et d'abeilles provenant d'organisations d'élevage reconnues. Voici l'un de ces projets, qui s'est achevé avec succès et qui contribue durablement à sauvegarder des races de porcs suisses.



Exemple de projet « Mise en place d'un dépôt de sperme de porc congelé »

Le Grand Porc Blanc de lignée maternelle (GP) et le Grand Porc Blanc de lignée paternelle (GPP) sont aujourd'hui les seules races de porcs indigènes élevées en Suisse. Les deux populations ont atteint la limite inférieure du point de vue de leur taille. À ce jour, on n'a pas encore procédé à la conservation du réservoir génétique au moyen de la cryogénéisation de semences. L'objectif était de constituer l'infrastructure et le savoir-faire nécessaires pour la congélation de semence de porc au sein du Centre de prestations pour la production porcine (SUISAG) et de créer un dépôt de semences de 50 verrats GP et 50 verrats GPP. Les aménagements ont été effectués en 2012 dans la station d'insémination artificielle de Knutwil. L'année 2013 a vu la congélation d'environ sept éjaculats par mois. Des essais d'insémination ont montré que les semences congelées permettaient d'obtenir un nombre convenable de porcelets. En 2014, la congélation de semence n'a eu lieu plus qu'une fois par trimestre, cela étant jugé suffisant pour obtenir les cent verrats prévus (2 x 50) et des éjaculats avec de la semence de bonne qualité après la décongélation. Un dépôt extérieur pour le sperme congelé est actuellement en construction, ce qui permettra de conserver le sperme de la plupart des verrats dans deux endroits différents. Si l'un des deux dépôts devait être détruit par une épizootie, un incendie ou autre, il y aurait toujours du sperme utilisable dans l'autre dépôt.

Corinne Boss et Fabian Zwahlen, OFAG, secteur Produits animaux et élevage

Jérôme Frei, OFAG, secteur Ressources génétiques et technologies, jerome.frei@blw.admin.ch

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



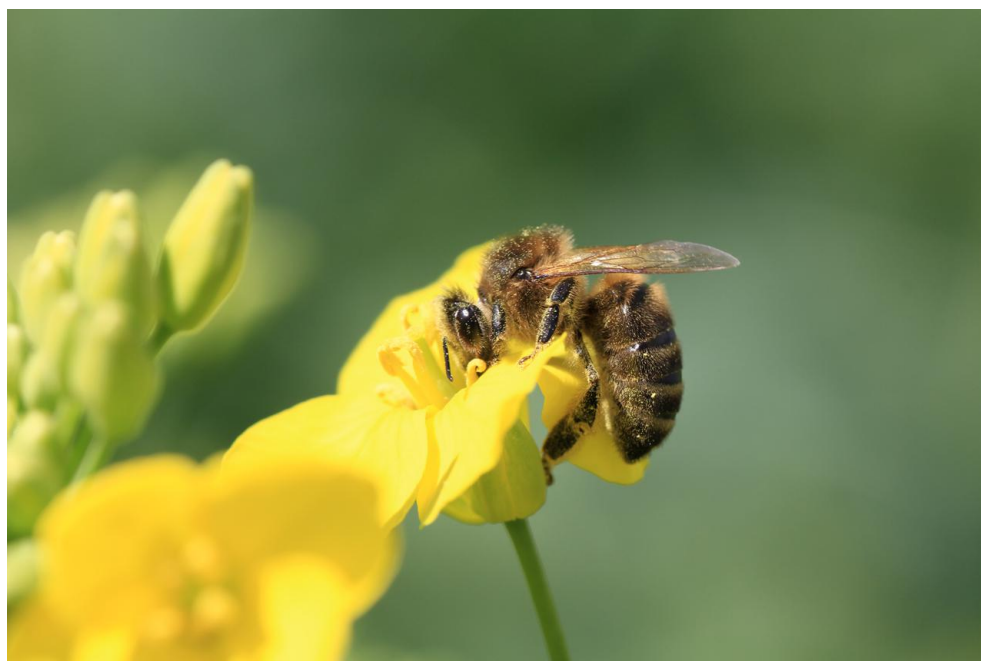
Pollinisateurs et organismes utiles

La production agricole dépend largement de services provenant des écosystèmes qu'elle intègre. Par exemple, la production agricole nécessite des ressources d'eau en quantité et en qualité suffisantes, mais la structure et la fertilité du sol sont tout aussi essentiels au bon fonctionnement des agroécosystèmes. L'abondance et la diversité des organismes vivants présents dans les écosystèmes garantissent aussi des services comme la pollinisation ou la régulation biologique des nuisibles dans les cultures. Promouvoir la biodiversité, c'est donc aussi garantir la productivité de nos terres agricoles pour l'avenir.

Les abeilles mellifères et les abeilles sauvages se partagent la pollinisation en Suisse

Dans les cultures céréalières, arboricoles fruitières et maraîchères, le rendement et la qualité de nombreuses d'entre elles dépendent de la pollinisation par les insectes. Globalement, 75 % des cultures importantes et 35 % du rendement mondial dépendent des pollinisateurs (voir photo suivante). La valeur économique de la pollinisation dans l'agriculture suisse est estimée à 341 millions de francs par an (voir tableau suivant issu de Sutter *et al.* 2017a).

Cette valeur économique directe du service de pollinisation fourni pour la Suisse est basée sur la quantité annuelle produite et sur la création de valeur moyenne de toutes les cultures produites en Suisse, dont la pollinisation par les insectes contribue à augmenter le rendement (selon Klein *et al.* 2007). La pollinisation a aussi un effet sur la qualité de la récolte, qui n'est pas inclus dans le calcul. Prenons l'exemple des fraises : des aspects tels que la forme du fruit, la teneur en sucre et l'aptitude à la conservation, qui sont particulièrement déterminants pour le prix des petits fruits et des fruits, sont influencés positivement par la pollinisation des insectes (Klatt *et al.* 2014). Le chiffre ci-dessus est donc une estimation conservatrice, car il est centré exclusivement sur la quantité.



Une abeille mellifère butine une fleur de colza et augmente le rendement en optimisant l'échange de pollen (Photo Matthias Tschumi).

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Valeur du service de pollinisation par les insectes dans l'agriculture suisse

Produit	Culture	Valeur de la pollinisation des insectes (en millions de francs)	
Fruits	Pommes	151,0	
	Abricots	17,7	
	Poires	37,9	
	Prunes et pruneaux	9,5	
	Coings	0,5	
	Cerises	27,8	244
Grandes cultures	Haricots	0,5	
	Colza	17,7	
	Tournesols	1,9	20
Petits fruits et légumes	Fraises	16,7	
	Concombres	14,1	
	Framboises	22,3	
	Raisinets	0,6	
	Kiwis	1,2	
	Courges	16,9	
	Groseilles	0,1	
	Tomates	5,2	77

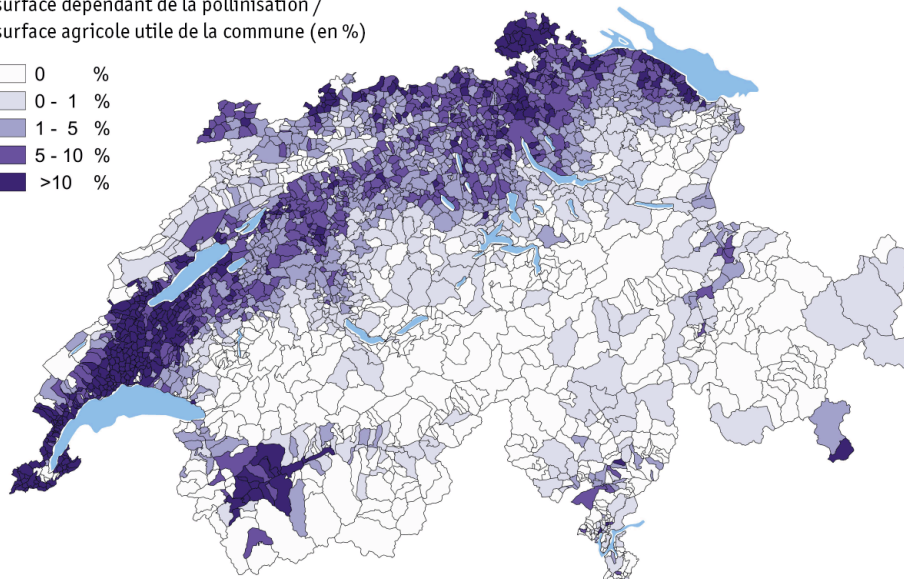
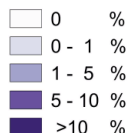
Source : Sutter et al. 2017a

Près de la moitié de cette valeur peut être attribuée aux pollinisateurs sauvages (Kleijn *et al.* 2015). Les abeilles mellifères et les abeilles sauvages sont les principaux pollinisateurs. Or, elles sont soumises à une pression croissante par les maladies, les trous de miellée pendant l'été et l'utilisation de pesticides. En outre, le morcellement de leur habitat et la diminution de sa qualité ont un impact négatif sur les abeilles sauvages. C'est pourquoi Agroscope étudie actuellement les cultures pollinisées par des insectes pour déterminer si elles souffrent d'un déficit de pollinisation en Suisse. L'analyse porte sur les cultures de colza, de tournesol, de haricots, de fraises, de cerises et de pommes, qui recouvrent une surface totale d'environ 65 000 à 70 000 ha en Suisse et qui sont dépendantes de la pollinisation par les insectes dans diverses mesures (voir figure suivante). Il s'agit en partie de cultures générant une forte création de valeur, pour le rendement desquelles la pollinisation joue un rôle majeur. Ainsi, les variétés de fruits à floraison précoce dépendent fortement des abeilles sauvages, certaines espèces étant déjà actives lorsque les températures sont encore froides. Ces analyses pourront servir de base à un futur monitoring de la pollinisation.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Répartition des cultures dépendant de la pollinisation en Suisse

surface dépendant de la pollinisation /
surface agricole utile de la commune (en %)

Source : Sutter et al. 2017a

Nouvelles pistes pour garantir le service de pollinisation sur le long terme

La pollinisation des plantes cultivées se révèle la plus efficace lorsque les cheptels d'abeilles mellifères sont en bonne santé et les communautés d'abeilles sauvages sont riches en espèces et en individus. Dans l'agriculture, il y a aujourd'hui deux manières de garantir la pollinisation des cultures. La première consiste à faire un recours ciblé à des abeilles mellifères, mais aussi à des abeilles sauvages et à des bourdons disponibles dans le commerce. Cette méthode est privilégiée dans l'arboriculture, car, pour obtenir un bon rendement et une qualité élevée des fruits, il est indispensable que le service de pollinisation soit assuré pendant la courte période de floraison. On ne dispose pas d'informations sur la mesure dans laquelle cette forme d'exploitation de pollinisateurs dans l'arboriculture a aujourd'hui cours en Suisse. On ne sait pas non plus si cette méthode fonctionne aussi bien qu'une communauté de pollinisateurs naturelle. La deuxième revient à créer de bonnes conditions de vie pour les populations d'abeilles sauvages présentes naturellement, en aménageant le paysage rural et l'environnement des vergers de manière à favoriser la biodiversité. Une surface de promotion de la biodiversité correspondante, la « bande fleurie pour pollinisateurs et autres organismes utiles », a été intégrée dans l'ordonnance sur les paiements directs en 2015 (Conseil fédéral 2014, 2016). Agroscope a fait œuvre de pionnier dans ce domaine (voir paragraphe ci-dessous sur les bandes fleuries).

Les haies et les jachères florales encouragent les organismes utiles et les pollinisateurs

Le rôle joué par les organismes utiles et les pollinisateurs dans la production agricole est un sujet qui compte en Suisse aussi bien qu'à l'étranger. Les nombreuses interactions dans ce vaste domaine sont encore trop peu connues. En conséquence, les fonds de recherche internationaux disposent de moyens considérables pour étudier ces liens. Dans le cadre du projet de recherche européen QuESSA (« Quantification des services écologiques pour une agriculture durable », www.queessa.eu), Agroscope et ses partenaires en Allemagne, Estonie, France, Grande-Bretagne, Italie, Hongrie et aux Pays-Bas ont étudié le service de pollinisation et le potentiel des insectes et des araignées pour réguler les ravageurs (voir photos suivantes). La pollinisation par les insectes et la régulation biologique des nuisibles ont été mesurés par rapport

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



aux surfaces de promotion de la biodiversité semées localement et à la diversité des éléments paysagers. On a également cherché à déterminer si la pollinisation et la régulation biologique des nuisibles influencent le rendement indépendamment l'un de l'autre ou si leur action se renforce réciproquement.



En-haut : le scarabée méligèthe dévore le pollen d'une fleur de colza et raccourcit ainsi sa période de floraison, en bas : le carabe mange les larves de méligèthe avant qu'elles ne forment leur cocon dans le sol (Photo : Matthias Tschumi, Louis Sutter).

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Dans les paysages comptant une proportion élevée de surfaces de promotion de la biodiversité, le service de pollinisation des insectes s'est amélioré de 10 % et la réduction des nuisibles dans les cultures opérée par les organismes utiles s'est améliorée de 13 %. Le service de pollinisation a augmenté davantage dans les champs avoisinant une surface de promotion de la biodiversité que dans ceux avoisinant une grande culture. La régulation biologique des nuisibles par des organismes utiles a augmenté le rendement de près de 7 % pour une intensité d'exploitation moyenne. Ce résultat permet de conclure que, mis à part la forte proportion de surfaces de promotion de la biodiversité dans le paysage, l'aménagement d'une haie ou d'une jachère florale à côté d'une grande culture renforce ces services écosystémiques importants, ce qui se traduit positivement sur le rendement (selon l'étude d'Agroscope réalisée par Sutter, Albrecht & Jeanneret 2017). Une courte vidéo, réalisée avec des collègues français à partir d'images prises sur le terrain, présente les organismes utiles qui sont actifs dans le champ et qui peuvent réduire les ravageurs.

» [Video: La régulation naturelle des ravageurs des cultures](#)

À ce jour, la pollinisation et la régulation biologique des nuisibles ont presque toujours été étudiés séparément, sans que les interactions potentielles soient prises en compte. Une expérience menée par Agroscope a permis de constater qu'il existe d'importants effets de synergie entre la pollinisation par les insectes et la régulation biologique des nuisibles influant sur le rendement du colza. Le rendement combiné s'est accru de 23 %, dont seuls 6 % et 7 % respectifs sont dus aux services écosystémiques. Les effets de synergie représentent donc 10 %. En outre, les graines de colza avaient aussi une teneur en huile plus élevée, ce qui a accru la rentabilité de 12 % supplémentaires. Ce fort impact de l'interaction entre la pollinisation et la régulation biologique des nuisibles souligne leur importance pour la production de denrées alimentaires (Sutter & Albrecht 2016).

Dans le cadre de ce projet, Agroscope a aussi démontré que des mesures identiques pouvaient encourager à la fois la sauvegarde de variétés rares et la pollinisation des plantes utiles dans l'agriculture. Comme l'a prouvé une vaste étude sur les pollinisateurs butinant les fleurs dans divers éléments du paysage tels que les ourlets, les bandes en bordure de champ, les prairies et les jachères florales, accroître la diversité végétale favorise aussi bien les abeilles rares que celles qui sont importantes pour la pollinisation des plantes cultivées. La promotion de nombreuses espèces d'abeilles sauvages est efficace à condition que des espèces végétales spécifiques soient présentes, comme le millepertuis, l'origan et la vipérine, les abeilles mellifères appréciant plus particulièrement le mélilot blanc et le trèfle violet (Sutter *et al.* 2017b).

Bandes fleuries pour organismes utiles : un meilleur rendement, plus de biodiversité, moins de pesticides, un paysage diversifié

Des chercheurs d'Agroscope ont aménagé et observé, en collaboration étroite avec des agriculteurs et des écoles d'agriculture, 125 bandes fleuries pour organismes utiles dans tout le Plateau suisse. Ce test pratique à grande échelle était la condition nécessaire pour l'introduction des bandes fleuries en tant que surface de promotion de la biodiversité donnant droit à des contributions à partir de 2017 (lien sur l'article sur les BFF). En effet, avant qu'un mélange de semences puisse être mis sur le marché, il doit d'abord être testé sur différents sites. Les propriétés agronomiques ont été évaluées dans divers sols et structures d'exploitation. Les mélanges de semences testés se sont révélés efficaces pour réduire les nuisibles dans les cultures de blé et de pommes de terre avoisinantes. Les agriculteurs ont été invités à faire part de leurs remarques et la rentabilité a été évaluée.

Les bandes fleuries annuelles nouvellement semées se sont pour la plupart bien développées, même très bien pour certaines (voir photo ci-dessous). Une préparation soignée du lit de semences, le choix de l'emplacement et la météo étaient déterminants pour le succès de l'entreprise. D'après les avis recueillis, les agriculteurs ont été convaincus de l'utilité de leurs

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



bandes fleuries et ont estimé que le travail investi n'avait pas été trop important. Pour une proportion de 2 à 8 % des bandes dans les cultures de blé, les dégâts que les criocères des céréales infligent aux feuilles ont pu être réduits jusqu'à une distance de 40 à 50 m par rapport à des champs sans bandes fleuries (Tschumi *et al.* 2016a ; b).

L'aménagement et l'entretien des bandes fleuries occasionnent un coût supplémentaire par rapport aux cultures proprement dites. Toutefois, dès lors que cet encouragement des organismes utiles permet de réduire le recours aux produits phytosanitaires et d'améliorer le rendement, les surcoûts baissent et le résultat économique est finalement meilleur même si l'augmentation du rendement n'est que minime (Tschumi *et al.* 2015).

Les résultats montrent que les bandes fleuries contribuent à la promotion de la diversité floristique et faunistique dans les grandes cultures. Cette biodiversité est aussi encouragée indirectement, du fait d'un plus faible apport d'insecticides. La réduction des pesticides a aussi pour effet de diminuer la pollution des sols et des eaux. Enfin, les bandes fleuries n'attirent pas seulement les insectes ; les passants sont également nombreux à apprécier ces couleurs vives égayant le paysage cultivé.

Sur la base des résultats prometteurs et des expériences positives faites dans la pratique, l'OFAG a autorisé les deux mélanges de semences « Bandes fleuries semis de printemps » et « Bandes fleuries semis d'automne » pour promouvoir les organismes utiles dans les grandes cultures. En outre, une plateforme de recherche « Habitats fleuris » a été mise sur pied. Ces deux mélanges de semences destinés aux surfaces de promotion de la biodiversité de type « bandes fleuries pour pollinisateurs et autres organismes utiles » sont disponibles dans le commerce depuis 2017 et donnent droit à des contributions. Les bandes fleuries sont particulièrement intéressantes pour la production extensive et la production biologique, car elles constituent l'une des rares alternatives aux insecticides. Cela fait aussi un obstacle de moins à la conversion à ces méthodes de production qui pourrait s'en trouver facilitée.

Une agriculture durable, censée se contenter d'intrants en quantité réduite ou d'intrants alternatifs, doit pouvoir compter sur des services efficaces de régulation des nuisibles fournis par des organismes utiles. Ceux-ci ont besoin de surfaces de promotion de la biodiversité proches de l'état naturel telles que des prairies, des haies, des ourlets ou des jachères florales riches en espèces. Or, dans les régions des grandes cultures, des surfaces de ce type sont souvent insuffisantes. Les bandes fleuries sont utiles pour combler ce déficit, car elles sont coordonnées au processus de travail des agriculteurs. Une utilisation généralisée de ces bandes réduirait notablement la pollution de l'environnement par des pesticides et contribuerait substantiellement à l'atteinte des objectifs environnementaux pour l'agriculture.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Les bandes fleuries attire les organismes utiles lorsqu'elles sont en pleine floraison. Elles aident ainsi à contenir le nombre de ravageurs en dessous du seuil critique dans le champ de blé voisin (photo Matthias Tschumi).

Bibliographie

Conseil fédéral. (2014) Plan national de mesures pour la santé des abeilles. Berne.

Conseil fédéral. (2016) Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action national pour la santé des abeilles. Berne.

Klatt, B., Holzschuh, A., Westphal, C., Clough, Y., Smit, I., Pawelzik, E., Tschardtke, T. (2014) Bee pollination improves crop quality, shelf life and commercial value Proc. R. Soc. B 2014 281 20132440

Klein, A.M, Vaissière, B., Cane, J., Steffan-Dewenter, I., Cunningham, S., Kremen, C., Tschardtke, T. (2007) Importance of pollinators in changing landscapes for world crops Proc. R. Soc. B 2007 274 303-313

Kleijn, D., Winfree, R., Bartomeus, I., Carvalheiro, L.G., Henry, M., Isaacs, R., et al. (2015) Delivery of crop pollination services is an insufficient argument for wild pollinator conservation. Nature Communications, 6, 7414.

Sutter, L. & Albrecht, M. (2016) Synergistic interactions of ecosystem services : florivorous pest control boosts crop yield increase through insect pollination. Proceedings of the Royal Society B, 283, 20152529.

Sutter, L., Albrecht, M. & Jeanneret, P. (2017) Local creation of wildflower strips and hedgerows and high share of greening promote multiple ecosystem services. submitted.

Sutter, L., Dietemann, V., Charrière, J.-D., Herzog, F. & Albrecht, M. (2017a) Demande, offre et valeur de la pollinisation par les insectes dans l'agriculture suisse. Recherche agronomique, 9.

Sutter, L., Jeanneret, P., Bartual, A.M., Bocci, G. & Albrecht, M. (2017b) Enhancing plant diversity in agricultural landscapes promotes both rare bees and dominant crop-pollinating bees through complementary increase in key floral resources. Journal of Applied Ecology.

Tschumi, M., Albrecht, M., Bärtschi, C., Collatz, J., Entling, M.H. & Jacot, K. (2016a) Perennial, species-rich wildflower strips enhance pest control and crop yield. Agriculture, Ecosystems & Environment, 220, 97-103.

Tschumi, M., Albrecht, M., Collatz, J., Dubsy, V., Entling, M.H., Najjar-Rodriguez, A.J., et al. (2016b) Tailored flower strips promote natural enemy biodiversity and pest control in potato crops. Journal of Applied Ecology, in press.

Tschumi, M., Albrecht, M., Entling, M.H. & Jacot, K. (2015) High effectiveness of tailored flower strips in reducing pests and crop plant damage. Proceedings of the Royal Society B, 282, 20151369.

Louis Sutter, Katja Jacot, Philippe Jeanneret, Matthias Albrecht, Felix Herzog, Thomas Walter, Agroscope, domaine de recherche agroécologie et environnement, Agroscope

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, jerome.frei@blw.admin.ch



La biodiversité du sol

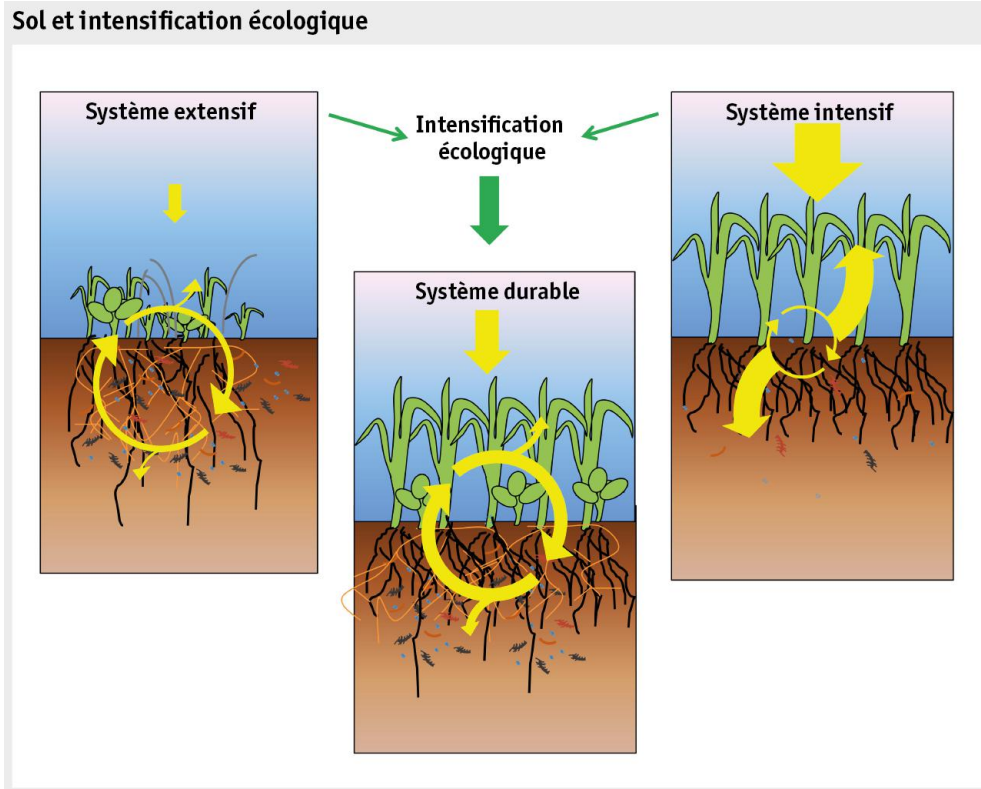
Le sol joue un rôle clé pour la production agricole (voir photo ci-dessous). Plus de sept milliards de personnes se nourrissent de produits qui proviennent du sol. L'importance du sol ne se limite pas seulement à la production agricole, mais implique aussi diverses autres fonctions, comme le stockage de l'eau et des nutriments. Abritant une très riche diversité d'organismes, le sol est l'un des habitats les plus diversifiés de la planète (Orgiazzi A, et al. 2016, Bender et al. 2016). Cette biodiversité est indispensable pour le bon fonctionnement du sol et donc pour la production agricole. En outre, les sols séquestrent environ 600 à 1300 pétagrammes de carbone (C) au plan mondial, soit une quantité supérieure à ce qui est contenu dans l'atmosphère et dans toutes les plantes réunies (Wieder et al. 2013). Par conséquent, les sols jouent un rôle global essentiel et de nombreux problèmes environnementaux ne peuvent pas être résolus sans que les sols et leur qualité soient pris en considération (réchauffement climatique, érosion et dégradation du sol, lessivage de nutriments et de polluants, nitrates dans l'eau potable, inondations, perte de fertilité du sol). Un sol qui soit à même de remplir toutes ses fonctions naturelles est par conséquent d'une importance capitale.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Sol arable fertile plein d'organismes utiles pour la production agricole (bactéries fixant l'azote dans les tubercules racinaires (cercle de gauche), vers de terre (au centre) et champignons mycorhiziens (à droite)). Image : Agroscope (Gabriela Brändle, Urs Zihlmann), LANAT (Andreas Chervet)

De nombreux processus se déroulant dans le sol sont régulés par les organismes du sol. Des indices de plus en plus nombreux permettent de conclure qu'on peut promouvoir et utiliser les organismes pédologiques de façon ciblée pour réduire les effets environnementaux négatifs tels que l'érosion du sol, le lessivage de nutriments, les pertes d'humus, les nitrates dans l'eau de boisson, etc., avec une incidence minime sur le rendement (voir figure suivante). L'agriculture écologiquement intensive (AEI), consistant à utiliser les processus écologiques en les intensifiant pour obtenir de bons rendements, suscite actuellement un grand intérêt. Parmi les principales possibilités, l'optimisation ciblée de la fertilité et de la santé du sol à l'aide de ses microorganismes n'a pas encore été suffisamment explorée.



Sources : d'après Bender et al. 2016, avec permission, Elsevier.

Schéma d'un sol écologiquement intensif. Les flèches jaunes montrent la relation entre les flux entrants, les pertes et les processus de régulation interne qui sont menés par les microorganismes du sol dans des systèmes de différentes intensités. Dans le système extensif, la vie du sol est riche, il y a peu de flux entrants et de pertes de ressources et la productivité est faible. Dans le système intensif, la productivité est élevée, le sol est fortement fertilisé et se caractérise par des pertes importantes et un faible recyclage de nutriments. Dans le système durable (au centre), la biodiversité du sol est élevée, la productivité est bonne, la fertilisation est moyenne, les pertes de nutriments sont relativement faibles et le degré de recyclage est élevé. D'après Bender et al. 2016, avec permission, Elsevier.

Une jungle sous nos pieds

Le sol est l'un des habitats les plus diversifiés de la planète. Les sols des champs et des prairies suisses fourmillent de vie. Un gramme de sol contient à peu près un milliard de microorganismes, soit des milliers d'espèces de bactéries, de champignons et de nématodes et jusqu'à 200 m d'hyphes (voir tableau suivant). Le poids de tous les organismes du sol vivant dans un hectare de terrain peut atteindre jusqu'à 15 tonnes, soit un poids équivalant à environ 20 vaches ou 200 moutons. À titre de comparaison, l'herbe d'un hectare de prairie du Plateau suisse suffit tout juste à nourrir deux vaches. Les fonctions de cet écosystème souterrain et son utilité pour l'agriculture et l'environnement sont en partie encore peu connues et peu étudiées.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Diversité spécifique estimée et abondance de certains groupes cibles d'organismes pédo-logiques dans les sols agricoles suisses*

Organismes	Nombre ou pourcentage	Sources
Champignons mycorhiziens (nombre d'espèces par champ / parcelle)	10 – 25	Säle et al. 2016 Oehl et al. 2004
Champignons mycorhiziens (abon-dance, colonisation des racines de blé)	20 – 70 %	Honegger et al. 2014
Vers de terre (g/m ²)	50 – 350	Jossi et al. 2011 Birkhofer et al. 2008
Bactéries (nombre estimé de ta-xons par échantillon d'environ 0,5 gramme de sol)	800 – 1500	Hartmann et al. 2015 Hartmann et al. unveröffentlicht
Champignons (nombre estimé de ta-xons par échantillon d'environ 0,5 gramme de sol)	350 – 900	Hartmann et al. 2015 Hartmann et al. unveröffentlicht
Biomasse microbienne (mg/g sol)	200 – 1000	Honegger et al. 2014 Birkhofer et al. 2008

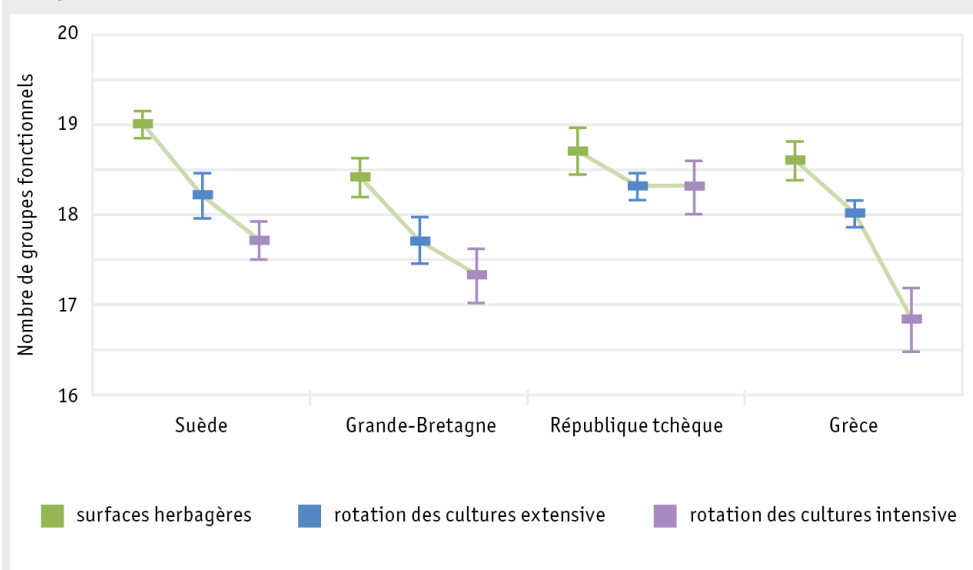
* L'abondance et la diversité des espèces varient fortement et dépendent des facteurs suivants : système de culture, type de sol, type de fertilisation, travail du sol et rotation des cultures. Les sols exploités en agriculture biologique ont généralement une plus grande quantité de champignons mycorhiziens, de biomasse microbienne et de vers de terre.

L'évolution des méthodes moléculaires de ces dernières années a permis de déterminer rapidement l'identité des innombrables microorganismes du sol. Dès lors, il est aujourd'hui possible d'étudier les effets des systèmes de culture, du travail du sol, de l'utilisation de pesticides et de la fertilisation sur les organismes du sol et de définir les mesures à prendre pour protéger les organismes utiles et les principales fonctions du sol. Selon plusieurs études européennes, les surfaces herbagères, les prairies artificielles et les rotations des cultures ont un effet positif sur la vie et la biodiversité du sol, contrairement aux monocultures effectuées durant de longues années (voir figure suivante). L'impact positif sur la biodiversité induit aussi des taux d'érosion du sol moindres, des capacités de séquestration de carbone supérieures et une utilisation plus efficace des nutriments.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Nombre de groupes fonctionnels d'organismes du sol dans divers systèmes d'exploitation



Sources : d'après Tsiafouli et al. 2015, avec permission, Wiley Publishing.

L'agriculture intensive réduit la biodiversité du sol. Nombre de groupes fonctionnels d'organismes du sol dans divers systèmes d'exploitation dans quatre pays.

Utilité de la biodiversité du sol : travail d'équipe et gratuit sous terre

Le sol contient d'innombrables organismes utiles. Selon les résultats de recherche par modélisation, les organismes utiles et la biodiversité du sol exercent généralement une influence positive sur la multifonctionnalité des systèmes herbagers et de grandes cultures (Bender et al. 2016). Dans les systèmes marqués par une vie du sol riche et une biodiversité élevée, le lessivage des nutriments et les émissions de protoxyde d'azote (un gaz nuisant au climat) sont réduits. Parallèlement, les plantes utilisent les nutriments du sol de manière plus efficace (Bender et al. 2016). Les diverses fonctions du sol sont souvent soutenues par différents organismes du sol. Les exemples les plus marquants et les plus connus sont les vers de terre, les bactéries fixant l'azote, les champignons mycorhiziens ainsi que les microorganismes réprimant l'activité des agents pathogènes.

En s'enfouissant dans le sol, les vers de terre remuent la terre (Jossi et al. 2012). Ils génèrent ainsi une structure du sol stable et dotée de pores pour une aération et un drainage optimaux de l'eau, ce qui permet de préserver la vitalité et le rendement du sol. Dans un sol caractérisé par l'activité de vers de terre, ceux-ci peuvent décomposer jusqu'à environ 6 t/ha de paille de céréale hâchée entre le moment du battage et le semis du printemps suivant. Les profonds tunnels creusés par les vers de terre relient l'horizon supérieur avec l'horizon inférieur du sol et améliorent ainsi la circulation de l'air et de l'eau. De grandes quantités d'eau de pluie percolent à travers les couloirs verticaux, ce qui a pour effet de réduire l'érosion en cas de fortes précipitations.

Les bactéries les plus importantes pour la production agricole sont celles qui fixent l'azote et qui forment une symbiose avec les légumineuses. Ces bactéries vivent dans les tubercules des trèfles et autres légumineuses. Elles transforment l'azote atmosphérique en ammonium pouvant ensuite être absorbé par les végétaux. Étant donné que les plantes ne peuvent pas assimiler l'azote atmosphérique directement elles-mêmes et que le manque d'azote a souvent pour effet de limiter la croissance, les bactéries fixatrices d'azote jouent un rôle capital pour la production agricole. Dans une prairie artificielle de deux ans comptant une grande proportion de légumineuses, ces bactéries peuvent fixer jusqu'à 400 kg d'azote par hectare (Nyfeler et

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



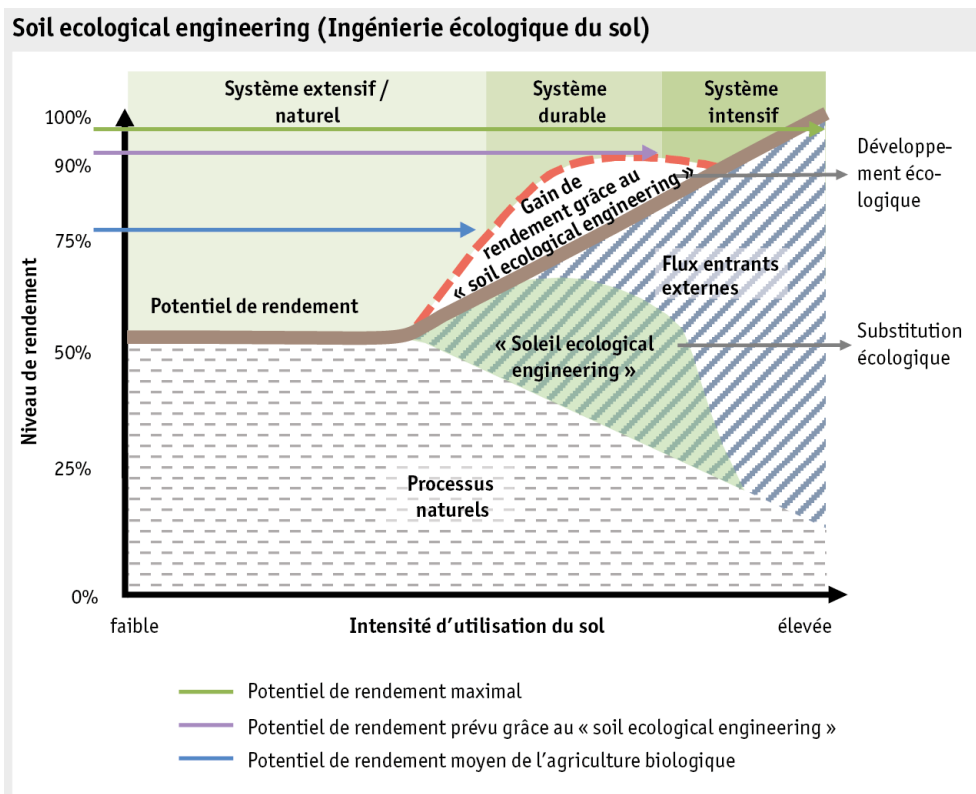
al.2011). À titre de comparaison, pour produire 400 kg d'azote synthétique au moyen du procédé Haber-Bosch, l'énergie nécessaire équivaut à environ 800 litres d'essence, soit la quantité consommée par une voiture effectuant le trajet Suisse – New Delhi. L'agriculture biologique, qui n'utilise pas d'engrais minéraux synthétiques, est particulièrement dépendante de la symbiose entre les végétaux et les bactéries fixatrices d'azote. C'est pour cette raison que les prairies artificielles sont si répandues dans ce type d'agriculture.

Un autre groupe d'organismes utiles est constitué par les champignons mycorhiziens (Köhl and van der Heijden 2016), qui forment une communauté de vie avec les végétaux généralement avantageuse pour les deux partenaires (symbiose). Dans le sol, les champignons mycorhiziens tissent un réseau très ramifié de fins hyphes, qui permettent d'élargir l'espace occupé par les racines végétales et d'améliorer l'approvisionnement des plantes en nutriments. Sur une parcelle de maïs à Tänikon (Thurgovie, CH), on a estimé qu'environ 25 % du phosphate dans le maïs a été assimilé par des champignons mycorhiziens présents naturellement puis retransmis aux plantes. Dans les sols pauvres en éléments nutritifs, cette proportion peut être encore plus élevée et atteindre jusqu'à 90 % (van der Heijden et al. 2008).

Un autre groupe important regroupe des microorganismes comme les bactéries *Pseudomonas*, qui, avec des organismes utiles encore peu étudiés, ont pour effet de réprimer les maladies dans le sol. Cette fonction est importante car le sol n'abrite pas seulement des organismes utiles, mais aussi des agents pathogènes pédologiques qui peuvent causer des pertes de récolte importantes. Il est toutefois incertain que la lutte biologique contre les maladies puisse s'avérer aussi efficace dans les grandes cultures et le maraîchage en plein air qu'elle l'est dans les serres, où les tomates, les poivrons, etc. peuvent être tenus sous contrôle pratiquement sans pesticides et à l'aide d'ennemis naturels. La jungle sous nos pieds est loin d'avoir révélé tous ses secrets, on a donc encore beaucoup à attendre de la recherche dans ce domaine.

L'agriculture biologique favorise la biodiversité du sol

L'agriculture biologique exerce généralement une bonne influence sur la vitalité et la biodiversité du sol. Les champs exploités selon ses principes en Suisse contiennent en moyenne jusqu'à 50 % de champignons mycorhiziens et de vers de terre supplémentaires et environ 10 à 20 % de biomasse microbienne de plus que les champs exploités en agriculture conventionnelle (Honegger et al. 2014). Lors de comparaisons récentes avec des réseaux d'exploitations, nous avons découvert que les champs exploités en agriculture biologique séquestrent en moyenne environ 25 % de carbone de plus que les champs PER (la séquestration de carbone est importante pour réduire le gaz à effet de serre qu'est le CO₂). Les raisons de ce phénomène sont actuellement à l'étude. De même, la structure du sol est généralement meilleure dans les champs exploités en agriculture biologique, ce qui est probablement dû à l'activité biologique plus intense dans le sous-sol. Il semble que l'agriculture biologique dépende davantage du bon fonctionnement des sols et que les organismes du sol soient responsables d'un pourcentage plus élevé d'apport en nutriments dans les grandes cultures en (voir figure suivante), ce qui est aussi lié au fait que l'agriculture biologique ne recourt pas aux engrais minéraux synthétiques. Par conséquent, la production repose davantage sur les engrais organiques et le recyclage des nutriments dans le sol.



Modèle conceptuel de l'influence des flux entrants externes (engrais minéraux, pesticides) et des processus naturels sur le rendement. La promotion de l'écosystème du sol par son optimisation écologique permet de remplacer les flux entrants externes par des processus naturels (par exemple fixation biologique de l'azote). Les services que le système agricole rend à l'environnement augmentent et l'impact sur le niveau de rendement reste relativement faible. Dans l'exploitation selon les règles des prestations écologiques requises (PER), une partie du flux externe est remplacée par des processus naturels. En agriculture biologique, la proportion remplacée est encore plus grande.

Favoriser activement les organismes vivant dans le sol et les utiliser

Les agriculteurs ont deux possibilités pour promouvoir les organismes utiles dans le sol :

- promouvoir indirectement ceux qui sont déjà présents dans le sol au moyen par exemple de méthodes culturales spécifiques, ou
- promouvoir directement des organismes utiles qu'on ajoute dans le sol.

Un traitement préservant le sol (le recours à la charrue n'est pas toujours nécessaire, le labour sans charrue permet en plus d'économiser de l'énergie et du temps) ou un assolement diversifié avec des prairies artificielles pluriannuelles et de l'enherbement intermédiaire permet souvent de favoriser les vers de terre et les champignons mycorhiziens. La fertilisation minérale réduit la taille des populations de divers organismes pédologiques, notamment les champignons mycorhiziens (Köhl and van der Heijden 2016). En revanche, l'épandage de lisier, de fumier ou de compost a en général moins d'effet. Le semis de prairies artificielles ou la culture de légumineuses (pois, trèfles, haricots et soja) permet de promouvoir et d'utiliser directement la fixation biologique de l'azote et la disponibilité en N.

Il est aussi possible d'ajouter au sol des organismes utiles comme les champignons mycorhiziens et les bactéries. Ce faisant, une espèce ou un mélange de quelques espèces de microorganismes sont intégrés de manière ciblée sous la forme de poudre ou de granulés (Köhl and van der Heijden 2016). Plusieurs semenciers examinent actuellement si le traitement de semences par des organismes utiles présente un potentiel. La pratique a déjà cours avec succès par ex-

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



emple pour le soja (où les symbiotes fixant l'azote ne sont pas indigènes en Suisse). Le marché des autres organismes utiles est encore relativement nouveau et certains produits et fournisseurs ne sont pas forcément fiables. Les conditions dans lesquelles les produits sont appliqués ne sont pas non plus toujours adéquates, si bien que les organismes utiles ne parviennent pas à s'adapter ou à s'établir. Grâce à de nouveaux travaux de recherche et à des contrôles indépendants plus resserrés, il est possible que des produits de qualité supérieure soient bientôt plus nombreux sur le marché.

Conclusion

La vitalité et la biodiversité pédologiques jouent un rôle clé pour le bon fonctionnement du sol et, par extension, pour la production agricole. Lorsque l'agriculture utilise la vie souterraine et la favorise par « l'optimisation écologique du sol », cela lui permet aussi de réduire les coûts et de protéger l'environnement.

Bibliographie

Bender SF, Wagg C, van der Heijden MGA (2016) An underground revolution : Bio-diversity and soil ecological engineering for agricultural sustainability. *Trends in Ecology and Evolution* 31 : 440 – 452.

Birkhofer et al. (2008) Long-term organic farming fosters below and aboveground biota : Implications for soil quality, biological control and productivity. » *Soil Biology and Biochemistry* 40.9 : 2297 – 2308.

Hartmann et al. (2015) Distinct soil microbial diversity under long-term organic and conventional farming. *The ISME journal* 9.5 (2015) : 1177 – 1194.

Hartmann et al. Non publié (essai FAST Agroscope).

Honegger A, et al. (2014) Effets à long terme d'une conversion à l'agriculture biologique. *Recherche agronomique suisse* 5 (2), 44 – 51.

Jossi W, et al. 2012. Regenwürmer : Gratisarbeiter im Untergrund. *Agridea Merkblatt* (www.agridea.ch), in Zusammenarbeit mit UFA-Revue.

Jossi et al. (2011) Un travail du sol réduit protège les vers de terre. *Recherche agronomique suisse* 2 (10) : 432 – 439.

Köhl, L., & van der Heijden, M., (2016). Agricultrice cherche champignon – une relation fertile. Fiche technique Agridea (www.agridea.ch).

Nyfel D, et al. (2011). Grass-legume mixtures can yield more nitrogen than legume pure stands due to mutual stimulation of nitrogen uptake from symbiotic and non-symbiotic sources. *Agriculture, ecosystems & environment*, 140(1), 155 – 163.

Oehl et al. (2004) Impact of long-term conventional and organic farming on the diversity of arbuscular mycorrhizal fungi. *Oecologia* 138.4 (2004) : 574 – 583.

Orgiazzi A, et al. (2016). Global soil biodiversity atlas.

Jossi et al. (2011) Un travail du sol réduit protège les vers de terre. *Recherche agronomique suisse* 2 (10) : 432-439.

Säle et al. (2016) Impact of conservation tillage and organic farming on the diversity of arbuscular mycorrhizal fungi. *Soil Biology and Biochemistry* 84 (2015) : 38 – 52.

Tsiafouli MA, et al. « Intensive agriculture reduces soil biodiversity across Europe. » *Global change biology* 21.2 (2015) : 973 – 985.

Van der Heijden MGA, Bardgett RD, van Straalen NM (2008) The unseen majority : soil microbes as drivers of plant diversity and productivity in terrestrial ecosystems. *Ecology Letters* 11 : 296 – 310.

Wieder WR, Bonan GB, Allison SD. 2013. Global soil carbon projections are improved by modelling microbial processes. *Nature Climate Change* 3 : 909 – 912.

Marcel van der Heijden & Franz Bender, domaine de recherche agroécologie et environnement, Agroscope Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants, jerome.frei@blw.admin.ch



Introduction

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le centre de compétences de la Confédération pour le secteur agricole. Il a pour mission d'appliquer les mesures découlant de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture. Toutes ces mesures sont inscrites à l'art. 104 (Agriculture) de la Constitution fédérale de 1996. En vertu de cet article, la Confédération est tenue de veiller à ce que l'agriculture, par une production à la fois durable et adaptée aux exigences du marché, contribue substantiellement à la réalisation des objectifs suivants :

- la sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- la préservation des ressources naturelles ;
- l'entretien du paysage cultivé ;
- l'occupation décentralisée du territoire ;
- le bien-être des animaux.

Les fonds de la Confédération affectés à l'agriculture sont répartis en trois enveloppes financières : « production et ventes », « paiements directs » et « amélioration des bases de production et mesures sociales ».

Production et ventes

Les instruments de ce volet de la politique agricole mettent en place les conditions générales qui permettent à l'agriculture suisse de créer une valeur ajoutée la plus élevée possible sur les marchés nationaux et étrangers grâce à une production durable et de haute qualité.

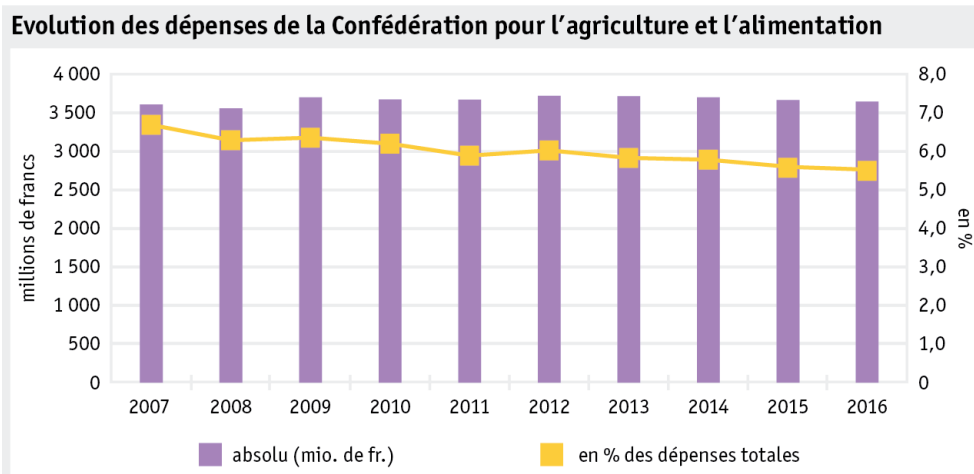
Paiements directs

Le marché ne rémunère pas les prestations de l'agriculture en faveur de la société telles que l'entretien du paysage, la préservation des ressources naturelles (le sol, l'eau, l'air), l'occupation décentralisée du territoire, la préservation de la biodiversité ou du bien-être des animaux. En la rémunérant par des paiements directs, la Confédération fait en sorte que l'agriculture fournisse malgré tout ces prestations d'intérêt public.

Amélioration des bases de production et mesures d'accompagnement social

Les instruments mis en œuvre dans ce domaine contribuent principalement à réduire les coûts et à renforcer la compétitivité. Ils soutiennent indirectement la production agricole et, par la même occasion, les prestations d'intérêt public de l'agriculture. Plus concrètement, les mesures concernent l'amélioration des structures, l'accompagnement social, la vulgarisation, la sélection végétale, la sélection animale et les ressources génétiques.

POLITIQUE > INTRODUCTION



Source : Compte d'Etat

En 2016, la Confédération a déboursé en tout 3,659 milliards de francs pour l'agriculture et l'alimentation, ce qui représente 5,5 % de ses dépenses totales. Ce poste de dépenses se situe en sixième position après ceux de la sécurité sociale (22,532 milliards de francs), des finances et impôts (9,152 milliards de francs), des transports (9,104 milliards de francs), de la recherche et de la formation (7,133 milliards de francs) et de la défense nationale (4,631 milliards de francs).

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation

Poste de dépenses	2013	2014	2015	2016
	Millions de francs	Millions de francs	Millions de francs	Millions de francs
Production et ventes	450	431	431	434
Paielements directs	2 799	2 815	2 795	2 802
Amélioration des bases de production et accompagnement social	189	184	160	148
Autres dépenses	268	263	282	275
Total agriculture et alimentation	3 706	3 693	3 667	3 659

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Simplification administrative

La simplification administrative désigne un processus visant à reconsidérer, afin de les rationaliser, la qualité de la réglementation en vigueur et de son application. Il s'agit de diminuer les coûts qu'elles occasionnent au plan administratif pour la Confédération et les cantons, mais aussi les coûts engendrés par l'activité de régulation et pesant sur les exploitations agricoles.

L'OFAG a présenté son plan de simplification de l'administration de la politique agricole dans un rapport intitulé Rapport relatif au projet « [Simplifications administratives dans l'agriculture](#) » et rendu le 17 mai 2016. Les mesures regroupées dans ce plan et énumérées dans le tableau ci-dessous ont été mises en œuvre sous forme d'ordonnances, de directives ou de formulaires au 1^{er} janvier 2017.

POLITIQUE > INTRODUCTION

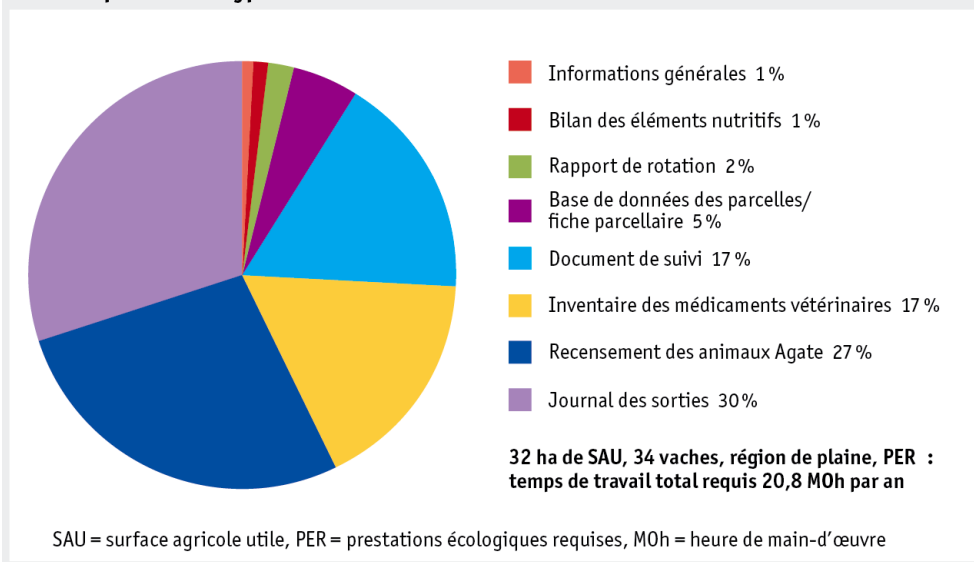


En outre, des projets ont été lancés pour définir les modalités de la simplification, des projets qui concernent entre autres la mise en place d'un contrôle exercé en fonction des risques, mais aussi les bilans de fumure, la préservation de la diversité et la gestion des données. Certains projets seront toutefois retardés, car les ressources financières disponibles pour la réalisation et le fonctionnement des applications informatiques sont limitées.

La simplification administrative a été intégrée dans le calendrier de la politique agricole 22+. En outre, certaines pistes sont actuellement explorées dans des travaux de recherche en vue de décharger réellement les agriculteurs au plan administratif et réduire les dépenses de la Confédération et surtout celles des cantons, notamment les réflexions visant à déréguler et à se concentrer sur les objectifs plutôt que sur les consignes administratives.

En plus de la documentation nécessaire pour gérer son entreprise et pour planifier ses activités, l'agriculteur est aujourd'hui obligé d'enregistrer des données et de remplir des formulaires à des fins statistiques, mais aussi pour obtenir les aides publiques ou le versement des sommes rétribuant les productions conformes à un label. Le projet intitulé *La charge administrative dans l'agriculture* (Heitkämper et al. 2016) a démontré que, d'après les informations communiquées par les agriculteurs, le travail occasionné par la communication des données varie beaucoup d'un agriculteur à l'autre, mais que ce travail a généralement augmenté entre 2012 et 2015. Dans l'ensemble et suivant les calculs établis par Agroscope, le travail nécessaire à l'administration des exploitations ne représente pas loin de dix pour cent de tous les travaux accomplis à la ferme. Les auteurs du projet en tirent la conclusion suivante : malgré les moyens électroniques actuels, il existe dans de nombreux cas des redondances dans l'enregistrement et les contrôles, ce qui suscite l'incompréhension de certains agriculteurs.

Répartition relative du temps de travail nécessaire modélisé pour les enregistrements d'une exploitation-type



Source : Heitkämper et al. 2016

Se fondant sur les conclusions de l'enquête, les auteurs du projet proposent les mesures d'optimisation suivantes au niveau de l'exploitation :

- créer un système expert mobile, à savoir une application regroupant les formulaires actuellement remplis par les exploitations ainsi que différents logiciels servant à enregistrer des informations ;

POLITIQUE > INTRODUCTION



- améliorer la formation et la vulgarisation en ce qui concerne l'organisation du travail de bureau ;
- remplacer les sanctions caractérisant les contrôles actuels par un système de bonus ou de récompense ;
- automatiser la saisie des données ou en accroître l'automatisation.

Bibliographie

Heitkämper K. et al. : « La charge administrative dans l'agriculture ». in *Recherche Agronomique Suisse* 7 (9): 390 – 395, 2016.

Thomas Meier, OFAG, Secteur Politique agricole, thomas.meier@blw.admin.ch

Susanne Menzel, OFAG, Secteur Économie agricole, espace rural et structures

Anton Stöckli, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation

Doris Werder, OFAG, Secteur Paiements directs et développement rural

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation, en 1 000 fr.

Domaine	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Groupe de tâches: agriculture et alimentation	3 663 016	3 711 112	3 705 974	3 692 510	3 667 267	3 659 325
Dans le cadre de l'enveloppe financière	3 370 376	3 441 200	3 438 065	3 429 696	3 385 284	3 384 246
Amélioration des bases de production & Mesures d'accompagnement social	134 666	191 902	189 244	184 090	159 564	148 009
Améliorations structurelles	83 000	87 000	87 808	89 157	94 659	83 808
Crédits d'investissements	13 000	54 000	51 000	45 132	15 283	13 034
Aide aux exploitations paysannes	1 021	944	689	837	203	1 090
Sélection végétale et élevage	37 646	37 958	37 747	36 973	37 549	38 479
Vulgarisation agricole ¹		12 000	12 000	11 991	11 870	11 598
Production et ventes	440 805	440 104	450 089	430 739	430 535	434 462
Promotion de la qualité et des ventes	55 385	55 900	56 366	59 736	60 797	62 246
Economie laitière	295 311	300 738	301 329	295 530	295 436	295 492
Economie animale	12 423	11 490	11 846	11 876	11 967	12 166
Production végétale	77 686	71 976	80 549	63 597	62 335	64 558
Paiements directs	2 794 905	2 809 194	2 798 732	2 814 866	2 795 185	2 801 776
Paiements directs Agriculture				2 814 866	2 795 185	2 801 776
Paiements directs généraux	2 181 905	2 177 894	2 150 471			
Paiements directs écologiques	613 000	631 300	648 261			
En dehors de l'enveloppe financière	292 640	269 912	267 909	262 815	281 982	275 078
Administration	55 134	54 577	54 237	55 777	54 664	55 884
Vulgarisation ¹	12 039					
Protection des végétaux	1 499	1 907	2 113	2 055	1 310	514
Exécution et contrôle (Agroscope)	51 189	56 017	55 346	54 807	55 366	53 530
Haras	8 082	8 844	8 739	8 654	8 742	8 452
Produits agricoles transformés (AFD)	76 321	64 167	70 000	70 000	95 600	94 599
Allocations familiales dans l'agriculture (OFAS)	88 376	84 400	77 475	71 521	66 300	62 100
Autres						
Dépenses en dehors de l'agriculture	146 040	145 102	145 488	146 836	150 022	147 672
Recherche et développement Agriculture	78 174	80 504	81 967	81 881	85 440	84 201
Santé animale	59 123	57 178	55 971	57 596	57 140	56 541
FAO	8 743	7 420	7 550	7 359	7 442	6 929

Remarque: L'introduction, en 2007, du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), a entraîné un changement de système dans la présentation des comptes de la Confédération. En raison de cette rupture dans la structure, il n'est plus possible d'établir des comparaisons avec les années précédentes.

¹ Les contributions destinées à la vulgarisation sont intégrées à l'enveloppe financière agricole depuis 2012

Sources: Compte d'Etat, OFAG

Simplifications administratives 2016

Simplification	Mise en œuvre
Art. 25, al. 2, let. d, de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS RS 913.1) : la décision du canton concernant l'octroi de l'aide financière est suffisante.	01.01.16
Art. 20, al. 5, de l'ordonnance sur les aliments pour animaux (OSALA ; RS 916.307) : simplification de l'autorisation d'utiliser des additifs dans les aliments pour animaux en Suisse ; l'OFAG peut accorder une autorisation provisoire.	01.07.15
Art. 23, al. 2, de l'ordonnance sur les aliments pour animaux (OSALA ; RS 916.307) : simplification de l'autorisation d'utiliser des additifs dans les aliments pour animaux de compagnie en Suisse ; l'OFAG peut accorder une autorisation provisoire.	01.07.15
Art. 10 de l'ordonnance sur la vulgarisation agricole (RS 915.1) : montant forfaitaire de 20 000 francs pour l'encadrement professionnel d'une initiative projet : les justificatifs de paiement ne doivent plus être présentés.	01.07.15
Art. 2, al. 3, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm ; RS 910.91) : les époux et les concubins doivent pouvoir mener deux exploitations à l'avenir (au lieu d'une seule actuellement), s'ils les apportent dans le partenariat. Cette exigence a été formulée par la motion Aebi du 19 mars 2015 Pas de discrimination pour les agriculteurs et agricultrices mariés (15.3239).	01.07.2016 ; sous une forme atténuée
Art. 14 de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm ; RS 910.91) : supprimer la règle des 15 km dans le domaine des paiements directs ; les pâturages permanents éloignés de plus de 15 km ne sont plus considérés comme des surfaces d'estivage ; l'instruction pertinente a également été abrogée au 1er janvier 2016. Plus de flexibilité pour l'exploitant ; moins de travail lié à la mise en œuvre.	01.01.16
Art. 4, al. 6, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : abandonner l'examen des conditions de fortune dans la réglementation transitoire pour les héritiers et la communauté héréditaire	01.01.16
Art. 56, al. 3, art 60 et art. 118, al. 2, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : ne pas introduire de niveau de qualité III pour les SPB en 2016 ; se traduit par des simplifications dans l'exécution, notamment en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement et de contrôle	01.01.16
Art. 79, al. 2, let. c, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : semis sous litière ; suppression de l'obligation d'une profondeur maximale de 10 cm. Cette disposition a fait l'objet d'une discussion controversée. Il est considéré, d'une part, qu'un travail considérable est nécessaire pour la contrôler et, d'autre part, que la limitation de la profondeur contribue à garantir l'effet recherché. L'abrogation de cette disposition permet de simplifier l'exécution.	01.01.16
Art. 104, al. 6, et 105, al. 2, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : suppression du rapport fourni par les cantons sur les contrôles et les réductions de contributions. Ces informations sont disponibles sur Acontrol pour autant que les annonces faites par les cantons soient correctes ; moins de travail pour le canton et pour la Confédération.	01.01.16
Art. 115b de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : flexibilité pour le bilan import-export et correction linéaire des éléments nutritifs en 2015 et 2016.	01.01.16
Annexe 5, ch. 3.3, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : L'exigence relative au bilan fourrager dans le cadre du programme Production de lait et de viande basée sur les herbages, selon laquelle les rendements annoncés dépassent la norme doivent être justifiés par une expertise effectuée par un spécialiste, a été supprimée, aussi dans le guide du Suisse-Bilanz. Le canton peut toutefois refuser les estimations de la valeur de rendement non plausibles. Le demandeur doit démontrer à ses frais la plausibilité de ses estimations sur demande du canton.	01.01.16
Annexe 6, let. B, ch. 1.4, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : suppression de la documentation des emplacements de poulaillers mobiles	01.01.16
Annexe 6, let. E, ch. 7.2, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : suppression de l'autorisation écrite pour les bains de boue	01.01.16
Art 3, al 1, 1 ^{er} et 3, de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS RS 913.1) : Les dispositions de la loi suffisent (dans le contexte de l'adaptation de l'UMOS en automne 2015) ; la réglementation spéciale pour les surfaces hors de la limite des 15 km est abrogée.	01.01.16
Art. 46, al. 1, let. b, de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS RS 913.1) : la réglementation qui fait double emploi avec l'art. 3, al. 1 et la réglementation spéciale sur les maisons d'habitation en zones à risques sont abrogées.	01.01.16
Art. 2, al. 1 et 3, de l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS ; RS 914.11) : harmoniser les critères d'entrée en lien avec l'adaptation des UMOS. La réglementation spéciale sur les surfaces en dehors de la limite des 15 km est abolie.	01.01.16
Art. 19, al. 3 et 4 de l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr ; RS 916.01) et art. 19 et 20 de l'ordonnance sur le bétail de boucherie (OBB ; RS 916.341) : suppression de l'obligation de payer le prix d'adjudication pour les parts de contingent tarifaire avant la première importation (y compris l'alternative à la garantie du versement du prix d'adjudication) ; simplification pour les importateurs	01.01.16

Simplifications administratives 2016

Simplification	Mise en œuvre
Art. 29, al. 2 et 3, de l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr ; RS 916.01) : abandon des restrictions dans la réglementation d'importation de céréales secondaires (avoine, maïs et orge) ; les importateurs devaient auparavant disposer des installations de transformation pour pouvoir importer au taux du contingent	01.01.16
Art. 2 de l'ordonnance sur les effectifs maximums (OEM ;RS 916.344) : modification concernant les poulets de chair ; simplification et adaptation à ce qui se fait dans la pratique	01.01.16
Art. 15c, al. 8, de l'ordonnance sur les épizooties (OFE ; RS 916.401) : pour l'importation d'un équidé, suppression de l'obligation de faire vérifier l'intégralité du passeport équin auprès d'un service reconnu.	01.01.16
Art. 49, al. 1, let. c, de l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV ; RS 916.20) : indemnités des propriétaires : supprimer la franchise.	01.01.16
Art. 49, al. 2, de l'ordonnance sur la protection des végétaux (OPV ; RS 916.20) : le taux horaire maximal est harmonisé à 38 francs.	01.01.16
Art. 6, al. 3, de l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA ; RS 910.15) : suppression de l'obligation d'accréditation spécifique. Les exploitations qui reçoivent des paiements directs pour l'agriculture biologique, mais ne commercialisent pas de produits bio conformément à l'ordonnance sur l'agriculture biologique, ne doivent plus être contrôlées par un organisme de certification accrédité. Réduction des frais de contrôle et exigences aussi sévères que pour les exploitations non bio.	01.01.16
Art. 41 de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh ; RS 916.161) : exiger la procédure d'autorisation pour des essais à des fins de recherche et de développement uniquement pour les essais sur des organismes	N'est pas mise en œuvre Résultats de la consultation : refusée par certains participants et approuvée par d'autres
Art. 3, al. 4, 37, al. 4, et 100, al. 2, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : introduction du principe du jour de référence au 31 janvier. Pas d'annonce tardive de changement d'exploitant ou de modifications importantes d'effectifs jusqu'au 1 ^{er} mai. Entraîne moins de travail lié aux mutations dans l'exécution cantonale.	N'est pas mise en œuvre Résultats de la consultation : d'une manière générale, une très forte opposition
Art. 13 et annexe 1 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : supprimer les analyses du sol dans le cadre des PER	N'est pas mise en œuvre Résultats de la consultation : très controversée ; même les partisans de la proposition reconnaissent l'importance des analyses du sol, qui devraient selon eux être facultatives.
Art. 69, al. 2, let. b, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : biffer « destinées à la production de semences » dans le programme de culture extensive	N'est pas mise en œuvre Une solution trouvée avec les services cantonaux de l'agriculture permet de préciser les instructions.
Instructions relatives à l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm ; RS 910.91) : supprimer la règle des 15 km (dans les instructions)	01.01.16
Instructions relatives à l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : supprimer les conventions sur l'utilisation d'aliments appauvris en éléments nutritifs entre l'exploitation et le moulin fourrager et garder seulement celles entre le moulin fourrager et le canton	01.01.16
Annexe 1 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : le plan parcellaire avec l'introduction SIG peut être fait par voie électronique.	01.01.16
Annexe 1, ch. 6.1.2, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : Bassin d'eau de nettoyage – biffer ce point de contrôle dans le contrôle PER.	01.01.16

Simplifications administratives 2016

Simplification	Mise en œuvre
Annexe 1 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : pas de données sur l'assolement pour les exploitations qui respectent les parts maximales de cultures ; (faire) calculer les parts de surfaces d'assolement avec les données structurelles	N'est pas mise en œuvre Résultats de la consultation : largement refusée
Exécution de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : information des cantons visant à mieux coordonner les projets de promotion de la qualité du paysage et ceux de mise en réseau	Communiquer en permanence
Exécution de l'ordonnance sur l'aide à la promotion des ventes de produits agricoles (OPVA ; RS 916.010) : Nouveaux formulaires de controlling et de demande	01.01.16
Art. 78 et 80 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : réduction de l'obligation d'enregistrement pour les contributions à l'utilisation efficiente des ressources	01.01.17
Annexe 1 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : couverture du sol : exiger un couvert végétal (dans les mêmes situations qu'actuellement), mais sans définir dans l'ordonnance les dates à respecter.	01.01.17
Annexe 4, ch. 12, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : réglementation des châtaigniers harmonisée avec celle des autres arbres fruitiers haute-tige	01.01.17
Annexe 5 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : les exploitations à faible charge en bétail consommant du fourrage grossier et à faible apport d'aliments concentrés ne doivent pas établir de bilan fourrager pour le programme PLVH	01.01.17
Annexe 6 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : Assouplissement des dispositions relatives à la documentation des sorties	01.01.17
Art. 73 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : harmoniser les catégories des équidés et des bisons pour que les données puissent être reprises de la BDTA	01.01.17
Art. 4, al. 3, de l'ordonnance sur les contributions à des cultures particulières, OCCP ; 910.17) : supprimer les quantités de livraison minimales pour le sucre	01.01.17
Ordonnance sur les fruits (RS 916.131.11) : détermination des taux de contribution à l'échelon de l'ordonnance au lieu de refaire le calcul chaque année	01.01.17
Art. 19 de l'ordonnance sur les AOP et les IGP (RS 910.12) : simplification de la procédure d'accréditation (art. 19)	01.01.17
Instructions relatives à l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm ; RS 910.91) : Suppression de la notion d'unité de production	N'est pas mise en œuvre Résultats de la consultation : travail administratif trop important lié à la modification
Art. 10 et 12 de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm ; RS 910.91) : Simplification des exigences applicables aux communautés d'exploitations et aux communautés partielles d'exploitations	01.01.17
Ordonnance sur l'importation et l'exportation de légumes, de fruits et de plantes horticoles (OIELFP ; RS 916.121.10) : il est renoncé à la publication des modifications mensuelles dans le Recueil officiel.	01.01.17
Ordonnance sur l'importation et l'exportation de légumes, de fruits et de plantes horticoles (OIELFP ; RS 916.121.10) : Aucun contingent tarifaire OMC de fleurs coupées n'est plus attribué ou augmenté	01.01.17
Système informatique Acontrol : les deux champs « Type de réduction » et « Catégorie » sont supprimés, ce qui simplifie pour les cantons et les services chargés du contrôle la gestion des réductions dans les systèmes informatiques.	01.01.17
Annexe 1, ch. 2, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD ; RS 910.13) : Les instructions ne sont modifiées que tous les deux ans ou autrement dit, elles restent en vigueur deux ans	01.01.17
Annexe 1 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : Réduire les enregistrements requis dans le carnet des prés ; simplification des enregistrements concernant l'utilisation des herbages	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Annexe 1 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : Réduire les enregistrements requis dans le carnet des champs	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Annexe 6 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : Mise à jour des dispositions sur le bien être animal en mettant notamment l'accent sur la simplification administrative : par souci de simplification administrative, les exigences liées à la contribution SRPA ne doivent plus comprendre de règles concernant l'étable. Ce sont les dispositions de l'OPAn qui sont applicables ; les points de contrôle sont révisés	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017

Simplifications administratives 2016

Simplification	Mise en œuvre
Ordonnance sur la viticulture (OPV ; RS 916.140) : seul un service est encore chargé du contrôle du commerce des vins. Les entreprises qui font vinifier moins de 1000 hectolitres de vin à une autre entreprise seront dispensées de l'obligation de contrôle. Les entreprises de vinification devraient à l'avenir être déchargées sur le plan administratif, par ex. lorsque le canton rend possible la saisie électronique des livraisons de raisin. Tous les acteurs du marché devraient en principe bénéficier d'une exécution plus uniforme.	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 55, al. 2, de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS; RS 913.1) et art. 10, al. 2, de l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS ; RS 914.11) : Augmentation de la contribution maximale à 450 000 francs	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 9, al. 1 à 4, de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS ; RS 913.1) : remplacés par un nouvel alinéa ; réglementation unitaire de la durée du droit de superficie à vingt ans	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 5 de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS ; RS 913.1) : le contrôle des conditions de reprise est supprimé	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art 47, al 2, et 51, al. 3, de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS RS 913.1) : Le canton peut renoncer à accorder des crédits d'investissement inférieurs à 20 000 francs pour des mesures individuelles et inférieurs à 30 000 francs pour des mesures collectives ; l'expression « peut » est remplacée par « doit ».	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Ordonnance sur l'agriculture biologique (RS 910.18) : introduction du certificat de contrôle électronique (TRACES). L'OFAG ne contrôlera plus les dérogations individuelles, mais un accord écrit de l'organisme de contrôle certifié est nécessaire	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 97 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : Laisser aux cantons une marge de manœuvre lors de la fixation du délai d'inscription pour les PER et les programmes de paiements directs	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 103 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : lorsque les agriculteurs ne sont pas d'accord avec le résultat du contrôle, seule l'autorité cantonale d'exécution compétente est habilitée à effectuer une seconde évaluation.	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Annexe 1 de l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13) : simplification et allègement administratif en ce qui concerne les plans et les listes des parcelles	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 5 de l'ordonnance sur les zones agricoles (RS 912.1) : remplacement des cartes topographiques sur papier actuelles (échelle d'env. 1:25 000) par une représentation numérique des cartes topographiques sur le géoportail de la Confédération map.geo.admin.ch. Les services intéressés (surtout les offices cantonaux de l'agriculture et les administrations communales) sont informés par courriel et non par la poste comme jusqu'à présent.	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 10 de l'ordonnance sur la vulgarisation agricole (RS 915.1) : les objectifs, les critères de promotion et l'exécution des aides financières pour les études préliminaires sont harmonisés avec les réglementations pertinentes de l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu ; RS 910.16). Cela permet de renforcer la cohérence des aides financières de la Confédération destinées aux études préliminaires.	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr ; RS 916.01) suppression de l'obligation de permis d'importation (PGI) pour certaines graines de légumes du numéro du tarif 1209.9100.	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 34, al. 1, de l'ordonnance sur la viticulture (OPV ; RS 916.140) : pour l'ensemble des entreprises, il est prévu de renoncer à l'inscription dans le registre du commerce lors de l'enregistrement auprès du service chargé du contrôle du commerce des vins.	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 27, al 8, de l'ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture (OSIAgr ; RS 919.117.71) : l'accès centralisé aux informations du SIPA sur les exploitations individuelles nécessaires à l'exécution (données concernant l'exploitant et la région) est simplifié, notamment pour les organismes de certification.	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017
Art. 37, al. 6, let. b, de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS RS 913.1) : il est prévu de réduire à 20 ans la durée d'affectation prévue pour les bâtiments ruraux, dans l'intérêt d'une plus grande flexibilité et de l'adaptation de l'exploitation aux conditions futures du marché. Le calcul des remboursements est simplifiée et facilement compréhensible.	Proposée dans le cadre du train d'ordonnances 2017

Source : OFAG



Économie laitière

La quantité de lait commercialisé durant l'année sous revue a reculé de 1,5 %, passant ainsi à 3,43 millions de tonnes. Quelque 29 000 tonnes (0,8 %) provenaient de la Principauté de Liechtenstein et de la zone franche genevoise. La part de lait issu de la production biologique par rapport à la quantité totale de lait commercialisé était de 6,8 % et celle de lait issu de la production sans ensilage de 30,4 %. Environ 97 000 tonnes de lait (2,9 % du lait commercialisé) ont été produites dans des exploitations d'estivage.

Mesures en faveur du marché laitier suisse en 2016

Produit / Mesure	Lait cru	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Lait en poudre	Lait de consommation, crème, produits laitiers frais
Protection douanière	■	- ¹	■	■	■	■
Suppléments	-	■	-	-	-	-
Obligation de déclarer la production et la mise en valeur	■	■	■	■	■	■
Contrats d'achat de lait	■	-	-	-	-	-

¹ La protection douanière subsiste cependant à l'égard des pays non membres de l'Union européenne.

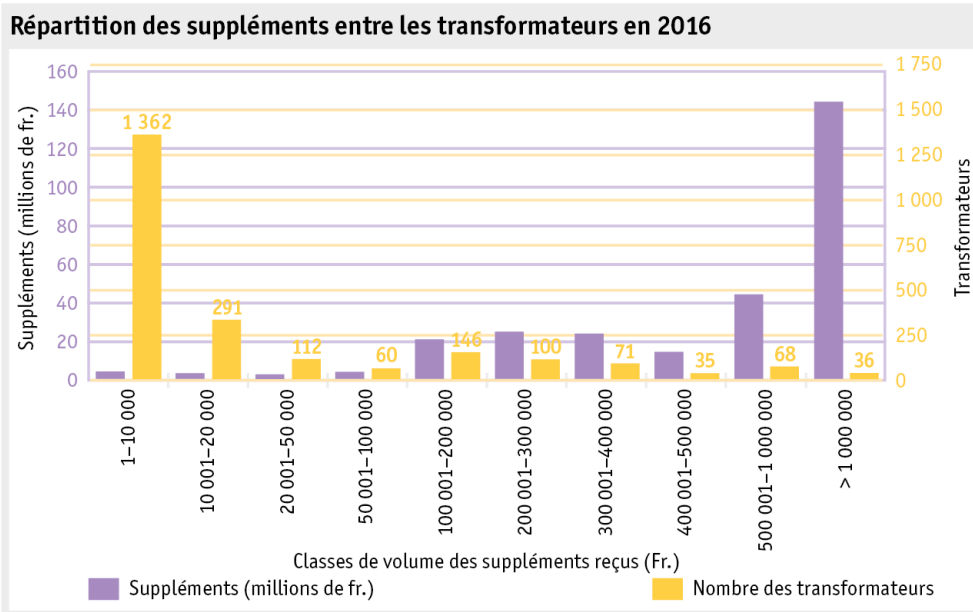
Source : OFAG

Moyens financiers et chiffres clés 2016

En 2016, les suppléments laitiers alloués par la Confédération sont restés inchangés : 15 ct./kg pour le lait transformé en fromage et 3 ct./kg en ce qui concerne la prime de non-ensilage. Le montant versé pour ces deux suppléments laitiers s'élève, comme l'année précédente, à 293 millions de francs. La gestion des données laitières et les moyens informatiques nécessaires à cet effet ont généré pour la Confédération des coûts de près de 2,5 millions de francs.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a conclu une convention de prestations avec la Fiduciaire de l'économie laitière SARL (TSM). TSM a pour mission de relever et de vérifier les données relatives à la production et la mise en valeur du lait. Les entreprises de transformation du lait doivent transmettre ces données chaque mois. La fiduciaire TSM a pour tâche de vérifier que ces annonces sont effectivement faites, faute de quoi elle doit prendre des sanctions à l'encontre des entreprises et exploitations concernées. TSM prépare en outre le versement des suppléments laitiers sur la base des données reçues concernant la mise en valeur du lait. Deux fois par semaine, elle transmet ainsi à l'OFAG les informations nécessaires pour le versement aux transformateurs des suppléments destinés aux producteurs.

En vertu de l'[ordonnance sur le soutien du prix du lait](#) (OSL ; RS 916.350.2), les transformateurs sont tenus de reverser ces suppléments dans le délai d'un mois aux producteurs qui leur ont livré le lait pour la transformation en fromage. Ces suppléments doivent figurer séparément sur les décomptes d'achat de lait remis aux producteurs. De plus, les transformateurs doivent tenir leur comptabilité de telle sorte que les montants reçus et versés au titre des suppléments laitiers apparaissent clairement. Le graphique ci-dessous montre le nombre de transformateurs qui ont bénéficié de suppléments laitiers ainsi que les suppléments versés par classe de volume des suppléments perçus pendant l'année civile 2016.



Source : OFAG

En 2016, 2281 transformateurs de lait ont reçu au total 293 millions de francs de suppléments laitiers, ce qui correspond en moyenne à environ 128 000 francs par transformateur. Il apparaît qu'un petit nombre de grandes entreprises transformatrices recueillent la plus grande part des suppléments, puisque 20 % d'entre elles ont reçu presque 94 % des suppléments, tandis que 60 % (1362 entreprises) ont encaissé un montant n'excédant pas 10 000 francs par an. Il s'agissait pour ces dernières principalement d'exploitations d'estivage produisant leur propre fromage. Pour cette catégorie de bénéficiaires, les suppléments versés par kilo de lait transformé en fromage se montent au total à 4,8 millions de francs.

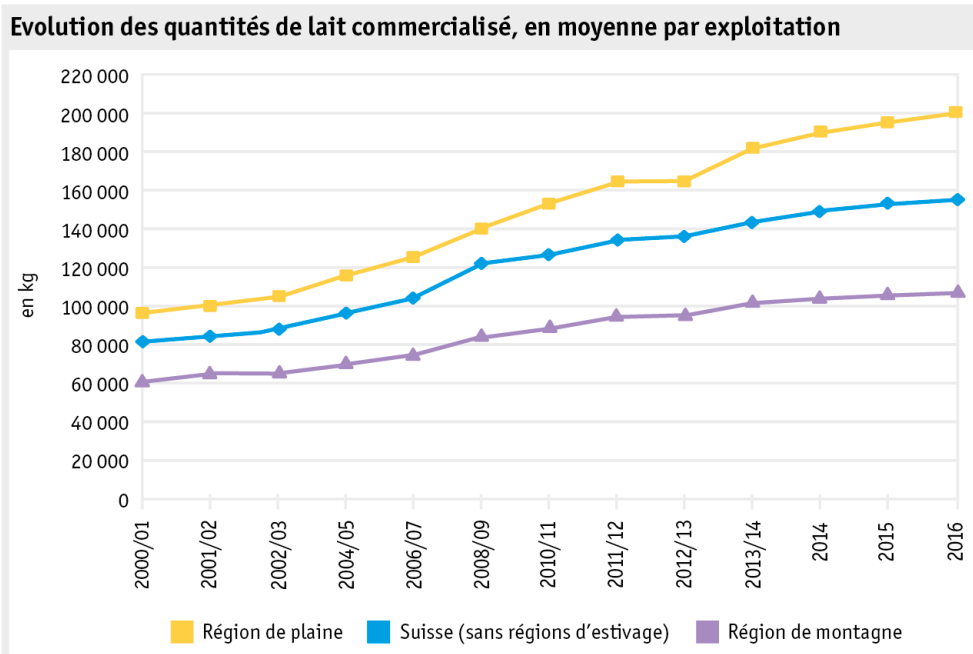
Le secteur Révisions et inspections de l'OFAG procède à des contrôles auprès des transformateurs qui fournissent des données laitières et font valoir des suppléments laitiers, suivant une approche fondée sur une appréciation du risque. Durant l'année sous revue, 225 entreprises ont ainsi été contrôlées. 79 des exploitations soumises à ces contrôles ont dû faire l'objet d'une contestation. Ces contestations donnent la plupart du temps lieu à des avertissements, lorsqu'il s'agit par exemple de petites erreurs de saisie ou de fautes relevées pour la première fois. Dans tous les cas, les suppléments reçus indûment sur la base de déclarations inexactes doivent être remboursés.

Dépenses économie laitière

Pendant l'année sous revue, on comptait en Suisse 11 184 exploitations laitières en région de plaine (y c. zone des collines) et 9906 en région de montagne, soit 761 exploitations ou 3,5 % de moins qu'en 2015. Cette diminution correspond à l'abandon de la production laitière par plus de deux exploitations par jour. Les 2583 exploitations d'estivage ont quant à elles commercialisé chacune en moyenne environ 37 645 kg.

La production moyenne de lait commercialisé par exploitation a atteint, en 2016, 200 160 kg en région de plaine et 108 246 kg en région de montagne. Par rapport à 2015, le volume moyen des livraisons a augmenté de 3168 kg en plaine et de 2743 kg en montagne. Considérée sur les dix dernières années, la progression se chiffre à 62,7 % pour la plaine et à 45,4 % pour la montagne. Ces évolutions contrastées montrent que la région de plaine bénéficie de meilleures possibilités de croissance. Toutefois, en 2016, la production moyenne exprimée en pour cent a augmenté moins fortement en plaine qu'en montagne.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Source : OFAG

A partir de 2014 : changement de la source de données, passant de l'année laitière (1.5. – 30.4.) à l'année civile (1.1. – 31.12.)

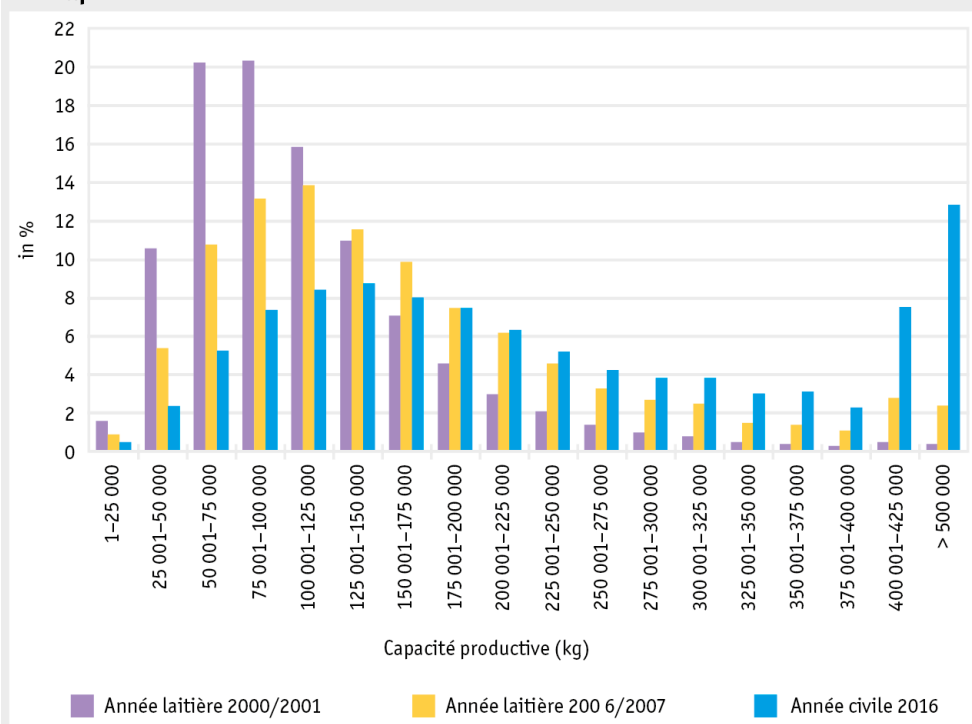
Par rapport à l'année laitière 2000/01, la production de lait commercialisé par vache a augmenté de 24,6 % ; rapportée à l'hectare de surface agricole utile, l'augmentation affiche environ 40,8 %. En 2016, la production se montait ainsi à 6225 kg par vache ou 6025 kg par ha, ce qui représente une hausse de 9 kg/vache (0,1 %) et 13 kg/ha (0,2 %) par rapport à l'année précédente.

En 2016, le volume du lait écoulé par les exploitations laitières à l'année s'est monté à 3,31 millions de tonnes, contre 97 000 tonnes pour les exploitations d'estivage. Les producteurs de lait écoulant moins de 100 000 kg de lait par an représentent 40,3 % de l'ensemble des producteurs, mais ne participent à la production totale qu'à raison de 15,2 %. Les exploitations écoulant plus de 350 000 kilos de lait ont commercialisé 25,6 % du volume total de lait. Pendant l'année sous revue, 608 d'entre elles ont écoulé plus de 500 000 kilos de lait, contre 585 en 2015.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Pourcentage de lait commercialisé par capacité productive des exploitations



Source : OFAG

Interprofession du lait

L'Interprofession du lait (IP Lait) est la plateforme de l'économie laitière suisse. Le 11 décembre 2015, le Conseil fédéral a déclaré de force obligatoire générale pour les non-membres également les dispositions du contrat-type de l'IP Lait ainsi que du règlement sur la segmentation du marché. Cette décision est valable jusqu'au 31 décembre 2017. Les non-membres sont ainsi soumis à l'obligation de conclure des contrats écrits d'une durée minimale d'un an pour toutes les opérations d'achat ou de vente de lait. Les contrats d'achat de lait doivent indiquer la répartition du lait dans les différents segments (A, B et C). De même, les décomptes de paie du lait doivent indiquer les quantités et les prix par segment.

Segmentation du marché laitier par catégories de valorisation

Lait A	Produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d'une protection douanière et d'aides (supplément pour le lait transformé en fromage, compensation du prix de la matière première).
Lait B	Produits laitiers à valeur ajoutée restreinte, ne bénéficiant pas de protection douanière ni d'aides, destinés au marché intérieur et à l'exportation.
Lait C	Produits à faible valeur ajoutée destinés au marché mondial.

Les acteurs du négoce de lait ainsi que les transformateurs sont tenus de déclarer mensuellement à TSM les volumes de lait achetés et vendus dans chaque segment, ainsi que les produits laitiers fabriqués et exportés à partir du lait B et du lait C. Selon l'analyse des ventes au premier acheteur durant l'année 2016, 83 % du lait a été commercialisé dans le segment A, 14,5 % dans le segment B et 2,5 % dans le segment C. La répartition est ainsi restée pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Au terme de chaque année, la TSM contrôle si les volumes achetés dans les segments B et C correspondent bien à ceux vendus dans ces mêmes segments, en se référant pour ce faire aux quantités de produits laitiers fabriqués et exportés. Les contrevenants encourent des sanctions prises par IP Lait pour tout écart supérieur à 5 % par an et par segment. L'année sous rapport, la TSM a effectué des contrôles auprès de 19 transformateurs, afin de vérifier si le lait acheté dans les segments B et C n'ont été utilisés que pour les produits autorisés. Deux cas dans lesquels des manquements ont été constatés ont été transmis pour examen au secrétariat de l'IP Lait. Les deux cas, dont l'un a fait l'objet de mesures de l'IP Lait, ont été réglés en été 2016.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch
Rudolf Büschlen, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage
Monika Meister, OFAG, Secteur Produits animaux et élevage

Dépenses économie laitière

Dénomination	Comptes 2015 fr.	Comptes 2016 fr.	Budget 2017 fr.
Soutien du marché (année civile)			
Supplément pour le lait transformé en fromage	262 104 429	262 908 646	261 500 000
Supplément de non-ensilage	30 892 023	30 087 951	31 500 000
	292 996 452	292 996 597	293 000 000
Administration de la production et de la mise en valeur du lait			
	2 440 044	2 495 081	2 495 200
Total	295 436 496	295 436 496	295 871 200

Sources : Compte d'Etat, OFAG

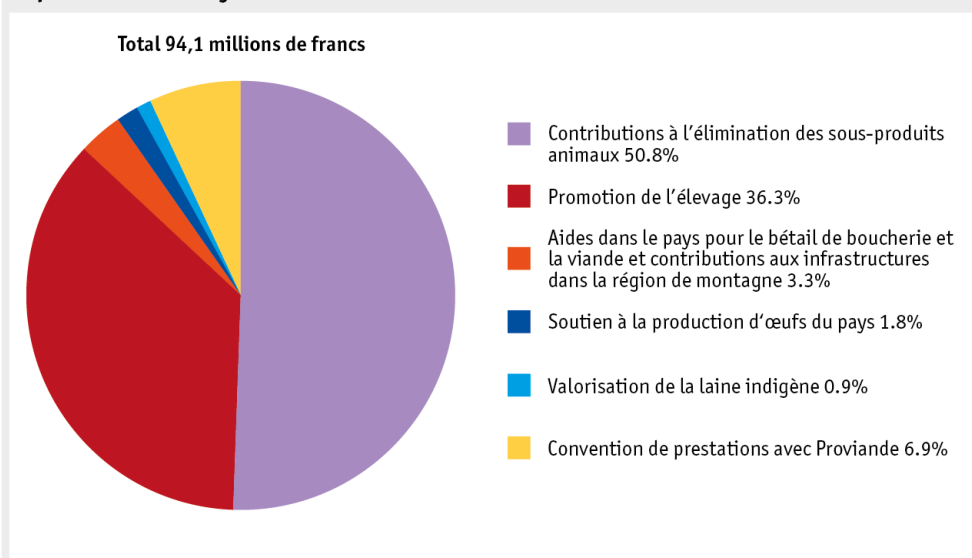


Economie animale

Moyens financiers 2016

Un montant total de 94,1 millions de francs a été dégagé en 2016 pour financer des mesures relevant de l'économie animale (y c. promotion des mesures zootechniques et contributions aux frais d'élimination des sous-produits animaux).

Répartition des moyens financiers en 2016



Source : Compte d'Etat

Dépenses économie animale

Mesures concernant le marché du bétail de boucherie et de la viande

En vertu du mandat de prestations qui lui est confié par l'OFAG, Proviande effectue plusieurs tâches d'exécution de la politique agricole dans le domaine des animaux de boucherie et du marché de la viande.

Taxation neutre de la qualité

En application de l'ordonnance sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande, Proviande taxe la qualité des carcasses dans les grands abattoirs, c.-à-d. les entreprises dans lesquelles plus de 120 porcs ou environ 23 pièces de gros bétail sont abattus en moyenne chaque semaine (26 entreprises à la fin de l'année sous revue). Dans le cas des bovins, ovins, caprins et équidés, la charnure et le degré d'engraissement sont évalués visuellement selon le système « CH-TAX ». Pour les porcs, la charnure, à savoir le pourcentage de viande maigre, est déterminé à l'aide d'appareils. Les résultats de la taxation neutre de la qualité sont enregistrés de manière centralisée sur un serveur d'Identitas SA et servent à des fins de surveillance, d'amélioration de la qualité et de statistique. La qualité des animaux abattus doit aussi, à quelques exceptions près, être établie dans tous les autres abattoirs. Cette tâche peut être réalisée par des employés de ces entreprises. La taxation neutre de la qualité sert à améliorer la transparence et la qualité des carcasses, répond à des objectifs statistiques et permet un décompte correct des animaux abattus.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



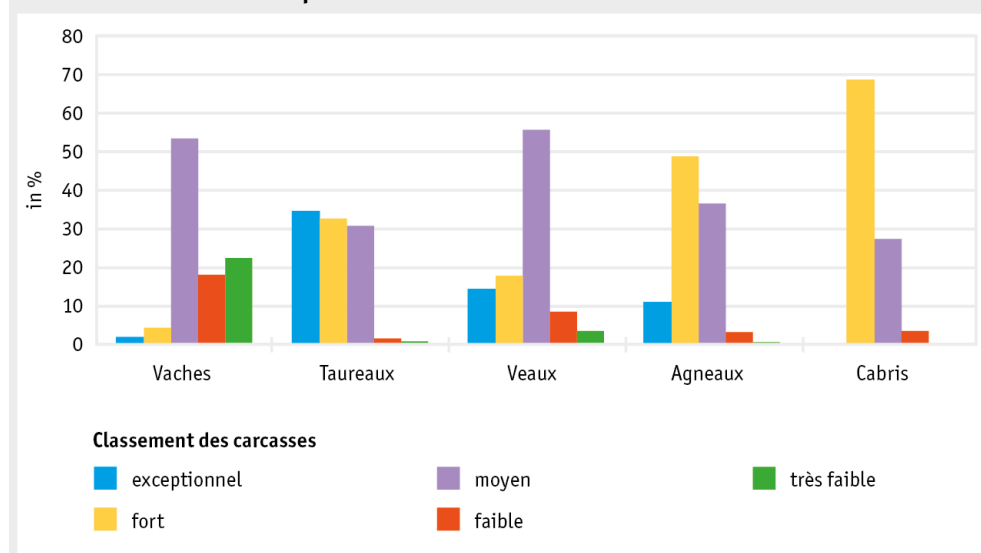
Les acheteurs et les vendeurs peuvent contester le résultat de la taxation neutre de la qualité dans les six heures suivant l'abattage lorsqu'il s'agit de porcs, et dans les 24 heures lorsqu'il s'agit d'animaux d'autres espèces. Durant l'année sous revue, 688 533 animaux des espèces bovine et ovine ont été taxés selon le système CH-TAX et la classification de 18 003 d'entre eux a été contestée (2,61 % de tous les animaux taxés, contre 2,41 % l'année précédente). Les contestations étaient pour 88 % d'entre elles issues des vendeurs et pour 12 % des acheteurs.

Durant l'année sous revue, le résultat de la seconde taxation de la charnure est resté inchangé par rapport à la première pour 32,1 % des animaux. 43,7 % des animaux taxés une seconde fois ont gagné une demi-classe, tandis que 16,5 % ont perdu une demi-classe. 4,6 % des carcasses ont gagné une classe lors de la seconde taxation et 2,9 % ont perdu une classe.

En ce qui concerne la couverture de graisse, la seconde taxation a donné le même résultat que la première pour 61,7 % des animaux ; 22,1 % des animaux taxés une seconde fois ont en revanche gagné une demi-classe et 16,1 % ont perdu une demi-classe. 0,1 % des animaux ont perdu une classe lors de la seconde taxation.

L'accroissement de la charnure observé ces dernières années est le résultat du savoir-faire des éleveurs. Près de 68 % des taureaux, 33 % des veaux et 60 % des agneaux ont été jugés bien en viande ou très bien en viande en 2016. En 2005, seuls 43 % des taureaux, 17 % des veaux et 43 % des agneaux avaient atteint ces niveaux de qualité. En ce qui concerne la charnure des vaches, les résultats de la taxation stagnent depuis plusieurs années à un bas niveau, puisque 40 à 47 % des vaches abattues sont jugées décharnées ou très décharnées. Cela s'explique par le fait que le cheptel des vaches est essentiellement constitué de vaches laitières, qui de plus appartiennent en majorité à des races spécifiquement sélectionnées pour cette production.

Classement des carcasses par classes de conformation en 2016



Source : Proviande

Surveillance des marchés publics et mesures d'allègement du marché

Avant le début de chaque année civile, Proviande établit en accord avec les cantons et les organisations paysannes le programme annuel des marchés publics de bétail de boucherie et de moutons. Ce programme indique les lieux et les jours de marché ainsi que les catégories d'animaux pouvant être présentées.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Malgré le recul des effectifs de bétail et la diminution du nombre de marchés de gros bétail (3 marchés de moins), le nombre d'animaux vendus aux enchères a augmenté de 4373 unités par rapport à l'année précédente (+7,7 %). Le nombre de moutons vendus aux enchères a en revanche diminué de 222 unités par rapport à 2015 (-0,33 %). L'année sous revue a compté 310 marchés d'ovins, soit 10 de moins que l'année précédente.

Les animaux invendus en période d'excédents saisonniers ou temporaires sont attribués aux détenteurs de parts de contingents tarifaires. Dans le cadre de cette mesure de dégage­ment du marché, Proviande a attribué 1708 ovins et 129 bovins à des commerçants détenteurs de parts de contingent. Ces attributions se font au prix du marché hebdomadaire déterminé par Proviande.

Les marchés publics surveillés 2016 en chiffres

Caractéristique	Unité	Gros bétail	Ovins
Marchés publics surveillés	Nombre	680	310
Animaux vendus aux enchères	Nombre	61 108	68 058
Nombre moyen d'animaux par marché	Nombre	90	220
Part d'animaux présentés par rapport à l'ensemble des abattages	%	14	32
Animaux attribués (dégagement du marché)	Nombre	129	1 708

Source : Proviande

Les fluctuations saisonnières ont provoqué au printemps et en été 2016 un excédent d'offre par rapport à la demande. Pour soutenir les prix du veau, 52 entreprises de mise en valeur de la viande ont stocké 631 tonnes de viande de veau pour l'écouler en automne. L'OFAG a versé 3,1 millions de francs (environ 5 francs par kilo) pour subvenir aux frais de stockage et compenser la dépréciation due à la congélation.

Mesures sur le marché des œufs

Le marché des œufs accuse une baisse marquée de la demande après Pâques. Pour atténuer les effets de ces variations saisonnières, l'OFAG a débloqué en 2016, dans les limites des crédits autorisés et après avoir consulté les milieux concernés, un montant d'environ 1,7 million de francs pour des mesures de mise en valeur. Les fabricants de produits à base d'œufs ont cassé pendant l'année sous revue 14,5 millions d'œufs de consommation suisses, dont les blancs et les jaunes d'œuf ont été utilisés par l'industrie alimentaire du pays. Cette mesure a permis de désengorger le marché des œufs de consommation. De leur côté, les commerçants ont réduit le prix de 7,9 millions d'œufs de consommation au profit des consommateurs. La Confédération a accordé une contribution de 9 centimes par œuf cassé et une autre de 5 centimes par œuf vendu à prix réduit. La branche elle-même contribue à l'allégement du marché à hauteur du même montant. En tout, quatorze entreprises ont participé aux campagnes d'œufs cassés et huit à la campagne de ventes à prix réduits.

Valorisation de la laine indigène

En application de l'ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays, les contributions 2016 de l'OFAG ont bénéficié en premier lieu à des projets innovants de valorisation de la laine indigène. En second lieu, des subventions ont été accordées à des organisations d'entraide pour la mise en valeur de la laine indigène, à condition que le tri, le lavage et la trans-

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



formation soient réalisés en Suisse. Le lavage peut exceptionnellement avoir lieu à l'étranger. En 2016, l'OFAG a ainsi soutenu huit projets innovants, qui ont reçu au total 0,35 million de francs.

Au cours de l'année sous revue, sept organisations d'entraide ont recueilli 263 tonnes de laine indigène pour la trier et la laver en vue de sa transformation en produits finis dans le pays. La contribution étant de 2 francs par kilo de laine lavée, la Confédération a versé au total 0,5 million de francs à ces organisations.

Promotion de l'élevage

En vertu de l'art. 144 LAgr, les contributions fédérales destinées à la promotion de l'élevage ne peuvent être versées qu'à des organisations d'élevage agréées, dont la liste est publiée sur le site internet de l'OFAG ([organisations d'élevage](#)). Les dispositions d'exécution de la loi, qui figurent dans l'ordonnance sur l'élevage (OE), fixent les conditions que doit remplir un syndicat d'élevage de bovins, de porcins, d'ovins ou de caprins, d'équidés, de lapins, de volaille, d'abeilles mellifères ou de camélidés du Nouveau-monde pour être agréé par l'OFAG. La durée de l'agrément est de dix ans au maximum.

Suite à la révision de l'OE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, les contributions par animal inscrit au herd-book ne sont allouées qu'à certaines conditions, à savoir : a) que les parents et les grands-parents soient enregistrés ou mentionnés dans un herd-book de la même race, et b) que l'animal présente un pourcentage de sang de 87,5 % ou plus de la race. En outre, les mesures zootechniques ne donnent droit à une contribution que pour les animaux dont le propriétaire, domicilié en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, était durant l'année de contribution membre actif d'un syndicat d'élevage agréé. Les mesures zootechniques ne donnent droit qu'à une seule contribution par animal et par an.

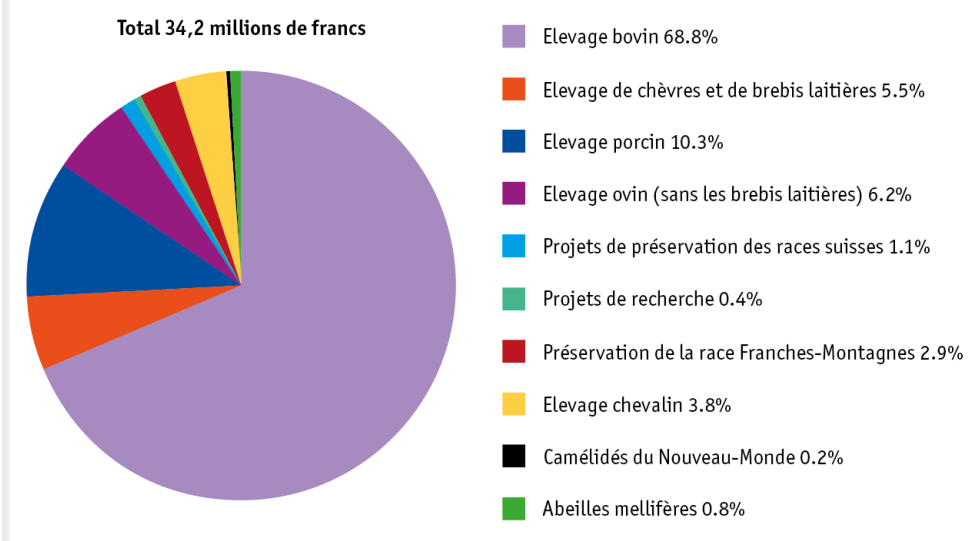
En 2016, quelque 32,6 millions de francs ont été versés à 21 organisations d'élevage reconnues en titre des contributions pour les mesures zootechniques. Le soutien portait principalement sur la tenue du herd-book et la mise en œuvre d'épreuves de performance. En outre, environ 1,5 million de francs a été versé à des organisations d'élevage reconnues, à des organisations reconnues pour la réalisation de projets de sauvegarde des races suisses et à des instituts de recherche, en vue de la préservation des races suisses et pour des projets de recherche sur les ressources zoogénétiques.

Répartition des fonds en 2016

Quelque 23,5 millions de francs (soit 68,8 % des moyens à disposition pour la promotion de l'élevage) ont été alloués à la sélection bovine, dont deux tiers plus spécifiquement au contrôle laitier. Les contributions de la Confédération ont permis de baisser le coût des services fournis aux éleveurs par les organisations : par exemple, les éleveurs bénéficient de tarifs réduits pour les contrôles laitiers.



Répartition des moyens financiers en 2016



Source : Compte d'Etat

Contrôle des organisations d'élevage

Les organisations d'élevage reconnues sont soumises à des contrôles qui permettent de veiller à ce que les moyens financiers mis à disposition soient utilisés conformément au droit. Chaque organisation est contrôlée in situ au moins une fois tous les cinq ans. Cinq d'entre elles ont été contrôlées en 2016. Le résultat des contrôles figure dans un rapport faisant état des lacunes constatées et des instructions données pour y remédier.

Préservation des races suisses et projets de recherche sur les ressources zoogénétiques

La diversité des ressources zoogénétiques revêt une grande importance non seulement pour l'alimentation et l'agriculture, mais aussi pour l'économie et la société. Elle a en outre une grande valeur d'option. Les anciennes races devraient connaître un regain d'intérêt en raison de l'évolution des conditions climatiques, de l'apparition de nouvelles maladies, des attentes changeantes de la société et des exigences par rapport à certains produits. Leur valeur d'héritage, dont profiteront les générations futures, ainsi que leur valeur d'existence, c.-à-d. la valeur qu'elles représentent du simple fait d'exister, sont également très importantes. C'est pourquoi l'OFAG soutient les mesures visant à préserver et à promouvoir les races d'animaux de rente d'origine suisse qui sont menacées. Ce soutien financier, logistique et scientifique a d'ores et déjà eu des effets positifs sur le développement des cheptels.

À l'heure actuelle, ces mesures concernent 23 races, appartenant à diverses espèces (bovins, équidés, ovins, caprins, porcins, abeilles, lapins et volaille), jugées menacées en raison de leur faible population, à cause d'un degré de consanguinité trop élevé ou pour des raisons relevant de la tradition. La Confédération soutient ainsi des projets formés par des syndicats d'élevage agréés, des organisations non gouvernementales ou des instituts de recherche, qui visent à sauvegarder les races menacées ou à créer des produits attrayants issus de ces races. En plus des projets de préservation, les instituts de recherche peuvent déposer des projets visant à identifier et améliorer la diversité génétique. En outre, l'OFAG organise chaque année en collaboration avec l'Association Suisse pour la Production Animale (ASP) un atelier d'amélioration des ressources génétiques animales. Enfin, l'OFAG continue de renforcer sa collaboration avec

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



le pool national de zoogénétique pour les bovins, les porcs, les chevaux et les chèvres (mesure ex-situ). L'OFAG œuvre aussi sur le plan international, notamment par sa participation à l'European Regional Focal Point for Animal Genetic Resources, qui regroupe plus de 45 États européens, ainsi qu'à diverses commissions et groupes de travail de la FAO.

Contributions à l'élimination des sous-produits animaux

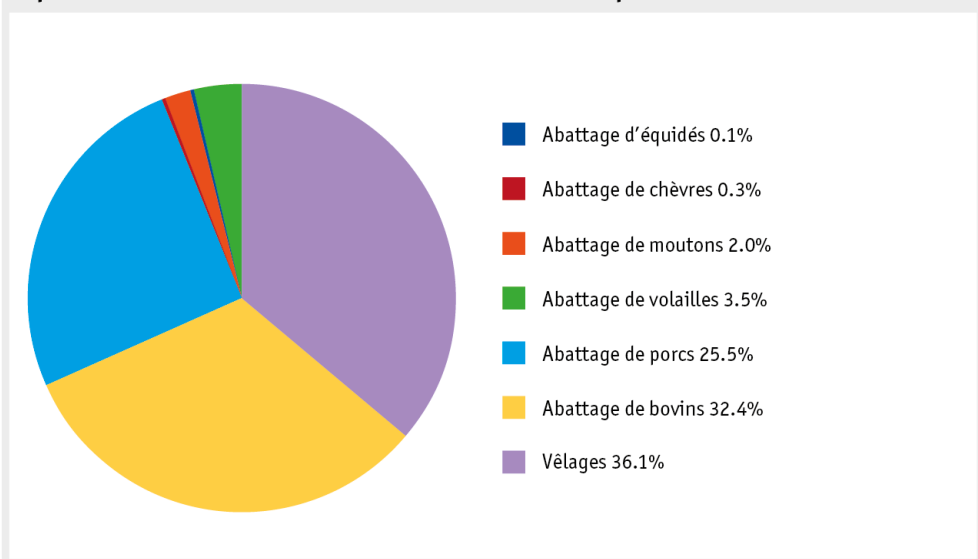
La Confédération octroie des contributions à l'élimination des sous-produits animaux, dans le but d'éviter une mise en danger de la santé humaine et animale et de l'environnement.

L'année sous rapport, 47 765 526 francs ont été versés au total pour les contributions à l'élimination, ce qui représente une baisse de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Le tableau ci-dessous montre la répartition selon l'événement et l'espèce :

Événement et espèce	Contribution par unité	Total en francs
Naissance de bovin	fr. 25.- / animal	17 307 725
Abattage de bovin	fr. 25.- / animal	15 714 522
Abattage de porc	fr. 4.50 / animal	12 009 253
Abattage de chèvre	fr. 4.50 / animal	139 990
Abattage de mouton	fr. 4.50 / animal	994 023
Abattage d'équidé	fr. 25.- / animal	56 750
Abattage de volaille	fr. 12.- / tonne	1 543 262

Sur mandat de la Confédération, l'exploitant de la BDTA verse les contributions aux ayants droit sur la base des annonces correspondantes dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA).

Répartition des contributions à l'élimination des sous-produits animaux 2016



Source : Compte d'Etat



Banque de données sur le trafic des animaux

La banque de données sur le trafic des animaux est un instrument de traçabilité essentiel pour la lutte contre les épizooties et pour la sécurité alimentaire. Elle a été créée en 1999, dans le contexte de la crise de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine, « maladie de la vache folle »), et constamment développée depuis afin de l'adapter aux tâches d'exécution vétérinaires et agricoles.

Depuis 2016, les éleveurs peuvent reporter des marques auriculaires sur un autre numéro BDTA, en l'annonçant au préalable à la BDTA. Cette possibilité était auparavant réservée au helpdesk BDTA. Cela est surtout utile s'il est prévu que des vaches mettent bas pendant l'estivage.

Les organes d'exécution cantonaux et fédéraux (rôle « services ») et le helpdesk de la BDTA peuvent consulter où les porcs d'un élevage ont été transportés. L'indication du numéro BDTA de l'exploitation d'origine lors de l'annonce de l'entrée ou de l'abattage constitue la base pour l'affichage de l'exploitation d'origine. Dans le cadre du programme de contrôle des salmonelles, l'annonce des mises au poulailler dans la BDTA a été introduite au 1^{er} janvier 2016. En même temps que cette annonce, l'éleveur peut créer un formulaire de contrôle lui permettant d'envoyer les échantillons à l'un des laboratoires autorisés.

Depuis la release de mai de l'année sous rapport, l'exploitant peut créer un document d'accompagnement sans indications de date. Les sorties peuvent comme auparavant être annoncées au plus tôt le jour d'avant à la BDTA.

L'âge actuel de l'animal en jours figure maintenant dans les effectifs de bovins et les annonces de sortie. La date de décès et la date du dernier vêlage sont également indiquées dans les effectifs de bovins. Les éleveurs et les abattoirs ont maintenant la possibilité d'exporter l'effectif de bovins ou la liste des animaux abattus dans un document Excel non formaté, en cliquant simplement sur un bouton.

En outre, les races de bovins « zébu nain », « pustertaler sprinzen » et « bordelaise » sont maintenant disponibles dans la BDTA.

Le changement du rôle de l'utilisateur est disponible depuis la release d'octobre, en plus de la fonction actuelle, via une liste d'options dans la colonne grise (fil d'Ariane).

Les organisations d'affiliation et d'élevage peuvent maintenant consulter aussi les annonces concernant les porcs et la volaille, à condition que l'éleveur responsable leur ait attribué un droit de lecture.

L'éleveur ne peut commander les autocollants comprenant le numéro de marque auriculaire que par l'intermédiaire du module de commande. En double-cliquant sur le numéro de marque auriculaire de la mère, du père ou de la descendance dans la BDTA, il est possible de naviguer dans tout l'arbre généalogique.

En ce qui concerne les annonces d'entrée de porcs, il est possible à titre facultatif d'indiquer une catégorie (porcelet sevré, jeune porc à l'engrais, porc de boucherie, truie, verrat, porc de renouvellement, autre). Les services sanitaires peuvent ainsi reprendre les données de la BDTA et une seule annonce doit être effectuée, ce qui simplifie la procédure d'annonce pour les producteurs de porcs.

La calculateur UGB a également été amélioré : depuis l'été 2016, le pronostic de la charge en bétail est disponible pour les périodes d'estivage. La charge usuelle en bétail et la date probable de la désalpe doivent être indiquées pour le calcul. Sur la base des données enregistrées dans la BDTA sur les entrées et le début des mouvements pendulaires des bovins, l'exploitation



d'estivage obtient des pronostics individuels pour le séjour à l'alpage. Pour tous les bovins qui se trouvent sur l'alpage conformément à l'annonce dans la BDTA, une valeur de coefficient UGB est calculée pour l'année en cours en tenant compte de la progression de l'âge. Concrètement, l'agriculteur peut consulter les pâquiers normaux jusqu'à la date de désalpe indiquée. On calcule en outre le moment où la valeur-seuil et la charge usuelle en bétail exacte seront atteintes. Si le chargement en bétail est interrompu, le calculateur de pronostic fournit une valeur utilisable pour la dernière période d'occupation entière. Grâce à cette fonction, les exploitations d'estivage et de pâturages communautaires peuvent encore mieux planifier et optimiser les séjours sur leur alpage.

Le plug-in « Silverlight » utilisé par la BDTA n'est plus pris en charge par tous les navigateurs. C'est pourquoi, l'OFAG a mandaté l'exploitant de la BDTA pour développer une solution de remplacement.

Effectifs maximums

En vertu de l'[art. 46 LAgr](#), le Conseil fédéral fixe des effectifs maximums par exploitation pour l'élevage et l'engraissement de porcs, l'élevage de poules pondeuses, l'engraissement de poulets, de dindes et de veaux. Le but de cette disposition est de protéger les exploitations familiales dépendantes du sol. Une taxe est prélevée pour chaque animal en surnombre par rapport à ces effectifs maximums. Les amendes prévues sont dissuasives, car proportionnelles au nombre d'animaux excédentaires. Durant l'année sous revue, plusieurs contrôles ont été effectués et des sanctions ont été prononcées.

L'Office fédéral de l'agriculture peut cependant accorder des dérogations et fixer des plafonds supérieurs pour les exploitations qui en font la demande. Les exploitations susceptibles d'obtenir une telle dérogation sont :

- les exploitations qui fournissent les prestations écologiques requises (PER) sans livrer de l'engrais de ferme ;
- les exploitations élevant des porcs et qui mettent en valeur les sous-produits issus de la transformation du lait ou de la fabrication de denrées alimentaires, à condition que les besoins énergétiques des porcs soient couverts à 25 % au moins grâce à des sous-produits issus de la transformation du lait ou à 40 % au moins grâce à des sous-produits alimentaires non issus de la transformation du lait ;
- les exploitations expérimentales et les stations de recherche de la Confédération.

En 2016, 22 exploitations disposaient d'une telle autorisation du fait qu'elles nourrissent les porcs avec des sous-produits issus de la transformation du lait et des denrées alimentaires. En outre, dix exploitations qui satisfaisaient aux prestations écologiques requises (PER) et qui pouvaient épandre les engrais de ferme produits sur leur propre surface ont pu détenir un effectif plus important. Au cours de l'année sous revue, deux exploitations disposaient d'une autorisation en raison d'activités d'essais et de recherche.

Hans Ulrich Leuenberger, BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht;
hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

Hanspeter Lüthi, BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht

Corinne Boss, BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht

Marcel Zingg BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht

Yves Schleppe, BLW, Fachbereich, Tierische Produkte und Tierzucht,

Colette Schmid, BLW, Fachbereich, Tierische Produkte und Tierzucht

Fabian Zwahlen BLW, Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht

Dépenses économie animale

Dénomination	Budget 2016 fr.	Comptes 2016 fr.	Budget 2017 fr.
Indemnités versées à des organisations privées du bétail de boucherie et de la viande	6 588 800	6 495 500	6 129 800
Soutien du marché de la viande			
Contributions au stockage de viande de veau	3 103 000	3 070 958	3 103 000
Soutien du marché des œufs			
Campagne d'œufs cassés	400 000	393 842	400 000
Campagnes de vente à prix réduits	1 507 500	1 300 673	1 507 500
	1 907 500	1 694 515	1 907 500
Laine de mouton			
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton		525 323	
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mouton		353 997	
	800 000	879 320	800 000
Contributions pour les appareils et les équipements des marchés publics situés dans la région de	150 000	25 600	150 000
Aide financière pour l'assurance-qualité viande	0	0	0
Total	12 549 300	12 165 893	12 090 300
Contributions aux frais d'élimination	48 788 300	47 765 527	49 291 100
Recettes d'exploitation BDTA	-9 924 300	-9 773 601	-9 800 000
Dépenses d'exploitation BDTA	10 786 100	8 775 131	10 897 700
Taxe perçue à l'abattage	-2 937 500	-2 872 308	-2 921 200

Sources : Comptes d'Etat, OFAG

Dépenses pour l'élevage

Espèce et mesure	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Organisations d'élevage reconnues, état 2015	Races 2016
	Fr.	Fr.	Fr.	Nombre	Nombre
Bovins	24 523 214	23 513 702	23 339 108	6	40
Gestion du herd-book	5 576 010	6 160 375	6 123 533		
Appréciation de la conformation	967 365	962 505	949 545		
Contrôle laitier	17 688 140	16 113 178	15 818 530		
Contrôle de la performance carnée	264 602	186 888	325 000		
Contrôles sanitaires	27 097	90 756	122 500		
Chevaux	1 068 550	1 307 314	1 292 600	14	70
Poulains identifiés et enregistrés	1 054 400	1 289 794	1 265 000		
Testage d'étalons en station	13 000	16 800	26 000		
Testage d'étalons sur le terrain	1 150	720	1 600		
Porcs	3 399 750	3 513 457	3 495 000	3	10
Gestion du herd-book	1 190 700	1 243 512	1 150 000		
Epreuves sur le terrain (ultra-sons, description linéaire, poids)	186 520	228 520	228 000		
Epreuves en station	1 474 020	1 525 095	1 617 000		
Testage de verrats sur le terrain (odeur)	48 510	19 530	0		
Infrastructure	500 000	496 800	500 000		
Moutons	1 908 946	2 124 196	2 104 914	6	18
Gestion du herd-book	1 708 965	1 437 692	1 581 514		
Epreuves de performance d'élevage	199 981	686 504	523 400		
Chèvres et brebis laitières	1 536 279	1 877 775	1 869 365	5	14
Gestion du herd-book	1 100 505	1 191 317	1 181 425		
Contrôle laitier	403 326	649 693	655 280		
Epreuve de performance d'élevage (chèvres)	32 448	36 764	32 660		
Camélidés du Nouveau-monde	55 656	65 402	66 500	1	4
Gestion du herd-book	55 656	65 402	66 500		
Abeilles mellifères	224 286	261 418	262 200	1	3
Gestion du herd-book	15 050	20 970	19 000		
Pureté de race des reines	12 240	10 758	13 500		
Pureté de la race au moyen examen des ailes	1 696	700	2 000		
Epreuve de performance dans ruchers de testage	126 280	154 770	149 600		
Epreuve de testage	2 520	10 240	8 100		
Station de fécondation A	51 000	47 700	54 000		
Station de fécondation B	15 500	16 280	16 000		
Préservation des races suisses	1 479 203	1 516 496	1 783 240		
Préservation de la race Franches- Montagnes	1 007 500	996 500	970 000		
Divers projets	414 052	378 371	713 780		
Projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	57 651	141 625	99 460		
Total	34 195 884	34 179 760	34 212 927		

Sources : Compte d'Etat / Organisations d'élevage



Production végétale

De l'ordre de 4 milliards de francs, la part de la production végétale à la valeur de la [production agricole totale](#) de la Suisse (9 milliards de fr.) est légèrement inférieure à celle de la production animale (5 milliards de fr.). La culture maraîchère et l'horticulture jouent le plus grand rôle dans la production végétale, suivis par la culture fourragère. Pour soutenir la production végétale, la Confédération recourt, en plus de la protection douanière, à des contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures ainsi qu'à des contributions à la transformation des fruits produits en Suisse.

Mesures 2016

Culture / Mesure	Céréales	Légumineuses à graines	Oléagineux	Pommes de terre	Betteraves sucrières	Semences	Légumes, fleurs coupées, viticulture	Fruits
Protection douanière ¹	■	■	■	■	■	■	■	■
Contributions à la transformation	-	-	-	-	-	-	-	■ ²
Contributions à des cultures particulières	-	■	■	-	■	■ ³	-	-

¹ Selon l'utilisation ou le numéro du tarif, le prélèvement à la frontière est réduit ou nul.

² Ne concerne qu'une partie de la quantité récoltée (réserve de marché pour concentrés de jus de fruits à pépins, compensation partielle de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse pour la fabrication de produits de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau)

³ Seulement pour les pommes de terre, le maïs et les plantes fourragères.

Source : OFAG

Moyens financiers 2016

Les fonds affectés en 2016 à la production végétale ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 62,3 millions de francs à 64,6 millions de francs. Ce montant se répartit de la manière suivante : 95 % pour la promotion de cultures particulières, 4 % pour la transformation et la mise en valeur des fruits et 1 % pour des mesures de soutien à l'économie vitivinicole.

Dépenses production végétale

La hausse des dépenses s'explique par une légère augmentation des moyens utilisés pour les grandes cultures et par une hausse de 0,8 million de francs des contributions à la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau.

Contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures

En vertu de l'[article 54 de la loi sur l'agriculture \(LAg\)](#), des [contributions à des cultures particulières](#) sont versées pour les oléagineux, les légumineuses à graines, les betteraves à sucre ainsi que les plants de pommes de terre et les semences de maïs, de graminées fourragères et de légumineuses fourragères. L'octroi de ces contributions permet d'encourager certaines cultures qui sont importantes pour l'approvisionnement de la population et qui risquent de ne pas être assez pratiquées du fait de leur rentabilité insuffisante. C'est pourquoi ces contributions ne sont versées que si les cultures sont récoltées à maturité. L'application de la mesure coïncide avec l'octroi des paiements directs pour des raisons pratiques (processus identiques).

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Principales contributions (OCCP) en 2016

Culture	Surface	Contribution	Total
	ha	Fr. par ha	en 1000 fr.
Betterave à sucre	18992	1 800	34073
Colza	20812	700	14568
Tournesol	4 840	700	3 388
Soja	1 733	1 000	1 733
Féveroles	637	1 000	637
Pois protéagineux	4 513	1 000	4 513
Lupin	115	1 000	115
Total			59 027

Source : OFAG

Perspectives concernant les mesures de protection douanière pour les céréales panifiables

À la suite de la récolte médiocre de céréales panifiables de 2016, l'OFAG a augmenté temporairement, sur demande de la branche céréalière, le contingent tarifaire ordinaire de 70 000 tonnes, qui passe à 100 000 tonnes pour l'année 2017. La partie du contingent tarifaire libérée en janvier 2017 était de 30 000 tonnes et des quantités de 10 000 tonnes ont été libérées tous les mois de février à mai. Début juillet et octobre, les parts de contingents libérées se montaient à 15 000 tonnes, conformément à la pratique actuelle.

La libération du contingent tarifaire de céréales panifiables à partir de 2018 a été mise en consultation dans le cadre du train d'ordonnances 2017. En automne 2017, le Conseil fédéral a décidé si la libération ordinaire aurait lieu à l'avenir en plus de quatre parties.

Mesures de mise en valeur de fruits

Conformément à l'art. 58, al. 1, LAgr, la Confédération peut octroyer des contributions pour des mesures destinées à la mise en valeur des fruits.

L'ordonnance du 23 octobre 2013 sur les mesures visant à transformer des fruits (ordonnance sur les fruits; RS 916.131.11) régit l'application des deux mesures qui bénéficient actuellement d'un soutien sous forme de contributions:

- **Stockage de la réserve du marché liée à l'exploitation, sous forme de concentré de jus de pomme et de poire**

La réserve du marché liée l'exploitation des cidreries sert à compenser les variations de récoltes dues au phénomène d'alternance que connaissent les pommiers et les poiriers. Le stockage de concentré de jus de pomme et de poire lors de récoltes abondantes permet de maintenir l'offre de concentré et de produits qui en sont issus même pendant les années à faible rendement. Les contributions représentent une indemnisation des coûts de stockage et d'intérêt du capital résultant de l'entreposage. Elles sont accordées pour une partie du concentré que les cidreries stockent en plus des réserves normales dont elles ont besoin (au maximum 40 % de l'approvisionnement ordinaire des cidreries). Le montant des contributions est chaque année redéfini par l'OFAG après examen. Les cidreries professionnelles ont droit aux contributions. En 2016, 2190 tonnes de concentré de jus de pomme et 451 tonnes

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



de concentré de jus de poire ont été stockées comme réserves du marché et ont bénéficié de contributions. Les contributions octroyées pour les réserves du marché de concentré de jus de fruits à pépins se sont élevées en 2016 à 0,5 million de francs, contre 0,8 million de francs l'année précédente.

• Fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau

Le degré de protection douanière varie selon le produit fabriqué à base de fruit et son utilisation. C'est dans le but de compenser en partie ces différences que la Confédération accorde des contributions pour la fabrication de produits à base de fruits. Ces aides stimulent les ventes de fruits transformés suisses et peuvent également entraîner une amélioration des prix à la production. Elles sont accordées pour la fabrication de produits dont le droit de douane représente au maximum

10 % de leur prix franco frontière suisse et qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur l'alcool. Le montant de ces aides correspond à une compensation partielle (50 %) de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse. Les entreprises du premier stade de transformation ont droit à ces contributions. En ce qui concerne les fruits jusqu'à la récolte 2016 comprise, les contributions ont été versées pour la fabrication de produits issus des catégories de fruits suivantes :

- Petits fruits : fraises, framboises, mûres et groseilles rouges
- Fruits à pépins : pommes et poires
- Fruits à noyau : abricots, cerises et pruneaux

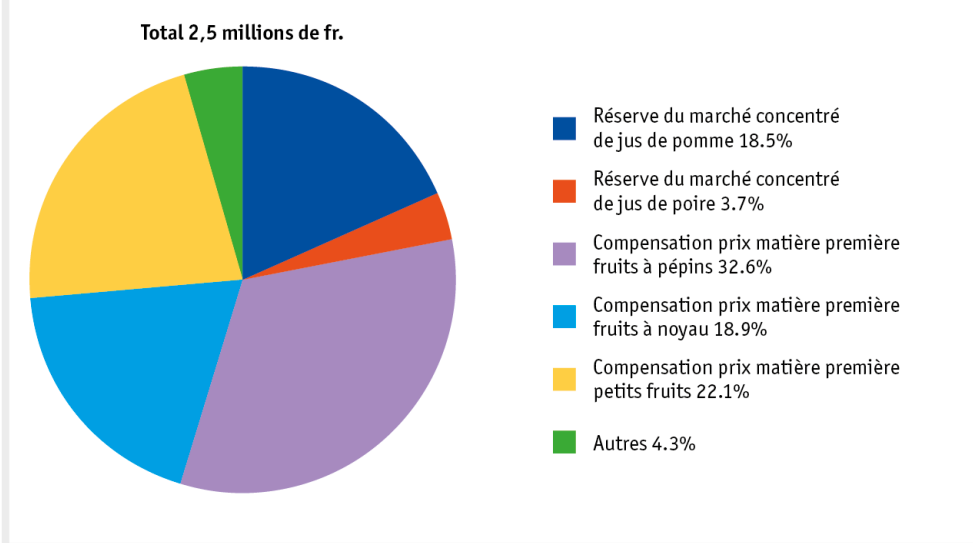
Perspectives :

En ce qui concerne les fruits à partir de la récolte 2017, des contributions supplémentaires sont octroyées pour la fabrication de produits à base de prunes, de coings et d'autres petits fruits que ceux qui ont été pris en compte jusqu'en 2016.

En 2016, des contributions ont été octroyées pour la fabrication de produits à partir de 8379 tonnes de fruits : 6509 tonnes de fruits à pépins (y compris le concentré utilisé pour la fabrication de vinaigre, dont la quantité a été convertie en fruits à pépins frais), 1573 tonnes de fruits à noyau et 297 tonnes de petits fruits. D'un montant de 1,8 million de francs, les contributions allouées à la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau ont connu en 2016 une hausse de 0,9 million de francs par rapport à l'année précédente. Comme les contributions pour la mise en valeur des fruits peuvent être demandées et versées pour les récoltes des deux années précédentes, les contributions peuvent considérablement varier d'une année à l'autre selon le moment où la demande est déposée, indépendamment des volumes respectifs des récoltes.



Dépenses pour les mesures concernant les fruits 2016



Source : OFAG

Contributions au contrôle de la vendange

Conformément à l'art. 64, al. 3, LAgr, la Confédération peut participer financièrement aux contrôles de la vendange réalisés par les cantons, à savoir le suivi du raisin de la vigne à l'encaveur et la surveillance du respect des dispositions de production (rendements maximaux, teneurs minimales en sucre). La contribution se compose d'un montant de base de mille francs et d'un autre de 55 francs par hectare qui dépend de la taille de la surface viticole cantonale. En 2016, pas moins de 881000 francs ont été versés pour le contrôle des vendanges.

Liens vers le site de l'OFAG:

[Production et ventes: produits des champs](#)

[Production et ventes: fruits](#)

[Production et ventes: légumes](#)

[Production et ventes: vins et spiritueux](#)

Peter Schwegler, OFAG, Secteur Produits végétaux, peter.schwegler@blw.admin.ch

Doris Boehlen, OFAG, Secteur Produits végétaux

Hansueli Tagmann, OFAG, Secteur Produits végétaux

Marianne Glodé, OFAG, Secteur Produits végétaux

Dépenses production végétale

Dénomination	Comptes 2015 Fr.	Comptes 2016 Fr.	Budget 2017 Fr.
Contributions à la culture des champs	59 566 178	61 223 617	63 760 000
Contributions à la surface pour oléagineux	21 266 840	19 660 963	21 300 000
Contributions à la surface pour légumineuses à graines	5 356 044	5 851 881	5 500 000
Contributions à la surface pour betteraves sucrières	31 440 695	34 107 721	35 460 000
Contributions à la surface pour semences (dès 2009)	1 502 599	1 603 052	1 500 000
Mesures pour les fruits	1 936 224	2 453 439	3 041 400
Mise en valeur de fruits	1 936 224	2 453 439	3 041 000
Promotion des produits viticoles	832 609	880 982	868 600
Contrôle de la vendange	832 609	880 982	868 600
Total	62 335 011	64 558 038	67 670 000

Sources : Comptes d'Etat, OFAG

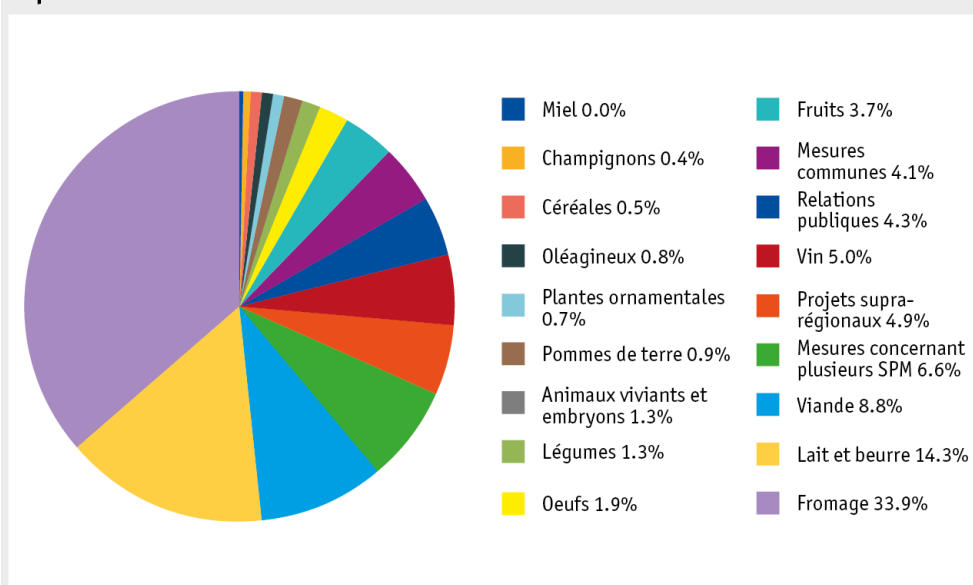


Promotion des ventes

Répartition des fonds en 2016

La Confédération peut prendre en charge jusqu'à 50 % des coûts liés aux mesures de communication marketing en faveur de la vente de produits agricoles suisses. Les organisations ou interprofessions concernées doivent financer elles-mêmes au moins la moitié des frais. C'est donc aux acteurs de la branche concernée qu'il appartient en premier lieu de fixer les objectifs de communication et de définir les groupes cibles, d'affecter les fonds et de contrôler les résultats. L'aide accordée par la Confédération revêt un caractère subsidiaire.

Répartition des fonds 2016



Source : Compte d'Etat

Les moyens débloqués à cette fin par la Confédération sont affectés annuellement sur la base d'une analyse tenant compte, d'une part, du poids du produit dans l'économie suisse et du potentiel d'efficacité des opérations de marketing pour les produits ou à la catégorie de produits en question, mais aussi, d'autre part, de l'importance des moyens engagés de son côté par la branche concernée.

La campagne « Swiss milk inside » des producteurs suisses de lait, qui a été lancée dans le contexte de l'appréciation brutale du franc suisse en 2015, a bénéficié en 2016 d'un soutien financier à hauteur de 2 millions de francs.

Initiative d'exportation

Les résultats des projets pilotes de prospection des marchés étrangers ont été repris dans la Politique agricole 2014 – 2017 et donc dans l'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles (OPVA). Depuis 2014, les initiatives d'exportation sont cofinancées à des fins de promotion des ventes. Les mesures de communication et d'analyse du marché visant à stimuler les ventes de produits suisses à l'étranger peuvent en l'occurrence bénéficier d'une aide financière à hauteur de 50 % des frais imputables pendant cinq ans.

En 2016, cinq initiatives ont vu le jour en vue de doper les exportations de nos produits, dans les domaines du fromage, de la viande, des denrées de production biologique, de l'élevage des

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



bovins et des plantes ornementales. Ces initiatives constituent un moyen d'action très apprécié et largement utilisé. En comparaison avec 2015, les fonds fédéraux investis ont augmenté de 915 660 francs, ce qui s'explique principalement par un surcroît d'activité dans le domaine du fromage.

Dépenses promotion de la qualité et des ventes

Martin Weber, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, martin.weber2@blw.admin.ch

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2015	Comptes 2016 ¹	Décision 2017
	Fr.	Fr.	Fr.
Production laitière	29 400 000	29 750 000	31 040 000
Fromage Suisse / Etranger	21 400 000	20 700 000	22 990 000
Lait et beurre	8 000 000	9 050 000	8 050 000
Production animale	7 219 483	7 286 545	7 320 000
Viande	5 268 934	5 325 000	5 335 000
Œufs	1 150 000	1 200 000	1 200 000
Animaux sur pied	800 549	761 545	785 000
Production végétale	7 848 968	7 835 516	8 205 000
Légumes	775 000	800 000	800 000
Champignons	230 000	250 000	250 000
Fruits	2 213 039	2 086 589	2 160 000
Céréales	345 000	309 500	325 000
Pommes de terre	570 000	570 000	570 000
Oléagineux	480 000	480 000	480 000
Plantes ornementales	415 000	420 000	420 000
Vin	2 820 929	2 919 427	3 200 000
D'autres domaines	13 124 718	12 679 278	12 991 500
Agritourisme	287 599	287 432	320 000
Montagne et alpage	0	6 875	0
Mesures communes	2 830 000	2 420 000	2 420 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 080 000	4 080 000	4 155 000
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général intérêt	2 671 500	2 680 470	2 640 000
Projets suprarégionaux	2 993 119	3 017 001	3 130 000
Projets spéciaux	262 500	187 500	150 000
Projets complémentaires phase pilote ²	0	0	176 500
Initiative d'exportation³	2 884 840	3 428 527	4 478 500
Fromage	1 963 521	2 527 378	3 437 500
Viande	703 742	700 000	700 000
Plantes ornementales	55 000	60 000	165 000
Produits bio	42 577	41 149	36 000
Génétique bovine	120 000	100 000	140 000
Promotion de la qualité et de la durabilité⁴	747 184	2 032 714	1 075 098
Total	61 225 193	63 012 580	65 110 098

¹ Compte final encore ouvert dans certains cas

³ Projets pilotes de 2017

³ Jusqu'en 2013 à titre de projets pilotes

⁴ état 7 Juin 2017

Source : OFAG



Promotion de la qualité et de la durabilité

La compétitivité du secteur agroalimentaire suisse peut être améliorée de diverses manières. Le coût de la production agricole (p. ex. dans le domaine des moyens de production) doit être aussi faible que possible. Il faut, en outre, générer la plus forte valeur ajoutée possible : la qualité remarquable ou le positionnement des produits agricoles sur le marché revêtent une importance décisive à cet égard. La compétitivité et la conquête des marchés de niche passent par l'innovation. Si cette dernière est la clé de la réussite économique, elle nécessite aussi un cadre étatique approprié. Il convient, d'une part, de donner une marge de manœuvre entrepreneuriale. La politique agricole de la Confédération (PA 14 – 17) a, d'autre part, prévu un soutien à l'[art. 11 LAgr](#) et au moyen de l'instrument encore relativement récent que constitue l'« [ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire \(OQuaDu\)](#) ».

Numérisation dans l'agriculture

La numérisation est un moteur important de l'innovation dans l'agriculture. Elle rend plus efficaces les processus de production, accélère le traitement et l'évaluation de grandes séries de données et permet d'augmenter les parts de marché ainsi que de mettre au point des systèmes électroniques en matière de traçabilité. Une traçabilité complète garantit pour sa part la qualité du produit et des processus et renforce la confiance des consommateurs.

L'OQuaDU a permis par exemple le développement de l'application en ligne « Fair Trace » pour assurer la traçabilité du Vacherin Mont d'Or, de la production du lait au point de vente du fromage.

Un projet-pilote de marques auriculaires électroniques pour assurer la traçabilité de chaque porc devrait permettre à l'avenir de mieux évaluer les données d'abattage et d'améliorer la qualité de la viande. L'introduction de documents d'accompagnement électronique pour les transports de bétail constitue une étape supplémentaire dans la numérisation de l'agriculture.

La filière porcine met au point actuellement un programme pour renforcer la santé des animaux et réduire la prescription d'antibiotiques. Cela impose d'enregistrer une quantité importante de données sur la santé des animaux, les médicaments et les performances. Des applications informatiques simples, qui permettent de relever les données directement depuis l'étable, sont indispensables à cet effet.

La numérisation accroît aussi les débouchés potentiels. L'OQuaDU a ainsi financé un logiciel open source d'administration de projets pour l'agriculture contractuelle. Les démarches administratives des agriculteurs qui pratiquent la vente directe de leurs produits s'en trouvent ainsi considérablement allégées.

Dépenses promotion de la qualité et des ventes

Zippora Segessenmann, OFAG, secteur Promotion de la qualité et des ventes, zippora.segessenmann@blw.admin.ch

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2015	Comptes 2016 ¹	Décision 2017
	Fr.	Fr.	Fr.
Production laitière	29 400 000	29 662 500	28 250 000
Fromage Suisse / Etranger	21 400 000	20 875 000	20 200 000
Lait et beurre	8 000 000	8 787 500	8 050 000
Production animale	7 219 483	7 357 832	7 320 000
Viande	5 268 934	5 393 750	5 335 000
Œufs	1 150 000	1 187 500	1 200 000
Animaux sur pied	800 549	776 582	785 000
Production végétale	7 848 968	8 205 825	8 205 000
Légumes	775 000	793 750	800 000
Champignons	230 000	245 000	250 000
Fruits	2 213 039	2 287 500	2 160 000
Céréales	345 000	318 375	325 000
Pommes de terre	570 000	570 000	570 000
Oléagineux	480 000	480 000	480 000
Plantes ornementales	415 000	418 750	420 000
Vin	2 820 929	3 092 450	3 200 000
D'autres domaines	13 124 718	12 790 040	12 965 000
Agritourisme	287 599	296 000	320 000
Montagne et alpage	0	6 875	0
Mesures communes	2 830 000	2 530 000	2 420 000
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 080 000	4 080 000	4 155 000
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général intérêt général	2 671 500	2 659 665	2 640 000
Projets suprarégionaux	2 993 119	3 030 000	3 130 000
Projets spéciaux	262 500	187 500	150 000
Projets complémentaires phase pilote ²	0	0	150 000
Initiative d'exportation³	2 884 840	3 822 500	4 341 000
Fromage	1 963 521	2 750 000	3 300 000
Viande	703 742	712 500	700 000
Plantes ornementales	55 000	58 750	165 000
Produits bio	42 577	196 250	36 000
Génétique bovine	120 000	105 000	140 000
Promotion de la qualité et de la durabilité⁴	747 184	2 032 714	1 075 098
Total	61 225 193	63 871 411	62 156 098

¹ Compte final encore ouvert dans certains cas

³ Projets pilotes de 2017

³ Jusqu'en 2013 à titre de projets pilotes

⁴ état 7 Juin 2017

Source : OFAG



Étiquetage des produits agricoles

La Suisse a un système d'importation des produits biologiques équivalent à celui de l'UE. Ce système est réglementé dans l'ordonnance sur l'agriculture biologique. L'UE vient d'élargir le champ d'utilisation du *système expert de contrôle des échanges TRACES* (TRACES=Trade Control and Expert System) à l'établissement électronique des certificats d'inspection des importations de produits biologiques. Pour préserver l'équivalence des législations suisse et européenne, la Suisse introduira l'établissement électronique de ces certificats le 1^{er} janvier 2018.

Ce système de certification informatique novateur renforce la législation sur la sécurité des aliments et rend plus difficiles les éventuelles fraudes. Il réduit, par ailleurs, la charge administrative des acteurs économiques, des organismes de certification et des autorités.

Durant une période transitoire de 12 mois, il sera possible d'utiliser en Suisse les versions papier et électronique des certificats. À compter du 1^{er} janvier 2019, seuls les certificats électroniques seront acceptés pour importer des produits bio en Suisse.

L'UE a introduit l'«E-COI» (electronic certificate of inspection) en avril 2017 déjà. Dans les pays de l'UE, la période transitoire arrivera à échéance le 19 octobre 2018.

Concrètement, ces changements signifient que les certificats d'inspection pour pouvoir importer des produits de l'agriculture biologique ont été intégrés dans le système d'information TRACES, à savoir l'actuel système informatique de l'UE permettant la traçabilité des denrées alimentaires. Accessible 24 heures sur 24, le système TRACES facilite les échanges commerciaux, puisqu'il permet aux partenaires économiques et aux autorités de s'informer simplement sur les mouvements des lots et d'accélérer la procédure administrative. Par ailleurs, ce système s'est avéré un instrument précieux permettant une réaction rapide en cas d'irrégularités ou d'infractions, puisqu'il suit les déplacements des lots et simplifie la gestion du risque si ces lots sont renvoyés.

Dans les pays de l'UE, les autorités compétentes (la douane dans la plupart des cas) jouent un rôle actif dans le processus d'établissement des certificats d'inspection électroniques : elles contrôlent les lots et attestent ces contrôles en les visant dans le système TRACES. C'est ensuite seulement que le lot peut être mis en libre pratique dans l'UE. En Suisse, c'est en principe l'OFAG qui est chargé d'établir ces certificats électroniques TRACES. Ce sont les quatre organismes de certification agréés qui contrôlent les lots. Sur la base de l'actuelle procédure de contrôle chez les importateurs, l'OFAG octroie les droits d'accès à TRACES aux organismes de certification et aux entreprises importatrices sis en Suisse. Il donne les droits d'accès également à d'autres autorités de la Confédération et des cantons, dans la mesure où ces droits sont nécessaires à l'exécution de leurs tâches.

Registre des AOP/IGP le 31 décembre 2016

Sabine Schäfer, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes, sabine.schaefer@blw.admin.ch

Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2016

Dénomination	Protection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite certifiée 2015	Quantité produite certifiée 2016	Organisme de certification
		nombre	nombre	t	t	
Fromage						
L'Etivaz	AOP	-	72	430	460	OIC
Emmentaler	AOP	2 853	151	18 843	17 029	OIC
Gruyère	AOP	1 935	230	28 552	26 525	OIC
Sbrinz	AOP	73	16	1 468	1 464	ProCert
Tête de Moine	AOP	253	8	2 274	2 385	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOP	-	38	260	260	OIC
Vacherin fribourgeois	AOP	990	102	3 000	2 604	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOP	105	16	585	566	OIC
Berner Alpkäse / Hobelkäse	AOP	46	452	1 003	995	OIC
Walliser Raclette	AOP	365	78	1 725	1 818	OIC
Bloderkäse-Werdenberger	AOP	24	3	25	28	ProCert
Sauerkäse / Liechtensteiner	AOP	-	4	102	77	ProCert
Glarner Alpkäse	AOP	-	4	102	77	ProCert
Produits à base de viande						
Bündnerfleisch	IGP	-	47	2 733	2 899	ProCert
Longeole	IGP	-	13	25	24	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP	-	11	47.7	49	OIC
Walliser Trockenfleisch	IGP	-	35	544	615	OIC
Jambon cru du Valais	IGP	-	30	-	289	OIC
Lard sec du Valais	IGP	-	31	-	249	OIC
Saucisson neuchâtelois	IGP	-	9	120	123	OIC
Saucisse neuchâteloise	IGP	-	25	794	770	ProCert
Saucisson vaudois	IGP	-	20	545	626	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP	-	23	3 650	3 680	OIC
St. Galler Bratwurst / St. Galler Kalbsbratwurst	IGP	-	7	39	36	ProCert SQS q.inspecta
Glarner Kalberwurst	IGP	-	7	39	36	ProCert q.inspecta
Spiritueux						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOP	-	1	79 243	4 443	OIC
Abricotine / Eau-de-vie d'Abricot du Valais	AOP	-	1	9 586	14 452	OIC
Damassine	AOP	-	9	170.5	768	OIC
Zuger Kirsch / Rigi Kirsch	AOP	-	15	350	200	ProCert
Autres produits						
Rheintaler Ribel	AOP	-	8	36	38	ProCert
Cardon épineux genevois	AOP	3	1	70	65	ProCert
Walliser Roggenbrot	AOP	-	56	616	605	OIC
Munder Safran	AOP	-	17	0,002	0,003	OIC
Poire à Botzi	AOP	7	-	46	62	ProCert

Source : OFAG



Les réglementations d'importation et leur application

Les réglementations d'importation sont un instrument important pour l'agriculture suisse dans le cadre du commerce extérieur. L'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr) contient les dispositions fondamentales qui régissent entre autres les permis d'importation, la fixation de certains droits de douane ou la répartition des contingents tarifaires. Nombre d'importateurs et de consommateurs s'interrogent sur le bien-fondé de la pléthore de réglementations auxquelles sont soumises les importations, d'autant que de plus en plus d'accords de libre-échange sont conclus. Conscient du problème, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) s'efforce de simplifier dans la mesure du possible ces réglementations et de réduire la charge administrative.

C'est dans le domaine de la protection douanière des fleurs coupées que les plus gros progrès a été réalisé à cet égard pendant l'année sous revue. Dès 2007, il avait été décidé, en accord avec la filière, de diminuer progressivement les taux hors contingent (THC) dans ce domaine pour les aligner sur les taux du contingent (TC). La dernière étape de ce processus a été lancée au 1^{er} janvier 2017. C'est ainsi que la répartition du contingent tarifaire des fleurs coupées est devenue caduque et que les dispositions à ce sujet ont pu être modifiées dans le train d'ordonnances 2016. Il est possible d'importer des fleurs coupées en quantité illimitée au TC depuis le 1^{er} mai 2017, date du début de la période contingente 2017.

Il incombe à l'OFAG de gérer les contingents tarifaires, mais aussi d'adapter périodiquement les taxes douanières prélevées sur le sucre, les céréales, les aliments pour animaux et les oléagineux. Le Conseil fédéral a chargé l'OFAG d'accomplir cette tâche au moyen de règles strictement définies. Les droits de douane et les contributions au fonds de garantie font partie intégrante de ces taxes douanières. Si les prélèvements sont restés les mêmes en 2016 pour les céréales panifiables, les taxes sur le sucre ont changé au 1^{er} novembre 2016, et celles applicables aux aliments pour animaux et aux oléagineux ont fluctué presque chaque mois, comme à l'accoutumée, puisqu'il a fallu presque systématiquement réajuster les divers taux applicables à cette vaste gamme de produits. En outre, le Conseil fédéral a remanié les droits de douane prélevés sur les huiles et graisses comestibles à l'annexe 1, ch. 15 de l'OIAgr au 1^{er} janvier 2017. Le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a, quant à lui, redéfini plusieurs valeurs indicatives d'importation au 1^{er} juillet 2017 dans le système des prix-seuils.

Le *Rapport du Conseil fédéral sur les mesures tarifaires prises en 2016* donne un aperçu détaillé des modifications de l'ordonnance. L'attribution et l'utilisation des parts de contingents tarifaires y sont également publiées. De plus amples informations sur les importations agricoles sont disponibles sur le site Internet de l'OFAG, sous la rubrique Importation de produits agricoles ou directement sous www.import.ofag.admin.ch.

Résultats des mises en adjudication pour la période contingente 2016

La distribution des contingents tarifaires est un élément important de l'application des réglementations d'importation. Les contingents tarifaires qui ne sont pas attribués dans l'ordre de réception des déclarations en douane (au fur et à mesure, la méthode la plus simple de répartition) sont souvent mis aux enchères. L'OFAG a procédé à 89 mises en adjudication pendant la période contingente 2016 pour répartir les différents contingents tarifaires partiels. Le nombre d'adjudications a de nouveau légèrement baissé par rapport à l'année précédente (sept autorisations en moins) en raison de la diminution du nombre des parties de contingents tarifaires de la viande mises aux enchères. Comme pendant la période contingente 2015 par exemple, aucun contingent tarifaire partiel n'a été autorisé pour les carcasses de porcs. Il a été moins souvent nécessaire d'augmenter la quantité des autorisations trimestrielles dans d'autres catégories de viande. De même, la viande de vache destinée à la transformation a seu-

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



lement été attribuée sous forme de carcasse, alors qu'en 2015, elle pouvait être aussi importée pendant trois périodes d'autorisation sous forme de viande congelée préalablement découpée.

Les quantités des contingents partiels de viandes mis en adjudication ont aussi diminué. Cette tendance s'est maintenue en 2016, après que ce volume était passé de 87 553 à 71 919 tonnes en 2015. Cet important recul est imputable à la nouvelle méthode de répartition utilisée pour l'attribution, en fonction du nombre d'abattages, de 40 % des parts de contingent de viande de bovins, d'ovins, de caprins et d'équidés. Pendant l'année sous revue, ce volume s'est élevé à 68 579 tonnes, soit une baisse de 4,6 % par rapport à 2015. Le produit des enchères a également régressé : d'un montant de 198 024 111 francs, il est tombé sous la barre des 200 millions de francs pour la première fois depuis la période contingentaire 2010. Le prix moyen a, en revanche, progressé pour l'ensemble des catégories de viande de 9 centimes pour atteindre 2.89 fr./kg, et a même augmenté de 40 centimes à 3.96 fr./kg dans les catégories de viande où la nouvelle méthode de répartition a été employée à hauteur de 40 % des quantités autorisées à l'importation. Ce prix moyen a donc augmenté exactement de un franc, soit d'un tiers, en l'espace de deux ans.

C'est la première fois que les enchérisseurs ont fait usage de la possibilité de transmettre leurs offres en ligne via l'application eVersteigerung pour toutes les 89 mises en adjudications effectuées en 2016. Sur les presque 7700 offres 84 % ont été transmises via eVersteigerung. Après avoir stagné en 2015, ce taux est remonté de 4 %. Lorsqu'un grand nombre de contingents tarifaires partiels sont mis aux enchères, comme c'est le cas pour la viande, l'utilisation d'eVersteigerung est même de 100 %. Ce phénomène a été constaté en 2016 pour certaines autorisations de foies de veau ou de langues de bœuf. Ce taux maximum a également été enregistré dans l'une des trois catégories de produits à base de pommes de terre.

Les résultats détaillés des ventes aux enchères des contingents sont présentés dans le tableau « Résultats des mises en adjudication pour la période contingentaire 2016 ».

Emanuel Golder, OFAG, Secteur Importations et exportations, emanuel.golder@blw.admin.ch

Résultats des mises en adjudication pour la période contingentaire 2016

Groupe de produits et produits mis en adjudication	Unité	Quantité mise en adjudication	Prix d'adjudication, moyenne	Part du contingent tarif. (partiel) total mise en adjudication	Mises en adjudication 2016	Participants par appel d'offres
Viande, y compris produits à base de viande et charcuterie, ainsi que produits laitiers et animaux d'élevage	1	Nombre d'unités	fr. / unité	%	Nombre	Nombre, ou nombre moyen
Volaille	kg br.	47 500 000	2,05	100	4	87
Viande ovine	kg br.	3 465 000	2,42	50	7	34
Viande caprine	kg br.	150 000	1,55	60	1	20
Viande chevaline	kg br.	1 968 000	0,11	60	6	13
Viande de veau	kg br.	175 000	6,98	50	2	18
Foies de veau	kg br.	60 000	0,32	50	4	5
Aloyaux / High-Quality-Beef	kg br.	2 975 000	12,94	50	13	45
Viande de vache en carcasses destinée à la transformation	kg br.	5 100 000	1,36	50	12	27
Langues	kg br.	50 000	0,02	50	3	2
Museaux de bœuf	kg br.	65 000	0,01	50	4	2
Viande de bœuf (kascher)	kg br.	278 100	0,05	100	4	8
Viande de bœuf (halal)	kg br.	350 000	2,42	100	4	10
Viande de mouton (kascher)	kg br.	19 950	0,10	100	4	7
Viande de mouton (halal)	kg br.	175 000	1,88	100	4	9
Jambon séché à l'air	kg br.	1 100 000	9,20	100	1	54
Viande séchée à l'air	kg br.	220 000	10,21	100	1	35
Charcuterie	kg br.	4 086 500	7,57	100	1	74
Jambon en boîte et jambon cuit	kg br.	71 500	7,22	100	1	20
Viande de bœuf en conserve	kg br.	770 000	0,20	100	1	11
Poudre de lait	kg net	300 000	1,50	100	2	10
Beurre	kg 82 % TMG	100 000	3,71	100	1	14
Animaux de l'espèce bovine	pces.	1 200	852,46	100	2	23
Produits végétaux						
Fleurs coupées	kg br.	200 000	0,69	2	1	40
Produits semi-finis à base de pommes de terre destinés à la fabrication de sauces	kg éq.	468 000	0,02	100	1	3
Autres produits semi-finis à base de pommes de terre	kg éq.	1 032 000	0,03	100	1	7
Produits finis à base de pommes de terre	kg éq.	2 500 000	0,72	100	1	35
Produits de fruits à pépins ²	kg éq.	244 000	0,56	96	1	10
Fruits pour la cidrerie et la distillation	kg net	0	0	100	2	0

¹ Pces : pièces, kg br. : poids brut en kilogrammes, kg net : poids net en kilogrammes, kg éq. : équivalents des produits frais pour les produits transformés, dont le poids net est converti sur la base de facteurs fixes. Poids 80 % TMG : kilo net de beurre contenant 82 % de matière grasse du lait ; les importations sous le la position tarifaire 0405.9010 sont converties en kg 82 % TMG au moyen du facteur 1,21.

² contingents tarifaires no 21 et no 31 (contingent tarifaire autonome avec attribution sur la base de l'exportation compensatoire)

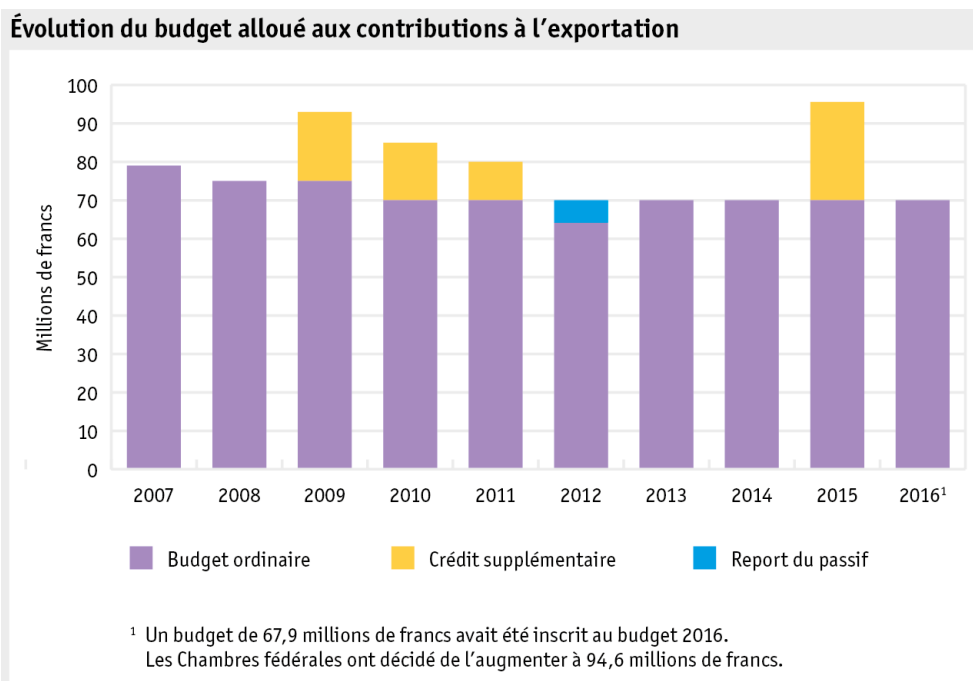


Loi chocolatière

La loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés (appelée « loi chocolatière ») établit pour ces produits un système de rééquilibrage des prix à la frontière. Ce système, par des droits de douane spécifiques (« éléments mobiles »), élève le prix des produits de base jusqu'au niveau des prix suisses. Parallèlement, la Confédération peut allouer des contributions à l'exportation de produits transformés, en fonction de certains produits de base mis en œuvre dans leur fabrication, pour les rendre compétitifs à l'étranger. Ce système a pour but de compenser le handicap dont souffre l'industrie agroalimentaire suisse du fait de la politique agricole.

Contributions à l'exportation pendant la période 2016

Le crédit de 94,6 millions de francs débloqué dans le cadre de la loi pour la période 2016 de comptabilisation des contributions (de décembre 2015 à novembre 2016) a permis de financer 81,593 millions de francs de contributions à l'exportation de produits de base laitiers et 13,007 millions de francs pour des produits de base céréaliers.



Source : OFAG

Malgré la limitation apportée au mécanisme des compensations, il n'a pas été possible, durant la période 2016 non plus, de répondre à toutes les demandes de contributions ; celles qui n'ont pu être satisfaites se montent à 5,300 millions de francs. Les entreprises concernées se sont néanmoins vu attribuer des droits d'importation de beurre pour une valeur de 0,356 million de francs.

Rapportée à la totalité de la production suisse, la part des matières premières agricoles exportées ayant fait l'objet de contributions au titre de la « loi chocolatière » a représenté 6 % pour le lait et 12 % pour le blé en moyenne durant la période 2014 – 2016.



Suppression des subventions à l'exportation

La décision prise le 19 décembre 2015 lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de Nairobi sur la concurrence à l'exportation impose aux pays membres d'abandonner toutes les subventions à l'exportation qui subsistent dans le domaine agricole. En Suisse, elle concerne les contributions à l'exportation de la « loi chocolatière ». Un délai transitoire de cinq ans au maximum (jusqu'à fin 2020) a été convenu pour les subventions à l'exportation de produits agricoles transformés. Le train de mesures proposé par le Conseil fédéral comprend une révision totale de la « loi chocolatière » supprimant les contributions à l'exportation ainsi que des mesures d'accompagnement pour préserver la valeur ajoutée et les emplois dans la production de denrées alimentaires. Ces mesures introduisent un nouveau soutien pour le lait et les céréales panifiables, lié au produit et indépendant de l'exportation, et simplifient la procédure d'autorisation du trafic de perfectionnement actif pour les matières premières agricoles bénéficiant jusqu'ici de contributions. Les fonds affectés aux contributions à l'exportation seront transférés sans incidence financière, à l'intérieur du budget agricole, pour financer ces nouvelles mesures de soutien. Le projet est examiné actuellement par le Parlement.

Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Relations commerciales, tim.kraenzlein@blw.admin.ch



Moyens financiers pour les paiements directs

Suite à l'introduction du développement du système des paiements directs dans le cadre de la politique agricole (PA 14 – 17), le nombre des exploitants qui se sont inscrits aux nouveaux programmes en 2014 et 2015 était plus important que prévu. En 2016, la participation a encore légèrement augmenté. L'agriculture fournit de nombreuses prestations demandées par la société et certains objectifs de la PA 14 – 17 sont déjà atteints. Pour d'autres, des efforts renouvelés sont nécessaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il existe sept types de contributions dans le cadre des paiements directs ; celles-ci sont nommées conformément au but principal visé. Des informations plus détaillées sur les différents programmes sont disponibles sous les articles correspondants.

- [contributions au paysage cultivé](#)
- [contributions à la sécurité de l'approvisionnement](#)
- [contributions à la biodiversité](#)
- [contribution à la qualité du paysage](#)
- [contributions au système de production](#)
- [contributions à l'utilisation efficiente des ressources](#)
- [contribution de transition](#)

Dépenses

Les dépenses pour les différents programmes n'ont plus guère augmenté en 2016. Cette année-là, 24 autres projets d'encouragement de la qualité du paysage ont été approuvés. Les dépenses pour les contributions à la qualité du paysage ont donc augmenté et sont passées à 142 millions de francs en 2016. En ce qui concerne les contributions à la biodiversité, la participation depuis 2014 a augmenté nettement plus fortement que ce qui était attendu. C'est pourquoi, les dépenses étaient supérieures d'environ 77 millions de francs à la valeur estimée en 2015. Le Conseil fédéral a par conséquent réduit l'incitation concernant les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I au moyen d'une baisse des contributions à partir du 1^{er} janvier 2016. Le montant correspondant a été réalloué au niveau de qualité II, de telle sorte que les surfaces présentant une qualité biologique élevée obtiennent le même montant de contributions d'encouragement qu'auparavant. En même temps, les contributions du niveau de qualité I sont limitées à un maximum de 50 % de la surface de l'exploitation. La réduction et la limitation des contributions ont stabilisé les contributions pour la qualité de la biodiversité. Par contre, une autre augmentation a été enregistrée dans les dépenses relatives à la mise en réseau et aux surfaces de promotion de la biodiversité dans la région d'estivage. Au total 400 millions de francs ont été investis dans la promotion de la biodiversité (y compris la mise en réseau). En raison de la croissance modeste de la participation aux programmes facultatifs, 162 millions de francs ont encore été versés au titre des contributions de transition. La réduction de ces contributions a ainsi nettement ralenti par rapport à la tendance de 2014 – 2015.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Dépenses au titre des paiements directs

Poste de dépenses	2014	2015	2016	2017 ¹
	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.
Contributions au paysage cultivé	496	504	507	530
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 096	1 094	1 091	1 096
Contributions à la biodiversité	364	387	400	400
Contribution à la qualité du paysage	70	125	142	150
Contributions au système de production	439	450	458	464
Contributions à l'utilisation efficace des ressources	6	17	25	65
Contributions pour des programmes de protection des eaux et des programmes d'utilisation durable des ressources (LEaux et art. 77a/b LAgr)	31	26	12	
Contribution de transition	308	178	162	107
Réductions/versements anticipés et ultérieurs, etc.	-6	-2	-4	
Total	2 804	2 779	2 792	2 812

Remarque : Une comparaison directe avec les données du compte d'État est impossible. Les valeurs indiquées se rapportent à l'ensemble de l'année de contributions, alors que le compte d'État indique les dépenses d'une année civile.

¹ Budget 2017 conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 15.12.2016

Source : OFAG

Répartition des moyens financiers

Dans le cadre de la PA 14 – 17, les prestations fournies dans la région de montagne et d'estivage ont été plus fortement soutenues. Il s'agit en particulier de mieux indemniser le maintien d'un paysage ouvert.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



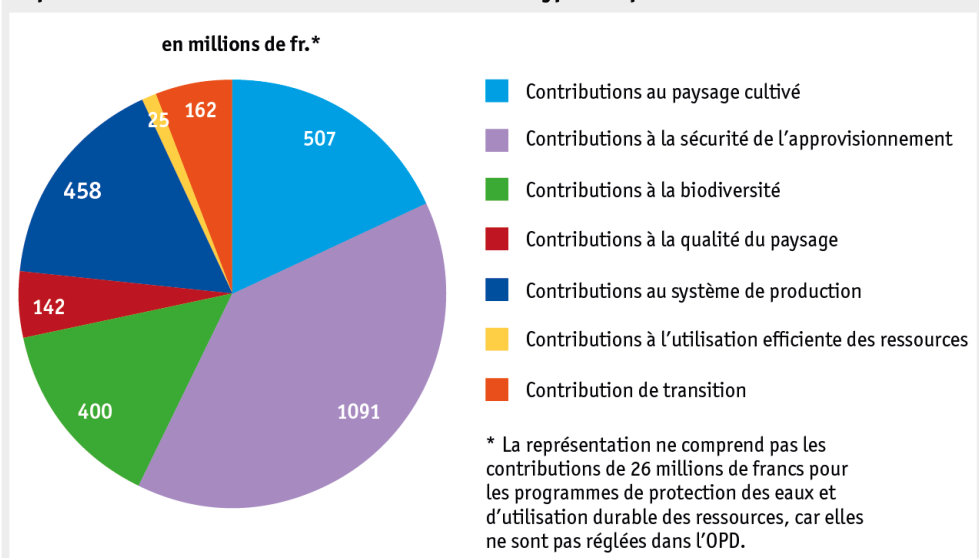
Changement des paiements directs 2013 – 2016 par zones

	2013	2016	Changement 2013 – 2016	Changement 2013 – 2016
	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.	%
Zone de plaine	1 084	1 022	-62	-6
Zone des collines	380	365	-15	-4
Zone de montagne I	333	324	-9	-3
Zone de montagne II	445	445	0	0
Zone de montagne III	259	272	13	5
Zone de montagne IV	167	182	15	9
Région d'estivage	101	171	70	69
Total (sans contributions de art. 77a/b LAgr resp. art. 62a GSchG)	2 769	2 781	12	0

Source : OFAG

En 2016, la répartition des fonds entre les régions de plaine, des collines et de montagne n'ont pas fondamentalement changé par rapport à 2015.

Répartition des contributions versées entre les types de paiements directs 2016



Source : OFAG

Le tableau ci-dessous comprend des données plus détaillées sur les différents types de contributions et sur les contributions versées en 2016 :

Aperçu des paiements directs par canton

Aperçu des paiements directs par région

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Paielements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de plaine et zone des collines) :

Paielements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de taille (zone de montagne I et II)

Paielements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne III et IV)

Paielements directs à l'échelon de l'exploitation par région (plaine, collines, montagne)

Exploitations ayant droit aux paielements directs par canton

En raison de la baisse du nombre d'exploitations, les paielements directs moyens par exploitation ont augmenté dans toutes les zones. Les exploitations qui ont obtenu pour la première fois plus de 150 000 francs de paielements directs en 2016 étaient principalement des exploitations de vaches mères et de vaches laitières, dont un tiers produisaient selon les prescriptions de l'agriculture biologique.

Nombre d'exploitations à l'année et d'exploitations d'estivage par canton en 2016

Doris Werder, OFAG, Unité de direction Paielements directs et développement rural, doris.werder@blw.admin.ch

Dépenses économie laitière

Dénomination	Comptes 2015 fr.	Comptes 2016 fr.	Budget 2017 fr.
Soutien du marché (année civile)			
Supplément pour le lait transformé en fromage	262 104 429	262 908 646	261 500 000
Supplément de non-ensilage	30 892 023	30 087 951	31 500 000
	292 996 452	292 996 597	293 000 000
Administration de la production et de la mise en valeur du lait			
	2 440 044	2 495 081	2 495 200
Total	295 436 496	295 436 496	295 871 200

Sources : Compte d'Etat, OFAG

Aperçu des paiements directs 2016

	Suisse 1000 Fr.	Région			
		Plaine 1000 Fr.	Collines 1000 Fr.	Montagne 1000 Fr.	Estivage 1000 Fr.
Contributions au paysage cultivé	506 751	32 383	103 568	246 187	124 614
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	140 647	3 541	39 711	97 395	
Contribution pour surfaces en pente	107 396	3 292	35 311	68 793	
Contribution pour surfaces en forte pente	12 557	6	748	11 803	
Contribution pour surfaces viticoles en pente	11 964	5 959	2 878	3 126	
Contribution de mise à l'alpage	109 573	19 584	24 920	65 070	
Contribution d'estivage	124 614				124 614
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 090 585	486 449	288 147	315 989	
Contribution de base	818 196	386 835	209 076	222 285	
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	160 213	5 844	62 525	91 844	
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	112 175	93 770	16 546	1 859	
Contributions à la biodiversité	400 181	164 424	87 138	119 255	29 363
Contribution pour la qualité	303 531	128 072	65 886	80 210	29 363
Contribution pour la mise en réseau	96 650	36 353	21 252	39 045	
Contribution à la qualité du paysage	141 743	54 316	32 826	43 860	10 741
Contributions au système de production	457 767	199 520	129 195	129 052	
Contribution pour l'agriculture biologique	45 104	21 189	8 649	15 266	
Contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza	34 347	26 092	7 687	568	
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages	109 181	25 797	32 279	51 105	
Contributions au bien-être des animaux	269 135	126 441	80 580	62 113	
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	24 987	17 260	5 827	1 900	
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions	10 880	5 626	3 576	1 679	
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol	13 507	11 147	2 170	190	
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise des produits phytosanitaires	599	488	81	31	
Contribution de transition	162 215	73 196	44 165	44 854	
Réductions / paiements antérieurs et ultérieurs / limitations, etc.	4 116	5 200	1 991	2 862	- 5 937
Total des paiements directs	2 780 114	1 022 348	688 876	898 234	170 656

Remarque : les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources font partie du budget des paiements directs, mais ne sont pas comprises dans l'OPD: 12 millions de francs

Source: OFAG

Paiements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2016⁴

Paramètre	Unité	Zone de plaine			Zone des collines		
		10-20	20-30	30-50	10-20	20-30	30-50
		ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	148	232	201	91	101	89
Exploitations représentées	Nombre	2 642	4 320	3 669	1 596	1 609	1 059
Surface agricole utile	ha	16	24.74	37.87	14.99	24.22	37.69
Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	593	1 513	2 397	4 613	6 224	10 211
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 023	25 138	39 196	17 222	28 059	43 317
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 201	9 255	13 601	5 424	7 577	15 735
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 144	3 294	5 079	2 363	3 316	5 285
Contributions au système de production	Fr.	9 269	11 678	16 201	7 999	12 070	20 035
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	587	900	1 501	429	876	1 050
Contribution de transition	Fr.	3 112	4 612	6 170	3 248	4 656	6 787
Total paiements directs selon l'OPD	Fr.	36 756	56 203	83 951	41 135	62 804	102 412
Autres paiements directs ²	Fr.	1 161	2 651	5 395	220	528	901
Prestation brute³	Fr.	222 302	316 974	445 208	182 085	272 802	389 006
dont paiements directs	Fr.	38 819	58 750	88 462	42 093	63 679	105 923
Part des paiements directs à la prestation brute	Fr.	17	19	20	23	23	27
Paiements directs par ha SAU	Fr./ha	2 426	2 375	2 336	2 808	2 629	2 810

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paiements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Paiements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2016⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne I			Zone de montagne II		
		10-20 ha SAU	20-30 ha SAU	30-50 ha SAU	10-20 ha SAU	20-30 ha SAU	30-50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	72	58	51	93	76	72
Exploitations représentées	Nombre	1693	1424	816	2487	1322	1014
Surface agricole utile	ha	14.78	24.32	36.12	15.27	24.65	38.35
Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	8 572	13 274	19 636	13 380	18 717	23 642
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 812	28 263	42 715	17 292	27 167	42 481
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 766	6 156	11 052	5 580	10 336	13 602
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 861	3 104	4 980	2 692	3 948	5 122
Contributions au système de production	Fr.	7 399	12 395	17 966	7 081	11 567	18 393
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	317	732	698	139	363	553
Contribution de transition	Fr.	3 105	4 720	5 420	2 806	4 185	6 382
Total paiements directs selon l'OPD	Fr.	44 635	68 674	102 334	48 785	76 104	109 872
Autres paiements directs ²	Fr.	51	45	127	10	13	21
Prestation brute³	Fr.	163 776	215 202	309 967	138 696	208 153	300 923
dont paiements directs	Fr.	46 254	69 613	105 705	52 977	81 448	115 861
Part des paiements directs à la prestation brute	%	28	32	34	38	39	39
Paiements directs par ha SAU	Fr./ha	3 130	2 862	2 927	3 468	3 304	3 021

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paiements directs des exploitations du dépeillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépeillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2016⁴

Paramètre	Unité	Zone de montagne III			Zone de montagne IV		
		10-20	20-30	30-50	10-20	20-30	30-50
		ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU	ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	36	41	27	23	22	32
Exploitations représentées	Nombre	1058	1252	535	557	632	781
Surface agricole utile	ha	14.77	24.21	36.14	14.86	25.19	36.06
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	17 452	25 453	31 475	17 449	27 943	34 331
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 382	27 046	39 707	15 538	27 647	37 873
Contributions à la biodiversité	Fr.	7 057	11 354	17 283	10 278	11 254	21 692
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	3 065	4 129	7 871	4 356	4 657	7 071
Contributions au système de production	Fr.	6 756	11 415	19 543	4 790	10 429	18 078
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	5	102	177	3	25	97
Contribution de transition	Fr.	2 422	3 718	5 641	2 625	2 975	5 190
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	53 057	83 384	121 481	54 949	84 888	124 077
Autres paielements directs ²	Fr.						
Prestation brute³	Fr.	121 309	177 991	282 022	100 231	168 645	232 296
dont paielements directs	Fr.	59 793	89 533	133 749	60 008	92 701	130 751
Part des paielements directs à la prestation brute	%	49	50	47	60	55	56
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	4 048	3 699	3 701	4 037	3 680	3 626

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Paielements directs par exploitation¹ : selon les zones et les classes de grandeur 2016⁴

Paramètre	Unité	Toutes les exploitations	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Exploitations de référence	Nombre	2 094	919	630	545
Exploitations représentées	Nombre	36 051	15 236	9 824	10 991
Surface agricole utile	ha	25,34	27,53	23,34	24,09
Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)¹					
Contributions au paysage cultivé	Fr.	9 721	1 927	9 278	20 921
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	27 373	28 298	26 865	26 544
Contributions à la biodiversité	Fr.	9 547	9 785	8 098	10 513
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	3 820	3 710	3 506	4 252
Contributions au système de production	Fr.	11 970	12 287	12 238	11 292
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	669	1 021	665	184
Contribution de transition	Fr.	4 174	4 377	4 269	3 806
Total paielements directs selon l'OPD	Fr.	67 145	61 241	64 837	77 391
Autres paielements directs ²	Fr.	1 466	3 247	337	6
Prestation brute³	Fr.	298 456	400 732	254 740	195 753
dont paielements directs	Fr.	70 763	64 592	66 133	83 454
Part des paielements directs à la prestation brute	%	24	16	26	43
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	2 793	2 347	2 833	3 464

¹ Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

² Contributions à des cultures particulières

³ Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

⁴ Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source: Agroscope

Nombre d'exploitations à l'année et d'estivage par canton pour 2016

Exploitation à l'année avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	2 911
BE	10 040
LU	4 327
UR	533
SZ	1 447
OW	573
NW	416
GL	343
ZG	494
FR	2 519
SO	1 194
BL	817
SH	477
AR	620
AI	432
SG	3 555
GR	2 149
AG	2 589
TG	2 142
TI	745
VD	3 201
VS	2 596
NE	724
GE	258
JU	941
CH	46 043

Exploitation d'estivage avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	7
BE	1 482
LU	243
UR	327
SZ	420
OW	250
NW	129
GL	117
ZG	6
FR	573
SO	55
BL	9
SH	1
AR	111
AI	143
SG	368
GR	925
AG	3
TG	0
TI	236
VD	659
VS	531
NE	164
GE	0
JU	98
CH	6 857



Exigences pour le versement des paiements directs

Les exploitants doivent satisfaire à de nombreuses exigences pour pouvoir obtenir des paiements directs. Au nombre de celles-ci figurent, d'une part, des conditions générales telles qu'une forme juridique, une formation et un domicile en Suisse et, d'autre part, des critères structurels et sociaux, eux aussi déterminants, comme le besoin minimal en travail ou l'âge de l'exploitant. À cela s'ajoutent les charges écologiques spécifiques qui sont regroupées sous la notion de prestations écologiques requises (PER). Les exigences PER comprennent un bilan de fumure équilibré, une part adéquate de surfaces de promotion de la biodiversité, une exploitation conforme aux prescriptions des inventaires d'importance nationale, un assolement régulier, une protection appropriée du sol, l'utilisation ciblée de produits phytosanitaires, ainsi que la garde d'animaux de rente respectueuse de l'espèce. L'objectif des PER est d'encourager une production agricole respectueuse de l'environnement, durable et conforme à la protection des animaux. Les PER sont une condition pour l'obtention de paiements directs en vertu de la Constitution fédérale. Des manquements aux prescriptions déterminantes donnent lieu à une réduction des paiements directs ou à un refus d'octroi.

Les paiements directs sont réservés aux exploitations paysannes cultivant le sol. Les contributions à la biodiversité et la contribution à la qualité du paysage constituent une exception. Ces deux types de paiements directs peuvent également être versés aux cantons et aux communes, ainsi qu'à des personnes morales dont le siège est en Suisse. Il est ainsi possible d'éviter des espaces vides dans le maillage du territoire qui est couvert par les projets de mise en réseau ou de qualité du paysage.

La limite d'âge reste inchangée. Les paiements directs sont encore versés pendant la 65^e année d'un exploitant. Le droit aux contributions expire l'année du 66^e anniversaire. L'objectif de la limite d'âge est de lutter contre les retards dans la transmission des exploitations et de promouvoir les changements structurels liés au passage à une nouvelle génération. En outre, les prestations de l'AVS et, le cas échéant, d'autres caisses de prévoyance remplacent le revenu indépendant provenant de l'agriculture.

La fourniture durable et efficiente de prestations et les bonnes pratiques agricoles requièrent de solides connaissances du métier. C'est pourquoi la loi sur l'agriculture exige une formation agricole pour l'octroi de paiements directs. Cette exigence peut être remplie, d'une part, par une formation de base dans le domaine de l'agriculture, une formation agricole plus élevée ou un brevet de paysan ou de paysanne. D'autre part, conformément à la loi sur la formation professionnelle, d'autres formations de base sont acceptées si elles sont complétées par une formation continue agricole réglementée par le canton en collaboration avec l'organisation compétente du monde du travail ou par trois ans de pratique agricole. La formation doit être terminée au moment du dépôt de la demande.

Les exigences en matière de formation ne doivent pas être remplies si l'exploitation est remise à un conjoint au moment du départ à la retraite de l'exploitant actuel. Le conjoint doit cependant avoir travaillé pendant au moins 10 ans dans l'exploitation. Cette disposition vise à éviter les cas de rigueur, par exemple lorsqu'il n'y a pas de successeur pour reprendre l'exploitation.

Dans le cas des sociétés de personnes, les contributions sont réduites proportionnellement en fonction des personnes qui ont atteint l'âge de la retraite. Ainsi, dans le cas d'une somme de paiements directs de 60 000 francs et d'une société de trois partenaires, les contributions seraient réduites d'un tiers et ne seraient plus que de 40 000 francs si un des partenaires a atteint l'âge de la retraite.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les paiements directs ne sont versés que si l'exploitation comprend au moins 0,20 unité de main d'œuvre standard (UMOS). La taille limite d'exploitation permet d'exclure les petites exploitations et de réduire les charges administratives en évitant les subventions minimales.

Un maximum de 70 000 francs est versé par UMOS de l'exploitation. Cette disposition permet de réduire l'incitation à étendre de manière excessive les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) dans certaines exploitations, notamment en plaine. L'augmentation des SPB signifie généralement la réduction des effectifs d'animaux. Les UMOS diminuent alors également ; c'est ainsi que la limitation peut être efficace. Ne sont pas comprises dans cette limitation les contributions pour la mise en réseau, la qualité du paysage, l'utilisation efficiente des ressources, ainsi que les contributions de transition. En raison du cofinancement par le canton des contributions à la qualité du paysage et pour la mise en réseau, l'exécution deviendrait disproportionnellement plus difficile si la limitation UMOS était appliquée à ces contributions.

Effets du plafonnement des paiements directs par UMOS

Limitation par unité de main-d'œuvre standard (UMOS)	Exploitations concernées	Réduction des contributions	Part de contribution pour les exploitations concernées	Part au total des paiements directs
Année	Nombre	Fr.	%	%
2014	30	173 622	8,13	0,01
2015	35	190 718	6,20	0,01
2016	382	1 714 611	7,16	0,06

Source : OFAG

En outre, au moins 50 % des travaux de l'exploitation agricole doivent être effectués par de la main-d'œuvre propre à l'exploitation. Les exploitations où travaille uniquement de la main-d'œuvre externe ne reçoivent pas de paiements directs.

Sur les 51 189 (année précédente : 51 939) exploitations à l'année qui dépassent la limite fixée par la Confédération pour ses relevés et qui ont été enregistrées dans le SIPA en 2016, 46 043 touchent des paiements directs (année précédente : 46 811).

Les explications ci-dessus concernent les exigences posées aux exploitations à l'année. En ce qui concerne l'octroi des paiements directs dans la région d'estivage, l'exploitant doit être domicilié en Suisse et gérer l'exploitation d'estivage pour son compte et à ses risques et périls (cf. art. 10 OPD). Les exigences d'exploitation doivent en outre être remplies (cf. art. 26 à 34 OPD et article dans le présent rapport agricole sur les [exploitations d'estivage](#)).

Daniel Meyer, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, daniel.meyer@blw.admin.ch



Exécution

Contrôles

Dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA), le Conseil fédéral prescrit que chaque exploitation doit faire l'objet au moins tous les quatre ans d'un contrôle. À cette occasion, les prestations écologiques requises (PER) et tous les programmes annoncés sont contrôlés. Par contre, le délai de contrôle est de huit ans pour les programmes « qualité du paysage », « mise en réseau » et « biodiversité du niveau de qualité II », ainsi que pour l'estivage. La planification et la réalisation des contrôles sont du ressort des cantons. Chaque canton a mis en place un organisme chargé de coordonner les contrôles relevant du droit public et veille à ce que chaque exploitation agricole soit généralement contrôlée une fois par an au maximum en ce qui concerne les paiements directs, le domaine vétérinaire et la protection des eaux. En outre, les cantons planifient les contrôles selon les risques que présente chaque exploitation. Par exemple, les exploitations qui n'ont pas respecté une disposition sont la plupart du temps reconstruites l'année suivante. Les cantons réalisent également des contrôles aléatoires par sondage. Des points de contrôle standardisés sont définis pour tous les domaines de la production primaire. Chaque exploitation fait donc en principe l'objet des mêmes contrôles. Les cantons doivent saisir les résultats des contrôles dans le système d'information centralisé de la Confédération « Acontrol », soit par l'intermédiaire d'une interface technique, soit manuellement directement dans Acontrol.

Les exploitations qui enfreignent les dispositions sont sanctionnées. Ces sanctions varient en fonction du manquement : les documents incomplets ou manquants peuvent dans certains cas être fournis plus tard ou ne sont sanctionnés que par des petits montants forfaitaires. La grande majorité des manquements conduit à des réductions ou à des demandes de restitution de paiements directs. Ces montants déduits restent dans le crédit des paiements directs et sont redistribués à toutes les exploitations sous forme d'une hausse des contributions de transition.

En 2016, un total de 46 000 exploitations à l'année et environ 6800 exploitations d'estivage ont obtenu des paiements directs. Dans 7200 exploitations à l'année (16 %) et environ 200 exploitations d'estivage (3 %), certaines dispositions (y compris la protection des animaux) n'étaient pas entièrement remplies et des manquements ont été constatés par les contrôleurs. Ces manquements ont conduit en 2016 à des réductions de paiements directs à hauteur de 8,2 millions de francs au total dans les exploitations à l'année et environ 150 000 francs dans les exploitations d'estivage. En moyenne, la réduction était de 1150 francs par exploitation sanctionnée. La part d'exploitations concernées par des manquements varie chaque année, selon les points principaux contrôlés. Il y a aussi des différences entre les cantons, selon les branches et types d'exploitations les plus répandues dans le canton. Les résultats se fondent sur le système d'information sur la politique agricole (SIPA), auquel les cantons transmettent le total des réductions de toutes les exploitations. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des réductions concernant les exploitations à l'année par canton.

Le tableau suivant donne un aperçu des réductions concernant les exploitations d'estivage par canton.

Acontrol comprend les résultats détaillés de chaque contrôle dans la production primaire. En raison de difficultés d'ordre technique et organisationnel, tous les cantons n'ont pas fourni des données complètes, de telle sorte qu'il reste des lacunes dans les données de 2016. Celles-ci seront cependant comblées pour 2017 et 2018. L'OFAG et les cantons collaborent étroitement à cet effet.

Lors d'un contrôle dans l'exploitation, plusieurs domaines de contrôle peuvent être combinés ; c'est à dire qu'ils sont contrôlés en même temps. Cela n'est cependant pas obligatoire. Il peut arriver qu'une exploitation soit contrôlée plus d'une fois par an si un contrôleur y a constaté

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



un manquement, par exemple si un deuxième contrôle est décidé. Le tableau suivant, basé sur les données d'Acontrol, montre qu'environ 46 000 contrôles ont été effectués en 2016 dans l'ensemble de la Suisse. La réalisation des prestations écologiques requises (PER) a été contrôlée dans 19 170 cas. Des manquements ont été constatés lors de 11 % de ces contrôles.

Contrôles dans les exploitations ayant droit aux paiements directs 2016*

Domaine de contrôle	Contrôles	Manquements constatés dans le domaine de contrôle	
	Nombre	Nombre	% (arrondi)
Total de tous les domaines de contrôle	45 567	6 196	14
Prestations écologiques requises (PER)	19 166	2 065	11

* Dans les exploitations à l'année et les exploitations d'estivage, sans les domaines de la sécurité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des animaux. L'évaluation prenait en compte tous les domaines de contrôle agricoles donnant droit aux paiements directs : environnement, conditions générales requises pour l'octroi des contributions, données structurelles, PER, surfaces de promotion de la biodiversité, agriculture biologique, production extensive, production de lait et de viande basée sur les herbages, bien-être des animaux, efficacité des ressources et estivage.

Source : Acontrol

Actuellement, l'OFAG élabore un nouveau concept de contrôle, en collaboration avec les cantons, afin de réduire les charges et les tâches administratives liées aux contrôles des paiements directs de droit public dans les exploitations agricoles et d'améliorer l'efficacité des contrôles. La mise en œuvre du nouveau concept est prévue pour 2020.

Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Dans le cadre des PER, l'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à certaines restrictions. Dans des conditions particulières et lorsque cela se justifie, les agriculteurs peuvent demander au service phytosanitaire cantonal des autorisations spéciales pour protéger les cultures par des moyens complémentaires, en vertu du chiffre 6,4 de l'annexe de l'OPD. En 2016, 1655 autorisations spéciales ont été émises pour environ 7112 hectares de surface agricole utile. En 2016, le nombre d'autorisations spéciales était relativement bas par rapport aux années précédentes. Il représente environ 68 % de la moyenne de 2013 – 2015 (environ 79 % de la surface concernée pendant la même période de temps). Cela peut s'expliquer par les conditions météorologiques. La longue période froide et pluvieuse qui a duré jusqu'en juin a freiné le développement de certains organismes nuisibles (p. ex. le doryphore).

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Autorisations spéciales accordées dans le domaine de la protection des végétaux en 2016

Total	Autorisations		Surface		
	Catégorie	Nombre d'exploitations	Part des exploitations en %	ha	Part des surfaces en %
	Application de produits phytosanitaires pendant l'interdiction de traiter en hiver	378	22,84	2 341,11	32,92
	Emploi d'insecticides et de nématocides granulés	261	15,77	1 107,07	15,57
	Céréales : lutte contre la criocère des céréales	97	4,40	522,05	7,34
	Pommes de terre : lutte contre le doryphore	82	4,95	447,01	6,29
	Légumineuses, tournesols, tabac : lutte contre les pucerons	22	1,33	93,1	1,31
	Autre lutte antiparasitaire dans les grandes cultures	538	32,51	2 022,13	28,43
	Herbages permanents : traitement de surfaces	36	2,18	112,94	1,59
	Utilisation d'herbicides non sélectifs	193	11,66	418,7	5,89
	Culture maraîchère	1	0,06	1,0	0,01
	Arboriculture	23	1,39	23,59	0,33
	Viticulture	24	1,45	23,51	0,33
Total		1 655	100,0	7 112,0	100,0

Rebekka Strasser, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, rebekka.strasser@blw.admin.ch

Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, laurent.nyffenegger@blw.admin.ch

Réductions des paiements directs en 2016 dans les exploitations à l'année

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations sanctionnées par des réductions	Réduction moyenne par exploitation
	Francs	Nombre	Nombre	%	Francs
ZH	578 671	2 911	369	13	1 568
BE	2 333 900	10 040	2 285	23	1 021
LU	421 485	4 327	555	13	759
UR	28 780	533	36	7	799
SZ	109 759	1 447	141	10	778
OW	37 767	573	56	10	674
NW	20 427	416	42	10	486
GL	35 165	343	36	10	977
ZG	43 703	494	16	3	2 731
FR	678 346	2 519	437	17	1 552
SO	241 777	1 194	132	11	1 832
BL	14 900	817	39	5	382
SH	9 300	477	19	4	489
AR	114 082	620	76	12	1 501
AI	211 582	432	73	17	2 898
SG	474 947	3 555	438	12	1 084
GR	1 215 399	2 149	844	39	1 440
AG	292 261	2 589	291	11	1 004
TG	357 802	2 142	496	23	721
TI	42 645	745	44	6	969
VD	322 495	3 201	198	6	1 629
VS	268 909	2 596	422	16	637
NE	295 711	724	61	8	4 848
GE	48 727	258	67	26	727
JU	47 918	941	41	4	1 169
Suisse	8 246 457	46 043	7 214	16	1 143

Source: SIPA

Réductions des paiements directs en 2016 dans les exploitations d'estivage

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions
	Francs	Nombre	Nombre	%
ZH	0	7	0	0
BE	98 207	1 482	130	9
LU	15 852	243	21	9
UR	200	327	1	0.3
SZ	400	420	2	0.5
OW	200	250	1	0.4
NW	2 473	129	7	5
GL	0	117	0	0
ZG	0	6	0	0
FR	1 796	573	3	1
SO	0	55	0	0
BL	200	9	1	11
SH	0	1	0	0
AR	400	111	2	2
AI	0	143	0	0
SG	0	368	0	0
GR	6 200	925	16	2
AG	0	3	0	0
TG	0	0	0	
TI	0	236	0	0
VD	24 516	659	13	2
VS	0	531	0	0
NE	200	164	1	1
GE	0	0	0	
JU	2 000	98	8	8
Suisse	152 644	6 857	206	3

Source: SIPA



Contributions au paysage cultivé

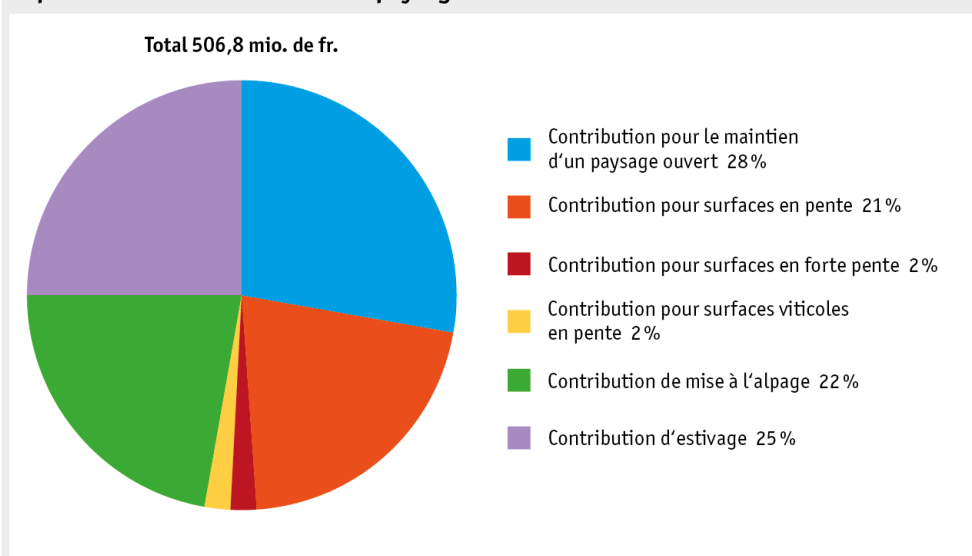
Les contributions au paysage cultivé encouragent le maintien d'un paysage cultivé ouvert. Elles doivent assurer une exploitation de la plus grande part possible des surfaces utilisées à des fins agricoles ou alpestres et prévenir ainsi l'envahissement des terres cultivables par la forêt, notamment dans les régions et zones qui connaissent des conditions climatiques ou topographiques difficiles. Un paysage cultivé ouvert est la condition essentielle à la fourniture des autres prestations d'intérêt public.

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions au paysage cultivé sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions au paysage cultivé

Les contributions au paysage cultivé se composent de six montants :

- Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- Contribution pour surfaces en pente
- Contribution pour surfaces en forte pente
- Contribution pour surfaces viticoles en pente
- Contribution de mise à l'alpage
- Contribution d'estivage

Répartition des contributions au paysage cultivé 2016



Source : OFAG

75 % des contributions au paysage cultivé sont versées à des exploitations à l'année, sous forme de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert, de contributions pour surfaces en pente, de contributions pour surfaces en forte pente, de contributions pour surfaces viticoles en pente et de contributions de mise à l'alpage. Les 25 % restants des contributions au paysage cultivé sont versées aux exploitations d'estivage sous forme de contribution d'estivage.

Comme les surfaces restent stables, les dépenses dans le domaine des CPC seront également restées constantes au cours des années.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert

La contribution pour la production dans des conditions difficiles permet de prendre en compte de manière adéquate les difficultés d'exploitation liées aux zones de plus haute altitude.

Taux des contributions pour le maintien d'un paysage ouvert 2016

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	100
Zone de montagne I	230
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	380
Zone de montagne IV	390

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert 2016

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	23 135	236 118	282 336	541 589
Exploitation	Nombre	4 309	12 586	13 853	30 748
Surface par exploitation	ha	5,37	18,76	20,38	17,61
Contribution par exploitation	fr.	822	3 155	7 031	4 574
Total des contributions	1 000 fr.	3 541	39 711	97 395	140 647

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour le maintien d'un paysage ouvert si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. Comme la plus grande partie de leurs surfaces se trouve en plaine, ces exploitations obtiennent cependant une contribution plus réduite que celles qui exploitent principalement des surfaces dans la région des collines ou la région de montagne. La surface totale faisant l'objet de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert s'est réduite de 823 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces en pente

La contribution pour surfaces en pente permet de rémunérer l'exploitation des terres dans des conditions difficiles en raison de la déclivité.

Depuis 2017, les contributions sont également versées en plaine et une troisième catégorie de déclivité a été introduite pour les surfaces en forte pente dont la déclivité est supérieure à 50 %. Cette troisième catégorie fait l'objet de contributions plus élevées. L'objectif est de soutenir plus fortement au plan financier la production sur ces surfaces particulièrement difficiles à exploiter.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Taux des contributions pour surfaces en pente 2016

Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 18 à 35 %	410
Déclivité de plus de 35 %	700

Contribution pour surfaces en pente 2016

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions, avec :					
– une déclivité de 18 à 35 %	ha	5 239	58 092	69 253	132 584
– une déclivité supérieure à 35 %	ha	1 635	16 419	57 713	75 766
Total	ha	6 873	74 511	126 965	208 350
Nombre d'exploitations	Nombre	2 385	11 485	13 172	27 042
Contribution par exploitation	fr.	1 380	3 075	5 223	3 971
Total des contributions	1 000 fr.	3 292	35 311	68 793	107 396

Source : OFAG

Sur les 215 000 ha de terrains en pente, près des deux tiers étaient attribués à la catégorie « déclivité de 18 à 35 % » en 2016. La surface concernée a diminué de 1302 ha par rapport à l'année précédente. L'étendue des surfaces annoncées dépend entre autres des conditions climatiques qui influent sur le mode d'exploitation (plus ou moins de pâturages ou de prairies de fauche).

Contribution pour surfaces en forte pente

La contribution pour surfaces en forte pente est destinée aux exploitations comprenant une part importante de surfaces en forte pente – donc particulièrement difficiles à exploiter.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Taux des contributions pour surfaces en forte pente* 2016

Part de surfaces avec contribution pour surfaces en pente (déclivité >35 %) sur la SAU donnant droit à des contributions	fr./ha
30 %	100
40 %	229
50 %	357
60 %	486
70 %	614
80 %	743
90 %	871
100 %	1 000

* Les taux sont présentés par tranches de 10 %. Ils augmentent cependant progressivement en fonction de la part de surfaces >35 %.

Contribution pour surfaces en forte pente 2016

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions (déclivité > 35 %)	ha	42	3 056	34 194	37 292
Nombre d'exploitations	Nombre	9	673	4 666	5 348
Surface par exploitation	ha	4,70	4,54	7,33	6,97
Contribution par exploitation (en fr.)	fr.	691	1 111	2 530	2 348
Total des contributions	1 000 fr.	6	748	11 803	12 557

Source : OFAG

Les moyens issus des contributions pour surfaces en forte pente sont surtout octroyés dans la région de montagne. En outre, 60 % de la contribution est octroyée à des exploitations dont la surface est inférieure à 20 ha. La surface faisant l'objet de contributions pour surfaces en forte pente s'est réduite de 897 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces viticoles en pente

L'objectif des contributions pour surfaces viticoles en pente est l'exploitation et la préservation des vignobles plantés en forte pente et en terrasses.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Taux des contributions pour surfaces viticoles en pente 2016

Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 30 à 50 %	1 500
Déclivité de plus de 50 %	3 000
Terrasses d'une déclivité de plus de 30 %	5 000

Contribution pour surfaces viticoles en pente 2016

	Unité	
Somme des surfaces donnant droit à des contributions	ha	3 928
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 972
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	386
Surfaces en terrasses, déclivité supérieure à 30 %	ha	1 570
Nombre d'exploitations	Nombre	2 329
Surface par exploitation	ha	1,69
Contribution par exploitation	fr.	5 137
Total des contributions	1 000 fr.	11 964

Source : OFAG

Par rapport à la surface viticole totale, la part des surfaces en forte pente et en terrasses donnant droit à des contributions est d'environ 30 %. Moins de 10 % de ces surfaces ont une déclivité de plus de 50 % ; 40 % d'entre elles sont aménagées en terrasses, à savoir 1570 hectares. La surface donnant droit aux contributions pour surfaces viticoles en pente a augmenté de 19 ha par rapport à l'année précédente.

Contribution de mise à l'alpage

La contribution de mise à l'alpage incite financièrement les exploitations à l'année à estiver leurs animaux.

Taux des contributions de mise à l'alpage 2016

	fr./PN
Contribution de mise à l'alpage	370

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contribution de mise à l'alpage 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Pâquier normal	PN	52 929	67 350	175 864	296 144
Nombre d'exploitations	Nombre	4 957	5 722	10 416	21 095
PN par exploitation	PN	10,68	11,77	16,88	14,04
Contribution par exploitation	fr.	3 951	4 355	6 247	5 194
Total des contributions	1 000 fr.	19 584	24 920	65 070	109 573

Source : OFAG

Les PN estivés provenant de la région de montagne sont presque quatre fois plus nombreux que ceux provenant de plaine. Ce sont les exploitations de la région de montagne qui mettent le plus d'animaux en estivage par exploitation, soit 16,88 PN. Par rapport à l'année précédente, 4986 pâquiers normaux supplémentaires ont été soutenus par des contributions de mise à l'alpage.

Le tableau suivant recense les contributions octroyées selon les cantons et les zones agricoles.

Contribution d'estivage

Les contributions d'estivage ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages d'estivage dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage est utilisée et entretenue par le pacage de quelque 300 000 PN. La charge en bétail de chaque alpage est fixée selon les principes de l'exploitation durable ; c'est ce qu'on appelle la charge usuelle. Les contributions sont versées par pâquier normal (PN), calculé à partir de la charge usuelle, ou par UGBFG dans une partie des alpages. Un PN correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) pendant 100 jours (cf. article sur les [exploitations d'estivage](#) dans le présent rapport agricole).

Taux des contributions d'estivage 2016

Catégorie animale	fr.
Vaches traites, brebis laitières et chèvres laitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100 jours, par UGB	400
Moutons, brebis laitières exceptées, par PN	
en cas de surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux	400
en cas des pâturages tournants	320
dans le cas des autres pâturages	120
Autres animaux consommant du fourrage grossier, par PN	400

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contributions d'estivage 2016

Catégorie animale	Paramètre	Contributions	Exploitations	UGB ou PN
	Unité	1 000 fr.	Nombre	Nombre
Vaches traites, brebis laitières et chèvres laitières au cas où la durée d'estivage traditionnelle s'étend de 56 à 100 jours, UGB		12 263	828	30 679
Moutons, brebis laitières exceptées, PN		6 985	795	22 199
Autres animaux consommant des fourrages grossiers, PN		105 366	6 344	264 046
Total		124 614	6 790	316 924

Source : OFAG

Le nombre d'exploitations d'estivage soutenues a augmenté de 45 exploitations par rapport à l'année précédente et les contributions d'estivage versées ont augmenté de 2,3 millions au total. Ces différences s'expliquent par un traitement plus précis des données en 2016 dans les systèmes cantonaux avant le transfert des données à la Confédération.

Contribution d'estivage pour l'estivage de moutons selon le système de pacage 2016

Système de pacage	Paramètre	Exploitations	Animaux donnant droit aux contributions	Contributions
	Unité	Nombre	PN	1 000 fr.
Présence d'un berger en permanence		180	12 585	5 028
Pâturage tournant		202	4 100	1 295
Autres pâturages		423	5 514	662
Total		796	22 199	6 985

Source : OFAG

Par rapport à l'année précédente, le nombre de moutons avec surveillance permanente par un berger et les moutons sur les pâturages tournants ont eu tendance à augmenter, et les moutons sur les autres pâturages à diminuer.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Évolution de l'estivage entre 2014 et 2016

Catégorie animale		2014	2015	2016
Vaches laitières	Exploitations	4 735	4 741	4 623
	PN	107 205	109 640	108 043
Vaches mères et vaches nourrices et « autres vaches »	Exploitations	3 322	3 104	2 860
	PN	42 064	43 381	44 399
Autre bétail bovin	Exploitations	6 175	6 167	6 118
	PN	118 533	119 567	118 703
Équidés	Exploitations	917	873	842
	PN	4 396	4 273	4 278
Moutons	Exploitations	904	902	888
	PN	23 191	24 095	23 778
Chèvres	Exploitations	1 331	1 331	1 278
	PN	5 856	5 969	5 895
Autres animaux estivés	Exploitations	346	437	435
	PN	750	1 140	1 120

Source : OFAG

Contributions d'estivage par canton et par catégorie d'animaux

Statistique d'estivage exploitations et pâquiers normaux par canton

Paievements directs aux exploitations d'estivage par canton

Jonas Plattner, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, jonas.plattner@blw.admin.ch
 Denis Morand, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases, denis.morand@blw.admin.ch

Contributions au paysage cultivé 2016 : contribution pour le maintien d'un paysage ouvert, contribution pour surfaces en pente, contribution pour surfaces en forte pente, contribution pour surfaces viticoles en pente, contribution de mise à l'alpage

Cant.	Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert			Contribution pour surfaces en pente			Contribution pour surfaces en forte pente			Contribution pour surfaces viticoles en pente			Contribution de mise à l'alpage		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	821	13145	2152402.4	674	4 745	2 318 283	36	259	53 274	183	193	370 485	620	4 195	1 552 046
BE	7391	119808	31460961	6 899	45 913	23 577 791	1 228	7 310	2 237 848	62	100	407 999	5 331	58 527	21 655 117
LU	3056	42707	9173978.2	2 831	19 070	9 586 847	404	2 090	591 184	27	20	35 840	1 188	8 395	3 106 206
UR	532	6537.3	2245303.2	494	4 582	2 851 809	387	3 117	1 964 092	2	1	1 005	510	6 289	2 326 777
SZ	1344	19441	5767929.3	1 286	9 559	5 058 076	330	1 981	703 536	9	8	16 320	1 075	12 219	4 520 997
OW	560	7030	1963017	535	4 459	2 481 670	252	1 599	591 433	2	2	5 510	516	8 562	3 168 005
NW	399	5160.9	1436961.4	389	3 218	1 837 365	203	1 326	502 286	0	0	0	334	3 696	1 367 507
GL	324	5596.2	1907123.2	313	3 190	1 808 037	149	1 196	381 622	2	2	8 240	294	5 186	1 918 800
ZG	338	6065.7	1496002	324	2 898	1 463 543	46	263	61 039	3	1	1 575	161	934	345 424
FR	1532	35554	6709246.8	1 314	6 951	3 121 125	14	81	16 687	19	26	48 464	1 467	25 086	9 281 869
SO	598	13061	2748889.9	557	4 497	2 065 499	5	15	6 020	2	0	1 179	291	2 456	908 713
BL	671	13658	1994223.3	600	5 197	2 366 614	10	52	11 337	43	37	63 225	105	689	254 924
SH	169	2795.1	280647.1	129	917	387 277	0	0	0	112	95	157 969	18	154	56 884
AR	617	11541	3232024.4	616	5 923	2 815 492	26	120	21 013	4	1	4 810	333	3 723	1 377 595
AI	425	7020.3	2175785.1	415	2 920	1 374 846	10	33	5 568	0	0	0	230	2 403	889 241
SG	2651	40412	10273656	2 448	20 293	10 732 597	495	3 485	1 009 997	61	112	321 235	2 067	23 763	8 792 318
GR	2083	49838	18400308	2 010	29 321	16 309 220	991	10 018	3 082 655	27	18	38 925	1 952	45 003	16 651 080
AG	1265	18078	1969909.4	1 056	7 089	3 158 125	8	40	8 649	134	167	282 105	269	2 343	866 907
TG	188	2228.9	456302.9	152	1 144	599 618	27	233	87 035	61	88	135 150	367	3 220	1 191 474
TI	667	10714	3599688.8	489	3 313	1 865 144	117	715	202 329	169	184	385 772	432	8 740	3 233 718
VD	1271	30989	6717898	816	5 148	2 375 552	11	81	17 795	415	807	2 684 820	1 244	31 511	11 659 132
VS	2497	29902	10338879	1 656	11 180	6 286 960	598	3 254	990 336	891	1 922	6 731 209	1 487	21 409	7 921 457
NE	622	25913	7782114.6	495	3 254	1 373 293	0	0	0	58	80	159 900	326	4 961	1 835 703
GE	2	12	3903	1	10	3 977	0	0	0	40	59	92 020	20	540	199 685
JU	725	24381	6359682.8	543	3 558	1 577 078	1	25	11 564	3	6	10 290	458	12 139	4 491 516
CH	30748	541589	140646836	27 042	208 350	107 395 838	5 348	37 292	12 557 297	2 329	3 928	11 964 047	21 095	296 144	109 573 093
Zones															
Tal	4309	23135	3541242.1	2 385	6 873	3 292 140	9	42	6 218	1 356	2 098	5 959 413	4 957	52 929	19 583 898
Hügel	6613	124516	14026429	5 849	33 442	15 282 944	67	271	52 498	337	659	2 146 203	2 446	24 361	9 013 451
BZ I	5973	111602	25684429	5 636	41 069	20 028 240	606	2 785	695 164	165	243	732 169	3 276	42 990	15 906 094
BZ II	7288	150741	47636906	6 694	56 003	28 895 111	1 595	9 555	2 941 828	341	867	2 910 596	4 573	69 988	25 895 718
BZ III	4142	80382	30008515	4 078	42 847	23 820 005	1 813	13 594	4 756 437	91	46	168 515	3 606	66 914	24 758 222
BZ IV	2423	51213	19749315	2 400	28 115	16 077 398	1 258	11 045	4 105 151	39	14	47 151	2 237	38 961	14 415 710

Source : OFAG

Contributions au paysage cultivé 2015 : contribution d'estivage 2016

	Moutons, brebis laitières exceptées			Vaches, brebis laitières et chèvres laitières ¹			Autres animaux consomm. des fourr. grossiers			Total	
	Charge usuelle			Charge usuelle			Charge usuelle			Charge usuelle	
	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	usuelle	Contr.	Expl.	Contr.
	Pâquiers			Pâquiers			Pâquiers			Pâquiers	
	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	fr.
ZH	0	0	0	0	0	0	7	330	132 048	7	132 048
BE	148	1 824	473 466	291	9 431	3 770 327	1 393	49 091	19 579 863	1 474	23 823 657
LU	25	252	75 107	0	0	0	240	6 636	2 654 382	242	2 729 489
UR	66	1 481	450 502	0	0	0	256	7 264	2 905 795	303	3 356 297
SZ	43	690	210 585	124	1 539	615 684	394	10 879	4 351 795	420	5 178 064
OW	21	189	46 100	13	153	61 200	233	8 785	3 514 135	249	3 621 435
NW	13	172	52 921	5	69	27 732	125	4 299	1 719 769	129	1 800 422
GL	13	469	155 123	0	0	0	109	6 931	2 772 521	117	2 927 643
ZG	0	0	0	3	8	3 280	6	160	64 152	6	67 432
FR	34	611	211 926	9	172	68 664	555	23 205	9 276 570	572	9 557 160
SO	1	3	360	0	0	0	55	2 683	1 073 179	55	1 073 539
BL	0	0	0	0	0	0	9	357	137 257	9	137 257
SH	0	0	0	0	0	0	1	116	46 204	1	46 204
AR	1	6	2 556	14	220	87 880	107	2 483	989 056	109	1 079 492
AI	7	71	15 654	62	955	382 108	136	2 167	866 630	142	1 264 392
SG	21	951	351 122	47	3 011	1 204 472	356	17 973	7 173 366	366	8 728 960
GR	156	7 247	2 569 611	161	9 304	3 715 992	827	42 200	16 875 781	920	23 161 383
AG	0	0	0	0	0	0	3	219	87 480	3	87 480
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	71	2 000	535 143	50	3 361	1 343 508	190	5 871	2 342 421	235	4 221 072
VD	30	1 147	440 725	0	0	0	632	34 506	13 706 604	649	14 147 329
VS	143	5 019	1 373 513	49	2 455	982 136	455	20 897	8 310 227	527	10 665 876
NE	1	14	4 374	0	0	0	158	5 807	2 322 825	158	2 327 200
GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	1	52	16 534	0	0	0	97	11 186	4 463 955	97	4 480 489
Total	795	22 199	6 985 321	828	30 679	12 262 983	6 344	264 046	105 366 014	6 790	124 614 318

¹ Charge usuelle pour animaux traités avec une durée d'estivage de 56 à 100 jours

Source: OFAG

Statistique d'estivage 2016 : exploitations et pâquiers normaux par canton

Cant.	Vaches laitières		Vaches mères, vaches nourrices et		Autres bovins		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail	
	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN
ZH	2	11	5	43	7	256	0	0	0	0	1	1	0	0
BE	1 059	24 581	482	4 952	1 375	22 990	170	708	168	2 568	364	758	78	223
LU	128	1 311	118	1 444	237	3 422	17	32	27	252	32	40	5	23
UR	202	3 577	65	640	191	2 279	8	9	68	1 756	57	316	3	1
SZ	318	3 698	146	1 253	384	6 031	37	101	53	706	91	266	45	86
OW	229	5 158	61	584	247	3 250	9	15	21	185	32	51	30	73
NW	91	1 698	46	469	123	1 780	7	10	13	215	14	44	19	114
GL	96	3 469	36	589	107	2 385	14	18	13	446	35	65	43	80
ZG	4	41	1	9	6	95	1	2	0	0	0	0	0	0
FR	356	6 811	171	1 849	549	12 810	62	227	39	832	84	186	38	98
SO	21	194	33	630	55	1 566	8	105	2	4	4	3	1	1
BL	0	0	6	115	9	231	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	0	0	0	0	1	115	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	85	1 379	18	90	104	997	6	7	1	6	39	41	22	49
AI	124	1 565	18	33	134	1 107	4	3	7	89	45	75	26	49
SG	272	7 064	170	2 440	343	9 080	36	81	30	1 351	109	280	6	1
GR	585	13 960	586	14 634	741	17 786	226	883	171	6 992	130	1 049	10	11
AG	1	1	0	0	3	216	0	0	0	0	0	0	0	0
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	120	3 798	109	1 269	140	1 270	47	187	76	1 922	93	1 883	28	18
VD	450	13 355	363	6 393	684	16 875	72	171	36	1 318	61	138	76	276
VS	339	11 428	265	3 086	394	6 000	64	209	156	5 061	81	693	3	2
NE	80	895	79	1 290	157	3 517	23	277	3	17	4	3	2	14
GE	1	4	9	318	11	336	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	60	4 044	73	2 269	116	4 308	31	1 233	4	57	2	6	0	0
Total	4 623	108 043	2 860	44 399	6 118	118 703	842	4 278	888	23 778	1 278	5 895	435	1 120

Un PN = 1 UGB * durée d'estivage / 100 jours

Source : OFAG

Paiements directs aux exploitations d'estivage 2016

Cantons	Contributions d'estivage		Contributions à la biodiversité ¹		Contributions à la qualité du paysage ²		Total ³	
	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.
	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.
ZH	7	132 048	5	9 806	0	0	7	141 854
BE	1 474	23 823 657	944	4 573 350	1 207	1 498 638	1 482	29 895 645
LU	242	2 729 489	170	482 763	205	294 683	243	3 506 935
UR	303	3 356 297	252	1 486 335	139	285 410	327	5 128 042
SZ	420	5 178 064	366	1 494 080	313	515 847	420	7 187 992
OW	249	3 621 435	234	902 366	195	369 405	250	4 893 206
NW	129	1 800 422	117	450 675	102	176 909	129	2 428 005
GL	117	2 927 643	116	1 323 116	80	127 423	117	4 378 182
ZG	6	67 432	2	2 696	3	3 485	6	73 612
FR	572	9 557 160	387	1 404 126	519	1 472 298	573	12 433 584
SO	55	1 073 539	55	172 426	0	0	55	1 245 964
BL	9	137 257	6	15 630	0	0	9	152 887
SH	1	46 204	0	0	0	0	1	46 204
AR	109	1 079 492	98	130 481	74	144 431	111	1 354 403
AI	142	1 264 392	113	141 307	107	117 394	143	1 523 092
SG	366	8 728 960	264	1 309 916	279	955 891	368	10 994 767
GR	920	23 161 383	728	6 936 745	31	99 032	925	30 197 160
AG	3	87 480	0	0	0	0	3	87 480
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	235	4 221 072	135	942 813	122	243 776	236	5 407 661
VD	649	14 147 329	598	2 652 246	563	2 224 514	659	19 024 089
VS	527	10 665 876	498	4 924 570	227	1 309 925	531	16 900 371
NE	158	2 327 200	130	128 288	0	0	164	2 455 487
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	97	4 480 489	30	34 107	69	917 910	98	5 432 506
Total	6 790	124 614 318	5 248	29 517 840	4 235	10 756 972	6 857	164 889 129

¹ Le nombre d'exploitations et les contributions pour certains cantons sont incomplètes.

² Contribution fédérale

³ Avant réduction / paiement ultérieur

Source : OFAG



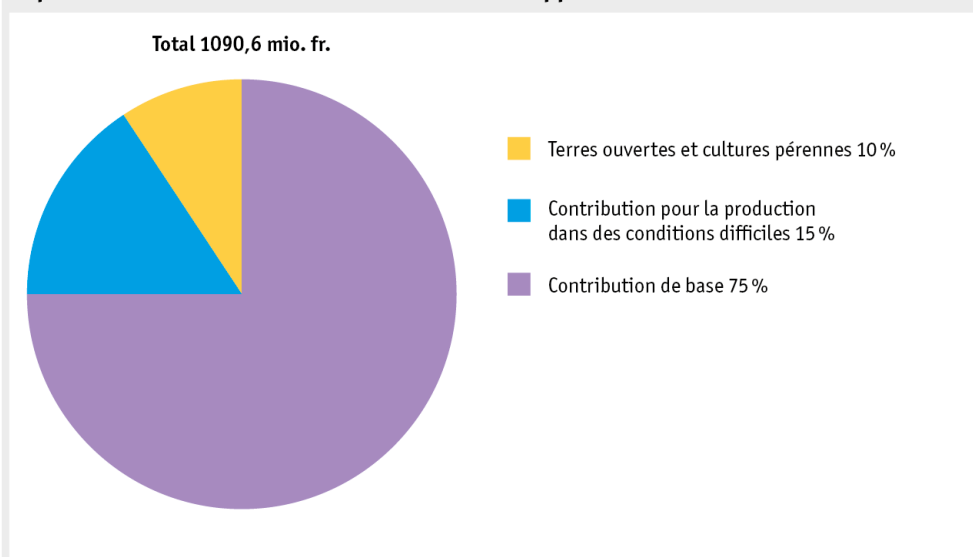
Contributions à la sécurité de l’approvisionnement

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions à la sécurité de l’approvisionnement sous : www.ofag.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la sécurité de l’approvisionnement

Les contributions à la sécurité de l’approvisionnement sont constituées de trois éléments :

- Contribution de base
- Contribution pour la production dans des conditions difficiles
- Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

Répartition des contributions à la sécurité de l’approvisionnement 2016



Source : OFAG

La plus grande partie des contributions à la sécurité de l’approvisionnement est versée sous la forme de la contribution de base (75 %). Le reste est réparti entre la contribution pour la production dans des conditions difficiles (15 %) et la contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes (10 %).

Contribution de base

La contribution de base a pour objectif d’optimiser l’intensité de la production dans la région de plaine et donc de maintenir la capacité de production. Le montant de la contribution est le même dans toutes les zones et présuppose une charge en bétail échelonnée selon les zones. La moitié de la contribution de base est versée pour les surfaces de promotion de la biodiversité (seulement surfaces herbagères).

Taux de la contribution de base 2016

	fr./ha
Surface herbagère permanente exploitée en tant que surface de promotion de la biodiversité	450
Autres surfaces donnant droit aux contributions	900

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contribution de base 2016

	Unité	Région de plaine	Région de collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	465 690	249 860	282 558	998 107
– dont SPB	ha	47 470	28 839	67 450	143 759
Nombre d'exploitations	Nombre	19 359	12 540	13 816	45 715
Surface par exploitation	ha	24	20	20	22
Contribution par exploitation	fr.	19 982	16 673	16 089	17 898
Total des contributions	1 000 fr.	386 835	209 076	222 285	818 196

Source : OFAG

La part des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) pour lesquelles des contributions à la sécurité de l'approvisionnement plus basses sont octroyées est plus importante dans les régions des collines et de montagne qu'en plaine. En outre, les exploitations de plaine sont les plus grandes, avec 24 hectares en moyenne, et celles de la région des collines les plus petites, avec 19,53 hectares. Elles sont cependant à peine plus petites que les exploitations de montagne (20,5 hectares de moyenne). Pour ces deux raisons (part de SPB et surface par exploitation), la contribution moyenne par exploitation est la plus importante en plaine (19 982 francs) et la plus faible dans la région de montagne (15 873 francs). Les exploitations de la région des collines occupent une position intermédiaire du point de vue de la contribution de base, avec 16 673 francs.

La contribution de base est échelonnée pour les exploitations de plus de 60 hectares. Cela signifie que la contribution est réduite pour la part de surfaces entre 60 et 140 hectares. La contribution de base n'est plus versée au-delà des 140 hectares. Pour les communautés d'exploitation, les limites de l'échelonnement sont augmentées en fonction du nombre d'exploitations participantes.

Contributions réduites sur la base de l'échelonnement de la contribution de base pour les exploitations de grande taille en 2016

Surface	Exploitations	Réductions	Réductions par exploitation
Unité	Nombre	fr.	fr.
60 à 80 ha	732	897 253	1 226
80 à 100 ha	161	931 975	5 789
100 à 120 ha	55	743 848	13 525
120 à 140 ha	29	440 397	15 186
plus de 140 ha	24	1 128 223	47 009
Total	1 001	4 141 696	82 734

Source : OFAG

La contribution de base a été réduite de 4 millions de francs au total pour 1001 exploitations. 24 exploitations obtenant des contributions à la sécurité de l'approvisionnement avaient une

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



surface de plus de 140 hectares. La contribution de base a été réduite de plus de 1,1 million de francs seulement pour ces exploitations.

Contribution pour la production dans des conditions difficiles

La contribution pour la production dans des conditions difficiles tient compte des coûts élevés et des rendements réduits liés à la production dans les zones d'altitude.

Taux de la contribution pour la production dans des conditions difficiles 2016

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	240
Zone de montagne I	300
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	340
Zone de montagne IV	360

Contribution pour la production dans des conditions difficiles 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	22 784	233 818	277 937	534 539
Nombre d'exploitations	Nombre	4 174	12 533	13 806	30 513
Surface par exploitation	ha	5,46	18,66	20,13	17,52
Contribution par exploitation	fr.	1 400	4 989	6 652	5 251
Total des contributions	1 000 fr.	5 844	62 525	91 844	160 213

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour la production dans des conditions difficiles si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. La contribution moyenne par exploitation augmente en même temps que la difficulté croissante : de la région de plaine avec 1400 francs jusqu'à la région de montagne avec 6652 francs, en passant par la région des collines avec 4989 francs.

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

La contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes rémunère la préservation du potentiel de production élevée de calories sur ces surfaces.

Taux pour les terres ouvertes et cultures pérennes 2016

	fr./ha
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	400

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	234 425	41 365	4 648	280 438
Nombre d'exploitations	Nombre	17 630	7 642	2 357	27 629
Surface par exploitation	ha	13,30	5,41	1,97	10,15
Contribution par exploitation	fr.	5 319	2 165	789	4 060
Total des contributions	1 000 fr.	93 770	16 546	1 859	112 175

Source : OFAG

Les grandes cultures et les cultures pérennes sont principalement aménagées en plaine et dans la région des collines, ce qui se reflète dans la surface par exploitation. La contribution par exploitation est donc la plus élevée, avec 5319 francs, dans ces zones, et en particulier en plaine.

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les trois types de contributions à la sécurité de l'approvisionnement octroyées selon les cantons et les zones agricoles.

Jonas Plattner, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases jonas.plattner@blw.admin.ch

Contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2016

Cantons	Contr. de base			Contr. pour la production dans des conditions difficiles			Contr. pour terres ouvertes et cultures pérennes		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	2 867	66 915	54 694 053	799	12 625	3 285 375	2 339	27 880	11 151 960
BE	10 012	185 622	154 826 240	7 376	118 924	36 023 653	6 381	46 271	18 508 463
LU	4 306	73 672	62 462 049	3 034	42 349	11 958 318	2 568	14 300	5 720 039
UR	530	6 551	5 222 133	530	6 453	2 156 731	13	9	3 668
SZ	1 439	22 058	18 370 709	1 331	18 312	5 720 135	193	416	166 368
OW	571	7 588	6 354 186	560	6 958	2 138 593	30	25	10 060
NW	413	5 767	4 773 925	398	5 085	1 563 113	21	24	9 636
GL	343	6 697	5 456 291	323	5 519	1 814 448	27	49	19 632
ZG	490	9 627	8 192 597	333	5 559	1 646 874	243	1 434	573 736
FR	2 504	73 077	61 562 745	1 528	35 366	9 813 997	1 854	22 785	9 114 128
SO	1 179	30 213	24 477 653	587	12 881	3 625 296	901	10 047	4 018 619
BL	807	20 689	16 793 256	664	13 570	3 440 065	667	5 864	2 345 476
SH	475	13 600	10 971 184	160	2 725	591 988	463	9 130	3 651 876
AR	615	11 409	9 847 048	615	11 327	3 509 037	24	19	7 576
AI	423	6 809	5 878 109	423	6 791	2 145 853	10	6	2 216
SG	3 517	67 650	57 403 178	2 631	38 923	11 561 405	1 116	5 429	2 171 428
GR	2 137	53 668	40 223 753	2 067	49 633	17 027 978	595	2 462	984 800
AG	2 567	56 617	46 604 397	1 266	17 990	4 237 293	2 410	26 314	10 525 636
TG	2 106	46 968	39 564 492	185	2 202	607 427	1 820	18 884	7 553 588
TI	735	13 266	10 063 877	658	10 635	3 405 737	415	1 774	709 413
VD	3 180	103 869	84 549 955	1 226	30 726	8 660 519	2 788	57 251	22 900 360
VS	2 588	36 265	25 917 614	2 479	29 817	9 909 848	1 500	7 692	3 076 755
NE	720	31 141	25 080 477	615	25 863	8 101 247	322	4 654	1 861 736
GE	255	9 974	7 719 387	2	12	3 918	247	7 589	3 035 612
JU	936	38 396	31 187 117	723	24 293	7 264 285	682	10 131	4 052 472
CH	45 715	998 107	818 196 425	30 513	534 539	160 213 132	27 629	280 438	112 175 253
Zones									
Plaine	19 359	465 690	386 834 910	4 174	22 784	5 844 225	17 630	234 425	93 769 944
Collines	6 582	136 471	113 618 451	6 577	123 208	29 725 611	4 977	31 967	12 786 744
ZM I	5 958	113 388	95 457 964	5 956	110 610	32 799 188	2 665	9 398	3 759 205
ZM II	7 271	150 007	123 003 703	7 266	147 877	46 986 868	1 497	3 771	1 508 507
ZM III	4 132	80 439	62 144 703	4 127	79 387	26 861 822	623	707	282 830
ZM IV	2 413	52 113	37 136 692	2 413	50 673	17 995 417	237	170	68 024

Source : OFAG



Contributions à la qualité du paysage

Objectif de la mesure

Cet instrument permet d'encourager de manière ciblée la diversité paysagère de la Suisse. Ces contributions (CQP) sont attribuées sur la base de projets, ce qui permet aux cantons de disposer d'une marge de manœuvre pour prendre en compte les besoins régionaux.

Des informations générales sur les contributions à la qualité du paysage se trouvent sous [Contributions à la qualité du paysage](#).

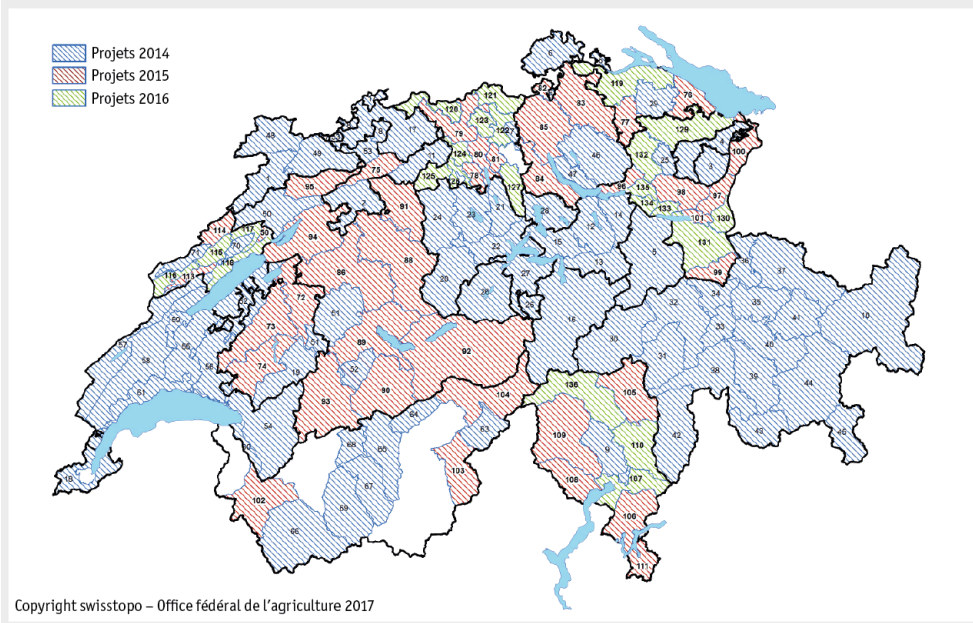
Les moyens financiers de la Confédération ont été plafonnés en fonction de la SAU (120 francs par ha) et du pâquier normal (80 francs par PN) et répartis de manière proportionnelle entre les cantons. On a procédé ainsi pour limiter les moyens financiers à disposition des projets QP à ce qui avait été communiqué dans le message du Conseil fédéral sur la PA 14 – 17.

Des [informations utiles](#) pour l'élaboration des projets QP se trouvent sur le site Internet de l'OFAG.

Moyens financiers et chiffres clés statistiques 2016

En 2016, l'OFAG a autorisé 24 nouveaux projets QP. Avec les projets autorisés en 2014 et 2015, cela fait un total de 132 projets QP en cours, dans lesquels 142 millions de francs ont été investis par la Confédération. Les exploitations de tous les cantons ont pu participer, car il existe au moins un projet QP par canton depuis 2015.

Projets de qualité du paysage



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2017

Le tableau suivant sert de légende au graphique ci-dessus :

Le lien ci-dessous mène à un aperçu sous forme de tableau de toutes les données sur les projets de qualité du paysage expliquées plus loin.



Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2016

Depuis 2014, 35 018 exploitations à l'année et 4151 exploitations d'estivage ont conclu une convention concernant les mesures QP. Il s'agit de respectivement 76 % et 62 % des exploitations en Suisse. La Confédération a versé aux exploitations participantes une moyenne de 3613 francs par exploitation et de 147 francs par hectare SAU pour les mesures mises en œuvre. Les contributions par hectare SAU sont légèrement plus élevées dans les régions de montagne que dans les régions de plaine ou des collines. Pour certains projets, les mesures dans la région d'estivage seront mises en œuvre ultérieurement.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2016

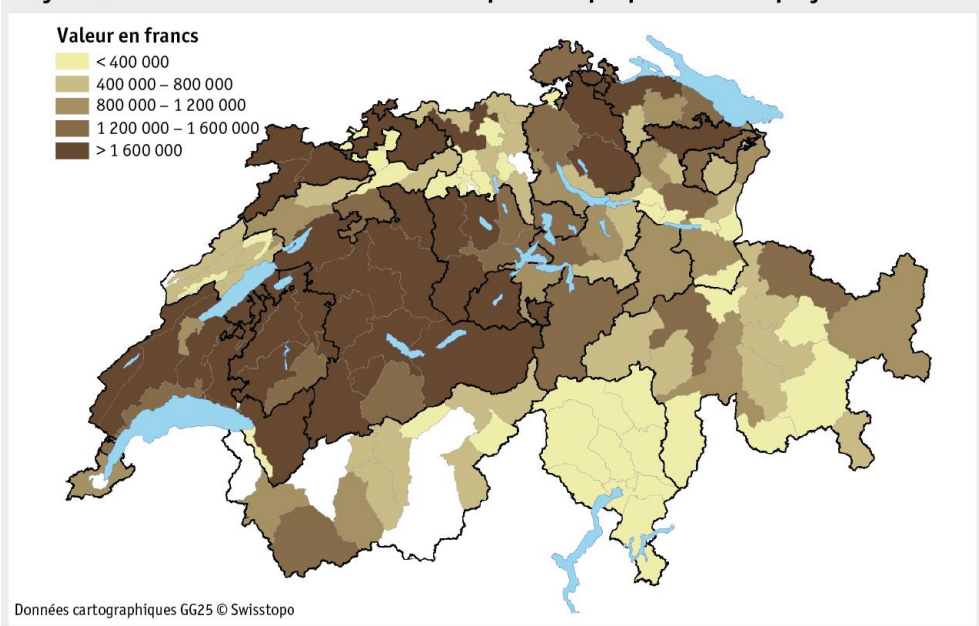
	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Régio d'estivage	Total
Exploitations	Nombre	13 965	9 862	11 198	4 228	39 253
Contribution par ha ¹	Nombre	138	144	164	–	147
Contribution par exploitation	fr.	3 889	3 329	3 917	2 540	3 611
Total des contributions	1000 fr.	54 316	32 826	43 860	10 741	141 743

¹ Seulement exploitations à l'année
Source : OFAG

Contributions à la qualité du paysage selon les cantons en 2016

Comme le nombre de projets mis en œuvre est différent dans chaque canton, les contributions par canton varient fortement. Les sommes les plus élevées ont été attribuées dans les cantons de Berne (28 millions de francs) et de Vaud (16 millions de francs). La somme la plus élevée pour les régions d'estivage a été atteinte par le canton de Vaud.

Projets QP : total des contributions versées pour chaque périmètre de projet

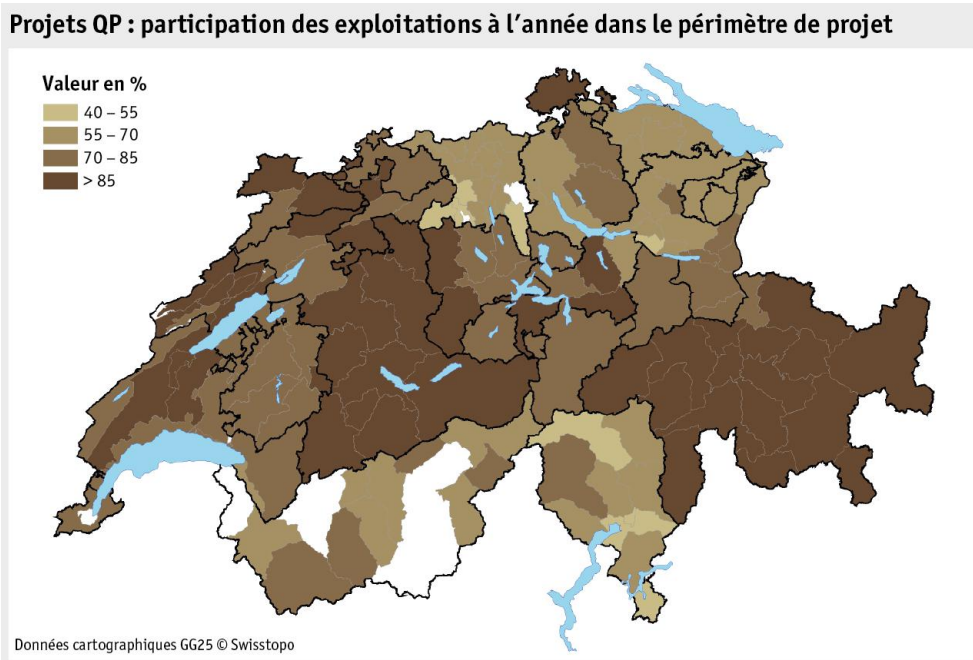


Source : Office fédéral de l'agriculture – 2017

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les contributions totales les plus élevées ont été attribuées aux projets Emmental (BE) et Berner Mittelland (BE). Les montants les plus faibles ont été versés aux projets Parco Nazionale del Locarnese (TI) et Valle Verzasca (TI). Le montant de la contribution pour chaque projet dépend fortement de la surface agricole utile et du nombre d'exploitations dans le périmètre de projet, ainsi que de la participation de ces dernières au projet. Les données pour chaque projet figurent dans le tableau ci-dessous :



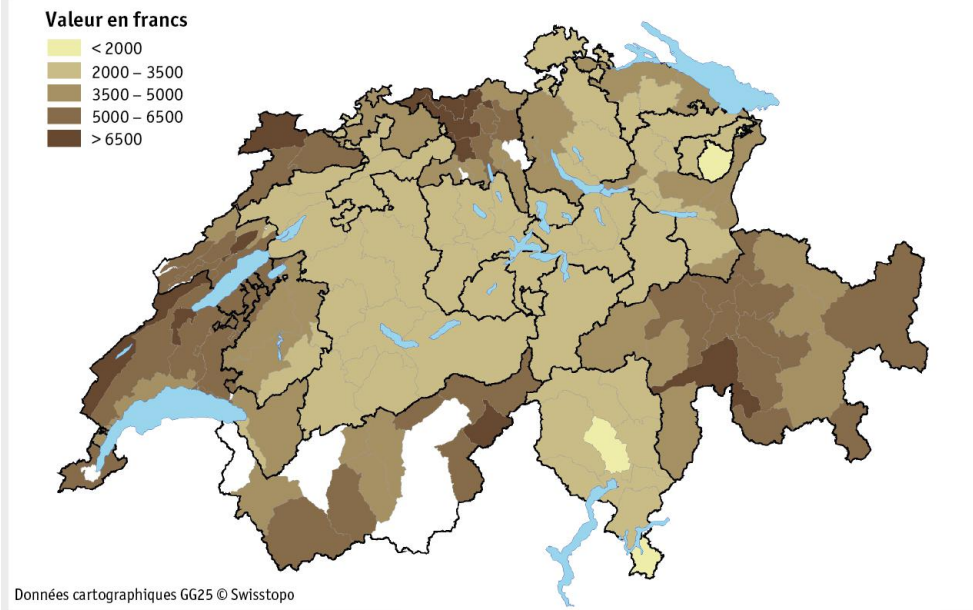
Source : Office fédéral de l'agriculture – 2017

Pour cette évaluation (sur la **participation des exploitations à l'année**), c'est le domicile des exploitations et non la situation de la surface exploitée qui est déterminante. Ainsi, si de nombreuses surfaces du périmètre de projet A sont exploitées par des exploitations qui ont leur domicile dans le périmètre B ou C, la participation au projet A est sous-estimée dans l'évaluation.

En moyenne, 77 % des exploitations de base par périmètre de projet ont participé à un projet QP. La participation la plus forte (plus de 94 %) a été constatée pour les projets Nidwalden (NW), Hinterrhein (GR) et Entlebuch (LU). De plus amples données sur la participation des exploitations de base et d'estivage se trouvent dans le tableau suivant :



Projets QP : contributions par exploitation à l'année dans le périmètre de projet



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2017

Les données par exploitation ne font pas la différence entre les mesures annuelles et les mesures uniques (investissements). Par conséquent, les investissements importants uniques comptent pour une grande part dans cette statistique, mais ne seront plus comptés l'an prochain.

Contributions par catégorie de mesures en 2016

Près d'un tiers des contributions à la qualité du paysage (CQP) vont au maintien et à l'entretien de structures telles que les arbres, les haies et les murs de pierres sèches ainsi qu'à l'encouragement de paysages cultivés et herbagers diversifiés. Une part de 18 % des CQP servent à soutenir des éléments traditionnels du paysage cultivé comme les pâturages boisés, les châtaigneraies, les prairies de fauche ou les meules de foin.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contributions par catégorie de mesures 2016

Catégorie de mesures	Exemples de mesures	Contributions	Part
		en mio. de fr.	%
Structures	Arbres isolés remarquables, arbres fruitiers haute-tige, haies, murs de pierres sèches, berges boisées, etc.	43,5	31
Diversité des grandes cultures	Assolement diversifié, cultures colorées, flore messicole, etc.	30,0	21
Diversité des cultures herbagères	Divers types de prairies, cultures fourragères échelonnées, bandes fleuries, bordures, etc.	20,9	15
Éléments traditionnels du paysage cultivé	Pâturages boisés, châtaigneraies, prairies de fauche, cultures en zone de montagne, meules de foin, etc.	24,8	18
Maintien ciblé d'un paysage ouvert, récupération de surfaces	Débroussaillage, pâture avec des races d'animaux appropriées en vue du maintien d'un paysage ouvert, etc.	7,6	5
Autres	Diversité dans la viticulture, accessibilité du paysage, etc.	8,8	6
Ferme, valeurs culturelles	Entreposage ordonné des balles d'ensilage, jardins potagers paysans, élevage diversifié, fauche autour des calvaires, etc.	6,1	4

Source : OFAG

Perspectives

En 2017, les cinq derniers projets QP seront mis en œuvre. Les dépenses liées aux CQP continueront d'augmenter. Les moyens financiers sont toujours assurés par la baisse des contributions de transition. Cependant, un plafond limite les CQP par canton. Si tous les cantons devaient épuiser ce plafond, les CQP nécessiteraient environ 150 millions de francs de fonds publics. Un premier bilan du programme a été effectué dans le cadre d'une évaluation. L'article [Évaluations dans le domaine des paiements directs](#) comprend un rapport succinct sur les résultats de cette évaluation.

Matthieu Raemy, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, matthieu.raemy@blw.admin.ch

Légende du projet QP

Numéro du projet	Nom du projet
Contenu	
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs
2	Solothurn Grenchen
3	Kanton AI
4	Kanton AR
5	Kanton GL
6	Kanton SH
7	Limmattal
8	Leimental Dorneckberg
9	Valle Verzasca
10	Engadina Bassa Val Müstair
11	Olten Gösgen Gäu
12	Einsiedeln
13	Fronalp Pragel
14	March
15	Rigi Mythen
16	Kanton UR
17	Kantone BL und BS
18	Kanton GE teilweise
19	Intyamon Jogne
20	Entlebuch
21	Hochdorf
22	Luzern
23	Sursee
24	Willisau
25	Neckertal
26	Kanton OW
27	Kanton NW
28	Kanton ZG
29	Mittelthurgau
30	Cadi
31	Lumnezia Vals
32	Foppa Safiental
33	Heinzenberg Domleschg
34	Imboden
35	Schanfigg Churwalden
36	Rheintal
37	Prättigau
38	Hinterrhein
39	Surses
40	Albulatal
41	Davos
42	Mesocina Clanca
43	Bregaglia
44	Oberengadin
45	Valposchiavo
46	Zürcher Oberland
47	Pfannenstiel Egg
48	Ajoie
49	Delémont
50	Chasseral
51	Gantrisch
53	Thierstein
54	Alpes Vaudoises
55	Gros-de-Vaud
56	Jorat
57	Jura vaudois
58	Pied du Jura
59	Pleine de l'Orbe
60	Plaine du Rhône
61	Rives lémaïques
62	Broye
63	Binntal
64	Lötschentäl
65	Regionaler Naturpark Pfyn
66	Grand Entremont

Numéro du projet	Nom du projet
67	Val d'Anniviers
68	Noble et Louable Contrée
69	Hérens
70	Val-de-Ruz
71	Vallée de la Brévine
72	Sense-See
73	Glâne-Sarine-Lac
74	Gruyère-Veveyse
75	Thal
76	Oberthurgau
77	Hinterthurgau-Immenberg
78	Region Wynetal Aargau Süd
79	Jurapark
80	Region Lebensraum Lenzburg
81	Unteres Bünztal
82	Rafzerfeld
83	Winterthur-Andelfingen
84	Zürich Süd
85	Zürich Unterland
86	Berner Mittelland
88	Emmental
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)
90	Kandertal
91	Oberaargau
92	Oberland Ost
93	Obersimmental-Saanenland
94	Seeland
95	Trois-Vaux
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach
97	Werdenberg Nord
98	Obertoggenburg
99	Pfäfers
100	Rheintal
101	Walenstadt
102	Coude du Rhône
103	Simplon
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig
105	Blenio
106	Luganese
107	Piano di Magadino
108	Parco Nazionale del Locarnese
109	Vallemaggia
110	Interriviera
111	Mendrisiotto
113	Val-de-Travers Vallon
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle
115	Vallée de la Sagne et des Pon
116	Val-de-Travers Montagne
117	Chasseral neuchâtelois
118	Paysage Littoral
119	LQ Unterthurgau-Seerücken
120	Fricktal Regio
121	Zurzibiet Regio
122	Baden Regio
123	Brugg Regio
124	Region Aarau
125	zofingenregio
126	Suhrental
127	Oberes Freiamt
129	Fürstenland
130	Werdenberg Süd
131	Sarganserland
132	Unteres Toggenburg
133	Amden-Weesen
134	Benken-Schänis
135	Am Ricken
136	Leventina

Contributions à la qualité du paysage 2016 – vue globale

No. projet	Nom projet	Exploitations à l'année				Exploitations d'estivage			Contr. versées
		No. expl.	Particip. / (% expl. périm. QP SAU)	Ø contr. / SAU expl.	Contr. / surface (expl. SAU)	No. expl.	Particip. / (% expl. périm. QP estivage)	Ø contr. / expl. estiv.	
		No.	% Fr. / expl.	Fr. / ha		% Fr. / expl.		Fr. / ha	
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	283	80%	5 054	136.0081	31	84%	22 475	2 127 023
2	Solothurn Grenchen	374	37%	3 236	126.3383	0	0%	0	1 362 269
3	Kanton AI	281	65%	1 671	97.63208	107	75%	1 097	587 036
4	Kanton AR	443	59%	3 121	149.1171	74	69%	1 952	1 526 952
5	Kanton GL	284	83%	3 426	162.7642	80	68%	1 593	1 100 458
6	Kanton SH	397	80%	3 423	97.83051	0	0%	0	1 444 308
7	Limmattal	29	76%	4 081	169.7316	0	0%	0	167 301
8	Leimental Dorneckberg	92	37%	3 037	93.02582	0	0%	0	279 434
9	Valle Verzasca	33	46%	1 436	104.4032	14	67%	1 351	66 301
10	Engadina Bassa Val Müstair	211	90%	5 596	209.4028	1	5%	1 170	1 181 974
11	Olten Gösigen Gäu	229	49%	2 498	91.85581	0	0%	0	572 056
12	Einsiedeln	362	87%	2 977	145.4304	103	73%	1 168	1 197 941
13	Fronalp Prugel	131	86%	3 234	208.2263	90	66%	1 963	600 351
14	March	211	65%	2 679	158.035	41	72%	2 106	651 550
15	Rigi Mythen	444	81%	3 167	209.6288	79	71%	1 678	1 538 662
16	Kanton UR	417	78%	2 924	216.3638	139	43%	2 053	1 504 521
17	Kantone BL und BS	578	71%	3 695	124.4769	0	0%	0	2 135 903
18	Kanton GE teilweise	177	68%	5 604	114.1055	0	0%	0	997 461
19	Intyamon Jogne	89	14%	2 591	83.94441	193	57%	3 750	1 290 850
20	Entlebuch	791	96%	2 514	142.6254	166	86%	1 455	2 230 287
21	Hochdorf	527	78%	2 508	132.8946	0	0%	0	1 321 464
22	Luzern	446	71%	2 619	141.1392	26	81%	1 511	1 207 384
23	Sursee	754	68%	2 626	137.1066	0	0%	0	1 979 721
24	Willisau	1 044	86%	2 795	163.9448	13	76%	1 064	2 931 610
25	Neckertal	188	27%	2 532	113.3088	2	100%	504	476 945
26	Kanton OW	480	84%	2 731	192.3089	195	78%	1 894	1 680 248
27	Kanton NW	382	92%	2 374	163.0082	102	79%	1 734	1 083 786
28	Kanton ZG	403	82%	3 177	146.6083	3	50%	1 162	1 283 688
29	Mittelthurgau	336	61%	3 210	135.2529	0	0%	0	1 078 698
30	Cadi	140	88%	4 315	174.9664	3	7%	960	624 244
31	Lumnezia Vals	125	63%	3 896	145.5732	1	6%	1 710	492 612
32	Foppa Safiental	151	50%	5 123	182.6408	4	8%	1 947	1 331 545
33	Heinzenberg Domleschg	101	77%	5 901	204.4658	2	15%	4 163	869 881
34	Imboden	65	25%	5 232	158.3074	0	0%	0	376 681
35	Schanfigg Churwalden	110	63%	5 250	152.3796	1	14%	4 320	581 869
36	Rheintal	118	47%	5 053	207.8968	4	57%	7 945	628 089
37	Prättigau	311	89%	4 199	187.9606	5	33%	1 764	1 314 673
38	Hinterrhein	114	92%	9 195	267.4199	4	36%	4 228	1 065 096
39	Surses	7	19%	6 333	178.0846	0	0%	0	481 308
40	Albulatal	67	28%	5 385	184.076	1	5%	3 150	600 865
41	Davos	78	53%	3 550	153.0718	0	0%	0	276 910
42	Mesocina Clanca	67	81%	4 270	260.2605	0	0%	0	337 318
43	Bregaglia	28	82%	5 866	244.6665	0	0%	6 993	171 240
44	Oberengadin	69	38%	4 925	149.4149	2	9%	1 080	341 955
45	Valposchiavo	75	91%	6 364	295.5451	1	2%	1 080	478 344
46	Zürcher Oberland	561	64%	3 326	128.4779	0	0%	0	1 982 554
47	Pfannenstiel Egg	124	55%	3 475	131.5652	0	0%	0	430 839
48	Ajoie	263	90%	6 594	119.3951	11	79%	3 583	1 773 755
49	Delémont	260	88%	5 881	134.1821	27	73%	6 732	1 710 794
50	Chasseral	308	47%	2 494	71.70975	64	72%	2 209	1 005 553
51	Gantrisch	973	43%	2 398	124.7712	149	72%	968	2 478 368
53	Thierstein	115	42%	2 812	81.11296	0	0%	0	323 405
54	Alpes Vaudoises	210	54%	4 269	141.4622	287	82%	4 051	2 067 334
55	Gros-de-Vaud	454	83%	5 290	143.9346	0	0%	0	2 401 478
56	Jorat	400	62%	5 783	152.2375	0	0%	0	2 365 097
57	Jura vaudois	83	35%	7 227	142.5098	274	86%	3 846	1 653 543
58	Pied du Jura	583	83%	5 975	147.7618	0	0%	0	3 483 498
59	Pleine de l'Orbe	101	80%	8 433	151.0772	0	0%	0	851 764
60	Plaine du Rhône	90	44%	3 057	126.838	0	0%	0	275 099
61	Rives lémaïques	400	60%	3 887	147.4139	0	0%	0	1 570 324
62	Broye	456	44%	5 326	147.7983	0	0%	0	3 126 645
63	Binntal	44	55%	6 933	275.4875	8	57%	3 666	372 702
64	Lötschental	28	80%	5 238	259.5101	11	92%	3 792	204 078
65	Regionaler Naturpark Pfyn	146	34%	3 797	236.413	19	76%	6 888	711 791
66	Grand Entremont	179	47%	6 354	318.269	45	85%	4 191	1 338 662
67	Val d'Anniviers	75	21%	3 780	181.212	21	78%	9 239	500 238
68	Noble et Louable Contrée	107	24%	3 669	255.395	4	100%	3 454	580 767
69	Hérens	96	64%	6 364	260.3658	28	85%	5 380	888 826
70	Val-de-Ruz	84	52%	9 170	181.8309	0	0%	0	770 241
71	Vallée de la Brévine	103	40%	5 885	99.6232	0	0%	0	606 201
72	Sense-See	582	35%	4 547	152.0541	31	74%	1 585	2 695 433
73	Glâne-Sarine-Lac	669	45%	4 750	134.4184	7	78%	1 727	3 194 325
74	Gruyère-Veveys	400	47%	4 028	113.4121	167	41%	2 128	1 980 711
75	Thal	161	81%	2 421	82.17245	0	0%	0	389 776

Contributions à la qualité du paysage 2016 – vue globale

		Exploitations à l'année				Exploitations d'estivage			Contr. versées
		No. expl.	Particip. Ø (% expl. périm. QP SAU)	Ø contr. / SAU expl.	Contr. / surface (expl. SAU)	No. expl.	Particip. Ø (% expl. périm. QP estivage)	Ø contr. / expl. estiv.	
No. projet	Nom projet	No.	% Fr. / expl.	Fr. / ha	No.	% Fr. / expl.	Fr. / ha		
76	Oberthurgau	357	64%	4 429	201.3231	0	0%	0	1 581 133
77	Hinterthurgau-Immenberg	219	66%	3 340	131.1882	0	0%	0	731 354
78	Region Wynetal Aargau Süd	85	63%	4 512	180.714	0	0%	0	383 482
79	Jurapark	276	66%	6 770	249.477	0	0%	0	1 915 876
80	Region Lebensraum Lenzburg	86	55%	5 137	188.5907	0	0%	0	441 815
81	Unteres Bünztal	77	56%	4 100	163.3776	0	0%	0	315 729
82	Rafzerfeld	43	61%	3 077	104.2857	0	0%	0	132 324
83	Winterthur-Andelfingen	574	57%	3 497	131.6191	0	0%	0	2 007 109
84	Zürich Süd	337	67%	3 547	139.6826	0	0%	0	1 195 319
85	Zürich Unterland	327	66%	3 965	139.9171	0	0%	0	1 296 509
86	Berner Mittelland	1 687	37%	2 471	123.6495	4	67%	838	4 172 560
88	Emmental	2 059	50%	2 925	165.243	78	80%	872	6 090 591
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)	1 037	38%	2 440	145.2266	283	63%	1 102	2 841 541
90	Kandertal	446	52%	3 123	203.609	175	79%	1 009	1 569 690
91	Oberaargau	974	48%	2 899	158.648	6	50%	1 566	2 833 089
92	Oberland Ost	517	39%	3 247	188.0707	129	76%	1 777	1 907 883
93	Obersimmental-Saanenland	606	48%	3 477	166.75	302	63%	1 007	2 411 511
94	Seeland	819	48%	2 200	91.52346	0	0%	0	1 801 585
95	Trois-Vaux	186	34%	3 455	98.76627	73	86%	2 049	797 773
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	116	19%	3 664	153.4174	7	58%	1 398	434 758
97	Werdenberg Nord	135	26%	3 694	150.7563	27	59%	2 556	567 724
98	Obertoggenburg	232	21%	3 673	162.2578	107	74%	3 426	1 218 733
99	Pfäfers	39	22%	3 850	157.4162	16	89%	4 520	222 463
100	Rheintal	205	42%	4 364	159.4585	14	70%	2 592	930 854
101	Walenstadt	44	11%	2 599	122.5781	8	67%	2 407	133 597
102	Coude du Rhône	158	36%	4 997	241.1222	24	60%	8 082	1 051 608
103	Simplon	64	51%	5 293	278.4201	36	67%	6 225	621 093
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	41	46%	5 759	187.8903	14	64%	4 930	483 641
105	Blenio	81	55%	3 402	139.3899	24	53%	3 393	356 986
106	Luganese	77	41%	2 983	138.1496	17	63%	1 530	255 732
107	Piano di Magadino	53	31%	2 644	121.6744	5	56%	1 158	145 904
108	Parco Nazionale del Locarnese	24	57%	2 049	133.7225	4	67%	180	49 900
109	Vallemaggia	45	73%	3 022	147.2785	28	64%	1 475	177 282
110	Interriviera	41	28%	2 566	115.568	8	50%	861	112 071
111	Mendrisiotto	54	39%	1 781	114.177	1	50%	1 800	97 959
113	Val-de-Travers Vallon	40	23%	5 940	116.2636	0	0%	0	237 603
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle	124	32%	4 305	89.05628	0	0%	0	533 802
115	Vallée de la Sagne et des Pon	82	20%	5 169	115.6893	0	0%	0	423 879
116	Val-de-Travers Montagne	78	36%	6 065	104.1421	0	0%	0	473 031
117	Chasseral neuchâtelois	52	23%	4 814	86.41767	0	0%	0	250 350
118	Paysage Littoral	125	34%	5 057	165.8231	0	0%	0	632 139
119	LQ Unterthurgau-Seerücken	412	58%	4 265	153.4025	0	0%	0	1 757 100
120	Fricktal Regio	97	61%	6 528	203.1981	0	0%	0	633 214
121	Zurzibiet Regio	155	61%	4 446	182.4603	0	0%	0	689 191
122	Baden Regio	78	43%	5 805	208.0322	0	0%	0	452 809
123	Brugg Regio	61	56%	5 400	188.3895	0	0%	0	329 412
124	Region Aarau	40	53%	6 781	229.5673	0	0%	0	271 225
125	zofingenregio	75	42%	4 775	212.4375	0	0%	0	358 127
126	Suhrental	75	51%	3 999	199.5242	0	0%	0	319 903
127	Oberes Freiamt	210	50%	3 634	154.826	0	0%	0	763 109
129	Fürstenland	633	40%	3 015	140.8762	0	0%	0	1 908 510
130	Werdenberg Süd	71	27%	3 947	152.6019	13	76%	3 507	325 834
131	Sarganserland	231	57%	3 346	176.3973	53	75%	4 447	1 008 687
132	Unteres Toggenburg	378	32%	2 506	123.953	14	78%	964	960 890
133	Amden-Weesen	40	30%	2 570	140.6332	5	100%	6 205	133 819
134	Benken-Schänis	72	37%	2 586	132.4039	11	73%	3 548	225 257
135	Am Ricken	98	17%	2 365	110.2874	4	50%	4 216	248 660
136	Leventina	48	39%	3 043	122.4533	21	39%	2 901	206 994

Source : OFAG

Contributions à la qualité du paysage 2016

Cantons	No. expl. ayant conclu une convention (SAU)	No. expl. ayant conclu une convention (RE)	Particip.		Ø contr. / expl. SAU	Ø contr. / expl. RE	Contr. versées		Tot. contr. versées
	No.	No.	SAU (% d'expl.)	Particip. RE (% d'expl.)	fr.	fr.	SAU	RE	fr.
ZH	1 986	0	68%	0%	3 534	0	7 018 950	0	7 018 950
BE	9 028	1 207	90%	81%	2 902	1 242	26 201 036	1 498 638	27 699 675
LU	3 562	205	82%	84%	2 632	1 437	9 375 784	294 683	9 670 466
UR	417	139	78%	43%	2 924	2 053	1 219 110	285 410	1 504 521
SZ	1 148	313	79%	75%	3 025	1 648	3 472 657	515 847	3 988 504
OW	480	195	84%	78%	2 731	1 894	1 310 843	369 405	1 680 248
NW	382	102	92%	79%	2 374	1 734	906 878	176 909	1 083 786
GL	284	80	83%	68%	3 426	1 593	973 035	127 423	1 100 458
ZG	403	3	82%	50%	3 177	1 162	1 280 203	3 485	1 283 688
FR	1 939	519	77%	91%	4 931	2 837	9 561 056	1 472 298	11 033 354
SO	979	0	82%	0%	2 993	0	2 930 084	0	2 930 084
BL	578	0	71%	0%	3 695	0	2 135 903	0	2 135 903
SH	420	0	88%	0%	3 433	0	1 441 986	0	1 441 986
AR	439	74	71%	67%	3 129	1 952	1 373 507	144 431	1 517 938
AI	281	107	65%	75%	1 712	1 097	480 936	117 394	598 330
SG	2 370	279	67%	76%	3 304	3 426	7 831 140	955 891	8 787 032
GR	2 020	31	94%	3%	5 473	3 195	11 055 572	99 032	11 154 603
AG	1 368	0	53%	0%	5 147	0	7 041 194	0	7 041 194
TG	1 328	0	62%		3 903	0	5 183 728	0	5 183 728
TI	424	122	57%	52%	2 890	1 998	1 225 352	243 776	1 469 128
VD	2 592	563	81%	85%	5 316	3 951	13 779 841	2 224 514	16 004 355
VS	980	227	38%	43%	5 555	5 771	5 443 481	1 309 925	6 753 406
NE	626	0	86%	0%	6 474	0	4 052 962	0	4 052 962
GE	178	0	69%		5 604	0	997 461	0	997 461
JU	806	69	86%	70%	5 823	13 303	4 693 662	917 910	5 611 572
CH	35 018	4 235	76%	62%	3 741	2 540	130 986 360	10 756 972	141 743 333

SAU = exploitations à l'année

RE = exploitations d'estivage

Ce tableau comprend le pourcentage des valeurs de participation SAU et RE par rapport à l'ensemble des exploitations d'estivage et à l'année du canton. Par exemple, le canton des Grisons compte une très forte participation des exploitations à l'année et Appenzell Rhodes-Extérieures des exploitations d'estivage : dans ces cantons, toutes les exploitations avaient la possibilité de participer à un projet QP

Source: OFAG

Qualité du paysage : Nombre des exploitations et contributions par projet

No. projet	Nom projet	Exploitations	Exploitations	Contr.
		à l'année	d'estivage	versées
		Nombre	Nombre	fr
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	283	31	2 127 023
2	Solothurn Grenchen	374	0	1 362 269
3	Kanton AI	281	107	587 036
4	Kanton AR	443	74	1 526 952
5	Kanton GL	284	80	1 100 458
6	Kanton SH	397	0	1 444 308
7	Limmattal	29	0	167 301
8	Leimental Dorneckberg	92	0	279 434
9	Valle Verzasca	33	14	66 301
10	Engadina Bassa Val Müstair	211	1	1 181 974
11	Olten Gösgen Gäu	229	0	572 056
12	Einsiedeln	362	103	1 197 941
13	Fronalp Pragel	131	90	600 351
14	March	211	41	651 550
15	Rigi Mythen	444	79	1 538 662
16	Kanton UR	417	139	1 504 521
17	Kantone BL und BS	578	0	2 135 903
18	Kanton GE teilweise	177	0	997 461
19	Intyamon Jogne	89	193	1 290 850
20	Entlebuch	791	166	2 230 287
21	Hochdorf	527	0	1 321 464
22	Luzern	446	26	1 207 384
23	Sursee	754	0	1 979 721
24	Willisau	1044	13	2 931 610
25	Neckertal	188	2	476 945
26	Kanton OW	480	195	1 680 248
27	Kanton NW	382	102	1 083 786
28	Kanton ZG	403	3	1 283 688
29	Mittelthurgau	336	0	1 078 698
30	Cadi	140	3	624 244
31	Lumnezia Vals	125	1	492 612
32	Foppa Safiental	151	4	1 331 545
33	Heinzenberg Domleschg	101	2	869 881
34	Imboden	65	0	376 681
35	Schanfigg Churwalden	110	1	581 869
36	Rheintal	118	4	628 089
37	Prättigau	311	5	1 314 673
38	Hinterrhein	114	4	1 065 096
39	Surses	7	0	481 308
40	Albulatal	67	1	600 865
41	Davos	78	0	276 910
42	Mesocina Clanca	67	0	337 318
43	Bregaglia	28	0	171 240
44	Oberengadin	69	2	341 955
45	Valposchiavo	75	1	478 344
46	Zürcher Oberland	561	0	1 982 554
47	Pfannenstiel Egg	124	0	430 839
48	Ajoie	263	11	1 773 755
49	Delémont	260	27	1 710 794
50	Chasseral	308	64	1 005 553
51	Gantrisch	973	149	2 478 368
53	Thierstein	115	0	323 405
54	Alpes Vaudoises	210	287	2 067 334
55	Gros-de-Vaud	454	0	2 401 478
56	Jorat	400	0	2 365 097
57	Jura vaudois	83	274	1 653 543
58	Pied du Jura	583	0	3 483 498
59	Pleine de l'Orbe	101	0	851 764
60	Plaine du Rhône	90	0	275 099
61	Rives lémaniques	400	0	1 570 324
62	Broye	456	0	3 126 645
63	Binntal	44	8	372 702
64	Lötschental	28	11	204 078
65	Regionaler Naturpark Pfyn	146	19	711 791
66	Grand Entremont	179	45	1 338 662
67	Val d'Anniviers	75	21	500 238
68	Noble et Louable Contrée	107	4	580 767
69	Hérens	96	28	888 826

Qualité du paysage : Nombre des exploitations et contributions par projet

No. projet	Nom projet	Exploitations	Exploitations	Contr.
		à l'année	d'estivage	versées
		Nombre	Nombre	fr
70	Val-de-Ruz	84	0	770 241
71	Vallée de la Brévine	103	0	606 201
72	Sense-See	582	31	2 695 433
73	Glâne-Sarine-Lac	669	7	3 194 325
74	Gruyère-Veveyse	400	167	1 980 711
75	Thal	161	0	389 776
76	Oberthurgau	357	0	1 581 133
77	Hinterthurgau-Immenberg	219	0	731 354
78	Region Wynetal Aargau Süd	85	0	383 482
79	Jurapark	276	0	1 915 876
80	Region Lebensraum Lenzburg	86	0	441 815
81	Unteres Bünzta	77	0	315 729
82	Rafzerfeld	43	0	132 324
83	Winterthur-Andelfingen	574	0	2 007 109
84	Zürich Süd	337	0	1 195 319
85	Zürich Unterland	327	0	1 296 509
86	Berner Mittelland	1687	4	4 172 560
88	Emmental	2059	78	6 090 591
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)	1037	283	2 841 541
90	Kandertal	446	175	1 569 690
91	Oberaargau	974	6	2 833 089
92	Oberland Ost	517	129	1 907 883
93	Obersimmental-Saenenland	606	302	2 411 511
94	Seeland	819	0	1 801 585
95	Trois-Vaux	186	73	797 773
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	116	7	434 758
97	Werdenberg Nord	135	27	567 724
98	Obertoggenburg	232	107	1 218 733
99	Pfäfers	39	16	222 463
100	Rheintal	205	14	930 854
101	Walenstadt	44	8	133 597
102	Coude du Rhône	158	24	1 051 608
103	Simplon	64	36	621 093
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	41	14	483 641
105	Blenio	81	24	356 986
106	Luganese	77	17	255 732
107	Piano di Magadino	53	5	145 904
108	Parco Nazionale del Locarnese	24	4	49 900
109	Vallemaggia	45	28	177 282
110	Interriviera	41	8	112 071
111	Mendrisiotto	54	1	97 959
113	Val-de-Travers Vallon	40	0	237 603
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle	124	0	533 802
115	Vallée de la Sagne et des Pon	82	0	423 879
116	Val-de-Travers Montagne	78	0	473 031
117	Chasseral neuchâtelois	52	0	250 350
118	Paysage Littoral	125	0	632 139
119	LQ Unterthurgau-Seerücken	412	0	1 757 100
120	Fricktal Regio	97	0	633 214
121	Zurzibiet Regio	155	0	689 191
122	Baden Regio	78	0	452 809
123	Brugg Regio	61	0	329 412
124	Region Aarau	40	0	271 225
125	zofingenregio	75	0	358 127
126	Suhrental	75	0	319 903
127	Oberes Freiamt	210	0	763 109
129	Fürstenland	633	0	1 908 510
130	Werdenberg Süd	71	13	325 834
131	Sarganserland	231	53	1 008 687
132	Unteres Toggenburg	378	14	960 890
133	Amden-Weesen	40	5	133 819
134	Benken-Schänis	72	11	225 257
135	Am Ricken	98	4	248 660
136	Leventina	48	21	206 994

Source : OFAG

Qualité du paysage : Participation par projet

No. projet	Nom projet	Particip. expl. à l'année (% expl. dans périm. QP SAU)	Particip. expl. d'estivage (% expl. dans périm. QP estiv.)
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	80%	84%
2	Solothurn Grenchen	37%	0%
3	Kanton AI	65%	75%
4	Kanton AR	59%	69%
5	Kanton GL	83%	68%
6	Kanton SH	80%	
7	Limmattal	76%	
8	Leimental Dorneckberg	37%	
9	Valle Verzasca	46%	67%
10	Engadina Bassa Val Müstair	90%	5%
11	Olten Gösgen Gäu	49%	
12	Einsiedeln	87%	73%
13	Fronalp Pragel	86%	66%
14	March	65%	72%
15	Rigi Mythen	81%	71%
16	Kanton UR	78%	43%
17	Kantone BL und BS	71%	
18	Kanton GE teilweise	68%	
19	Intyamon Jogne	14%	57%
20	Entlebuch	96%	86%
21	Hochdorf	78%	0%
22	Luzern	71%	81%
23	Sursee	68%	
24	Willisau	86%	76%
25	Neckertal	27%	100%
26	Kanton OW	84%	78%
27	Kanton NW	92%	79%
28	Kanton ZG	82%	50%
29	Mittelthurgau	61%	
30	Cadi	88%	7%
31	Lumnezia Vals	63%	6%
32	Foppa Safiental	50%	8%
33	Heinzenberg Domleschg	77%	15%
34	Imboden	25%	
35	Schanfigg Churwalden	63%	14%
36	Rheintal	47%	57%
37	Prättigau	89%	33%
38	Hinterrhein	92%	36%
39	Surses	19%	
40	Albulatal	28%	5%
41	Davos	53%	
42	Mesocina Clanca	81%	
43	Bregaglia	82%	
44	Oberengadin	38%	9%
45	Valposchiavo	91%	2%
46	Zürcher Oberland	64%	
47	Pfannenstiel Egg	55%	
48	Ajoie	90%	79%
49	Delémont	88%	73%
50	Chasseral	47%	72%
51	Gantrisch	43%	72%
53	Thierstein	42%	
54	Alpes Vaudoises	54%	82%
55	Gros-de-Vaud	83%	
56	Jorat	62%	
57	Jura vaudois	35%	86%
58	Pied du Jura	83%	
59	Pleine de l'Orbe	80%	
60	Plaine du Rhône	44%	
61	Rives lémaniques	60%	
62	Broye	44%	
63	Binntal	55%	57%
64	Lötschental	80%	92%
65	Regionaler Naturpark Pfyn	34%	76%
66	Grand Entremont	47%	85%
67	Val d'Anniviers	21%	78%
68	Noble et Louable Contrée	24%	100%
69	Hérens	64%	85%

Qualité du paysage : Participation par projet

No. projet	Nom projet	Particip. expl. à l'année (% expl. dans périm. QP SAU)	Particip. expl. d'estivage (% expl. dans périm. QP estiv.)
70	Val-de-Ruz	52%	
71	Vallée de la Brévine	40%	
72	Sense-See	35%	74%
73	Glâne-Sarine-Lac	45%	78%
74	Gruyère-Veveyse	47%	41%
75	Thal	81%	
76	Oberthurgau	64%	
77	Hinterthurgau-Immenberg	66%	
78	Region Wynetal Aargau Süd	63%	
79	Jurapark	66%	
80	Region Lebensraum Lenzburg	55%	
81	Unteres Bünztal	56%	
82	Rafzerfeld	61%	
83	Winterthur-Andelfingen	57%	
84	Zürich Süd	67%	
85	Zürich Unterland	66%	
86	Berner Mittelland	37%	67%
88	Emmental	50%	80%
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)	38%	63%
90	Kandertal	52%	79%
91	Oberaargau	48%	50%
92	Oberland Ost	39%	76%
93	Obersimmental-Saaneland	48%	63%
94	Seeland	48%	
95	Trois-Vaux	34%	86%
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	19%	58%
97	Werdenberg Nord	26%	59%
98	Obertoggenburg	21%	74%
99	Pfäfers	22%	89%
100	Rheintal	42%	70%
101	Walenstadt	11%	67%
102	Coude du Rhône	36%	60%
103	Simplon	51%	67%
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	46%	64%
105	Blenio	55%	53%
106	Luganese	41%	63%
107	Piano di Magadino	31%	56%
108	Parco Nazionale del Locarnese	57%	67%
109	Vallemaggia	73%	64%
110	Interriviera	28%	50%
111	Mendrisiotto	39%	50%
113	Val-de-Travers Vallon	23%	
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle	32%	
115	Vallée de la Sagne et des Pon	20%	
116	Val-de-Travers Montagne	36%	
117	Chasseral neuchâtelois	23%	
118	Paysage Littoral	34%	
119	LQ Unterthurgau-Seerücken	58%	
120	Fricktal Regio	61%	
121	Zurzibiet Regio	61%	
122	Baden Regio	43%	
123	Brugg Regio	56%	
124	Region Aarau	53%	
125	zofingenregio	42%	
126	Suhrental	51%	
127	Oberes Freiamt	50%	
129	Fürstenland	40%	
130	Werdenberg Süd	27%	76%
131	Sarganserland	57%	75%
132	Unteres Toggenburg	32%	78%
133	Amden-Weesen	30%	100%
134	Benken-Schänis	37%	73%
135	Am Ricken	17%	50%
136	Leventina	39%	39%

Source : OFAG



Contributions à la biodiversité

Par biodiversité on entend la variété des formes de vie sur la Terre. Elle fournit des services écosystémiques, tels que la pollinisation, la régulation naturelle des organismes nuisibles ou la mise à disposition d'espaces propices à la détente dont toute la société profite.

La mécanisation du travail, toujours plus importante dans l'agriculture, et l'intensification de l'agriculture ont entraîné une uniformisation des conditions écologiques et par conséquent un recul de la biodiversité.

Les objectifs et mesures définis dans le cadre des contributions à la biodiversité doivent permettre de contribuer à la réalisation des [objectifs environnementaux pour l'agriculture](#). Il s'agit notamment de contrer le recul des espèces prioritaires et des précieux habitats naturels sur la surface agricole utile et dans la région d'estivage. Les contributions sont versées pour la mise en place, l'entretien et la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), en vue de la préservation et de la promotion de la richesse des espèces et de la diversité des milieux et habitats naturels. Elles sont constituées des contributions pour la qualité de niveau I (Q I) et II (Q II), ainsi que de la contribution pour la mise en réseau.

Vous trouverez des informations générales détaillées sur les contributions à la biodiversité sous [Contributions à la biodiversité](#), ainsi que dans la brochure d'Agriidea [Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole](#).

Buts des contributions à la biodiversité

Les objectifs et objectifs intermédiaires concernant la biodiversité sont fixés dans le [Message](#) concernant la politique agricole 2014 – 2017. En 2016, seul l'objectif visant une part de 40 % de QII n'était pas encore atteint. Afin de réaliser les Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), pratiquement toutes les surfaces actuelles du niveau de qualité I doivent atteindre la qualité OEA. En plus des surfaces QII, d'autres surfaces telles que les surfaces QI des grandes cultures et bordures tampon satisfont au niveau de qualité OEA.

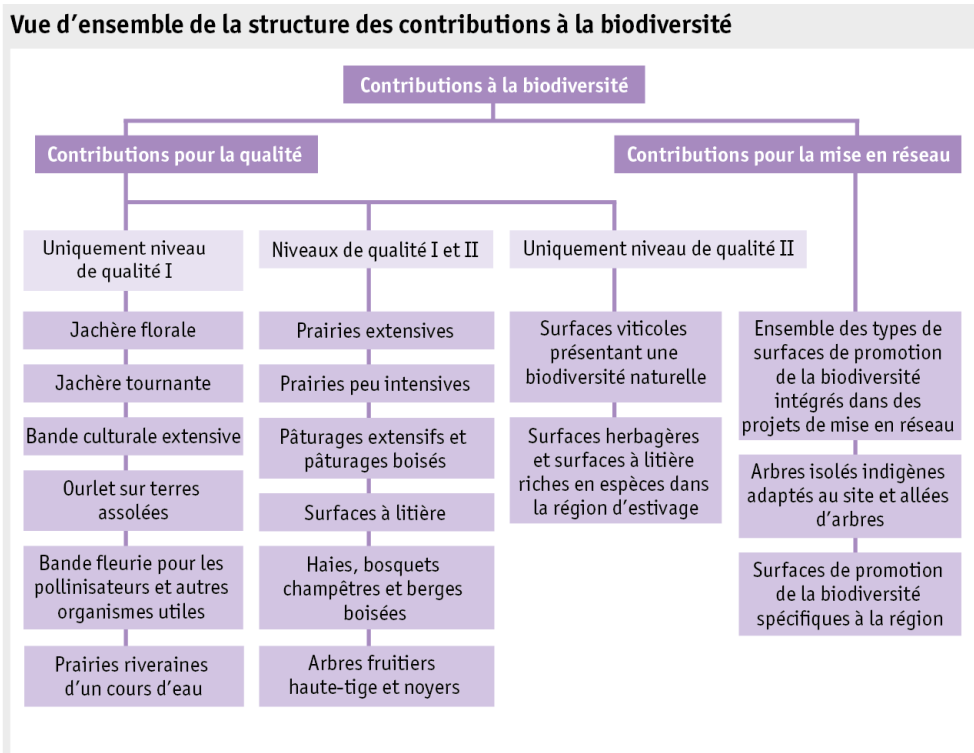
Objectifs intermédiaires concernant la biodiversité pour 2017 et état de la situation en 2014, 2015 et 2016

	Objectifs intermédiaires de la politique agricole 2014 – 2017	État 2014	État 2015	État 2016
Niveau de qualité I	65 000 ha SPB en région de plaine	71 000 ha	73 000 ha	76 000 ha
Niveau de qualité II	40 % de SPB de qualité	34 %	35 %	37 %
Mise en réseau	50 % des SPB mises en réseau	65 %	71 %	74 %

Source : OFAG



Structure et développement des contributions à la biodiversité



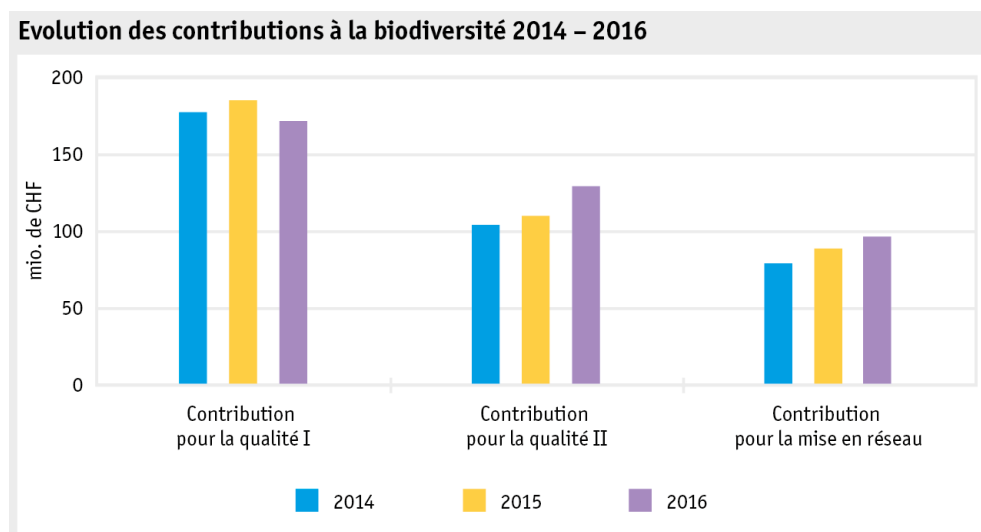
Source : OFAG

En 2016, 400,2 millions de francs de contributions à la biodiversité ont été octroyés dans le cadre des paiements directs. Les contributions du niveau de qualité I correspondent à 43 %, celles du niveau de qualité II à 33 % et celles pour la mise en réseau à 24 % de cette somme.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des contributions à la biodiversité entre 2014 et 2016.



Evolution des contributions à la biodiversité 2014 – 2016



Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions, selon les types de contributions, les cantons et les zones agricoles.

Pour un aperçu de la répartition des contributions à la biodiversité dans les cantons et un aperçu des zones agricoles concernées (ventilées selon les types de SPB), voir sous « [Services](#) ».

Montant des contributions à la qualité et pour la mise en réseau

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions à la biodiversité en 2016 selon le type de SPB, la zone et le type de contribution (Q I, Q II et mise en réseau).

Contributions pour la qualité

Les contributions pour la qualité sont versées pour l'exploitation des SPB en fonction de deux niveaux de qualité. Le niveau de qualité I (QI) correspond au niveau de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) en vigueur jusqu'en 2014, le niveau de qualité II (Q II) au niveau de l'ancienne ordonnance sur la qualité écologique (OQE). En 2015, les bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles ont été ajoutées aux éléments écologiques qui bénéficient actuellement d'un soutien. L'aménagement de SPB doit notamment contribuer à la mise en place de surfaces très variées et très riches, susceptibles de servir d'habitat naturel à de nombreuses espèces animales et végétales. Les contributions pour la qualité allouées aux différents types de surfaces de promotion de la biodiversité sont échelonnées selon le niveau de qualité et la zone. Le financement des contributions à la qualité est entièrement assuré par la Confédération.

Contributions pour la qualité

Les adaptations suivantes de l'ordonnance sur les paiements directs ont été effectuées en 2016 concernant les contributions à la qualité :

- Les contributions pour le niveau de qualité I ont été réduites de 10 %. Ne sont pas soumis à cette réduction les types de SPB pour lesquels la contribution serait inférieure à la contribution de base pour la sécurité de l'approvisionnement : prairies peu intensives, pâturages extensifs, pâturages boisés, prairies riveraines d'un cours d'eau et types de SPB des terres assolées. Le montant réduit a été réalloué au niveau de qualité II, de telle sorte que les

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



surfaces présentant une qualité biologique élevée obtiennent le même montant de contributions d'encouragement qu'auparavant.

- Une limite a été fixée pour les contributions du niveau de qualité I. Les contributions du niveau de qualité I sont limitées à un maximum de 50 % de la surface donnant droit à des contributions de l'exploitation. Les SPB du niveau de qualité II ne sont soumises à aucune limite. Cette réglementation vise à ce que les exploitations utilisent de manière la plus optimale possible leurs potentiels pour la production et la mise à disposition de la biodiversité. Le rapport entre les surfaces du niveau de qualité II et celles du niveau de qualité I doit ainsi être amélioré.
- L'introduction, prévue en 2016, d'un niveau de qualité III en vue de l'harmonisation et de la simplification de l'exécution de la promotion de la biodiversité, conformément à la loi sur l'agriculture et à la loi sur la protection de la nature et du paysage, a été reportée.

Les modifications des différents types de SPB sont mentionnées dans les paragraphes correspondants ci-dessous :

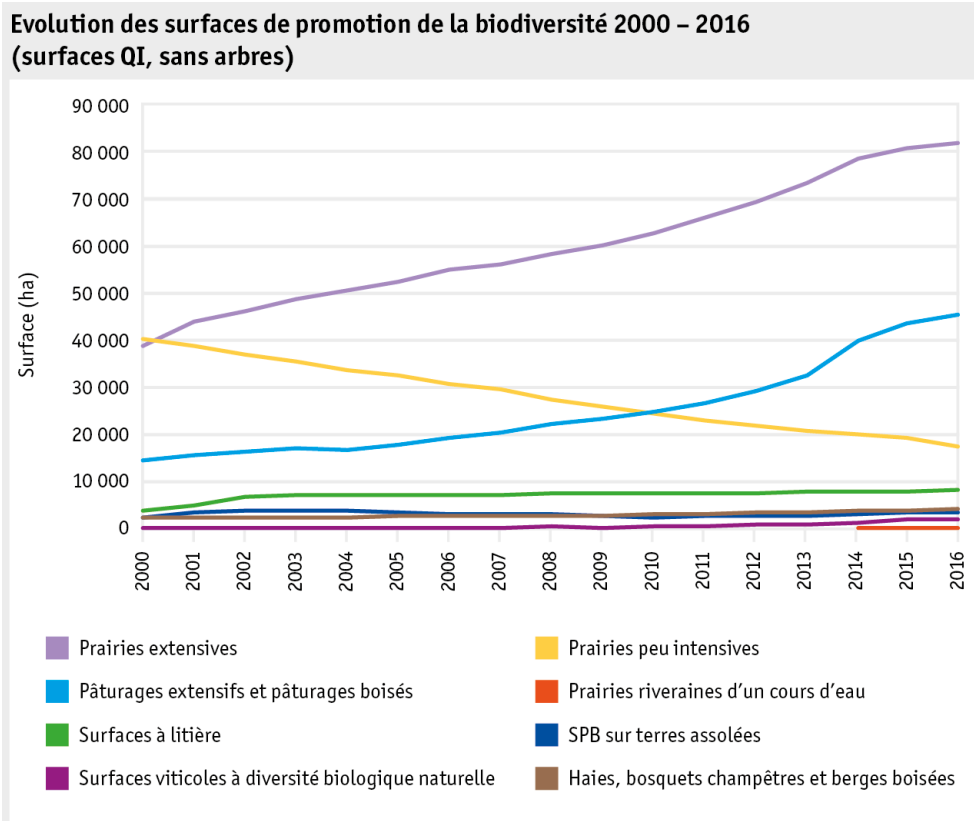
Les surfaces du niveau de qualité I se sont majoritairement stabilisées en 2016. Une augmentation a été notée dans le cas des pâturages extensifs et pâturages boisés, ainsi que – tendanciellement moins forte que les années précédente – pour les prairies extensives. La tendance à la baisse des prairies peu intensives se maintient.

La totalité des contributions pour le niveau de qualité I a baissé de près de 13 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cet effet s'explique en particulier par la réduction des contributions en 2016.

En ce qui concerne les objectifs environnementaux pour l'agriculture, la part des éléments SPB dans les grandes cultures reste très faible. L'introduction du nouveau type de SPB « Bandes fleuries pour pollinisateurs et autres organismes utiles » n'a jusqu'à présent pas occasionné de réduction des autres éléments SPB dans les grandes cultures.



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité 2000 – 2016 (surfaces QI, sans arbres)



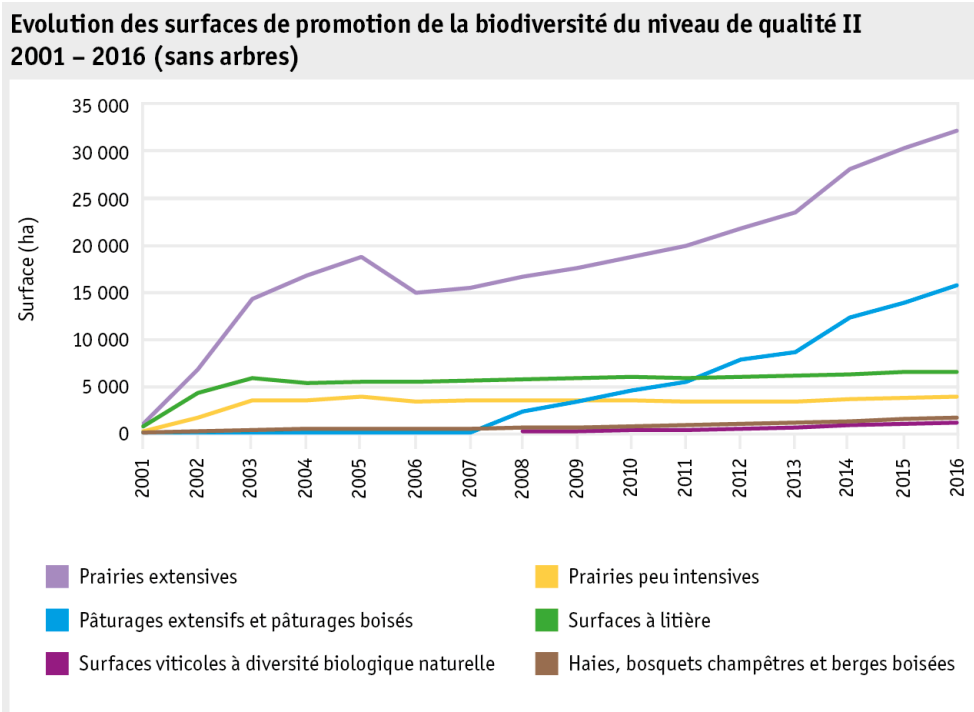
Source : OFAG

Les surfaces du niveau de qualité II ont augmenté comme espéré. Les surfaces proportionnellement les plus importantes sont les prairies extensives, les pâturages extensifs et les pâturages boisés.

La hausse des contributions QII et l'augmentation des surfaces QII en 2016 ont donné lieu à une hausse de près de 20 millions de francs des dépenses totales pour les contributions QII par rapport à l'année précédente.



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II 2001 – 2016 (sans arbres)



Source : OFAG

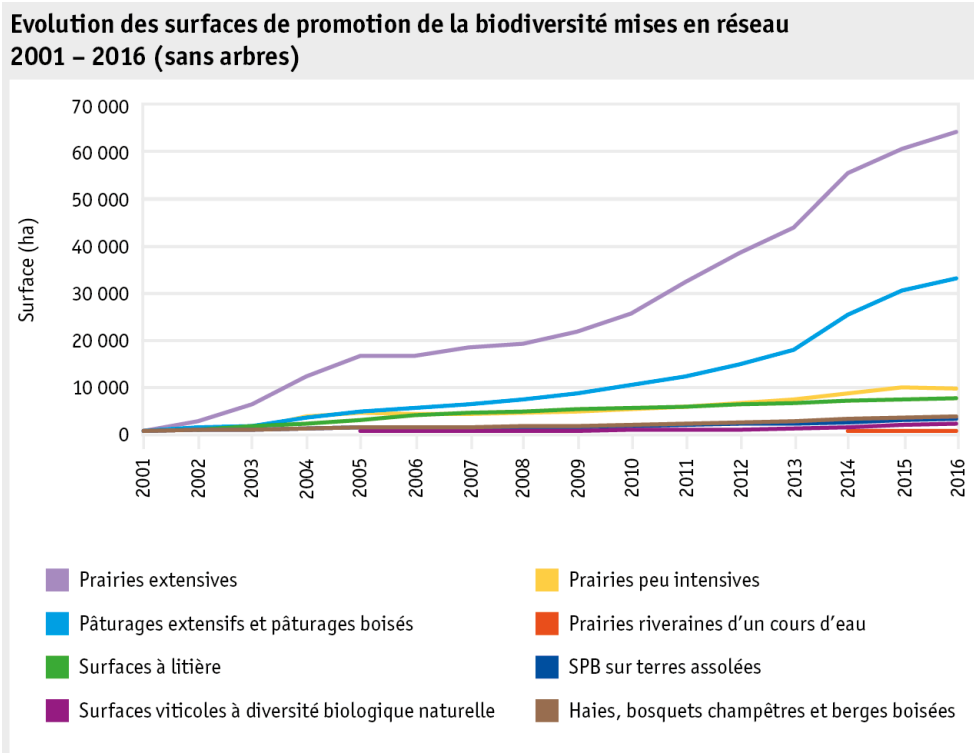
Contributions pour la mise en réseau

Les surfaces mises en réseau ont également augmenté en 2016. Comme pour les contributions pour la qualité, ce sont les prairies extensives, les pâturages extensifs et les pâturages boisés qui sont proportionnellement les plus importants. En 2016, 96,7 millions de francs ont été versés au titre des contributions pour la mise en réseau, ce qui correspond à une hausse de 7 % par rapport à 2015.

Le tableau suivant donne un aperçu de surfaces mises en réseau en 2016 selon les types de biodiversité.



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau 2001 – 2016



Source : OFAG

Informations sur les différents types de SPB

Prairies extensives

Les contributions pour les prairies extensives du niveau de qualité I ont été réduites de 10 % en 2016. La contribution QII a été augmentée à hauteur du montant déduit des contributions QI.

Aussi bien les surfaces QI que la part de QII et de surfaces mises en réseau ont continué d'augmenter en 2016. La part de QII est très différente selon les cantons, allant de 14 % (GE) à 74 % (NW), avec une moyenne de 39 %. La part des surfaces mises en réseau va de 49 % (GE) à 94 % (UR), avec une moyenne de 79 %.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Prairies extensives 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Prairies extensives 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	18 147	10 752	10 935	39 834
Surface	ha	39 131	17 235	25 478	81 844
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	7 762	5 268	7 625	20 655
Surface	ha	10 123	6 780	15 318	32 221
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	13 456	8 567	9 575	31 598
Surface	ha	28 053	13 766	22 562	64 382

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies extensives, selon les cantons et les zones agricoles :

Prairies peu intensives

En ce qui concerne les prairies peu intensives, aussi bien les surfaces QI que la part de surfaces mises en réseau ont continué de diminuer en 2016. La part des surfaces QI a certes légèrement augmenté, mais la part moyenne est faible (22 %). Cette part de QII va de 0 % (GE) à 67 % (SZ). La part moyenne des surfaces mises en réseau est de 52 % et va de 0 % (GE) à 90 % (UR).

Prairies peu intensives 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Prairies peu intensives 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	2 381	3 445	6 729	12 555
Surface	ha	1 946	3 428	12 010	17 384
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	176	545	3 095	3 816
Surface	ha	128	414	3 215	3 758
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	822	1 554	4 200	6 576
Surface	ha	738	1 713	6 642	9 092

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies peu intensives, selon les cantons et les zones agricoles :

Pâturages extensifs et pâturages boisés

Aussi bien les surfaces QI que la part de QII et de surfaces mises en réseau ont continué d'augmenter en 2016 pour les pâturages extensifs et pâturages boisés. La part moyenne de surfaces QII est de 35 % et va de 0 % (GE) à 81 % (BL). La part moyenne des surfaces mises en réseau est de 72 % et va de 18 % (AR) à 97 % (UR).

Pâturages extensifs et pâturages boisés 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Pâturages extensifs et pâturages boisés 2016 : chiffres relatifs aux expl. et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	4 528	4 624	8 568	17 720
Surface	ha	6 915	8 441	30 060	45 417
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	758	1 265	4 740	6 763
Surface	ha	1 182	2 415	12 126	15 722
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	2 634	3 166	6 561	12 361
Surface	ha	4 359	5 941	22 479	32 779

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés, selon les cantons et les zones agricoles :

Surfaces à litière

Les contributions pour les surfaces à litière du niveau de qualité I ont été réduites de 10 % en 2016. La contribution QII a été augmentée à hauteur du montant déduit des contributions QI.

La part de surfaces à litière est restée stable par rapport à 2015. La présence de ce type de SPB varie très fortement selon les cantons. Les cantons SG, ZH et SZ couvrent ensemble 59 % de ces surfaces. La part de QII sur toute la Suisse est de 81 % et la part de surfaces mises en réseau est de 88 %.



Surfaces à litière 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Surfaces à litière 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	1 998	1 955	3 522	7 475
Surface	ha	2 285	1 577	4 095	7 957
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	1 379	1 486	2 631	5 496
Surface	ha	1 905	1 354	3 202	6 461
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 557	1 593	3 117	6 267
Surface	ha	1 904	1 344	3 725	6 973

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces à litière, selon les cantons et les zones agricoles :

Haies, bosquets champêtres et berges boisées

Les contributions pour les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées du niveau de qualité I ont été réduites de 10 % en 2016. La contribution QII a été augmentée à hauteur du montant déduit des contributions QI.

Les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées ont légèrement augmenté en 2016, aussi bien au niveau QI que QII, ainsi que dans la mise en réseau. Les différences cantonales dans les surfaces annoncées à l'échelon QI sont importantes et vont de 1 ha (UR) à 583 ha (BE). Sur l'ensemble de la Suisse, la part de QII est en moyenne de 38 % et va de 10 % (AI et VS) à 85 % (BL). La part de haies, bosquets champêtres et berges boisées mis en réseau est en moyenne de 76 % et va de 20 % (AI) à 89 % (GL, LU et SZ).

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Haies, bosquets champêtres et berges boisées 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Haies, bosquets champêtres et berges boisées 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	7 582	4 599	2 619	14 800
Surface	ha	2 140	1 263	537	3 940
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	3 100	1 880	669	5 649
Surface	ha	859	518	135	1 512
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	5 334	3 668	2 183	11 185
Surface	ha	1 553	1 008	443	3 004

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les haies, bosquets champêtres et berges boisées, selon les cantons et les zones agricoles :

Jachères florales

Les jachères florales ont légèrement augmenté en 2016, aussi bien au plan de la surface (+58 ha) qu'au plan des surfaces mises en réseau (+132 ha). La part des jachères florales mises en réseau sur la totalité de la surface est passée de 70 % en 2015 à 74 % l'année suivante. 45 % de l'ensemble des surfaces de jachères florales en Suisse ont été annoncés dans les cantons romands VD, GE et FR.

Jachères florales 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Jachères florales 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	1 834	396	12 ¹	2 242
Surface	ha	1 991	269	5	2 265
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	1 426	354	6	1 786
Surface	ha	1 459	224	4	1 687

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères florales, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines.

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères florales, selon les cantons et les zones agricoles :

Jachères tournantes

Les surfaces QI des jachères tournantes sont restées stables en 2016 (+8 ha). Les surfaces mises en réseau ont légèrement augmenté par rapport à 2015 (+48 ha) ; la part des jachères tournantes mises en réseau sur la surface totale de jachères tournantes est passée de 52 % en 2015 à 59 % l'année suivante. Les jachères tournantes restent nettement plus rares que les jachères florales.

Jachères tournantes 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Jachères tournantes 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	404	68	2 ¹	474
Surface	ha	542	76	<1	618
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	235	43	1	279
Surface	ha	321	46	0	367

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères tournantes, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines.

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères tournantes, selon les cantons et les zones agricoles :

Ourlets sur terres assolées

Les ourlets sur terres assolées ont légèrement augmenté en 2016, mais restent insignifiants du point de vue de la surface. Seulement 194 ha ont été annoncés pour les contributions à la biodiversité en 2016, dont un tiers dans le canton AG.



Exploitations et surfaces avec ourlets sur terres assolées 2016

Exploitations et surfaces avec ourlets sur terres assolées 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	644	197	6	847
Surface	ha	158	35	1	194
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	538	184	6	728
Surface	ha	137	32	1	171

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les ourlets sur terres assolées, selon les cantons et les zones agricoles :

Bandes culturelles extensives

Comme les ourlets sur terres assolées, les surfaces de bandes culturelles extensives ont légèrement augmenté, mais restent aussi à un faible niveau. Près de la moitié de ces surfaces ont été annoncées en 2016 dans le canton VD, qui a également enregistré une hausse de 39 % par rapport à 2015.

Bandes culturelles extensives 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Bandes culturelles extensives 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	105	39	3	147
Surface	ha	158	96	1	254
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	68	32	3	103
Surface	ha	109	89	1	198

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes culturelles extensives, selon les cantons et les zones agricoles :

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles

Le type de SPB d'une année « Bandes fleuries pour pollinisateurs et autres organismes utiles » a été introduit en 2015 (cf. le rapport « [Biodiversité fonctionnelle dans l'agriculture – les organismes utiles et les pollinisateurs soutiennent la production agricole](#) »). Avec 128 ha en 2016, la surface ne s'est guère étendue par rapport aux 116 ha de l'année précédente. Le canton BE, dans lequel les bandes fleuries pour pollinisateurs ont été développées à l'origine, présente la surface la plus importante

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



(40 ha).

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	425	104	7 ¹	536
Surface	ha	109	18	<1	128

¹ Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines.

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, selon les cantons et les zones agricoles :

Prairies riveraines d'un cours d'eau

Contrairement aux prairies extensives, les prairies riveraines d'un cours d'eau ne font pas l'objet de prescriptions quant à la date de la première fauche. Donne droit aux contributions une bande de 12 m au maximum le long du cours d'eau. Avec 71 ha en 2016, les prairies riveraines d'un cours d'eau sont le type de SPB le plus petit en termes de surface.

Prairies riveraines d'un cours d'eau 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Prairies riveraines d'un cours d'eau 2016 : chiffres relatifs aux expl. et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	180	93	59	332
Surface	ha	41	23	6	71
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	79	50	41	170
Surface	ha	19	11	4	34

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les prairies riveraines d'un cours d'eau, selon les cantons et les zones agricoles :

Surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage

Les contributions pour les surfaces herbagères et les surfaces à litière riches en espèces de la région d'estivage ont été introduites en 2014. Dans le cas de ce type de contribution, la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



QII imputable doit être enregistrée ou au moins estimée avant le versement de la contribution. Comme il s'agit du type de SPB le plus important en termes de surface, le travail de saisie n'est pas encore entièrement terminé. Les surfaces ont fortement progressé, notamment dans les grands cantons d'estivage (BE, VS et VD), mais surtout dans le canton GR. En outre, les données relatives à ce type de SPB n'étaient pas toutes disponibles pour le Rapport agricole 2016 ; il n'est donc pas possible de comparer les données entre les cantons.

Contributions pour la qualité des surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage 2016

Contributions pour la qualité des surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage 2016

	Unité	Région d'estivage
Niveau de qualité II		
Exploitations	Nombre	5 248
Surface	ha	196 786

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces herbagères et à litières dans la région d'estivage, selon les cantons :

Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle

Les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle ont augmenté par rapport à l'année précédente, de 17 % pour les surfaces QII et de 19 % pour les surfaces mises en réseau. Les contributions pour la qualité ont été uniquement versées pour les surfaces QII, alors que les contributions pour la mise en réseau l'ont été également pour les surfaces QI. Le canton viticole de GE ne dispose pas de surfaces QII et près d'un demi-hectare de surface viticole mise en réseau présentant une diversité biologique naturelle.

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle 2016

Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	300	114	67	481
Surface	ha	662	210	81	952
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	420	93	86	599
Surface	ha	1 350	170	73	1 593

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, selon les cantons et les zones agricoles :



Arbres fruitiers haute-tige

Les contributions pour les arbres fruitiers haute-tige du niveau de qualité I ont été réduites de 10 % en 2016. La contribution QII a été augmentée à hauteur du montant déduit des contributions QI.

Le nombre d'exploitations comptant des arbres fruitiers haute-tige a légèrement diminué au cours des dernières années. Le peuplement d'arbres et le nombre d'arbres faisant l'objet de contributions pour la mise en réseau sont restés plus ou moins constants par rapport à 2015. Par contre, la part d'arbres QII a nettement augmenté au cours des dernières années : en 2010, elle était de 23 %, en 2015 de 34 % et en 2016 de 36 %. Les exploitations de 1 à 50 arbres ont de loin la plus petite part de QII (19 %) et les exploitations de 500 – 1000 arbres la plus élevée (57 %) (en plus des arbres fruitiers haute-tige, ces pourcentages comprennent aussi les noyers).

Avec une part de QII de 63 % et une part d'arbres mis en réseau de 87 %, le canton de ZG enregistre les valeurs les plus élevées dans ces catégories. Les quatre cantons présentant les peuplements d'arbres les plus importants (BE, LU, TG et SG) ont une part de QII supérieure à la moyenne suisse de 36 %.

Arbres fruitiers haute-tige 2016 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

Arbres fruitiers haute-tige 2016 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	13 969	10 479	5 236	29 684
Arbres	ha	1 098 357	814 679	293 940	2 206 976
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	5 820	5 055	1 708	12 583
Arbres	ha	417 881	311 740	74 035	803 656
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	8 757	7 192	3 468	19 417
Arbres	ha	589 505	497 049	172 262	1 258 816

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les arbres fruitiers haute-tige, selon les cantons et les zones agricoles :

Noyers

Les contributions pour les noyers du niveau de qualité I ont été réduites de 10 % en 2016. La contribution QII a été augmentée à hauteur du montant déduit des contributions QI.

Le nombre d'exploitations avec des noyers (+32 %), le nombre total d'arbres (+30 %) et le nombre d'arbres faisant l'objet de contributions QII (+48 %) ou de contributions pour la mise en réseau (+40 %) ont tous augmenté par rapport à l'année passée. En moyenne, la part de QII est de 30 % et la part d'arbres faisant l'objet de contributions à la mise en réseau est de 51

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



%. La plupart des noyers encouragés par des contributions à la biodiversité se trouve dans le canton VD, suivi par les cantons BE, AG et ZH.

Noyers 2016 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

Noyers 2016 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Niveau de qualité I					
Exploitations	Nombre	4 923	2 908	1 321	9 152
Arbres	ha	40 405	16 198	7 428	64 031
Niveau de qualité II					
Exploitations	Nombre	1 450	962	268	2 680
Arbres	ha	13 432	4 834	995	19 261
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	2 162	1 393	689	4 244
Arbres	ha	21 170	7 228	3 963	32 361

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les noyers, selon les cantons et les zones agricoles :

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Le type de SPB Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, pour lequel seules des contributions pour la mise en réseau sont versées, enregistre une légère croissance par rapport à l'année précédente. La grande majorité des arbres isolés et des allées ont été annoncés dans le canton BE, suivi par le canton LU. Ces deux cantons recensent 56 % de ces arbres.

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres 2016 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres 2016 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	4 666	4 140	4 629	13 435
Arbres	Nombre	38 913	33 915	65 556	138 384

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les arbres isolés indigènes adaptés au site et les allées d'arbres, selon les cantons et les zones agricoles :



Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région

Les surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région ont presque doublé par rapport à 2015, ce qui s'explique principalement par les surfaces dans les zones de montagne III et IV dans le canton GR. Ce type de SPB, pour lequel seules des contributions pour la mise en réseau sont versées, comprend un grand nombre de mesures qui doivent être autorisées par l'OFAG.

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région 2016 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Mise en réseau					
Exploitations	Nombre	63	88	1 444	1 595
Surface	ha	52	57	2 494	2 603

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région, selon les cantons et les zones agricoles :

Judith Ladner Callipari, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, judith.ladner@blw.admin.ch
Lisa Epars, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, lisa.epars@blw.admin.ch

Contributions à la biodiversité 2016

Unité	SPB qualité I		SPB qualité II		SPB mises en réseau	
	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution	Exploitations	Contribution
	Nombre	fr.	Nombre	fr.	Nombre	fr.
ZH	2 882	15 797 700	2 007	7 893 511	2 056	5 799 231
BE	10 016	26 121 387	7 064	17 491 666	9 291	19 150 918
LU	4 314	12 008 368	3 487	9 592 580	3 316	6 800 569
UR	532	933 316	600	2 431 877	431	1 303 524
SZ	1 442	4 225 654	1 655	6 808 098	1 280	3 060 392
OW	570	1 001 390	632	1 826 536	360	819 464
NW	414	841 549	427	1 399 599	309	659 970
GL	342	889 728	396	2 220 778	299	888 615
ZG	493	2 378 055	446	2 343 422	458	1 383 368
FR	2 502	10 009 907	1 391	3 745 890	1 584	4 697 619
SO	1 192	6 497 017	791	3 346 585	1 039	3 696 505
BL	815	4 989 519	667	3 270 507	682	1 398 185
SH	465	3 390 524	356	1 896 565	391	1 528 637
AR	616	1 004 823	474	863 085	311	388 359
AI	422	570 410	393	640 242	287	365 121
SG	3 535	10 952 798	2 831	9 377 789	2 562	5 336 685
GR	2 142	9 712 851	2 712	18 161 136	2 022	7 663 433
AG	2 566	12 611 425	1 609	7 684 191	1 336	4 370 261
TG	2 112	8 303 670	1 068	3 728 700	1 740	2 200 488
TI	714	2 305 541	539	2 075 042	467	1 822 732
VD	3 088	18 028 619	2 550	9 322 364	2 678	10 488 974
VS	2 217	7 819 945	1 917	9 130 916	1 579	5 687 429
NE	708	3 487 411	589	1 600 611	628	2 625 467
GE	257	2 701 445	74	228 350	131	559 494
JU	939	6 374 053	647	3 493 871	801	3 955 019
Suisse	45 295	172 957 104	35 322	130 573 909	36 038	96 650 456
Zone						
Plaine	19 118	91 125 822	11 241	36 945 778	14 434	36 352 732
Collines	6 543	25 232 996	4 493	15 510 491	5 119	12 112 671
ZM I	5 915	14 256 031	3 916	10 886 700	4 624	9 139 556
ZM II	7 169	19 003 113	5 005	16 095 307	5 886	15 752 683
ZM III	4 129	12 596 632	3 296	11 647 546	3 679	12 001 586
ZM IV	2 421	10 742 511	2 143	10 124 606	2 296	11 291 227
Estivage			5 228	29 363 480		

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016

		Q I (CHF/ha)	Q II (CHF/ha)	Mise en réseau (CHF/ha)
Prairies extensives	Zone de plaine	1 350	1 650	1 000
	Zone des collines	1 080	1 620	1 000
	ZM I et II	630	1 570	1 000
	ZM III et IV	495	1 055	1 000
Prairies peu intensives	Zone de plaine jusqu'à ZM II	450	1 200	1 000
	ZM III et IV	450	1 000	1 000
Pâturages extensifs et pâturages		450	700	500
Surfaces à litière	Zone de plaine	1 800	1 700	1 000
	Zone des collines	1 530	1 670	1 000
	ZM I et II	1 080	1 620	1 000
	ZM III et IV	855	1 595	1 000
Haies, bosquets champêtres et berges boisées		2 700	2 300	1 000
Jachères florales	Plaine et région des collines	3 800	-	1 000
Jachères tournantes	Plaine et région des collines	3 300	-	1 000
Ourllet sur terres assolées	Zone de plaine jusqu'à ZM II	3 300	-	1 000
Bande culturale extensive		2 300	-	1 000
Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles	Plaine et région des collines	2 500	-	-
Prairies riveraines d'un cours d'eau		450	-	1 000
Surfaces riches en espèces de la région d'estivage		-	150	-
Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle		-	1 100	1 000
Arbres fruitiers haute-tige	par arbre	13.5	31.5	5
Noyers	par arbre	13.5	16.5	5
Arbres isolés adaptés au site et allées d'arbres	par arbre	-	-	5
Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région		-	-	1 000

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016 : mise en réseau

		Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Prairies extensives	Exploitations	Nombre	13 456	8 567	9 575	31 598
	Surface	ha	28 053	13 766	22 562	64 382
	Surface par exploit.	ha	2.08	1.61	2.36	2.04
Prairies peu intensives	Exploitations	Nombre	822	1 554	4 200	6 576
	Surface	ha	738	1 713	6 642	9 092
	Surface par exploit.	ha	0.9	1.1	1.58	1.38
Pâturages extensifs et pâturages boisés	Exploitations	Nombre	2 634	3 166	6 561	12 361
	Surface	ha	4 359	5 941	22 479	32 779
	Surface par exploit.	ha	1.65	1.88	3.43	2.65
Surfaces à litière	Exploitations	Nombre	1 557	1 593	3 117	6 267
	Surface	ha	1 904	1 344	3 725	6 973
	Surface par exploit.	ha	1.22	0.84	1.2	1.11
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Exploitations	Nombre	5 334	3 668	2 183	11 185
	Surface	ha	1 553	1 008	443	3 004
	Surface par exploit.	ha	0.29	0.27	0.2	0.27
Prairies riveraines d'un cours d'eau	Exploitations	Nombre	79	50	41	170
	Surface	ha	19	11	4	34
	Surface par exploit.	ha	0.24	0.23	0.1	0.2
Jachères florales	Exploitations	Nombre	1426	354	6	1786
	Surface	ha	1 459	224	4	1 687
	Surface par exploit.	ha	1.02	0.63	0.68	0.94
Jachères tournantes	Exploitations	Nombre	235	43	1	279
	Surface	ha	321	46	0	367
	Surface par exploit.	ha	1.37	1.07	0.22	1.32
Bandes culturales extensives	Exploitations	Nombre	68	32	3	103
	Surface	ha	109	89	1	198
	Surface par exploit.	ha	1.6	2.78	0.21	1.93
Ourlet sur terres assolées	Exploitations	Nombre	538	184	6	728
	Surface	ha	137	32	1	171
	Surface par exploit.	ha	0.25	0.18	0.2	0.23
Arbres fruitiers haute-tige	Exploitations	Nombre	8757	7192	3468	19417
	Arbres	Nombre	589 505	497 049	172 262	1 258 816
	Arbres par exploit.	Nombre	67.32	69.11	49.67	64.83
Noyers	Exploitations	Nombre	2 162	1 393	689	4 244
	Arbres	Nombre	21 170	7 228	3 963	32 361
	Arbres par exploit.	Nombre	9.79	5.19	5.75	7.63
Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	Exploitations	Nombre	4666	4140	4629	13435
	Arbres	Nombre	38 913	33 915	65 556	138 384
	Arbres par exploit.	Nombre	8.34	8.19	14.16	10.3
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Exploitations	Nombre	420	93	86	599
	Surface	ha	1 350	170	73	1 593
	Surface par exploit.	ha	3.21	1.83	0.85	2.66
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	Exploitations	Nombre	63	88	1444	1595
	Surface	ha	52	57	2 494	2 603
	Surface par exploit.	ha	0.82	0.65	1.73	1.63

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: prairies

Cantons	Prairies extensives, Q1			Prairies extensives, Q2			Prairies extensives, Q3 mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Betriebe	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombres	ha	Fr.	
ZH	2 784	6 819	8 657 987	1 514	1 909	3 119 630	1 879	4 106	3 676 824
BE	8 637	12 487	11 808 879	3 653	2 869	4 132 284	7 948	11 161	10 045 181
LU	4 158	5 890	5 723 284	1 884	2 208	3 180 589	3 283	4 968	4 470 939
UR	414	868	446 253	292	617	678 040	353	816	734 265
SZ	1 209	1 512	1 087 435	912	1 055	1 414 868	1 045	1 309	1 178 388
OW	528	794	490 362	354	521	674 019	348	641	576 675
NW	379	667	412 800	270	494	650 211	290	579	520 875
GL	323	804	506 915	261	542	641 736	291	716	644 832
ZG	440	613	640 085	245	231	371 893	397	546	491 643
FR	2 051	4 436	5 216 029	757	930	1 455 160	1 402	3 196	2 876 721
SO	1 156	3 394	3 746 647	613	1 147	1 841 606	1 008	2 900	2 609 615
BL	768	1 946	2 098 079	597	1 098	1 771 751	612	1 228	839 249
SH	452	1 501	1 882 636	342	910	1 490 779	370	1 219	1 097 100
AR	410	345	226 145	234	141	221 860	192	177	159 102
AI	312	213	136 634	150	88	138 505	209	151	135 477
SG	3 096	4 182	4 149 209	1 435	1 269	1 912 119	2 289	3 057	2 742 597
GR	2 071	10 493	5 475 099	1 939	7 598	8 265 312	1 992	9 332	5 265 191
AG	2 478	5 992	7 335 451	1 490	3 013	4 918 057	1 315	3 630	3 254 612
TG	1 921	2 985	3 961 372	520	517	850 130	1 538	2 108	1 439 244
TI	585	1 170	851 776	300	514	603 044	384	853	767 982
VD	2 789	8 174	9 849 308	1 514	2 395	3 746 571	2 406	6 916	6 224 247
VS	1 354	1 908	1 266 566	623	725	836 072	827	1 198	1 078 023
NE	518	1 382	1 294 828	269	367	582 176	447	1 082	973 845
GE	250	901	1 207 214	63	125	205 425	120	446	400 968
JU	751	2 369	2 560 856	424	940	1 518 323	653	2 047	1 842 696
Suisse	39 834	81 844	81 031 849	20 655	32 221	45 220 159	31 598	64 382	54 046 291

Zone	Exploitation	Surface	Contributio	Betriebe	Surface	Contributio	Exploitation	Surface	Contributio
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombres	ha	Fr.
plaine	18 147	39 131	51 433 756	7 762	10 123	16 582 159	13 456	28 053	24 659 448
Colline	5 868	10 909	11 494 620	2 863	4 164	6 692 085	4 664	8 607	7 504 993
ZM I	4 884	6 326	4 302 753	2 405	2 616	3 957 438	3 903	5 159	4 520 696
ZM II	5 520	8 202	5 127 310	3 282	3 939	5 844 384	4 588	7 061	6 160 814
ZM III	3 359	8 823	4 473 886	2 602	5 767	6 201 545	3 027	7 868	5 804 266
ZM IV	2 056	8 452	4 199 523	1 741	5 612	5 942 548	1 960	7 633	5 396 074

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016 : prairies peu intensives

Cantons	Prairies peu intensives, Q1			Prairies peu intensives, Q2			Prairies peu intensives, mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	
ZH	334	220	98 951	29	10	12 408	28	12	9 620
BE	2 988	3 104	1 384 775	880	676	734 303	2 363	2 579	2 579 191
LU	545	477	214 832	169	207	222 129	182	246	245 570
UR	341	446	200 799	99	116	116 760	257	401	401 420
SZ	187	145	65 030	97	97	102 792	75	78	78 270
OW	136	95	42 854	26	19	20 856	83	69	69 090
NW	91	54	24 116	32	22	24 320	2	1	820
GL	70	60	27 189	22	18	19 358	36	36	36 310
ZG	116	77	34 781	23	15	17 904	97	68	68 230
FR	970	1 442	647 179	71	53	61 120	434	625	625 456
SO	126	161	69 887	11	9	11 222	30	56	55 542
BL	230	262	118 022	57	60	72 144	71	80	42 481
SH	38	37	16 839	9	15	17 748	12	17	16 720
AR	262	168	75 479	73	36	42 768	64	50	50 310
AI	73	36	16 380	17	9	10 248	12	7	6 590
SG	978	521	234 648	104	59	65 620	121	69	69 360
GR	1 634	4 192	1 886 598	783	845	854 250	677	1 048	537 622
AG	303	210	94 653	41	35	41 892	27	25	25 430
TG	332	206	92 646	1	0	360	196	112	55 855
TI	286	501	225 268	138	188	190 160	168	324	324 104
VD	601	1 083	487 265	180	215	232 220	393	760	759 780
VS	1 382	2 789	1 255 220	821	873	901 358	902	1 732	1 731 835
NE	169	411	184 995	35	43	51 250	85	185	184 890
GE	5	3	1 463	0	0	0	0	0	0
JU	358	683	307 166	98	137	162 752	261	511	510 970
Suisse	12 555	17 384	7 807 030	3 816	3 758	3 985 942	6 576	9 092	8 485 466
Zone									
Plaine	2 381	1 946	874 603	176	128	150 089	822	738	677 175
Colline	1 627	1 672	749 710	206	172	204 615	663	720	685 479
ZM I	1 818	1 755	787 272	339	243	285 002	891	992	977 546
ZM II	2 613	3 275	1 469 643	793	709	827 454	1 471	2 074	2 048 223
BZ III	2 294	3 855	1 732 348	1 154	1 181	1 190 695	1 407	1 916	1 740 140
ZM IV	1 822	4 880	2 193 454	1 148	1 326	1 328 087	1 322	2 652	2 356 902

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: prairies extensives et pâturages boisés

Cantons	Prairies extensives pâturages boisés, Q1			Prairies extensives pâturages boisés, Q2			Prairies extensives pâturages boisés, mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	
ZH	775	988	444 384	147	135	94 346	305	393	176 801
BE	4 227	9 182	4 102 689	1 250	2 740	1 917 864	3 483	8 189	3 685 236
LU	403	590	265 465	146	284	198 572	354	558	251 072
UR	89	166	74 606	34	50	34 664	85	160	72 140
SZ	446	1 255	564 885	319	746	522 214	388	1 063	478 274
OW	82	121	54 527	22	43	30 016	65	108	48 731
NW	84	146	65 592	43	65	45 395	52	83	37 517
GL	178	376	169 074	58	134	93 989	140	263	118 562
ZG	109	148	66 483	29	44	30 604	100	141	63 320
FR	1 064	1 870	834 460	179	303	212 268	614	1 058	476 043
SO	414	1 461	651 226	169	780	546 183	333	1 291	581 165
BL	291	801	360 644	237	653	456 806	240	661	239 638
SH	70	100	45 189	13	16	11 151	51	72	32 576
AR	389	396	178 385	57	41	29 043	75	70	31 703
AI	235	241	108 284	7	8	5 810	86	108	48 803
SG	1 364	1 914	861 359	375	609	426 195	825	1 287	579 137
GR	1 365	2 974	1 338 453	1 190	2 130	1 490 776	715	1 048	203 015
AG	619	827	372 128	143	155	108 829	469	621	279 225
TG	475	492	221 333	44	56	39 438	90	145	58 119
TI	384	1 435	645 679	159	274	191 516	276	1 072	482 289
VD	1 701	4 640	2 088 131	548	1 282	897 309	1 305	3 507	1 578 339
VS	1 654	9 118	4 103 282	1 032	3 073	2 151 074	1 285	5 992	2 696 692
NE	588	3 321	1 494 486	296	961	672 539	492	2 478	1 114 956
GE	54	77	34 713	0			18	22	9 923
JU	660	2 778	1 250 132	266	1 141	798 994	515	2 387	1 074 285
Suisse	17 720	45 417	20 395 585	6 763	15 722	11 005 595	12 361	32 779	14 417 554

Zone	Exploitation	Surface	Contributio	Exploitation	Surface	Contributio	Exploitation	Surface	Contributio
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
Plaine	4 528	6 915	3 105 360	758	1 182	827 186	2 634	4 359	1 950 451
Collines	2 100	3 560	1 596 510	554	980	686 346	1 461	2 422	1 070 428
ZM I	2 524	4 882	2 188 987	711	1 434	1 003 962	1 705	3 518	1 564 073
ZM II	3 962	12 597	5 660 264	1 617	4 610	3 227 303	2 937	9 910	4 429 457
ZM III	2 784	9 366	4 206 200	1 713	3 899	2 729 305	2 197	6 762	2 888 217
ZM IV	1 822	8 097	3 638 264	1 410	3 616	2 531 493	1 427	5 808	2 514 927

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: surface à litière

Cantons	Surfaces à litière, Q1			Surfaces à litière, Q2			Surfaces à litière mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contributito			Contributito			Contributio
Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.	
ZH	1 086	1 563	2 637 489	904	1 407	2 375 515	931	1 379	1 241 154
BE	874	747	759 478	224	53	84 454	829	710	638 948
LU	577	376	481 722	392	320	525 390	496	329	295 788
UR	75	70	80 928	60	59	96 548	69	66	59 049
SZ	854	1 299	1 503 877	806	1 245	2 027 946	798	1 236	1 112 112
OW	147	85	112 075	120	74	121 080	116	68	61 596
NW	115	94	111 809	106	89	144 680	105	90	80 658
GL	90	91	94 093	66	72	115 333	79	81	72 720
ZG	308	553	646 887	287	541	882 344	284	511	460 089
FR	163	83	113 436	71	49	80 195	112	60	53 832
SO	13	5	7 583	3	1	1 069	9	4	3 480
BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	11	7	13 230	2	1	2 295	7	6	5 760
AR	260	200	218 082	193	171	277 306	154	146	131 517
AI	218	223	240 430	186	193	312 903	170	189	170 469
SG	1 630	1 811	2 190 533	1 424	1 658	2 708 459	1 272	1 559	1 403 244
GR	282	138	122 139	252	105	168 477	252	105	41 812
AG	182	181	322 749	112	164	278 265	87	67	59 787
TG	181	106	181 575	93	72	121 494	165	99	89 181
TI	69	71	98 331	39	54	88 951	49	57	51 274
VD	191	177	206 792	109	101	163 037	158	144	129 447
VS	68	27	24 133	19	13	20 835	55	23	20 512
NE	9	7	7 538	1	1	972	7	6	5 058
GE	4	5	9 774	0	0	0	3	5	4 689
JU	68	38	48 197	27	20	32 249	60	33	29 610
Suisse	7 475	7 957	10 232 881	5 496	6 461	10 629 797	6 267	6 973	6 221 786
Zone									
Plaine	1 998	2 285	4 037 456	1 379	1 905	3 232 246	1 557	1 904	1 712 400
Collines	861	698	1 071 737	635	585	977 853	717	600	539 973
ZM I	1 094	880	1 021 824	851	769	1 252 892	876	744	668 983
ZM II	2 077	2 708	2 889 285	1 708	2 421	3 918 172	1 764	2 441	2 193 780
ZM III	968	916	809 362	673	634	1 013 466	896	846	732 682
ZM IV	477	470	403 216	250	147	235 168	457	438	373 969

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: haies, bosquets champêtres et berges boisées

Cantons	Haies, bosquets champêtres et berges Q1			Haies, bosquets champêtres et berges Q2			Haies, bosquets champêtres et berges mise en réseau		
	Exploitation		Total	Exploitation		Total	Exploitation		Total
	Nombre	Surface ha	Contribution Fr.	Nombre	Surface ha	Contribution Fr.	Nombre	Surface ha	Contribution Fr.
ZH	1 152	254	685 557	458	102	235 244	540	116	104 841
BE	2 663	583	1 567 908	1 125	231	531 065	2 266	495	445 232
LU	2 302	509	1 373 041	703	155	355 802	2 009	451	405 969
UR	14	1	3 429	9	1	2 139	12	1	963
SZ	227	25	67 635	163	18	40 664	204	22	20 097
OW	108	11	29 187	25	2	5 106	94	10	8 595
NW	29	3	7 506	6	1	1 863	8	1	1 125
GL	48	5	13 986	27	3	6 992	42	5	4 158
ZG	321	60	161 622	88	15	35 581	282	51	46 179
FR	1 070	382	1 031 083	266	83	191 274	736	273	245 390
SO	452	131	351 859	237	68	156 885	357	105	94 826
BL	340	118	319 005	261	100	229 908	264	100	89 712
SH	281	100	269 865	164	57	132 112	219	79	71 460
AR	108	17	44 658	40	6	13 455	24	5	4 221
AI	56	7	17 901	3	1	1 541	15	1	1 206
SG	857	152	411 723	171	39	89 240	621	108	97 074
GR	623	105	282 879	94	17	39 997	562	90	81 288
AG	1 498	449	1 212 624	999	282	649 152	994	320	287 474
TG	467	103	277 992	110	28	63 388	277	59	53 055
TI	66	13	35 382	8	2	5 317	52	9	7 874
VD	1 109	438	1 181 898	374	138	316 848	890	340	305 955
VS	209	45	122 563	21	4	10 249	128	28	24 856
NE	176	82	220 617	32	16	36 271	152	70	62 991
GE	117	38	103 842	22	8	17 549	45	12	10 926
JU	507	310	837 945	243	134	309 235	392	253	227 538
Suisse	14 800	3 940	10 631 707	5 649	1 512	3 476 877	11 185	3 004	2 703 004

Zone	Nombre	Surface ha	Contribution Fr.	Nombre	Surface ha	Contribution Fr.	Nombre	Surface ha	Contribution Fr.
Plaine	7 582	2 140	5 777 255	3 100	859	1 975 302	5 334	1 553	1 397 584
Collines	2 739	784	2 115 532	1 216	348	801 011	2 166	628	564 584
ZM II	1 860	479	1 292 844	664	169	389 629	1 502	380	341 842
ZM III	1 717	402	1 082 328	488	103	236 436	1 376	324	291 273
ZM IV	670	109	294 209	151	29	67 020	602	97	87 092
ZM V	232	26	69 540	30	3	7 479	205	23	20 629

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: Jachères florales

Cantons	Jachère florale, Q1			Jachère florale, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	249	193	733 476	136	95	85 716
BE	244	197	745 006	202	159	142 998
LU	127	34	127 423	120	32	28 810
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	1	4 218	1	1	999
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	8	7	25 118	8	7	5 949
FR	218	240	911 856	186	198	178 380
SO	75	87	327 529	55	71	63 939
BL	89	93	351 500	78	65	58 086
SH	186	209	793 934	165	186	167 544
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	31	37	140 866	16	30	27 000
GR	23	13	47 842	15	10	9 126
AG	335	123	468 274	290	93	83 655
TG	100	105	399 836	73	77	68 895
TI	4	5	19 116	0	0	0
VD	351	489	1 858 162	307	427	383 850
VS	32	31	118 790	24	26	23 802
NE	16	27	104 272	13	26	23 643
GE	87	285	1 083 874	43	104	93 474
JU	66	89	339 720	54	81	72 711
Suisse	2 242	2 265	8 600 813	1 786	1 687	1 518 576
Zone						
Plaine	1 834	1 991	7 563 204	1 426	1 459	1 313 212
Collines	371	254	963 537	336	216	194 216
ZM I	25	15	56 613	18	8	7 503
ZM II	7	4	13 687	5	3	3 105
ZM III	5	1	3 772	1	1	540
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: jachère tournante

Cantons	Jachère tournante, Q1			Jachère tournante, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	83	79	260 997	38	37	33 318
BE	44	35	115 578	21	18	16 543
LU	25	40	130 947	22	34	30 546
UR	0			0	0	0
SZ	1	0	1 320	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	1	0	660	1	0	180
FR	29	29	95 332	16	15	13 177
SO	23	28	92 084	18	23	21 014
BL	26	40	132 561	19	15	13 221
SH	13	22	72 567	8	17	15 003
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	2	2	6 468	1	1	864
GR	5	8	25 344	3	3	2 466
AG	69	66	218 526	45	32	28 575
TG	24	20	66 033	2	2	1 359
TI	7	8	25 779	3	3	3 114
VD	71	120	396 396	53	95	85 716
VS	9	23	75 407	7	20	17 616
NE	4	7	24 651	1	2	2 214
GE	23	56	183 810	14	36	32 715
JU	15	35	114 807	7	14	12 843
Suisse	474	618	2 039 266	279	367	330 484
Zone						
Plaine	404	542	1 789 085	235	321	288 774
Collines	65	75	247 839	42	46	41 422
ZM I	3	0	1 432	1	0	90
ZM II	0	0	0	0	0	0
ZM III	1	0	725	1	0	198
ZM IV	1	0	186	0	0	0

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: ourlet sur terres assolées

Cantons	Ourlet sur terres assolées, Q1			Ourlet sur terres assolées, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	50	10	34 485	25	7	6 102
BE	66	13	44 021	45	10	8 707
LU	78	9	30 613	76	9	7 791
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	13	3	11 418	12	3	2 934
FR	104	33	107 581	92	29	26 158
SO	15	5	15 139	13	4	3 808
BL	35	12	40 788	34	12	10 440
SH	6	1	3 465	5	1	909
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	9	2	5 214	4	1	468
GR	2	0	594	2	0	162
AG	337	64	211 794	319	62	55 404
TG	22	5	16 038	9	2	2 178
TI	1	0	403	1	0	110
VD	65	20	64 713	58	18	16 056
VS	17	9	30 657	15	8	7 647
NE	0	0	0	0	0	0
GE	3	1	2 475	0	0	0
JU	24	6	21 087	18	5	4 698
Suisse	847	194	640 484	728	171	153 571
Zone						
Plaine	644	158	522 541	538	137	123 273
Collines	160	26	85 344	149	24	21 523
ZM I	37	9	28 735	35	9	7 722
ZM II	5	1	3 772	5	1	1 029
ZM III	1	0	93	1	0	25
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: bande culturale extensive

Cantons	Bande culturale extensive, Q1			Bande culturale extensive, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	25	24	54 625	17	20	18 180
BE	7	5	11 987	2	4	3 386
LU	6	3	7 682	5	3	2 826
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	14	42	96 439	14	41	36 594
FR	15	16	37 781	11	11	10 229
SO	5	4	8 375	3	4	3 195
BL	0	0	0	0	0	0
SH	1	0	230	1	0	90
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	2	3	6 233	0	0	0
GR	2	1	1 863	1	0	54
AG	2	0	713	0	0	0
TG	7	18	41 009	0	0	0
TI	0	0	0	0	0	0
VD	49	124	285 683	41	104	93 456
VS	1	0	244	1	0	69
NE	0	0	0	0	0	0
GE	3	2	4 370	1	2	1 440
JU	8	12	27 784	6	10	9 018
Suisse	147	254	585 017	103	198	178 537
Zone						
Plaine	105	158	362 489	68	109	98 013
Collines	22	54	124 665	17	51	45 991
ZM I	17	42	96 333	15	38	33 960
ZM II	1	1	1 150	1	1	450
ZM III	1	0	138	1	0	54
ZM IV	1	0	244	1	0	69

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016 : bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes u

Cantons	Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles, Q1		
	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	Fr.
ZH	68	18	44 275
BE	240	40	99 076
LU	7	1	3 575
UR	0	0	0
SZ	1	0	875
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	7	1	3 075
FR	27	10	24 001
SO	21	5	13 373
BL	20	13	33 525
SH	16	3	7 750
AR	0	0	0
AI	0	0	0
SG	10	2	5 575
GR	3	0	675
AG	67	21	51 825
TG	33	8	19 375
TI	0	0	0
VD	10	4	9 150
VS	0	0	0
NE	1	0	450
GE	4	1	2 950
JU	1	0	25
Suisse	536	128	319 550
Zone			
Plaine	425	109	272 983
Collines	74	17	42 281
ZM I	30	1	3 277
ZM II	7	0	1 009
ZM III	0	0	0
ZM IV	0	0	0

Contributions à la biodiversité 2016: prairies riveraines d'un cours d'eau

Cantons	Prairies riveraines d'un cours d'eau Q1			Prairies riveraines d'un cours d'eau mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	11	2	918	0	0	0
BE	90	14	6 290	72	11	10 111
LU	3	0	180	0	0	0
UR	5	1	414	2	0	171
SZ	1	0	27	0	0	0
OW	2	0	117	1	0	153
NW	1	0	135	0	0	0
GL	43	8	3 695	14	1	1 305
ZG	6	3	1 287	5	2	1 764
FR	50	14	6 348	27	7	6 234
SO	11	3	1 264	5	2	1 589
BL	6	3	1 148	0	0	0
SH	5	2	873	1	1	495
AR	0	0	0	0	0	0
AI	2	0	90	0	0	0
SG	40	6	2 912	13	2	1 800
GR	1	0	45	0	0	0
AG	12	2	1 080	3	1	639
TG	13	2	869	8	1	1 215
TI	9	2	939	9	2	1 725
VD	9	3	1 400	5	2	1 494
VS	2	1	353	1	1	603
NE	0	0	0	0	0	0
GE	0	0	0	0	0	0
JU	10	3	1 485	4	2	1 539
Suisse	332	71	31 866	170	34	30 836
Zone						
Plaine	180	41	18 580	79	19	16 975
Collines	55	12	5 528	27	5	4 555
ZM I	38	11	4 964	23	6	5 785
ZM II	30	3	1 419	14	1	1 111
ZM III	19	3	1 142	17	2	1 943
ZM IV	10	1	234	10	1	467

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016 : surfaces riches en espèces de la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage Q2		
	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Contributions Fr.
ZH	5	65	9 806
BE	944	30 489	4 573 350
LU	170	3 218	482 763
UR	252	9 909	1 486 335
SZ	366	9 961	1 494 080
OW	234	6 016	902 366
NW	117	3 005	450 675
GL	116	8 821	1 323 116
ZG	2	18	2 696
FR	387	9 361	1 404 126
SO	55	1 150	172 426
BL	6	104	15 630
SH	0	0	0
AR	98	870	130 481
AI	113	942	141 307
SG	264	8 733	1 309 916
GR	728	46 245	6 936 745
AG	0	0	0
TG	0	0	0
TI	135	6 285	942 813
VD	598	17 682	2 652 246
VS	498	32 830	4 924 570
NE	130	855	128 288
GE	0	0	0
JU	30	227	34 107
Suisse	5 248	196 786	29 517 840
Zone			
Plaine	4	95	14 310
Collines	0	0	0
ZM I	1	72	10 871
ZM II	2	151	22 578
ZM III	7	572	85 779
ZM IV	6	139	20 822
Région d'estivage	5 228	195 757	29 363 480

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Cantons	Surfaces viticoles présentant une biodiversité Q1			Surfaces viticoles présentant une biodiversité mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	Fr.	Nombre	ha	Fr.
ZH	19	28	31 141	16	27	24 471
BE	22	43	47 331	16	37	33 299
LU	16	21	22 834	15	20	17 807
UR	1	0	341	1	0	279
SZ	4	4	4 158	4	5	4 536
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	1	0	220	1	0	180
ZG	0	0	0	0	0	0
FR	3	9	9 732	7	13	11 436
SO	0	0	0	1	2	1 425
BL	4	1	902	4	1	738
SH	9	6	6 512	47	72	64 368
AR	1	1	825	1	1	666
AI	0	0	0	0	0	0
SG	33	60	65 747	26	37	33 480
GR	13	15	16 423	13	15	13 437
AG	39	57	62 348	34	53	47 925
TG	10	12	13 706	15	41	36 900
TI	28	36	39 493	64	128	115 219
VD	138	373	410 102	147	647	582 561
VS	125	221	242 791	128	223	200 646
NE	12	52	56 991	55	255	229 365
GE	0	0	0	1	0	396
JU	3	15	15 972	3	16	14 166
Suisse	481	952	1 047 569	599	1 593	1 433 299
Zone						
Plaine	300	662	728 294	420	1 350	1 215 000
Collines	77	159	174 402	68	125	112 180
ZM I	37	51	56 114	25	45	40 694
ZM II	58	74	81 598	68	61	55 132
ZM III	6	5	5 814	14	10	8 708
ZM IV	3	1	1 347	4	2	1 585

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: arbre fruitier champêtre haute-tige

Cantons	Arbre fruitier champêtre haute-tige Q1			Arbre fruitier champêtre haute-tige Q2			Arbre fruitier champêtre haute-tige mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
Nombre	Nombre	Fr.	Nombre	Nombre	Fr.	Nombre	Nombre	Fr.	
ZH	2 105	152 770	2 062 395	930	62 732	1 976 058	1 302	87 136	392 112
BE	6 978	397 411	5 359 329	3 615	171 569	5 404 424	6 218	340 695	1 533 128
LU	3 679	267 394	3 609 819	2 369	145 047	4 568 981	2 813	206 646	929 907
UR	188	8 173	110 336	13	513	16 160	131	5 195	23 378
SZ	907	67 295	908 483	578	37 734	1 188 621	563	36 992	166 464
OW	373	19 785	267 098	76	2 283	71 915	226	12 296	55 332
NW	299	15 083	203 621	58	2 547	80 231	99	3 969	17 861
GL	125	5 504	74 304	17	636	20 034	70	2 593	11 669
ZG	437	49 747	671 585	283	31 542	993 573	378	43 277	194 747
FR	1 538	70 427	947 577	241	9 955	313 583	911	40 118	180 531
SO	940	87 100	1 167 720	210	19 113	602 060	609	53 829	242 231
BL	768	113 090	1 526 715	342	22 964	723 366	345	23 573	106 079
SH	302	20 691	279 329	143	7 424	233 856	199	12 175	54 788
AR	327	19 286	260 361	88	4 673	147 200	56	3 171	14 270
AI	59	3 633	49 046	25	946	29 799	16	716	3 222
SG	2 449	212 467	2 868 305	998	88 354	2 783 151	828	78 972	355 374
GR	601	37 992	512 892	296	12 164	383 166	485	22 652	101 934
AG	2 138	165 857	2 239 070	763	50 973	1 605 650	829	53 076	238 842
TG	1 732	219 776	2 966 976	743	83 004	2 614 626	1 069	85 975	386 888
TI	316	27 429	370 292	10	417	13 136	187	18 194	81 873
VD	1 751	107 634	1 453 059	482	25 799	812 669	1 342	69 940	314 730
VS	781	60 133	811 796	41	1 389	43 754	258	10 740	48 330
NE	169	10 977	148 190	43	2 132	67 158	71	5 135	23 108
GE	99	4 569	61 682	4	167	5 261	20	924	4 158
JU	623	62 753	847 166	215	19 579	616 739	392	40 827	183 722
Suisse	29 684	2 206 976	29 777 139	12 583	803 656	25 315 164	19 417	1 258 816	5 664 672

Zone									
Plaine	13 969	1 098 357	14 823 080	5 820	417 881	13 163 252	8 757	589 505	2 652 773
Collines	5 662	489 774	6 605 766	2 857	187 931	5 919 827	3 872	285 456	1 284 552
ZM I	4 817	324 905	4 382 639	2 198	123 809	3 899 984	3 320	211 593	952 169
ZM II	3 614	199 397	2 690 322	1 337	61 060	1 923 390	2 438	124 412	559 854
ZM III	1 294	77 330	1 043 031	305	11 156	351 414	834	40 981	184 415
ZM IV	328	17 213	232 302	66	1 819	57 299	196	6 869	30 911

Source: OFAG

Contributions à la biodiversité 2016: noyers

Cantons	Noyers, Q1			Noyers, Q2			Noyers, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
			Contributio			Contributio			Contributio
Nombre	Nombre	Fr.	Nombre	Nombre	Fr.	Nombre	Nombre	Fr.	
ZH	977	6 086	82 161	422	2 303	39 363	444	3 011	13 550
BE	1 454	8 628	116 370	306	3 099	66 591	910	6 212	27 954
LU	658	2 947	39 785	555	2 152	35 522	560	2 493	11 219
UR	139	1 226	16 551	6	54	891	95	843	3 794
SZ	285	1 620	21 870	132	773	12 755	127	503	2 264
OW	71	383	5 171	12	51	1 179	52	267	1 202
NW	150	1 183	15 971	16	107	2 225	31	240	1 080
GL	9	35	473	0	0	0	2	4	18
ZG	180	1 379	18 617	67	535	8 828	151	1 170	5 265
FR	417	2 766	37 245	33	686	18 434	220	1 867	8 402
SO	487	3 306	44 332	88	810	15 134	205	1 559	7 016
BL	99	558	7 533	0	0	0	0	0	0
SH	64	342	4 617	19	128	2 112	40	250	1 125
AR	41	127	1 715	3	9	149	3	9	41
AI	23	122	1 647	3	7	129	1	3	14
SG	1 061	5 167	69 755	294	1 051	17 342	192	718	3 231
GR	167	1 365	18 428	48	363	5 990	48	363	1 634
AG	988	6 114	82 539	216	1 212	19 998	208	1 076	4 842
TG	525	4 342	58 617	201	1 549	25 559	256	2 079	9 356
TI	171	2 413	32 576	2	37	611	120	1 614	7 263
VD	765	10 864	146 664	175	3 715	91 362	405	6 608	29 736
VS	130	810	10 935	4	13	215	48	306	1 377
NE	39	547	7 385	6	301	4 967	8	350	1 575
GE	36	391	5 279	2	7	116	8	85	383
JU	216	1 310	17 685	70	299	5 501	110	731	3 290
Suisse	9 152	64 031	863 916	2 680	19 261	374 966	4 244	32 361	145 625
Zone									
plaine	4 923	40 405	545 429	1 450	13 432	272 942	2 162	21 170	95 265
Collines	1 644	9 650	129 929	558	3 047	54 353	744	4 376	19 692
ZM I	1 264	6 548	88 359	404	1 787	30 809	649	2 852	12 834
ZM II	934	4 663	62 924	224	821	13 992	488	2 496	11 232
ZM III	321	2 354	31 727	40	152	2 508	167	1 294	5 823
ZM IV	66	411	5 549	4	22	363	34	173	779

Source: OFAG

Contribution à la biodiversité 2016 : arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres

Cantons	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total Contributions
	Nombre	Nombre	Fr.
ZH	555	3 890	17 505
BE	4 799	51 845	233 303
LU	2 668	25 972	116 874
UR	58	313	1 409
SZ	417	5 959	26 816
OW	148	1 111	5 000
NW	3	26	117
GL	43	554	2 493
ZG	333	2 955	13 298
FR	686	6 838	30 771
SO	233	2 937	13 217
BL	8	246	1 107
SH	68	473	2 129
AR	5	11	50
AI	0	0	0
SG	737	6 641	29 885
GR	1 095	14 028	63 126
AG	269	1 421	6 395
TG	83	851	3 830
TI	164	2 705	12 173
VD	770	5 561	25 025
VS	99	1 190	5 355
NE	27	510	2 295
GE	9	94	423
JU	158	2 253	10 139
Suisse	13 435	138 384	622 728
Zone			
Plaine	4 666	38 913	175 109
Collines	2 054	15 930	71 685
ZM I	2 086	17 985	80 933
ZM II	2 129	26 022	117 099
ZM III	1 671	27 652	124 434
ZM IV	829	11 882	53 469

Contributions à la biodiversité 2016: surfaces riches en espèces de la région d'estivage

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage			Total Contributions
	Exploitations	Surface		
	Nombre	ha	Fr.	
ZH	0	0	0	
BE	35	6	5 622	
LU	5	11	10 008	
UR	22	52	46 800	
SZ	0	0	0	
OW	0	0	0	
NW	0	0	0	
GL	0	0	0	
ZG	0	0	0	
FR	13	19	17 406	
SO	0	0	0	
BL	10	2	1 683	
SH	2	0	243	
AR	6	2	1 512	
AI	0	0	0	
SG	1	0	108	
GR	1 405	2 436	1 396 329	
AG	0	0	0	
TG	0	0	0	
TI	1	0	143	
VD	12	38	34 560	
VS	5	4	3 249	
NE	46	22	20 016	
GE	0	0	0	
JU	32	10	8 892	
Suisse	1 595	2 603	1 546 571	

Zone			
pleine	63	52	44 998
Collines	44	27	19 947
ZM I	44	31	22 481
ZM II	126	116	84 947
ZM III	709	999	597 062
ZM IV	609	1 378	777 137



Contributions au système de production

Les contributions au système de production sont accordées pour cinq programmes différents. Une contribution encourage l'agriculture biologique pour l'ensemble de l'exploitation, alors que d'autres contributions portant sur une partie de l'exploitation soutiennent la production extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza (Extenso), ainsi que la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) ; deux contributions ciblées sont en outre versées pour le bien-être des animaux (systèmes de stabulation et sorties en plein air).

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions au système de production (bio, extenso, PLVH), selon les cantons et les zones agricoles.

Contribution pour l'agriculture biologique

En plus des recettes supplémentaires que l'agriculture biologique peut réaliser sur le marché, la Confédération encourage ce mode de production particulièrement respectueux de l'environnement. L'agriculture biologique renonce complètement à l'emploi de produits chimiques de synthèse comme les engrais de commerce ou les pesticides. La prise en considération des cycles et procédés naturels et l'adaptation de l'intensité de production au potentiel local du site sont donc d'une importance cruciale pour les agriculteurs bio.

Les exploitants doivent appliquer à l'ensemble de l'exploitation les règles de l'ordonnance sur l'agriculture biologique s'ils veulent obtenir des contributions. Des dérogations au principe de la globalité existent pour la viticulture et les cultures fruitières pérennes, ainsi que lors de la reconversion progressive à l'agriculture biologique.

En 2016, l'agriculture biologique a concerné 135 987 ha, ce qui correspond à une augmentation de plus de 4500 ha par rapport à l'année précédente.

Au total, plus de 45 millions de francs ont été versés en 2016 pour l'encouragement de l'agriculture biologique, à savoir 3 millions de francs de plus qu'en 2015. En ce qui concerne le développement du nombre d'exploitations qui produisent conformément aux directives de l'agriculture biologique, une évolution légèrement contradictoire a été enregistrée dans la région de plaine et des collines, d'une part, et dans la région de montagne, d'autre part. Alors que le nombre d'exploitations bio dans la région de plaine et des collines a augmenté de respectivement 88 et 30, elles ont diminué de 23 exploitations dans la région de montagne. Dans toutes les régions, la surface moyenne exploitée par des exploitations bio a légèrement augmenté ; il en résulte donc aussi une hausse des paiements directs versés en moyenne par exploitation pour les prestations en lien avec l'agriculture biologique.

Les détails concernant les chiffres de 2016 se trouvent dans le tableau suivant.

Contribution pour l'agriculture biologique 2016

Paramètre	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1 540	1 430	3 273	6 243
Surface	ha	34 934	27 636	73 418	135 987
Surface par exploitation	ha	22,7	19,3	22,4	21,8
Contribution par exploitation	ha	13 759	6 048	4 664	7 225
Total des contributions	1000 fr.	21 189	8 649	15 266	45 104



Source : OFAG

Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) sous [Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages](#).

Le programme PLVH est soutenu par une contribution de 200 francs par hectare de surface herbagère.

La participation et les contributions versées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Contributions pour la PLVH 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total ou moyenne
Exploitations	Nombre	8 547	9 366	12 350	30 263
Surface	ha	131 662	163 144	256 238	551 045
Surface par exploitation	ha	15,40	17,42	20,75	18,21
Contribution par exploitation	fr.	3 018	3 446	4 138	3 608
Total des contributions	en 1 000 fr.	25 797	32 279	51 105	109 181

Source : OFAG

La participation moyenne était d'environ 78 % de la surface herbagère et 66 % des exploitations en 2016. La participation est restée stable pendant les trois années suivant l'introduction. Depuis l'année d'introduction (2014), 664 exploitations supplémentaires (+2 points de pourcentage) se sont inscrites aux PLVH. Les contributions PLVH représentent au total 109,2 millions de francs (+4 % par rapport à 2014).

Plus la performance laitière moyenne par vache augmente, plus la participation au programme PLVH diminue. La participation est ainsi de 85 % pour les exploitations produisant en moyenne 5000 kg de lait par vache et de 20 % pour celles qui enregistrent une prestation de 9000 à 10 000 kg par vache. Dans la catégorie de prestation laitière de 7000 à 8000 kg de lait par vache, la participation se situe à un niveau moyen, avec 53 %.

Une évaluation des PLVH vient d'être achevée. Le rapport succinct sur les résultats est disponible : [Évaluations dans le domaine des paiements directs](#).

Contribution pour la production extensive dans le domaine des grandes cultures (Extenso)

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions Extenso sous : [Contribution pour la culture extensive](#).

La contribution Extenso se monte à 400 francs par hectare pour les cultures donnant droit aux contributions et n'est pas différenciée par zone.

La participation et les contributions versées en 2016 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contributions Extenso 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 265	4 492	605	14 362
Surface	ha	65 230	19 218	1 421	85 868
Surface par exploitation	ha	7,04	4,28	2,35	5,98
Contribution par exploitation	fr.	2 816	1 711	939	2 392
Total des contributions	en 1 000 f.	26 092	7 687	568	34 347

Source : OFAG

Par rapport à l'année passée, les données concernant la participation et les surfaces cultivées en Extenso sont relativement stables. Une augmentation de 2427 ha ou 3,7 % des surfaces cultivées en Extenso a été toutefois notée en 2016 dans la zone de plaine (pour atteindre au total 65 230 ha). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des cultures de tournesols, de pois protéagineux et de féveroles dans le cadre du programme Extenso.

Dans les autres zones de production, les variations par rapport à l'année passée sont beaucoup plus faibles.

Le montant total des contributions versées aux exploitants qui participent au programme Extenso a augmenté de 0,86 million de francs, ce qui correspond à une augmentation de 2,5 % par rapport à 2015.

Contribution au bien-être des animaux (SST et SRPA)

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions au bien-être des animaux sous : www.ofag.admin.ch [Contributions au bien-être des animaux \(SST/SRPA\)](#).

Les informations qui peuvent changer d'année en année sont présentées ci-après.

RAUS-Programm 2016

Taux SRPA

Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés, ovins et animaux de l'espèce caprine de plus d'un an, agneaux de pâturage et lapins	190
Bovins et buffles d'Asie jusqu'à l'âge de 160 jours	370
Truies d'élevage non allaitantes	370
Autres porcs, à l'exception des porcelets allaités	165
Poules pour la production d'œufs à couvrir et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes	290

Les taux SRPA en 2016 sont restés les mêmes que l'année précédente.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SRPA en 2015 et en 2016.

Chiffres pour 2016

Chiffres pour 2015

En 2016, la participation au programme SRPA était plus élevée qu'en 2015 pour la plupart des catégories d'animaux. La hausse était la plus élevée dans le cas des veaux mâles âgés de plus de 160 jours, avec 1,7 point de pourcentage. Les catégories d'animaux « équidés de plus de 30 mois » (+1,4 point de pourcentage), « jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs » (+1,2 points de pourcentage) et « poules pondeuses » (+1,1 point de pourcentage) ont également enregistré une augmentation réjouissante.

Le recul le plus important (-7,7 points de pourcentage) concernait les troupeaux pour la production d'œufs à couver, suivis par les agneaux de pâturage.

Les causes de ces baisses ne sont pas entièrement clarifiées. Les résultats obtenus jusqu'ici permettent de conclure à une modification de la déclaration des effectifs par les exploitants.

Contributions SRPA 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	12 910	10 411	11 794	35 115
UGB	Nombre	410 516	293 403	258 852	962 770
UGB par exploitation	Nombre	31,80	28,18	21,95	27,42
Contribution par exploitation	fr.	6 286	5 520	4 265	5 380
Total des contributions	1 000 fr.	81 156	57 470	50 299	188 925

Source : OFAG

Programme SST 2016

Taux SST

Catégories d'animaux	fr./UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés de plus de 30 mois, caprins de plus d'un an	90
Porcs, à l'exception des porcelets allaités	155
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes ainsi que lapins	280

Les taux SST en 2016 sont restés les mêmes que l'année précédente.

Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SST en 2015 et en 2016.



Chiffres pour 2016

Chiffres pour 2015

Dans le cadre du programme SST, la participation était également supérieure à l'année précédente pour la plupart des catégories d'animaux. La plus forte hausse a été enregistrée dans la catégorie « jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs » : la participation a augmenté de 5,1 points de pourcentage, pour atteindre 89,2 %. Il faut également noter les hausses dans les catégories des vaches laitières (+1,7 %) et des animaux femelles, de plus de 365 jours au premier vêlage (+1,6 %).

Le recul le plus important (-16,5 points de pourcentage) concernait les troupeaux pour la production d'œufs à couver.

Les causes de ces baisses ne sont pas entièrement clarifiées. Les résultats obtenus jusqu'ici permettent de conclure à une modification de la déclaration des effectifs par les exploitants.

Le deuxième recul le plus important (-2,4 points de pourcentage) a été enregistré dans la catégorie « lapines avec quatre mises bas par an, au moins, y compris les jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ ».

Contributions SST 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 882	6 867	5 361	22 110
UGB	Nombre	365 436	199 719	117 114	682 270
UGB par exploitation	Nombre	36,98	29,08	21,85	30,86
Contribution par exploitation	fr.	4 583	3 365	2 204	3 628
Total des contributions	1 000 fr.	45 285	23 111	11 814	80 210

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions au bien-être des animaux selon les cantons et les zones agricoles.

Laurent Nyffenegger, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, laurent.nyffenegger@blw.admin.ch

Peter Zbinden, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, peter.zbinden@blw.admin.ch

Susanne Menzel, OFAG, secteur Économie agricole, espace rural et structures, susanne.menzel@blw.admin.ch

Contributions au système de production 2016

Cantons	Agriculture biologique			Culture extensive de céréales et de colza			Production de lait et de viande basée sur les herbages		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	355	8 029	3 979 814	1 413	7 342	2 936 760	1 240	21 246	4 147 325
BE	1 173	20 598	6 329 688	3 721	13 258	5 303 318	6 908	105 932	21 054 493
LU	351	6 169	2 036 851	1 023	3 156	1 262 353	3 124	45 440	9 020 457
UR	56	935	189 122	0	0	0	517	6 356	1 271 272
SZ	166	2 783	577 894	13	22	8 852	1 259	19 284	3 842 349
OW	185	2 546	514 612	0	0	0	534	7 223	1 440 411
NW	69	1 056	216 688	0	0	0	379	5 407	1 077 985
GL	86	1 873	376 396	3	4	1 500	334	6 572	1 312 896
ZG	82	1 550	415 266	60	191	76 548	347	6 018	1 193 579
FR	169	4 543	2 154 012	1 073	7 105	2 841 981	1 607	38 411	7 640 440
SO	132	3 824	1 361 575	621	3 653	1 461 234	639	13 489	2 649 896
BL	125	3 005	1 042 236	467	2 406	962 288	452	9 285	1 810 289
SH	32	827	526 982	323	2 494	997 540	92	1 388	259 431
AR	109	2 275	459 604	0	0	0	579	10 671	2 130 558
AI	21	371	74 398	0	0	0	379	6 168	1 226 922
SG	433	8 219	1 994 674	209	533	213 084	2 987	54 674	10 870 614
GR	1 291	32 931	7 121 064	262	782	312 864	1 845	45 550	9 103 849
AG	239	5 038	2 753 298	1 437	7 781	3 112 204	1 286	17 874	3 464 298
TG	285	5 886	3 252 786	785	3 952	1 580 884	1 019	17 596	3 474 336
TI	133	2 567	617 318	50	237	94 802	486	9 508	1 856 296
VD	220	6 500	3 506 982	1 893	22 370	8 948 016	1 493	33 266	6 527 932
VS	301	6 091	1 916 755	120	359	143 428	1 519	25 594	5 087 931
NE	74	2 332	787 034	223	2 412	964 728	558	23 240	4 619 263
GE	20	799	650 894	189	3 752	1 500 640	54	1 111	196 757
JU	136	5 239	2 248 324	477	4 061	1 624 364	626	19 740	3 901 652
Suisse	6 243	135 987	45 104 267	14 362	85 868	34 347 388	30 263	551 045	109 181 230

Zones									
Plaine	1 540	34 934	21 189 071	9 265	65 230	26 091 994	8 547	131 662	25 797 274
Collines	665	13 488	4 922 474	3 071	13 972	5 588 638	4 640	78 949	15 567 399
ZM I	765	14 147	3 726 400	1 421	5 246	2 098 491	4 726	84 196	16 711 832
ZM II	1 161	23 202	4 925 583	423	1 186	474 488	6 272	132 845	26 477 374
ZM III	1 193	26 789	5 597 513	126	187	74 792	3 798	75 063	14 972 507
ZM IV	919	23 426	4 743 227	56	47	18 984	2 280	48 330	9 654 845

Participation au programme SRPA 2016

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	569 087	28 846	477 158	20 600	83.8%	71.4%
Autres vaches	118 488	13 480	108 292	8 089	91.4%	60.0%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	144 224	34 129	119 492	25 207	82.9%	73.9%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 952	33 083	36 197	23 031	77.1%	69.6%
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 166	33 704	7 493	13 558	41.2%	40.2%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 097	9 422	3 168	5 398	62.2%	57.3%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 494	13 982	8 066	7 467	64.6%	53.4%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 912	20 900	16 942	10 815	65.4%	51.7%
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	17 104	32 622	6 600	11 358	38.6%	34.8%
Total des bovins	957 524	36 095	783 409	30 091	81.8%	83.4%
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	34 441	8 951	29 358	6 912	85.2%	77.2%
Etalons, de plus de 30 mois	1 333	1 757	719	726	53.9%	41.3%
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 241	2 136	1 795	1 006	80.1%	47.1%
Total des équidés	38 015	9 576	31 871	7 042	83.8%	73.5%
Animaux femelles, de plus d'un an	10 699	5 865	8 385	3 196	78.4%	54.5%
Animaux mâles, de plus d'un an	502	1 942	341	1 155	67.9%	59.5%
Total des caprins	11 201	5 918	8 726	3 215	77.9%	54.3%
Animaux femelles, de plus d'un an	36 441	7 449	32 106	5 518	88.1%	74.1%
Animaux mâles, de plus d'un an	1 415	5 215	1 112	3 789	78.6%	72.7%
Agneau de pâturage	575	951	356	450	61.9%	47.3%
Total des ovins	38 432	7 526	33 575	5 544	87.4%	73.7%
Verrats d'élevage, de plus de six mois	568	1 649	325	928	57.1%	56.3%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 711	1 910	14 581	1 111	70.4%	58.2%
Truies d'élevage allaitantes	15 641	2 124	781	185	5.0%	8.7%
Porcelets sevrés	17 357	2 072	597	159	3.4%	7.7%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 519	6 154	63 872	2 915	61.7%	47.4%
Total des porcs	157 796	6 875	80 155	3 402	50.8%	49.5%
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	293	664	10	42	3.4%	6.3%
Jeunes lapins de plus de 35 jours	577	562	3	18	0.6%	3.2%
Total des lapins	869	783	13	43	1.5%	5.5%
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 358	970	196	89	14.5%	9.2%
Poules pondeuses	26 917	10 188	20 459	2 467	76.0%	24.2%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 716	639	928	102	19.7%	16.0%
Poulets de chair	33 498	1 127	2 191	180	6.5%	16.0%
Dindes	1 526	267	1 427	84	93.5%	31.5%
Total de la volaille	68 016	11 941	25 201	2 745	37.1%	23.0%
Total, toutes catégories confondues	1271 853	41 613	962 951	35 129	75.7%	84.4%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)
Source: OFAG

Participation au programme SRPA 2014

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Exploitation Nombre	UGB Exploitation Nombre	UGB Exploitation Nombre	UGB Exploitation Nombre	UGB Exploitation %	UGB Exploitation %
Vaches laitières	579 730	30 559	477 195	21 162	82.3%	69.2%
Autres vaches	116 055	14 283	103 302	7 875	89.0%	55.1%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	147 173	35 419	119 769	25 375	81.4%	71.6%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 021	34 360	34 956	23 155	76.0%	67.4%
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 245	35 096	7 074	13 224	38.8%	37.7%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	4 894	9 388	3 019	5 249	61.7%	55.9%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 459	14 450	7 718	7 281	61.9%	50.4%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 935	22 272	16 439	10 717	63.4%	48.1%
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	17 495	34 097	5 830	10 871	33.3%	31.9%
Total des bovins	968 006	37 440	775 302	30 493	80.1%	81.4%
Animaux femelles et animaux mâles castrés. De plus de 30 mis	33 959	9 035	28 564	6 907	84.1%	76.4%
Etalons, de plus de 30 mois	1 422	1 834	761	778	53.5%	42.4%
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 628	2 557	2 045	1 133	77.8%	44.3%
Total des équidés	38 010	9 671	31 370	7 039	82.5%	72.8%
Animaux femelles, de plus d'un an	10 651	5 848	8 096	3 153	76.0%	53.9%
Animaux mâles, de plus d'un an	497	1 863	340	1 118	68.5%	60.0%
Total des caprins	11 148	5 879	8 436	3 166	75.7%	53.9%
Animaux femelles, de plus d'un an	37 106	7 617	32 165	5 591	86.7%	73.4%
Animaux, mâles, de plus d'un an	1 463	5 324	1 151	3 866	78.7%	72.6%
Agneau de pâturage	391	541	268	247	68.6%	45.7%
Total des ovins	38 959	7 680	33 584	5 615	86.2%	73.1%
Verrats d'élevage, de plus de six mois	596	1 729	335	966	56.3%	55.9%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 932	2 024	14 452	1 146	69.0%	56.6%
Truies d'élevage allaitantes	15 697	2 244	830	195	5.3%	8.7%
Porcelets sevrés	17 487	2 202	671	170	3.8%	7.7%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à	102 651	6 273	64 176	2 985	62.5%	47.6%
Total des Porcs	157 363	7 095	80 465	3 499	51.1%	49.3%
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	316	743	11	42	3.4%	5.7%
jeunes lapins de plus de 35 jours	659	675	3	16	0.4%	2.4%
Total des lapins	975	899	13	43	1.4%	4.8%
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 253	955	196	84	15.6%	8.8%
Poules pondeuses	24 200	9 696	17 717	2 325	73.2%	24.0%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 327	742	898	96	20.7%	12.9%
Poulet de chair	29 632	1 069	2 270	167	7.7%	15.6%
Dindes	1 238	236	1 125	76	90.8%	32.2%
Total de la volaille	60 651	11 432	22 205	2 602	36.6%	22.8%
Total, toutes catégories confondues	1 275 113	42 983	951 376	35 535	74.6%	82.7%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source: OFAG

Participation au programme SST 2016

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	569 087	28 846	270 075	8 327	47.5%	28.9%
Autres vaches	118 488	13 480	100 856	6 707	85.1%	49.8%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	144 224	34 129	75 963	14 714	52.7%	43.1%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 952	33 083	27 434	14 703	58.4%	44.4%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 097	9 422	2 702	4 423	53.0%	46.9%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 494	13 982	8 108	5 750	64.9%	41.1%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 912	20 900	17 849	8 490	68.9%	40.6%
Total Bovins	922 254	36 089	502 987	18 779	54.5%	52.0%
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	34 441	8 951	6 405	1 712	18.6%	19.1%
Etalons, de plus de 30 mois	1 333	1 757	159	155	11.9%	8.8%
Total des équidés	35 774	9 436	6 564	1 737	18.3%	18.4%
Animaux femelles, de plus d'un an	10 699	5 865	4 434	1 222	41.4%	20.8%
Animaux mâles, de plus d'un an	502	1 942	154	500	30.6%	25.7%
Total des caprins	11 201	5 918	4 588	1 232	41.0%	20.8%
Verrats d'élevage, de plus de six mois	568	1 649	110	321	19.4%	19.5%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	20 711	1 910	14 791	1 073	71.4%	56.2%
Truies d'élevage allaitantes	15 641	2 124	10 413	1 184	66.6%	55.7%
Porcelets sevrés	17 357	2 072	11 598	1 118	66.8%	54.0%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 519	6 154	68 011	2 982	65.7%	48.5%
Total des porcs	157 796	6 875	104 924	3 581	66.5%	52.1%
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	293	664	142	80	48.4%	12.0%
Jeunes lapins de plus de 35 jours	577	562	468	95	81.2%	16.9%
Total des lapins	869	783	610	132	70.1%	16.9%
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couver souches ponte et engraissement)	1 358	970	448	57	33.0%	5.9%
Poules pondeuses	26 917	10 188	24 719	1 869	91.8%	18.3%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 716	639	4 206	163	89.2%	25.5%
Poulets de chair	33 498	1 127	31 869	976	95.1%	86.6%
Dindes	1 526	267	1 436	71	94.1%	26.6%
Total de la volaille	68 016	11 941	62 678	2 956	92.2%	24.8%
Total, toutes catégories confondues	1 195 910	40 357	682 350	22 115	57.1%	54.8%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source: OFAG

Participation au programme SST 2015

	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Catégorie animale						
Vaches laitières	576 131	29 796	264 012	8 189	45.8%	27.5%
Autres vaches	116 528	14 089	97 919	6 608	84.0%	46.9%
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	145 404	34 811	74 236	14 493	51.1%	41.6%
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 242	33 733	26 454	14 489	57.2%	43.0%
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 008	9 368	2 665	4 337	53.2%	46.3%
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 677	14 164	8 151	5 644	64.3%	39.8%
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	25 706	21 487	17 582	8 417	68.4%	39.2%
Total Bovins	927 696	36 751	491 019	18 570	52.9%	50.5%
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	34 020	8 955	6 008	1 642	17.7%	18.3%
Etalons, de plus de 30 mois	1 426	1 816	165	153	11.5%	8.4%
Total des équidés	35 447	9 463	6 172	1 674	17.4%	17.7%
Animaux femelles, de plus d'un an	10 576	5 869	4 335	1 180	41.0%	20.1%
Animaux mâles, de plus d'un an	490	1 874	153	479	31.2%	25.6%
Total des caprins	11 067	5 904	4 487	1 187	40.5%	20.1%
Verrats d'élevage, de plus de six mois	584	1 697	111	329	19.0%	19.4%
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	21 057	1 983	14 841	1 097	70.5%	55.3%
Truies d'élevage allaitantes	15 801	2 197	10 566	1 221	66.9%	55.6%
Porcelets sevrés	17 704	2 154	11 747	1 145	66.4%	53.2%
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois,	103 262	6 297	67 628	3 031	65.5%	48.1%
Total des porcs	158 408	7 059	104 893	3 636	66.2%	51.5%
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	316	713	161	81	50.8%	11.4%
Jeunes lapins de plus de 35 jours	655	603	537	97	82.0%	16.1%
Total des lapins	971	845	698	132	71.9%	15.6%
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 261	1 051	625	64	49.5%	6.1%
Poules pondeuses	26 121	9 872	23 715	1 802	90.8%	18.3%
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	4 795	654	4 030	158	84.1%	24.2%
Poulets de chair	31 522	1 084	29 650	920	94.1%	84.9%
Dindes	1 303	245	1 222	67	93.8%	27.3%
Total de la volaille	65 002	11 623	59 242	2 851	91.1%	24.5%
Total, toutes catégories confondues	1 198 590	40 969	666 511	21 906	55.6%	53.5%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source: OFAG

Participation aux systèmes de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce 2016

Canton	Systèmes de stabulation			Sortie régulière en plein air			Stabulation particulièrement		
	Exploitation Nombre	UGB Nombre	Total Fr.	Exploitation Nombre	UGB Nombre	Total Fr.	Exploitations	UGB	Total Contributions
ZH	1 416	44 873	4872 041	1 872	52875	10430712	1'974	97'747	15'302'754
BE	4 360	104 127	12602 218	8 336	193946	37965530	8'480	298'073	50'567'748
LU	2 883	97 755	12215 212	3 662	109118	21589199	3'760	206'872	33'804'411
UR	143	1 860	172 079	419	5838	1118878	420	7'698	1'290'957
SZ	565	12 178	1364 005	1 147	23340	4551499	1'167	35'518	5'915'505
OW	310	6 553	673 472	478	10227	1977071	481	16'780	2'650'543
NW	189	4 416	502 023	287	6182	1192701	296	10'597	1'694'724
GL	130	2 792	280 170	301	6994	1355753	302	9'787	1'635'923
ZG	318	10 484	1086 814	405	12265	2405035	416	22'749	3'491'849
FR	1 508	60 402	7480 963	2 123	82854	16106036	2'176	143'256	23'586'999
SO	676	19 856	2145 171	952	26345	5166215	979	46'202	7'311'387
BL	479	13 681	1484 855	635	17179	3446163	653	30'861	4'931'017
SH	211	9 027	1240 513	222	7402	1497739	262	16'430	2'738'252
AR	241	5 547	630 230	572	14492	2817875	573	20'039	3'448'104
AI	180	4 893	725 995	379	9677	1944914	386	14'570	2'670'909
SG	1 693	53 815	6401 960	2 913	85003	16670302	2'969	138'818	23'072'262
GR	1 235	28 987	2733 265	2 021	47859	9340809	2'023	76'846	12'074'074
AG	1 369	45 005	5720 546	1 650	45919	9190479	1'784	90'923	14'911'025
TG	1 176	47 771	6058 357	1 460	49259	9749747	1585	97'031	15'808'103
TI	239	4 862	451 104	549	9467	1824558	551	14'329	2'275'661
VD	1 302	50 403	5997 799	1 931	64773	12699438	2'003	115'176	18'697'237
VS	355	6 187	656 908	1 254	18801	3625381	1'266	24'988	4'282'289
NE	409	16 330	1596 098	603	24378	4733655	605	40'708	6'329'754
GE	45	1 420	162 322	83	2080	411385	84	3'500	573'707
JU	678	29 046	2955 481	861	36495	7113843	871	65'540	10'069'324
Suisse	22'110	682'270	80'209'599	35'115	962'770	188'924'917	36'066	1'645'040	269'134'516
Zone									
Plaine	9'882	365'436	45'285'018	12'910	410'516	81'156'381	13'641	775'951	126'441'399
Collines	3800	118416.507	14087166.8	5348	157422.246	31001368.29	5482	275838.753	45088535.04
ZM I	3'067	81'303	9'023'455	5'063	135'980	26'468'209	5'109	217'283	35'491'664
ZM II	3062	73835.0009	7783969.05	6106	150917.709	29336494.11	6138	224752.71	37120463.16
ZM III	1'468	28'068	2'638'016	3'571	69'707	13'537'818	3'573	97'775	16'175'834
ZM IV	831	15211.7445	1391973.85	2117	38227.2251	7424646.55	2123	53438.9696	8816620.4

Source: OFAG



Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions à l'utilisation efficiente des ressources sous : [Contributions à l'utilisation efficiente des ressources](#).

Les informations pertinentes pour 2016 sont présentées ci-après. Le tableau suivant fournit un aperçu des taux de contributions.

Techniques d'épandage diminuant les émissions

Les procédés d'épandage réduisant les émissions ont été encore encouragés en 2016 dans certains cantons via les projets cantonaux pour la réduction des émissions d'ammoniac et pas dans le cadre des paiements directs, via la contribution à l'utilisation efficiente des ressources. Les derniers projets pour la réduction des émissions d'ammoniac s'achèveront à fin 2017.

La hausse des dépenses pour les procédures d'épandage réduisant les émissions entre 2015 et 2016 est notamment liée à la fin de certains de ces projets. Après la fin des projets, les exploitants ont la possibilité de s'annoncer pour les contributions à l'utilisation efficiente des ressources.

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour des techniques d'épandage diminuant les émissions en 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	4 884	3 129	1 797	9 810
Surface totale	ha	187 531	119 192	55 955	362 678
Surface par exploitation	ha	38,40	38,09	31,14	36,97
Contribution par exploitation	fr.	1 152	1 143	934	1 109
Total des contributions	1 000 fr.	5 626	3 576	1 679	10 880

Source : OFAG

Techniques culturales préservant le sol

Les procédures sans herbicides sont principalement choisies en combinaison avec le semis sous litière. Les semis en bandes fraisées sont utilisés dans les mêmes proportions que le semis direct sur des surfaces cultivées avec herbicides. Le semis en bandes sur des surfaces cultivées sans herbicides est insignifiant.

La hausse des surfaces par rapport à 2015 s'explique par des surfaces supplémentaires dans le canton de Berne. Le projet cantonal d'utilisation durable des ressources – Programme de promotion du sol concernant ces surfaces s'est achevé fin 2015. Les surfaces exploitées sans labour encouragées dans le cadre de ce projet sont maintenant soutenues par les contributions à l'efficience des ressources.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour des techniques culturales pré-servant le sol en 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	6 505	2 095	186	8 786
Surface totale	ha	55 267	8 998	609	64 874
Surfaces cultivées sans herbicides	ha	50 984	7 875	246	59 309
Semis direct	ha	7 066	2 579	165	9 891
Semis en bandes	ha	7 007	1 599	42	8 649
Semis sous li-tière	ha	36 911	3 697	162	40 769
Surfaces cultivées avec herbicide	ha	4 284	1 123	159	5 565
Semis direct	ha	820	333	79	1 232
Semis en bandes	ha	87	6	7	100
Semis sous li-tière	ha	3 376	783	73	4 232
Surface par exploitation	ha	8,50	4,29	3,27	7,38
Contribution par exploitation	Fr.	1 714	1 036	1 020	1 537
Total des contributions	1 000 fr.	11 147	2 170	190	13 507

Source : OFAG

Utilisation de techniques d'application précise

Pulvérisation sous-foliaire

Le pulvérisateur agricole classique est équipé de buses qui aspergent la culture ou la flore adventice de haut en bas. Avec cette technique, les substances actives atteignent surtout les faces supérieures des feuilles et les épis supérieurs des cultures, tandis que les faces et les épis inférieurs sont peu ou pas du tout aspergés. Pour pouvoir mieux traiter ces parties végétales difficilement accessibles et souvent infestées de parasites et atteintes par des maladies, il faut une technique d'application plus adaptée qui puisse diffuser les substances actives de manière plus ciblée et plus efficace. C'est pourquoi la Confédération soutient la technique de pulvérisation sous-foliaire. Il s'agit d'un dispositif ajouté à un pulvérisateur traditionnel, qui permet d'utiliser au moins 50 % des buses pour le traitement de la partie inférieure des végétaux et de la face inférieure des feuilles. Selon le type de culture et d'appareil, jusqu'à 80 % des quantités de produits phytosanitaires aspergés peuvent être économisés.

Pulvérisateurs anti-dérive dans les cultures pérennes

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les produits phytosanitaires utilisés par l'agriculture peuvent dériver et parvenir dans les eaux de surface ou la nappe phréatique. Les pulvérisateurs anti-dérive sont équipés de manière à réduire la dérive d'au moins 50 %.

En matière de pulvérisation sous-foliaire et de pulvérisateurs anti-dérive dans les cultures pérennes, la Confédération verse une contribution unique pour l'acquisition de nouveaux appareils pour l'application précise de produits phytosanitaires.

Contributions à l'utilisation efficace des ressources pour l'utilisation de techniques d'application précise en 2016 (contribution unique)

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	126	22	11	159
Pulvérisation sous-foliaire					
Nombre de pulvérisateurs à rampe	Nombre	32	8	1	41
Contributions	fr.	115 322	39 039	2 040	156 401
Pulvérisateurs anti-dérive					
Nombre d'appareils de pulvérisation	Nombre	94	14	10	118
Contributions	fr.	372 220	41 736	29 134	443 090
Contribution par exploitation	fr.	3 869	3 672	2 834	3 770
Total des contributions	1000 fr.	488	81	31	599

Source : OFAG

La croissance des nouveaux appareils a quelque peu diminué en 2016. Cela pourrait être un signe de saturation. Selon Agroscope, les appareils sont utilisés en moyenne sur 25 ha. Les 440 appareils cofinancés par la Confédération correspondent ainsi à une surface totale de 11 100 ha, à savoir près de la moitié de la surface de cultures pérennes.

Aperçu de la durée des mesures d'utilisation efficace des ressources

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Techniques d'épandage diminuant les émissions									
Travail respectueux du sol									
Application précise									
Nettoyage interne des pulvérisateurs									

Source : OFAG

Le tableau suivant comprend un aperçu général des contributions à l'efficacité des ressources selon le type de contribution, les cantons et les zones agricoles.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

**Bibliographie**

Prashun, V. 2012 On-farm effects of tillage and crops on soil erosion measured over 10 years in Switzerland. Soil and Tillage Research, 120 : 137 – 146.

Eva Wyss, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, eva.wyss@blw.admin.ch

Contributions à l'utilisation efficace des ressources

Type de contribution	Sous-catégorie	Type de contribution	Calcul de la contribution selon	Montant de la contribution
Techniques d'épandage diminuant les émissions			Hectares et épandages	30 .-
Travail respectueux du sol				
	Semis direct		Hectares (par année)	250 .-
	Semis en bandes		Hectares (par année)	200 .-
	Semis sous litière		Hectares (par année)	150 .-
	Contribution supplémentaire pour le non-recours		Hectares (par année)	400 .-
Utilisation de techniques d'application précise				
	Pulvérisation sous-foliaire		Unités de pulvérisation	75 % du prix d'acquisition et 170 francs au maximum
	Turbodiffuseurs et pulvérisateurs à jets projetés, avec flux d'air horizontal orientable		Nombre d'appareils	25 % du prix d'acquisition et 6000 francs au maximum
	Pulvérisateurs à jets projetés avec flux d'air horizontal orientable et détecteur de végétation		Nombre d'appareils	25 % du prix d'acquisition et 10000 francs au maximum
	Pulvérisateurs sous tunnel (recyclage de l'air et du liquide)		Nombre d'appareils	25 % du prix d'acquisition et 10000 francs au maximum
Nettoyage interne des pulvérisateurs			Nombre d'appareils	50 % du prix d'acquisition et 2000 francs au maximum

Source: OFAG

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources 2016

Cantons	Techniques d'épandage diminuant les émissions			Techniques culturales préservant le sol			Utilisation de techniques d'application précise		
	Exploitation	Surface	Total des Contributio	Exploitation	Surface	Total des Contributio	Exploitation	Surface	Total des Contributio
ZH	0	0	0	573	4 285	882 826	12	12	39 984
BE	2 841	83 892	2 516 772	2 519	15 626	3 043 837	9	9	30 613
LU	1 949	90 651	2 719 536	1 251	5 534	1 209 742	6	6	25 597
UR	77	2 018	60 531	0	0	0	0	0	0
SZ	428	14 266	427 988	41	73	14 431	0	0	0
OW	110	3 405	102 142	0	0	0	0	0	0
NW	100	3 468	104 031	4	8	1 644	0	0	0
GL	0	0	0	13	27	6 165	0	0	0
ZG	171	8 391	251 744	90	482	112 838	0	0	0
FR	635	33 684	1 010 510	586	5 115	1 018 854	3	3	12 515
SO	417	12 631	378 931	493	3 381	704 087	2	2	8 954
BL	195	5 695	170 861	103	545	144 643	3	3	14 851
SH	0	0	0	260	2 632	511 757	8	8	27 793
AR	203	8 778	263 330	3	6	1 288	0	0	0
AI	159	5 761	172 844	1	1	224	0	0	0
SG	519	21 259	637 765	286	921	228 450	3	3	9 909
GR	0	0	0	24	128	44 247	1	1	6 955
AG	1 072	31 594	947 826	740	4 781	962 377	14	14	50 361
TG	521	20 677	620 309	509	3 095	687 595	26	26	108 136
TI	16	946	28 368	5	77	30 152	4	4	11 245
VD	0	0	0	836	12 697	2 474 953	31	31	121 825
VS	52	1 928	57 850	24	162	64 175	31	31	108 011
NE	157	6 873	206 190	131	1 136	303 671	2	2	8 548
GE	10	213	6 387	106	2 094	447 247	4	4	14 196
JU	178	6 548	196 428	188	2 065	611 659	0	0	0
Suisse	9 810	362 678	10 880 343	8 786	64 874	13 506 859	159	159	599 491

Zone									
Plaine	4 884	187 531	5 625 927	6 505	55 267	11 146 876	126	126	487 542
Collines	1 822	68 596	2 057 886	1 500	6 782	1 597 618	17	17	67 178
ZM I	1 307	50 596	1 517 884	595	2 216	572 609	5	5	13 597
ZM II	1 356	46 989	1 409 672	175	589	182 795	11	11	31 174
ZM III	297	6 721	201 625	10	18	6 738	0	0	0
ZM IV	144	2 245	67 349	1	1	223	0	0	0

Source : OFAG



Contribution de transition

La contribution de transition a été introduite en 2014 par la politique agricole 2014 – 2017. Celle-ci assure une transition socialement supportable de l'ancienne à la nouvelle politique agricole 2014 – 2017. Il est prévu que la contribution de transition soit maintenue jusqu'en 2021. Le site Internet de l'OFAG (www.blw.admin.ch) comprend des informations supplémentaires sur le sens et la finalité des contributions de transition, ainsi que sur leur mode de calcul, à la rubrique : [Contribution de transition](#).

La hausse de la participation aux programmes facultatifs des paiements directs, très forte à l'origine, a ralenti depuis 2015 ; en 2016, les moyens à disposition pour la contribution de transition étaient donc seulement légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente. Le tableau suivant recense les contributions de transition octroyées selon les régions.

Contribution de transition 2016

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	18 152	11 784	12 890	42 826
Contribution par exploitation	fr.	4 032	3 748	3 480	3 788
Total	1 000 fr.	73 196	44 165	44 854	162 215

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions de transition versées, selon les cantons et les zones agricoles.

La contribution de transition est plafonnée si le revenu ou la fortune pris en considération sont élevés ou en cas de changement important concernant l'exploitation (réduction des UMOS de 50 % ou plus par rapport à l'année de référence). Le tableau ci-dessous montre les effets de ce plafonnement.

Effets du plafonnement de la contribution de transition 2016

Plafonnement de la contribution de transition	Exploitations concernées	Réduction totale	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	fr.	fr.
Réductions dues à la réduction de plus de 50 % de la taille de l'exploitation (UMOS) (par rapport à l'année de référence)	1 000	2 147 374	2 147
Réduction sur la base du revenu ou de la fortune	2 719	6 762 867	2 487
Total de la réduction		8 910 241	

Source : OFAG

Philipp Meyer, OFAG, Secteur Paiements directs Bases, philipp.meyer@blw.admin.ch

Contribution de transition 2016

Cantons	Exploitations Nombre	Total des contributions fr.
ZH	2 844	10 936 225
BE	9 873	32 454 149
LU	4 255	15 718 204
UR	432	847 000
SZ	1 400	4 162 998
OW	540	1 301 404
NW	406	1 091 635
GL	335	1 141 576
ZG	483	1 962 932
FR	2 484	12 150 551
SO	1 152	4 917 726
BL	783	3 213 434
SH	464	1 671 993
AR	608	2 365 858
AI	420	1 453 860
SG	3 468	13 310 857
GR	2 069	8 339 629
AG	2 518	9 442 471
TG	2 105	8 060 832
TI	599	1 528 095
VD	3 099	11 840 887
VS	2 097	4 150 208
NE	699	3 814 169
GE	246	648 866
JU	922	5 689 243
Suisse	44 301	162 214 801

Zones		
Plaine	19 177	73 195 860
Collines	6 369	24 018 464
ZM I	5 704	20 146 893
ZM II	6 828	24 614 354
ZM III	3 913	12 370 283
ZM IV	2 310	7 868 947

Source: OFAG



Évaluations dans le domaine des paiements directs

Mandat légal et objectif

La Confédération verse actuellement environ 2,8 milliards de francs par année pour les paiements directs. En contrepartie, les agriculteurs fournissent des prestations d'intérêt public dans les domaines de la sécurité de l'approvisionnement, de l'écologie, de l'entretien du paysage cultivé, du bien-être des animaux et de l'occupation décentralisée du territoire. L'octroi des paiements directs est soumis à des exigences particulières. Celles-ci doivent garantir que les prestations souhaitées en faveur de la société sont effectivement réalisées dans le cadre de l'exploitation agricole en Suisse.

Dans le contexte de l'importance financière des paiements directs, il est indispensable d'examiner régulièrement l'efficacité des mesures et l'efficience des moyens investis. La loi sur l'agriculture (LAg) oblige ainsi la Confédération à évaluer l'efficacité des mesures de politique agricole (cf. art. 185, al. 1^{er}, LAg).

Planification de l'évaluation dans le domaine des paiements directs

Pour remplir ce mandat, l'OFAG examine les effets de l'instrumentaire de politique agricole et réalise des évaluations à cet effet. Le calendrier de planification de ces évaluations est fixé d'une part en tenant compte des connaissances dont l'OFAG a besoin à l'interne pour le développement à court terme des instruments de politique agricole. D'autre part, les préoccupations des parties prenantes externes, ou des thèmes et questions qui ont de l'importance dans le cadre des discussions politiques, peuvent aussi être pris en compte.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'état des évaluations terminées, en cours et prévues dans le domaine des paiements directs. Certaines mesures relevant des paiements directs qui sont déjà en vigueur depuis longtemps – comme les contributions bio et Extensio ou les contributions au bien-être des animaux – ont déjà été évaluées dans le cadre d'études précédentes (Flury, 2005).

Dans le cadre de la PA 14 – 17, diverses mesures ont été adaptées ou introduites. Lors de la dernière étape d'évaluation, deux nouveaux instruments ont été évalués. Il s'agit de l'encouragement de la qualité du paysage via les contributions à la qualité du paysage et de la contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages. L'évaluation de ces deux mesures s'est terminée cette année. L'évaluation des contributions à la sécurité de l'approvisionnement (CSA) a débuté au printemps 2017. Les résultats de cette évaluation devraient être disponibles en été 2018. L'évaluation des contributions à la biodiversité (CBD) se trouve en phase préparatoire et débutera vraisemblablement au printemps 2018.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Évaluations prévues et terminées dans le domaine des programmes de paiements directs

Programme des paiements directs	Moyens investis ¹	Statut de l'évaluation	Finalisation
	en mio. de fr.		
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement (CSA)	1 096	débutée	2018
Contributions à la biodiversité (CBD)	400	prévue (dès 2018)	ouverte
Contributions à la qualité du paysage (CQP)	150	terminée	2017
Contributions au système de production	464		
<i>a. contribution pour l'agriculture biologique</i>		terminée	2005
<i>b. contribution pour la production extensive de grandes</i>		terminée	2005
<i>c. contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)</i>		terminée	2017
<i>d. contributions au bien-être des animaux (SRPA/SST)</i>		terminée	2005

¹ Budget 2017 selon l'arrêté du Conseil fédéral du 15.12.2016
Source : OFAG

Rétrospective : évaluations terminées

Les deux derniers projets d'évaluation, terminés en 2017, sont présentés ci-après. Il s'agit de l'évaluation des contributions à la qualité du paysage (CQP) et des contributions pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH).

L'évaluation des contributions à la qualité du paysage avait pour objectif de réaliser un premier état des lieux en vue du développement de ces nouvelles contributions introduites avec la PA 14 – 17.

Les auteurs de l'évaluation ont constaté que les charges liées à la mesures étaient importantes pour tous les participants (cantons, porteurs de projet, agriculteurs), notamment lors de la phase de démarrage. Cependant, une fois les mesures introduites, la charge de travail liée aux travaux d'exécution se maintient dans des limites raisonnables, selon les indications des chefs d'exploitation interrogés.

Le niveau d'acceptation des CQP par les exploitants est élevé : en effet, trois quarts des exploitations participent aux projets. L'évaluation a également montré que la participation élevée aux programmes CQP s'explique entre autres par le fait qu'ils permettent de compenser – au moins en partie – la suppression d'autres paiements directs.

Les effets du programme sont confirmés par le fait que deux tiers des exploitations réalisent des mesures qu'ils n'appliqueraient plus sans les CQP. Il s'agit souvent de mesures particulièrement efficaces au plan du paysage tels les assolements diversifiés dans la culture des champs, certaines mesures structurelles (p. ex. les meules de foin, bisses et guérites dans les vignes), les châtaigneraies, les terrasses ou les cultures en zone de montagne. Les cantons, les porteurs

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



de projet et les agriculteurs estiment pour la plupart que les CQP sont utiles, voire très utiles, pour le maintien d'un paysage cultivé varié.

L'équipe d'évaluateurs conclut que le programme CQP est un instrument efficace permettant de rémunérer les prestations d'intérêt public de l'agriculture dans le domaine du paysage. En ce qui concerne la conception de la mesure, les auteurs de l'évaluation estiment qu'aucun changement fondamental n'est nécessaire. Des modifications ponctuelles sont cependant recommandées dans la perspective de la fin de la première période contractuelle de 8 ans : la palette de mesures doit être structurée de manière plus claire et mieux coordonnée avec les mesures appartenant à d'autres programmes (notamment les projets de mise en réseau et les surfaces de promotion de la biodiversité). L'information, la communication et la formation en lien avec l'instrument CQP doit en outre être améliorée et les perspectives financières doivent être clarifiées (sécurité de planification).

Vous trouverez plus d'informations et les résultats détaillés de l'évaluation dans le [Rapport d'évaluation sur les contributions à la qualité du paysage \(CQP\)](#), sur le site Internet de l'OFAG.

L'évaluation de la **production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)** a montré que le taux de participation des exploitations au programme PLVH était d'environ 75 % en moyenne entre 2014 et 2016. Une participation supérieure à la moyenne a été enregistrée dans la région de montagne et les exploitations bio. Il en va de même pour les exploitations pratiquant l'élevage de vaches mères, de moutons, de chèvres et d'équidés. Ces catégories d'animaux sont presque exclusivement affouragées avec du fourrage de base et de prairie ; il est donc possible de rester en dessous de la limite de 10 % d'aliments concentrés sans efforts supplémentaires.

Par contre, entre la moitié et deux tiers des exploitations produisant du lait commercialisé PLVH ne remplissaient pas le niveau d'exigence avant de participer au programme ; des modifications de l'affouragement ont été nécessaires pour ce type d'exploitation. Le travail et les frais supplémentaires requis ont cependant été décrits comme faibles par la majorité des participants à l'enquête réalisée auprès des chefs d'exploitation. Les exploitations pour lesquelles la réalisation des exigences aurait occasionné des frais supplémentaires élevés ont renoncé beaucoup plus souvent à participer au programme.

Les efforts consentis par les exploitations PLVH qui ne remplissaient pas les exigences avant de participer au programme peuvent être classés en trois catégories :

- Réduction de l'utilisation d'aliments concentrés (23 % de toutes les exploitations PLVH)
- Augmentation de la part d'herbage (14 % de toutes les exploitations PLVH) ou
- Réduction de la part de maïs ensilé (12 % de toutes les exploitations PLVH)

Les effets des mesures d'adaptation précitées sont trop faibles, en comparaison avec les valeurs de l'ensemble du secteur, pour pouvoir influencer ce dernier de manière tangible : les ventes totales d'aliments composés dans l'élevage de bétail laitier (par UGB) et la surface de maïs ensilé dans l'ensemble de la Suisse sont ainsi restées pratiquement inchangées depuis l'introduction du programme PLVH.

En ce qui concerne l'utilisation d'aliments concentrés dans la production laitière, on ne peut cependant exclure qu'il y aurait eu, sans le programme PLVH, une hausse des ventes d'aliments composés dans le domaine du bétail laitier. Une analyse statistique des données d'exploitations agricoles permet de parvenir à cette conclusion. Celle-ci a conclu que la part d'aliments concentrés des exploitations PLVH dans l'élevage de bétail laitier pendant les années 2014/2015 était inférieure de 1 % en moyenne par rapport à ce qui aurait été le cas sans le programme.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Concrètement, la part d'aliments concentrés des exploitations PLVH détenant du bétail laitier était de 9,8 % en moyenne des années 2014/2015. Sans le programme PLVH, la part d'aliments concentrés du même groupe d'exploitations aurait été en moyenne de 10,7 %. Dans le cas d'une ration totale de 6 t d'aliments sous forme de matière sèche par vache et par année, il est possible de calculer, sur la base d'une part de 9,8 %, une quantité d'aliments concentrés de 588 kg pour les exploitations PLVH détenant du bétail laitier. Sans les effets du programme PLVH, la quantité utilisée aurait été de 642 kg, à savoir 54 kg de plus (10,7 % de 6 t). Le programme PLVH a ainsi contribué, pendant les deux premières années suivant son introduction, à éviter une hausse de l'utilisation d'aliments concentrés dans l'élevage de bétail laitier.

D'une manière générale, les effets réels du programme pourraient être plus faibles et les effets d'aubaine plus importants que ce qui était attendu lors de l'introduction du programme. Le programme PLVH a cependant débuté dans un contexte de normes relativement élevées en Suisse, c'est-à-dire une part d'herbe très élevée et une part faible d'aliments concentrés. L'objectif principal n'est donc pas de réduire l'utilisation d'aliments concentrés par vache, mais de maintenir un état souhaité et une part élevée d'herbe dans la ration. Cela permet d'éviter efficacement une nouvelle hausse de l'utilisation d'aliments concentrés. L'effet préservateur des PLVH devrait être encore plus important à l'avenir, car, chaque année, des progrès seront accomplis dans le domaine de la sélection en matière de performance laitière et une éventuelle réduction de la protection douanière conduirait à une baisse des prix des aliments concentrés : sans les PLVH, ces deux évolutions déboucheraient vraisemblablement sur une hausse de l'utilisation d'aliments concentrés dans la production laitière.

Le principal point faible du programme PLVH est, selon l'évaluation, la capacité à contrôler l'utilisation déclarée d'aliments concentrés. Cela est problématique dans la mesure où certaines exploitations PLVH présentent un niveau de performance laitière ne permettant pas d'expliquer de manière plausible comment la prescription PLVH (max. 10 % d'aliments concentrés) est réellement respectée. Dans le cadre du développement du programme, il faudra donc accorder une importance centrale à la possibilité de contrôler les quantités d'aliments concentrés utilisées. Sinon, cela pourrait nuire à la crédibilité du programme, ce qui aurait pour conséquence que l'un des objectifs du programme, à savoir la promotion d'une stratégie qualité pour les produits laitiers suisses, ne pourrait pas être atteint.

Vous trouverez plus d'informations et les résultats de l'évaluation du programme PLVH dans le [Rapport d'évaluation sur la production de lait et de viande basée sur les herbages \(PLVH\)](#), sur le site Internet de l'OFAG.

Perspectives : évaluations en cours et prévues

Les **contributions à la sécurité de l'approvisionnement** sont évaluées depuis mai 2017 par Agroscope (Tänikon). La fin de l'évaluation est prévue pour 2018. Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont, du point de vue des charges financières, l'instrument des paiements directs le plus important, avec 1,1 milliard de francs par année (env. 40 % du total des PDir). L'objectif de ces fonds est de maintenir la capacité de production de denrées alimentaires de l'agriculture suisse, ainsi qu'une part appropriée de terres ouvertes. Le maintien de la capacité de production doit être assuré via une production indigène du même ordre de grandeur qu'aujourd'hui, afin de garantir un approvisionnement sûr, y compris en cas de crise (Conseil fédéral 2009, p. 143).

En raison des moyens importants investis, il est compréhensible que la question soit posée de savoir s'il est véritablement nécessaire d'utiliser des sommes si élevées pour la sécurité de l'approvisionnement ou si cette mesure ne pourrait pas être conçue de manière plus efficiente. Des éléments permettent de supposer qu'une production plus faible que la production actuelle pourrait suffire en temps normal – avec en conséquence un investissement plus réduit de mo-

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



yens – sans qu'il soit nécessaire de transiger sur la sécurité de l'approvisionnement en temps de crise (Schlöpfer et al. 2015). Les fonds concernés pourraient être investis à d'autres fins.

Dans ce contexte, le point central de l'évaluation en cours est :

- effectuer une analyse des effets des contributions à la sécurité de l'approvisionnement dans le contexte de l'objectifs à atteindre, et
- examiner si des mesures visant à améliorer l'efficacité des contributions seraient possibles et appropriées.

En raison des moyens importants investis dans le domaine des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, il s'agit en outre d'évaluer les effets de la mesure sur le revenu agricole et sur l'évolution structurelle influencée par ce dernier.

Les **contributions à la biodiversité** sont l'un des principaux instruments des paiements directs du point de vue de l'investissement financier. Certains éléments pertinents pour la biodiversité ont déjà été évalués en 2005 dans le cadre d'une étape précédente d'évaluation (p. ex. les surfaces de promotion de la biodiversité QI actuelles, qui s'appelaient encore à l'époque « surfaces de compensation écologique »). Comme la structure de cet instrument a nettement changé depuis lors, l'OFAG prévoit une évaluation plus en profondeur des contributions à la biodiversité pour 2018. Cela doit permettre de créer les bases nécessaires pour optimiser l'instrument des paiements directs le plus important au plan écologique, du point de vue de l'efficacité et l'efficacité de l'utilisation des moyens. En parallèle, les résultats de l'évaluation doivent aussi servir à développer le concept de l'instrument dans le cadre du développement de la politique agricole (AP22+).

Literatur

Conseil fédéral (2009) : Rapport sur le développement du système des paiements directs. Consulté le 24.05.2017 sur <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/15603.pdf>

Flury C. (2005) : Rapport Agroécologie et bien-être des animaux 1994 – 2005, Office fédéral de l'agriculture, Berne.

Schlöpfer F., Blum J., Bosshard A. (2015) : Agriculture multifonctionnelle : est-ce que la sécurité d'approvisionnement est conciliable avec l'efficacité des ressources et la protection de la biodiversité ? Fiche-info n° 5, Vision Landwirtschaft. Consulté le 19.05.2017 sur <http://www.visionagriculture.ch/fr/publications/fiches-info/>

Textes législatifs

Loi sur l'agriculture (LAgr), art. 185, al. 1^{er}

Simon Peter, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, simon.peter@blw.admin.ch



Améliorations structurelles

Les améliorations structurelles contribuent à améliorer les conditions de vie et la situation économique du monde rural, en particulier dans la région de montagne et dans les zones périphériques. L'accent n'est cependant pas uniquement mis sur l'agriculture, mais sur des objectifs fondamentaux concernant l'ensemble de l'espace rural. C'est pourquoi, les **mesures collectives** sont conçues sous l'angle de la multifonctionnalité, car, outre l'agriculture, les communes, les amoureux de la nature, les personnes en quête de ressourcement et d'autres personnes intéressées doivent pouvoir profiter de l'espace rural. Les contributions aux améliorations structurelles doivent être utiles pour l'agriculture, l'aménagement du territoire, la biodiversité et la nature en général.

Afin de déterminer ces besoins, la planification agricole (PA) est appliquée depuis quelques années. Cette procédure standardisée et orientée sur les objectifs permet de recenser les différentes exigences et de les pondérer les unes par rapport aux autres de manière objective. Cela permet d'obtenir une vue d'ensemble équilibrée qui constitue la base pour des solutions bénéficiant d'un large soutien et portées par les différentes personnes concernées. Il est ainsi possible de répondre plus rapidement aux déficits qui apparaissent, par exemple sous la forme d'une pénurie en eau en raison du changement climatique. C'est ainsi que les jalons peuvent être posés et que l'espace nécessaire peut être délimité à temps pour des grands projets d'infrastructure.

En ce qui concerne les **mesures individuelles**, en plus des objectifs économiques pour l'agriculteur, on vise aussi surtout des objectifs liés à la protection des animaux et de l'environnement, tels que la construction de l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux ou les mesures pour une production pauvre en émissions. Outre l'agriculteur, l'environnement, le bien-être des animaux et la collectivité sont également gagnants.

Les aides à l'investissement sont accordées pour développer le potentiel local nécessaire à l'application de mesures d'améliorations structurelles aussi bien individuelles que collectives. Deux instruments sont disponibles à cet effet :

- les contributions exigeant la participation des cantons, essentiellement pour des mesures collectives ;
- les crédits d'investissements, octroyés sous la forme de prêts sans intérêts, principalement pour des mesures individuelles

Les aides à l'investissement encouragent le développement des infrastructures agricoles. Elles permettent aux exploitations de s'adapter à des conditions-cadre en perpétuelle mutation. L'abaissement des coûts de production et la promotion de l'écologie ont pour effet de renforcer la compétitivité d'une agriculture misant sur une production durable. Ces aides sont aussi des mesures importantes pour le développement du milieu rural dans d'autres pays, en particulier dans l'UE (PAC, 2^e pilier). L'Union européenne met à disposition, avec ses États membres, un total de 161 milliards d'Euro pour le développement rural pendant la période 2014 – 2020. Dans l'UE, les aides ne sont toutefois accordées que sous la forme de contributions et ne doivent donc pas être remboursées.

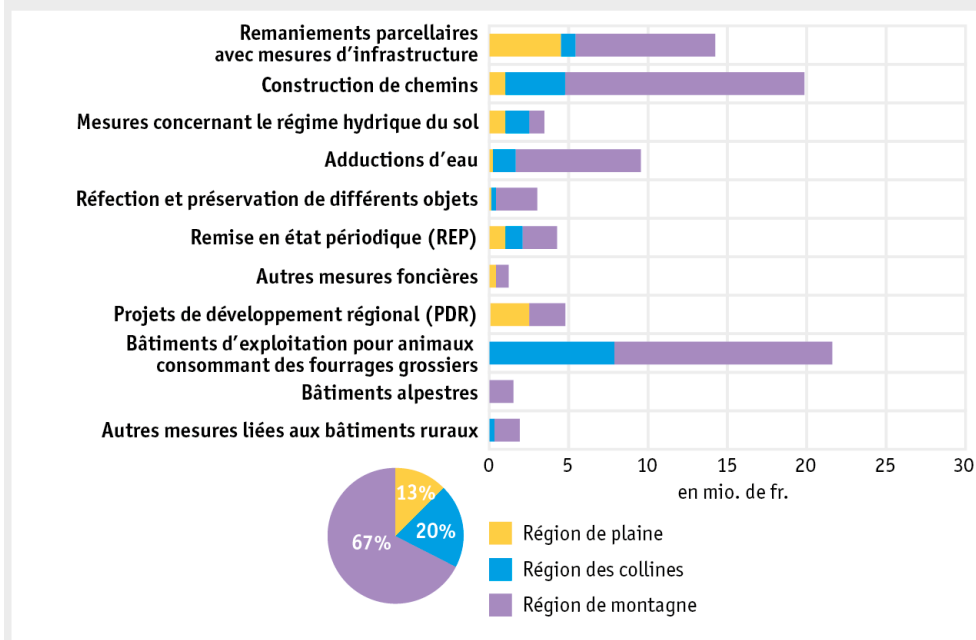
Moyens financiers dédiés aux contributions

En 2016, un montant de 83,8 millions de francs a été versé au titre des améliorations foncières et des bâtiments ruraux. Par ailleurs, l'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales d'un total de 85,6 millions de francs, générant ainsi un volume d'investissements de 476,3 millions de francs. Le montant total de ces contributions fédérales ne correspond toutefois pas à celui budgétisé dans la rubrique « Améliorations structurelles



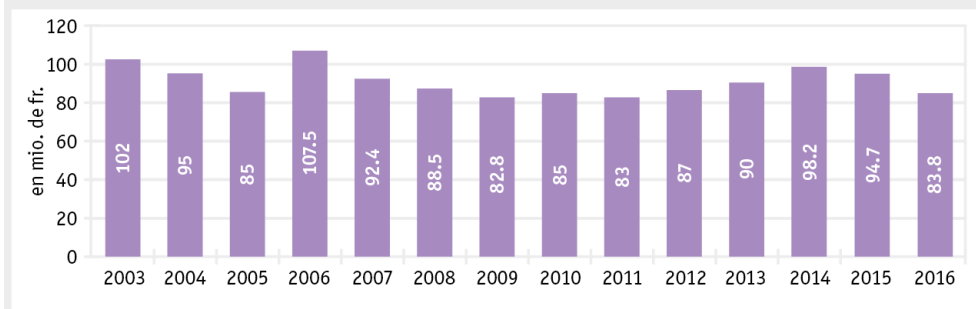
« dans l'agriculture », car il est rare que les contributions soient allouées et payées intégralement la même année ; les crédits sont souvent seulement accordés par tranche.

Crédits d'investissements accordés en 2016 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction



Source : OFAG

Contributions fédérales versées pour des améliorations foncières et des bâtiments ruraux



Source : OFAG

Moyens financiers dédiés aux crédits d'investissements

En 2016, les cantons ont accordé 1795 crédits d'investissements, soit un montant total de 301,6 millions de francs, dont 87,2 % concernaient des mesures individuelles et 8,3 % des mesures collectives. Dans la région de montagne, des crédits de transition d'une durée maximale de trois ans, appelés « crédits de construction », peuvent en outre être consentis pour des projets à caractère communautaire.



Crédits d'investissements en 2016

	Nombre	Millions de fr.	Part %
Mesures individuelles	1 629	262,9	87,2
Mesures collectives, sans crédits de construction	127	25,0	8,3
Crédits de construction	39	13,7	4,5
Total	1 795	301,6	100

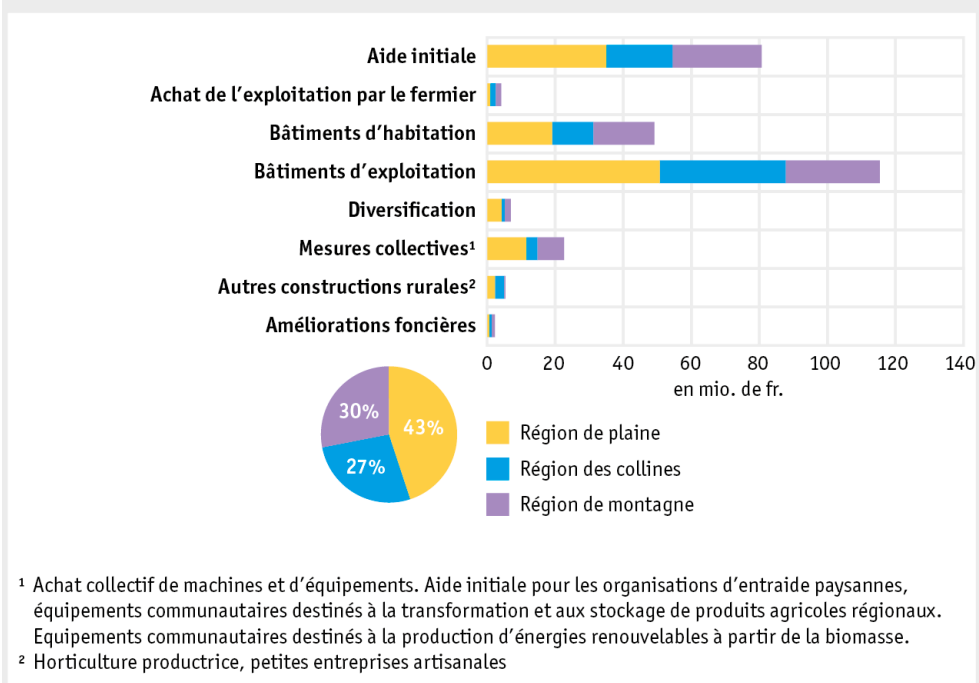
Source : OFAG

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale, pour la diversification des activités ainsi que pour la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation. Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 13,0 ans.

Les crédits destinés à des mesures collectives ont permis notamment de soutenir la réalisation d'améliorations foncières, l'acquisition communautaire de véhicules et de machines agricoles, la construction de bâtiments et l'installation d'équipements réservés à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles.

En 2016, des fonds fédéraux d'un montant de 15,0 millions de francs ont été mis à la disposition des cantons, avec les remboursements courants, pour l'octroi de nouveaux crédits. Le fonds de roulement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,547 milliards de francs.

Crédits d'investissements accordés en 2016 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction



Source : OFAG

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations, samuel.reusser@blw.admin.ch
 Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Contributions versées aux cantons en 2016

Canton	Améliorations foncières Fr.	Bâtiments ruraux Fr.	Total des contributions Fr.
ZH	2 357 682	359 099	2 716 781
BE	7 693 575	3 281 715	10 975 290
LU	4 950 439	1 142 000	6 092 439
UR	1 004 938	159 800	1 164 738
SZ	1 577 174	1 135 200	2 712 374
OW	697 944	248 325	946 269
NW	310 763	172 450	483 213
GL	485 446	621 100	1 106 546
ZG	227 126	218 500	445 626
FR	5 145 922	2 541 500	7 687 422
SO	1 487 726	832 823	2 320 549
BL	749 757	328 200	1 077 957
SH	990 517	146 600	1 137 117
AR	126 000	817 700	943 700
AI	466 487	440 415	906 902
SG	2 885 559	1 672 300	4 557 859
GR	14 171 224	2 823 650	16 994 874
AG	1 728 757	314 700	2 043 457
TG	884 409		884 409
TI	1 353 515	505 000	1 858 515
VD	2 769 020	1 247 000	4 016 020
VS	3 818 064	503 000	4 321 064
NE	1 358 762	2 102 954	3 461 716
GE	995 000		995 000
JU	2 966 915	895 100	3 862 015
Diverse	96 000		96 000
Total	61 298 721	22 509 131	83 807 852

Source: OFAG

Contributions pour des projets approuvés, par mesure et par région, 2016

Mesures	Contributions				Frais totaux
	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total	
1 000 Fr.					
Améliorations foncières					
Remaniements parcellaires (y compris infrastructures)	4 479	925	8 680	14 083	34 744
Construction de chemins	1 048	3 715	15 245	20 007	75 328
Autres installations de transport			103	103	313
Mesures concernant le régime hydrique du sol	969	1 497	937	3 403	10 699
Adductions d'eau	172	1 423	7 903	9 498	43 822
Raccordements au réseau électrique	200	45	203	448	1 712
Réfection et préservation de différents objets ¹	123	329	2 611	3 063	9 907
Documentation	239		497	735	1 937
Remise en état périodique	1 042	1 079	2 199	4 320	26 465
Projets de développement rural	2 476		2 299	4 775	20 481
Total	10 747	9 013	40 677	60 437	225 409
Bâtiments ruraux					
Bâtiments d'exploitation destinés aux Animaux consommant des fourrages grossiers		7 876	13 822	21 698	208 111
Bâtiments d'alpages			1 539	1 539	16 125
Petites entreprises artisanales		100		100	6 890
Initiative coll. pour réduire les coûts de production		2		2	8
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles		246	1 587	1 832	19 707
Total		8 224	16 947	25 171	250 840
Total général	10 747	17 236	57 624	85 607	476 250

¹ y compris dommages dus aux intempéries

Source : OFAG

Crédits d'investissements approuvés par les cantons en 2016

Canton	Améliorations foncières Mesures collectives				Bâtiments ruraux M. individuelles				Total	
	Crédits de construction		Crédits d'investissements		M. collectives Crédits d'investissements		Crédits d'investissements			
	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.
ZH					2	222	69	12 962	71	13 184
BE					12	4 147	293	44 552	305	48 699
LU	10	5 620	3	289	7	3 178	190	27 764	210	36 851
UR			2	120	2	72	3	223	7	415
SZ	15	1 630			3	184	54	7 302	72	9 116
OW			3	350	2	211	22	3 511	27	4 072
NW			1	60			17	2 257	18	2 317
GL					3	224	12	1 875	15	2 099
ZG							13	1 927	13	1 927
FR			3	754	9	2 122	123	21 944	135	24 820
SO			1	27			59	10 017	60	10 044
BL							32	4 371	32	4 371
SH	1	300			1	8	32	5 743	34	6 051
AR					1	140	37	4 907	38	5 047
AI							21	2 783	21	2 783
SG					8	523	107	16 878	115	17 401
GR	9	4 894	1	30	7	981	99	15 726	116	21 632
AG							74	12 892	74	12 892
TG							74	12 300	74	12 300
TI					4	349	22	4 288	26	4 637
VD	1	300			37	4 859	123	20 389	161	25 548
VS	2	670			3	3 128	26	3 760	31	7 558
NE					5	2 126	51	12 780	56	14 906
GE					5	356	2	878	7	1 234
JU	1	300	1	550	1	23	74	10 814	77	11 687
Total	39	13 714	15	2 180	112	22 855	1 629	262 841	1 795	301 590

Source : OFAG

**Crédits d'investissements accordés en 2016 par catégorie de mesures
(sans les crédits de construction)**

Canton	Aide initiale	Achat de l'exploit- ation par le fermier	Maisons d'habita- tion	Bâtiments d'exploit- ation	Diversi- fication	Horticul- ture	Petites entreprises artisanales	Energie renouvel- able ¹	Mesures commun- autaires ²	Améliora- tions foncières	Total
1 000 Fr.											
ZH	3 780	1 101	1 869	5 538	24		650		222		13 184
BE	16 271	1 020	11 051	14 472	1 068		670		4 147		48 699
LU	11 217		7 147	9 230	170			1 200	1 978	289	31 231
UR			180	43	188				72	120	603
SZ	2 810		1 560	2 744	72				184		7 370
OW	1 170		560	1 710					211	350	4 001
NW	1 133		910	214						60	2 317
GL	570		290	1 015					224		2 099
ZG	1 020		2 903	907							4 830
FR	3 970		1 533	12 769	802		1 500		2 122	754	23 450
SO	2 250		906	6 161	73					27	9 417
BL	650		415	2 570	245				8		3 888
SH	1 795		1 834	3 241	292				140		7 302
AR	1 260		618	1 705	108						3 691
AI	750		3 003	1 415							5 168
SG	5 120	398	3 539	7 404	353		600		523		17 937
GR	6 110		1 908	5 266	661		150		981	30	15 106
AG	2 870	237	2 458	7 407	470						13 442
TG	4 650		398	4 632	560						10 240
TI	460		3 996	2 849	245	335			349		8 235
VD	4 720			10 197	820	656			4 859		21 252
VS	1 700			1 516	380		165		3 128		6 888
NE	2 342	1 225	866	8 347					2 126		14 906
GE				22			856		356		1 234
JU	3 770		1 276	5 154	614				23	550	11 387
Total	80 388	3 981	49 220	116 526	7 144	991	4 591	1 200	21 654	2 180	287 875

¹ Installations communautaires destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse

² Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source : OFAG

Aperçu des contributions

Mesure	Projets approuvés, en 1 000 fr.		
	2014	2015	2016
Total	87 793	91 697	85 607
Remaniements parcellaires avec aménagement d'infrastructures	11 416	11 992	14 083
Construction de chemins	24 789	23 751	20 007
Adductions d'eau	5 396	8 639	9 498
Projets de développement rural	4 031	5 189	4 775
Autres mesures de génie civil (y c. intempéries)	14 508	13 853	12 072
Bâtiments d'exploitation destinés aux animaux consommant des fourrages grossiers	24 386	24 455	23 237
Autres mesures liées aux bâtiments ruraux	3 267	3 819	1 934

Aperçu des crédits d'investissements et des prêts au titre de l'aide aux exploitations

Crédits d'investissements ¹	Crédits approuvés, en 1 000 fr.		
	2014	2015	2016
Total	292 850	283 944	287 875
Aide initiale	79 238	78 733	80 388
Achat de l'exploitation par le fermier	4 701	1 993	3 981
Maisons d'habitation	47 951	51 854	49 220
Bâtiments d'exploitation	127 905	114 403	116 526
Diversification	4 917	3 710	7 144
Horticulture productrice			991
Petites entreprises artisanales	5 835	489	4 591
Installations communautaires destinées à la prod. d'énergie à partir de la biomasse	3 100	3 891	1 200
Mesures collectives ²	16 925	25 755	21 654
Améliorations foncières, sans les crédits de construction	2 278	3 116	2 180
Prêts au titre de l'aide aux exploitations¹	15 055	16 900	21 067

¹ approuvés par le canton

² Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source : OFAG



Mesures d'accompagnement social

Aide aux exploitations paysannes

Allouée sous forme de prêt sans intérêts, l'aide aux exploitations sert à parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée à l'agriculteur. De par ses effets, l'aide aux exploitations correspond à une mesure individuelle de désendettement indirecte.

En 2016, des prêts ont été accordés au titre d'aide aux exploitations paysannes dans 125 cas pour un montant total de 21,1 millions de francs. Le prêt moyen s'est élevé à 168 540 francs et sera remboursé dans un délai de 12,7 ans.

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2016

	Nombre	Millions de fr.
Conversion de dettes existantes	83	16,424
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	41	4,583
Prêt en cas de cessation d'exploitation	1	0,600
Total	125	21,067

Source : OFAG

La situation difficile sur le marché du lait pendant l'année sous revue n'a pas conduit à une augmentation des demandes au motif de difficultés financières extraordinaires à surmonter.

En 2016, de nouveaux fonds fédéraux d'un montant de 1,049 million de francs ont été mis à la disposition des cantons. Depuis la réforme de la péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Les nouvelles ressources de la Confédération et des cantons ainsi que les remboursements courants sont utilisés pour octroyer de nouveaux crédits. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 224,5 millions de francs, parts cantonales comprises.

Aides à la reconversion professionnelle

L'aide à la reconversion professionnelle facilite le passage à une profession non agricole des personnes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture. Cette aide se compose de contributions aux coûts de la reconversion professionnelle et de contributions aux coûts de la vie destinées aux chefs d'exploitation de moins de 52 ans. L'octroi de cette aide suppose la cessation de l'activité agricole. Aucune aide à la reconversion professionnelle n'a été allouée pendant l'année sous revue. Au total, 41 200 francs ont été versés à une personne en phase de reconversion professionnelle sur la base des aides garanties les années précédentes. La reconversion professionnelle dure un à trois ans, selon la formation.

Samuel Reusser, OFAG, Secteur Développement des exploitations samuel.reusser@blw.admin.ch
Willy Riedo, OFAG, Secteur Développement des exploitations

Prêts autorisés par les cantons au titre de l'aide aux exploitations en 2016

Canton	Nombre	Somme Fr.	Par cas Fr.	Durée d'amortissement Années
ZH	7	1 270 000	181 429	15.3
BE	28	4 997 400	178 479	14.3
LU	11	3 275 500	297 773	13.9
UR				
SZ	2	790 000	395 000	18.0
OW				
NW				
GL				
ZG	1	110 000	110 000	5.0
FR	10	1 887 000	188 700	8.3
SO	7	1 006 000	143 714	15.7
BL	11	1 213 000	110 273	13.3
SH	5	470 000	94 000	10.0
AR	4	421 500	105 375	11.0
AI	1	100 000	100 000	10.0
SG	3	335 000	111 667	10.0
GR	11	1 389 851	126 350	13.6
AG	4	520 000	130 000	10.5
TG	1	40 000	40 000	5.0
TI				
VD	2	385 000	192 500	9.0
VS	8	1 904 000	238 000	13.5
NE	1	65 000	65 000	8.0
GE				
JU	8	888 200	111 025	10.9
Total	125	21 067 451		
Moyenne			168 570	12.7

Source : OFAG

Aides à la reconversion professionnelle en 2016

Canton	Contributions allouées		Montants versés ¹	
	Nombre	Fr.	Nombre	Fr.
ZH				
BE				
LU				
UR				
SZ				
OW			1	41 200
NW				
GL				
ZG				
FR				
SO				
BL				
SH				
AR				
AI				
SG				
GR				
AG				
TG				
TI				
VD				
VS				
NE				
GE				
JU				
Total			1	41 200

¹ sur les montants alloués de l'année précédente

Source : OFAG



Poulaillers mobiles dans la pratique

Telle qu'elle est pratiquée usuellement, la détention en plein air de poules pondeuses mobilise les surfaces situées à proximité immédiate du poulailler. En conséquence, l'herbe ne pousse pratiquement plus à cet endroit, l'apport d'éléments fertilisants y est excessif et les parasites y exercent une pression plus forte. La stabulation ambulante des volailles élevées en liberté offre une réponse à ces problèmes. Ce type de stabulation est une nouvelle tendance venue d'Allemagne. En Suisse, elle n'est encore utilisée que pour un nombre très restreint de poules pondeuses (200 à 380), mais une telle structure peut accueillir jusqu'à 2000 animaux dans un poulailler moderne, fonctionnel et mobile.

Habituellement, les poulaillers avec fondations en dur sont aménagés dans un emplacement fixe, mais il est tout à fait possible de faire autrement, comme le montre le nombre croissant de poulaillers mobiles de volailles de chair et de poules pondeuses. Tandis que les poulaillers mobiles pour volaille de chair sont choisis exclusivement par des exploitations pratiquant l'agriculture biologique, les poulaillers ambulants pour poules pondeuses sont privilégiés tout particulièrement par ceux qui font de la commercialisation directe. Cependant, on en trouve aussi beaucoup dans les exploitations bio. C'est ainsi que la moitié des poulaillers mobiles se trouvent dans des exploitations bio. La détention en petits troupeaux et l'accès à de vertes prairies rend cette forme de détention mobile particulièrement sympathique aux yeux des consommateurs. La part élevée d'herbages dans l'alimentation des poules garantit aux œufs de « pâturage » une qualité conforme aux attentes des consommateurs actuels.



Un poulailler mobile à son emplacement temporaire dans la ferme.

La stabulation mobile pour poules pondeuses est en forte croissance en Allemagne et fait désormais partie de l'assortiment de plusieurs entreprises de construction de poulaillers. En Suisse, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a donné une autorisation définitive et exclusive jusqu'à fin 2016 pour les modèles de la société Iris Weiland GmbH & Co. KG. Ces modèles ont été jugés conformes aux SST et aux SRPA par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Ils ont également obtenu une certification bio. Selon les indications du



fabricant, 35 poulaillers mobiles ont été vendus en Suisse jusqu'à fin 2016, mais uniquement des petits modèles pour 380 poules au maximum.

Fonctionnement

Le poulailler mobile 300 Combi a une longueur de 10 m, une largeur de 2,10 m et une hauteur totale de 3,60 m. Il offre de la place à 380 poules (bio-Suisse : 300 poules). Les coûts se montent à un total de 70 000 francs avec le jardin d'hiver. Si l'on compare les coûts par place à ceux d'un poulailler fixe pour 2000 poules pondeuses bio, la place de poule pondeuse mobile coûte environ le même prix.

Les poules disposent de divers espaces fonctionnels dans le poulailler mobile : pâturage, jardin d'hiver ombragé et sécurisé contre les renards, plancher-grattoir au niveau du sol, habitation à l'étage supérieur avec caillebotis, perchoirs, mangeoires à remplissage automatique, abreuvoirs et pondoirs recouverts d'une litière.

Les murs extérieurs sont en panneaux sandwich remplis de mousse isolante, qui fournissent une protection thermique contre le gel en hiver et contre la chaleur en été. Sur le toit du poulailler, il y a des panneaux solaires qui alimentent une batterie et produisent l'électricité nécessaire pour le système d'éclairage et de nourriture automatique, les trappes d'accès au parcours extérieur et aux nichoirs ainsi que la clôture électrique. Le remplissage du réservoir d'eau et de la mangeoire et le nettoyage du tapis d'évacuation des déjections se font chaque semaine, à l'occasion du « déménagement » hebdomadaire. Pour les poulaillers de plus grande taille, il existe d'autres possibilités de rationalisation en option.

La durée d'utilisation des poulaillers mobiles est de quinze à vingt ans selon les indications fournies par le fabricant. Du fait de leur mobilité, leur valeur de revente est très élevée. Un éleveur de volaille peut donc commencer avec un petit modèle puis acquérir un modèle plus grand par la suite. Son ancien poulailler pourra être revendu sans problème selon les dires du fabricant.



La partie habitation de l'étage supérieur avec caillebotis, perchoirs et mangeoires à remplissage automatique



Contrairement aux poulaillers mobiles destinés à la volaille de chair, qui ne sont déménagés que quelques fois par an, les poules pondeuses changent d'emplacement chaque semaine dans leurs poulaillers mobiles. De cette façon, la prairie est préservée, les poules ont de l'herbe fraîche en permanence à proximité immédiate du poulailler et les déjections (un tiers de la quantité totale) sont réparties de manière optimale sur toute la surface du pâturage. Ce déplacement permet aussi de réduire le risque d'infections parasitaires et de maladies. Très appréciée des consommateurs, l'image de poules élevées dans les prairies a un effet stimulant sur la vente directe de produits à la ferme. La part élevée d'herbages dans l'alimentation des poules garantit aux œufs de « pâturage » une qualité conforme aux attentes des consommateurs actuels.

En vue de son déplacement, le poulailler mobile est soulevé au moyen d'un levier hydraulique puis tiré par un tracteur jusqu'à son nouvel emplacement. Le déménagement dure environ dix minutes. En règle générale, on utilise des filets électriques pour la délimitation des pâturages. Ils peuvent être déployés après chaque déplacement ou au bout de quelques semaines si l'enclos est assez grand. Il est aussi possible d'installer une clôture fixe et de changer d'emplacement à l'intérieur de cet enclos.

Un vrai poulailler, mais qui ne correspond pour autant pas à un bâtiment

La procédure d'autorisation de construire a initialement posé des difficultés dans certains cantons. La facilité de déplacement du poulailler pose des difficultés accrues aux services d'exécution pour évaluer son intégration dans le paysage. Un bon moyen de désamorcer cette problématique est de joindre à la demande de permis de construire une copie du plan du registre foncier en y marquant les emplacements prévus. Les poulaillers étant totalement mobiles, ils ne sont pas assimilés à des bâtiments et ne comptent donc pas dans le calcul de valeur de rendement. Le poulailler mobile ne peut pas non plus servir de garantie pour un crédit hypothécaire.

Même s'il ne s'agit pas d'un bâtiment d'exploitation au sens strict du terme, le poulailler mobile est tout à fait comparable en termes de fonctionnalités et offre des avantages supplémentaires dans les domaines de l'écologie, du bien-être animal et de l'aménagement du territoire. À cet égard, il convient de dire clairement qu'il n'entraîne pas de disparition de terres agricoles et que son utilisation ou l'élargissement de la production n'entraîne pas de désaffectation ou de changement d'affectation de bâtiments existants.



Changement d'emplacement d'un poulailler mobile de 1 200 poules.

La pratique en matière d'octroi de crédits d'investissement a été précisée en 2016 par rapport à ce contexte de « poulailler sans être un bâtiment » : les poulaillers mobiles peuvent être soutenus par des contributions forfaitaires selon l'annexe 4, ch. V de l'ordonnance de l'OFAG sur les aides à l'investissement et les mesures d'accompagnement sociales de l'agriculture (OIMAS). Même si le crédit d'investissement maximal ne se monte qu'à 18 200 francs pour un poulailler mobile de 380 places, celui-ci n'en constitue pas moins une source de revenu complémentaire grâce à la commercialisation directe des œufs. Un revenu de plus de 25 francs par heure est considéré comme réaliste par les praticiens.

Exploitation à Mattstetten

Dans l'exploitation de Michael et Magdalena Schneider située dans l'Oberland bernois, un poulailler mobile est installé depuis l'automne 2016. Au total, 350 poules pondeuses issues de quatre races différentes y ont trouvé un abri. Après quelques malentendus initiaux et l'envoi complémentaire de plans précis (y compris la copie du plan du registre foncier avec les emplacements prévus), sans oublier de solides arguments en faveur de la stabulation ambulante, le permis de construire a enfin pu être accordé en conformité avec la zone. Le poulailler mobile est placé dans le verger haute-tige juste à côté du centre d'exploitation. Le traitement, le fonctionnement et l'efficacité du poulailler ainsi que le bien-être animal sont les éléments qui ont convaincu le couple Schneider. Toutefois, le travail qu'impliquent la production et la vente directe ne doit pas être sous-estimé. Les Schneider l'estiment à plus de 600 heures par an. Afin d'améliorer le retour sur investissement, ils souhaitent vendre les œufs directement dans la mesure du possible (aujourd'hui, la plupart des œufs vont à un revendeur). Dans ce but, ils ont l'intention d'exploiter davantage ce canal.

Bilan

Les poulaillers mobiles garantissent un bien-être maximal aux poules, car outre l'accès quotidien à des prairies fraîches, ils procurent un abri conforme aux SST et aux SRPA. Ce type de poulailler offre un confort élevé, mais constitue aussi un instrument de travail fiable et bien conçu,



à même de convaincre les exploitants. Cette branche d'activité donne toutefois du travail et exige du flair entrepreneurial. Il reste à espérer que les poulaillers mobiles de plus grande taille trouveront aussi leur place en Suisse.

Michael Stäuble, OFAG, secteur Développement des exploitations, michael.stauble@blw.admin.ch



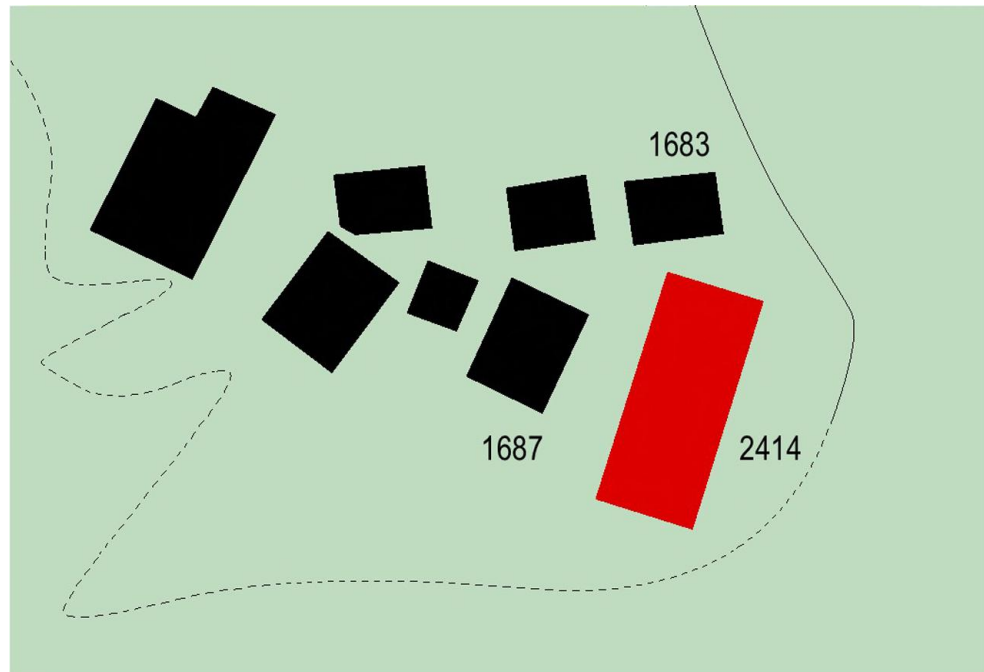
Nouvelle étable de l'alpage de Trosen

Niché dans le massif de l'Alpstein du Toggenbourg (canton de Saint-Gall), le hameau d'alpage à valeur historique et architecturale de Trosen a été remis en état à l'occasion de la reconstruction d'une étable pouvant accueillir 26 vaches et satisfaisant aux prescriptions de la protection des animaux. D'après le règlement de la commune de Wildhaus-Alt St. Johann, cet alpage se trouve dans une zone dont le site, le paysage et l'espace vital sont protégés. Il fait partie du site IFP 1162 « Sântisgebiet ». La procédure d'autorisation de construire a donné lieu à l'examen de variantes de projet et abouti à l'adoption de contraintes architectoniques et techniques. La nouvelle étable s'insère parfaitement dans le patrimoine architectural et historique tout en étant conforme aux prescriptions en matière de protection des animaux. La réussite du projet est due à une planification minutieuse effectuée en temps voulu ainsi qu'aux efforts notables du maître d'ouvrage. Les travaux réalisés dans la région d'estivage ont reçu le soutien de la Confédération et du canton au titre de mesure collective, sous la forme d'aides à l'investissement combinées. D'autres contributions fédérales ont par ailleurs été accordées pour les coûts supplémentaires dus à des difficultés particulières.



Le hameau d'alpage à valeur historique et architecturale de Trosen dans le massif de l'Alpstein du Toggenbourg.

Le hameau d'alpage de Trosen est relié à Unterwasser par une route alpine qui traverse les alpages de Laui et d'Alple en direction de Sântis. Le terrain autour du hameau est très accidenté. Exposés à l'ouest, les chalets et les étables sont disposés en éventail, étagés sur une moraine en pente. L'ensemble qui s'est formé au fil du temps est remarquable par sa grande qualité architectonique et son bon état de conservation. C'est sans doute le risque d'avalanches qui existe de chaque côté de la moraine qui explique les petites structures d'exploitation et l'aspect compact, inhabituel pour le Haut-Toggenbourg, du hameau ramassé sur lui-même. Autre particularité : le mode de construction ouvert et la stricte séparation des locaux en fonction de leur affectation, qui semblent indiquer la présence, à une époque lointaine, d'une population probablement issue de la région rhétique, puisque, dans le Toggenbourg, l'étable et le chalet sont généralement réunis sous un même toit (*Alpzimmer*).



Vue aérienne du hameau d'alpage de Trosen. En rouge, la nouvelle étable avec 26 places à l'attache.

Des exploitants venus du Rheintal

L'exploitation des alpages du Haut-Toggenbourg remonte vraisemblablement à mille ans. La vallée de la Thur était pratiquement inhabitée, lorsque des moines sont venus fonder un monastère à Alt St. Johann vers 1150. Mais, par-delà la forêt, des pâturages avaient déjà été utilisés par des bergers et des armaillis du Rheintal, qui parlaient romanche. Plusieurs alpages portent des noms d'origine rhétique, comme Iltios, Selun et Gräppelen, et s'appelaient déjà ainsi avant que les Alamans germanophones de la plaine ne s'en emparent. Dès 1550, les paysans de la corporation d'alpage d'Alt St. Johann se sont assurés leur indépendance et la possession de l'Alple, qui avait appartenu au prince-abbé de Saint-Gall (cf. Bruno Wickli : *Die Obertoggenburger Alpwirtschaft im Mittelalter*, St. Galler Bauernverband (éd.) : *Alpen im Toggenburg*. 2011).

Droits d'alpage et places pour les animaux

En vigueur depuis 1974, le règlement de la corporation d'alpage de droit privé d'Alple, dont fait partie Trosen, régit l'usage collectif de l'alpage. La propriété se compose de 186 droits d'alpage différents. Pour être membre de la corporation, il faut être propriétaire d'au moins un quart du droit d'alpage. Les bâtiments sont la propriété privée de chacun des membres de la corporation, qui sont par ailleurs tenus de les entretenir. Le nombre de places pour les animaux (*Löcher* : places à la crèche) attribué aux étables est décidé au niveau de l'alpage. Mais les droits d'alpage peuvent, quant à eux, être négociés librement et de manière autonome lors d'une vente ou d'un affermage. Les places qui ne sont pas occupées par des animaux doivent être louées aux exploitations de départ. Au début de l'estivage et par temps humide, les animaux sont mis à l'étable pour préserver les pâturages (stabulation obligatoire). Bien que le type de propriété et le type d'exploitation de l'alpage géré en commun soient réglementés depuis des siècles, il existe encore, d'un point de vue économique, un lien étroit avec les agriculteurs des exploitations de départ, qui sont souvent membres de corporations, propriétaires de bâtiments ou exploitants à titre personnel. Des caractéristiques qui valent également pour Werner Forrer, le maître d'ouvrage de l'étable qui a été bâtie sur l'alpage de Trosen.

Originaire d'Unterwasser, Werner Forrer dirige une exploitation laitière, qui compte 1,74 unité de main-d'œuvre standard, une surface agricole utile de 22,17 hectares et un effectif de



quelque 24 unités de gros bétail. Il fait séjourner ses animaux sur l'alpage de Trosen avant et après la période d'estivage et, en plein été, sur l'alpage de Flies, qui se trouve à une altitude plus élevée. Cet exploitant détient 19,24 droits d'alpage et en loue par affermage chaque fois environ 14. Sa propriété comprend les chalets ainsi que l'étable à vaches et l'étable à génisses. Le lait d'alpage est vendu à l'exploitation de Jakob Knaus et transformé dans le chalet voisin en un savoureux fromage d'alpage primé. L'exploitation de l'alpage est d'autant plus importante pour l'entreprise agricole de Werner Forrer qu'elle accroît la base fourragère et qu'elle génère des revenus indispensables grâce à la production de lait, à l'élevage du jeune bétail et à des paiements directs plus élevés.

Un ensemble architectural témoin d'une évolution séculaire

L'étable à vaches de l'alpage a été reconstruite en 2015 pour des raisons liées au bien-être des animaux et à la protection des eaux. Le plan d'aménagement prévoyait 26 places à l'attache pour des vaches, un box pour les veaux, un local pour entreposer le lait et une fosse à lisier. Le service cantonal des monuments historiques et la commune de Nesslau ont examiné conjointement diverses variantes de projet pour que Trosen soit digne de protection. L'aménagement des étables a été planifié en fonction de l'exploitation d'alpage et de la future charge en bétail laitier. L'orientation du bâtiment et la hauteur maximale au faite ont été déterminées pendant la phase de planification sur la base d'études de projet et définies conformément au plan du projet autorisé. Il était essentiel pour la planification que le nouveau corps de bâtiment s'insère harmonieusement dans cet ensemble de petites exploitations, témoins d'une évolution séculaire, et qu'il ne masque pas la vue sur le hameau d'alpage.



C'est sans doute le risque d'avalanches qui existe de chaque côté de la moraine qui explique les petites structures d'exploitation et l'aspect compact du hameau ramassé sur lui-même.

La nature spécifique de ce hameau d'alpage a impliqué l'ajout, dans l'autorisation de bâtir, de certaines contraintes d'aménagement, qui sont les suivantes :

- il fallait reprendre exactement l'inclinaison du toit ainsi que la réalisation détaillée du site et de la gouttière ;



- le toit devait être couvert d'ardoises en fibres-ciment gris foncé, comme celles qui recouvrent les autres bâtiments de l'alpage de Trosen ;
- le revêtement de façade devait être réalisé avec des baguettes de recouvrement en bois de sapin brut de sciage ou un bardage avec des planches de différentes largeurs, et le couronnement triangulaire avec des tavillons en bois fendus à la main ;
- Les travaux d'aménagement des environs devaient être limités au strict nécessaire. Les nouveaux murs devaient être construits avec des pierres naturelles correspondant au caractère du site. Il fallait utiliser des pierres provenant de la démolition ;
- les petites fenêtres devaient être en bois et pourvues de véritables croisillons ;
- les volets des fenêtres, les portes de l'étable et les grandes portes devaient être en bois massif et avec des traverses.

Ces contraintes architecturales ont coûté plus cher qu'une construction standard, représentant un surcroît de dépenses de l'ordre de 23 000 francs. Ces coûts ont notamment été majorés par les déblais supplémentaires dus à la nécessité de limiter la hauteur du faite sans changer l'inclinaison du toit sur une surface bâtie plus importante. La facture a également été alourdie par le toit en « Eternit » (au lieu de tôle profilée), le couronnement triangulaire recouvert de tavillons et les murs extérieurs construits avec des pierres provenant de la démolition.



L'orientation du bâtiment et la hauteur maximale au faite ont été déterminées pendant la phase de planification sur la base d'études de projet et définies conformément au plan du projet autorisé. Il était essentiel pour la planification que le nouveau corps de bâtiment s'insère harmonieusement dans cet ensemble de petites constructions, témoins d'une évolution séculaire, et qu'il ne masque pas la vue sur le hameau d'alpage.



Récapitulation des coûts

Frais d'installation (code des coûts de construction 1 – 5)	129 000.–
Coûts additionnels imputables à des conditions d'accès difficiles	18 000.–
Coûts additionnels dus à des contraintes architecturales spéciales	23 000.–
Total des coûts	171 000.–
Part du financement par des contributions publiques (Confédération et canton)	46 000.–
– dont contribution cantonale	14 000.–
– dont contribution fédérale (domaine de l'agriculture)	32 000.–
– contribution fédérale (domaine de l'agriculture) aux coûts supplémentaires	18 000.–
... conditions d'accès difficiles	8 000.–
... contraintes architecturales spéciales	10 000.–

Dans l'ensemble, l'investissement consenti a permis d'obtenir un excellent résultat. Il a en effet été possible d'améliorer considérablement les bases de l'exploitation de Werner Forrer tout en respectant les prescriptions relevant du bien-être des animaux et de la protection des eaux. Qui plus est, le projet a permis d'assurer la sauvegarde et la pérennité du hameau d'alpage typique et d'une grande valeur historique de Trosen. Cette réalisation doit sa réussite à une planification méticuleuse, à un savoir-faire artisanal, aux efforts notables du maître d'ouvrage et notamment aux aides financières de la Confédération et du canton.

Bernhard Güttinger, responsable de projet « Landwirtschaftliche Kreditgenossenschaft » du canton de Saint-Gall, bernhard.guettinger@sg.ch



Pénurie d'eau et agriculture

En collaboration avec les cantons, les interprofessions et les milieux de la recherche, la Confédération a ces dernières années mis au point de nouvelles bases pour la gestion pratique des ressources hydriques, qu'elle a déjà testées dans certaines régions. Cet article explique comment le canton de Thurgovie a utilisé ces bases dans son projet pilote portant sur l'adaptation aux changements climatiques, dans le but de se préparer à des futures périodes de sécheresse. Il y est notamment question d'une méthode innovante, qui permettra d'évaluer à moindre coût les besoins d'irrigation dans des conditions climatiques changeantes. Ce procédé facilement transposable présente un intérêt pour toutes les régions où la sécheresse et l'irrigation sont des questions qui touchent de plus en plus l'agriculture.

Les périodes de sécheresse telles que nous les avons connues au cours des années 2003, 2011 et 2015 nous ont donné un avant-goût de ce qui nous attend avec l'accentuation du changement climatique et l'urbanisation croissante. La pression sur la ressource eau augmente également en Suisse. C'est pourquoi en 2010, Hansjörg Walter, ex-président de l'Union suisse des paysans et conseiller national thurgovien, a déposé le postulat « Eau et agriculture – Défis du futur », qui demande d'esquisser des pistes pour une gestion durable de l'eau. Le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat (OFEV, publié en 2012) comporte de nombreuses mesures pour gérer des pénuries d'eau locales en Suisse. Dans sa lettre du 5 août 2013 aux conseillers d'État, la Conseillère fédérale Doris Leuthard recommande aux cantons et aux régions d'identifier les zones courant un risque de sécheresse et de gérer les ressources hydriques sur le long terme dans les endroits où c'est nécessaire. Dans la même lettre, elle évoque la perspective d'un soutien spécialisé de la part de la Confédération.

Identifier les régions à risque

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) met à disposition des bases pratiques réparties sur trois modules portant sur la gestion des problèmes de pénurie d'eau. Le module 1 (Chaix et al. 2016) est un guide à l'intention des cantons pour réaliser une analyse de la situation (regroupant plusieurs cantons si besoin est). Cela consiste notamment à estimer les ressources hydriques existantes, les besoins des différents utilisateurs ainsi que les exigences écologiques actuelles aussi bien que futures. Cette analyse permet de répertorier les régions où le risque de sécheresse est présent et les régions qui y sont moins sensibles.

Analyser les ressources hydriques présentes dans un bassin versant

Les données hydrologiques des stations limnimétriques n'ayant pas permis de déduire les ressources en eau thurgoviennes à l'échelle de tout le canton, on a eu recours aux données tramées des débits moyens (MQ-CH) de l'OFEV (OFEV 2013). Pour pouvoir déterminer les débits d'eau pour divers scénarios de sécheresse, on a comparé les débits mensuels mesurés en 2003 (été chaud et sec) et en 2011 (printemps sec) aux valeurs moyennes des stations limnimétriques concernées puis on a soustrait les proportions en résultant aux débits moyens MQ-CH. De la même manière, les débits résiduels futurs ont été estimés à l'aide du débit Q347, auquel on a soustrait la quantité d'eau disponible théorique correspondant à chaque bassin versant.

Méthode innovante pour estimer les besoins futurs en ressources hydriques d'une région

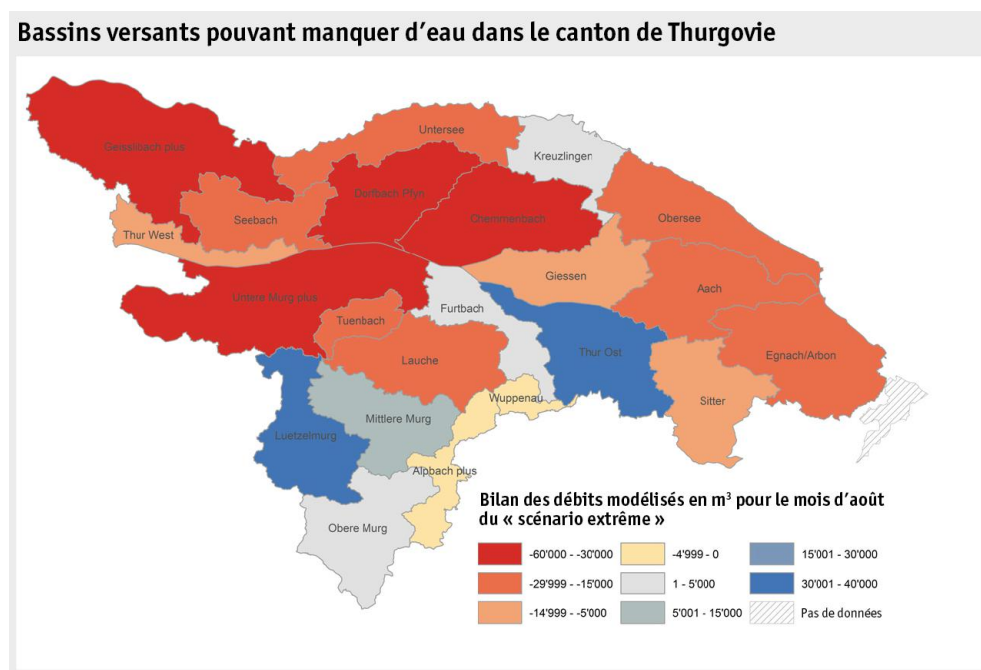
L'estimation des futurs besoins d'irrigation d'une région est un défi de taille pour l'agriculture et l'économie des eaux. Développé dans le cadre du programme national de recherche 61, le projet AGWAM (Water Demand in Swiss Agriculture, and Sustainable Adaptive Options for Land and Water Management to Mitigate Impacts of Climate Change, Fuhrer et al. 2013) a créé des bases scientifiques à cet effet. La méthode a été élargie à toute la Suisse et adaptée à la pratique en raison de la complexité d'AGWAM (Smith et Fuhrer in Chaix et al. 2016). Le site de



L'OFEV propose des tableaux faciles à utiliser, comportant les quantités d'eau nécessaires pour les cultures les plus fréquentes, les divers types de sol et les diverses régions climatiques de la Suisse. Les valeurs calculées permettent de quantifier, sur une base mensuelle, l'eau supplémentaire requise – à part les précipitations du scénario climatique correspondant – pour les besoins de la culture concernée.

Dans ce projet pilote, les surfaces couvertes par des cultures et les données du sol ont été pour la première fois recoupées à l'aide d'un SIG. Cette méthode a permis d'estimer l'eau supplémentaire nécessaire aux besoins des plantes pour chaque parcelle sur la base des cultures présentes en 2015 et de rapporter les chiffres obtenus aux bassins versants. Afin de déterminer les besoins d'irrigation, on a pris pour hypothèse une efficacité d'irrigation d'environ 60 %. Le bilan des besoins en irrigation modélisés selon les différents scénarios de sécheresse dans les régions a permis d'identifier les régions sensibles qui pourraient manquer d'eau dans le canton de Thurgovie.

La figure suivante représente un scénario prévoyant, selon l'état actuel des connaissances, un été plutôt sec en 2060 et un été moyen vers la fin du siècle. Les bassins versants représentés en tons de jaune et d'orange présentent un déficit hydrique, c'est-à-dire une quantité d'eau dans les cours d'eau plus faible que la somme de la quantité d'eau résiduelle (Q347) et de l'eau supplémentaire nécessaire aux besoins des plantes. Les bassins versants présentant un excédent sont colorés en bleu foncé.



Source : OFAG

Bassins versants pouvant manquer d'eau dans le canton de Thurgovie. Le scénario correspond à un mois d'août plutôt sec de l'an 2060 et à un mois d'août moyen de la fin du siècle.

Bilan = « Ressources en eaux de surface » moins « Quantité d'eau résiduelle (Q347) » et « Besoins d'irrigation théoriques » par bassin versant. Jaune-orange = déficit, bleu = excédent.

Les autres scénarios modèles du projet montrent eux aussi clairement que les situations de pénurie d'eau vont s'aggraver dans de nombreux bassins versants si des mesures supplémentaires ne sont pas prises. Les tableaux des besoins en eau des plantes permettent désormais de tester divers scénarios d'exploitation, en modifiant simplement l'utilisation des parcelles ou des facteurs tels que les quantités d'eau résiduelle ou l'efficacité d'irrigation. Quel est l'effet sur le bilan d'eau si, dans une région, on renonce par exemple à cultiver des pommes de terre



qui ont besoin de relativement beaucoup d'eau ? Quels sont les endroits du canton de Thurgovie où l'eau sera disponible en suffisance pour les cultures arboricoles et maraîchères si importantes pour le canton ?

Adaptation à long terme : éviter les situations de pénurie

Les réflexions sur la prévention et l'adaptation à long terme aux nouvelles conditions climatiques dans le canton de Thurgovie vont dans le même sens. Divers axes sont examinés en tant qu'options possibles :

- Mesures organisationnelles : octroi de concessions à des communautés d'irrigation qui se répartissent l'eau entre eux.
- Mesures techniques : utilisation de technologies d'irrigation plus efficaces, construction de réservoirs d'eau et de réseaux de distribution.
- Cultures : cultiver des cultures différentes, des variétés résistantes à la sécheresse.

Le module 2 des bases pratiques (Wehse et al. 2017) fournit une série de 50 mesures préventives visant à garantir des ressources hydriques suffisantes. La plupart des problèmes de pénurie d'eau ne peuvent pas être réglés par des mesures ponctuelles uniques, mais exigent une exploitation à long terme des ressources en eau. C'est pourquoi il est important que les mesures à prendre soient ancrées dans la planification. De nombreuses régions disposent aujourd'hui d'instruments de planification issus de l'économie des eaux ou de l'agriculture. Wehse et al. 2017 donnent un aperçu des instruments de planification les plus fréquents et expliquent comment y ancrer les mesures de gestion des ressources hydriques. La planification agricole est par exemple déjà largement répandue. Elle est construite en modules et peut donc être facilement complétée par des mesures de gestion d'eau.

Maîtriser des situations exceptionnelles à court terme

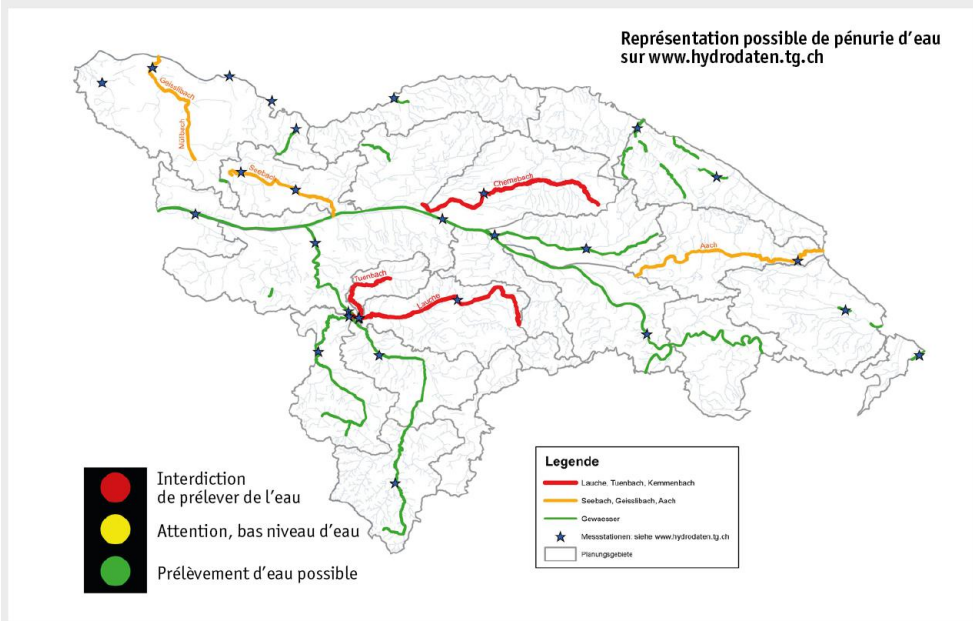
Grâce à une planification habile et de l'anticipation dans l'exploitation des ressources en eau, il devrait être possible d'éviter des situations de pénurie à l'avenir. En dépit de tous les efforts, il subsiste toutefois un risque résiduel, car il y aura toujours des événements qui nécessitent des stratégies à court terme pour maîtriser la situation. Le module 3 fournit une aide à cet égard (Dübendorfer et al. 2015). Le rapport est conçu comme une boîte à outils à l'intention des services cantonaux qui souhaiteraient compléter leurs structures existantes par des mesures, des formes d'organisation et des manières de procéder ciblées aux fins de maîtriser les situations de pénurie.

Lors des périodes de sécheresse de 2003 et de 2011, il y a eu des situations de pénurie dans le canton de Thurgovie comme dans de nombreuses autres régions de la Suisse, ce qui a donné lieu à des discussions locales autour des prélèvements d'eau dans les cours d'eau. Le canton de Thurgovie a tiré les leçons de ces événements. Le service de l'agriculture et le service de l'environnement ont précisé les règles du jeu avec les agriculteurs concernant l'autorisation et la limitation de la consommation d'eau. Aujourd'hui, les acteurs concernés sont informés plus rapidement et plus en détail si une sécheresse menace. Ainsi, les unions agricoles et les agriculteurs peuvent prendre des mesures à temps, afin de minimiser autant que possible les pertes de rendement dues à la sécheresse.

Un système de signaux doit être mis en place sur la plateforme www.hydrodaten.tg.ch pour communiquer l'état de la situation. La représentation cartographique fournit un aperçu simple et rapide.



Projet de la future plateforme d'information



Source : www.hydrodaten.tg.ch

Projet de la future plateforme d'information

Bibliographie

Chaix O., Wehse H., Gander Y., Zahner S. (2016) : Bestimmung von Regionen mit Handlungsbedarf bei Trockenheit. Expertenbericht zum Umgang mit lokaler Wasserknappheit in der Schweiz. Im Auftrag des Bundesamts für Umwelt.

Dübendorfer C., Tratschin R., Urfer D., Zahner S., Zysset A. (2015) : Umgang mit Wasserressourcen in Ausnahmesituationen. Expertenbericht zum Umgang mit lokaler Wasserknappheit in der Schweiz.

Fuhrer J., Tendall D., Klein T., Lehmann N., Holzkämper A. (2013) : Water Demand in Swiss Agriculture. Sustainable Adaptive Options for Land and Water Management to Mitigate Impacts of Climate Change. Agroscope.

Office fédéral de l'environnement OFEV (éditeur) (2012) : Gérer les pénuries locales d'eau en Suisse. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat « Eau et agriculture. Les défis de demain ».

Office fédéral de l'environnement OFEV (éditeur) (2013) : jeu de données MQ-CH.

Office fédéral de l'environnement OFEV : Bases pratiques de gestion des ressources en eau en trois modules.

Projet pilote sur l'adaptation aux changements climatiques dans le canton de Thurgovie « Développements d'instruments de détection précoce et d'approches permettant au secteur agroalimentaire thurgovien de gérer les pénuries d'eau ».

Wehse H., Chaix O., Gander Y., Birrer A., Fritsch M., Meylan B., Zahner S. (2017) : Erarbeitung von Massnahmen zur langfristigen Sicherstellung der Wasserressourcen. Im Auftrag des Bundesamts für Umwelt.

Samuel Zahner, Office fédéral de l'environnement, samuel.zahner@bafu.admin.ch
 Robert Holzschuh, Service cantonal de l'environnement, canton TG, robert.holzschuh@tg.ch
 Marco Baumann, Service cantonal de l'environnement, canton TG, marco.baumann@tg.ch
 Ueli Bleiker, Service cantonal de l'agriculture, Ct. TG, ueli.bleiker@tg.ch
 Sebastian Hofer, Egli Engineering AG, hofer@naturgefahr.ch



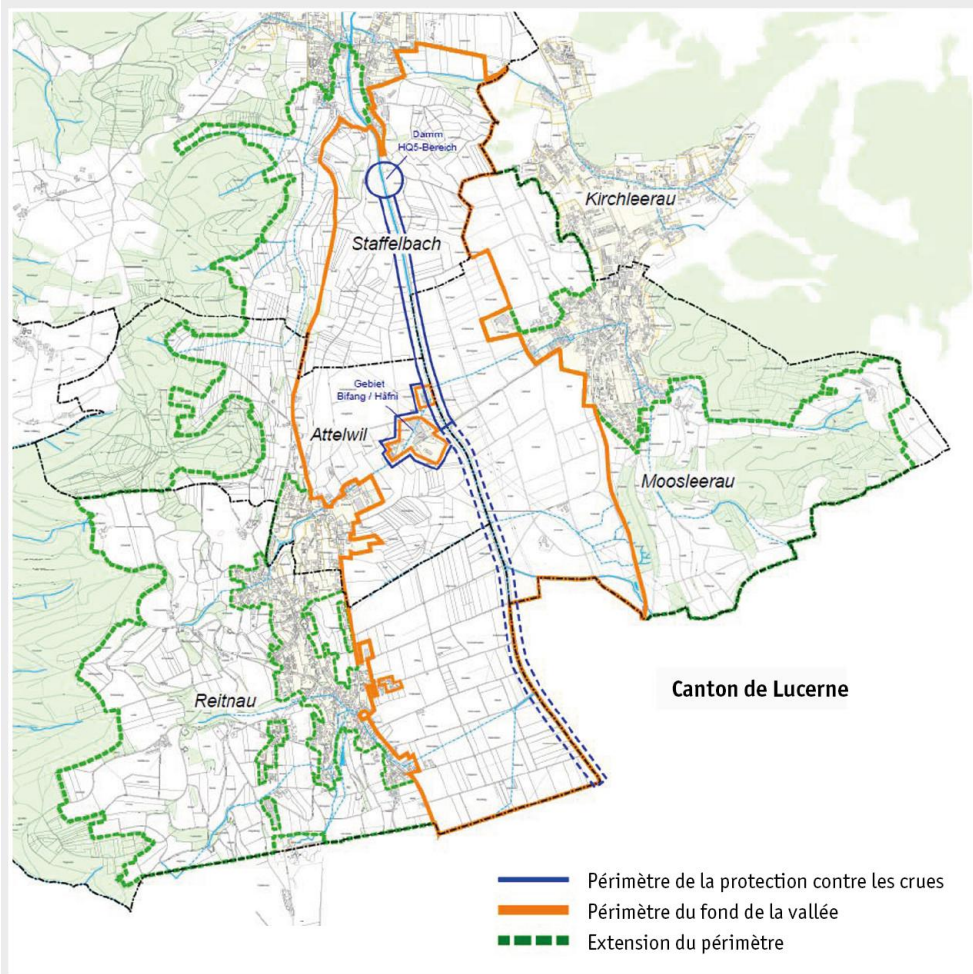
Protection contre les crues et amélioration foncière intégrale : des projets conciliables ?

L'amélioration foncière intégrale prévue dans le Suhrental, dans le sud du canton d'Argovie, est unique en son genre. Ce projet d'envergure se distingue non seulement par une réflexion à laquelle participent quatre communes, mais aussi par sa combinaison avec la planification parallèle d'un projet de protection contre les crues et la revitalisation de la Suhr. L'amélioration foncière intégrale présente plusieurs avantages pour l'agriculture, mais aussi pour la population non agricole, qui profitera d'une valorisation esthétique du paysage et d'un espace de détente plus attrayant. Elle constitue également une occasion unique de prévoir les terres nécessaires au projet d'aménagement de cours d'eau à l'endroit adéquat. Or, la réussite d'un aussi vaste projet suppose une coordination des travaux entre les différents services cantonaux, les communes et les propriétaires fonciers.

Le Suhrental est un paysage vallonné qui s'étend de part et d'autre de la Suhr. La topographie de la région est marquée par l'érosion due aux affluents et à l'ancien glacier de la Reuss. Stafelbach, qui se trouve sur une moraine frontale à l'ouest de la vallée, est la plus grande des quatre communes concernées par l'amélioration foncière intégrale prévue. Attelwil, la plus petite commune, se trouve au sud, tandis que Moosleerau se situe de l'autre côté de la vallée, à l'extrémité est de la plaine. Reitnau est tout au sud de la région étudiée.



Périmètre de l'amélioration



Source : OFAG

Périmètre de l'amélioration foncière délimité par rapport au périmètre du fond de la vallée défini dans un premier temps et à l'extension du périmètre demandée par la commune

Les crues font partie des dangers naturels les plus répandus dans le canton d'Argovie. Les zones d'habitation des quatre communes sont d'ailleurs menacées. L'eau retenue dans les déversoirs de la Suhr provoque une accumulation de matériel flottant, ce qui réduit le débit du cours d'eau lorsque des pluies abondantes s'abattent sur la région. Le fonctionnement restreint des ouvrages d'évacuation des eaux augmente le risque de crues. Les communes limitrophes de la vallée, à savoir Schöftland, Oberentfelden, Unterentfelden, Suhr et Buchs, sont également concernées par les insuffisances de la protection contre les crues dans les zones d'habitation. Ces problèmes ne peuvent pas être réglés localement en raison du manque de place au centre de ces villages. Seules des mesures à l'échelle régionale permettront de remédier à cette situation. Plusieurs inondations ont montré par le passé le besoin urgent d'un plan de protection pour réduire le risque de crues et éviter des dégâts.

En 2008, l'association régionale « Oberes Suhrental » a demandé à la division du paysage et des eaux du département des constructions, des transports et de l'environnement de mettre au point un projet de bassin de rétention des crues à Staffelbach ainsi que des mesures d'aménagement partiel du cours inférieur de la Suhr pour retenir les eaux dans la vallée supérieure et de les évacuer correctement.



Amélioration foncière intégrale dans le Suhrental – potentiel et particularités

À l'époque, les conseillers d'État, en charge du département des constructions, des transports et de l'environnement et de celui des finances et des ressources avaient proposé de profiter du projet de protection contre les crues pour procéder à une amélioration foncière intégrale, qui permettrait d'atténuer les effets du projet d'aménagement des eaux sur l'agriculture et d'apporter à la population non agricole une plus-value esthétique et écologique grâce à ses aménagements. L'amélioration foncière permet de trouver les terrains nécessaires pour les mesures de protection contre les crues à des emplacements adéquats sans recourir à des expropriations.

Dans le Suhrental, il faut agir aux plans des structures des exploitations, du réseau de chemins ruraux et des installations de drainage. Un objectif qui peut être atteint à la faveur de l'amélioration foncière intégrale. La compétitivité du secteur agricole peut en effet être renforcée par des actions ciblées, telles qu'un remaniement parcellaire ou une nouvelle distribution des parcelles. Il sera également possible d'appliquer des mesures bénéfiques pour l'ensemble de la population. L'amélioration foncière intégrale apportera une plus-value écologique grâce à la revitalisation de la Suhr sur une largeur garantissant la biodiversité. Ces travaux et l'aménagement de prairies extensives à proximité de la rive permettront de valoriser les espaces vitaux de divers organismes vivants, comme le caloptéryx éclatant, qui est menacé d'extinction. Le risque de crues sera réduit, tandis que la remise à ciel ouvert ciblée de ruisseaux se traduira par une connectivité longitudinale et latérale optimale. Enfin, ces aménagements mettront en valeur un paysage plutôt monotone, ce qui aura une incidence favorable sur la qualité de vie et l'attrait de la vallée comme lieu de résidence.

Extension du périmètre

Le périmètre initial du fond de la vallée a été délimité par le service d'agriculture d'Argovie (*Landwirtschaft Aargau*) du département des finances et des ressources avec le concours de la division du paysage et des eaux du département des constructions, des transports et de l'environnement ainsi que le groupe de suivi du projet. Ce périmètre a d'abord été défini en fonction des impératifs de la protection contre les crues. Le périmètre de la vallée du fond prévu à l'origine a été étendu, et les zones en pente ont été intégrées, à la demande des communes, en raison des liens économiques entre la vallée et les régions à une altitude plus élevée, mais aussi de la nécessité de remanier le regroupement parcellaire, le réseau de chemins et les drainages. La totalité du périmètre s'étend actuellement sur 927 hectares. Comme les quatre communes disposent chacune d'un périmètre bien distinct, une clé de répartition financière leur a été attribuée. Le périmètre englobe 85 exploitations agricoles. L'étude préparatoire qui a été réalisée pour chaque commune revêt également une portée régionale. Cette approche globale permet de tirer parti de synergies et d'avoir une vue d'ensemble.

Combinaison d'un projet de protection contre les crues et d'une amélioration foncière intégrale

L'avant-projet relatif à la protection contre les crues dans le Suhrental, qui a été élaboré entre 2008 et 2011, portait sur l'aménagement d'un bassin de rétention des crues à Staffelbach et des travaux d'aménagement de la Suhr. Réalisée en parallèle, l'étude préparatoire de l'amélioration foncière intégrale a fait l'objet d'échanges réguliers de coordination. Nous avons vu plus haut que cette étude a été mise en chantier par le canton, et non pas par les exploitants ou la commune, comme c'est généralement le cas.



Vue du site prévu pour le futur bassin de rétention des crues dans la commune de Staffelbach. Il est possible de tirer parti de la topographie de la moraine frontale du glacier de la Reuss lors de la construction de l'ouvrage.

Pour réaliser les projets de protection contre les crues et de revitalisation, il faut disposer du terrain nécessaire. L'idéal serait de pouvoir proposer une compensation en nature aux agriculteurs touchés par les mesures prévues. Il faudra acquérir 8,5 hectares de terrain pour le bassin de rétention des crues et pour la revitalisation de la Suhr (construction de la digue et espace réservé aux eaux). À cela s'ajouteront 6 autres hectares pour les projets de protection contre les crues et la remise à ciel ouvert d'affluents. À cet égard, l'amélioration foncière intégrale est une occasion unique de trouver les terrains indispensables au projet d'aménagement de cours d'eau par le biais de remaniements parcellaires ou de regroupements de terres ciblées. L'amélioration foncière intégrale est le meilleur moyen d'atténuer les effets du projet de protection contre les crues sur l'agriculture et d'améliorer les conditions de production agricole tout en offrant des avantages à la population non agricole grâce à une mise en valeur esthétique du paysage. Cette approche permet d'éviter la procédure d'expropriation de terrains, et, si une déduction de terrain est nécessaire pour les mesures d'aménagement des cours d'eau, elle sera répartie équitablement entre tous les propriétaires.



Vue sur la commune de Reitnau, prise lors de l'évaluation des tracés possibles des ruisseaux à remettre à ciel ouvert.

État d'avancement des travaux et suite des opérations

Chaque commune se prononcera individuellement sur la réalisation de l'amélioration foncière intégrale. Toutefois, à la demande des communes et conformément à la volonté du canton, ces décisions devraient être, autant que possible, prises simultanément. C'est ainsi qu'à Staffelsbach, les propriétaires fonciers décideront de l'ouverture de la procédure, tandis qu'un vote aura lieu dans les trois autres communes lors d'une assemblée communale extraordinaire. Idéalement, l'amélioration foncière intégrale devrait être programmée de sorte que les terres aient déjà été provisoirement réparties, lorsqu'il faudra utiliser les surfaces pour l'aménagement de la digue et des cours d'eau. Les drainages prévus dans la zone de la digue proche de la Suhr doivent, si possible, avoir été remis en état avant la mise en service du bassin de rétention des crues. Ce projet de grande envergure sera rendu plus difficile, mais aussi plus passionnant, par la fusion des communes d'Attelwil et de Reitnau, qui est prévue pour janvier 2019 et dont la coordination avec l'amélioration foncière intégrale et le projet de protection contre les crues représentera un défi supplémentaire pour tous les acteurs concernés. Des réunions stratégiques ont d'ailleurs déjà eu lieu à cette fin.

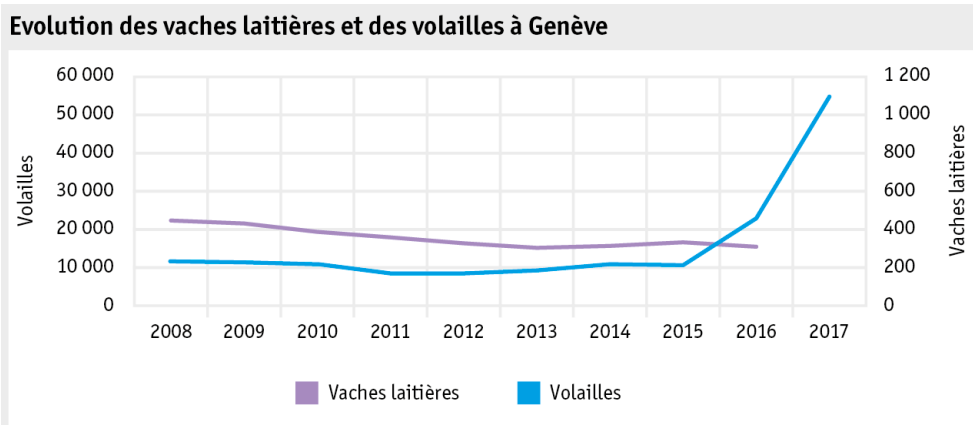
Maëlle Mühlethaler, spécialiste des améliorations foncières, canton d'Argovie, maelle.muehlethaler@ag.ch



Production avicole à Genève : Création d'une nouvelle filière

La surface agricole utile (SAU) du canton de Genève recouvre le 35 % du territoire et est principalement réservée à la production végétale. Mais la production animale fait parler d'elle avec l'évolution de sa filière volaille. Les perspectives de chute du prix des céréales ont motivé un premier agriculteur à se lancer dès 2001 dans une production de poulets fermiers. A la suite, les infrastructures de l'abattoir à volaille sont transformées. En 2015, une importante production d'œufs genevois est lancée, puis l'année suivante, deux agriculteurs bâtissent à leur tour des poulaillers d'engraissement.

La transformation de la filière avicole genevoise concerne tous ses acteurs et s'étend par exemple jusqu'au moulin qui doit adapter ses structures pour permettre de nourrir les quelques 50 000 nouvelles places volailles arrivées en deux ans dans le canton. La ville de Genève est entourée d'une ceinture verte qui s'étend sur plus de 11 000 ha de surface agricole utile (SAU) et recouvre plus de 35 % du territoire cantonal (moyenne suisse 36 %). Le tiers de la surface du canton est donc réservée à la production de denrées alimentaires, provenant principalement de la production végétale. Bien que Genève ne représente qu'un pourcent de l'agriculture suisse (en nombres d'exploitations, en surface et en revenu brut), c'est le 3^{ème} canton viticole de Suisse et le 3^{ème} canton dans le domaine des cultures sous serres et tunnels.



Source : OFS

Avec ses quelques 2700 bovins et ses 5 exploitations laitières (quelques 300 vaches laitières), la production animale genevoise n'a jamais été au premier plan.

L'évolution de la filière avicole

Les perspectives futures de chute du prix des cultures de céréales qui représentent un tiers de la SAU du canton et cultivées presque à 100 % en extenso, ont stimulé la recherche d'alternatives. L'idée de mieux valoriser les grandes cultures a germé chez un agriculteur de Troinex. Il installa déjà en 2001 un étable pour 4000 poulets. L'élevage de «cou nu noir», produisant en 90 jours une viande fermière de grande qualité, permettant ainsi d'offrir au bassin genevois un nouveau produit de proximité. C'est ainsi que depuis 15 ans les clients se bousculent pour venir chercher à la ferme la moitié des 12 000 poulets élevés annuellement.

Mais l'agriculteur devenu éleveur ne s'arrêta pas là. Il réunit les forces nécessaires pour adapter les installations d'abattage de la région qui étaient vieilles d'une trentaine d'année. En 2005, l'abattoir de volaille de Perly est entièrement rénové. La particularité des nouvelles installations est de pouvoir traiter toutes sortes de volailles de tailles différentes au cours de la même journée, à un rythme de 2000 par heure et jusqu'à 10 000 par jour. Ouvert deux à trois jours par semaine, l'abattoir en place est alors prêt à recevoir le fruit de l'évolution à venir de la filière.



Quelques années plus tard, un jeune agriculteur reprenant l'exploitation familiale d'une soixantaine d'hectares dont la moitié en céréales, décide d'abandonner l'élevage laitier au profit de la volaille. Il construit en 2015 un poulailler pour 12 000 pondeuses qui trouve sa place dans un espace isolé bordé par l'autoroute et la forêt, dans l'enclave genevoise de Céligny. Autant de volailles réunies sur une seule exploitation, une production d'œufs à grande échelle, il initie un nouveau virage dans l'histoire de l'élevage à Genève et permet ainsi au consommateur de s'achalander en œufs de proximité via les grandes surfaces.



Construction du poulailler pour 12 000 pondeuses à Céligny

Deux jeunes agriculteurs de Jussy et Satigny, reprenant des exploitations de respectivement 100 ha et 60 ha (dont le 40 à 50 % des surfaces sont consacrées aux céréales), lui emboîteront le pas en 2016. Ils construisent chacun un poulailler pour l'engraissement de 18 000 poulets semi-fermiers (engraissement sur 2 mois). Ces deux bâtiments sont identiques et complémentaires. Ils mesurent 1400 m², sont équipés d'un jardin d'hiver et d'un accès à un parc herbager et ont été conçus avec un système de récupération de chaleur économisant 50 % d'énergie. Chaque poulailler est divisé en deux halles distinctes qui permettent, par l'échelonnement de quatre lots, une livraison continue des quelques 240 000 coquelets et poulets produits par année. L'ensemble de la production est prise en charge par l'abattoir de Perly et alimente la grande distribution ainsi que la restauration collective genevoise.

Marque de garantie

Ces nouveaux poulaillers sont labellisés Genève Région – Terre Avenir (GRTA). Cette marque de garantie a été créée par l'Etat de Genève en 2004 et a pour but de permettre l'identification des produits agricoles transformés et conditionnés dans la région. C'est ainsi que l'offre de ce label de proximité, large de 500 produits, s'est vue encore étoffée par deux nouveaux produits d'importance : l'œuf et le poulet. Mais pour nourrir ces volailles résolument locavores (exigence du label), qui consomment annuellement quelques 1500 tonnes d'aliments, la mutation de la filière s'est propagée en amont.



Œufs genevois en libre-service dans les grandes surfaces

Le Moulin de la Plaine s'attèle depuis la nuit des temps à la prise en charge de la production céréalière de la région. Situé sur la commune de Dardagny, il fonctionne au fil de l'Allondon depuis 1321. Appartenant à l'origine à la Seigneurie de Dardagny, le moulin est depuis 1912 dans les mains des cultivateurs de céréales. Sous la forme d'une coopérative, le moulin perpétue son rôle en collectant, triant, séchant les céréales genevoises et préparant des aliments animaux. Néanmoins, les installations en bois du moulin datent du début du siècle dernier et ne permettent pas de fournir l'aliment nécessaire aux 55 000 nouvelles volailles à nourrir quotidiennement. La coopérative décide donc à son tour de se lancer dans un projet d'investissement d'envergure pour la création d'un nouveau moulin qui sortira de terre en 2017.

Les gagnants

Et c'est ainsi qu'en l'espace de quelques années, Genève aura métamorphosé ses structures pour que du champ de blé jusqu'au poulet rôti (ou à l'omelette), en passant par le moulin et l'abattoir, le consommateur puisse bénéficier d'une filière locale de A à Z. Ce circuit résolument court est également un circuit qui se veut fermé en matière de fumier, puisque ce sont les terres genevoises productrices de céréales à l'origine du processus qui reçoivent en retour les déjections produites par ces nouveaux élevages. Si les agriculteurs ont pu par cette évolution bénéficier d'une diversification de leurs sources de revenus, les activités des sociétés en amont et en aval ont également été dynamisées. Le gagnant de cette importante transformation des structures agricoles du canton reste finalement le consommateur genevois, puisque de manière générale en Suisse, seule la moitié des 11 kg de volaille consommée par habitant et par année provient du pays.

Céline Perroux, Direction générale de l'agriculture et de la nature de Genève, celine.perroux@etat.ge.ch



« les chemins du bio » dans le canton du Jura

Le premier projet de développement régional (PDR) dans le canton du Jura appelé « les chemins du bio » est arrivé en 2016 au terme de la phase de mise en œuvre. Il propose des offres forfaitaires agritouristiques. Un réseau d'exploitations biologiques a été structuré à cet effet. Le concept s'est globalement développé selon le Business Plan et a pu être réalisé dans sa quasi-totalité en contribuant ainsi à augmenter le revenu des agriculteurs. Depuis 2012, le PDR a connu un beau développement comprenant actuellement 30 fermes-prestataires, 19 chemins à parcourir et quelque 170 hôtes-visiteurs en 2015. Toutefois, le PDR n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière et peut encore prétendre à de belles innovations. De plus, la progression du chiffre d'affaires ne permet pas encore d'assurer la viabilité économique. Les infrastructures terminées en 2016 n'ont pas encore apporté tout leur potentiel afin d'assurer la durabilité du PDR.

L'instrument du PDR selon la Loi sur l'agriculture (LAgr) donne la possibilité aux cantons et à la Confédération de soutenir des projets agricoles collectifs. Le PDR « les chemins du bio » a été conçu et préparé par l'association porteuse de ce projet « les chemins du bio ». Cette association, qui compte actuellement 36 adhérents (21 au départ) dont 30 fermes-prestataires (17 au départ), a élaboré un concept mettant en réseau des fermes biologiques du canton du Jura reliées par des parcours de randonnées découvertes. L'objectif est de contribuer à la dynamique de l'agriculture biologique de toute la région jurassienne par la mise en réseau de fermes bio.



Gîte rural de M. Jeffrey Cattin à Cornol

Partant de l'étude préliminaire avec onze projets d'investissement, la phase de documentation détaillée s'est finalisée avec cinq projets d'investissement ciblés et documentés selon les exigences pour l'établissement des dossiers d'améliorations structurelles. La conception et la préparation de ce PDR ont durées quatre ans. Ce concept respecte les principes applicables aux PDR et a été réalisé avec le concours actif de la Confédération et du canton du Jura.



En 2012, la mise en œuvre du projet démarre avec la mise en chantier des premières constructions de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes, de la phase concrète des réalisations et de l'ouverture des premiers chemins.

Etat actuel du projet

Arrivé au terme de la phase de mise en œuvre avec l'approbation du décompte final établi le 29 septembre 2016, selon la convention signée le 15 février 2012 par la Confédération, le canton du Jura et l'association « les chemins du bio », le projet s'est globalement développé selon le Business Plan et les sous-projets ont pu être réalisés dans leur quasi-totalité. Le développement ainsi que la gestion et la promotion du concept ont permis de réaliser une offre de 19 parcours. Les chemins couvrent l'ensemble du territoire cantonal. La réalisation des infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration est terminée. Toutefois, certaines infrastructures, terminées en 2016, n'ont pas encore apporté leur potentiel par l'ouverture de nouveaux chemins. L'analyse des quatre années de réalisation montre que le concept « les chemins du bio » n'est pas encore abouti et peut encore prétendre à de belles innovations dans ses offres, en termes de flexibilité des parcours, d'interaction avec la nature, d'animation autour des fermes et de genres de mobilité douce.

Création de valeur ajoutée dans l'agriculture et principales réussites

Hormis les retombées pécuniaires mesurables du projet, les fermes-prestataires ont pu bénéficier d'apports indirects tant sur le plan financier que publicitaire, grâce aux efforts déployés par l'association. Les fermes-étape, proposant l'hébergement des hôtes, sont sans aucun doute celles qui en auront le plus bénéficié.

La création d'offres d'agritourisme sur « les chemins du bio » a été pleinement remplie. En 2016, 19 parcours de 1 à 3 jours, de difficultés différentes et répartis sur les cinq régions jurassiennes préalablement définies sont ouvertes et quasi tous ces chemins ont déjà été parcourus par des hôtes-visiteurs.

Les infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration qui ont été réalisées au début de la phase de mise en œuvre ont apporté une belle dynamique au concept et permis d'atteindre la plupart des objectifs. La concrétisation d'un ensemble de parcours a contribué à proposer une offre aussi diverse que variée. Les excellents retours de satisfaction des hôtes venus randonner sur les chemins ont donné beaucoup d'énergie et permis d'adapter les offres pour mieux correspondre aux attentes. L'intérêt des institutions touristiques pour « les chemins du bio » ont permis de profiler des synergies, surtout en termes de communication et de visibilité.



Réception du gîte rural de M. Rolf Amstutz à Mormont, Courchavon

Perspectives du PDR

La concrétisation tardive en 2016 d'un projet d'investissement d'un gîte rural n'a pas apporté sa contribution pendant la mise en œuvre. Le projet de mise en place d'un centre de distribution a pris du retard. Un groupe de travail planche sur la forme à donner à un tel centre afin d'apporter la dynamique souhaitée aux produits biologiques régionaux. La progression du chiffre d'affaires durant les quatre années de la phase de réalisation, avec une évolution entre 45 et 55 % par année pour atteindre environ fr. 40 000.-, ne permet actuellement pas d'assurer la viabilité économique du concept. Pour l'atteindre, un chiffre d'affaires de quelque fr. 90 000.- serait nécessaire. La nécessité de réaliser la mise en œuvre de ce projet en seulement quatre ans n'a pas permis d'atteindre l'autonomie financière souhaitée. Fort de ce constat, l'association a entamé une réflexion et établi différents scénarios conduisant tous à la poursuite de l'exploitation du concept. L'option choisie par l'association est de poursuivre le développement du concept en privilégiant le développement de l'association avec de nouveaux membres, de nouveaux chemins et apporter des innovations dans les offres proposées. Cette orientation nécessite des fonds supplémentaires pour assurer cette évolution. En prenant cette voie, un transfert progressif des tâches de gestion, d'administration et de mise en œuvre vers d'autres personnes sera réalisé. Des propositions positives de financement par les nouvelles bases légales encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) aideront à poursuivre le développement du concept. Dans tous les cas de figure, une prise de responsabilités plus importante de la part des prestataires du concept devra progressivement se faire pour assurer sa viabilité à long terme. De plus, le concept a encore un grand potentiel de développement et d'innovations possibles.



Investissements conséquents et sans dépassement

Mesures	Coûts, en fr.	Coûts, en fr.
	Donnant droit aux contributions (selon convention en 2012)	Selon le décompte final en 2016
Investissements dans les projets des différents partenaires: gîtes ruraux et chambres d'hôtes	fr. 1 557 600.–	fr. 1 550 406.–
Investissements collectifs: centre de distribution de produits bio, gestion et promotion du concept « les chemins du bio »	fr. 971 900.–	fr. 912 500.–
Coûts totaux	fr. 2 529 500.–	fr. 2 462 906.–

Les coûts donnant droit aux contributions du PDR se montent à fr. 2 529 500.– déduction faite des investissements mobiliers. Selon le décompte final établi en 2016, le montant total des investissements a été de près de 3 % inférieur (moins fr. 66 594.–) à celui estimé au moment de la signature de la convention.

Au niveau du financement, l'association « les chemins du bio » a pu bénéficier des contributions des améliorations structurelles fédérales (OFAG) à raison de 39 % ainsi que d'une aide de 31 % du Service de l'économie rurale (ECR) sur le montant du décompte final. Grâce à ces soutiens, l'association « les chemins du bio » et ses membres voient leur participation se monter à 30 % qui sont financés par des moyens propres, des prêts bancaires, des soutiens privés et par des travaux personnels.

Les dates importantes du projet

18 avril 2008	décision de contribution de l'OFAG et ECR à l'étude préliminaire de cette initiative de projet collective
24 avril 2009	dépôt de l'étude préliminaire à l'OFAG et à ECR
10 août 2010	assemblée constitutive de l'association « les chemins du bio »
25 janvier 2011	dépôt de l'étude de documentation et du business plan à l'OFAG et à ECR
22 mars 2011	préavis positif de l'OFAG
5 juillet 2011	décision de subventionnement du Gouvernement cantonal
30 novembre 2011	signature d'adhésion des investisseurs à la convention
15 février 2012	signature de la convention entre la Confédération, le canton et l'association « les chemins du bio »
10 mai 2012	ouverture des deux premiers chemins
27 septembre 2012	nomination « les chemins du bio » au concours Milestone dans la catégorie environnement
20 octobre 2012	inauguration du premier gîte rural
2012 à 2016	investissements dans les projets des différents partenaires individuels et collectifs
30 juin 2016	délaï de mise en œuvre des mesures et de réalisation des objectifs du PDR
29 septembre 2016	approbation du décompte final du PDR
17 novembre 2016	versement du solde des contributions fédérales et cantonales

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Adresse du site internet « les chemins du bio »: www.lescheminsdubio.ch ou www.knospehof.ch

Pierre Frund, Service de l'économie rurale du canton du Jura, pierre.frund@jura.ch



Points forts de la recherche d'Agroscope

Agroscope est le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique. Il s'engage au service de la pratique, de la politique et de la société en faveur d'un système agricole et alimentaire durable et résilient, pour la production d'aliments sains et de haute valeur nutritive, ainsi que pour un environnement intact. Ses recherches doivent servir

- au développement des politiques sectorielles en matière d'agriculture et d'économie agroalimentaire,
- à la pratique agricole et
- à l'élaboration de produits et de méthodes destinés aux acteurs de l'économie agraire et agroalimentaire.

Agroscope doit en outre favoriser les échanges de savoir et le transfert technologique avec la pratique, la vulgarisation, les milieux scientifiques et le grand public, assumer des tâches d'exécution dans le cadre des prescriptions légales ainsi que soutenir l'OFAG en élaborant de bases de décision pour l'activité législative.

Dans le cadre de ses activités de recherche au service de la pratique, Agroscope vise à apporter une utilité directe au secteur agroalimentaire. Agroscope accorde beaucoup d'importance aux résultats des projets destinés à la pratique, notamment en ce qui concerne les **thèmes phares**. Une sélection de projets, parmi les nombreux thèmes traités dans **AgroSCOPE**, le rapport annuel 2016, sont brièvement présentés ci-dessous.

Insect-Monitoring maintenant en ligne

Depuis le printemps 2016, les courbes de vol des principaux ravageurs des vergers et de la vigne sont disponibles sur www.agrometeo.ch. Insect-Monitoring permet à tous les utilisateurs de représenter localement ainsi que dans le temps l'activité d'un ravageur observé. Il est donc possible d'obtenir un meilleur aperçu de la situation des ravageurs dans une région, un canton ou une partie du pays. Ce nouvel outil développé par Agroscope permet une lutte encore plus ciblée et durable contre les différents ravageurs.



Influencer la qualité et l'affinage du fromage

Le métabolisme de l'arginine déiminase (ADI) est présent dans diverses bactéries lactiques. À cette occasion, l'arginine est transformée en ornithine, en ammoniac et en CO₂. Diverses études réalisées par Agroscope montrent que le métabolisme représente une source importante pour la formation du CO₂ et des trous mais aussi pour celle de l'arôme ainsi que la maturation du fromage. Lors d'essais fromagers avec des cultures formant de l'ornithine, Agroscope a constaté qu'elles avaient un impact considérable sur l'affinage et la qualité du fromage.



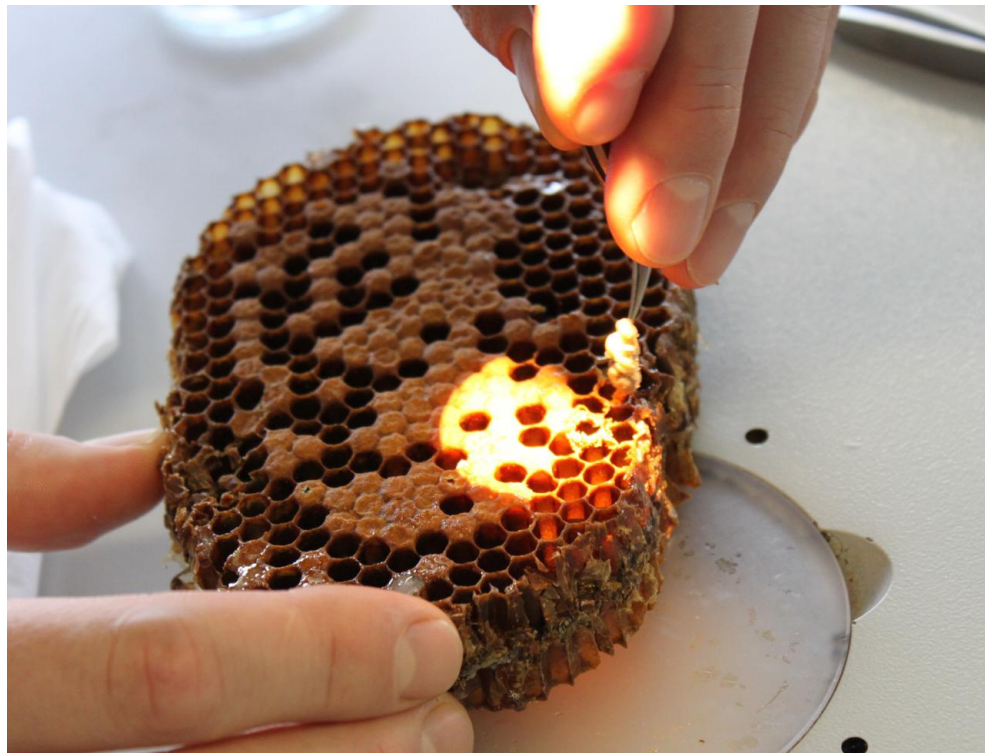
La laine de bois prolonge la durée de conservation

La laine de bois à l'état naturel peut représenter une alternative durable dans le commerce et la vente par rapport au matériel d'emballage synthétique. Des essais en laboratoire réalisés par Agroscope ont montré que la laine de bois peut engendrer une inhibition de la croissance et une réduction de la durée de vie de certaines bactéries et moisissures. Cependant, ces effets n'ont pas été décelés chez tous les microorganismes ou dans toutes les conditions d'essai. Lors d'essais pratiques, la laine de bois a contribué à améliorer la durée de conservation de pommes, de fraises et de tomates.



Traitement du Varroa lors d'hivers doux

Si l'hiver est doux, il peut arriver que la reine des abeilles poursuive la ponte et que le traitement d'hiver contre le varroa ait peu d'effet. Les essais d'Agroscope ont montré que le Varroa était très présent dans les cellules du couvain. Par conséquent, il faudrait aussi lors d'hivers doux traiter les colonies avec l'acide oxalique en l'absence de couvain. Si cela s'avère nécessaire, il faut détruire le couvain d'hiver. Une alternative consisterait à enfermer la reine pendant 25 jours. Cela l'empêche de pondre et la colonie exempte de couvain peut ainsi être traitée.



Nouveaux principes de fertilisation

Les « Principes de fertilisation des cultures agricoles en Suisse » (PRIF) sont utilisés en premier lieu par les conseillers et conseillères agricoles, mais aussi par les agriculteurs et agricultrices pour répondre aux questions pratiques de fertilisation des cultures agricoles. Les PRIF servent en outre aux chercheuses et chercheurs, aux décideurs politiques ainsi qu'à l'exécution. Agroscope a préparé une nouvelle édition des PRIF pour 2017. Pour la première fois, les données de fertilisation pour les grandes cultures, les cultures fourragères et les cultures spéciales sont présentées dans un ouvrage commun conçu sous forme de modules.



Bibliographie

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



[AgroSCOPE](#) – Magazine en ligne et rapport annuel et [Thèmes phares Agroscope](#)

Michael Weber, Agroscope

Anton Stöckli, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, anton.stoeckli@blw.admin.ch



Vulgarisation agricole

Intégrée au système d'innovation et de connaissances agricoles (LIWIS), l'organisation suisse de la vulgarisation en agriculture et en économie familiale rurale comprend deux niveaux. La vulgarisation directe est assurée sur place auprès des familles paysannes, généralement par les services cantonaux de vulgarisation. Dans certains domaines spécifiques, tels que l'apiculture, l'aviculture ou l'économie alpestre, les conseils sont dispensés par les services de vulgarisation des organisations agricoles.

AGRIDEA apporte son soutien aux vulgarisateurs travaillant pour les cantons et les organisations. En tant qu'association, elle offre ses prestations avant tout à ses membres, à savoir les cantons et une quarantaine d'organisations. Elle propose notamment des cours de perfectionnement aux services de vulgarisation et coordonne des plates-formes et des forums, facilitant ainsi le partage de connaissances et d'expériences.

Il convient encore de mentionner d'autres acteurs du système d'innovation et de connaissances agricoles qui sont impliqués dans la vulgarisation et les échanges d'informations à des degrés divers : Agroscope, les hautes écoles spécialisées, le FiBL, les associations, les médias et l'économie privée.

Ressources financières pour 2016

La Confédération accorde des aides financières non seulement à AGRIDEA, mais aussi à certaines des organisations susmentionnées dans des domaines spécifiques. En outre, elle finance les études préliminaires aux initiatives de projet collectives. L'OFAG peut aussi financer des projets dont il est lui-même à l'origine ou pour lesquels une demande de contribution financière lui a été adressée. Les services de vulgarisation cantonaux assurent leur financement par des contributions cantonales et la facturation de prestations.

Dépenses de la Confédération pour le soutien à la vulgarisation en 2016

Bénéficiaires	mio. de fr.
Centrale de vulgarisation (AGRIDEA)	8,4
Services de vulgarisation spécialisés dépendant d'organisations agricoles	1,4
Programmes de projets collectifs	0,6
Adjudication de projets de vulgarisation; appel d'offres	0,3
Adjudication de projets de vulgarisation; demandes de soutien	0,8
Total	11,6

Source : Compte d'Etat

Mise au concours dans le domaine de la vulgarisation

En procédant par mise au concours selon le principe de la libre concurrence, l'OFAG vise à améliorer la compétitivité et à faciliter la comparaison des coûts dans ce domaine. De nouveaux acteurs ont ainsi la possibilité de s'engager dans la vulgarisation et de faire la preuve de leur efficacité. Pour leur part, les acteurs déjà présents peuvent aussi solliciter des fonds pour aborder de nouveaux domaines de vulgarisation ou proposer de nouvelles approches. Au cours des trois dernières années, tous ont fait usage de cette possibilité à de nombreuses reprises. De nouveaux acteurs apparaissent notamment dans le domaine de la numérisation et de l'agriculture connectée.

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



En 2016, il y avait deux grands projets en cours : la révision du Guide pour l'estimation de la valeur de rendement agricole et la première étape du projet « plus-value grâce à la coopération des exploitations agricoles ». Celle-ci comporte une élaboration de boîtes à outils pour trois types de coopération déterminants pour une exploitation efficiente : utilisation des surfaces, investissements dans les machines et les bâtiments et, enfin, formes de collaboration.

Les projets sont examinés par l'OFAG et, selon le domaine concerné, aussi par des personnes externes. La direction de l'OFAG prend la décision finale sur l'octroi d'un financement et sur son montant. Les projets approuvés font l'objet d'un contrat d'aide financière entre l'OFAG et les responsables du projet. En 2016, 17 nouvelles demandes de contribution ont été déposées, dont 12 ont été approuvées. On attend des demandes qu'elles aient un véritable caractère de projet : la durée du projet doit être limitée et fixée à l'avance (pas de financement permanent), le projet doit aborder et traiter une question nouvelle, c'est-à-dire provoquer un effet d'innovation (pas de financement de prestations ordinaires de vulgarisation directe). On attend également des projets qu'ils apportent leur propre contribution, soit sous la forme de fonds propres soit sous la forme de temps de travail. Les projets refusés n'ont souvent pas un véritable caractère de projet, sont jugés comme non prioritaires ou dépassent le cadre des moyens disponibles. L'expérience de ces trois dernières années montre que les demandes portant sur des projets de courte durée et se limitant à une question spécifique clairement définie sont souvent mieux présentées que celles portant sur des projets à plus long terme. L'OFAG s'efforce d'améliorer la qualité des demandes en donnant des consignes plus claires.

En 2016, il y avait 22 projets en cours, soutenus à hauteur de 1,1 million de francs. Le soutien financier cumulé se monte à 3 millions de francs pour la durée totale des projets, y compris l'année précédente et les années suivantes. La durée des projets est comprise entre quelques mois et cinq ans au maximum.

Les projets sont suivis et évalués périodiquement par les spécialistes de l'OFAG. Le montant qui leur a été octroyé n'est versé que si les activités sont réalisées comme prévu et si les évaluations intermédiaires et finales sont favorables.

Plusieurs projets se sont achevés en 2016. Selon une analyse des projets qui ont déjà été achevés, les activités convenues contractuellement ont bien été effectuées et les produits visés sont disponibles. L'analyse permet aussi d'acquérir des connaissances sur la manière de procéder et sur l'éventualité de pouvoir appliquer les résultats à d'autres situations. Il est en revanche difficile d'évaluer leur effet dans la pratique, que ce soit aujourd'hui ou dans un avenir proche. Ce type d'évaluation impliquerait un investissement supplémentaire. Il est fréquent que les effets ne se déploient qu'une fois la durée du projet achevée.

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Montants octroyés et montants versés en 2016 pour des projets de vulgarisation, répertoriés en fonction de l'activité de vulgarisation et de l'orientation stratégique (Mise au concours et demandes de contribution)

Activité de vulgarisation	Projets approuvés	Montant octroyé pour toute la durée du projet	Montant versé en 2016
	nombre	en 1 000 fr.	en 1 000 fr.
Optimiser le système de vulgarisation (vulgarisation <=> pratique)	3	299	220
Introduire de nouvelles connaissances dans la pratique (sciences <=> pratique)	9	1 656	516
Diffuser les expériences (pratique <=> pratique)	5	662	243
Transmettre des informations sur les conditions-cadres et les mesures (administration et société <=> pratique)	5	477	162
Total	22	3 094	1 141

Source : OFAG

Orientation stratégique de l'OFAG	Projets approuvés	Montant octroyé pour toute la durée du projet	Montant versé en 2016
	nombre	en 1 000 fr.	en 1 000 fr.
Production, produits et prestations durables	8	1 239	430
Production et produits compétitifs	6	910	466
Exploitation et préservation des ressources de production	8	945	245
Total	22	3 094	1 141

Source : OFAG

Anton Stöckli, Markus Lötscher, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, anton.stoekli@blw.admin.ch



Formation professionnelle

Évolution réjouissante du nombre d'apprenti-e-s

Disposer de personnel qualifié est la clé de l'avenir : cette devise est aussi valable dans le domaine de l'agriculture. Des personnes qualifiées sont très demandées dans le secteur de l'agriculture, tout autant que dans les domaines affiliés. À cet égard, le nombre d'apprenti-e-s dans le champ professionnel de l'agriculture est particulièrement réjouissant, car il s'est accru de 5 % par rapport à l'année précédente, passant de 3407 à 3 565 personnes. Le nombre de personnes qui ont décroché un Certificat fédéral de capacité (CFC) d'agriculteur a augmenté d'environ

4 % en une année. La tendance à la hausse des années précédentes se confirme. Le nombre de personnes suivant une deuxième formation (c'est-à-dire ceux qui commencent directement en deuxième année) est toujours aussi élevé. De même, le nombre de personnes suivant leur première formation a augmenté au cours des deux dernières années. Les chiffres sont un peu plus fluctuants pour les métiers spécialisés, mais là aussi, une tendance positive se dessine clairement. La formation d'Agropraticien d'une durée de deux ans, couronnée par une attestation fédérale de formation professionnelle AFP, a désormais trouvé sa place dans le système de formation. L'organisation du monde du travail (Ortra) AgriAliForm fait tout son possible pour qu'un nombre suffisant de professionnels qualifiés disposant des compétences nécessaires soient formés à l'avenir, afin de pouvoir assurer la relève nécessaire pour la reprise des fermes et les domaines affiliés.

Les raisons principales pour lesquelles les jeunes souhaitent apprendre un métier du champ professionnel de l'agriculture sont toujours les mêmes : travailler dans et avec la nature, s'entourer d'animaux, travailler la terre, utiliser des machines et, enfin, la polyvalence et la grande autonomie. Les formateurs dans les métiers agricoles sont aussi souvent des chefs d'exploitation. Ils confient des animaux et des machines à leurs apprentis. Ces derniers mangent à la même table que la famille et sont donc automatiquement témoins des décisions qui se prennent sur l'exploitation. Ils sont ainsi au contact quotidien avec l'univers de l'entreprise. L'école professionnelle et le changement d'exploitation d'apprentissage sont deux éléments centraux qui complètent cette formation diversifiée et ajoutent encore à l'attrait des métiers du champ professionnel de l'agriculture.

L'Ortra AgriAliForm regroupe neuf organisations du secteur agricole qui sont actives dans la formation initiale et continue. Elle est l'interlocutrice à l'échelle suisse pour toutes les questions de formation initiale et de formation supérieure. Il est indispensable de s'engager en commun dans la publicité en faveur des métiers. Les métiers de l'agriculture doivent être perçus comme actuels, polyvalents et porteurs d'avenir. Ils doivent aussi jouir d'une image positive auprès du public. En effet, en dépit des insécurités liées au contexte politique et économique, les agriculteurs et les agricultrices exercent un métier magnifique aux multiples facettes et en phase avec son temps.

Championnats des métiers : élément phare de la publicité en faveur des métiers de l'agriculture

Les championnats suisses des métiers sont très appréciés aussi dans le champ professionnel de l'agriculture. Grâce à l'attention soutenue dont ils font l'objet de la part des médias, ils sont devenus des vecteurs publicitaires et des ambassadeurs importants en faveur de la formation professionnelle. Ils permettent à des jeunes d'exprimer leur message et de faire progresser leurs carrières professionnelles. En outre, ils leur offrent l'opportunité de mieux affirmer leur identité professionnelle pour défendre un travail de qualité au meilleur niveau.



Après l'expérience positive de SwissSkills 2014 à Berne, l'Ortra AgriAliForm a décidé d'organiser pour la première fois son propre championnat sous le titre AgriSkills'16. Pendant quatre jours, 44 jeunes professionnels des métiers de l'agriculture, de la viticulture et de l'œnologie se sont réunis pour le championnat au Centre agricole Agrilogie à Grange-Verney. Les autres métiers du secteur étaient présents également grâce à des démonstrations et à des attractions. Pour une première, ce fut un succès total. Les candidats ne sont pas les seuls à en avoir profité : 17 classes du secondaire ont assisté à la manifestation pour glaner des informations sur les possibilités et la diversité des métiers présentés.

Les organisateurs sont satisfaits de cette première édition. Les objectifs ont été atteints : promouvoir les métiers attrayants du champ professionnel de l'agriculture et démontrer la grande motivation de la relève. Les AgriSkills se sont conclus sur des victoires méritées et équitables de lauréats compétents. Les commentaires étaient extrêmement positifs.

Le thème des concours professionnels a fait l'objet d'une ample étude de la part de Madame le professeur Margrit Stamm, directrice de l'Institut de recherche Swiss Education, et de son équipe. Qu'y a-t-il derrière ces jeunes professionnels qui occupent les premiers rangs de ces concours ? À quoi doivent-ils leur succès ? Ont-ils eu la chance de naître avec des doigts d'or et une tête bien faite ? Ou ont-ils dû travailler dur pour réussir ? Et que leur a apporté le succès pour la suite de leur carrière ?

Pour répondre à ces questions, le professeur Stamm a mené des interviews avec environ 200 jeunes professionnels de toutes les branches ayant participé aux SwissSkills. Les résultats sont impressionnants. Ils témoignent du rôle capital que jouent les concours professionnels autant pour le développement personnel que pour la carrière professionnelle. D'après le professeur Stamm, les concours professionnels sont peut-être l'instrument de promotion le plus important dont on dispose pour vanter l'attractivité de la formation professionnelle et l'encouragement de l'excellence. Ils constituent la meilleure publicité :

- pour la formation professionnelle en général, plus spécifiquement pour attirer une relève correspondant aux besoins ;
- pour la motivation des écoles professionnelles et des exploitations, afin que l'engagement en faveur de la promotion spéciale d'apprentis performants et donc d'une relève qualifiée en vaille la peine sur le long terme ;
- en tant que base d'informations pour convaincre les parents qui nourrissent des ambitions pour leurs enfants et qui préféreraient les voir au gymnase ;
- en faisant des lauréats de nouveaux modèles pour la génération émergente.

Le professeur Stamm formule les recommandations suivantes dans son bilan :

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



1.	La pratique de recrutement pour trouver de bons apprentis doit cesser de se focaliser systématiquement sur le niveau scolaire et les notes.
2.	Les répercussions extrêmement positives des championnats doivent être prises en compte le plus tôt possible, en tant que tremplin pour l'évolution professionnelle future.
3.	Pour obtenir des résultats impressionnants aux championnats, il convient de procéder davantage à l'auto-évaluation des compétences.
4.	Le chemin difficile jusqu'à la performance de pointe doit être mis en valeur. Il faut des mesures pour valoriser ce chemin et offrir des incitations aux jeunes talents.
5.	Le foyer familial joue un rôle très important, autant au moment de l'inscription que lors de l'accompagnement pendant la préparation. L'opinion des parents exerce une grande influence et il est donc essentiel qu'ils adhèrent au projet de leur fils ou de leur fille.
6.	Les résultats concernant l'effet de modèle montrent que les lauréats et les lauréates devraient systématiquement être érigés en modèles et servir de mentors.

Les enquêtes et les résultats de cette étude peuvent être reportés pratiquement tels quels sur les métiers du champ professionnel de l'agriculture. La qualité et la diversité de ces métiers sont jugées excellentes. Il convient d'utiliser cette attractivité encore davantage pour convaincre la future relève potentielle et ceux qui la conseillent de s'engager dans la voie d'une formation professionnelle agricole et pour leur en présenter les débouchés. L'organisation de championnats continuera de servir d'élément phare de la promotion en faveur des métiers de l'agriculture.

Martin Schmutz, Union suisse des paysans, Agriprof

Contact : Anton Stöckli, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation, anton.stoekli@blw.admin.ch



Évaluation des données HODUFLU

Le logiciel en ligne HODOFLU a été développé en tant qu'instrument d'application de la loi, pour protéger les cours d'eau contre les effluents d'élevage et pour gérer les mouvements d'engrais de ferme et d'engrais issus de matières recyclées, en visant particulièrement l'azote et le phosphore. Des informations de base sur HODUFLU sont disponibles sur la page d'accueil de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG, (www.blw.admin.ch) sous > Politique > Gestion des données > HODUFLU.

Le système HODUFLU comptait 20 462 exploitants en 2016. Parmi ces utilisateurs, 6831 sont des exploitations productrices d'engrais et 13 633 sont des exploitations réceptrices ; 1356 exploitations enregistrent des mouvements dans les deux sens.

Le tableau ci-dessous présente la somme des mouvements enregistrés dans HODUFLU en 2016. Ainsi, 46 700 bulletins de livraison ont été saisis pour déclarer 35 500 mouvements d'engrais de ferme et 10 500 mouvements d'engrais de ferme ou issus de matières recyclées, produits par des unités de compostage ou de production de biogaz. Au total, ce sont 3,9 millions de mètres cubes et 390 000 t de matières qui ont été échangés, ce qui correspond à environ 16 600 t d'azote (N_{tot} = teneur en azote total) et à près de 8300 t de phosphore (P₂O₅). Les mouvements les plus importants concernent les effluents d'élevage, qui ont produit 11 100 t de N_{tot} et 5800 t de P₂O₅, des chiffres en légère hausse (+2 %) par rapport à 2015. Quant aux unités de production de biogaz ou de compostage (types agricole et industriel confondus), elles ont déclaré un peu plus de 5500 t de N_{tot} et 2800 t de P₂O₅ dans HODUFLU. Les installations agricoles de méthanisation ont enregistré une hausse importante (+30 % environ) par rapport à 2015. Les chiffres n'ont pas varié, en revanche, pour les installations de méthanisation artisanales et industrielles. Les quantités de compost produites sont également restées stables, alors qu'on enregistre des valeurs disproportionnées pour l'azote et le phosphore. Cela s'explique par les valeurs extrêmes de certaines livraisons en 2015.

Mouvements d'engrais enregistrés dans HODUFLU en 2016

	Engrais de ferme		Engrais issus de matières recyclées	
	Provenant des effluents d'élevage	Provenant des unités de biogaz agricoles	Compost	Provenant des unités de bio-gaz art./ind.
Nombre de bulletins de livraison	36 085	2 796	2 284	5 537
Variation par rapport à 2015 (%)	+2	+15	-6	-1
Volume (m ³)	2 540 602	445 263	264 167	647 435
Variation par rapport à 2015 (%)	+4	+30	+1	0
N _{tot} (t)	11 100	1 692	1 164	3 216
Variation par rapport à 2015 (%)	+2	+43	+21	-1
P ₂ O ₅ (t)	5 756	701	558	1 277
Variation par rapport à 2015 (%)	+2	+35	-3	0

Source : OFAG



Médiane des teneurs en éléments fertilisants et écarts

La teneur en éléments fertilisants d'un produit déclarée par le remettant est le facteur le plus important lors de la saisie d'une livraison. Pour chaque mouvement, il doit signaler la teneur en kilogrammes par unité (m^3 ou t) pour l'azote total (Ntot) et le phosphore (P_2O_5). Des variations minimales de la teneur déclarée peuvent avoir de grandes incidences sur la quantité globale d'éléments fertilisants livrés.

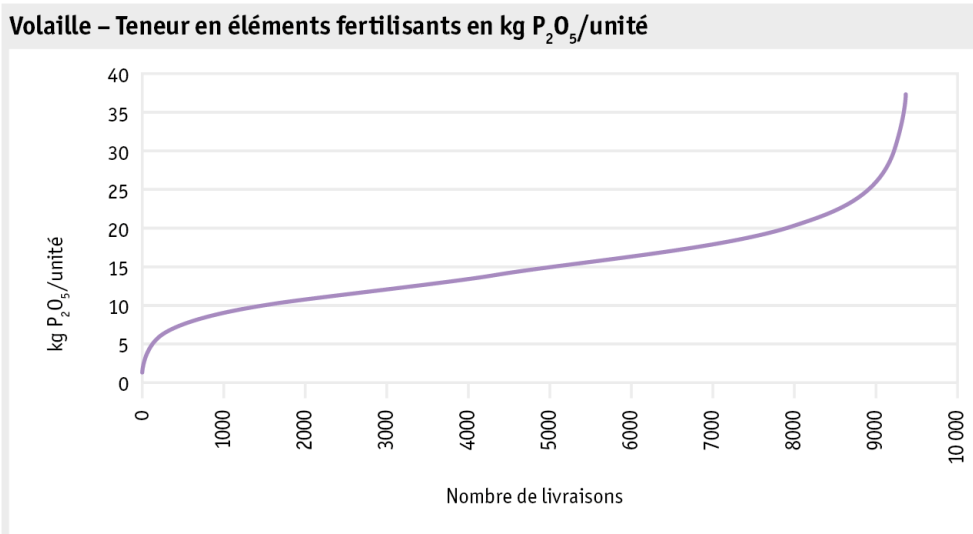
Il existe deux variantes dans HODUFLU pour fixer la teneur en éléments fertilisants d'un produit. Le calcul se fonde soit sur la teneur standard conformément aux « Données de base pour la fumure des grandes cultures et des herbages (DBF) », soit sur des teneurs spécifiques à l'exploitation. Celle-ci sont déterminées à l'aide du bilan de fumure ou – pour certains engrais de recyclage – par des analyses. Le calcul des teneurs spécifiques à l'exploitation intègre des valeurs empiriques en matière d'apports d'éléments fertilisants par les systèmes de stabulation, de dilution et d'alimentation. Les teneurs de fertilisants sont plus faibles dans les engrais de ferme lorsque les animaux d'engraissement reçoivent une alimentation appauvrie en azote et en phosphore (aliments NPr).

Les graphiques suivants illustrent la répartition des teneurs de P_2O_5 déclarées pour les trois principales espèces animales. L'élément fertilisant P_2O_5 est plus stable que l'azote et peut donc être déterminé avec davantage de précision. L'évaluation des teneurs sert à connaître et à expliquer la répartition.

L'analyse des données des teneurs spécifiques aux exploitations fait apparaître certaines données irréalistes. Considérées comme des valeurs extrêmes, elles ont été écartées des données analysées. Les médianes doivent permettre de mieux estimer la variabilité des teneurs.

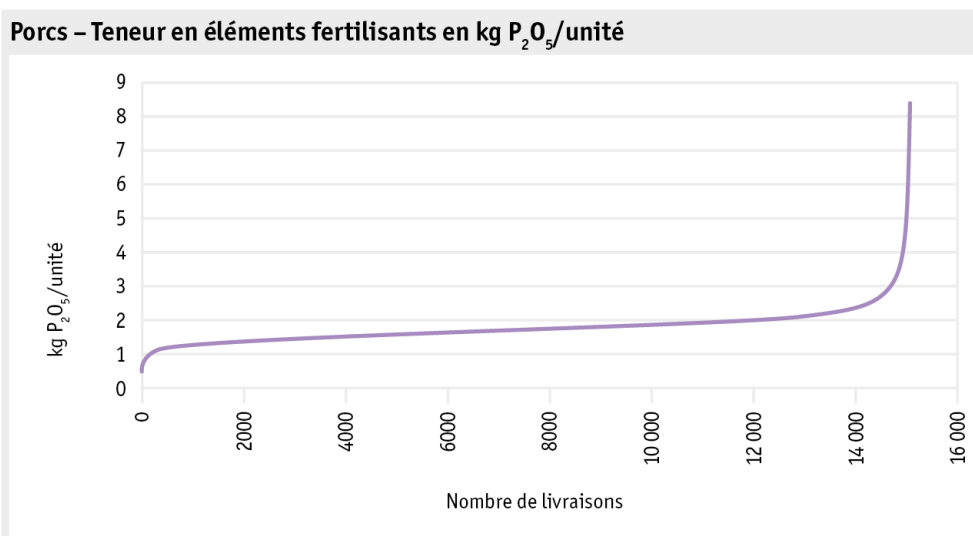
Le fumier de volaille provient de l'élevage des jeunes poules, des poules pondeuses, des poulets et des dindes. Les teneurs enregistrées varient de 1,5 à 37,5 kg P_2O_5 /unité. La médiane des 5773 livraisons se chiffre à 14,1 kg P_2O_5 /unité. Les teneurs standard de fumier de volaille proposées par HODUFLU sont comprises entre 10,65 et 30 kg P_2O_5 /unité. Les teneurs standard ont été utilisées dans 2501 livraisons. Des teneurs spécifiques à l'exploitation ont donc été employées pour la majorité des livraisons d'engrais de volaille (3776 au total). Le graphique indique que la plupart des bulletins de livraison s'inscrivaient dans une fourchette entre 5 kg P_2O_5 /unité et environ 22 kg P_2O_5 /unité. Seules 10 % des livraisons font état de teneurs inférieures à 5 kg P_2O_5 /unité ou supérieures à 22 kg P_2O_5 /unité.

POLITIQUE > GESTION DES DONNÉES



Source : OFAG

Pour les engrais de ferme provenant de l'élevage et de l'engraissement des porcs, les teneurs en éléments fertilisants se situent entre 0,37 et 8,4 kg P₂O₅/unité. La médiane des 15 106 livraisons s'établit à 1,6 kg P₂O₅/unité. Les teneurs standard se situent quant à elles entre 3,2 et 7,0 kg P₂O₅/unité. Dans la majorité des livraisons, les teneurs étaient spécifiques à l'exploitation. Elles sont comprises entre 0,37 et 8,4 kg P₂O₅/unité.



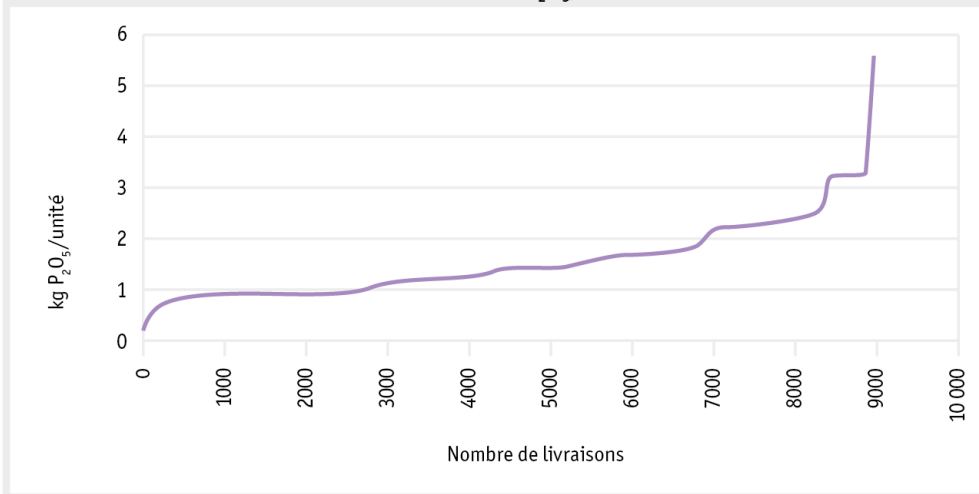
Source : OFAG

Pour ce qui est des bovins, l'engrais de ferme englobe les vaches laitières et l'élevage, l'engraissement et les veaux. Les teneurs employées dans le logiciel sont comprises entre 0,17 et 4,57 kg P₂O₅/unité. Sur les 8950 livraisons, la médiane se chiffre à 1,4 kg P₂O₅/unité. Les teneurs standard se situent pour leur part entre 1,2 et 3,2 kg P₂O₅/unité. Elles sont davantage utilisées pour cette catégorie d'animaux que pour les deux autres. Les longues sections quasi horizontales de la courbe illustrent cet état de fait. Davantage de valeurs extrêmes isolées sont observées au-delà de 3,2 kg P₂O₅/unité.

POLITIQUE > GESTION DES DONNÉES



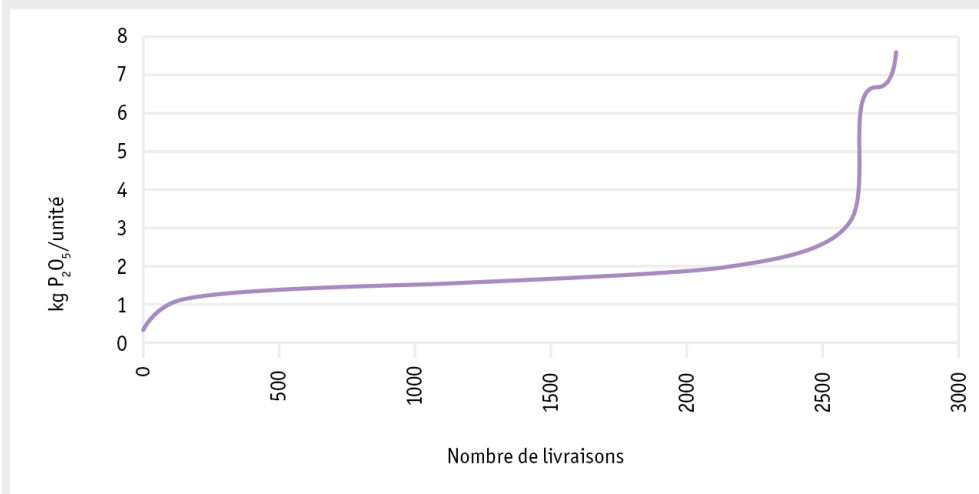
Bovins – Teneur en éléments fertilisants en kg P₂O₅/unité



Source : OFAG

Le graphique suivant porte sur la totalité des engrais issus des installations agricoles de méthanisation. Les teneurs utilisées varient entre 0,39 et 7,5 kg P₂O₅/unité. Sur 2797 livraisons, la médiane se chiffre à 1,55 kg P₂O₅/unité. Aucune teneur standard n'est prescrite pour ces produits. Les teneurs sont déterminées en laboratoire par une analyse des éléments fertilisants.

Engrais de ferme issus des unités de biogaz

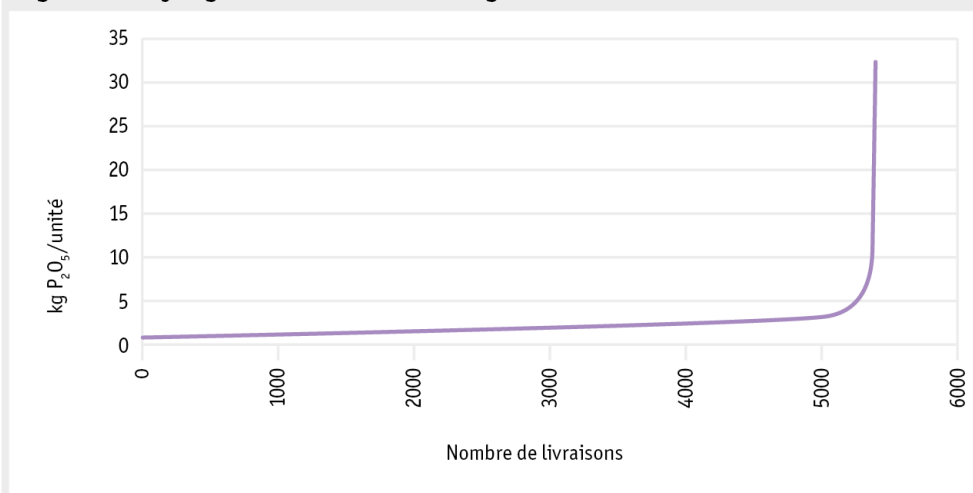


Source : OFAG

Le graphique ci-dessous montre la totalité des engrais de recyclage provenant des institutions de méthanisation artisanales et industrielles. Les teneurs saisies dans le logiciel varient entre 0,5 et 32 kg P₂O₅/unité. Sur les 5420 livraisons, la médiane s'établit à 1,6 kg P₂O₅/unité. Comme dans le cas précédent, aucune teneur standard n'est prescrite pour ces produits. Les teneurs sont déterminées en laboratoire par une analyse des éléments fertilisants.



Engrais de recyclage issus des unités de biogaz



Source : OFAG

Les teneurs spécifiques à l'exploitation utilisées dans HODUFLU doivent être examinées en continu, afin de vérifier qu'elles sont correctes. Au cours de l'exécution, des outils d'évaluation appropriés doivent permettre d'éliminer les valeurs irréalistes et d'assurer la plausibilité des données. Les cantons et les services de contrôle ont une mission spécifique à remplir dans ce domaine.

Conclusion

Les quantités saisies et transférées à l'aide de HODUFLU sont en augmentation. Cette hausse s'explique, d'une part, par la participation obligatoire au système et, d'autre part, par l'accroissement des produits de fermentation issus des installations agricoles de méthanisation. L'accroissement des transferts saisis à l'aide du logiciel permet d'approfondir les évaluations, avec à la clé des résultats plus pertinents.

La dispersion des teneurs indiquées doit inciter les responsables à accorder une importance particulière aux contrôles dans ce domaine.

La répartition de manière optimale des précieux engrais de ferme et engrais de recyclage et leur utilisation selon les spécificités du site demeurent l'objectif à atteindre. Le recours à des engrais du commerce tels que le nitrate d'ammonium et le phosphore pourra ainsi être réduit.

Mathias Kuhn, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes, mathias.kuhn@blw.admin.ch



Géodonnées sur l'exploitation agricole

Des géodonnées sur l'exploitation agricole seront saisies et publiées au cours des prochaines années. Grâce aux relevés faits par les cantons, les informations spatiales et géographiques suivantes seront désormais disponibles :

1. Emplacement des exploitations
2. Cadastre viticole
3. Superficie des grandes cultures
4. Prairies permanentes
5. Pâturages permanents
6. Cultures fruitières
7. Surfaces à litière
8. Arbres
9. Surfaces de promotion de la biodiversité
10. Surfaces mises en réseau
11. Surfaces d'estivage
12. Autres données telles que haies, bosquets champêtres et berges boisées, cultures protégées, autres cultures pérennes, forêts



Visualisation des principales formes d'utilisation, des surfaces de promotion de la biodiversité et des surfaces mises en réseau



Principales catégories d'utilisation

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------|
| Surface de grandes cultures | Prairies permanentes | Cultures protégées |
| Pâturages permanents | Cultures fruitières | Surfaces à lisière |
| Haïes, bosquets champêtres et berges boisées | Autres cultures pérennes | Vignes |

Surfaces de promotion de la diversité (SPB) qualité 1

- | | | |
|---------|---------------------------------|--------------------------------|
| Surface | Arbres superposés comme surface | Arbres superposés comme points |
|---------|---------------------------------|--------------------------------|

Surfaces de promotion de la diversité (SPB) qualité 2

- | | |
|---------------------------------|--------------------------|
| SPB QII, avec arbres superposés | SPB QII, arbre superposé |
|---------------------------------|--------------------------|

Mise en réseau

- | | |
|---|--------------------------------------|
| SPB mises en réseau, avec arbres superposés | SPB mises en réseau, arbre superposé |
|---|--------------------------------------|

Source : OFAG

Publication et disponibilité des géodonnées

Les séries de géodonnées font l'objet d'un contrôle formel et technique, puis sont publiées sur l'infrastructure nationale de géodonnées. Les géodonnées de base sur les limites des zones agricoles et les terrains en pente ont déjà été publiées et peuvent être visualisées ou téléchargées.

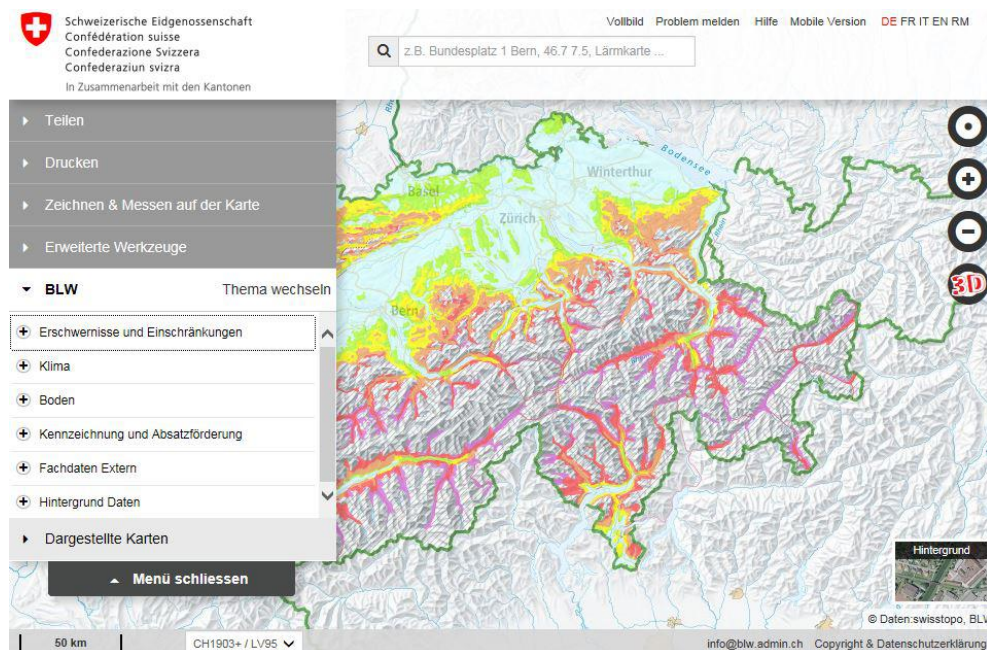
[Visualisation](#)

[Téléchargement](#)

Les géodonnées sur l'exploitation agricole seront également publiées dans quelques années sur l'infrastructure nationale.



Visualisation de la carte de la Confédération



Bases d'un échange uniforme de géodonnées

Les modèles de géodonnées minimaux « Exploitation agricole » servent à la saisie uniforme des géodonnées, au calcul des paiements directs au moyen d'un découpage des surfaces et à l'échange de données au plan suisse.

Un groupe spécialisé composé de représentants des cantons et de la Confédération a élaboré et défini les modèles de géodonnées minimaux nécessaires à cet effet. Ces modèles fixent les exigences minimales posées aux géodonnées par la Confédération en termes de structure et de degré de précision dans le domaine de l'utilisation agricole des surfaces. Les modèles de géodonnées minimaux ont été publiés au [1er juin 2012](#) et sont entrés en vigueur.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des modèles et des compétences. Les données de base servent de niveaux de saisie et de découpage des données agricoles.

Les éléments des modèles « Unité d'exploitation » et « Surfaces d'utilisation » sont directement liés à l'exploitation. Les autres modèles sont indépendants des exploitations et ne peuvent être attribués à une exploitation qu'au moyen d'un découpage des surfaces avec le niveau « Unité d'exploitation »

POLITIQUE > GESTION DES DONNÉES



Modèles de géodonnées concernant les exploitations agricoles

N° OGéo	Désignation du modèle	Données	Compétence
149.1	Limites des zones agricoles	Données de base	OFAG
152.1/152.2 152.1 152.2	Terrains en pente -- Terrains en pente -- Vignobles en pente	Données de base	OFAG
151.1	Cadastre viticole	Données de base	Cantons
153.2	Périmètre Vignobles en terrasse	Données de base	Cantons
153.5	Périmètre SAU et surfaces d'estivage	Données de base	Cantons
153.6	Unité d'exploitation	Données agricoles	Cantons
153.1	Surface d'utilisation	Données agricoles	Cantons
153.3/153.4 153.3 153.4	Surfaces de promotion de la biodiversité, niveau de qualité II et mises en réseau -- SPB niveau de qualité II -- SPB mises en réseau	Données agricoles	Cantons
153.8	Eléments relatifs à la qualité du paysage	Données agricoles	Cantons

Contexte légal

L'objectif de la législation est de permettre à l'échelon de la Suisse une large utilisation des géoinformations par les autorités, les milieux économiques, la population et les milieux scientifiques. La loi sur la géoinformation (LGéo) et l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo), entrées en vigueur en 2008, imposent à la Confédération, aux cantons et aux communes de saisir et de mettre à jour sous une forme structurée les géodonnées de base relevant du droit fédéral ([annexe 1 OGéo](#)). Les géodonnées de base sont des géodonnées qui figurent dans la loi.

Conformément aux dispositions de la loi sur la géoinformation et de la loi sur l'agriculture, les cantons doivent désormais saisir dans un système d'information géographique (SIG) les surfaces agricoles utiles pertinentes pour les paiements directs et les cultures correspondantes, et communiquer ces données géométriques à l'OFAG. Les données numériques (données SIPA, telles que données relatives aux exploitations, aux structures, aux contributions et aux annonces) sont transférées comme par le passé. À l'avenir, les éléments géométriques existants serviront aux cantons de base de calcul des paiements directs. Ces travaux de saisie et la mise en œuvre conformément aux modèles minimaux de géodonnées devront être terminés d'ici à la fin 2019.

Beat Tschumi et Constantin Streit, OFAG, Secteur Système d'information sur l'agriculture, geodaten@blw.admin.ch



Contributions pour la protection des eaux

Les informations de base sur le programme de protection des eaux sont disponibles sous [Programme de protection des eaux](#).

Depuis 1999, l'art. 62a de la loi sur la protection des eaux habilite la Confédération à soutenir, dans le cadre du programme de protection des eaux dans l'agriculture, les mesures contre le ruissellement et le lessivage, qui entraînent les différentes substances qui se trouvent dans le sol vers les eaux de surface et les eaux souterraines. La Confédération peut contribuer au financement et à la réalisation de projets lorsque l'application de la réglementation, les prestations écologiques requises et les programmes volontaires des aides directes (à l'agriculture biologique, à la production extensive ou à la biodiversité) ne suffisent pas à réduire la pollution des eaux. La plupart des programmes lancés à ce jour (dont 27 en cours) visent à réduire la teneur en nitrates de l'eau potable. Un projet a pour objectif de réduire la teneur en phosphore des lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil, tandis qu'un autre vise à réduire la pollution des eaux par des produits phytosanitaires.

L'ordonnance sur la protection des eaux oblige les cantons à délimiter une aire d'alimentation pour les captages d'eaux souterraines et d'eaux de surface et de prendre des mesures d'assainissement si la qualité des eaux est insuffisante. Par rapport à l'état actuel de la technique, cette délimitation pourrait restreindre considérablement l'exploitation du sol et causer des pertes financières pour les exploitations agricoles. Pour les indemniser, la Confédération peut prélever des moyens sur les ressources allouées au programme de protection des eaux dans l'agriculture. Quelque 5 millions de francs ont été utilisés à cette fin en 2016.

Les projets ont diversement abouti, suivant le contexte agricole et les conditions naturelles dans lesquelles ils s'insèrent, mais dans la grande majorité des cas, les objectifs fixés ont été atteints. Les projets de protection des eaux dans l'agriculture sont confrontés à différents défis. La réalisation des objectifs fixés par la législation passe par la délimitation exacte de l'aire d'alimentation au plan hydrogéologique et la participation comme prévu des agriculteurs au projet. Suivant les conditions naturelles, l'effet des mesures sur la qualité des eaux se manifeste au bout d'un temps plus ou moins long. Un autre défi consiste à maintenir la situation après la fin des mesures d'assainissement.

Le projet portant sur le phosphore dans le lac de Sempach et celui relatif aux nitrates dans le district de Gäu font l'objet d'un suivi scientifique, de manière à améliorer le programme de protection des eaux. Les scientifiques testent notamment une méthode pour identifier les surfaces qui contribuent pour une large part aux apports de phosphore dans les eaux et les lacs du Mittelland, et développent des outils pour évaluer les apports de nitrates dans les eaux.

Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants,
ruth.badertscher@blw.admin.ch

Projets en cours en 2016

Canton	Région ou commune	Durée estimée	Substance	Superficie de la zone	Contributions 2016
		Années		ha	Fr.
AG	Baldingen	2004 – 2021	Nitrates	58	39 090
AG	Birrfeld	2002 – 2015	Nitrates	801	50 695
AG	Wohlenschwil	2003 – 2020	Nitrates	62	69 808
AG	Klingnau	2008 – 2015	Nitrates	101	10 001
BE	Gimmiz	2010 – 2022	Nitrates	180	211 930
BL	Buus	2010 – 2022	Nitrates	220	74 032
FR	Avry-sur-Matran	2000 – 2017	Nitrates	37	23 695
FR	Courgevoux	2003 – 2020	Nitrates	38	24 900
FR	Domdidier	2004 – 2021	Nitrates	26	18 459
FR	Fétigny	2004 – 2021	Nitrates	80	133 144
FR	Lurtigen	2005 – 2016 ²	Nitrates	286	107 692
FR	Torny (Middes)	2001 – 2018	Nitrates	53	18 946
FR	Neyruz	2009 – 2021	Nitrates	8	8 858
FR	Gurmels	2011 – 2016 ²	Nitrates	81	67 920
	Lac de Sempach ¹	1999 – 2018			
LU	Lac de Baldegg ¹	2000 – 2018	Phosphore	12 900	2 011 278
	Lac de Hallwil ¹	2001 – 2018			
NE	Valangin	2008 – 2020	Nitrates	168	279 447
SH	Klettgau	2001 – 2019	Nitrates	520	221 826
SO	Gäu I et II	2000 – 2020	Nitrates	1 508	627 934
VD	Bofflens	2005 – 2022	Nitrates	112	134 146
VD	Boiron/Morges	2005 – 2022	PPh	2 250	107 181
VD	Bussy sur Moudon	2009 – 2021	Nitrates	34	49 544
VD	Curtilles	2009 – 2021	Nitrates	29	19 788
VD	Fey	2016 – 2021	Nitrates	24	²
VD	Lucens	2012 – 2018	Nitrates	250	273 856
VD	Morand/Montricher	2002 – 2019	Nitrates	399	246 607
VD	Thierrens	2000 – 2017	Nitrates	16	30 596
VD	Sugnens (Montilliez)	2007 – 2018	Nitrates	16	16 473
VD	Peney-le-Jorat/Villars-Tiercelin	2008 – 2020	Nitrates	28	44 914
ZH	Baltenswil	2000 – 2023	Nitrates	124	58 392
Total 2016					4 981 152
Total 2015					2 970 480

¹ Depuis 2011, les projets concernant les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul. Celui-ci a été suspendu en 2015, à cause des mesures d'austérité prises par le canton de Lucerne. La dernière étape de ce projet se déroulera de 2016 à 2018.

² Premier versement en 2017
Source : OFAG



Programme d'utilisation durable des ressources naturelles

Les informations de base sur le programme d'utilisation durable des ressources naturelles sont disponibles sous [Programme des ressources](#).

Né en 2008, le programme d'utilisation durable des ressources naturelles a permis de lancer une foule de projets, notamment en ce qui concerne l'ammoniac. Dans ce domaine, des programmes couvrant quasiment toute la Suisse ont démarré au cours des premières années. La réorientation du programme, accompagnée de la publication de [nouvelles explications en 2014](#), a considérablement diversifié les thématiques. Par ailleurs, le suivi scientifique des projets devrait aboutir à des découvertes dont l'utilité pour l'agriculture suisse dépasse largement le périmètre et la durée des projets.

Projets en cours

Sur les 27 projets lancés par différents partenaires depuis 2008 sur les thèmes de l'ammoniac, des sols, de la biodiversité, de l'énergie, de l'air et de l'eau, 16 ont été menés à bien avant la fin de l'année 2016. Trois nouveaux projets ont démarré durant l'année sous revue, deux sur la réduction des gaz à effet de serre et un sur la santé animale et l'administration d'antibiotiques.

La participation de la Confédération à ces projets s'est chiffrée en 2016 à 7,4 millions de francs, soit environ 70 % de moins qu'en 2015. Ce recul s'explique principalement par la fin de deux grands projets (sur l'ammoniac, dans le canton de Lucerne, et sur l'ammoniac et les sols, dans le canton de Berne). Les dépenses augmenteront à nouveau à compter de 2017 car de nouveaux projets de grande envergure ont été autorisés et vont donc démarrer.

Nouveaux projets

Cinq nouveaux projets ont démarré en janvier 2017. Deux projets ont commencé en juillet 2017 et trois autres devraient démarrer à une date ultérieure. En outre, quatre demandes de projet ont été soumises fin juillet 2017 à l'OFAG pour examen.

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



Nouveaux projets

Objet	But	Lancement
Produits phytosanitaires, canton de Bâle-Campagne	Réduire la perte d'intrants (produits phytosanitaires et substances organiques) par lessivage vers les eaux de surface	Janvier 2017
Produits phytosanitaires, canton de Berne	Réduire la perte d'intrants (produits phytosanitaires et substances organiques) par lessivage vers les eaux de surface	Janvier 2017
Protection des abeilles et des abeilles sauvages, canton d'Argovie	Protéger les abeilles et les abeilles sauvages	Janvier 2017
Élimination du staphy-lococcus aureus au Tessin	Administrer moins d'antibiotiques aux animaux d'élevage	Janvier 2017
Biodiversité dans les grandes cultures, Vogelwarte	Promotion de la biodiversité dans les grandes cultures	Janvier 2017
Améliorer la qualité de l'humus, canton de Soleure	Améliorer la fertilité des sols	Juillet 2017
Santé des veaux	Administrer moins d'antibiotiques aux animaux d'élevage	Juillet 2017
Protection des insectes pollinisateurs, Jura et Berne	Protéger les abeilles et les abeilles sauvages	2017 – 2018
Irrigation, canton de Vaud	Assurer la pérennité de l'irrigation	2017 – 2018
Arboriculture fruitière, canton de Thurgovie	Assurer la pérennité de l'arboriculture fruitière	2017 – 2018
Amendement du sol dans le Grand Marais	Amendement du sol	Examen de la demande
Antibiotiques, canton de Fribourg	Administrer moins d'antibiotiques aux animaux d'élevage	Examen de la demande
Efficience de l'azote, canton de Zurich	Augmenter l'efficience de l'azote	Examen de la demande
Utilisation de drones dans la viticulture, canton de Vaud	Diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires (et de la pollution diffuse dans la viticulture)	Examen de la demande

Source : OFAG

Exemple de projet : valorisation du site Émeraude de Haute-Argovie

Le projet découle d'une initiative du WWF. La demande avait été déposée à l'OFAG en 2008, au terme de longs travaux de sensibilisation et d'un processus de planification participatif. L'association du site Émeraude de Haute-Argovie (Verein Smaragdgebiet Oberaargau), qui avait déjà fédéré autour d'elle un large réseau de soutien, est l'organisme responsable du projet.

L'objectif de l'association était d'encourager certaines espaces animales et végétales dans le domaine de responsabilité de l'agriculture. Élaboré de manière participative, le catalogue de mesures était axé spécifiquement autour des espèces à protéger. Il prévoyait notamment d'encourager le castor par des plantations de lisière, le crapaud accoucheur par des eaux appropriées à la reproduction des batraciens, l'Agrion de Mercure – une espèce de la famille des

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



libellules – par un entretien réduit des eaux et la sagittaire – une espèce rare – par des plantations.

La Confédération a soutenu durant six ans la mise en œuvre des mesures. L'activité intense de vulgarisation et l'étroite collaboration avec les agriculteurs ont abouti à la réalisation de 320 mesures individuelles. L'organisme responsable a adapté, en cours de projet, ses activités de vulgarisation aux besoins des différents destinataires, une démarche qui a permis la réalisation de la plupart des objectifs.

Le contrôle des résultats, sur lequel les parties s'étaient accordées contractuellement, a fait apparaître les premiers succès au bout de seulement huit ans. On a ainsi pu prouver l'effet positif des mesures sur le castor, l'Agrion de Mercure, les plantes du site Émeraude, le sonneur à ventre jaune et le crapaud accoucheur. D'autres améliorations sont attendues ces prochaines années car les mesures ne déploient souvent leurs effets qu'à long terme.

Le programme d'utilisation durable des ressources naturelles exige en outre que l'efficacité des mesures persiste après la fin du projet. L'organisme responsable a en grande partie satisfait à cette exigence en concluant des contrats ad hoc avec le canton.

Le projet a été riche d'enseignements. Dans son rapport final, son « message à la politique fédérale », l'association a présenté plusieurs conclusions : elle a par exemple relevé certaines contradictions entre la politique agricole et la politique de protection de la nature, l'absence de cadre pour le programme d'utilisation des ressources dans le domaine de la protection de la nature et les difficultés d'entretien des structures après la fin du projet.

Cyrill Zosso OFAG, Secteur Systèmes environnementaux et éléments fertilisants

Ivo Strahm, OFAG, Secteur Systèmes environnementaux et éléments fertilisants, ivo.strahm@blw.admin.ch

Projet en cours

Organisme responsable	Ressource	Durée du projet ¹	Budget		Contributions
			Total	Contr. féd.	2016
			Années	Mio. de fr.	Mio. de fr.
Canton de Lucerne	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)	23,9	19,6	375 566
Canton de Bâle-Campagne	Boden	2009 – 2014 (2016)	0,2	0,1	–
Association SMARAGD	Biodiversité	2009 – 2014 (2016)	1,7	0,8	25 730
Canton de Fribourg	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)	10,7	8,5	–
Canton de Berne	Sol/Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	71,2	54,3	–
Canton d'Argovie	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	7,5	6,0	12 638
Canton d'Appenzell Rhôdes-Extérieures	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	3,8	3,1	–
Canton d'Appenzell Rhôdes-Intérieures	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	2,7	2,0	–
Canton de Soleure	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	3,2	2,6	26 424
Suisse centrale ²	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)	16,6	13,2	33 579
Canton de Soleure	Sol	2010 – 2015 (2017)	3,2	2,4	24 201
Prométerre, ProConseil Sàrl	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	9,9	7,9	746 842
Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	3,7	2,8	69 304
Canton de Glaris	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	2,4	1,8	190 470
Canton des Grisons	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)	7,6	5,9	343 431
Plusieurs cantons ³	Flore messicole	2011 – 2017 (2019)	2,5	1,8	163 457
Canton de Schaffhouse	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	2,6	2,0	178 860
Canton de Zurich	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	26,1	20,9	2 641 490
Association Val Nature Pro	Énergie	2012 – 2017 (2019)	2,1	1,4	156 251
Canton de Bâle-Campagne	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)	1,2	0,9	41 548
Canton du Jura	Sol/air/eau	2013 – 2018 (2020)	12,1	9,4	378 018
Association VITIVAL	Sol	2013 – 2018 (2020)	5,8	4,0	244 172
Canton de Vaud	Sol	2014 – 2019 (2021)	26,9	21,2	1 155 763
Association AgroCO2ncept	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	2,0	1,5	256 269
IP-SUISSE	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	0,8	0,6	128 896
Association Kometian	Antibiotiques	2016 – 2021 (2023)	1,5	1,2	213 111
Total 2016					7 406 021
Total 2015					22 911 713

¹ Entre parenthèses : année où finira le contrôle de l'efficacité (soit deux ans après la fin du projet)

² Cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald, de Zoug

³ Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Genève, des Grisons, de Lucerne, de Vaud, du Valais et de Zurich

Source : OFAG



Introduction

Les développements internationaux revêtent une grande importance pour l'agriculture et l'industrie alimentaire suisses. Avec une économie axée sur l'exportation, la Suisse doit être bien intégrée dans le réseau des échanges. Elle s'engage au plan international pour le développement d'une agriculture et d'une économie agroalimentaire durables. L'Agenda 2030 constitue un socle essentiel à cet égard.

La durabilité et la multifonctionnalité servent de fil conducteur à la Suisse pour développer son agriculture et son économie alimentaire. Des enjeux tels que la pauvreté, la faim dans le monde, le changement climatique, la perte de la biodiversité et les risques sur la santé ne s'arrêtent pas aux frontières. Le temps où il s'agissait de problèmes traités uniquement à l'échelle locale est bel et bien révolu. L'Agenda 2030 a été adoptée en septembre 2015 pour relever ces défis mondiaux. Elle fixe 17 objectifs pour le développement durable (*Sustainable Development Goals*), qui comprennent 169 cibles. La Suisse s'est fortement investie au niveau mondial pour le développement de l'Agenda 2030, à laquelle elle a participé activement. L'agriculture contribue à des problèmes globaux tels que la pollution des eaux et la pénurie d'eau, la diminution de la qualité des sols, l'érosion, la perte de la biodiversité et le changement climatique, tout en étant elle-même touchée par ces phénomènes. Elle est donc aussi un élément important de la solution en vue d'une société durable et prend sa part à la réalisation des 17 objectifs.

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables a été mis au point à partir de 2011, à l'issue d'un processus amorcé conjointement par la FAO et le PNUE et activement soutenu dès le début par la Suisse. Ces travaux préparatoires ont finalement abouti en octobre 2015 à un programme multipartite international en faveur de systèmes alimentaires durables. Ce programme a pour mission de favoriser l'émergence de modes de consommation et de production durables tout au long de la chaîne de création de valeur. Il rassemble les acteurs de la chaîne de création de valeur issus du secteur privé, de la recherche, d'organisations internationales, d'ONG et d'organisations gouvernementales pour qu'ils créent des synergies afin d'accélérer l'apparition de systèmes alimentaires plus durables. Le Programme pour des systèmes alimentaires durables contribue directement à la réalisation des Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Organisée par la Suisse, l'Afrique du Sud et deux ONG (HIVOS et WWF), la première conférence globale du Programme pour des systèmes alimentaires durables (10YFP) s'est déroulée en juin 2017 à Pretoria (Afrique du Sud). Elle avait pour objectifs d'identifier des solutions possibles, à la fois communes et innovantes, et de développer les contacts afin d'établir des collaborations fructueuses.

Pour sa part, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) entend principalement définir des règles commerciales valables pour tous les États et les imposer. La Conférence ministérielle de l'OMC, c.-à-d. son organisme décisionnel suprême, se réunit tous les deux ans. En décembre 2015, à l'occasion de la 10^e conférence, les ministres ont adopté le paquet dit de Nairobi. Ils ont décidé notamment de supprimer toutes les subventions à l'exportation et de durcir la réglementation sur les mesures aux effets similaires, un point qui revêt une importance capitale pour la Suisse. La « loi chocolatière » instituait jusqu'ici un subventionnement pour le lait et les céréales utilisés comme matières premières de produits transformés. Au printemps 2017, le Conseil fédéral a approuvé et transmis au Parlement le message concernant la solution de remplacement de la loi chocolatière à partir de 2019. Depuis le second semestre 2016, l'OMC a concentré ses travaux sur la préparation de la 11^e Conférence ministérielle, qui se tiendra du 10 au 13 décembre 2017 à Buenos Aires. Les négociations sur l'agriculture seront à nouveau au cœur des discussions.

La politique commerciale des États membres de l'OMC fait l'objet d'un examen à intervalles réguliers. Le Secrétariat de l'OMC étudie l'évolution des principes de la politique commerciale sur place. Au printemps 2017 ce fut le tour de la politique commerciale de la Suisse. Sur les

INTERNATIONAL > INTRODUCTION



quelque 350 questions soumises à notre pays, 70 concernaient directement ou indirectement le domaine agricole. La politique économique et commerciale de la Suisse s'est vu décerner de très bonnes notes dans l'ensemble. Les efforts considérables qu'elle déploie depuis de longues années pour favoriser le bon fonctionnement du système commercial mondial suscitent notamment nombre d'éloges et une grande reconnaissance. D'importantes critiques se sont néanmoins aussi exprimées en ce qui concerne l'agriculture. Les membres de l'OMC s'irritent du niveau particulièrement élevé de soutien et de l'importante protection douanière dont jouissent la plupart des produits agricoles.

Dans le domaine agricole, l'Union européenne s'est consacrée principalement à deux thèmes : la future politique agricole commune (PAC) et le Brexit. La consultation publique lancée par la Commission européenne durant le premier semestre 2017 a souligné que les agriculteurs souhaitent un allègement des contraintes administratives et des possibilités accrues sur le marché. Parallèlement, les citoyens se sont prononcés en faveur d'une PAC plus engagée dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Ces recommandations doivent contribuer à l'élaboration du projet de modernisation et de simplification de la PAC, que la Commission européenne devrait présenter d'ici le début 2018. La sortie du Royaume-Uni de l'UE est une des incertitudes qui pèsent sur ce calendrier. Celle-ci pose en effet la question du financement de la PAC post-2020, ce pays étant actuellement le quatrième contributeur net du budget européen (derrière l'Allemagne, la France et l'Italie).

L'OCDE publie chaque année son rapport « Politiques agricoles : suivi et évaluation », qui sert à apprécier les politiques agricoles de plus de cinquante pays membres ou non-membres de l'OCDE. S'agissant de l'évolution de la politique agricole en Suisse, le rapport recommande

- de mieux distinguer les politiques de soutien du revenu et de mise à disposition de biens d'intérêt public,
- de continuer à réduire les barrières à l'importation et de supprimer les subventions à l'exportation,
- de faire en sorte que certains objectifs environnementaux soient mieux réalisés et
- de mieux focaliser les paiements directs sur des objectifs concrets.

Conformément à une proposition de la Suisse, l'OCDE a saisi l'occasion de la 30^e publication du rapport en 2017 pour se livrer à une rétrospective. Celle-ci montre clairement le temps que requièrent les évolutions. Dès 1988, l'OCDE avait par exemple recommandé (a) de réduire le soutien des prix du marché en tant que principale mesure de soutien, (b) de renforcer l'orientation sur le marché pour aider les producteurs agricoles à mieux intégrer les signaux du marché dans leurs décisions et (c) de considérer les adaptations structurelles dans l'agriculture comme faisant partie d'une politique d'évolution de l'espace rural. La comparaison des recommandations actuelles avec celles de 1988 illustre cependant aussi les progrès évidents dans l'évolution des politiques agricoles.

Martijn Sonneveld, OFAG, Unité de direction Affaires internationales, martijn.sonneveld@blw.admin.ch



FAO

Durant l'année 2016/2017, l'engagement de l'OFAG au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est notamment concrétisé lors de deux événements importants : la 40^e session de la Conférence de la FAO du 3 au 8 juillet 2017 et la 43^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale en octobre 2016.

40e Conférence de la FAO du 3 au 8 juillet 2017

Le thème du débat général de la Conférence – organe suprême de la FAO – était « Changement climatique, agriculture, sécurité alimentaire ». La Conférence a estimé que les impacts du changement climatique touchaient particulièrement le secteur agricole et le rendaient vulnérable mais qu'en même temps celui-ci était lui-même un contributeur de gaz à effet de serre.

Cette Conférence s'est déroulée dans un contexte difficile. Les graves crises alimentaires auxquelles plusieurs pays de la planète ont fait face en 2017 ont ébranlé les progrès accomplis ces dernières années pour améliorer la sécurité alimentaire. L'important travail de fond, notamment technique que la FAO entreprend pour renforcer la durabilité de l'agriculture, et ce faisant la sécurité alimentaire, n'a cependant pas été remis en question lors de la Conférence. Toutes les parties prenantes ont réaffirmé l'importance qu'ils attachaient au rôle et aux fonctions de la FAO. Les États membres ont manifesté leur appréciation quant à l'orientation stratégique de la FAO harmonisée avec le cadre général de l'Agenda 2030 de développement durable.

La Suisse a mis en avant l'importance de repenser l'agriculture et les systèmes alimentaires pour pouvoir faire face aux défis importants (pression importante sur les ressources naturelles, changement climatique, perte de la biodiversité, etc.) qui touchent l'agriculture. Elle a rappelé la chance qu'offre l'Agenda 2030 de développement durable pour collaborer de manière coordonnée et inclusive avec les différents partenaires. Elle a encouragé la FAO à développer des politiques – notamment dans l'élevage – qui prennent en compte de manière équilibrée les aspects d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Elle a pu noter avec satisfaction que ses positions se sont bien reflétées dans les rapports finaux de la Conférence, qui précisent le rôle que la FAO est appelée à jouer ces prochaines années, notamment : intégrer de manière systématique la biodiversité dans l'agriculture, développer la durabilité de l'élevage, renforcer la contribution de l'agriculture aux services écosystémiques, adapter l'agriculture au changement climatique et à l'atténuation de ses effets et intensifier ses travaux sur les systèmes alimentaires durables au sein du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durable (10YFP).

43e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), du 17 au 21 octobre 2016

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) joue un rôle clé dans la gouvernance globale en matière de sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable. Il est de plus parfaitement intégré aux discussions globales relatives à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable. Durant cette 43^e session, les parties prenantes du CSA ont notamment discuté du développement d'un mécanisme de suivi des recommandations politiques émanant du CSA. Elles ont adopté des recommandations politiques en matière de durabilité dans l'élevage ainsi que pour l'accès au marché des petits exploitants. Le CSA a en outre défini les prochaines étapes dans ses domaines de travail *Nutrition et Urbanisation et transformation rurale*. Enfin, le CSA a pris connaissance des premiers éléments d'une évaluation externe la concernant, qui doit lui permettre d'établir l'effectivité de son fonctionnement depuis la dernière réforme en 2009.

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



Les positions suisses se sont bien reflétées dans les décisions finales du CSA, notamment par rapport à la nécessité d'établir des liens entre les différents aspects liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'agriculture durable. De plus, la Suisse a pris une part active importante à divers événements en marge de la 43^e session du CSA.

En coordination avec le Brésil, elle a ainsi organisé une discussion sur la contribution que pourraient apporter les Comités nationaux multipartites pour augmenter l'impact des produits du CSA. Les intervenants – membres de comités nationaux suisses, brésiliens, cap-verdiens et suédois – ont également discuté du rôle décisif que de tels comités nationaux peuvent jouer dans la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 de développement durable. En illustrant leurs propos avec des exemples concrets d'actions entreprises au niveau national, les participants ont présenté un large aperçu des avantages qu'offrent ces comités pour avancer de façon intégrée dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable.

La Suisse est également intervenue à un haut niveau lors d'un Forum sur l'urbanisation et la transformation rurale qui s'est déroulé dans le cadre de la séance plénière du CSA. Elle a fait part de son expérience en matière d'approches réglementaires promouvant à la fois un développement urbain durable et l'augmentation des opportunités dans les zones rurales. Elle a encouragé le développement de différents types d'agricultures en parallèle, chacune adaptée au contexte et au marché, qui permet de répondre au mieux aux défis et chances liés à cette problématique.

Enfin, la Suisse a participé à un événement spécial relatif à l'Agenda 2030 de développement durable. Durant cet événement, elle a présenté l'important engagement suisse pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, tant en Suisse qu'au niveau international. Elle a informé les participants de l'approche participative et inclusive que la Suisse poursuit, notamment en présentant certains exemples concrets de coopération et partenariats entre divers acteurs.

Michaël Würzner, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires,
michael.wuerzner@blw.admin.ch



OCDE

Le présent article donne un bref aperçu des activités de l'OFAG au sein des groupes de travail de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en lien avec l'agriculture.

Suivi et évaluation de la politique agricole en 2017

L'OCDE publie chaque année son rapport « Politiques agricoles : suivi et évaluation », qui sert à apprécier les politiques agricoles de plus de cinquante pays membres ou non-membres de l'OCDE. Ces pays représentent deux tiers de la valeur ajoutée agricole mondiale. L'analyse annuelle indique que les États poursuivent globalement des objectifs similaires, comme l'accès fiable à des aliments sûrs ou l'utilisation durable des ressources naturelles. Toutefois, la pondération des objectifs varie suivant les pays, ce qui se traduit par des politiques diverses. Au total, les pays étudiés ont consacré entre 2014 et 2016 une moyenne annuelle de 442 milliards d'euros au soutien direct de leurs producteurs agricoles (Suisse : 6 milliards d'euros). Cela signifie que 16 % en moyenne des recettes des producteurs résultent de mesures politiques (Suisse : 57 %).

En comparaison, les États n'ont investi en moyenne « que » 77 milliards d'euros par an dans la formation, les infrastructures et les systèmes d'innovation et de connaissances agricoles (Suisse : 650 millions d'euros). Or, d'après des travaux actuels de l'OCDE, ces facteurs comptent parmi les éléments clés pour relever les défis globaux. Dans son rapport 2017, l'OCDE recommande dès lors aux États que leur politique agricole et d'autres politiques sectorielles

- se concentrent sur des systèmes d'innovation qui fonctionnent,
- investissent davantage dans des infrastructures appropriées,
- continuent à réduire le soutien des prix du marché, car il n'est ni ciblé ni transparent,
- déterminent clairement quels biens publics doivent être rémunérés par des fonds publics,
- tiennent compte des mesures modernes de gestion du risque et du rôle de l'État et
- améliorent l'efficacité des paiements directs, en ciblant davantage encore certains objectifs.

S'agissant de l'évolution de la politique agricole en Suisse, le rapport recommande

- de mieux distinguer les politiques de mise à disposition de biens d'intérêt public et celles de soutien du revenu,
- de continuer à réduire les barrières à l'importation et de supprimer les subventions à l'exportation,
- de faire en sorte que certains objectifs environnementaux soient mieux réalisés et
- de mieux focaliser les paiements directs sur des objectifs concrets.

Conformément à une proposition de la Suisse, l'OCDE a saisi l'occasion de la 30^e publication du rapport en 2017 pour se livrer à une rétrospective. La comparaison des recommandations actuelles avec celles de 1988 illustre les progrès évidents dans l'évolution des politiques agricoles, mais aussi le temps que requièrent ces évolutions. Dès 1988, l'OCDE avait par exemple recommandé (a) de réduire le soutien des prix du marché en tant que principale mesure de sou-



tion, (b) de renforcer l'orientation sur le marché pour aider les producteurs agricoles à mieux intégrer les signaux du marché dans leurs décisions et (c) de considérer les adaptations structurelles dans l'agriculture comme faisant partie d'une politique d'évolution de l'espace rural.

Le rapport est destiné principalement aux gouvernements, mais il s'adresse aussi aux médias, ONG, chercheurs et industriels.

Sources/liens

- a) [Politiques agricoles : suivi et évaluation 2017 – rapport, grandes lignes et recommandations](#)
- b) [Politiques agricoles : suivi et évaluation 2017 – chapitre sur la Suisse](#)
- c) [Informations détaillées : visualisation des données et base de données ESP](#)

Quel rôle joue le cadre politique dans la promotion d'une agriculture productive, innovante et durable ?

Le rapport agricole 2016 s'était fait l'écho, sous ce titre, des activités en cours au sein de l'OCDE. L'OCDE a mis au point, sur la base d'indicateurs et de questions, un cadre conceptuel destiné à une analyse systématique des diverses mesures politiques incitatives (ou dissuasives). Il en ressort que les innovations, les changements structurels et l'accès aux ressources naturelles sont les moteurs essentiels d'une croissance durable de la productivité dans l'agriculture.

Le Canada, le Brésil, l'Australie, les Pays-Bas, la Turquie et les États-Unis sont les pays membres de l'OCDE analysés jusqu'ici sur la base de ce concept. L'étude sur la Chine est, quant à elle, en cours. Au moyen d'un cadre conceptuel modifié, la situation en Suisse a été étudiée en 2016 par Flury & Giuliani GmbH & webermanagement sur mandat de l'OFAG.

La prochaine étape pour l'OCDE devrait consister en un rapport de synthèse présentant les enseignements, les expériences et les enjeux tirés de l'analyse des pays. En mars 2017, notre pays a suggéré d'intégrer l'étude suisse dans le futur rapport de synthèse. L'OCDE a dès lors convié la Suisse à présenter son ouvrage en mai au groupe de travail sur la politique agricole. Elle a applaudi à l'approche retenue et adaptée par la Suisse, qui consistait à démarrer l'analyse quasiment par la fin, et s'est interrogée sur des points mineurs, tels que les données manquantes pour établir de bons comparatifs entre pays, la comparaison de la durabilité par kg ou la libéralisation du commerce en tant que levier important pour améliorer la productivité. L'OCDE étudie maintenant l'option d'intégrer l'analyse suisse dans le rapport de synthèse.

Une première version de ce rapport est attendue au printemps 2018.

Sources/liens

- a) [OECD Innovation in Food and Agriculture \(cadre conceptuel, analyse des pays, informations détaillées\)](#)
- b) [Étude sur les facteurs qui contribuent à améliorer la productivité et la durabilité de la filière agroalimentaire suisse.](#)
[Flury & Giuliani GmbH, Zurich ; webermanagement, Wilen \(SZ\)](#)

Sélection d'études publiées en 2016/2017 (en anglais)

Bibliographie

- a) [The Political Economy of Biodiversity Policy Reform](#)

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



- b) [Diffuse Pollution, Degraded Waters – Emerging Policy Solutions](#)
- c) [Evolving Agricultural Policies and Markets – Implications for Multilateral Trade Reform](#)
- d) [Adopting a Territorial Approach to Food Security and Nutrition Policy](#)
- e) [Building Food Security and Managing Risk in Southeast Asia](#)

Documents de travail

- f) [Estimating the link between farm productivity and innovation in the Netherlands](#)
- g) [Overcoming barriers to the adoption of climate-friendly practices in agriculture](#)
- h) [How policies shape global food and agriculture value chains](#)
- i) [A method for estimating global trade in value added within agriculture and food value chains](#)
- j) [Agricultural research impact assessment – Issues, methods and challenges](#)
- k) [Alternative Policies to Buffer Stocks for Food Security](#)
- l) [Evaluation of farm programmes in the 2014 US farm bill. A review of the literature](#)

Michael Hartmann, OFAG, secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires, michael.hartmann@blw.admin.ch,

Jérôme Frei, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants



OMC

Application des décisions de Nairobi et perspectives en vue de la 11^e Conférence ministérielle de l'OMC

La Conférence ministérielle, le plus haut organe décisionnel de l'OMC, se tient tous les deux ans. Lors de leur 10^e rencontre, en décembre 2015, les ministres ont adopté le paquet dit de Nairobi, dont la portée est importante pour l'agriculture. Outre des mandats de négociation portant sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire par les pays en développement ainsi que sur un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) en faveur de ces mêmes pays, la Conférence a arrêté la suppression des subventions à l'exportation et une réglementation plus stricte des mesures aux effets similaires. Cette décision revêt une importance majeure pour la Suisse. La

« loi chocolatière » instituait jusqu'ici un subventionnement pour le lait et les céréales utilisés comme matières premières de produits transformés. Au printemps 2017, le Conseil fédéral a approuvé et transmis au Parlement le message sur la solution de remplacement de la loi chocolatière à partir de 2019.

Depuis le second semestre 2016, l'OMC concentre ses travaux sur la préparation de la 11^e Conférence ministérielle, qui se tiendra du 10 au 13 décembre 2017 à Buenos Aires. Les négociations sur l'agriculture, déterminantes pour la réussite de cette rencontre, seront à nouveau au cœur des discussions. Les pourparlers ont toutefois démarré lentement et de manière peu constructive, en raison notamment du faible engagement de membres importants de l'organisation, comme les États-Unis et l'Inde. Des propositions de réglementation des restrictions à l'exportation et des soutiens internes ayant des effets de distorsion des échanges n'ont été mises sur la table que peu avant la pause d'été 2017. Les positions des États membres divergent toutefois encore nettement. Il en va de même pour les discussions sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. L'Union européenne, qui soutient l'approche multilatérale, a soumis des propositions dans presque tous les groupes de négociations. Dans le même temps, les États-Unis n'ont pris aucune position, car la nouvelle administration ne s'est pas encore déterminée sur l'OMC. Il est impossible, au moment d'écrire ces lignes, de savoir si les membres auront le temps d'élaborer des documents de travail dans les quatre mois restants jusqu'à la 11^e Conférence ministérielle.

Thèmes d'actualité dans le domaine agricole

La politique commerciale de chaque État membre de l'OMC fait l'objet d'un examen à intervalles réguliers (Examens des politiques commerciales, EPC). Le Secrétariat de l'OMC étudie l'évolution des principes de la politique commerciale sur place et publie ensuite un rapport à l'intention des autres États membres, qui ont la possibilité de poser au pays concerné des questions sur sa politique. La procédure prend fin à l'occasion d'une conférence EPC à Genève, où l'État analysé et les autres membres peuvent une nouvelle fois avoir des échanges approfondis.

La politique commerciale de la Suisse a été analysée au printemps 2017, en même temps que celle du Liechtenstein. Sur les quelque 350 questions soumises à notre pays, 70 concernaient directement ou indirectement le domaine agricole. La politique économique et commerciale de la Suisse s'est vu décerner de très bonnes notes dans l'ensemble. Les efforts considérables qu'elle déploie depuis de longues années pour favoriser le bon fonctionnement du système commercial mondial suscitent notamment nombre d'éloges et une grande reconnaissance. D'importantes critiques se sont néanmoins aussi exprimées en ce qui concerne l'agriculture. Les membres de l'OMC s'irritent du niveau particulièrement élevé de soutien et de l'importante protection douanière dont jouissent la plupart des produits agricoles.

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



L'Union européenne a également été soumise à un EPC en 2017. Comme la politique agricole commune n'a cependant pas subi de changements, rien d'inattendu n'est à signaler.

Sous la rubrique monitoring des décisions de Bali, les États membres passent en revue la mise en œuvre des engagements pris à la Conférence ministérielle de 2015. Ainsi, la Suisse (à l'instar de la Norvège et du Canada, par exemple) est-elle tenue de d'établir un rapport sur les mesures internes prises pour éliminer les subventions à l'exportation. L'obligation pour la Suisse ainsi que d'autres pays est d'éliminer entièrement les aides à l'exportation au plus tard à la fin 2020.

Krisztina Bende, OFAG, secteur Relations commerciales, krisztina.bende@blw.admin.ch

Michèle Däppen, OFAG, secteur Relations commerciales, michele.daepfen@blw.admin.ch



CIC

Le Conseil international des céréales (CIC) a pour mission première de rendre compte de la situation sur les marchés mondiaux des céréales, du maïs, du riz et des oléagineux. Il fournit dans des publications quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles des informations sur l'évolution des prix, sur les quantités produites et négociées, ainsi que sur les activités déterminantes des pays exportateurs et importateurs (modification des droits de douane à l'exportation et à l'importation, appels d'offres, etc.). Ces données apportent une contribution essentielle à la transparence des échanges et donc à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale. Le CIC n'intervient toutefois pas directement dans le fonctionnement du marché ou dans la conception de la politique céréalière des États membres. Pour améliorer la transparence des échanges, le CIC finance entre autres le secrétariat du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS). Les bulletins d'information du CIC sont publiés en libre accès et peuvent être consultés à l'adresse www.igc.int.

Corinne Roux, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, corinne.roux@blw.admin.ch



UE

La politique agricole commune de l'UE

La politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) repose sur deux piliers. Le premier, auquel est attribuée la plus grande partie des moyens financiers, comprend les paiements directs et les mesures de marché ciblées. Le deuxième concerne le développement de l'espace rural.

Depuis la mise en place de la PAC 2014 – 2020, les paiements octroyés dans le cadre du premier pilier sont presque entièrement découplés. Toutefois, les États membres conservent la possibilité, sur une base volontaire, de lier jusqu'à 13 % de l'enveloppe des aides directes aux quantités produites ou à l'effectif de bétail.

Afin d'améliorer les performances environnementales de l'agriculture européenne, les États membres doivent consacrer 30 % des aides du premier pilier à des paiements écologiques. La Commission a retenu trois conditions pour le versement de ces paiements verts : le maintien de prairies permanentes à l'échelle régionale, la présence de surfaces d'intérêt écologique sur 5 % de la surface agricole (7 % dès 2018) et la diversité des assolements.

La convergence des aides vise à assurer une répartition plus équitable des paiements directs. D'ici à 2019, plus aucun État membre ne recevra moins de 75 % de la moyenne communautaire et, au sein d'un même État membre, chaque exploitant recevra au moins 60 % de la moyenne des aides versées dans la même région ou le même État membre. Les États membres ont néanmoins la possibilité de prendre des mesures afin de limiter à 30 % au maximum la perte par exploitation.

La PAC actuelle apporte un soutien particulier aux jeunes agriculteurs (jusqu'à 40 ans). Ils bénéficient ainsi, durant les cinq années suivant leur installation, d'une aide obligatoire sous la forme d'un supplément de 25 % aux paiements directs généraux. Les régions défavorisées, notamment les régions de montagne, bénéficient également d'un soutien renforcé. Les États membres peuvent à titre facultatif leur allouer un montant correspondant au maximum à 5 % de leur budget.

Enfin, seuls les agriculteurs actifs peuvent bénéficier des aides prévues. Les entreprises sans activité agricole professionnelle, comme les golfs, les entreprises ferroviaires, les aéroports ou les installations sportives sont exclues du versement de paiements directs.

Les quatre règlements de base de la PAC actuelle ont été adoptés le 16 décembre 2013 par le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE. Ces règlements couvrent respectivement le développement rural, les paiements directs, les mesures de marché ainsi que les questions horizontales telles que le financement et le contrôle. La Commission a ensuite émis les actes délégués et d'exécutions nécessaires, et chaque État membre a précisé les dispositions applicables pour la mise en œuvre au niveau national.

Des informations plus détaillées, notamment sur les aides du second pilier, sont disponibles sur le site de la [Commission européenne](#).

Actualités 2017 de la PAC

Le début de l'année 2017 a marqué le lancement des réflexions autour de la prochaine PAC, qui succédera au cadre pluriannuel 2014 – 2020. La consultation publique lancée par la Commission européenne durant le premier semestre 2017 a souligné que les agriculteurs souhaitent un allègement des contraintes administratives et des possibilités accrues sur le marché. Parallèlement, les citoyens se sont prononcés en faveur d'une PAC plus engagée dans la lutte



contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Ces recommandations doivent contribuer à l'élaboration du projet de modernisation et de simplification de la PAC, que la Commission européenne devrait présenter d'ici le début 2018. La sortie du Royaume-Uni de l'UE est une des incertitudes qui pèsent sur ce calendrier. Celle-ci pose en effet la question du financement de la PAC post-2020, ce pays étant actuellement le quatrième contributeur net du budget européen (derrière l'Allemagne, la France et l'Italie).

Pour ce qui est des développements dans le cadre de la PAC 2014 – 2020, la simplification de la PAC est restée un objectif majeur de l'UE en 2017. Elle a ainsi constitué l'une des priorités des présidences maltaise (janvier à juin) et estonienne (juillet à décembre) du Conseil de l'UE. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours du cadre pluriannuel 2014 – 2020 (règlement dit « omnibus »), la Commission a par ailleurs proposé un certain nombre de mesures visant à simplifier la PAC. Ces nouvelles mesures, qui vont notamment dans le sens d'une simplification des règles relatives aux paiements directs devraient entrer en vigueur en 2018. Suite à certaines difficultés sur les marchés agricoles ayant marqué l'année 2016, à l'image du secteur laitier, ce paquet de nouvelles mesures inclut également une adaptation des outils de gestion des risques.

Sur le plan de l'organisation commune du marché, l'un des changements importants prévu pour 2017 est la suppression des quotas sucriers au 1^{er} octobre 2017.

Accord agricole entre la Suisse et l'UE

L'Accord du 21 juin 1999 entre la Suisse et l'UE relatif aux échanges de produits agricoles (accord agricole) vise à améliorer l'accès réciproque au marché par la suppression d'obstacles tarifaires (contingents d'importation et suppression des droits de douane) et non tarifaires (prescriptions sur les produits ou dispositions en matière d'homologation) dans certains domaines de production. Signé dans le cadre des Accords bilatéraux I, il est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002.

Les membres du Comité mixte chargé de la gestion de l'accord agricole entre la Suisse et l'UE se sont réunis le 16 novembre 2016 pour la seizième fois, sous la présidence de l'UE. La décision n° 1/2016 sur l'extension aux agrumes du champ d'application de l'annexe 10 (Reconnaissance des contrôles de conformité aux normes de commercialisation pour les fruits et légumes frais) a pu être signée à l'occasion de cette rencontre. Ainsi, les agrumes en provenance de Suisse exportés vers l'UE ne doivent plus faire l'objet d'un nouveau contrôle au moment de leur importation dans l'UE. La décision est entrée en vigueur au 1^{er} février 2017.

La décision n° 1/2017 du Comité mixte concernant l'annexe 12 (Protection des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires) permet, par ailleurs, de protéger dans l'Union européenne la désignation « Glarner Alpkäse » (AOP). Cette dernière sera dorénavant protégée contre les contrefaçons et les utilisations abusives également dans l'UE.

Protocole no 2 de l'Accord de libre-échange conclu en 1972 entre la Suisse et la CE

Le Protocole n° 2 de l'Accord de libre-échange conclu en 1972 entre la Suisse et la CE règle le commerce de produits agricoles transformés entre la Suisse et l'UE. Il est entré en vigueur en 2005 après avoir été révisé dans le cadre des « Accords bilatéraux II » L'UE, qui représente 77 % des importations et 58 % des exportations, reste de loin le principal partenaire commercial de la Suisse dans les produits agricoles transformés.

Le Protocole n° 2 permet à la Suisse de compenser les effets négatifs des prix des matières premières suisses sur l'industrie agroalimentaire dans le commerce des produits agricoles trans-

INTERNATIONAL > INSTITUTIONS INTERNATIONALES



formés avec l'UE en octroyant des contributions à l'exportation et en prélevant des taxes douanières à l'importation. Au terme de la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, il a été décidé que les contributions à l'exportation seraient encore autorisées pendant une période de transition courant jusqu'à fin 2020 (voir aussi le texte sur l'OMC). Le Parlement suisse a commencé à débattre en 2017 du projet du Conseil fédéral visant à éliminer ces subventions et à les remplacer par des mesures de soutien indépendantes des exportations. Le projet comprend la mise en œuvre des nouvelles mesures de soutien dès le 1^{er} janvier 2019. Le message du Conseil fédéral est disponible [ici](#).

Les mesures de compensation ne doivent toutefois pas excéder les différences de prix des matières premières agricoles entre la Suisse et l'UE. Le Protocole n° 2 contient les prix de référence et les différences de prix qui sont déterminants pour la fixation de mesures de compensation. Ces paramètres sont contrôlés au moins une fois par an et sont adaptés si nécessaire, en accord avec l'UE. Les prix de référence ont été révisés pour la dernière fois le 1^{er} mars 2017.

Corinne Roux, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, corinne.roux@blw.admin.ch

Nina Taillard, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, nina.taillard@blw.admin.ch

Tim Kränzlein, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, tim.kraenzlein@blw.admin.ch



L'Agenda 2030 pour le développement durable

La pauvreté, la faim, le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et les risques pour la santé sont autant de grandes questions qui ignorent les frontières et qui ne peuvent plus, depuis longtemps, être simplement réglées à l'échelon local ou régional. Le combat contre ces maux passe par une mobilisation internationale.

En quoi consiste l'Agenda 2030 pour le développement durable ?

Conscients des divers enjeux mondiaux, 193 chefs de gouvernement et d'État ont adopté l'Agenda 2030 lors de l'Assemblée générale de l'ONU, qui s'est déroulée à New York du 25 au 27 septembre 2015. Ce programme comporte 17 objectifs pour le développement durable (ODD) (*Sustainable Development Goals*) et leurs 169 cibles.

Selon l'idée qui sous-tend les ODD, les systèmes politiques, économiques et sociétaux devront devenir d'ici à 2030 plus durables et plus équitables à tous les niveaux et dans les limites planétaires. Les mesures prises aux plans national et international doivent être pensées et définies comme un système global. La réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 est régulièrement contrôlée à l'échelle internationale. C'est à cette fin que le [Forum politique de haut niveau](#) (HLPF) se tient chaque année en juillet à New York.

Participation de la Suisse à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La Suisse s'est pleinement investie dans la genèse de l'Agenda 2030, qu'elle a marqué de son empreinte. Elle a pris une part active à la mise au point des objectifs pour le développement durable et du mécanisme destiné à mesurer et à suivre les progrès réalisés. Pour ce faire, la Confédération a fondé sa démarche sur un vaste dialogue avec les parties prenantes en Suisse.

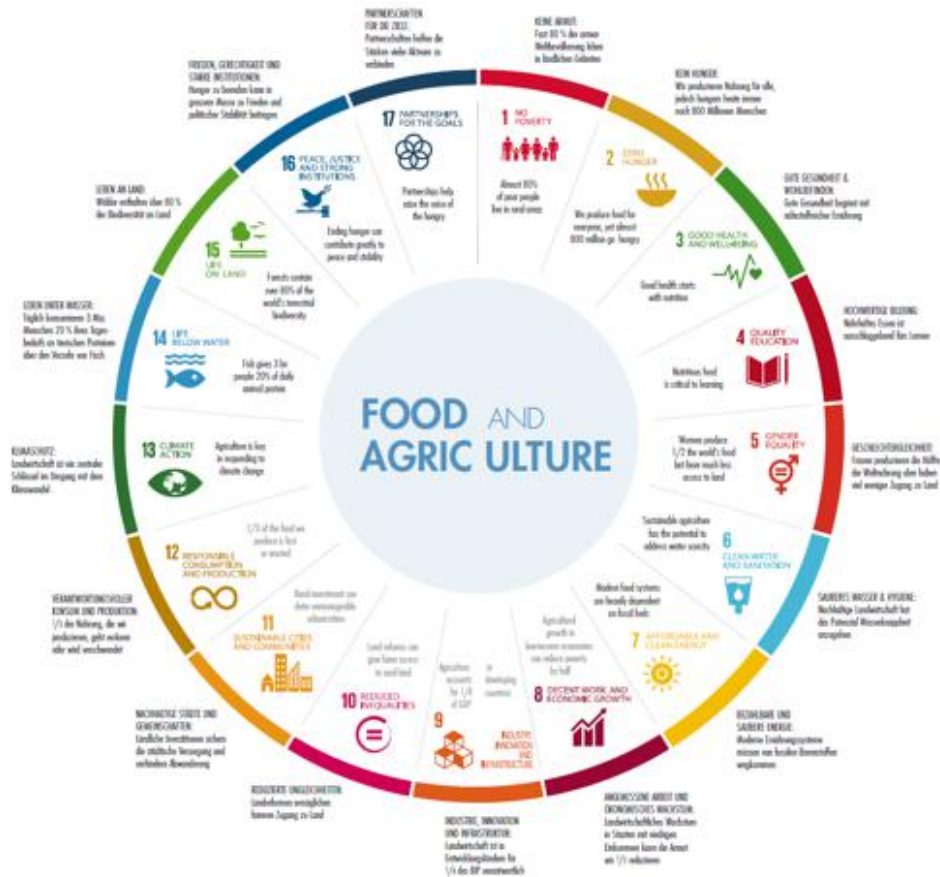
En décembre 2015, le Conseil fédéral a décidé d'élaborer, d'ici à janvier 2018, un rapport sur l'avancement des travaux en Suisse à l'intention de l'ONU. Conformément au Message sur le programme de la législature 2015 à 2019, il est prévu de procéder, pendant une période de transition, entre 2016 et 2017, à une analyse de base des structures, des processus et des compétences des différents organes fédéraux et de définir l'action concertée des trois niveaux institutionnels avec le secteur privé, la société civile et la communauté scientifique.

Le rôle de l'agriculture et de l'OFAG dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable

L'agriculture, qui est un secteur pollueur, a une part de responsabilité dans les problèmes qui pèsent sur la planète, tels que la raréfaction et la pollution de l'eau, la baisse de qualité des sols, l'érosion, la perte de biodiversité et dans le changement climatique. Mais ce secteur est aussi un élément déterminant de la construction d'une société conforme aux principes du développement durable. L'agriculture joue un rôle dans la réalisation de chacun des 17 ODD :

ODD et agriculture

INTERNATIONAL > DURABILITE



L’OFAG déploie des efforts aux plans international et national en abordant des questions relevant de l’agriculture et du développement durable pour que le rôle central d’une agriculture durable puisse être assuré à différents niveaux dans la réalisation des objectifs de l’Agenda 2030 :

Mécanisme international de contrôle

La Suisse est représentée au HLPF, qui se tient chaque année à New York, par une délégation, dont font partie l’OFAG, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la Direction du développement et de la coopération (DDC), l’Office fédéral de l’environnement (OFEV), l’Office fédéral de la santé publique (OFSP), l’Office fédéral de l’aménagement du territoire (ARE), l’Office fédéral de la statistique (OFS), Alliance Sud, le Centre for Development and Environment (CDE) de l’Université de Berne, economiesuisse et d’autres acteurs de poids. L’OFAG œuvre en particulier pour la réalisation des ODD dans les domaines de l’agriculture et de l’alimentation, mais elle s’emploie aussi à faire reconnaître les pratiques et politiques agricoles à l’échelle internationale comme un élément indispensable à la construction d’une société dite durable.

État des lieux au niveau fédéral

La direction de l’OFAG a décidé en 2016 que l’office ferait partie du groupe de travail Agenda 2030 national (AA2030), qui est notamment chargé d’évaluer entre 2016 et 2017 la réalisation des objectifs de l’Agenda 2030 dans les politiques sectorielles de l’administration fédérale (politiques intérieure et extérieure) et de déterminer les mesures qu’il faudra prendre à l’avenir

INTERNATIONAL > DURABILITE



pour atteindre les ODD. L'OFAG est donc responsable de la réalisation des objectifs relevant de l'agriculture et de l'alimentation. Les 169 cibles ont été réparties entre les unités administratives compétentes en la matière. L'OFAG assume la responsabilité de six cibles (2.3, 2.4, 2.5, 2.b, 2.c, 15.6). Une fiche d'information est créée pour l'état des lieux de chaque cible.

Exemple de la cible 2.4

La cible internationale 2.4 est formulée de la façon suivante :

D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre les pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Cette cible, qui a été négociée et adoptée à l'échelle internationale, sert de ligne directrice aux 193 États, quels qu'ils soient, Éthiopie, Suisse, Laos, etc. Il a donc fallu transposer la cible dans le contexte helvétique au moment de dresser l'état des lieux :

S'appuyant sur les « objectifs environnementaux pour l'agriculture » approuvés par le Conseil fédéral, la Confédération veille à ce que l'évolution de la politique agricole permette de préserver à long terme la capacité de résilience des écosystèmes et des services écosystémiques. L'agriculture se prépare aux changements climatiques, diminue les émissions de gaz à effet de serre, accroît l'efficacité de l'utilisation des ressources, contribuant ainsi à réduire l'empreinte écologique de la Suisse.

Les fiches conçues pour chaque sous-objectif ont par ailleurs permis d'intégrer des indicateurs, des mesures, des synergies et des questions de cohérence avec d'autres politiques de la Confédération, ainsi que des enjeux et des possibilités pour la réalisation de l'objectif en Suisse.

Une consultation en ligne a été organisée pour les acteurs externes en plus de celle réalisée au sein de la Confédération sur les 169 fiches (cf. encadré). Les résultats de ces deux consultations sont rassemblés et synthétisés pour chacun des 17 ODD. Ces informations serviront de base à un rapport, qui sera présenté au Conseil fédéral au printemps 2018. Le Conseil fédéral s'appuiera notamment sur ces travaux pour décider de l'impulsion qu'il faudra donner à la réalisation de l'Agenda 2030 en Suisse. Il est en outre prévu de présenter aussi le rapport au HLPF, à New York, une fois qu'il aura été approuvé par le Conseil fédéral.

Laura Sommer, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires,
laura.sommer@blw.admin.ch



10YFP – le Programme pour des systèmes alimentaires durables

Un cadre décennal de programmation mondiale concernant les modes de consommation et de production durables a été adopté en 2012 sous l'égide de l'ONU ([10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production, 10YFP](#)). Cette décision tire son origine de la conviction que la consommation et la production non durables sont les principales causes de la détérioration persistante de l'environnement à l'échelle planétaire.

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables a vu le jour en 2011, à l'issue d'un processus engagé conjointement par la FAO et le PNUE, qui a été activement soutenu dès le début par la Suisse. Ces travaux préparatoires ont finalement abouti en octobre 2015 au lancement d'un programme multipartite international en faveur de systèmes alimentaires durables, à savoir le 10YFP ([10YFP Sustainable Food Systems Programme](#)).

Qu'est-ce qu'un système alimentaire durable ?

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables repose sur des définitions qui ont été formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) et dont la teneur est la suivante :

Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental.

Un système alimentaire durable est un système alimentaire qui garantit à chacun la sécurité alimentaire et la nutrition sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures.

Ce programme a pour mission de favoriser l'émergence de modes de consommation et de production durables tout au long de la chaîne de création de valeur. La réalisation de cet objectif repose sur une approche systémique, qui associe également les acteurs du secteur agroalimentaire. Le programme s'adresse délibérément aux pays industrialisés et aux pays en développement. Les besoins régionaux et nationaux doivent également être pris en considération lors de la mise en œuvre.

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables suit de près les activités déployées pour sensibiliser l'opinion publique, pour renforcer les capacités (*capacity building*), pour diffuser des connaissances et des informations ainsi que pour consolider les partenariats. Le programme s'articule autour de la promotion d'une alimentation durable et respectueuse des ressources, de la réduction des déchets alimentaires (gaspillage alimentaire) et de l'amélioration de la résilience dans l'agriculture.

Lors de la réunion de lancement du 10YFP en octobre 2015, il a été décidé que le programme serait dirigé conjointement par la Suisse, l'Afrique du Sud, Hivos et WWF. Il a également été doté d'un comité consultatif multipartite (*Multi-stakeholder Advisory Committee, MAC*), qui compte 23 pays et institutions de diverses parties prenantes (Brésil, France, États-Unis, FAO, PNUE, Nestlé et Biovision, etc.). Il a en outre déjà été possible d'associer à ce projet plus de 100 organismes du monde entier, dont, pour la Suisse, Agroscope, Ambrosus Technologies, le World Food System Center de l'EPF, le FiBL, foodwaste.ch, Foodways Consulting, HAFL, Helvetas Swiss Intercooperation, Forum Origine, Diversité et Territoires, Société Suisse de Nutri-

INTERNATIONAL > DURABILITE



tion, Sustainable Food Systems GmbH, Centre for Development and Environment (Université de Berne) et ZHAW.

Ce programme rassemble des acteurs de la chaîne de création de valeur issus du secteur privé, de la communauté scientifique, d'organisations internationales, d'ONG et d'organisations gouvernementales dans le but de créer des synergies en vue de la réalisation de l'objectif commun, à savoir accélérer le passage à des systèmes alimentaires plus durables. Les partenaires peuvent intégrer dans ce programme leurs projets en cours compatibles, mais aussi en développer et en réaliser conjointement de nouveaux.

Première conférence mondiale du Programme pour des systèmes alimentaires durables 10YFP

La première conférence mondiale du Programme pour des systèmes alimentaires durables 10YFP s'est tenue en Afrique du Sud, à Pretoria, du 21 au 23 juin 2017, autour du thème « *Sustainable Food Systems for all – Catalyzing Change through Multi-Stakeholder Action* ». Quelque 150 représentants de différents pays et experts internationaux des systèmes alimentaires durables se sont réunis pour présenter leurs activités et projets, pour esquisser des solutions et nouer des contacts en vue de coopérations fructueuses.

La conférence a débouché sur l'adoption de la [Pretoria Resolution](#). Cette résolution relève que l'évolution des systèmes alimentaires actuels joue un rôle majeur dans la perspective d'une utilisation durable des ressources naturelles, de la mise en place de chaînes de création de valeur transparentes et équitables ainsi que de la lutte contre la faim et la malnutrition. Le programme pour des systèmes alimentaires durables est un dispositif mondialement reconnu qui favorise ce changement, contribuant ainsi dans une large mesure à la réalisation des ODD.

En fin de compte, le Programme pour des systèmes alimentaires durables contribue directement à la réalisation des Objectifs de développement durable de l'ONU, dont font notamment partie l'ODD 2 (lutte contre la faim et promotion de l'agriculture durable) ainsi que l'ODD 12 (modes de consommation et de production durables), mais aussi une série d'ODD connexes au secteur agroalimentaire.

Patrick Mink, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires,
patrick.mink@blw.admin.ch



Agrobiodiversité/ressources génétiques

La diversité de la flore et de la faune permet à l'être humain d'accéder de multiples manières au cycle des nutriments de la biosphère. La domestication et la sélection ont favorisé au fil des siècles l'apparition de variétés de plantes cultivées, de races d'animaux et d'écosystèmes agricoles les plus divers. Cette évolution a permis à l'être humain de s'adapter à des conditions environnementales locales très variées et souvent difficiles, et de garantir ainsi sa subsistance et sa survie.

L'agrobiodiversité jouera aussi un rôle capital demain, dans une agriculture en pleine mutation, en raison des nombreuses options et protections qu'offrent la conservation et l'existence d'une grande variété d'organismes vivants utilisables. Ainsi, la sélection permet de mieux s'adapter et se préparer aux nouvelles données, telles que les changements climatiques, la raréfaction des ressources naturelles et l'évolution des modes de consommation.

Or, ces ressources génétiques risquent de disparaître irrémédiablement, si elles sont moins utilisées. C'est pourquoi divers programmes internationaux et nationaux sont dédiés à la reconnaissance, à la protection, à la préservation et à la promotion de l'utilisation d'une assez grande partie de la diversité génétique.

Différents instruments jouent à cet égard un rôle central : la Convention sur la diversité biologique (*Convention on Biological Diversity*), le Traité international sur les ressources phytogénétiques et les plans d'action mondiaux pour les ressources phytogénétiques et zoogénétiques de la Commission des ressources génétiques de la FAO.

La **biodiversité** désigne la variabilité des organismes vivants et des écosystèmes dont ils font partie. C'est pourquoi cette diversité se manifeste à plusieurs niveaux : au sein d'une espèce (génétique et épigénétique), entre les différentes espèces et à l'intérieur d'écosystèmes et d'un écosystème à l'autre.

L'**agrobiodiversité** recouvre la diversité et la variabilité de la faune, de la flore et des microorganismes, qui peuvent être utilisés directement ou non par l'être humain pour son alimentation et pour l'agriculture. Cette notion comprend les plantes cultivées et les arbres et plantes forestiers ainsi que leurs formes sauvages, les animaux de rente, les animaux sauvages utiles, les poissons et d'autres organismes aquatiques ainsi que les microorganismes utilisables dans la technologie alimentaire.

L'agrobiodiversité englobe aussi la diversité des organismes vivants qui aident à la production, comme les microorganismes vivant dans le sol et les organismes utiles, comme les pollinisateurs, ainsi que la diversité des écosystèmes agricoles dans leur ensemble.

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Le Traité sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ([TIRPAA](#)) est entré en vigueur le 29 juin 2004. Aujourd'hui, 144 pays en sont Parties contractantes. La Suisse a ratifié cet accord le 22 novembre 2004. Le traité, dont les buts concordent avec ceux de la Convention sur la diversité biologique, vise la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ainsi que le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation. Il s'agit d'un instrument primordial pour la préservation de la diversité des ressources phytogénétiques, dont dépendent les agriculteurs et les obtenteurs, compte tenu de l'enjeu de la sécurité alimentaire pour le monde entier et du défi

INTERNATIONAL > DURABILITE



que constitue le changement climatique. C'est une condition préalable à l'accès au matériel végétal indispensable pour la sélection de nouvelles variétés.

L'accès aux RPGAA et le partage équitable découlant de l'utilisation de ces ressources sont réglés dans un système multilatéral établi par le traité. Les transactions entre fournisseurs et utilisateurs de ressources sont effectuées à l'aide d'un accord-type de transfert de matériel (ATM). Plusieurs milliers d'ATM sont conclus chaque année, essentiellement par les Centres du groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale. En Suisse, la banque de gènes nationale a délivré, depuis 2007, plus de 140 ATM portant sur plus de 1900 accessions.

L'année 2016 et le premier semestre 2017 ont été marqués par la poursuite de la révision du Système multilatéral, décidée à l'issue de la 6^e session de l'Organe directeur, en 2015. L'accent a de nouveau été mis sur le modèle dit de souscription proposé par des milieux concernés en Suisse. Ce modèle doit, d'une part, rendre le partage des avantages plus prévisible et, d'autre part, être suffisamment intéressant pour que les particuliers recourent au système en plus des banques de gènes étatiques.

Le groupe de travail chargé de la révision a pu, en deux séances, identifier tous les éléments indispensables à l'aboutissement des négociations, à savoir la révision de l'ATM, l'extension du champ d'application du Système multilatéral, qui comprend actuellement 64 espèces, ainsi qu'une volonté plus forte des États membres d'accorder des contributions financières en faveur du Système multilatéral. Soucieuse d'accélérer le processus de négociation, la Suisse a réuni autour d'une table ronde informelle les principaux acteurs de tous les milieux représentés au sein du groupe de travail. Elle a par ailleurs présenté une proposition d'extension du champ d'application du Système multilatéral.

La 7^e session de l'Organe directeur aura lieu fin octobre 2017. Il s'agira d'ici là de poursuivre la recherche d'une solution qui soit acceptée par tous les États membres pour la révision du Système multilatéral. Un effort auquel la Suisse s'associera.

L'agriculture dans la Convention internationale sur la diversité biologique

La coopération entre les acteurs internationaux s'est renforcée dans le domaine de la biodiversité et de l'agriculture : la 13^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD), qui s'est tenue en décembre 2016 à Cancun, a demandé d'encourager à associer systématiquement dans la CBD les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la pêche et de la sylviculture. Elle a par ailleurs incité les Parties à intégrer dans leurs politiques agricoles les réflexions et mesures destinées à favoriser la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La 13^e conférence de la CBD a également appelé la FAO à renforcer aussi davantage dans son travail normatif et sa programmation la question transversale de la biodiversité. La 40^e conférence de la FAO a répondu à cet appel en juillet 2017, après y avoir également été incitée par la Commission des ressources génétiques.

Alwin Kopse, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires,
alwin.kopse@blw.admin.ch



Sécurité alimentaire et résilience

La garantie de la sécurité alimentaire est l'enjeu qui déterminera l'orientation de l'agriculture dans les années à venir. D'après la définition de la FAO, la sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes ont, en tout temps, économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires de sorte à leur permettre de mener une vie active et saine.

La garantie de la sécurité alimentaire est largement tributaire des écosystèmes agricoles et des systèmes agroalimentaires, qui sont exposés à des bouleversements, comme le changement climatique, la disparition des sols fertiles ou la diminution de la biodiversité. Pour pouvoir se développer durablement dans de telles conditions, l'agriculture doit être capable de retrouver un état d'équilibre après des événements exceptionnels. Cette aptitude à résister aux perturbations s'appelle la résilience.

C'est la raison pour laquelle la Suisse et le reste de la communauté internationale travaillent à des programmes et à des initiatives visant à axer le système agroalimentaire sur la sécurité alimentaire et sur une résilience accrue face aux changements tant à l'échelon local qu'à l'échelle mondiale. Il sera ainsi possible d'assurer à l'humanité une nourriture suffisante à long terme dans un environnement en pleine mutation.

Programme mondial pour un élevage durable

L'OFAG continue à participer, avec le concours de la FAO et d'autres partenaires, au Programme mondial pour un élevage durable ([Global Agenda for Sustainable Livestock, GASL](#)). La forte croissance de la demande mondiale en denrées alimentaires d'origine animale et la modification des habitudes de consommation exigent des efforts considérables à l'échelle internationale en matière de recherche agronomique et d'investissements ainsi qu'au plan de la gouvernance. Ce secteur est également appelé à contribuer à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement et de la santé humaine.

Le programme GASL vise un développement durable du secteur de l'élevage grâce notamment à une utilisation efficace des ressources naturelles. L'initiative aborde des questions qui relèvent de la sécurité alimentaire, de la santé publique, de la croissance équitable, des ressources naturelles et du changement climatique.

En juin 2016, le GASL s'est doté, lors de sa 6^e session multipartite, d'une nouvelle gouvernance et d'un programme de travail pour la période 2016 – 2018, essentiellement axé sur la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il a réussi, sous la direction de son président suisse, à consolider les relations de travail avec la FAO et le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale. C'est ainsi que la FAO a reconnu l'importance des travaux du GASL en faveur d'un développement durable du secteur de l'élevage. Le comité a souligné le rôle essentiel et la possible contribution positive du secteur à la lutte contre la faim dans le monde et contre la pauvreté. Il a aussi salué l'action décisive du GASL dans le renforcement de la durabilité. L'orientation donnée l'année précédente a été confirmée lors de la nouvelle session multipartite, qui a eu lieu en mai 2017 à Addis Abeba.

Favoriser le développement durable des régions de montagne : le Partenariat de la montagne

Le Partenariat de la montagne « [Mountain Partnership](#) » est une fédération d'États, d'organismes et d'ONG, œuvrant pour la protection durable des régions de montagne et pour l'amélioration des conditions de vie des populations qui y vivent. Ce partenariat compte actuellement 272 adhérents issus d'organisations intergouvernementales, de la société civile, du

INTERNATIONAL > DURABILITE



secteur privé et de 57 gouvernements. Sis à Rome, le secrétariat du Partenariat de la montagne a été créé en 2002 à l'initiative de la Suisse, de l'Italie, de la FAO et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Sa mission principale consiste à assister les adhérents dans la réalisation du programme commun et à favoriser la coopération. Depuis la reprise du dossier par la DDC en 2015, l'OFAG apporte son soutien au Secrétariat du Partenariat de la montagne.

Alwin Kopse, OFAG, Secteur Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires,
alwin.kopse@blw.admin.ch



Accord de libre-échange

L'entrée en fonction du Président Donald Trump a occasionné dans le monde entier une certaine incertitude quant à la politique commerciale des États-Unis. Malgré tout, la Suisse s'en tient à la ligne qu'elle a choisie et vise aussi en 2017 le développement du réseau mondial d'accords de libre-échange formé avec d'autres États. La Suisse, en effet, est un petit pays dont l'économie florissante dépend d'un accès à tous les marchés du monde. Mais aussi, ces efforts ont pour but d'éviter que les entreprises suisses ne soient discriminées sur les marchés étrangers.

Ce réseau comprend, outre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'accord de libre-échange avec l'Union européenne, 30 traités conclus avec 41 partenaires. Tous ces accords ont été passés sous l'égide de l'AELE, à l'exception des accords avec la Chine, avec le Japon et avec les Îles Féroé. En 2017, les négociations avec l'Équateur, l'Indonésie, la Malaisie et le Mexique se sont poursuivies, tandis que celles avec l'Inde et le Vietnam ont repris.

Les dispositions de ces traités sur la circulation des marchandises contiennent aussi des réglementations sur les produits agricoles. Néanmoins, chaque membre de l'AELE (sauf la Suisse et la Principauté de Liechtenstein, qui forment une union douanière) fixe bilatéralement les dispositions réglant l'accès aux marchés agricoles en tenant compte de la diversité des politiques agricoles et des sensibilités sur cette question. Toutes les concessions douanières faites par la Suisse à ses partenaires sont accordées dans l'intérêt du pays et sont compatibles avec la politique agricole suisse. Pour ce qui est des produits agricoles de base, il s'agit surtout de réductions des droits de douane sur les produits non sensibles compris dans les contingents OMC ou sur les denrées importées hors des périodes de production en Suisse. En contrepartie, la Suisse s'efforce d'obtenir le plus de concessions possible pour les produits agricoles présentant un fort potentiel à l'exportation, tels que le fromage et les autres produits laitiers, la viande séchée, les produits à base de tabac, et pour les produits agricoles transformés comme les boissons, le chocolat, les confiseries et le café.

Négociations sous l'égide de l'AELE : état des travaux

Négociations achevées

La ratification de l'accord signé officiellement il y a un an avec la Géorgie est en cours au Parlement suisse. Par le biais de cet accord, la Géorgie octroie à la Suisse un accès en franchise de droits à son marché pour tous les produits agricoles transformés. Dans le domaine des produits agricoles de base, la Suisse a obtenu dans un certain nombre de cas un accès au marché plus limité que celui accordé par la Géorgie à l'UE, car elle était moins disposée à faire des concessions. Néanmoins, les principaux intérêts la Suisse en fait d'exportations ont pu être pleinement ménagés.

À l'occasion de l'adoption du Rapport sur la politique économique extérieure 2016, le Parlement a ratifié l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et les Philippines. À compter de l'entrée en vigueur de l'accord ou après une période de transition de six ans au maximum, la Suisse bénéficiera d'un accès au marché philippin en franchise de droits pour de nombreuses denrées importantes, qu'il s'agisse de produits agricoles de base ou de denrées comme le fromage et les autres produits laitiers, la viande séchée, le vin et les produits à base de tabac, ainsi que le chocolat, la nourriture pour bébé et le muesli. Les Philippines accordent à leur tour à la Suisse un accès préférentiel à son marché pour le café en capsules. En contrepartie, la Suisse a octroyé aux Philippines des concessions pour certains de ses produits agricoles, comme les denrées tropicales, les produits issus de la noix de coco et, dans le cadre d'un contingent bilatéral préférentiel, le sucre *muscovado*, un sucre de canne non raffiné.

INTERNATIONAL > ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE



Ces deux accords ainsi que le protocole d'adhésion du Guatemala à l'accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et ceux d'Amérique centrale ne sont pas encore entrés en vigueur.

Négociations en cours

Les États de l'AELE négocient actuellement des accords de libre-échange avec l'Équateur, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et le Vietnam, mais aussi avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay). En parallèle, des négociations complémentaires sont en cours avec la Turquie, le Canada, le Mexique et le Chili au sujet d'une éventuelle extension des accords existants. Les pourparlers engagés avec la Thaïlande, l'Algérie et l'Union douanière formée alors par la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan (l'Arménie et le Kirghizistan ont rejoint cette union en 2015) sont par contre toujours suspendus pour différentes raisons.

Pourparlers exploratoires

L'AELE est en pourparlers avec les États-Unis. Des contacts sont également entretenus avec divers États d'Asie et d'Afrique subsaharienne.

Sibyl Eigenmann, OFAG, Secteur Politique commerciale internationale, sibyl.eigenmann@blw.admin.ch



Évolution des marchés agricoles

Ce chapitre offre un aperçu des tendances des marchés agricoles à court, à moyen et à long terme. Diverses sources fournissent des informations sur l'évolution des marchés des principales matières premières agricoles. Celles-ci varient selon les cultures et les produits considérés, l'horizon temporel de l'analyse (à court, à moyen ou à long terme) et les frontières géographiques des systèmes (observation à l'échelle d'un pays ou considération globale).

Observation à court terme

Bien que les conditions dans lesquelles les récoltes ont lieu aux États-Unis et dans l'Union européenne se soient détériorées ces dernières semaines, les experts du [Agricultural Market Information System \(AMIS\)](#) supposent que les livraisons de blé resteront suffisantes en 2017 et en 2018 ; à la fin de la saison, les stocks seront même supérieurs aux volumes élevés obtenus en début de saison. De même, les marchés mondiaux du maïs seront bien approvisionnés grâce à des récoltes record dans l'hémisphère sud. Les perspectives restent également bonnes dans l'ensemble, s'agissant du riz et des graines de soja. Néanmoins, abstraction faite de ces prévisions optimistes concernant les cultures observées par l'AMIS pour les années 2017 et 2018, la suite de l'évolution dépendra beaucoup des conditions atmosphériques estivales dans l'hémisphère nord.

Observation à moyen et à long terme

Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2017 – 2026

La FAO et l'OCDE ont publié le 10 juillet 2017 leur perspective commune pour les marchés agricoles pour les dix prochaines années. Les projections actuelles pour la période d'ici à 2026 se résument en quelques grandes idées :

- les marchés agricoles resteront atones ;
- l'augmentation de la production végétale dépendra avant tout de l'amélioration des rendements ;
- le commerce des produits agricoles croîtra plus lentement, mais réagira moins vivement à la conjoncture défavorable que d'autres secteurs ;
- les prix réels de la plupart des produits agricoles de base présenteront seront stables ou présenteront une tendance légèrement baissière.

Globalement, l'année 2016 a été marquée par une production record de la plupart des matières premières d'origine agricole, dont les effets, conjugués à ceux de l'importance des stocks pour la plupart des produits agricoles, contribuent à la baisse régulière des prix, en particulier ceux des céréales, de la viande et des produits laitiers. En revanche, on a enregistré une légère reprise dans les oléagineux, les huiles végétales et le sucre.

D'après les projections actuelles, la demande connaîtra un tassement d'ici à 2026, un tassement qui aura principalement pour origine un ralentissement de la demande de viande et de poisson en Chine, et un ralentissement de la demande de biocarburants.

La sécurité alimentaire restera une question cruciale à l'échelle du globe. D'après les projections d'ici à 2026, en effet, la valeur énergétique des aliments disponibles devrait augmenter pour passer à 2450 kcal par jour dans les pays les moins développés et à plus de 3000 kcal par jour dans les autres pays en développement. Parallèlement, la malnutrition sous toutes ses formes deviendra un enjeu de santé publique dans de nombreux pays.

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



Comme d'habitude, les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO contiennent un chapitre spécial consacré cette année aux pays du sud-est asiatique. Ceux-ci ont connu une période d'expansion économique et un développement rapide du secteur de l'agriculture et de la pêche. Cette évolution a eu des effets favorables sur la sous-alimentation, qui a nettement reculé dans la région ces dernières années. Mais elle a aussi entraîné une exploitation croissante des ressources naturelles, due en particulier à l'industrie de la pêche et à celle de l'huile de palme, tournées vers l'exportation. D'après les projections, la demande d'huile de palme subira un fort tassement, étant donné que les principaux pays producteurs suivront résolument une politique de développement durable.

Sources/links :

- a) [Rapport, synthèse, base de données, graphiques interactifs, etc.](#)
- b) [Rapport en ligne](#)

Michael Hartmann, OFAG, Affaires internationales, développement durable, systèmes alimentaires,
michael.hartmann@blw.admin.ch
Martijn Sonneveld, OFAG, Secteur Affaires internationales, recherche et innovation



Statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux

Partenaires commerciaux internationaux

En complément des statistiques du commerce extérieur par produit publiées au point « Marché » et pour l'ensemble de l'agriculture suisse au point « [Commerce extérieur](#) », des analyses ponctuelles du commerce extérieur agricole suisse sont présentés ci-dessous.

Exportations suisses dans le cadre de la « loi chocolatière »

Les exportations de produits agricoles transformés régies par la « loi chocolatière », comme les biscuits et le chocolat, comprennent des produits agricoles de base d'origine suisse. En 2016, ces derniers étaient principalement composés de 83 000 tonnes de lait condensé, de 11 000 tonnes de poudre de lait, de 3000 tonnes de beurre et de 37 000 tonnes de farine de blé. Le volume de l'ensemble de ces exportations de produits agricoles de base suisses incorporés dans des produits agricoles transformés a plus que doublé (fois 2,20) entre 2002 et 2016. Cette hausse est due en particulier à la multiplication par 6 sur cette même période des exportations de lait frais et lait condensé incorporés.

Trafics de perfectionnement

Le trafic de perfectionnement est une composante significative du commerce extérieur agricole suisse.

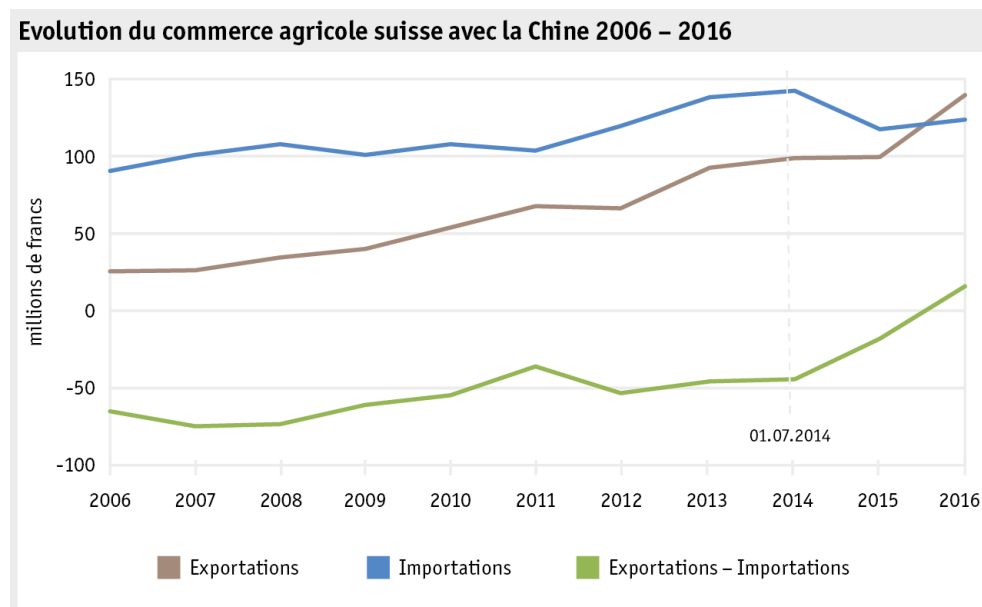
Le **trafic de perfectionnement actif** est une ouvraison, transformation ou réparation de marchandises étrangères importées en Suisse suivie d'une réexportation des produits compensateurs. En 2016, la Suisse a **importé** en trafic de perfectionnement actif selon le régime normal pour 196 millions de francs de produits agricoles en trafic de perfectionnement actif, soit 2 % de toutes ses importations agricoles (11,5 milliards de fr.). Cela représente 40 % de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont le lactosérum, le lactose, la viande désossée de bovins pour la fabrication de la viande des Grisons et les graisses et huiles végétales. Elle a **ré-exporté** sous ce régime pour 2786 millions de francs de **produits agricoles, soit 29 % de toutes ses exportations agricoles** (9,5 milliards de fr.), c'est trois fois plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont les limonades, les cigarettes, les préparations pour l'alimentation des enfants, les chocolats, les mélanges de graisses ou d'huiles non laitières et la viande séchée. A ces valeurs du trafic perfectionnement actif selon le régime normal s'ajoutent celles réalisées sous le régime spécial. Sous ce dernier régime, en 2016 les matières premières incorporées dans les exportations de produits agricoles transformés figurent par exemple l'équivalent de 73 000 tonnes de sucre cristallisé, 20 000 tonnes d'autres sucres, 31 000 tonnes d'huiles et graisses végétales et 7000 tonnes de semoule de blé dur.

Le **trafic de perfectionnement passif** est une ouvraison, transformation ou réparation de biens indigènes en dehors de la Suisse suivie d'une réimportation des produits ainsi modifiés en Suisse. Ce trafic est moins important que le précédent. En 2016, les exportations agricoles suisses effectuées en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 35 millions de francs, soit 0,4 % des exportations agricoles suisses totales et 88 % de plus qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont la farine de blé, la crème de lait, le lactosérum, de la viande de volaille et de porc ainsi que des pommes de terre. En 2016, les **réimportations** agricoles suisses en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 65 millions de francs, soit 0,6 % des importations agricoles suisses totales. Cette proportion est 2,6 fois plus élevée qu'en 2002. Les principaux produits concernés sont le pain, la crème, des préparations de viandes et les chips de pommes de terre.



Commerce agricole suisse avec la Chine

En 2016, pour la première fois depuis au moins 10 ans, la balance commerciale agricole suisse avec la Chine est positive. Elle s'élève à 16 millions de francs.



Source : Administration fédérale des douanes

En 2016, les préparations alimentaires et le chocolat représentent ensemble 74 % des exportations agricoles suisses totales (140 mio. de fr.) vers la Chine. Les exportations de fromages arrivent en 16^{ème} position et représentent 0,8 % du total ou 1,1 million de francs. Entre 2006 et 2016, la hausse spectaculaire (fois cinq) des exportations agricoles suisses vers la Chine (+114 mio. de fr.) est due à raison de deux tiers (68 %) à la hausse des exportations de préparations alimentaires de type « baby food » (+77 mio. de fr.). En 2016, les résidus d'amidonnerie pour l'alimentation des animaux, les légumes et champignons secs et les tourteaux de soja pour l'alimentation des animaux représentent ensemble 36 % des importations agricoles suisses originaires de Chine (124 mio. de fr.).

Brexit

À la question « Le Royaume-Uni doit-il rester un membre ou quitter l'Union européenne ? » posée le 23 juin 2016 aux peuples de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, 51,9 % des votants ont répondu « Quitter l'Union européenne ». Cette décision conduira à une renégociation du droit international qui règle les relations commerciales agricoles notamment entre la Suisse et le Royaume-Uni. En 2016, la balance commerciale agricole de la Suisse avec le Royaume-Uni était excédentaire de 350 millions de francs. Les produits agricoles suisses exportés sont principalement des produits transformés (surtout limonade, café et chocolat), du fromage ainsi que du vin. Les principales importations suisses sont des alcools (whiskies, gin), des préparations alimentaires et de la viande bovine et ovine. Voir le tableau ci-dessous.

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



Commerce extérieur agricole 2016 entre la Suisse et le Royaume-Uni

La Suisse importe depuis le Royaume-Uni			La Suisse exporte vers le Royaume-Uni		
Produit	1000 fr.	Part du total	Produit	1000 fr.	Total = 100 %
Alcool éthylique (Whiskies, Gin, ...)	50 858	26 %	Limonades	123 349	23 %
Préparations alimentaires	21 045	11 %	Café	98 501	18 %
Produits de la boulangerie	8 640	4 %	Chocolat	92 095	17 %
Viande bovine	7 772	4 %	Préparations alimentaires	56 984	10 %
Préparations pour l'alimentation des animaux	7 725	4 %	Substances odoriférantes	31 206	6 %
Viandes ovine ou caprine	7 579	4 %	Vin	29 156	5 %
Vins	7 062	4 %	Préparations pour sauces	17 637	3 %
Jus de fruits ou de légumes	6 701	3 %	Fromages	16 181	3 %
Café	6 310	3 %	Produits à base de céréales	12 268	2 %
Chocolat	4 768	2 %	Thé	9 605	2 %
Autres	65 357	34 %	Autres	61 000	11 %
Total	193 816	100 %	Total	547 982	100 %

Source : Administration fédérale des douanes

Importations et droits de douane

La moitié de la valeur des importations agricoles suisses de 2016 s'est effectuée en franchise douanière accordée principalement sur la base de droits de douane nuls vis-à-vis de tous les membres de l'OMC ou préférentiels vis-à-vis de l'UE. Elle était accordée secondairement dans le cadre d'allègement douanier conditionné à des utilisations particulières de la marchandise importée et pour le trafic de perfectionnement. Le taux de droits de douane brut moyen pondéré par la valeur des importations s'élevait pour l'ensemble des produits agricoles importés à 6 % de la valeur des importations. Ce taux moyen relativement faible s'explique aussi par le fait que les importations peuvent se réaliser au taux du contingent tarifaire qui est par définition inférieur au taux hors contingent.

Valeur des importations et montants des droits de douane sur l'ensemble des produits agricoles en 2016

Types de taux	Importations		Droits de douane bruts	
	millions de francs		millions de francs	%
(a)	(b)		(c)	(d) = (c)/(b)
Taux normal	4 634		560	12 %
Taux réduit	1 428		140	10 %
Franchise	5 843		-	0 %
Total	11 545		700	6 %

Source : Administration fédérale des douanes



Fiches pays

Le lecteur intéressé trouvera sous ce [lien](#) des statistiques pour un choix de plus de 50 partenaires commerciaux, dont ceux avec lesquels la Suisse négocie actuellement des accords de libre-échange. Ces statistiques comprennent des indicateurs économiques généraux, des indications de prix payés aux producteurs agricoles, le commerce extérieur agricole, la liste des principaux partenaires commerciaux et les droits de douane.

Jean Girardin, OFAG, Secteur Relations commerciales, jean.girardin@blw.admin.ch



Comparaisons internationales

Introduction

Les prix à la production et à la consommation en Suisse et dans trois pays voisins (Allemagne, France et Autriche) sont présentés dans cette partie pour divers produits animaux et végétaux. Ils sont influencés par plusieurs facteurs tout au long de la chaîne de création de valeur. Le principal facteur d'influence est le niveau plus ou moins élevé de la protection à la frontière. De ce premier facteur découle une partie significative des autres facteurs explicatifs suivants : la structure des exploitations, le coût des facteurs de production, ainsi que les structures de transformation et de distribution. Les prescriptions légales ou les standards privés influencent également le niveau des prix. De même, les consommateurs, en choisissant parfois des produits labellisés plus souvent que leurs voisins de l'UE (ex. : produits biologiques) influencent cette différence du niveau des prix. Ces facteurs ne sont pas tous identiques pour la Suisse et ses pays voisins. Par ailleurs, la comparaison se heurte à la difficulté de trouver des produits identiques et commercialisés à des stades comparables pour lesquels les données sont disponibles. Il convient donc de tenir compte de cet aspect dans l'interprétation des chiffres. Les produits choisis sont ceux qui se prêtent le mieux possible à cette comparaison.

Prix à la production supérieurs à ceux des pays voisins

Les produits suisses et ceux des trois pays voisins se différencient du point de vue de la qualité, du label, du conditionnement et des prestations de services. Lorsqu'aucun produit comparable n'a été trouvé, aucune indication de prix n'est donnée. Les produits observés sont les suivants : le lait cru, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2016

En 2016, les prix à la production en Suisse se situent au-dessus du niveau de l'UE en raison des facteurs d'influence susmentionnés. Ils sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE pour le lait, la viande et les pommes de terre, alors qu'ils présentent des différences parfois considérables dans le cas des fruits et des légumes. Dans les trois pays voisins, le prix à la production du lait s'élève à la moitié (50 à 55 %) du niveau suisse. En ce qui concerne la viande, les prix se situent entre 39 et 56 % des prix suisses. Quant aux céréales et oléagineux, le niveau de prix en Allemagne varie entre 31 et 50 % de celui des prix suisses. Les prix des fruits, des légumes et des pommes de terre dans les pays voisins sont également inférieurs à ceux observés en Suisse. Les écarts peuvent être très différents selon le pays. Ils varient entre 27 et 87 %.

Prix à la consommation plus élevés que dans les pays voisins

La comparaison des prix à la consommation est encore plus difficile que dans le cas des prix à la production, notamment en raison de la plus grande variété des produits. Des différences de prix peuvent en particulier résulter des facteurs d'influence mentionnés ci-dessus, lesquels sont variables d'un pays à l'autre. Les produits observés sont les suivants : le lait et les produits laitiers, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2016

A l'instar des prix à la production, les prix à la consommation de 2016 sont également plus élevés en Suisse que dans les pays voisins. Les consommateurs allemands bénéficient tendanciellement des prix les plus bas. Dans les trois pays voisins, les prix du lait et des produits laitiers se situent entre 28 et 86 % de ceux de la Suisse ; les prix de la viande et des œufs entre 26 et 77 % et ceux des fruits, des légumes et des pommes de terre entre 39 et 79 %. Les différences

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



entre la Suisse et les trois pays limitrophes sont particulièrement marquées pour les prix de la viande. Dans les trois pays voisins, les consommateurs paient ainsi de nombreux morceaux de viande plus de la moitié moins cher qu'en Suisse. Les prix de la viande dans les trois pays voisins se situent entre 27 et 46 % de ceux de la Suisse (à l'exception du poulet : 26 à 77 %). Quant aux produits laitiers, c'est le beurre qui enregistre l'écart de prix le plus élevé entre la Suisse (15 francs le kilo) et les trois pays limitrophes (entre 4 et 7 francs le kilo). Les droits de douane sur le beurre frais non salé s'élèvent à 0.20 franc le kilo à l'intérieur du contingent et à 16.42 francs le kilo hors contingent.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, Secteur Analyses du marché, michel.afangbedji@blw.admin.ch

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2016

Produits		Ø 2016			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait	cts./kg	29.73	31.09	32.45	59.12
Viande					
Taureaux T3 (R3; R)	fr./kg PM	3.96	3.93	4.12	9.09
Veaux	fr./kg PM	5.70	6.26	6.29	13.70
Porcs	fr./kg PM	1.63	1.58	1.67	4.03
Agneaux	fr./kg PM	5.91	6.78	6.10	12.07
Vaches	fr./kg PM	2.88	3.32	2.77	6.85
Œufs					
Œufs d'élevage au sol	cts./œuf	7.03	-	10.59	23.66
Céréales et oléagineux					
Blé panifiable	fr./100 kg	15.32	-	15.69	49.18
Orge fourrager	fr./100 kg	13.74	-	12.38	33.74
Maïs grain	fr./100 kg	17.05	-	15.38	37.34
Colza	fr./100 kg	38.83	-	34.99	77.78
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./100 kg	21.70	-	18.87	54.26
Pommes de terre à chair farineuse	fr./100 kg	21.23	-	18.61	49.68
Pommes de terre de transformation	fr./100 kg	19.24	-	11.99	43.56
Pommes de terre de table précoces	fr./100 kg	49.06	-	31.47	99.63
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious, cl. I	fr./kg	0.50	0.93	0.38	1.09
Poires de table Conférence, cl. I	fr./kg	0.59	1.23	0.87	1.42
Légumes					
Carottes	fr./kg	0.28	0.67	0.49	0.82
Laitue pommée	fr./unité	0.39	0.54	0.33	0.67
Concombre à salade	fr./unité	0.43	0.63	0.34	0.74
Oignons	fr./kg	0.23	0.66	0.23	0.86

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2016 : 1.00 Euro \approx 1.09 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France ; Autriche (A) : Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, GfK Austria ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, MEG ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché, Swisspatat (CH), Proviande, bourses de légumes régionales, CCM, FUS.

Explications relatives aux données :

Lait : départ de la ferme ; sans TVA

Viande trad. (UE), AQ (CH) ; taxation : SEUROP (UE), CHTAX (CH) ; franco abattoir ; prix réalisés ; sans TVA

Œufs : élevage au sol ; M 53 – 63 g (UE), 53+ (CH) ; franco lieu de conditionnement ; prix réalisés ; sans TVA

Céréales et oléagineux : prix du commerce (D), prix comptables (A, F), prix brut à la production (CH) ; sans TVA ; prix franco : centre collecteur (CH, F, A), commerce et coopératives (D)

Cultures sarclées : prix nets sans TVA ; franco : ferme (A), enregistrement (D) ; prix indicatifs des principales variétés, sans TVA (CH) ; frais de transport/logistique : non inclus (CH, A), inclus (D) ; saisie des données pommes de terre de table : septembre à décembre (A, D) ; saisie des données pommes de terre précoces : mai à août (A, D, CH) ; marchandise : culture traditionnelle (D, CH), bio (20 – 30 %) & traditionnelle (A), en vrac et triée (D, A, CH), non lavée (D, A, CH)

Fruits et légumes : fruits : prix indicatifs à la production selon FUS ; légumes : prix indicatifs selon bourses de légumes régionales converties en franco transporteur ; D, F, A et CH sans TVA) ; F et CH oignons jaunes) ; A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2016

Produits	Ø 2016				
	Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)	
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.68	0.89	0.99	1.44
Beurre	fr./kg	4.18	7.36	6.17	14.78
Yogourt nature	fr./kg	1.11	1.47	1.98	2.30
Mozzarella	fr./kg	5.71	-	7.62	9.80
Emmentaler	fr./kg	9.17	9.07	7.91	17.32
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	5.76	-	7.81	20.91
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	7.44	-	7.58	25.74
Viande hachée de bœuf	fr./kg	7.43	-	8.48	18.49
Entrecôte de bœuf	fr./kg	-	26.29	19.52	73.48
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	-	25.95	30.85	70.33
Poulet entier	fr./kg	5.22	-	7.11	9.25
Poitrine de poulet	fr./kg	7.64	-	10.68	29.27
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	13.93	-	24.27	41.31
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.98	-	1.06	1.73
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.77	-	1.26	1.79
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.30	1.56	-	2.27
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.02	2.07	1.46	3.30
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.33	2.51	1.91	3.64
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.10	1.32	1.12	2.31
Laitue pommée	fr./unité	0.98	1.08	0.72	1.83
Concombre à salade	fr./unité	0.70	1.09	0.96	1.39
Oignons	fr./kg	1.22	1.76	1.13	2.34

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2016 : 1.00 Euro \approx 1.09 CHF).

Sources: France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee ; Autriche (A) : GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D) ; Suisse (CH) : OFAG

Explications relatives aux données :

Lait et produits laitiers: trad. TVA comprise; D (Mozzarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé)

Viande : qualité : Label + AQ (CH), Label + traditionnel (EU) ; couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F) ; franco magasin ; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (D, A), relevés de prix (F,CH); conditionnement 1 – 2,5 kg (D, CH), 5 kg (F), divers (A) ; diverses variétés ; TVA incluse

Fruits et légumes: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général)



Analyses quantitatives

L'OFAG se livre à des simulations économiques en s'appuyant sur des modèles ex-ante afin d'étudier et de quantifier l'impact des accords commerciaux internationaux sur l'agriculture suisse. Grâce à ces modèles, il est possible d'analyser un grand nombre d'accords bilatéraux et d'accords multilatéraux, mais aussi les effets de l'évolution de la politique agricole et de la politique commerciale suivies par des pays tiers (hors Union européenne). Dans ce domaine, l'OFAG reçoit d'Agroscope le concours du domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes.

Ces instruments d'analyse quantitative, reconnus et entérinés par la communauté scientifique internationale et validés par les experts du marché, non seulement produisent des résultats de grande qualité, mais encore renforcent la position de la Suisse dans les négociations.

Il faut cependant rappeler que les modèles de simulation économique n'offrent qu'une représentation simplifiée de la réalité. Pour pouvoir interpréter correctement leurs résultats, il est absolument nécessaire de bien comprendre les méthodes employées et les limites de leur validité.

L'OFAG emploie actuellement deux modèles : TRIMAG (tariff reduction impact model for agriculture) et CAPRI (common agricultural policy regionalized impact model).

Le modèle TRIMAG

TRIMAG a été développé pour l'OFAG, qui en est le seul utilisateur. Il permet de représenter de façon extrêmement précise la structure des importations suisses de produits agricoles et de denrées alimentaires. Il comprend une base de données où figurent les prix et les volumes des denrées importées, mais aussi des données concernant la politique commerciale de la Suisse, telles que les tarifs douaniers, les contingents d'importation ou les prix planchers fixés pour certaines céréales fourragères, ainsi que les prix qui leur correspondent sur les marchés internationaux.

Le modèle fournit une aide à la décision dans les négociations commerciales internationales, lorsqu'il s'agit d'identifier la meilleure stratégie pour accéder aux marchés. Dans ce contexte, les différentes options qui se présentent en matière de réduction tarifaire sont analysées et évaluées sous l'angle de leur impact potentiel sur les prix agricoles en Suisse.

En outre, TRIMAG sert aussi d'outil d'agrégation des quelque 2000 positions du tarif douanier concernant les produits agricoles (par exemple « Viandes désossées de bovins (à l'exclusion de celles de veaux), fraîches ou réfrigérées, hors contingent » ou

« Tomates cerises [cherry], à l'état frais ou réfrigéré, du 1^{er} mai au 20 octobre, hors contingent ») pour une cinquantaine de produits agricoles tels que les « viandes des animaux de l'espèce bovine » ou les « tomates ». La méthode développée et appliquée pour l'agrégation tient compte de l'effet de substitution entre les différentes positions tarifaires, en fonction des variations relatives des prix internes. Cela permet de synthétiser de grandes quantités d'informations produites dans le système complexe de la protection douanière suisse, pour alimenter ensuite les modèles qui, comme

CAPRI, représentent le fonctionnement des marchés mondiaux.

Le modèle CAPRI

Fondé sur la notion d'équilibre partiel existant en statique comparative¹, le modèle global de simulation CAPRI a été mis au point, pour l'agriculture, par un réseau international d'instituts de recherche, coordonnés par l'Institut für Lebensmittel- und Ressourcenökonomik de l'Université de Bonn (www.capri-model.org). Il est employé depuis plus de quinze ans par

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



des ministères, des agences et des instituts de recherche de l'Union européenne et par des pays hors de l'Union pour évaluer l'impact des politiques agricoles (y compris sous l'aspect environnemental) et des politiques commerciales internationales. La Suisse y est mentionnée explicitement depuis 2011 ; auparavant, elle était classée dans l'ensemble des pays non communautaires.

CAPRI inclut une fonctionnalité de représentation spatiale des marchés mondiaux, où sont modélisées, pour près de 80 pays et 50 produits agricoles, les fonctions de production et de consommation (en distinguant à cet égard la consommation humaine, la consommation animale et la transformation), mais aussi les importations et les exportations, de même que les principales mesures de politique intérieure et de politique commerciale. L'approche dite d'Armington, suivie dans CAPRI, permet de différencier les produits par pays d'origine, donc de représenter tous les flux commerciaux bilatéraux. La Suisse tient particulièrement à une représentation fidèle des politiques commerciales, grâce au calcul des tarifs agrégés au moyen du modèle TRIMAG.

Le modèle CAPRI permet d'analyser, à un moment donné de l'avenir et à partir d'un scénario de référence, les effets des modifications apportées aux politiques publiques (intérieure ou commerciale) sur les prix en conditions d'équilibre, sur la production, la consommation et le commerce. On peut ensuite en tirer des conclusions relatives aux effets sur la situation économique des différents acteurs concernés, toutes autres choses égales par ailleurs au plan économique. La situation retenue pour le scénario de référence est celle qui paraît la plus probable à l'avenir, en supposant que les politiques publiques actuelles ne subissent aucun changement et sur la base des projections faites au plan international par des organismes tels que l'OCDE, la FAO et l'Union européenne. Depuis 2014, le [Swiss Agricultural Outlook](#), une publication faisant état des perspectives de développement de l'agriculture, fournit des projections à moyen terme sur l'évolution du volume et des prix des principaux produits agricoles suisses. Ces projections sont utilisées et mises à jour ponctuellement dans le modèle CAPRI.

Normalement, CAPRI est utilisé pour des simulations ex-ante destinées à des études prospectives à moyen terme (en général de dix à quinze ans), ce qui correspond bien au caractère du modèle, tel qu'il ressortit à la statique comparative, mais aussi à la durée nécessaire à la mise en œuvre des politiques agricoles.

Utilisés de façon combinée, les modèles TRIMAG et CAPRI allient une précision élevée pour reproduire et tester l'impact détaillé des différents scénarios de politique commerciale internationale (TRIMAG), nécessaire aux négociateurs, à la possibilité d'obtenir des données agrégées au niveau des marchés agricoles mondiaux (CAPRI).

En outre, il est possible de s'appuyer sur les résultats produits par CAPRI pour formuler des observations plus précises sur les réactions au niveau de l'exploitation agricole, grâce à l'application du modèle SWISSland (« [Strukturwandel Informationssystem Schweiz](#) » ou [système d'observation de l'évolution structurelle en Suisse](#)), créé et utilisé par Agroscope. Ce modèle d'analyse de l'offre, multi-agent, récursif et dynamique, permet de déterminer les choix stratégiques faits par les entreprises agricoles (croissance de l'entreprise, exercice d'une activité accessoire ou abandon de la production), et donc l'évolution du secteur dans son ensemble, en vue d'évaluer le rendement et la structure du secteur agricole suisse dans les différents scénarios de politique agricole. SWISSland se fonde sur les 3300 exploitations de référence enregistrées chez Agroscope, auprès du service Dépouillement centralisé des données comptables, rattaché au domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes.

En résumé, l'interaction entre les modèles CAPRI et SWISSland peut être décrite de la façon suivante : 1) l'impact des différents scénarios de politique commerciale est simulé dans CAPRI ; 2) les données de l'évolution des prix en conditions d'équilibre sur le marché intérieur sont ensuite transmises à SWISSland, qui simule la réponse de la production agricole suisse.

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



L'harmonisation des hypothèses de base et des bases de données assure la cohérence entre les deux modèles.

L'étroite collaboration avec le domaine stratégique Compétitivité et évaluation des systèmes d'Agroscope a permis de poursuivre le développement technique du modèle CAPRI afin d'en améliorer l'application dans le contexte suisse. CAPRI comprend désormais la modélisation explicite des politiques agricoles suisses agrégées par produit. Il est ainsi possible d'analyser les scénarios en matière de politique commerciale internationale en tenant compte des changements éventuels des mesures nationales de soutien. D'autres améliorations techniques ont porté sur la mise à jour de certains paramètres clés pour le fonctionnement du modèle, tels que les élasticités de la demande à la consommation et les élasticités Armington, qui représentent le degré de substitution de produits à l'importation en fonction de leur pays d'origine.

¹ CAPRI est un modèle reposant sur un équilibre partiel, parce qu'il évalue exclusivement l'impact de l'évolution économique et politique sur le secteur agricole, en supposant que le reste de l'économie demeure inchangé (toutes autres choses étant égales par ailleurs). Pour les pays développés, en effet, les variations qui touchent le secteur agricole ont des effets limités sur le reste de l'économie. CAPRI se prête donc bien aux analyses d'impact ex-ante sur le secteur agricole suisse.

Bibliographie

The Swiss payment for milk processed into cheese : ex post and ex ante analysis. *Agricultural Economics* 48 (4) : 437 – 448. Robert Finger, Giulia Listorti, Axel Tonini, 2017.

CAPRI model documentation 2014. Wolfgang Britz, Heinz Peter Witzke, 2014.

Analyse de l'impact sur le marché laitier du supplément pour le lait transformé en fromage. *Recherche Agronomique Suisse* 5 (5) : 212 – 215. Giulia Listorti, Axel Tonini, 2014.

How to Implement WTO Scenarios in Simulation Models : Linking the TRIMAG Tariff Aggregation Tool to Capri. 135th EAAE Seminar, Belgrade, Serbia, 28 – 30 August. Giulia Listorti, Axel Tonini, Markus Kempen, Marcel Adenäuer, 2013.

Evaluating existing policy flexibilities in WTO agricultural negotiations : different criteria for the selection of sensitive products. 122nd EAAE Seminar, Ancona, Italy, 17 – 18 February. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011.

Do price uncertainties affect the use of policy flexibilities ? The selection of sensitive products in WTO agricultural negotiations. EAAE 2011 Congress, Zurich, Switzerland. August 30 to September 2. Giulia Listorti, Markus Kempen, Jean Girardin, Tim Kränzlein, 2011.

Ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers, Rapport du Conseil fédéral, 14 mai 2014.

Giulia Listorti, OFAG, Secteur Relations commerciales, giulia.listorti@blw.admin.ch
Axel Tonini, OFAG, Secteur Relations commerciales



Études

Évaluation de l'efficacité et de l'efficience des contingents tarifaires

Dans le cadre de l'évaluation régulière des mesures de la politique agricole prévue à l'art. 185 L'Agr, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a, pour la première fois, mandaté une étude portant sur la protection tarifaire. Plus précisément, une évaluation de l'efficacité et l'efficience des contingents tarifaires (CT) a été effectuée. L'introduction des CT remonte au Cycle d'Uruguay de l'OMC. Conformément aux engagements pris dans ce cadre, les États membres de l'OMC sont tenus de garantir un accès minimal au marché à un taux réduit, fixé par groupe de produits (taux du contingent, TC). Par ailleurs, ils doivent offrir la possibilité d'effectuer des importations sans limitation de quantité moyennant un taux hors contingent majoré (taux hors contingent, THC). Le système actuel comporte 28 CT notifiés à l'OMC pour l'importation d'animaux vivants et de produits d'origine animale ou végétale, dont les parts sont attribuées selon différentes méthodes. Les taxes douanières prélevées sur les importations hors contingent étant très élevées, les importations sont, sauf rares exceptions, toutes effectuées dans le cadre des quantités prévues par les CT.

L'étude a porté sur plusieurs CT (viande : bœuf, porc ; végétaux : pommes de terre, tomates, pommes, fraises) et a examiné l'efficacité et l'efficience (l'efficacité d'une mesure politique est fonction du niveau d'atteinte des objectifs, tandis que son efficience exprime le rapport entre les coûts investis et le bénéfice obtenu lorsque les objectifs sont atteints) des CT par rapport aux objectifs visés, à savoir :

- soutenir la production indigène ;
- maintenir le revenu des producteurs agricoles ;
- stabiliser les conditions cadres de la production agricole ;
- garantir un approvisionnement adéquat du marché indigène.

Sur le plan méthodologique, l'étude se fonde sur une double approche, à la fois quantitative et qualitative.

L'évaluation montre que l'instrument peut être considéré comme partiellement effectif. Le mode d'administration est conçu de manière à être précisément adapté aux besoins de la production indigène et à ne la compléter avec des importations que lorsqu'elle ne suffit plus à couvrir la demande sur le marché suisse. Cela se traduit par des prix plus élevés à l'échelon de la production, mais aussi et surtout aux échelons de la chaîne de valeur situés en aval. Les deltas entre les prix suisses et les prix étrangers sont en général inférieurs au THC. L'analyse montre aussi que les prix sont tendanciellement plus stables en Suisse qu'à l'étranger, mais qu'en même temps il existe un certain risque que les principaux importateurs limitent l'offre, de sorte que le marché est approvisionné au-dessous de son niveau optimal.

L'analyse montre par contre que les contingents tarifaires ne sont pas efficaces. Selon la littérature économique publiée à ce sujet, la perte pour les consommateurs est plus grande que le bénéfice pour les producteurs agricoles et le budget étatique. De plus l'étude montre que les secteurs en aval, en particulier le commerce de détail – sont, pour la plupart des produits analysés, avantagés par rapport aux producteurs lorsqu'il s'agit de consolider la rente des CT et leur mode d'administration. Cela s'explique par la concurrence imparfaite qui règne aux échelons intermédiaires de la chaîne de valeur ajoutée. De plus, les CT favorisent l'existence de structures de marché non concurrentielles.

Les auteurs de l'étude sont également arrivés à la conclusion que le système des CT présente une extrême complexité. Le mode d'administration des CT présente des limitations ; le fait que

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODELISATION



les parts de CT ne sont ouvertes qu'à la requête des acteurs concernés constitue un point faible du système en termes d'efficacité. La position dominante de certains acteurs du marché peut s'en trouver renforcée.

En conclusion, les résultats de l'évaluation montrent qu'en tant que principal instrument de l'actuel système de protection douanière, les CT se révèlent en partie efficaces, mais qu'ils sont inefficaces. En raison des prix élevés qu'il engendre, le système est désavantageux pour les consommateurs. Les producteurs agricoles ne profitent quant à eux qu'en partie des prix élevés. En outre, le système favorise des structures de marché non concurrentielles.

Bibliographie

Loi A., Esposti R., Gentile M. et al. (2016), Policy evaluation of tariff rate quotas. Report mandated by the Swiss federal Office of Agriculture. Areté srl, Bologna.

Site web de l'OFAG: <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/international/agrarmaerkte-und-agrarhandel/studien-grenzschutz.html>

Giulia Listorti, OFAG, Secteur Relations commerciales, giulia.listorti@blw.admin.ch

Editeur

Office fédéral de l'agriculture OFAG
CH-3003 Berne
Tél.: 058 462 25 11
Fax: 058 462 26 34
Internet: www.rapportagricole.ch
Copyright: OFAG, Berne 2017

Conception

Panache AG, Berne

Diffusion

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch